

CONGRÈS INTERNATIONAL

D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

TENU A MONS

du 24 au 28 septembre 1905

SOUS LE HAUT PATRONAGE

DE SA MAJESTÉ LE ROI LÉOPOLD II
ET DU GOUVERNEMENT BELGE

—♦—
RAPPORTS

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADEMIES ROYALES DE BELGIQUE

Rue de Louvain, 112

—
1905

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

TENU A MONS

du 24 au 28 septembre 1905

SOUS LE HAUT PATRONAGE

DE SA MAJESTÉ LE ROI LÉOPOLD II

ET DU GOUVERNEMENT BELGE

RAPPORTS

SECTION V — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADEMIES ROYALES DE BELGIQUE

Rue de Louvain, 112

1905



352.
M. L. N.

TABLE DES RAPPORTS

ASPE-FLEURIMONT, conseiller du commerce extérieur de la France.

La question des agents coloniaux.

BRABROOK (Sir EDWARD), ancien président de la *Folklore Society* et de l'*Anthropological Institute* de Londres.

The methods of making ethnographic and sociological observations.

BRUNHES (JEAN), professeur de géographie à l'Université de Fribourg (Suisse), membre associé de l'Institut colonial international.

La colonisation des pays neufs et la sauvegarde de la femme indigène.

CAPART (JEAN), chargé de cours à l'Université de Liège, conservateur adjoint des antiquités égyptiennes des musées royaux.

L'organisation des musées des pays neufs.

COLOMER, ingénieur civil des mines, ingénieur consultant.

La main-d'œuvre au point de vue de l'expansion économique mondiale.

GUS (R. P. A.-J.), de la Compagnie de Jésus, missionnaire au Congo.

Expansion civilisatrice vers les pays neufs.

DE CEUSTER (J.-L.), instituteur et archiviste communal à Saventhem.

Ferme-école coloniale.

DE CLEYN (R. P. F.), de la Compagnie de Jésus, supérieur de l'Institut Saint-Ignace.

Expansion coloniale : un préjugé ; son remède.

DE HAULEVILLE (Baron A.), directeur du *Compte rendu analytique* du Sénat de Belgique.

De la formation d'un esprit mondial et de la préparation des personnes qui se destinent aux carrières d'outremer.

DE HEMPTINE (ALEX.), professeur à l'Université de Louvain.

Note sur les moyens propres à engager les jeunes gens voués à l'enseignement à s'expatrier, pour remplir les fonctions de professeur, notamment dans les républiques de l'Amérique du Sud.

DE JONGHE (ÉDOUARD), docteur en philosophie et lettres.

La place de l'ethnographie dans les études universitaires.

DEMARET (LÉON), ingénieur principal au corps des mines à Mons, docteur en sciences, ingénieur électricien sorti de l'Institut Montefiore, membre de la Société belge des ingénieurs et des industriels.

Note sur la troisième question.

DE WILDEMAN (E.), conservateur au Jardin botanique, professeur au cours colonial de l'École d'horticulture de Vilvorde.

Ce que devrait être un institut colonial et mondial.

du **MONCEAU DE BERGENDAL (Comte ARNOLD)**, avocat à la Cour d'appel de Liège.

Quels sont les moyens les plus propres à provoquer et à développer le goût des carrières vers les pays neufs ?

FIRKET (Dr CH.), professeur à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de médecine.

Du rôle de l'enseignement médical dans la préparation à l'expansion économique.

FRANÇOIS (EUG.), directeur général honoraire à l'État Indépendant du Congo.

Rapport sur la septième question.

GERNAERT (J.), ingénieur.

Note sur la fondation de sanatoria.

GOHR, ancien directeur de la justice au Congo.

Possibilité pour les coloniaux d'emmener leur ménage dans les colonies.

GOLLIER (TH.), docteur en philosophie, docteur en sciences sociales, ancien élève de l'École d'anthropologie de Paris, vice-consul attaché à la Légation de Belgique à Tokio.

L'ethnographie et l'expansion civilisatrice.

HALKIN (JOSEPH), chargé du cours de géographie ethnographique à l'Université de Liège.

Rapport sur la deuxième question.

HALOT (A.), avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, secrétaire du Conseil supérieur du Congo, consul impérial du Japon, commissaire du Gouvernement japonais à l'Exposition de Liège.

Rapport sur la sixième question.

De quelques moyens de favoriser les idées et les facultés d'expansion à l'étranger.

Rapport sur la huitième question.

Aperçu de la colonisation japonaise à Formose.

HAVET (J.), professeur à l'Université de Louvain.

La formation des médecins coloniaux.

HEGER (FRANZ), Königl. und Kaiserl. Regierungsrat, Museumsdirektor aus Wien.

Bericht über die Wichtigkeit der in Punkt 2 der Section V des Programmes angeregten Forschungen und Studien über die Völkerstämme mit primitiven Kulturen.

HULOT (Baron), secrétaire général de la Société de géographie de Paris.

Une œuvre d'assistance coloniale à la Société de géographie de Paris.

KEANE (A. H.), L. L. D., T. R. G. S., late vice-president of the *Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*.

Rapport sur la deuxième question.

LAFORCE (GEORGES), diplômé en philosophie et médecine, ancien précepteur aux châteaux de Czerwin, par Varsovie (Pologne russe), de Bois-Lombut (Hainaut) et de Mianoye (Namur).

Plan d'un collège international d'initiative privée.

LAMBERT (JACQUES), lieutenant au 2^e régiment de guides.

Note sur la Section V.

LEBRUN (H.), docteur en médecine et en sciences naturelles.

Les recherches parasitologiques dans l'expansion coloniale.

LEHMANN-NITSCHKE (R.), Dr. phil. et med. Vorstand der anthropologischen Abteilung des Museum zu La Plata (Argentinien), Professor für Anthropologie an der Universität Buenos-Aires.

Forschungsmethode einer wissenschaftlichen Ethnologie.

LE MARINEL (G.), capitaine commandant du génie.

Institut de préparation aux carrières coloniales.

LONAY (ALEXANDRE), agronome de l'État de 1^{re} classe, à Mons.

Suggestion dans l'intérêt de la situation morale et matérielle des agents coloniaux.

MADIR-LUCIEN, des frères des écoles chrétiennes, sous-directeur de l'Institut Saint-Barthélemy, à Liège.

La Belgique et son expansion civilisatrice vers les pays neufs.

MIRON (FRANÇOIS), ingénieur de la Société française pour l'industrie et les mines, délégué de la Société française des ingénieurs coloniaux.

L'alimentation en eau potable aux colonies.

MOREL, capitaine commandant adjoint d'État-major.

L'enseignement colonial et le recrutement des fonctionnaires coloniaux.

NIEUWENHUIS (Dr A. W.), professeur d'ethnologie à l'Université de Leyde.

Rapport sur la deuxième question.

NYS (FERNAND), lieutenant au régiment des grenadiers.

Le zèbre au Kalanga.

Les efforts qu'il convient de faire dans le but d'améliorer la situation des agents coloniaux en leur procurant les délassements d'ordre intellectuel et notamment en créant des bibliothèques.

OTLET (PAUL), secrétaire général de l'Office international de bibliographie.

L'organisation rationnelle de l'information et de la documentation en matière économique.

PETY DE THOZÉE (CH.), ancien secrétaire de Légation.

Moyens propres à provoquer et à faciliter l'expansion civilisatrice.

Recrutement des agents coloniaux et consulaires. Situation matérielle et morale des agents consulaires et coloniaux.

ROBERT (E.), sous-lieutenant au 12^e régiment de ligne, licencié en géographie.

L'éducation à l'armée.

ROGET (L.), ancien directeur général de la C^{ie} à charte de Mozambique.

Rapport sur la quatrième question.

RYCX (LÉON), avocat.

De la formation générale et de la préparation individuelle aux carrières d'expansion.

SIFFERT (D.), consul de Belgique à Shangai.

Rapport sur la septième question.

SIMOENS (G.), docteur en sciences minérales, attaché au service géologique de Belgique, membre de la Commission de la Carte géologique du Royaume.

Un exemple de service de documentation présentant un caractère mondial.

Que doit être un musée mondial?

SKIFF (FREDERICK J. V.), directeur du *Field Columbian Museum* de Chicago.

Note sur les cinquième et sixième questions.

SLOSSE (EUGÈNE), ex-chef de section à la Compagnie impériale des chemins de fer chinois, ligne de Pékin à Hankow.

Quels sont les moyens les plus propres à préparer et à former ceux qui se destinent aux carrières vers les pays neufs?

SOENENS (ALBERT), vice-président du tribunal de première instance de Bruxelles.

La magistrature coloniale.

STEINMETZ (Dr S. R.), privatdocent de sociologie de l'Université de Leyde.

Ueber die Beschaffung des ethnographischen Materials.

TIBBAUT (EM), membre de la Chambre des Représentants.

L'expansion belge au point de vue agricole.

T'SERSTEVENS (GASTON),

Quels sont les meilleurs moyens de donner aux jeunes gens le goût des entreprises à l'étranger?

VAN CAMPENHOUT (Dr EM.), professeur d'hygiène à l'Institut colonial de l'État indépendant du Congo.

Programme de leçons théoriques et pratiques d'hygiène et de prophylaxie médicale à l'usage des candidats à la carrière coloniale.

VAN DEN BOSCH (FIRMIN), procureur du Roi à Termonde.

De la formation et du recrutement de la magistrature coloniale.

VAN DEN STEEN DE JEHAY (Comtesse L.),

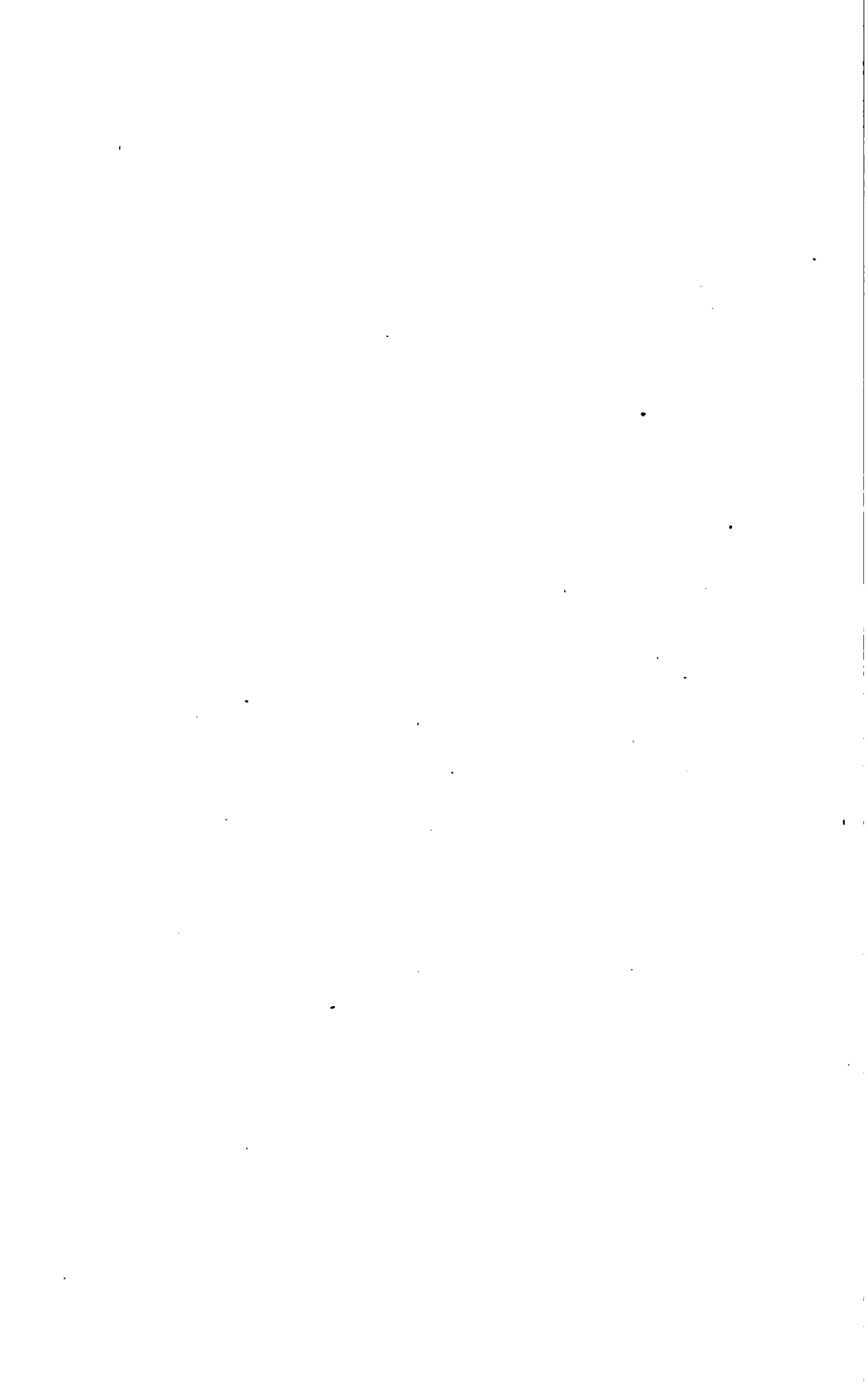
De l'influence féminine au point de vue de la colonisation.

VANDERDONCKT, chef de division au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Nécessité de comprendre des notions d'instruction militaire parmi les branches d'enseignement de l'École mondiale.

VAN DURME (Dr PAUL), chargé de cours à l'Université de Gand, membre de la Commission sanitaire du port de Gand-Selzaete.

Expansion économique et hygiène coloniale.



PROGRAMME DE LA SECTION V

1. — Quels sont les moyens les plus propres à provoquer et à développer le goût des carrières vers les pays neufs?

2. — Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure? — (Convierait-il d'organiser ce travail d'enquête d'après un programme commun, et de définir ce programme? — Y a-t-il lieu de suggérer, dans cet ordre, l'établissement de stations scientifiques, l'organisation de missions, l'élaboration de questionnaires et d'instructions spéciales aux agents coloniaux, aux missionnaires, aux colons, etc., la création d'un organisme spécial appelé à concentrer les éléments recueillis, etc.?)

3. — Quels sont les moyens les plus propres à préparer et à former ceux qui se destinent aux carrières vers les pays neufs?

4. — Convient-il de créer des établissements d'enseignement approprié, instituts spéciaux et écoles coloniales, en vue de la formation aux carrières vers les pays neufs?

(Quel devrait être le programme théorique et pratique en vue de rendre les candidats aptes à ces diverses carrières, notamment aux services publics, administratifs et judiciaires et de les instruire des meilleures méthodes à suivre dans les relations des éléments étrangers avec les populations indigènes dans le but d'améliorer les conditions matérielles et morales de ces populations? — Quel serait le meilleur mode de former un personnel enseignant compétent?)

5. — Convient-il d'étendre l'institution des musées coloniaux et des pays neufs et quelles seraient les meilleures voies à suivre pour leur assurer la plus complète utilité (échanges internationaux, conférences, publications, etc.)? — Faut-il multiplier les collections de vulgarisation

pour des villes de province, les établissements d'enseignement à tous les degrés et comment les concevoir ?

6. — Comment organiser les expositions nationales ou internationales des pays neufs et des colonies de manière à leur faire rendre le maximum d'effet utile en vue de l'expansion des pays organisateurs ?

7. — Quelles suggestions convient-il de faire dans l'intérêt de la situation matérielle et morale des agents coloniaux, en ce qui concerne notamment la possibilité d'emmener leur ménage avec eux, les délasséments d'ordre intellectuel et physique, tels que la création de bibliothèques et l'établissement de jeux sportifs, les traitements de congé et d'attente, les pensions, allocations de retraite et assurance sur la vie, l'institution de caisses de prévoyance pour les veuves et orphelins, la fondation de sanatoria et établissements de convalescence, etc.

8. — Les traités d'extradition existant dans la mère patrie doivent-ils être exécutés dans les colonies ? Comment convient-il de traiter les cas de désertion, de sédition et de révolte, au point de vue des droits et devoirs des colonies voisines ?

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

LA QUESTION DES AGENTS COLONIAUX

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. ASPE-FLEURIMONT

Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

La mise en valeur rationnelle des colonies est subordonnée, en dehors de leurs possibilités économiques propres, à un certain nombre de facteurs qui peuvent être répartis en cinq groupes :

I. — Un bon régime commercial.

Il serait trop long de développer ici ce qu'on entend par là ; ce problème est, d'ailleurs, excessivement complexe, dépendant surtout de conditions géographiques, ethnographiques et économiques.

II. — Un régime des terres approprié.

Le système des grandes concessions territoriales est d'une heureuse application dans les parties de l'Afrique les plus arriérées, les moins habitées et ne possédant qu'une organisation indigène rudimentaire. Son adoption rencontrerait de multiples difficultés en des pays plus avancés dans la voie de la civilisation.

III. — Un outillage économique, convenable et progressif.

Les ports, les routes, les cours d'eau praticables, les chemins de fer sont indispensables, à la condition qu'ils répondent à des besoins

nés ou du moins susceptibles d'être prévus. L'exemple de la voie ferrée reliant Matadi au Stanley-Pool vient, de lui-même, à l'esprit en pareille matière. Le chemin de fer des Grands-Lacs a le même avenir, pour des raisons à peu près identiques. Au contraire, on est fondé à s'interroger sur ce que pourrait bien produire un Transsaharien si on voulait l'envisager autrement qu'à un point de vue purement *impérial*.

IV. — Des auxiliaires locaux indigènes utiles.

C'est la fameuse question de la *main-d'œuvre* si souvent abordée et jamais résolue dans la pratique, parce que, si les coloniaux tombent généralement d'accord sur ce qu'il convient de faire, ils se heurtent immédiatement à des objections venant d'hommes politiques, pour lesquels, la plupart du temps, les nécessités tenant à la race, à ses mœurs, à ses besoins, restent, faute d'études sur place, choses absolument inconnues.

V. — Des hommes expérimentés.

C'est, en réalité, la question des *agents coloniaux* et celle qui fait l'objet de ce Mémoire.

DIVISION DU SUJET.

A. — Du recrutement des employés coloniaux.

- 1° Conditions physiques;
- 2° Qualités intellectuelles;
- 3° Tendances morales.

B. — Des engagements contractuels.

- 1° *Objet des contrats* : Agents de culture, employés de factorerie, ingénieurs et conducteurs de travaux;
- 2° *Durée des contrats* : Celle-ci variant suivant le pays et la nature de la fonction;
- 3° *Conditions pécuniaires* : Se modifiant sous l'empire des mêmes facteurs.

C. — Des sanctions des contrats et de l'avenir des agents coloniaux.

1° Stipulations permises et prohibition; stipulations léonines.

Raison d'être des unes et explications des autres.

2° Inconvénients et avantages de la carrière coloniale; l'avenir qu'elle assure.

CHAPITRE PREMIER.

RECRUTEMENT DES EMPLOYÉS COLONIAUX.

1° Conditions physiques; 2° Qualités intellectuelles; 3° Tendances morales.

1° *Conditions physiques.* — On sait que, sauf pour l'Angleterre, qui, possède au Canada, au Cap, en Australie, des terres de peuplement où le climat permet aux hommes venus d'Europe le travail manuel et la possibilité de faire souche de leur race, les autres colonies, que la France, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, etc. possèdent au delà des mers, sont situées dans la zone intertropicale. Ceux qui se destinent à la carrière coloniale doivent donc réunir un ensemble de conditions physiques qui auraient moins d'importance s'il s'agissait d'aller dans le Nord de la Chine ou en République Argentine. Au contraire, en Guyane, au Congo, en Indo-Chine, l'on ne peut séjourner qu'un temps assez limité: il faut, après un stage de quelques années, rentrer en Europe pour se refaire.

Pour qui connaît l'effet déprimant du climat tropical (action de la chaleur et de l'humidité) et les modifications que produisent sur l'organisme divers changements dans l'alimentation (privation presque totale des légumes verts, etc.) et dans les habitudes, la nécessité de ne recruter les agents coloniaux que parmi des hommes sains et formés s'impose inéluctablement. Une visite préalable à un médecin consciencieux est donc obligatoire; par là, on saura que le candidat n'a ni affection cardiaque, ni scrofule, ni rachitisme, ni tuberculose, ni maladie de foie. Pour le reste, ainsi que pour l'estomac et les intestins, la santé de l'intéressé dépendra de sa conduite, de son hygiène et de sa sobriété. S'il était toujours possible de choisir pour le mieux, il conviendrait de n'engager que des tempéraments moyens, ni trop bilieux, ni trop sanguins, ni trop nerveux. Quant à l'âge, je n'hésite pas à exclure les jeunes gens ayant moins de vingt ans et les

hommes qui, n'ayant jamais vécu dans les pays chauds, dépassent trente-cinq ans; chez les premiers, il y a souvent insuffisance de formation physique; chez les seconds, l'inconvénient contraire est fréquent. La meilleure période de la vie est donc vers la vingt-cinquième année, qui concorde avec la libération du service militaire. Il est évident que si le séjour aux colonies dispensait de celui-ci, ainsi que des bons esprits le souhaitent, on pourrait y envoyer les jeunes hommes un peu plus tôt, à condition toutefois de leur éviter les moins bons endroits, afin de leur faciliter l'acclimatation; cette observation, d'ailleurs, est d'ordre général et ne doit jamais être perdue de vue par les chefs de maisons; elle se rattache, au surplus, à la question très importante du milieu moral, duquel il sera parlé plus loin.

2° *Qualités intellectuelles.* — Elles diffèrent assez sensiblement aussi des exigences courantes pour les emplois d'Europe.

Entre ceux que leurs fonctions appellent à renseigner le public sur ce qu'on peut faire aux colonies et des jeunes gens désireux de s'expatrier s'engage fréquemment le colloque suivant : « Je veux aller aux colonies. — Dans laquelle ? — Cela m'est indifférent. — Pourquoi faire ? — Tout ce qu'on voudra ! » Voilà un homme de bonne volonté ! pensera-t-on. Non pas : c'est une pure non-valeur.

Combien je préfère l'individu qui vient dire : « J'ai fait mon service militaire au Sénégal, au Soudan; je me suis familiarisé avec les dialectes indigènes; j'ai observé le caractère et la nature des gens; je crois avoir saisi les idées et les manières qui conviennent à leur tempérament; si j'avais une place sérieuse, assurée, il me semble que je me débrouillerais ». A celui-là, il ne faut pas demander grand'chose de plus; s'il a de la conduite et de la santé, il réussira; il convient seulement de ne pas le laisser partir avant qu'il possède des notions de bonne comptabilité, lui permettant au moins de calculer ses prix de revient et de raisonner ses opérations. La connaissance d'une langue étrangère, l'anglais surtout, sera, sinon partout indispensable, du moins de la plus grande utilité.

Il s'agit, enfin, de savoir ce que l'on fera du candidat, la nature de l'emploi auquel on pourra l'affecter; ces qualités varient essentiellement avec la colonie à laquelle on le destine : tel jeune homme, qui fera très bien dans un comptoir de l'Indo-Chine, réussira mal dans un comptoir de l'Afrique occidentale et *vice versa*. Un employé du Louvre ou du Bon-Marché, s'il est sérieux, peut faire son chemin en

Extrême-Orient, où le négoce a de grandes analogies avec le commerce européen; au contraire, si vous envoyez dans les déserts du Soudan et dans les marais du Dahomey un jeune homme habitué à l'asphalte des boulevards, il se dégoûtera vivement de sa nouvelle vie et demandera rapidement à être rapatrié. Il importe donc, quand un candidat réunit les conditions générales dont j'ai parlé tout d'abord, de bien distinguer ses qualités pour ne l'affecter qu'à un emploi qu'il sera capable de remplir. C'est, malheureusement, une chose que trop peu souvent l'on envisage; et bien des fois, pour reprendre mon exemple, on enverra un jeune homme, sortant du Louvre ou du Bon-Marché, dans une de nos colonies de l'Afrique occidentale. Pour cette dernière contrée, je préfère de beaucoup les jeunes gens des Alpes, des Pyrénées, des Cévennes, notamment. Les Cévenols sont presque toujours parfaits employés, parce que, dans les pays coloniaux, ils se trouvent bien couchés, bien nourris, eu égard à ce qu'ils avaient chez eux; le travail, qu'ils ont à donner, est moins dur que celui auquel ils étaient habitués. Tout en ayant des appointements variant de 125 à 150 francs, ils peuvent faire 100 francs d'économie, au moins, par mois; au bout de peu de temps, ils ont amassé un petit pécule et reviennent alors vers leur pays, considérés dans leur village comme des heureux de ce monde. Ils racontent leurs voyages à des camarades plus jeunes qui, à leur tour, veulent s'en aller. Et le courant s'établit ainsi; c'est le meilleur.

3° *Tendances morales.* — La disposition d'esprit, dans laquelle partent les jeunes employés coloniaux, est de la plus grande importance, eu égard aux luttes morales qu'ils auront à soutenir là-bas, loin de leur famille, loin souvent aussi de tout contrôle sérieux, sans le frein du milieu civilisé dans lequel nous vivons ici, qui étreint nos instincts parfois désordonnés et aux exigences duquel nous conformons, volontairement ou même à notre insu, notre manière d'être. Le chef de maison, que vient solliciter un candidat, doit donc faire porter spécialement ses investigations sur le côté moral : la situation de sa famille, le nombre de ses frères et sœurs, l'école où il a étudié, son degré d'instruction, ce qu'il a fait depuis la fin de ses classes, les motifs qui l'invitent à partir si loin de sa patrie : autant de questions, la dernière surtout, qui appellent un examen approfondi. A son tour, le chef de maison expliquera ce qu'est la vie du commerçant, du colon, aux colonies; d'après celle, où le candidat devra se rendre, il lui dira la dureté de l'existence faite de labeur et

de privations, sous un climat pénible, au milieu de populations à peu près sauvages, sans distractions intellectuelles en dehors du travail ; il le désillusionnera sur les récits, parfois fantaisistes, de certains voyageurs, qui, le péril et les ennuis passés, ne s'en souviennent plus guère dans leurs écrits ; les actions d'éclat, pour le commun des mortels, c'est du roman ; les chasses magnifiques, c'est du rêve ; le train-train quotidien est plus monotone, et ce train-train-là doit durer près de trois années avant qu'on puisse venir se refaire l'esprit et le corps dans le monde civilisé. En un mot, si la peinture doit rester exacte, il vaut mieux en foncer un peu les tons.

Il faut, en effet, tout prévoir et tout dire à celui qui veut partir : la solitude dangereuse, l'isolement néfaste, l'ennui démoralisateur, le découragement provenant de la maladie, du marasme des affaires, d'échecs immérités, d'ambitions hâtives, prématurées, inassouvies ; il faut le prémunir aussi contre les mauvais conseils, toujours plus ou moins intéressés ; il faut le garder de ces inimitiés enfantines, inexplicables, qui énervent et qui nuisent à tout et à tous ; il y a là une fâcheuse tendance, trop générale, contre laquelle il est nécessaire de réagir sans cesse ; est-il raisonnable de voir, comme cela se produit souvent, quatre ou cinq blancs divisés en deux... camps, passer leur temps à s'observer mutuellement du matin au soir et à s'irriter jusqu'au paroxysme par des milliers de coups d'épingle indignes d'un être intelligent ?

Quand, après tous ces avertissements, le chef de maison se sera, en dernière analyse, rendu bien compte qu'il a été compris, que le candidat ne demande pas à partir *n'importe où, pour y faire n'importe quoi*, par suite d'une contrariété de famille, d'une histoire d'amourette, de mauvaise conduite ou de dissipation, mais parce qu'il *veut faire son trou* plus facilement qu'en Europe, où la vie matérielle, absorbant de maigres salaires, empêche de réaliser la moindre économie, alors, mais alors seulement, il pourra espérer qu'il a devant lui un homme de bonne volonté et décidé à obéir et à bien faire, mieux peut-être au loin qu'il n'aurait pu dans la métropole, parce que sa personnalité aura davantage l'occasion de s'y manifester, de s'y épanouir plus à l'aise. Quelques conseils à l'égard du personnel féminin de là-bas ne seront pas déplacés : tout le monde y pense en partant ; mais l'hypocrisie de nos mœurs fait que personne n'en parle.

Les dépenses d'un employé colonial, en dehors du point, absolument secondaire (il doit rester tel toujours), qui vient d'être visé, sont

de fort minime importance, puisque, généralement, il est défrayé de tout, sauf de son habillement, qui, étant de coton blanc ordinaire, coûte bien peu par année; l'économie est donc presque forcée; de cet argent, l'intéressé fera, sans doute, deux parts; l'une sera laissée au siège social de sa compagnie, qui l'emploiera en achetant pour lui des valeurs de tout repos, d'où sécurité mutuelle; l'autre fera l'objet d'une délégation à sa famille, qui, de la sorte, suivra ses efforts et saura régulièrement ce qu'il devient par la voie du chef de sa maison, du directeur de sa société. Il n'y a pas à hésiter à engager un jeune homme qui, de lui-même, fixe ainsi le sort de son avenir; son intention de bien faire est évidente et sincère et si, au cours de son emploi, il a quelque défaillance de bon vouloir, des moments de lassitude dus à des désillusions, on ne lui ménagera pas les encouragements; le soutenir sera même un devoir, à condition toutefois que ces bonnes dispositions ne l'amènent pas à abuser.

Mais si le sujet est bon, le fait se produira rarement et sa bonne conduite lui gagnera rapidement l'estime et la confiance de ses chefs.

Tel est l'ensemble des conditions physiques, intellectuelles et morales qu'il convient d'exiger, si l'on veut éviter, dans la mesure du possible, d'éprouver de graves mécomptes de la part des jeunes gens qui désirent se créer un avenir dans les colonies.

CHAPITRE II.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS.

1° Objet des contrats; 2° Leur durée; 3° Conditions pécuniaires.

1° *Objet des contrats.* — Il est incontestable que, en sus des conditions générales dont il vient d'être question, et qui s'appliquent plus spécialement aux employés de commerce, on a souvent besoin, dans les colonies, d'agents de culture, d'ingénieurs et de conducteurs de travaux; il y aura donc là des connaissances techniques nécessaires que les candidats devront posséder avant de partir; il va de soi que la rémunération de leurs fonctions sera en proportion de leurs capacités et du rôle qu'ils seront appelés à remplir. Mais, sur ce point, les cas étant essentiellement variables, il est difficile de tracer un cadre tant soit peu exact.

2° *Durée des contrats.* — Il en est à peu près de même selon le pays et la nature de la fonction. En Afrique occidentale, les contrats sont de trois ans, au Sénégal, au Soudan et en Guinée, tandis que leur durée est ramenée à deux années à la Côte-d'Ivoire, au Dahomey, où le climat, étant plus débilitant, exige un retour en Europe plus rapide.

3° *Conditions pécuniaires.* — C'est là un des points les plus importants et les plus difficiles à fixer eu égard à la nécessité de sauvegarder les intérêts des uns et de résister aux prétentions souvent exagérées des autres.

Il était d'usage, jadis, dans les maisons commerçant au Sénégal et dans les rivières du Sud, de traiter sur des bases très larges avec un homme au courant du pays; on lui confiait une pacotille importante; il édifiait, à ses frais, les installations qui lui étaient nécessaires pour la traite de la gomme et des arachides à laquelle il se livrait. Ses produits d'exportation étaient réalisés par les soins de sa maison d'Europe et les bénéfices nets de la campagne se partageaient généralement par moitié; l'agent intéressé était alors responsable des auxiliaires qu'il avait sous ses ordres; la difficulté et la lenteur des communications par les navires à voiles raréfiaient la concurrence, maintenaient de bons prix, faisaient réaliser de très gros bénéfices, couvrant facilement tous les aléas. Le développement de la navigation à vapeur modifia cette situation et permit l'arrivée de nouveaux venus; alors qu'auparavant le commerce colonial n'était possible qu'aux grandes maisons d'armement, il devint accessible à de plus nombreuses initiatives; les gains diminuèrent et il fut impossible de faire aux employés la part aussi belle; en dehors d'appointments fixes modiques, les uns reçurent un tantième sur leur chiffre d'affaires, les autres sur le bénéfice net annuel de leur comptoir; ces deux procédés ont du bon; mais chacun présente un inconvénient: avec le premier, on peut craindre que, pour grossir son chiffre d'affaires, l'employé vende à trop bas prix; avec le second, il peut naître, entre lui et sa maison, des difficultés sur la manière d'obtenir le bénéfice net; des discussions peuvent surgir sur les valeurs (marchandises avariées ou démodées, créances aventurées) devant figurer à l'inventaire et sur la façon d'établir le bilan annuel. Dans certaines maisons, dont le genre des affaires rend la chose possible, on alloue tant par kilogramme de caoutchouc acheté, tant par bille d'acajou

expédiée, tant par tonne d'amandes ou d'huile de palme exportée, en spécifiant, par avance, les prix d'achat nécessaires qui ne devraient pas être dépassés.

Mais toutes ces conditions ne peuvent concerner que les employés principaux; aux jeunes gens, qui arrivent et qui doivent tout apprendre de l'apprentissage qu'ils vont faire, on ne peut offrir qu'un salaire mensuel fixe peu élevé au début, mais appelé à grandir selon les qualités et les services de chacun. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le débutant coûte à la maison qui l'emploie beaucoup plus qu'il ne lui rapporte; on a calculé qu'un employé à 150 francs par mois revient à sa maison — logement, nourriture, blanchissage et amortissement des frais de voyage compris — à environ 6,000 francs par an; c'est, d'ailleurs, le cas des apprentis chez nous dans un bon nombre de métiers; à ceux-ci, très souvent, on ne donne aucune rétribution; parfois même on exige d'eux une indemnité dite d'apprentissage ou d'entretien. Il n'en saurait être ainsi aux colonies pour de multiples raisons. Mais, dans la fixation des appointements, cet élément d'appréciation doit être pris en considération. On a estimé que, pour un engagement de trois ans, un débutant ne produit un travail réellement profitable qu'au bout de la seconde année; c'est dire que, lors de l'expiration de son contrat, c'est à à peine si son concours a compensé à sa maison le coût, la valeur de l'apprentissage qu'il a fait chez elle. Ce qui précède suffit à expliquer pourquoi l'on voit débiter des jeunes gens à raison de 125 francs par mois, en sus du logement, de la nourriture, avec ou sans frais de blanchissage. Les chiffres qui précèdent s'appliquent, bien entendu, aux jeunes gens qui ne savent rien faire, qui n'ont pas de spécialité; il va de soi que la connaissance des langues et de la comptabilité appelleront des offres un peu plus élevées; d'ailleurs, on ne doit pas le laisser ignorer aux intéressés : sans ce bagage de début, ils feront difficilement leur chemin; faute de pouvoir établir des prix de revient et raisonner les opérations d'un comptoir, ils resteront dans les emplois inférieurs de boutiquiers, surveillants, copistes, etc.

Toutefois, il convient de reconnaître que, dans certaines maisons, il y a une tendance fâcheuse à offrir des salaires dérisoires. On procède ainsi en partant de cette idée démoralisante que l'employé, au loin, à l'abri de toute surveillance, arrive à se payer très largement lui-même. J'ai, pour ma part, toujours protesté contre un pareil système; si celui, qui désire entrer chez vous, n'a pas votre entière

confiance, ne l'engagez pas; dans le cas contraire, vous n'avez pas le droit de douter, *a priori*, de l'honnêteté de quelqu'un que vous prenez à votre service; autrement, il y a là un germe morbide qui ne peut que se développer par l'éloignement et que l'esprit de suspicion transforme vite en crise aiguë. Quelqu'un a dit que l'honnêteté devait se payer, comme on le fait d'un objet de réelle valeur. Il y a du vrai sous cet aphorisme un peu brutal : un honnête homme, conscient de ses mérites, voudra qu'on le paie ce qu'il vaut, parce qu'il défendra les intérêts des chefs de sa maison comme les siens propres; le coquin n'a pas de ces scrupules; ce qu'il lui faut, c'est la place; il acceptera n'importe quel salaire, qu'il a l'intention de décupler par de multiples sources de profits inavouables. Je n'hésiterai donc pas à dire qu'il est juste, donc nécessaire, de calculer les émoluments des employés, de manière qu'un bon sujet — et il s'en trouve heureusement — puisse, au bout de quinze à vingt ans de séjour colonial, se retirer avec des économies lui permettant de vivre et de jouir d'un repos bien mérité.

Mais chacun doit être récompensé selon ses œuvres; le défaut des débutants, c'est de s'impatienter des lenteurs de leur avancement; je leur conseille d'attendre sagement; la patience, pour eux, c'est, à leur insu, du temps gagné. J'ai connu des employés qui, au bout de sept ou huit ans d'Afrique, ne touchaient en tout mensuellement que 3 à 400 francs; puis, tout d'un coup, ils sont devenus chefs de comptoirs importants; leur situation était assurée avec des économies annuelles de 8 à 10,000 francs. Ils avaient su attendre, sans dévier de la ligne droite; leur intelligence, leur honnêteté, leur expérience étaient les seuls moyens d'action, sans compromission avec personne. Ils sont arrivés; ce sont des heureux par leurs seuls mérites, et non pas, comme des jaloux ne manqueraient pas de le dire, parce qu'ils seraient de simples veinards. Il faut donc, sans cesse, prêcher la patience aux jeunes, dans leur propre intérêt; ils s'en apercevront d'ailleurs bien vite s'ils savent réfléchir, voir et comprendre.

D'autre part, il y a une différence profonde entre le mode de rémunération employé en Afrique occidentale et celui usité en Extrême-Orient. Pourtant, cette différence est plutôt apparente que réelle. En effet, s'il existe une différence dans les chiffres, finalement le résultat est à peu près le même. En Afrique occidentale, l'employé est défrayé de tout; il est nourri, couché, blanchi; il n'a aucune espèce de dépense à faire; mais son salaire ne s'élève qu'à

125, à 150 francs. En Indo-Chine, au contraire, à Hanoi, à Saïgon, l'employé de commerce gagne de 300 à 400 francs; mais alors il faut qu'il se loge, se nourrisse, se blanchisse, ce qui, là-bas, coûte assez cher; aussi certains préfèrent aller en Afrique occidentale plutôt qu'en Extrême-Orient.

En résumé, les conditions d'avancement, d'augmentation ne doivent naître, à mon sens, qu'à partir du second contrat, c'est-à-dire quand on se trouve en présence d'un homme déjà au courant des mœurs du pays, du langage local, acclimaté pour ainsi dire et pouvant rendre de réels services.

C'est alors — et j'y reviens en insistant — que trois modes différents de rémunération apparaissent. Le premier consiste à donner des appointements assez sérieux avec progression successive : la première année, 150 francs, la deuxième, 200 francs, et ainsi de suite jusqu'à 250 à 300 francs.

Plus tard, arrivé chef de comptoir ou à la tête d'une petite opération secondaire, on lui alloue, non *par contrat, mais facultativement*, des gratifications suivant le résultat donné par l'inventaire sérieusement établi. Voilà le premier mode de rémunération. Le second consiste à donner aux employés des appointements débutants de 120 à 150 francs; par contre, pour compenser cette insuffisance, certaines maisons intéressent les employés dans les bénéfices, non pas facultativement, mais par contrat. Enfin, le troisième mode, à mon avis le plus mauvais, est celui appliqué à la Côte-d'Ivoire et au Dahomey. On donne aux employés, au début, 125 francs; à l'expiration du premier contrat, 200 francs; aux deuxième et troisième contrats, c'est toujours 200 francs, quelle que soit l'ancienneté des services; mais on leur alloue, chose bizarre, — il faut que les chefs de maisons soient bien aveugles sur leur intérêts — un pourcentage sur leurs affaires et, pour préciser encore davantage, on leur consent une remise de $\frac{1}{2}$ à 1 % sur le montant des retours de produits, de sorte que leur intérêt est en opposition directe avec celui de leurs maisons. Plus ils achètent de produits, plus la rémunération est élevée et, par conséquent, plus leur maison perd. J'ai vu, il y a quelques mois, des comptes de vente, venus de Hambourg et de Liverpool, qui se traduisaient par une perte; ils étaient approuvés par la maison; les produits étaient achetés trop cher; mais l'employé recevait un pourcentage. Cela a l'air déraisonnable; cependant, il y a des maisons, et des maisons anciennes, qui pratiquent ce mode de rémunération envers

leur personnel. Je dis donc que, des trois modes de rémunération, le troisième est le plus mauvais ; le deuxième lui serait préférable ; mais il faut reconnaître que le premier a aussi des partisans.

Les inventaires se font sur place et, la plupart du temps, par ceux-là même qui ont la gestion du comptoir ; autrement dit, c'est l'agent responsable qui fait son inventaire. Qu'est-ce que vous voulez ? L'humanité a ses faiblesses ; un employé, un agent, qui a un pourcentage dans les bénéfices nets, aura toujours une tendance à faire figurer, parfois sans bien s'en rendre compte, sur son inventaire, des marchandises ou des valeurs dépréciées, afin de relever le chiffre des bénéfices. Cela revient donc encore à dire que le premier mode de rémunération serait préférable : donner des appointements progressant successivement, mais laissant la faculté aux chefs de maisons, à l'inspecteur général des comptoirs, quand il y en a, de donner aux employés méritants des gratifications généralement proportionnelles au résultat final de l'inventaire.

CHAPITRE III.

SANCTION DES CONTRATS ET AVENIR DES AGENTS COLONIAUX.

1° *Sanction des contrats.* — Des abus de toute nature, tenant surtout à l'éloignement et à l'impossibilité d'exercer une surveillance efficace, ont amené les maisons coloniales à insérer, dans les contrats d'engagement avec les employés, des stipulations particulièrement sévères. Les unes sont valables et sanctionnées par les tribunaux ; les autres, considérées comme léonines, sont réputées nulles.

Parmi les stipulations valables et les prohibitions admises en justice figurent celles relatives aux frais de voyage et à l'acceptation d'emploi, au même endroit et dans une maison rivale, par exemple.

a) *Frais de voyage et rapatriement.*

Une des raisons, pour lesquelles les émoluments de début des jeunes employés sont modiques, consiste en la nécessité de leur consentir presque toujours des avances avant leur départ, notamment pour les frais de voyage. Or, l'expérience prouve que, dans la propor-

tion de 50 % environ, les chefs de maisons ne peuvent presque jamais rentrer dans ces débours relativement élevés, soit qu'ils se trouvent dans l'obligation de congédier, au bout de peu de temps, l'employé devenu une mauvaise tête ou une non-valeur, à divers titres, soit que l'état de sa santé nécessite son rapatriement; à cet égard, il convient de ne pas passer sous silence les fâcheuses complaisances des médecins locaux qui, trop souvent, facilitent, au moyen de certificats presque toujours identiques, le retour en Europe, aux frais de leur maison, aux jeunes gens qui s'aperçoivent que la vie coloniale manque de plaisirs ou d'avenir pour leurs ambitions, ou bien, même, sont très heureux d'avoir pu faire un voyage lointain de quelques mois aux *frais de la princesse*. On conçoit donc que les chefs de maisons s'efforcent de se prémunir, dans la mesure du possible, contre les conséquences pécuniaires de pareils abus. Ces brèves considérations expliquent la nature, la portée et le but de la clause suivante, qui, à de légères variantes près, est devenue de style dans les contrats des employés allant en Afrique et en Extrême-Orient.

La Société X. . . . fait à M. . . . l'avance de ses frais de voyage d'aller en deuxième classe (en première classe, s'il s'agit de bateaux allemands, ou le confort est rudimentaire); la Société s'en rembourse au moyen de retenues mensuelles sur ses appointements, à raison de. . . . par mois, de façon qu'elle soit couverte lors de l'expiration de la première année du contrat; si l'employé cesse d'appartenir à sa Société avant l'accomplissement de sa période conventionnelle de trois ans, il perd, de plus, tout droit à son rapatriement quel que soit le motif — sauf le cas de maladie — de la cessation de son emploi; si, au contraire, l'employé a exécuté entièrement ses obligations, la Société lui paiera les frais de son voyage de retour et, de plus, lui fera remise, à son arrivée en France d'une somme égale à celle de ses frais de voyage d'aller.

Cette combinaison a un double objet : 1° éviter que l'employé — comme cela avait lieu fréquemment jadis — n'ayant pas voyagé à *ses frais*, de Marseille à Cotonou, par exemple, quitte le comptoir ou s'en fasse renvoyer un mois après son arrivée, afin de pouvoir entrer dans une maison concurrente avec des appointements mensuels immédiatement plus élevés, celle-ci n'ayant pas à amortir d'abord 700 ou 800 francs de frais de voyage et pouvant ainsi payer de suite plus cher; 2° encourager le jeune homme à faire ses trois ans, par l'attrait de ce qu'on pourrait appeler *une prime de retour*.

b) *Prohibitions relatives à l'acceptation d'emploi dans la même colonie.*

C'est un sujet qui a donné naissance à bien des polémiques, voire même à des procès, et, cependant, il devrait être de la plus grande simplicité si les conflits d'intérêt, la mauvaise foi ou le défaut de probité ne le compliquaient pas parfois singulièrement. En France, un patron a-t-il le droit de convenir avec l'employé auquel il confie ses intérêts, les secrets commerciaux, ou simplement les procédés d'affaires de sa maison, qu'il initie à la connaissance de sa clientèle, que, s'il le quitte volontairement ou s'il se fait congédier, il lui sera interdit, pendant un délai de trois, cinq ou dix ans, soit d'entrer dans une maison rivale de la même localité ou région, soit de créer une entreprise concurrente? Oui, évidemment, et les tribunaux ont continué de faire respecter une semblable stipulation qui, en elle-même, est absolument licite, puisqu'elle est limitée à un périmètre et à une durée déterminés. Il en doit être ainsi, *a fortiori*, pour les affaires coloniales. En Afrique, ce n'est guère la maison d'Europe que connaît la clientèle noire, mais surtout l'employé de factorerie auquel elle a coutume d'acheter, que ce soit à Porto-Novo, à Grand-Lahou ou à Boké. Si donc cet employé quitte sa factorerie et s'en va dans une voisine, les indigènes le suivent, plutôt que de s'adresser à un nouveau venu qui ne connaît pas grand'chose de leur langage, de leurs habitudes et de leurs besoins. De plus, l'employé — quittant sa maison pour entrer dans une autre ou, parfois, pour s'établir à son compte avec une commandite Européenne, ou encore, dans les moments d'engouement, ainsi qu'on l'a constaté à Conakry, il y a trois ans, pour devenir l'agent d'une nouvelle Société — possède des indications précieuses qu'il a recueillies au cours de son apprentissage, et à l'aide desquelles il peut faire le plus grand tort à ses patrons. Il est donc de la plus vulgaire prudence de se prémunir contre de tels dangers, et de la plus élémentaire moralité d'obtenir la sanction judiciaire d'une stipulation aussi licite lorsqu'elle est raisonnable quant à son étendue et à sa durée; il va de soi qu'il serait enfantin, par exemple, d'interdire à un agent ayant travaillé au Setté-Cama, dans l'Ogoué, au Kouilou-Niari, — le tout au Congo Français, — d'engager ses services dans le Haut-Oubanghi. En cette matière, tout est une question de mesure. Mais, en elle-même,

l'inhibition est légitime; on doit l'insérer dans les contrats, de façon à pouvoir s'en réclamer si besoin est. La liberté du travail n'a rien à faire en pareille occurrence, pas plus aux colonies qu'en Europe. Il s'agit de sauvegarder des droits importants et de déjouer des manœuvres fréquemment malhonnêtes; rien de plus.

2° *Avenir des agents coloniaux.* — Si, du chef des clauses contractuelles relatives aux inhibitions dont il vient d'être question, et aussi aux frais de voyage, les doléances assez fréquentes, parce que, inconsiderées, des employés ne sont point légitimes, il en est tout autrement, à mon avis du moins, des plaintes que l'on entend souvent formuler au sujet du *défaut de confort de l'habitation*, du *manque d'hygiène* et de l'*insuffisance de l'alimentation*. Ce sont là des choses dont on ne s'est presque jamais préoccupé; chez les administrateurs de société qui n'ont pas voyagé dans le brousse, c'est faute de savoir, sans doute; chez d'autres, c'est par économie mal entendue. En tout état de cause, il y a là des faits d'inhumanité trop fréquents dont on doit souhaiter la disparition. A notre époque, la médecine coloniale a réalisé suffisamment de progrès pour qu'on sache qu'il est imprudent d'établir des locaux d'habitation près des cours d'eaux, de refuser aux employés le confortable répondant aux lois de l'hygiène, de ne pas varier leur alimentation en leur donnant la possibilité d'avoir des légumes frais dans des potagers bien soignés. Cela coûte cher, c'est vrai; mais la santé s'en trouve bien et l'on évite — sinon totalement — de trop fréquents et dispendieux rapatriements.

* * *

Malgré toutes les précautions de *diagnostic moral* dont il a été question aux pages précédentes, malgré de bons procédés, il arrive hélas, trop souvent, que, sous l'influence malheureuse d'un climat déprimant ou d'autres causes moins avouables (liaisons fâcheuses, appétits pécuniaires immodérés, etc., etc.) on voit des jeunes gens, partis de France bons sujets, se gâter dans la colonie. Tantôt ils sont seuls fautifs; tantôt leurs chefs immédiats manquent d'équité ou même simplement d'adresse à leur égard. La conduite à tenir vis-à-vis du personnel est fort délicate lorsqu'on vit sous les tropiques. L'éloignement de l'Europe nécessite une discipline absolue, une obéissance passive aux ordres de l'agent chef; or, celui-ci peut parfois

se tromper ou être trompé, avoir des préférences injustifiées e commettre des injustices, jamais bien graves au demeurant, mais que la chaleur du soleil et l'isolement des nuits grossissent démesurément. Si donc une hiérarchie aussi rigoureuse offre quelques inconvénients possibles, elle a, tous comptes établis, beaucoup plus d'avantages dans l'intérêt commun. La direction d'Europe doit, d'ailleurs, ne pas manquer de recourir, de temps en temps, à une inspection bien faite.

* * *

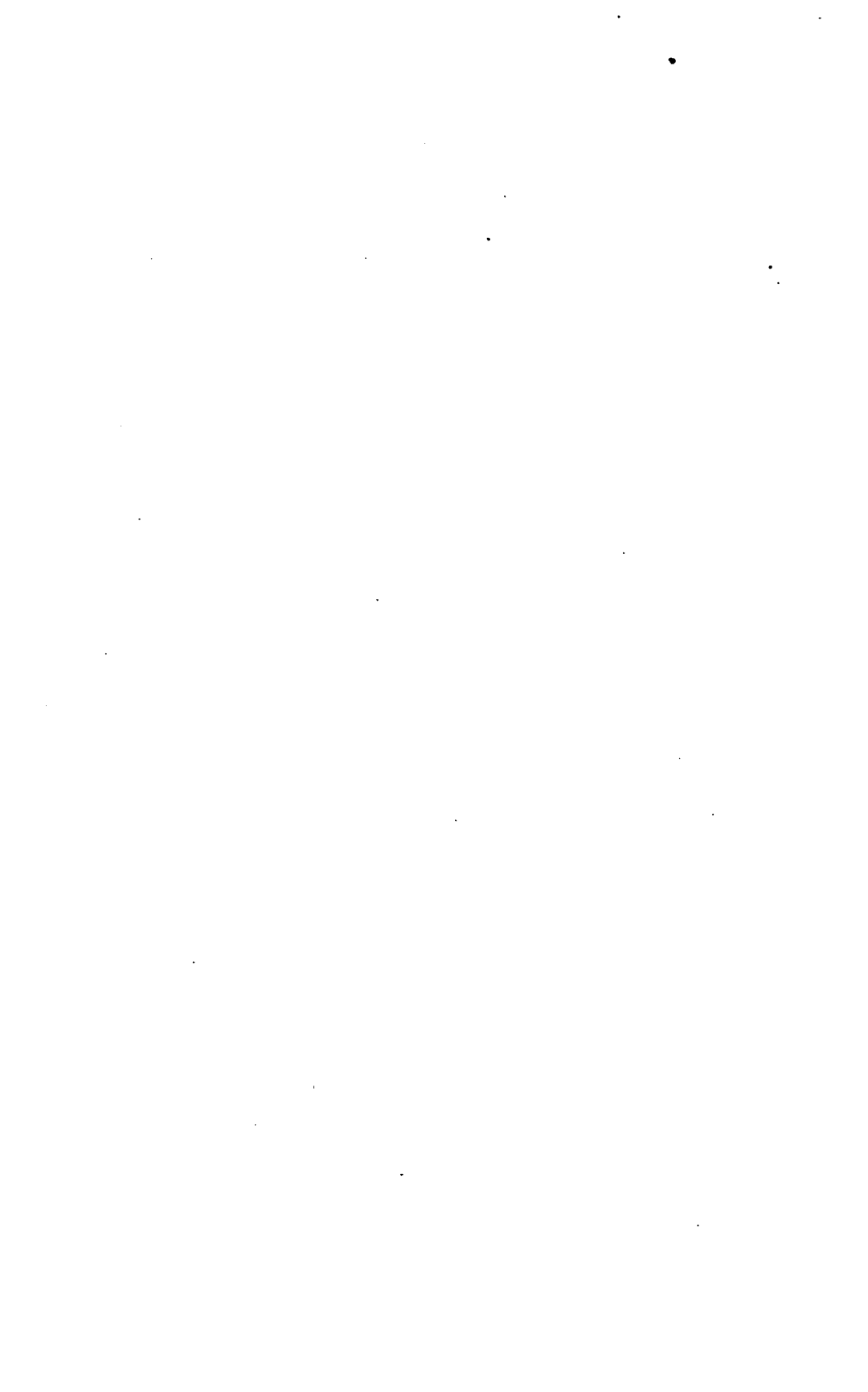
Je viens d'indiquer ce qui devrait *être*; cela revient à dire que tout n'est pas pour le mieux, tant s'en faut, du côté du personnel, des employés attachés aux maisons ou sociétés possédant des intérêts en Afrique. Il y a, toutefois, de notables et heureuses exceptions, et j'ai eu l'occasion d'écrire ailleurs tout le bien que j'en pensais.

En général, on constate une insuffisance de qualités intellectuelles et une tendance morale fâcheuse de dénigrement des supérieurs, d'égoïsme aveugle, souvent malhonnête, d'ambition bête, d'âpreté pécuniaire déraisonnable, de fourberie invincible; que cela tienne à un recrutement défectueux ou à des procédés fâcheux, il n'en est pas moins triste d'être obligé de reconnaître que nous avons beaucoup de progrès à réaliser dans cet ordre d'idées, et c'est précisément parce que les hommes d'affaires (au bon sens du mot) savent à quoi s'en tenir, à cet égard, qu'ils se montrent si réservés dans les créations d'entreprises nouvelles. Qu'arrive-t-il? Les rares *bons* agents ou employés ne chôment jamais de place; les anciennes maisons les connaissent; aux nouvelles, il ne reste que les *autres*, beaux parleurs sans doute, mais dépourvus de savoir réel, et d'honnêteté; ils roulent de comptoir en comptoir — essayant de *faire leur pelote* partout où ils passent — au grand détriment des intérêts qui leur sont confiés et qui périssent rapidement. Il y a, ainsi, un stock de personnel flottant, qui vit des affaires coloniales, mais qui les démonétise, soit par ses actes, soit par ses propos. Les cadres administratifs se sont beaucoup améliorés dans les colonies; il est temps, pour celles-ci, qu'on s'emploie au même but dans les cadres commerciaux. Aussi je ne résiste pas au plaisir de reproduire, ici, ce qu'un vieil et honorable agent, possédant plus d'une centaine de mille francs d'économies, normalement réalisées, m'écrivait récemment de Guinée :

« Il y a ici, en abondance, une catégorie d'hommes jeunes et intel-

ligents, toujours prêts à accepter n'importe quelle situation, pourvu qu'elle soit bien rétribuée, très convaincus de leur importance en toutes choses ; c'est le genre arriviste que vous connaissez ; mais ils ne sont pas toujours bien recommandables, parce que, en général, les scrupules ne les embarrassent pas. A côté de ceux-là, dont on ne peut tirer parti quand l'âge et l'expérience ont fait d'eux des hommes pondérés, il y a les mécontents, les éternels incompris, qui traînent de maison en maison et dont il faut se garder comme de la peste. Les gens sérieux, je parle de ceux qui ne se laissent pas abattre par les difficultés du moment, se rencontrent plus rarement. »

Comme conclusion, je dirai donc que les jeunes coloniaux, s'ils sont sérieux et travailleurs, s'ils ont de la patience et si la santé les favorise, peuvent arriver à se créer un bel avenir, surtout s'ils savent le consolider sur le pilier fondamental de l'honneur.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS. 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

**The methods of making ethnographic
and sociological observations.**

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

Sir Edward BRABROOK

Ancien président de la *Folklore Society* et de l'*Anthropological Institute*, de Londres.

The address which the Folk-Lore Society presented to King Edward VII on his accession to the throne of « all the Britains » upon the death of his mother Queen Victoria, contained the following observations :

« It is in the British Empire, which has to so large an extent grown and been consolidated during her Majesty's reign, and which includes within its bounds countless races of every degree of civilisation and mental development, from the lowest to the highest, that the student of Folk-lore has to seek many of the most precious materials of his study.

» Under Her Majesty's rule every religious belief of these races has been respected, their customs have been regarded with consideration, and their prejudices conciliated; and the study of Folk-lore, a science the very existence of which is bounded by Her Majesty's reign, has thus been rendered possible.

» All these races are now united, in one common sorrow. The loss of the « great white Queen » is to us and to them the same, and this is a point of sympathy between us and them, not to be lost sight of by those who are brought into contact with the subject races. Mutual sympathy ought to help forward mutual understanding. »

I quote these observations as representing the opinion of a society (which was established in 1878 for the purpose of collecting and preserving relics of folk-lore) as to the spirit in which investigations should be made by official and other explorers and as to the best method of making collections. I take the liberty also of repeating a few remarks of my own, made in an address to the Anthropological Section of the British Association in 1898. Referring to the proposed establishment of a Bureau of Ethnology, I said :

« It would tend to remove from us the reproach that has in too many cases not been without foundation — that we have been content to govern races by the strong hand without caring to understand them, and have thus been the cause of injustice and oppression from ignorance rather than from malevolence. If that were only a record of the past, we might be content with mere unavailing regret; but the colonial empire is still expanding, and we and our competitors in that field are still absorbing new districts—a practice which will probably continue as long as any spot of ground remains on the face of the globe occupied by an uncivilised race.

» Would it not be worth while at this juncture to extend to the peoples of Africa, for instance, the principles and methods of the Ethnographic Survey—to study thoroughly all their physical characters, and at the same time to get an insight into the working of their minds, the sentiments and ideas that affect them most closely, their convictions of right and wrong, their systems of law, the traditions of the past that they cherish, and the rude accomplishments they possess? If for such a service investigators like Dr. Roth, who began his researches in Queensland by so close a study of the languages and dialects of the people that he thoroughly won their confidence, could be found, the public would soon learn the practical value of anthropological research. If the considerations which I have endeavoured to urge upon you should lead not only the scientific student but the community at large to look upon that which is strange in the habits and ways of thinking of uncivilised

peoples as representing with more or less accuracy a stage in that long continuity of mental progress without which civilised peoples would not be what and where they are, it could not but favourably affect the principles and practice of colonisation. *Tout comprendre c'est tout pardonner*. The more intimate our acquaintance with the races we have to deal with and to subjugate, the more we shall find what it means to stand with them on the same platform of common humanity. If the object of government be, as it ought to be, the good of the governed, it is for the governing race to fit itself for the task by laying to heart the lessons and adopting the processes of practical Anthropology. »

I mention, in these remarks, the researches of Dr. Walter E. Roth, in Queensland, and as they are for several reasons worthy of attention as a type of the manner in which our best explorers set to work, I ask leave to add some Extracts from his volume of Ethnological studies among the North West Central Queensland Aborigines, published by authority of the Government.

Dr Walter E. Roth was appointed surgeon to certain hospitals in North West Central Queensland in 1894. He was first stationed at Boulia, where no strictly professional work offered itself, and he accordingly devoted almost his whole time to a careful study of the local language. It was only when this was sufficiently mastered that he found it possible to understand the complex system of social and individual nomenclature, and to gain such confidence and trust among the natives as enabled him to obtain information concerning their superstitions, beliefs, and ceremonial rites. He most strongly recommends to observers and writers on Aboriginal races the method of making themselves familiar with the language particular to the district before proceeding to make any further inquiries.

In regard to the subject of nomenclature, Dr Roth observes that every individual aboriginal is connected in one way or another not only with all other members of his own tribe, but also with those of other friendlies perhaps hundreds of miles distant, the majority of whom he has neither seen nor dreamed or heard of; and that, unfortunately, in the white man's language there are no words of suitable application to give expression to these connecting ties. Thus terms like brother, sister, father, mother in addition to their usual signification of relation by blood, express a class, or group connection quite

independent of it. The various names which express these relations of the individual to others are described as follows :

1. The patronym, or tribal name depending on the blood-father.
2. The gamometronym, or name depending upon the suitable marriage union and the blood-mother.
3. The paedomatronym, or name particularising the blood-mother from her offspring.
4. The heteronym, depending on the particular paedomatronymic group to which the individual belongs.
5. The geneanym, depending on his own true family connections.
6. The autonym, his personal or individual name.
7. The climanym, his titular name.

The manner in which Dr Roth accidentally discovered the sign language of the natives is interesting. He was out on horseback with some blacks when one of the « boys » riding to his side suddenly asked him to halt, as a mate of his in front was after some emus, consisting of a henbird and her young progeny. As the distance between the two was 150 yards, and Dr Roth had observed no communication between them he charged the boy with falsehood, with the result that the boy explained on his hands how he had received the information, which was presently confirmed by the arrival of the other lad with the dead bird and her young. Dr Roth was put by this incident upon the discovery of a well defined sign-language, extending throughout the North-West central districts of Queensland. His work contains figures of 213 different signs, representing animals, plants, persons, things and ideas.

The Anthropological institute and the British association have given great attention to the preparation of books of instruction and forms of questions for the use of explorers and officials in obtaining ethnographical and sociological observations as to native tribes. In the year 1872, the former body, at the request of the Royal Geographical Society drew up a form of questions for explorers, with special reference to arctic exploration. The general instructions were prepared by Dr Barnard Davis, the inquiries as to religion, mythology and sociology by Mr. E.-B. Tylor, those relating to the remains of ancient races by professor Boyd Dawkins, those relating to war, arrow marks and ornamentation by Colonel Lane Fox (afterwards

general Pitt Rivers); other observations on Ethnological questions were contributed by Mr. Augustus (afterwards sir Wollaston) Franks; questions relating to the physical characteristics of the Eskimo by Dr. John Beddoe; further Ethnological inquiries by professor (afterwards Sir William) Turner; and others by Captain Bedford Pim. The preparation of these special instructions for arctic explorations led Colohel Lane Fox to consider that similar instructions for the use of explorers generally, would be desirable and he accordingly in the same year obtained from the British Association the appointment of a committee « for the purpose of preparing and publishing brief forms of instructions for travellers, ethnologists and other Anthropological observers. »

The result of their labours was the preparation of a work entitled : Notes and Queries on Anthropology which was widely circulated and was found of great assistance to explorers. It underwent a complete revision in 1892, the part relating to anthropography being edited by Dr J.-G. Garson, and that relating to ethnography by Mr. C.-H. Read. The object of the work is defined to be to promote accurate anthropological observation on the part of travellers, and to enable those who are not anthropologists themselves to supply the information which is wanted for the scientific study of anthropology at home. It is observed that the more remote and unknown the race or tribe, the more valuable the evidence afforded by the study of its institutions, from the probability of their being less mixed with those of European origin. Further Col. Lane Fox remarked that travellers have mostly recorded only those customs of modern savages which they have chanced to observe; and, as a rule, they have observed chiefly those which their experience of civilised institutions has led them to look for : — nor are there wanting instances in which the information thus obtained has been lamentably distorted in order to render it in harmony with preconceived ideas; owing to this and other causes, the imperfections of the anthropological record surpass those of other sciences, and false theories are often built upon imperfect bases. It was therefore hoped that the questions contained in the book, each of which was the result of special study of the subject treated, would be a means of enabling the traveller to collect information without prejudice arising from his individual bias.

It is not necessary in the present report to refer to that portion of the book which deals with anthropography, although I am strongly of opinion that a study of physical characters should be pursued side by side with the study of more specially ethnographic and sociological characters of the people. For this latter purpose, the subjects specially dealt with in the manual are clothing, personal ornaments, painting and tattooing, habitations, navigation, swimming, weaving, basket work, string, leatherwork, pottery, dyeing, stone implements, metallurgy, machinery, fire, invention, variation, natural forms, conservatism, engineering, writing, drawing, sculpture, ornamentation, food, cannibalism, religion, fetishes, mythology, superstitions, magic, witchcraft, crimes, morals, covenants, oaths, ordeals, laws, customs, government, taboo, circumcision, initiatory ceremonies, totemism, music, etymology, language, poetry, history, archaeology, war, hunting, nomadic life, pastoral life, agriculture, training of animals, slavery, relationships, widows, infanticide, causes that limit population, burials, astronomy, arithmetic, property, trade, money, measures, weights, marital relations, education, games, amusements, communication, tribal marks, memorial structures, typography, statistics, population, and contact with civilised races. Practical hints are also given as to ethnological collections, paper squeezes, and photography. Perhaps the most typical instance of the manner in which this work has been found useful to explorers is the monograph on the Andaman islanders by Mr. Man, published by the Anthropological Institute.

The Folk-lore society has also published a hand book of Folk-lore as a guide for collectors and workers on that branch of the subject. In this work is drawn the judicious distinction that while anthropology in the science which deals with savage beliefs and customs in all their aspects, Folk-lore deals with them in one of their aspects only, namely, as factors in the mental life of man, and the science of Folk-lore is defined as the comparison and identification of the survivals of archaic beliefs, customs, and traditions in modern ages. The subjects with which it concerns itself are classified as.

1. Superstitious beliefs and practices.
2. Traditional customs.
3. Traditional narratives.
4. Folk sayings.

Under the first head are included superstitions connected with great natural objects; with trees and plants; with animals; goblin-dom; witchcraft; leechcraft; magic; divination; the future life.

Under the second head festival, ceremonial and local customs and games.

Under the third, nursery tales or märchen; hero tales; drolls; fables; apologues; creation, deluge, fire, and doom myths; ballads; songs; place legends and traditions.

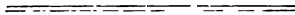
Under the fourth jingles; nursery rhymes; riddles; proverbs; nicknames; place rhymes.

Some observations are contained in this work on the way to collect folklore, and it is remarked that the caution is needed that savages will not answer questions truthfully. If they think they know the kind of answer that the inquirer is seeking to obtain they will coolly supply this as their own genuine opinion or belief. Some savage tribes have curious notions about courtesy, and will not contradict any assertion made to them. Mr. Augustus Oldfield (in the *Journal of the Ethnological Society III*, 255) says « I have found this habit of non-contradiction to stand very much in my way when making inquiries ». Mr. Curr (in his work on the Australian Race, vol. I, p. xvii), remarks that the whites who made inquiries and the blacks who replied constantly misunderstood each other and quotes two instances in which the native words for « I don't understand » and « I don't know » have been used as the names of the places. Obviously, Dr Roth's method of first patiently acquiring a knowledge of the language is the right one.

For want of this knowledge, and of the sympathy with and appreciation of native ideas and customs which it would beget, it is thought that the legislature has not unfrequently interfered injudiciously. A missionary or a civil resident finds something in a native custom which he does not understand or which he considers to be of immoral tendency and agitates to get it suppressed by law. It may be that to the native mind the very thing that has been suppressed is one that involves the most powerful ethical sanction known to him. This has been alleged in regard to the suppression of the potlatches of the North American Indians in the Dominion of Canada.

I have thought that the best way of discharging the commission with which I have been honoured would be to state briefly what are the

opinions held here as to the best method of making Ethnographical and sociological observations; to illustrate them by citing one very successful instance of observation; and to state what are the helps provided by the Anthropological Institute and the Folk-lore Society for the use of observers. I do not for a moment suggest that other countries do not adopt methods which are as good or better, and I hope I have escaped the imputation that I have spoken with English selfrighteousness. I believe the broad principles I have suggested are those which are adopted everywhere.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS, 1905
—

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

La colonisation des pays neufs
et la sauvegarde de la femme indigène.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Jean BRUNHES

Professeur de géographie à l'Université de Fribourg (Suisse).
Membre associé de l'Institut colonial international.

I

L'expansion économique des nations dites civilisées s'est manifestée souvent par une exploitation déraisonnable et antiscientifique; la liste serait longue de ces faits de déprédation et de ces modes barbares et excessifs de conquête végétale et animale aboutissant à ce que Friedrich a dénommé la *Raubwirtschaft* et que nous avons proposé d'appeler l'économie destructive ou mieux le rapt économique (1).

Destruction violente des magnifiques Séquoias de Californie ou exploitation brutale des lianes à caoutchouc dans les régions tropicales humides et chaudes; destruction des animaux à fourrure dans les pays septentrionaux et recul vers le Nord de leur limite d'habitation et d'expansion; poursuite acharnée des oiseaux à aigrettes entraînant presque leur disparition finale; après, chasse à l'éléphant d'Afrique dont l'avenir est aujourd'hui gravement compromis, etc.

(1) Voir LA GÉOGRAPHIE, *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, X, 1904, pp. 247-254; voir aussi CAMMAERTS, *Revue économique internationale*, août 1905.

Telles sont de multiples et trop visibles manifestations d'une mauvaise économie de la terre. Ces formes brutales de la domination humaine qui tarissent les sources mêmes du renouvellement fécond de la vie végétale ou animale sont, on ne saurait trop haut le déclarer, malfaisantes, condamnables et indignes de la saine expansion économique mondiale.

Tous les sages esprits sont de nos jours unanimes à les réprouver non seulement au point de vue supérieur de nos devoirs vis-à-vis de la vie sous toutes ses formes, mais encore au point de vue terre à terre de l'intérêt matériel bien entendu.

Gaspiller les forces humaines, surmener les énergies ouvrières ou faire commerce de la vie humaine elle-même, sont des formes de barbarie plus graves encore en leurs pernicieuses conséquences; et c'est tout autant au nom des vrais intérêts économiques et géographiques qu'au nom des droits de la morale sociale que nous condamnons et essayons de réfréner par tous les moyens tout ce qui ressemble de près ou de loin à la traite des noirs pure et simple ou à la traite déguisée des jaunes sous le couvert d'engagements et de transplantations en masse et à long échange ou bien encore à l'asservissement industriel des blancs.

Beaucoup de progrès sont encore à réaliser en ce domaine si complexe de l'utilisation de l'homme par l'homme, et nombreux sont encore les faits terribles de tyrannie, non seulement dans les zones tropicales, mais encore dans les zones tempérées entre le 30° et le 60° degré de latitude Nord. Toutefois, on peut dire que l'esprit public commence à être éclairé sur cette importante matière et que les exploiters, gouvernements ou particuliers, sont contraints ou de renoncer à leurs criminelles pratiques, ou de recourir à des expédients de moins en moins rémunérateurs.

Mais il est une forme de barbarie qui subsiste inattaquée et presque inattaquable, une forme de barbarie qui semble légitime et normale à ces deux catégories d'humains pourtant si différentes et d'ailleurs inégalement influentes : les « hommes d'initiative » et les « braves gens »; je veux parler ici de l'exploitation sexuelle de la femme par l'homme.

Cette question paraîtra à certains si nouvelle ou même si peu une question qu'on s'étonnera de la voir traitée devant un congrès d'expansion économique mondiale. Ma seule ambition sera de légitimer la place que je lui assigne ici même, comme géographe colo-

nial, et d'avoir pu démontrer aux esprits les plus prévenus ou les plus insoucians que c'est bien en vérité une question, et non des moindres, et encore que c'est bien une question non seulement morale et non seulement sociale, mais économique au premier chef (1).

Laissant de côté, de propos délibéré, tout ce qui se rattache à la « traite des blanches » et à la prostitution dans nos pays de culture et de corruptions avancées, je veux rappeler brièvement quelques faits et noter quelques observations se référant d'une manière spéciale à la colonisation des pays neufs.

II

Si beaucoup s'accordent donc maintenant à regarder comme presque criminel d'exploiter sans discernement la sève des ficus et l'ivoire des éléphants, en revanche, la plupart des hommes s'accordent encore à considérer comme tout à fait anodin, licite et naturel, de s'emparer des femmes maures, soudanaises ou malgaches. La commerciale et sinistre « traite des blanches » offre encore moins de cas de tyrannie et d'inhumaines exigences que la domestication multiforme des femmes de couleur.

Parmi les nations, races ou tribus au milieu desquelles pénètrent les Européens, il importe de distinguer d'abord celles chez lesquelles la prostitution est organisée quasi officiellement et la femme mariée et mère relativement sauvegardée. Il en est ainsi, par exemple, au Japon. A un plus haut degré encore, la constitution familiale du mahométisme, qui séquestre avec rigueur la femme ou les femmes du harem, a fait par contre mettre à part, et pour ainsi dire hors la loi, les femmes qui sont à la disposition de tous et que nous avons toute raison d'appeler des femmes publiques. Les groupes ethniques qui ont embrassé la religion de Mahomet possèdent une certaine

(1) Le programme du Congrès porte comme question 3 de la Section V (Expansion civilisatrice vers les pays neufs) : « Quels sont les moyens les plus propres à préparer et à former ceux qui se destinent aux carrières vers les pays neufs? » Nous croyons fermement avoir répondu au désir des rédacteurs de ce programme et non seulement du programme de la Section V, mais encore de la Section I (Enseignement) et de la Section VI.

organisation de la prostitution : ce sont, par exemple, dans le sud algérien, les Oulad-Nail, rassemblés en général et parfois parqués de force dans une même rue ou dans un même quartier, comme la rue des Balcons à Biskra, portant des insignes visibles de leur métier, bracelets, colliers, etc., jouissant d'une plus grande liberté que les femmes légitimes, mais d'une liberté soumise à une sorte de surveillance à la fois policière et publique. Là ce sont les femmes honnêtes qui se cachent et les prostituées qui s'étalent.

Celles-ci se promènent fières, toujours sans voile sur le visage, et comme orgueilleuses de leur ministère.

Encore que nous soyons loin d'approuver ni de telles mœurs ni un tel régime, nous devons faire une constatation générale à titre d'observation positive. Les Européens, il est vrai, qui profitent de ces femmes sacrifiées par métier aux hommes des peuples musulmans, risquent la contamination d'abord; il procurent ensuite, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, un encouragement public à la corruption, et cela se fait, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, au nom de la prétendue civilisation, voire même au nom de la civilisation pseudo-chrétienne; le spectacle ainsi donné à des hommes qui observent tout de nos faits et gestes avec une attention plutôt haineuse et une perspicacité implacable, ne laisse pas que d'être doublement déplorable. Ce scandale est encore accru lorsque les dominateurs européens collaborent à la satisfaction des appétits corrompus des indigènes, et introduisent eux-mêmes, comme cela s'est fait à Sumatra, par exemple, des prostituées dans les prisons des convicts condamnés aux travaux publics, pour surexciter par l'appât des femmes leur désir du gain et par suite leur capacité de travail. Au même titre, quoique beaucoup plus innocemment, il y a de notre part tactique lâcheuse vis-à-vis des peuples protégés, lorsque les autorités civiles ou militaires, gouverneurs, préfets, généraux, appellent les prostituées à participer publiquement par des danses, telle les « Oulad-Nail », à certaines parties des grandes fêtes officielles; cette quasi-consécration officielle de l'importance attachée non pas certes à la fonction proprement dite, mais à la danse ou aux danses impudiques (danse du ventre) qui en sont l'accompagnement obligé, est regrettable en soi; elle est regrettable aussi, et grandement, pour ce prestige moral et cette autorité que la nation européenne a un intérêt primordial à conquérir et à sauvegarder. Pourtant, quelles que soient ces réserves nécessaires, — et nous n'en avons pas

diminué la portée ni politique ni sociale, — nous devons reconnaître que le mal est beaucoup moins grand et beaucoup moins profond tant que la lubricité des peuples conquérants ou colonisateurs ne s'attaque pas et ne peut que difficilement s'attaquer à la femme épouse et mère, et tant que l'organisation familiale échappe à la pénétration de ce facteur par excellence de malveillance sociale.

III

Les conséquences sont d'une bien autre gravité lorsque les colonisateurs s'en prennent à la femme indigène quelle qu'elle soit. Même si les femmes indigènes sont déjà perverties, les responsabilités des nouveaux arrivants sont grandes. La perversion européenne s'ajoutant à la perversion indigène, empire le mal et ne le corrige pas. Ce spectacle nous est donné par Madagascar. S'il faut en croire les récits des missionnaires protestants ou catholiques, ou si l'on s'en réfère aux mesures prises officiellement par les autorités, — tel l'arrêté de l'administrateur-maire de Tananarive du 1^{er} août 1903 et publié dans le journal officiel en langue malgache le *Vaovao*, numéro du 14 août 1903, — la prostitution est si fort généralisée et développée dans la capitale de Madagascar qu'on a été obligé de la réglementer. La présence d'assez fortes garnisons dans les principales villes de l'île n'a pas peu contribué à accentuer la démoralisation de la femme malgache. Il conviendrait pourtant qu'on s'occupât de réglementer, c'est-à-dire de protéger la femme et contre l'exploitation et contre la syphilis qui est là-bas toute-puissante, paraît-il, et qu'on eût le dessein formel d'arrêter le mal et d'en atténuer les effets. Or, est-ce bien le résultat de la réglementation existante? Nous transcrivons textuellement quelques passages d'une correspondance de Madagascar, qui semble très sûrement documentée et qu'a imprimée le *Bulletin abolitionniste* de mars 1903 :

« Il y aurait lieu d'établir des mesures contre les provocations à la débauche, qu'ils soient noirs ou blancs, hommes ou femmes, et réagir contre le système des « ramatoa » dont il est nécessaire de dire ici un mot. En langue malgache, « ramatoa » est le terme le plus respectueux par lequel on puisse qualifier une femme, cela tient lieu de « madame », mais est plus emphatique. Dans la population blanche, cette expression a pris un autre sens et désigne la femme

qui vit avec un Européen ou qui se livre à une vie désordonnée. Or, il est très peu de blancs qui n'aient leur « ramatoa ». On change sa « ramatoa », on prête sa « ramatoa » ; on réunit les « ramatoa », cela c'est du langage courant. Les militaires ont souvenir de leur « ramatoa » et, au besoin, on les encourage à en avoir. C'est ainsi qu'un colonel avait autorisé ses hommes à prendre une « ramatoa » dans l'intérêt même de leur santé et pour éviter la contagion. Les civils sont du reste dans les mêmes idées. Il y aurait donc là toute une mentalité à changer » (p. 36).

En une autre page, le même correspondant signale des faits qui découlent tout naturellement des précédents, mais qui sont encore plus gros de conséquences : « Avant l'arrivée en nombre relativement considérable des Européens et des militaires, l'immoralité qui existait à Madagascar était alors le fait des bas instincts de la nature humaine ; aujourd'hui elle est devenue vénale. Lorsque, peu après l'arrivée des soldats, quelques âmes noires purent se rendre compte de la source de gain qui leur était offerte, de viles femmes allèrent dans la campagne chercher de la « chair fraîche » : de là est né une sorte de proxénétisme, qui existe naturellement encore, mais qui n'est pas très visible ; il faut posséder la confiance des Malgaches bien placés pour en savoir quelque chose. Mais un autre genre de proxénétisme un peu spécial s'est développé. Un militaire prend chez lui une ou plusieurs femmes et s'en fait de petites rentes. Ce fait ne pourrait être nié. Les militaires, un certain nombre d'entre eux tout au moins, ont des logements ou cases en ville, ou simplement la case de la femme qu'ils ont prise et qui les met complètement à l'abri. Ces femmes, sous une protection relativement étendue puisqu'elles sont sous la coupe d'un blanc, sont précisément celles qui échappent à la visite, et probablement aussi celles qui se livrent le plus volontiers à des actes contraires à la nature (page 54). »

Et voici encore un effet de l'organisation officielle et nouvelle, de l'organisation à l'européenne de la prostitution en un pays où règne certes l'immoralité, mais non pas, ainsi que le dit l'auteur, l'immoralité vénale :

« Or la femme en carte est pour un grand nombre de gens, pour la plupart, un fonctionnaire ; pour elle, sa situation n'a rien de honteux ; sa carte est une protection, quand elle sait ce que c'est, car j'ai entendu parler des jeunes filles si ignorantes de la chose qu'après en avoir été munies après la visite, elles la montraient can-

didement à leur missionnaire ; que cet état se prolonge, et la pensée s'établira que la carte est la légitimation d'un état normal, la permission de gagner de l'argent, une garantie contre la concurrence » (p. 35).

Que cet état se prolonge, ajouterons-nous à notre tour, et l'on aboutira à un résultat global qui n'est autre que la disparition même de la race. Cette considération paraît presque fantaisiste, lorsqu'il s'agit d'une race encore aussi prolifique que la race malgache. Et pourtant l'histoire de la colonisation en a vu bien d'autres ! Que de races et de familles de peuples, nombreuses et prolifiques, ont disparu au contact de la prétendue civilisation. Aborigènes d'Australie, de Tasmanie, de Nouvelle-Zélande, Indiens de l'Amérique du Nord ont disparu ou sont en voie de disparition. Et certes, il importe de faire la part de la persécution brutale exercée contre ces indigènes par les conquérants, de cette chasse à l'homme qui a refoulé les premiers occupants en des régions de plus en plus inhospitalières et où la faim et les maladies ont été de précieuses collaboratrices de l'homme blanc pour l'extermination de la race ; mais il importerait aussi de faire en bien des cas la part des suites de l'immoralité du blanc. Ce sujet n'a pas assez attiré l'attention des historiens de la colonisation, et pour cause. Nous en sommes nous-mêmes réduit beaucoup trop à des conjectures et nous ne voudrions pas porter des accusations trop générales ni contraires à la justice ; pourtant de certains faits précis qui nous ont été rapportés par des explorateurs et des missionnaires, il est permis d'affirmer que les Européens apprennent souvent aux femmes indigènes le *malthusianisme pratique*. C'est là un complément nécessaire et presque une condition *sine qua non* de la prostitution entendue à l'européenne. Nous ne voulons pas assurément représenter toutes les femmes noires ou jaunes comme d'une moralité impeccable : ce que nous avons précédemment dit ne tend pas à une telle conclusion. Mais d'une manière assez générale, les femmes primitives, les femmes des *Natürvölker*, connaissent plutôt des méthodes d'avortement que des recettes malthusiennes, et ce sont bien les Européens qui leur apprennent la stérilité volontaire. N'y a-t-il pas lieu, par exemple, de faire intervenir ce facteur comme expliquant dans une certaine mesure la disparition d'une famille ethnique, les M'Pongwe du Congo qui étaient, il y a quelque vingt ans, quelques dizaines de mille et qui, rejetés vers la côte, mis de plus en plus en

contact avec les Européens, ne sont plus aujourd'hui que cent cinquante dans les environs de Libreville?

D'autres facteurs d'extermination sur place agissent aussi sûr, je le sais, et notamment l'alcool, l'alcool sous la forme terrible de l'absinthe; mais je voudrais qu'on fit entrer en ligne de compte pour une bonne part la corruption antinaturelle dont je parle. On doit lire — et savoir lire entre les lignes — l'étude de géographie et de psychologie sociale : *La désorganisation de la famille africaine*, qu'a publiée dans le *Correspondant* un ancien missionnaire du Congo, M^r Le Roy, aujourd'hui supérieur général des Pères du Saint-Esprit et membre de l'Institut colonial international, un vétéran de l'action coloniale dont l'autorité est indiscutée. On y discernera et on y devinera l'action funeste que je signale.

A cette action funeste, des conquérants et des colonisateurs actuels s'oppose l'ancienne colonisation des Espagnols et des Portugais. Pourquoi ces peuples-là, malgré la violence de leur tempérament de dominateurs et malgré les regrettables massacres de quelques-unes de leurs entreprises, ont-ils été supérieurs comme colonisateurs à tant d'autres peuples, hollandais ou anglo-saxons? N'est-ce point parce qu'ils ont été mis en garde contre la vile prostitution? S'ils avaient besoin de femmes, ils étaient, par leur religion et par leur conscience, obligés de recourir au mariage, c'est-à-dire à l'union permanente; de là une conception instinctive beaucoup plus haute de la dignité inhérente à la femme indigène; de là un rapprochement beaucoup plus noble avec la race aborigène et de là, enfin, cette superbe floraison de peuples métis qui témoignent encore aujourd'hui d'un mode de colonisation tendant non à l'asservissement social d'un peuple par un autre, mais à l'association et à l'union vraiment féconde des conquérants et des conquis (1).

Tous ces problèmes de colonisation demanderaient à être examinés au point de vue spécial de la discipline imposée ou non à celui des besoins sexuels des envahisseurs. Et ce que l'on verrait, le voici : Toutes les fois que ces besoins ne sont pas disciplinés soit par une morale religieuse, soit par une volonté politique scrupuleuse et sévère, la femme indigène, n'étant pas sauvegardée, devient la proie de l'homme blanc;

(1) Voir RENÉ PINON, dans *Un siècle*, et voir aussi *Comptes rendus de l'Institut colonial international*.

et lorsque la femme indigène est ainsi prise et pervertie, la race elle-même s'étiole, se corrompt, parfois même disparaît.

Ce sont là des considérations qui ne peuvent laisser impassibles ceux qui ont à cœur la vie des races colonisées; combattre l'esclavage et le portage, c'est bien; mais combattre l'asservissement sexuel, c'est presque encore mieux.

IV

Il est un dernier ordre de constatation qui met en lumière l'opportunité d'une réforme des mœurs dans les entreprises coloniales actuelles.

L'opinion publique a été informée et émue coup sur coup par les révélations récentes qui ont été faites concernant l'attitude d'agents européens soit au Congo belge, soit au Congo français. Des missions d'enquête ont été envoyées soit ici, soit là, et nous ne voulons préjuger les conclusions que des juges aussi impartiaux devront formuler. Toutefois, qu'il s'agisse des fonctionnaires de l'Abir ou de la Mongala ou qu'il s'agisse de personnages comme Gaud et Toqué, on ne peut dissimuler que l'humanité européenne en arrive parfois sous des climats tropicaux à une attitude atrocement criminelle et à une mentalité néronienne. Le pouvoir absolu et sans contrôle dont jouissent les chefs de poste explique que ces faits soient possibles; le mode d'avancement et de recrutement des chefs de poste explique que ces fonctionnaires soient des autocrates ou des découragés (1); mais tout cela n'explique pas que des Européens élevés en des milieux civilisés en arrivent si vite à se bestialiser et deviennent à ce point des dégénérés au point de vue social et moral. En bien, c'est là qu'intervient comme cause de dégénérescence ce commerce purement brutal et uniquement physique avec des femmes indigènes; l'homme qui convoite et qui prend la négresse quelconque, l'homme qui exige tous les soirs à l'arrivée au campement que le chef du village lui livre une femme, l'homme qui se ravale ainsi bassement au niveau des êtres les plus dégradés, aboutit fatalement et vite à oblitérer en

(1) Voir à ce point de vue un article publié par les *Questions diplomatiques et coloniales* du 1^{er} mai 1905, sous la signature : Un géographe colonial.

soi tous ces sentiments de dignité et de respect de soi et des autres qui en faisaient un civilisé.

C'est ici que l'on voit surgir la barbarie comme suite logique de la satisfaction barbare des appétits sexuels. Ce sera un chef de poste donnant l'ordre de faire brûler un village en prétendant qu'on lui a refusé l'impôt; et que lui a-t-on refusé? Non pas l'impôt, mais une femme. Bien mieux, dans le cas particulier que je vise, le chef du village avait sacrifié deux femmes du village au chef de poste; mais celui-ci en voulait une nouvelle tous les soirs; et le refus du chef a été regardé comme un acte de rébellion, méritant la mort et l'incendie.

Les histoires les plus sinistres des brigandages coloniaux les plus récents montrent toujours à l'origine l'influence décisive du manque de discipline sexuelle. Qu'on lise le *Carnet de route* du lieutenant-colonel Klobb qui vient d'être publié (1). Dans ces pages si simples et si palpitantes qui sont les notes prises au jour le jour par celui qui poursuivait à la trace, à travers le Soudan, la cruelle mission Voulet-Chanoine, que lit-on? Toujours la même chose : les exigences en femmes des chefs de la mission déterminent la domination brutale des plus forts, la résistance et la révolte des indigènes, puis la répression sanglante « par le fer et par le feu ». Cette folie criminelle d'un Voulet est intimement associée à la luxure sans frein, et, dans une assez grande mesure, c'est celle-ci qui a engendré celle-là. Tous les grands pillages, tous les grands banditismes en matière coloniale commencent maintes fois par ce banditisme spécial qui est, si l'on peut dire, le pillage des femmes (2).

Il y a donc là, en toute vérité, une question dont on ne veut pas parler, dont les périodiques coloniaux n'osent pas entreprendre l'étude publique, car il y a trop d'hommes intéressés à laisser ce problème au second ou au dixième plan, à en déclarer l'importance très faible ou nulle; et pourtant, qui ne comprend combien d'actes de colonisation sont liés aux actes multiples et multipliés qui procèdent de cette effroyable tyrannie individuelle qui se cache sous le nom de caprice passionnel ou de besoin sexuel?

(1) Lieutenant-Colonel KLOBB, *Dernier Carnet de route; Au Soudan français; La Fin de la Mission Klobb*. Préface de Jules Lemaitre. Paris, Flammarion, 1904.

(2) Il faut voir comment, au même point de vue, le commandant Lenfant a dû se défendre et défendre sa mission contre les excès qui résultaient des prétentions exorbitantes de son interprète.

L'histoire coloniale passée aussi bien que les faits coloniaux contemporains nous révèlent du moins ces deux conclusions à titre de faits d'observation, et un Congrès qui a mis à son programme toutes les questions primordiales qui se rapportent à l'expansion économique ne peut négliger de les prendre en considération :

1° S'il est vrai que, suivant la magnifique expression de John Ruskin, « il n'y a de richesse que la vie », le plus grand des crimes sociaux que les colonisateurs de pays neufs puissent commettre est d'infester ou de tarir les sources mêmes de la vie. Or, sauvegarder la race indigène, ne l'oublions pas, c'est d'abord sauvegarder la femme. Abuser de la femme indigène ou la laisser livrée à cette forme spéciale de la *Raubwirtschaft*, le rapt officiel ou le rapt déguisé, c'est sans doute plus grave encore que de détruire les oiseaux au rare plumage ou de saccager les palmiers à huile ou à vin. On a honte de devoir faire une constatation aussi simple, aussi évidente et, néanmoins, tant de fois contredite et pour ainsi dire outragée : une femme, — géographiquement et économiquement, — une femme jaune, rouge ou noire, c'est tout de même un peu plus qu'un *raphia viniifera* ou qu'un *elæis guineensis* !

2° La violence sexuelle entraîne la violence tout court. La bestialité sexuelle entraîne la domination brutale et bestiale. Sans une discipline sexuelle rigoureuse, les colons et les peuples colonisateurs ne sont que des fléaux destructeurs de la vie au sens littéral du mot, et ils préparent, pour le lendemain de leurs exploits dévergondés, la ruine morale et la ruine économique.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS.

L'organisation des musées des pays neufs.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Jean CAPART

Chargé de cours à l'université de Liège,
Conservateur adjoint des antiquités égyptiennes des musées royaux.

Je n'ai point l'intention de faire ici un long rapport sur l'organisation des collections d'ethnographie. Cela pourrait paraître en dehors de ma compétence. Je désirerais seulement exposer quelques idées qui me semblent n'être pas entièrement dépourvues d'intérêt pour les membres d'un congrès d'expansion économique mondiale.

Il n'est point nécessaire que j'insiste longuement sur l'importance des renseignements ou des documents que l'on peut rassembler dans ce qu'on appelle les pays neufs. Les récentes recherches sociologiques ont démontré à l'évidence, de quel prix étaient les observations attentives des explorateurs ou des colons. On peut dire que la plupart des problèmes ethnographiques ont été entièrement renouvelés dans les cinquante dernières années. Partout, des musées ont été institués, des cours ont été fondés dans les universités. On a généralement compris que les objets recueillis dans les pays étrangers n'étaient pas seulement des « pièces de curiosité », mais qu'ils étaient avant tout les matériaux qui devaient servir à écrire l'histoire de l'homme et des institutions humaines. Au cours du XIX^e siècle, on a vu se développer l'archéologie qui se donne pour toute tâche de reconstituer les sociétés anciennes. Mais cette science ne sera complète que le jour où elle trouvera un soutien et une aide constants dans les résultats de l'étude des sociétés qui sont actuellement vivantes à la surface de la terre.

C'est dire l'importance qui s'attache aux documents récoltés par les voyageurs, les missionnaires et les commerçants au cours de leurs voyages.

Tel me paraît être le côté purement scientifique de la question. Voici maintenant ce qu'on pourrait appeler le côté pratique. Des explorateurs intrépides peuvent à force de courage, d'endurance et d'habileté, traverser des pays totalement inconnus avant eux. Mais pour s'installer dans un pays, y fonder des établissements commerciaux, il est de toute nécessité de s'enquérir soigneusement de la race des habitants, de leur langage, de leurs habitudes sociales, de leurs coutumes et croyances religieuses. On a toujours constaté les résultats féconds de la connaissance de tous ces points. Un exemple actuel me vient immédiatement à l'esprit, c'est celui du commandant Lemaire, accomplissant à merveille des missions difficiles au Congo, facilité dans sa tâche par sa connaissance parfaite du pays et de ses habitants. Citons encore l'exemple d'une Anglaise, Miss Kingsley, parcourant en toute sécurité l'Afrique occidentale pendant de nombreuses années, recueillant de précieux documents sur les populations qu'elle avait l'occasion d'étudier.

On devrait donc réunir, dans tous les endroits où l'on forme des éléments pour la colonisation, des collections d'objets destinés à servir d'illustration aux mœurs et aux coutumes des peuplades sauvages ou barbares. Il faudrait s'efforcer également de constituer de petites collections, dont la vue pourrait éveiller des goûts de colonisation. L'exemple de grands archéologues démontrent comment de petites collections ont éveillé des vocations : citons Mariette pacha qui se consacra à l'archéologie égyptienne attiré par l'examen d'une simple momie exposée dans le musée de Boulogne-sur-Mer, sa ville natale.

Mais ici, un grave écueil se dresse. Comment faire pour que ces diverses collections soient autre chose qu'un ramassis d'objets disparates, où peut-être quelques pièces rarissimes, méritant de figurer dans les plus grands musées du monde, se trouvent perdues au milieu d'objets dépourvus de toute valeur éducative ? Pour qu'un musée produise un résultat sérieux, il est absolument nécessaire qu'il présente au visiteur des séries d'objets, unies par un lien logique, et dont les lacunes puissent être aisément comblées au moyen de photographies ou de moulages. Il faudrait, si possible, faire en sorte que chacun des petits musées arrive à se spécialiser et puisse montrer si l'on veut, en rapport avec les spécialités industrielles du milieu où il est établi, le développement d'une industrie ou d'une institution dans l'humanité. On pourrait citer à cet égard le musée ethnographique d'Oxford où

l'on peut étudier en des séries typiques, par exemple, l'évolution du tissage, l'évolution de la navigation, les progrès successifs dans le mode d'éclairage, l'évolution de l'écriture, etc. On trouve rassemblés côte à côte, les matériaux employés dans les diverses industries chez les différents peuples, on assiste, grâce à des modèles ou des photographies, à leur transformation et l'on trouve enfin les produits de la fabrication indigène. A Oxford, toutes les industries sont réunies ; on pourrait aussi bien les répartir entre divers musées ou plutôt, au moyen des doubles d'un grand musée central, constituer une série de petits musées accessoires qui, chacun, ne s'occuperait que d'un point spécial que l'on s'efforceraient de développer de plus en plus. Je voudrais pour faire bien saisir ma pensée prendre un exemple. Supposons à Bruxelles un musée postal tel qu'il en existe un à Berlin : on y réunirait tous les timbres que l'on pourrait trouver. Tous les doubles seraient envoyés aux chefs-lieux de provinces qui en auraient fait la demande. Chacune des villes formant une collection ne s'occuperait que d'une partie des pays du monde, par exemple de l'Europe seulement. Mais comme ici, on n'étudie qu'une partie de l'ensemble, on peut le faire d'une façon plus complète et l'on recherchera tout ce qui aura peut-être été laissé de côté par le musée central, par exemple les valeurs fiscales, les oblitérations fiscales, les essais de timbres, les erreurs, les variétés légères dans les teintes d'une même valeur ou encore les variations de dentelures ou de filigranes. Le musée central, sachant que tel musée local s'intéresse à telle spécialité, y enverra toutes les pièces de ce genre qu'il pourrait recueillir.

La question est de savoir si ce programme est applicable aux objets d'ethnographie. Je le crois, et voici ce qui me porte à penser de la sorte. Ce que je préconise là, a été réalisé dans le domaine des antiquités égyptiennes, tout au moins dans une certaine mesure.

Il existe en Angleterre deux sociétés, l'*Egypt Exploration Fund* et l'*Egyptian Research Account*, qui réunissent annuellement des sommes assez importantes grâce à des souscriptions individuelles de 25 francs. L'argent est employé en Égypte à exécuter des fouilles. Tous les ans, le produit de ces fouilles est exposé à Londres, publié, et réparti ensuite entre les différents musées des pays où les souscriptions ont été recueillies. Chaque musée reçoit des objets en proportion du montant des souscriptions recueillies dans son ressort. Le musée de Bruxelles bénéficie des souscriptions recueillies dans toute la Belgique, tandis qu'en Angleterre, les musées de toutes les grandes villes reçoivent des objets en proportion des souscriptions recueillies dans chacune de ces villes individuellement.

Dans la répartition, les comités des sociétés tiennent compte des

préférences de chacun des musées, n'envoyant pas au musée d'art industriel du South Kensington des objets du même genre que ceux qui sont donnés au musée ethnographique d'Oxford. Ajoutons que chacun des souscripteurs reçoit la publication consacrée aux objets découverts, ainsi qu'un rapport annuel sur le progrès des études égyptiennes. C'est un excellent moyen d'intéresser à l'entreprise, toutes les personnes qui aiment à se tenir au courant des grandes découvertes scientifiques, sans devoir se consacrer à des études spéciales.

Il me semble qu'il serait possible de réaliser le même programme pour les collections ethnographiques. Il faudrait par conséquent constituer, sur le modèle des sociétés anglaises, une espèce d'*Ethnographical Fund* qui recueillerait annuellement, une certaine quantité de souscriptions. L'argent ainsi obtenu serait remis à des personnes de valeur, qui seraient chargées de réunir des séries d'objets dans un pays déterminé. On aurait la ressource de faire appel, pour la formation de ces collections, soit à des explorateurs, soit à des missionnaires, soit à des membres des corps diplomatique et consulaire. On pourrait envoyer des missions spéciales ou participer à des missions organisées d'autre part. On pourrait profiter d'expéditions entreprises par des naturalistes, par des commissions de délimitations territoriales, etc.

Les objets recueillis de la sorte seraient distribués, comme on le fait dans les sociétés anglaises, au prorata des souscriptions versées au bénéfice de tel ou tel musée, en s'efforçant de constituer, comme je l'indiquais plus haut, une série de musées consacrés plus spécialement à l'une ou l'autre partie du programme général.

Autour des collections formées de la sorte, il resterait à organiser des séries de conférences de vulgarisation qui, en montrant l'intérêt des objets exposés, contribueraient à accroître le nombre des souscripteurs. C'est ce que l'on constate en Angleterre.

Je crois que l'on arriverait ainsi à créer un mouvement favorable à l'étude des peuples sauvages ou barbares, que l'on travaillerait utilement à la préparation des futurs explorateurs et colons, et surtout que l'on recueillerait des documents précieux que la civilisation tend à faire disparaître de jour en jour.

Cela pourra paraître, je le crains, un plan utopique; mais j'ai néanmoins cru bien faire en indiquant ce qui, grâce aux sociétés anglaises, a produit d'énormes progrès dans la connaissance de l'Égypte ancienne. Ce qui a réussi pour une grande civilisation du passé ne peut-il être tenté pour les civilisations diverses de l'heure présente?

CONGRÈS INTERNATIONAL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS. 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

La main-d'œuvre au point de vue de l'expansion économique mondiale.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. COLOMER

Ingénieur civil des mines, ingénieur consultant

I

Quelle que soit l'attention donnée aux questions de main-d'œuvre par les ingénieurs de mine chargés d'expertiser une affaire pour conseiller sa prise en considération et sa mise en valeur, il est certain que le plus souvent, quand bien même les conclusions d'un rapport sont devenues favorables à la suite d'une étude longue et minutieuse, des déceptions peuvent se produire plus tard, rien qu'au point de vue de cette main-d'œuvre. Il n'est pas toujours aisé d'évaluer *a priori* le travail d'un ouvrier à l'étranger, et cet ouvrier pourra travailler plus mal encore que l'ingénieur expert ne l'aurait cru, quelque nombreux que soient les coefficients de restriction qu'il a fait intervenir.

On vante souvent l'avantage d'une main-d'œuvre à bon marché; il faut se défier d'une telle main-d'œuvre. Un prix de revient, établi sur de faibles salaires, sera en réalité toujours plus élevé qu'il ne l'aurait été d'après les prévisions premières.

Le Russe travaille dans les mines à raison de 90 copeks par jour, soit environ 1 franc 40 centimes. Pour ce prix minime de journée, il donnera un rendement minime également.

Il en résulte que le prix de revient d'abatage sera plus élevé qu'il ne l'est en France, en Belgique ou en Allemagne.

L'ouvrier russe préfère d'ailleurs travailler à la journée plutôt qu'à la

tâche. Ce mode de salaire à la journée oblige à multiplier le nombre des surveillants ou des deciatniks. Ces surveillants, qui sont des Russes comme l'ouvrier, s'entendent avec lui pour fournir le moindre travail possible, les uns comme les autres demandant à n'avoir que le minimum de fatigue.

On pourrait avoir des surveillants étrangers qui forceraient davantage l'ouvrier à travailler, mais ce serait réagir contre une habitude assez générale en Asie, habitude des Turcs, des Indiens, des Annamites. Cette habitude consiste à travailler par association d'ouvriers, non seulement du même pays, mais encore d'une même région. On retrouve cette habitude également en Dalmatie.

En Turquie, une association de travailleurs vient pendant un an travailler aux mines ; ce sont tous les hommes d'un même village. L'année suivante, ces hommes sont remplacés par les paysans d'un village voisin. De là, négation de tout rendement minier, car, à peine formés pour le travail des mines, les ouvriers cèdent la place à d'autres, qu'il faut à nouveau éduquer.

En Russie, ces associations se compliquent de contrats d'entreprise ; or l'entreprise ne va pas toujours avec le travail des mines. Un petit entrepreneur qui ne fournit aucune garantie d'argent travaillera tant que la besogne sera productive ; pour lui sera le bénéfice que la société minière aurait pu recueillir directement et dont elle n'a qu'une faible part. Si le travail devient difficile, l'entrepreneur l'abandonne, oubliant même de payer ses ouvriers, que la compagnie est forcée de régler de par la loi russe, ou, s'il n'abandonne pas, il demande une telle hausse de prix que le bénéfice n'existe plus pour la compagnie.

Comme en Turquie, les associations d'ouvriers russes sont assez nomades. En dehors de quelques paysans, sur l'assiduité desquels on ne peut guère compter, la plupart des mineurs du bassin du Donetz viennent du nord de la Russie et retournent chez eux tous les deux ans au moins.

Le Russe qu'on paie bon marché est donc un mauvais mineur. Il en est de même de l'Annamite et de l'Indien, qu'on engage à des prix encore inférieurs.

Selon le système asiatique, ces ouvriers se mettent en corporation pour faire un travail. Trois hommes pousseront un wagonnet sur une voie, là où un de nos gamins de 18 ans exécuterait à lui seul la même manœuvre. Il n'est pas rare de voir des coolies asiatiques porter à grands efforts une pierre pesant quelques kilogrammes et s'imaginer produire un travail considérable. Impossible d'ailleurs à un conducteur de travaux de remonter un courant si bien établi. Ces hommes ont l'habitude de travailler ainsi et consentiraient difficilement à changer leurs habi-

tudes. Ils aiment à se trouver tous ensemble attelés à une besogne, chantant même le plus souvent pour s'entraîner à cette besogne.

C'est le système des voituriers russes (on peut même dire des voituriers de tous les pays), qui s'attendent mutuellement pour partir en longues théories sur les routes, au risque de perdre leur temps aussi bien lors du chargement qu'au moment du déchargement et au détriment de toute économie sur le prix de revient du transport.

En opposition à ces ouvriers qui se contentent d'un faible salaire et qui travaillent peu, on peut placer l'ouvrier américain, dont les salaires sont au moins triples de ceux payés à nos mineurs, mais qui fournissent un bon rendement. L'Américain, payé très cher, ne travaille que huit heures, c'est à dire moins longtemps que la main-d'œuvre asiatique, mais pendant ces huit heures, il ne perdra pas de temps ; il produira constamment.

Une dernière catégorie de main-d'œuvre à bon marché est celle des forçats, dont on a fait plus ou moins bon usage dans nos colonies ; cette main-d'œuvre peut essentiellement être dite à bon marché, puisque l'administration pénitentiaire loue ses condamnés à raison de 50 centimes par jour.

Toutefois, si l'on fait le décompte des frais accessoires incombant à l'emploi des forçats, on trouve que le prix de revient est des plus onéreux.

En Nouvelle-Calédonie, par exemple, la plupart des compagnies minières n'ont jamais eu leurs contrats que de seconde main. Elles ont payé aux premiers concessionnaires 1 franc 30 centimes par condamné et par jour. Avec les frais d'installation et d'entretien des camps, avec les gratifications aux surveillants des forçats, aux chefs d'équipes et aux condamnés eux-mêmes, avec les dépenses supplémentaires de tabac, de vin, d'accessoires divers qu'on doit toujours faire, le prix de la journée ne manque pas de s'élever à 2 francs 50 centimes ou 3 francs.

Or, il est reconnu que trois condamnés fournissent une somme de travail à peu près égale à celle que donnerait un bon manoeuvre. Non seulement les condamnés travaillent sans conviction, mais encore ils ne connaissent pas le travail auquel on les emploie, notamment le travail des mines.

Il en résulte que le prix de la main-d'œuvre a été de 7 à 8 francs pour les compagnies qui ont employé les forçats en Nouvelle-Calédonie. Même si elles avaient eu leurs contrats de première main, elles auraient payé 4 à 5 francs par condamné, c'est-à-dire plus que nous ne payons un bon terrassier en France.

II

Tel est dans ses grandes lignes le caractère de la main-d'œuvre qu'on trouve aux colonies ou à l'étranger.

En présence de tels faits, ne vaudrait-il pas mieux importer de bons ouvriers sitôt qu'on crée au loin une nouvelle entreprise?

La question est assez complexe. Elle a été étudiée, au cours de ces dernières années, par MM. Leroy-Beaulieu, Chailley-Bert, Herzog, Van der Lith, Thys, Diderrich, Depincé, Dorvault, Feist, Duchemin, etc. Au Congrès international colonial de 1900, M. Bernard, directeur des *Questions diplomatiques et coloniales*, a fait voter à l'unanimité cette conclusion que, à moins d'absolue impossibilité, on doit préférer la main-d'œuvre indigène à l'introduction d'éléments étrangers. De son côté, mon camarade M. Bel, délégué pour la France du Congrès d'expansion économique mondiale, a fait à l'Union coloniale française une conférence sur la main-d'œuvre aux colonies et a conclu très sagement pour l'Indo-Chine, qu'il a bien étudiée dans ses diverses missions, à une éducation raisonnée de la main-d'œuvre indigène dans le but d'améliorer cette main-d'œuvre. Il a même demandé qu'on créât un enseignement professionnel pour les Annamites.

Toutes ces conclusions sont parfaites et conviennent à certaines de nos colonies ou à certains pays étrangers. Pour d'autres pays, il semble qu'il vaudrait mieux importer la main-d'œuvre européenne. Cette importation s'impose d'ailleurs toujours en ce qui concerne les ouvriers d'art.

Une première difficulté à l'importation réside dans ce fait que nos ouvriers mineurs n'aiment pas quitter leur pays pour s'expatrier.

Un ouvrier européen fait pourtant exception, c'est l'Italien. On trouve des Italiens un peu partout à travers le monde. Ce sont d'excellents auxiliaires pour le travail des mines.

Après l'Italien, celui qui s'expatriera le plus volontiers, ce sera l'Espagnol. Toute la côte méditerranéenne, aussi bien africaine qu'asiatique, regorge de mineurs espagnols.

Le Français ne part pas aussi volontiers. Celui qui s'en ira au loin, ce sera l'ouvrier du Midi, dont les goûts se rapprochent soit des mœurs italiennes, soit des mœurs espagnoles. Le département des Basses-Alpes et celui des Bouches-du-Rhône fournissent un certain contingent d'émigrants. Le Gard alimente d'ouvriers mineurs quelques exploitations à l'étranger. Enfin, le Basque non seulement part volontiers à l'étranger, mais encore y réussit fort bien en général.

Quelques mineurs du Nord et du Pas-de-Calais sont partis au Canada

ou à Madagascar. Ils ne sont guère restés qu'au Canada, y faisant plus ou moins fortune, comme ceux du Gard en Russie, en Asie Mineure ou au Tonkin.

Le second inconvénient de l'exportation de la main-d'œuvre réside pour les sociétés minières dans une habitude prise pour les engagements à l'étranger, l'habitude des contrats.

On se lie avec les ouvriers par un contrat de plusieurs années. Ce contrat dit que les mineurs seront chefs d'équipe et non pas simples ouvriers. Sitôt arrivés dans le pays, les émigrants, forts de leur contrat, émettent des prétentions, se gonflent d'importance et deviennent insupportables ou impossibles à conduire. Plusieurs d'entre eux, au lieu de travailler, se livrent à la boisson.

Le contrat est nécessaire, dira-t-on, pour engager l'ouvrier à s'expatrier, étant donnée sa répugnance instinctive à le faire. C'est possible. Mais on pourrait peut-être arriver progressivement à éviter les contrats, et c'est cette idée que j'ai l'honneur de soumettre aux délibérations du Congrès d'expansion économique mondiale.

Ce qu'on a déjà fait, et ce qu'on se propose encore de faire pour le commerçant, pour l'ingénieur, pour l'administrateur qui ont l'intention de partir vers les pays lointains, on peut le réaliser en partie pour l'ouvrier.

C'est par l'éducation et l'instruction premières qu'on apprend aux jeunes gens à connaître nos colonies et à s'intéresser à elles, au point de les décider à y partir.

Dans diverses écoles, on a déjà développé le programme des cours d'expansion coloniale, et le Congrès d'expansion économique mondiale cherche d'une manière très sage à augmenter encore ce courant.

Pour l'ouvrier, on pourrait en faire de même. On pourrait habituer les enfants à mieux connaître nos colonies; on les familiariserait avec le régime des pays lointains et l'on ne les laisserait plus considérer ces pays comme des régions d'où l'on ne revient plus une fois parti; on leur ôterait de l'esprit que les conditions de l'existence sont complètement différentes là-bas de celles qu'ils ont connues en France.

Ceux qui seraient appelés à éduquer de la sorte nos jeunes ouvriers devraient, d'ailleurs, être des hommes ayant voyagé et connaissant bien les conditions de la vie à l'étranger; ces hommes seraient les meilleurs professeurs, car ils auraient la conviction susceptible d'entraîner les masses.

Il semble donc qu'il serait bon, dans les grandes agglomérations ouvrières, d'avoir des conférences préparant les jeunes gens à l'émigration vers l'étranger ou vers nos colonies, d'avoir aussi des musées renseignant sur la vie et les ressources de l'ouvrier à l'étranger.

Les sociétés d'exploitation à l'étranger pourraient ainsi recruter une meilleure main-d'œuvre, dont le rendement serait plus conforme aux prévisions premières du prix de revient ayant servi de base à la constitution des affaires.

En outre, on n'aurait plus autant de *sans-travail* et l'on pourrait drainer ces *sans-travail* vers quelques-unes de nos colonies où la vie matérielle est aussi facile qu'en France. On donnerait de la prospérité à ces colonies et l'on sauverait de la misère nombre de malheureux.

Il semble donc que la question mérite d'être étudiée par le Congrès d'expansion économique mondiale.

Je la soumets à l'approbation de mes collègues après discussion, et j'émetts en même temps le vœu suivant :

Considérant que les ouvriers européens métropolitains sont des agents coloniaux au premier chef, il y a lieu de faire bénéficier ces ouvriers dans une certaine part, appropriée à leur condition, des mesures diverses adoptées pour les autres agents coloniaux, en vue de l'expansion économique mondiale.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

Expansion civilisatrice vers les pays neufs.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

le R. P. A.-J. CUS, de la Compagnie de Jésus
MISSIONNAIRE AU CONGO.

La V^e Section du Congrès nous demande la solution de questions très délicates. Ce n'est pas sans crainte que nous nous y aventurons. Le sincère désir d'apporter notre humble collaboration à une œuvre de la plus haute importance a pu seul décider notre intervention dans ces débats.

Sans autorité en économie politique, nous avons lu, la plume à la main, le grand ouvrage de M. Paul Leroy-Beaulieu : *De la colonisation chez les peuples modernes*, et nous avons cru bon de nous abriter sous son autorité. De là nos fréquentes citations.

Voici ce qu'il dit de la colonisation :

« La colonisation est une des fonctions les plus élevées des sociétés parvenues à un état avancé de civilisation : c'est dans l'ordre social ce qu'est dans l'ordre de la famille, je ne dis pas la génération seulement, mais l'éducation. Une société colonise quand, parvenue elle-même à un haut degré de maturité et de force, elle procrée, elle protège, elle place dans de bonnes conditions de développement et elle mène à la virilité une société nouvelle sortie de ses entrailles. La colonisation est un des phénomènes les plus complexes et les plus délicats de la physiologie sociale.

» La conception des rapports de la mère patrie et de la colonie a

été bien différente autrefois de ce qu'elle est aujourd'hui. A l'origine de la colonisation moderne, les métropoles avaient principalement en vue leur intérêt propre, auquel elles subordonnaient l'intérêt de leurs dépendances ; il y avait une sorte d'exploitation de la colonie par la contrée mère, analogue à l'exploitation de l'enfant par le père dans les sociétés qui ne sont pas encore très avancées dans la voie de la civilisation, de la justice et de la liberté. Sous l'influence du progrès des idées morales et politiques, et aussi par une conception plus juste de l'intérêt véritable des deux parties, les principes se modifièrent. Les peuples colonisateurs parvinrent, après des essais et des tâtonnements qui durèrent trois siècles, à un ensemble de règles, à un plan de conduite qui sont le résumé de l'expérience des générations et des suggestions de la science.

» De bonnes méthodes, de l'esprit de suite et une infinie patience sont les éléments de succès dans l'œuvre civilisatrice. La même loi de succès s'impose aux peuples et aux particuliers : le monde a toujours appartenu aux patients et aux persévérants. »

Ces principes, tous les participants de ce Congrès les font leurs.

Entrons maintenant dans l'étude pratique qui nous est proposée :

Quels sont les moyens les plus propres à provoquer et à développer le goût des carrières vers les pays neufs ? Quelle préparation, quelle formation exigent-elles ?

I. — Avouons-le, il est nécessaire de provoquer et de développer le goût des carrières dans les pays neufs. En général, ceux qui sont dans de bonnes conditions de fortune ou de capacité physique ou intellectuelle ne sont guère portés à s'expatrier, du moins à chercher dans les pays neufs une carrière définitive.

Et cependant un accroissement considérable de population dans un pays resserré entre d'étroites frontières, l'encombrement des carrières, les dispositions de certains caractères remuants pour une activité plus libre, constituent bien souvent un appel à l'émigration. Sans vouloir en faire le régulateur de la population et le remède assuré du paupérisme, l'émigration ouvre des carrières lucratives aux enfants des familles de la métropole.

Mais qu'est-ce qu'une carrière ? On entend par là une situation sûre, stable, pleine d'avenir ; une existence utile et toute d'activité, à n'importe quel degré de la vie sociale. C'est l'ambition légitime et universelle de tout être humain qui se respecte, grand ou petit, riche

ou pauvre. La grandeur et la prospérité de la patrie, c'est de pouvoir offrir une carrière à chacun de ses enfants, quel qu'il soit.

D'où vient le goût pour les différentes carrières?

Notre histoire intime nous répond : ce goût, il nous vient de notre père, de notre mère, du milieu où nous avons passé nos premières années, de notre mentalité, de notre éducation.

C'est donc là qu'il faut agir pour inspirer le goût des carrières dans les pays neufs ; c'est là qu'il faut former l'opinion, opération toujours délicate, qui demande de la sagesse, de la prudence, de l'esprit de suite, un travail long et persévérant. Quand on ne lit, dans les journaux, que les départs, les retours et surtout les décès ; quand tous les récits concourent à donner de la colonie une idée défavorable, comment, dans ces conditions, le goût pourrait-il naître?

Qu'on nous permette de signaler certains points, d'ordre moral et matériel, de nature à détourner des carrières dans les pays neufs. L'absence de secours religieux, une liberté de mœurs sans frein, — entraînement pour ainsi dire irrésistible, — la rareté des secours médicaux, l'irrégularité du ravitaillement, l'insuffisance des moyens de transports ; cette situation, connue ou seulement redoutée, entretient dans la plupart des familles une sorte d'aversion.

On ne saurait trop multiplier, dans les pays neufs, la présence ou la proximité du prêtre et du médecin.

Les prêtres, dans tous les pays neufs, sont toujours trop peu nombreux. Ceux qu'on y rencontre de loin en loin sont en général attachés aux postes de missions, qu'ils ne peuvent guère quitter. Les colons ou les agents et les indigènes au service de l'État pourraient tirer grand profit d'aumôniers venant les visiter à des intervalles assez rapprochés.

Et le médecin, avec quel plaisir bien souvent on recevrait sa visite ! Que de maladies, que de catastrophes il pourrait prévenir, En passant dans les postes de missionnaires ou de planteurs, le médecin pourrait rendre d'éminents services. Il aurait ainsi l'occasion d'étudier sur place les maladies terribles qui dépeuplent les territoires qu'on voudrait mettre en valeur et leur enlèvent la seule main-d'œuvre possible.

Il ne suffit pas, pour provoquer le goût des carrières dans les pays neufs, d'entourer des meilleures précautions la pénétration dans ces pays : il faut une rémunération capable de décider l'effort nécessaire, que supposent ces entreprises. S'il n'y a pas dans l'expatriation un

avantage évident, qu'arrivera-t-il? Les natures les mieux douées resteront dans la patrie, et seuls, les naufragés de notre organisation sociale s'engageront dans les pays neufs, pour des motifs peu nobles et avec des capacités au-dessous des exigences de la situation.

Les carrières dans les pays neufs doivent être aussi des carrières d'avenir.

Dans les pays de peuplement, les colons se fixent en famille et créent eux-mêmes leur avenir. Dans les colonies d'exploitation, c'est plus difficile. Il faut des retours réguliers dans la mère patrie. Mais cela ne doit pas empêcher la stabilité. Puis, à l'âge où il n'est plus possible d'affronter les climats dangereux, c'est à la métropole à réserver chez elle pour les anciens serviteurs de la colonie des positions enviables.

II. — Ces quelques considérations suffisent et vont se compléter, du reste, par l'examen de la seconde question : *Quels sont les moyens les plus propres à préparer et à former ceux qui se destinent aux carrières dans les pays neufs?*

Sans entrer dans de trop menus détails, nous croyons plus important d'étudier les principes qui doivent présider à la formation pour les carrières dans les pays neufs.

Quelles sont ces carrières? Les carrières ecclésiastique, administrative, militaire; la magistrature, l'enseignement, le commerce, l'industrie, les métiers?

A. — Le Congrès trouverait étrange qu'un missionnaire ne parlât pas d'abord des missions religieuses, qui se proposent d'établir partout le règne de Jésus-Christ dans les âmes et d'aider ainsi puissamment à la vraie civilisation.

Il ne s'agit pas ici de rappeler, comme si l'on voulait le ressusciter tel quel, le côté religieux des colonisations espagnoles et portugaises aux Indes occidentales et orientales. On a dit : « ces colonisateurs ne visaient qu'à enrichir les couvents ». M. Paul Leroy-Beaulieu a écrit sur ce sujet (*op. cit.*, t. I, p. 654) :

« Trop louées peut-être il y a trois siècles, trop discréditées aujourd'hui, les missions religieuses ont, dans la colonisation, un rôle important à remplir. Nous-même, dans les trois premières éditions de cet ouvrage, et encore dans la première partie de celle-ci,

nous avons montré peut-être un peu trop de sévérité à leur endroit. Aujourd'hui que les nations civilisées ont à se poser de nouveau, en Afrique, le problème si délicat des relations qu'elles vont avoir avec les peuples sauvages et les peuples barbares, il est juste de penser de nouveau aux missionnaires.

» La colonisation réaliste et toute positive n'a guère su qu'exterminer les races indigènes... La religion, notamment la religion chrétienne, avec sa douceur, son élévation, son amour des humbles, avec le goût aussi que certains ordres religieux, les Jésuites, par exemple, ont manifesté pour le progrès matériel, est la seule éducation qui puisse faciliter le contact entre les Européens, d'une part, les sauvages et les barbares de l'autre, et qui, par des procédés abrégés, puisse, non pas subitement, mais en un petit nombre de générations, amener les sauvages et les barbares à comprendre notre civilisation et à concourir à son développement. »

Les missions catholiques relèvent d'une puissance parfaitement organisée, avec laquelle il est toujours possible à la métropole de s'entendre. La perspective de trouver dans une colonie l'accord, la bienveillance, la sympathie avec l'Administration sera un puissant attrait sur ceux qui ont la vocation à l'apostolat.

L'Administration de la colonie agira sagement, au point de vue même de sa mission, en favorisant l'œuvre des missionnaires. Cette œuvre ne devrait pas vivre uniquement des aumônes volontaires de la mère patrie. La perfection serait qu'elle pût s'en passer. Il sera prudent, en tout cas, de chercher à réaliser peu à peu cette situation. En effet, si les missions religieuses acquièrent l'extension qu'on doit leur souhaiter, il est de toute nécessité qu'elles arrivent à se supporter elles-mêmes, Il n'est pas nécessaire pour cela que les missionnaires s'enrichissent personnellement ; ce sont les indigènes qui devraient s'enrichir et devenir ainsi capables de payer leurs impôts à l'État et d'entretenir les missionnaires qui se dévouent pour eux. La crainte d'un nouveau Paraguay ne serait pas ici de mise. Et du reste, voici ce qu'en dit M. Paul Leroy-Beaulieu : « On a beaucoup trop ridiculisé l'œuvre des Jésuites au Paraguay : c'est le seul exemple bien constaté de l'éducation d'un peuple sauvage, c'est-à-dire chasseur, et de sa transformation en un peuple au premier degré de l'âge agricole ».

Les missionnaires catholiques se préparent dans tous les séminaires de la métropole à leur futur apostolat dans la colonie ; à leur

arrivée dans les missions, ils reçoivent de leurs aînés leur formation pratique.

B. — *L'administration.* — M. Paul Leroy-Beaulieu commence ainsi le chapitre VI de sa théorie de la colonisation : « Nous arrivons à l'un des problèmes les plus ardues de la colonisation : au mode d'administrer et de gouverner les établissements coloniaux. De toutes les nations qui ont civilisé avec succès, il n'en est peut-être pas une qui ait suivi, sur ce point, une politique juste et constante ». Ailleurs, à propos de l'Afrique, il écrit : « La civilisation européenne aura bien des obstacles à surmonter pour faire son œuvre dans ces immenses régions. Elle devra s'inspirer d'un sentiment de justice, de bienveillance à l'endroit des populations indigènes, les traiter avec une suprême équité, contrairement à tant de fâcheux exemples qu'enregistre, en rougissant, l'histoire coloniale, même dans le courant de ce siècle ».

Voilà d'après quels principes il faut former ceux qui se destinent à la carrière administrative dans les pays neufs.

Il y faut des hommes d'un caractère solide, à la fois fermes et bienveillants, modestes, se déliant des idées préconçues, toujours prêts à s'instruire à l'école de l'expérience et acquérant ainsi de la compétence dans l'exercice des fonctions coloniales. C'est ici surtout que les bons fonctionnaires ne s'improvisent pas. Les plus haut placés devraient, comme à l'armée, avoir passé par tous les grades. Il est grandement à souhaiter qu'ils fournissent une longue carrière. Une sage indépendance de caractère peut être parfois nécessaire, lorsqu'il faut résister à certaines poussées d'une opinion mal inspirée.

Au sommet de l'Administration, il faut un ministre des colonies, indépendant des fluctuations politiques, entouré d'un conseil permanent d'hommes ayant acquis dans la colonie la compétence nécessaire. L'administration d'une colonie étant tout ce qu'on peut imaginer de plus difficile, il faut prodiguer à cette carrière tous les encouragements capables d'avoir action sur les plus nobles cœurs. Si cette administration constituait par ses avantages une carrière d'avenir, on trouverait de bons candidats.

C. — *La carrière militaire* dans les pays neufs est peut-être celle dont le recrutement est le plus facile. Rien d'étonnant. C'est dans l'armée qu'on rencontre en plus grand nombre les caractères fermes et décidés, toujours en appétit, peut-on dire, pour les entreprises

difficiles et périlleuses. Ne sont-ce pas les officiers de l'armée belge qui, à l'appel du Roi, ont couru au centre de l'Afrique refouler bien loin les ignobles trafiquants de chair humaine.

Cependant, — et M. Paul Leroy-Beaulieu en fait la remarque (*op. cit.*, t. II, p. 560) : « Toute nation qui veut coloniser doit se garder, autant que possible, d'employer à la défense de ses colonies une partie de l'armée métropolitaine. Le service obligatoire ne doit constituer, dans aucune proportion, les troupes qui servent aux colonies. Les Européens doivent être recrutés par voie d'engagements volontaires que l'on provoque au moyen de primes élevées... »

Mieux rémunérées seront ces troupes, plus il y aura de candidats et meilleur pourra être le choix. Le nombre ne doit pas en être considérable. Le gros de la force publique est recruté parmi les indigènes ; il suffit que les Européens soient en nombre pour les former et les commander.

Il faut des officiers ayant l'intelligence de la situation, à la fois fermes et bons, qui se fassent aimer de leurs soldats et inspirent aux indigènes autant de confiance que de respect. La noble tâche qu'ils doivent se proposer dans les colonies, ce n'est pas d'exterminer les indigènes, quelque mauvais qu'ils soient, c'est de les dompter, de les amener à respecter et même à aimer la métropole, et de conserver ainsi à la colonie la seule main-d'œuvre possible, sans laquelle elle serait de nulle valeur. Ceci exige évidemment une préparation et une formation spéciales que peuvent seuls donner ceux qui sous ce rapport se sont distingués dans les colonies.

D. — *La magistrature.* — Cette carrière est de la plus haute importance. Ici, comme dans les carrières ecclésiastique, administrative, militaire, une longue expérience peut seule donner aux juges la compétence nécessaire. En effet, il ne s'agit pas de transporter de toutes pièces dans les pays neufs notre jurisprudence, notre législation. Ce serait jeter le trouble dans ces populations et sans aucun profit. La sagesse la plus élémentaire nous invite à nous inspirer du droit indigène pour le perfectionner peu à peu.

Il est à souhaiter que des magistrats de haute valeur acquièrent dans la colonie la compétence nécessaire pour former peu à peu une jurisprudence coloniale autorisée. Cet ordre, avec la noble indépendance dont il se réclame à bon droit, est appelé à rendre à la société moderne ce service éminent, et l'on peut espérer qu'il ne faillira pas à sa mission.

Ceux qui se destinent à la magistrature dans les pays neufs doivent recevoir dans la métropole la première préparation, de magistrats ayant fait leurs preuves dans les colonies; ils recevront là-bas la formation pratique définitive.

E. — *Enseignement.* — Si les missionnaires étaient assez nombreux, ou s'ils pouvaient recruter des aides en nombre suffisant, peut-être serait-il plus simple de leur abandonner le soin de l'enseignement. D'autant qu'on n'imagine pas facilement des instituteurs partant d'ici pour aller au fond des terres créer des écoles dans les villages et y attirer les enfants — chose très difficile, vu l'insouciance et l'apathie des indigènes, qu'on ne sait vraiment par quel moyen combattre. Peut-être vaudrait-il mieux essayer de faire de l'enseignement une carrière pour les noirs. Les écoles des missionnaires pourraient former des jeunes gens pour l'enseignement. L'État assurerait à ces instituteurs une rémunération encourageante.

F. — *Commerce.* — C'est par le commerce que s'établissent surtout les relations avec les pays neufs. Il est infiniment plus avantageux et plus efficace d'attirer ainsi les indigènes que de les poursuivre chez eux au fond des terres où ils se retirent, au risque de pousser leur fuite encore plus avant. Transporter d'abord le long des côtes ou des rives les marchandises désirées par les indigènes, y établir des jours de marché, y trafiquer avec douceur, avec justice, et leur faire ainsi apprécier hautement le service qu'on leur rend, c'est le plus sûr moyen de se mettre avec eux en relations suivies.

Il faut donc que ceux qui se destinent au commerce dans les pays neufs s'inspirent envers les indigènes de sentiments de justice, de bonté, de patience. C'est surtout indispensable dans les commencements de la pénétration; on peut ajouter : ce sera nécessaire toujours. Voulez-vous faire de grands profits sans grande difficulté? Ayez de la tenue, et imposez de la modération à vos agents. C'est en s'inspirant de ces règles de conduite dans le recrutement et la formation des agents commerciaux qu'on réussira.

Au point de vue économique matériel, quand il s'agit de pays tropicaux à main-d'œuvre exclusivement indigène, où l'Européen ne peut travailler, ce qu'il faut rechercher c'est la grande production. Pour l'obtenir, il faut bien payer. On augmente ainsi ses bénéfices et l'on fait prospérer, par la multiplicité des échanges, l'industrie nationale, dont les produits sont de plus en plus demandés.

G. — Les carrières techniques. — Combien d'hommes de métier, excellents travailleurs, pourraient occuper dans les pays neufs des positions très bien rémunérées! L'industrie des transports, par bateau ou par chemin de fer, réclame aujourd'hui un nombre considérable de bras.

Mais la première des industries sera toujours l'agriculture. Les richesses agricoles sont plus avantageuses dans les colonies que les richesses minières. Il est donc très important de favoriser l'agriculture, et chez les peuplades indigènes et chez les colons.

Quant aux indigènes, là où l'on ne peut créer une colonie de peuplement, ils constituent la première et la dernière richesse des pays neufs. Il faut les encourager au travail, et pour cela delimitier leurs propriétés collectives de manière à leur donner satisfaction et leur permettre toujours de vendre librement leurs produits au mieux de leurs intérêts.

Là où le peuplement serait possible, dans certaines parties du moins, il faut en faire l'essai et sans tarder. Pour cela, recruter des colons dans la métropole. La forte race de nos petits cultivateurs est toute préparée pour cette entreprise. Dans les commencements, pour encourager l'essai, il conviendrait peut-être de faire à quelques-uns de larges concessions de terres vacantes appartenant à l'État. La culture extensive est seule possible alors.

Qu'il nous suffise d'avoir exprimé ces idées générales. Elles doivent inspirer la préparation et la formation de tous ceux qui se destinent aux carrières dans les pays neufs. Il devrait être inutile de recommander aux colons de la mère patrie une bienveillance mutuelle sans bornes. Que la presse accueille avec bienveillance toutes les communications qui peuvent servir à encourager le goût des carrières vers les pays neufs.

Pour ce qui concerne la question des établissements d'enseignement approprié, le plus sûr moyen d'aboutir à un résultat solide ne serait-il pas de n'exclure aucun des établissements d'enseignement existants? Tous peuvent concourir à l'entreprise comme préparation éloignée ou prochaine. Quant au programme des instituts spéciaux, seuls peuvent le tracer des hommes choisis, ayant vécu et expérimenté dans les colonies. Eux seuls aussi peuvent former le personnel enseignant compétent.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the need for a systematic approach to data collection and the importance of using reliable and valid measurement tools.

The third part of the document focuses on the analysis and interpretation of the collected data. It discusses the various statistical and analytical techniques used to identify patterns, trends, and relationships within the data.

The fourth part of the document discusses the implications of the findings and the need for further research. It emphasizes that the results of the study should be used to inform decision-making and to guide the development of effective strategies and policies.

The fifth part of the document provides a summary of the key findings and conclusions of the study. It reiterates the importance of accurate record-keeping and the need for a systematic approach to data collection and analysis.

The sixth part of the document discusses the limitations of the study and the need for further research. It highlights the need for more comprehensive data collection and analysis to fully understand the complex nature of the phenomena being studied.

The seventh part of the document provides a list of references and sources used in the study. It includes a variety of academic journals, books, and other sources that provide a theoretical and empirical foundation for the research.

The eighth part of the document provides a list of appendices and supplementary materials. These materials include detailed data tables, charts, and other information that provide a more complete picture of the study's findings and methods.

The ninth part of the document provides a list of acknowledgments and thanks. It expresses gratitude to the individuals and organizations that provided support and assistance throughout the course of the study.

The tenth part of the document provides a list of contact information for the author and other researchers involved in the study. This information is provided to facilitate further communication and collaboration in the field.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS.

Ferme-école coloniale.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. J. L. DE CEUSTER

Instituteur et archiviste communal, à Saventhem.

« En fait de pratique immédiate, le gouvernement pourrait ériger une école modèle pratique d'éducation et d'enseignement colonial. On choisirait parmi les orphelins ou parmi les élèves des écoles de réforme ou de bienfaisance vingt ou trente garçons et filles de 13 à 14 ans, parmi les plus intelligents, qu'on confierait à un bon instituteur pratique, qui, avec eux, aidé par un bon cultivateur et son épouse, et les bons conseils d'un agronome, s'établirait dans un coin perdu ou sauvage de notre pays, et y commencerait, avec les ressources strictement nécessaires, une colonisation agricole en règle.

« Au bout de quelques années, il aurait formé une colonie modèle en plein épanouissement, qui rapporterait aisément ses frais d'établissement, et les élèves ainsi formés seraient devenus des colons intelligents, qui, à l'âge de 18 ans, pourraient être envoyés à l'étranger, avec l'aide et la protection du gouvernement.

« Mais une telle école ne devrait être ni trop scientifique, ni établie sur un pied trop large : elle devrait être surtout pratique, telle que la colonisation se présente en réalité, et l'instituteur colonisant devrait y pouvoir agir en pleine liberté. »

*

Voilà comment je m'exprimais dans la dissertation (du 21 mai 1905) sur l'expansion coloniale, rédigée en vue de la 3^e conférence des instituteurs primaires de l'année scolaire 1904-1905.

Développons maintenant cette idée.

§ 1. — *Choix des élèves.*

Il ne faut jamais envoyer la lie de la population pour coloniser des pays neufs. Rarement les gens tarés y deviendront des personnes honnêtes et respectables. Ce seront généralement de mauvais colons, des coureurs de bois, et la plaie d'un pays de colonisation. C'est une vérité irréfutable. Pourquoi alors prendre des élèves d'écoles de réforme?

En premier lieu, ces élèves, des enfants de 13 à 14 ans, triés au volet, et choisis parmi les plus intelligents, peuvent être bien éduqués et changés moralement. Un bon *instituteur* (non pas un professeur ou agronome, mais un vrai instituteur, ayant de la pratique, de la fermeté et un bon cœur) peut aisément, en peu de temps, et surtout quand il a quatre ans devant lui, faire de ces petits vauriens des jeunes gens qui auront le cœur haut placé, et qui, envoyés n'importe où, feront honneur au bon renom de notre chère patrie. Mais comme j'ai dit, l'instituteur doit être libre d'agir avec eux comme les circonstances et leurs caractères l'exigent.

En second lieu, ces enfants ont généralement peu ou point d'attaches familiales dans le pays, et c'est parmi eux et parmi des orphelins que, sans difficultés des parents, on trouvera les meilleurs sujets pour être élevés en vue d'une exode hors du pays natal.

Troisièmement, au point de vue de la question pécunière, il y aurait une grande économie et une grande facilité pour former avec ces enfants une ferme-école coloniale. Le gouvernement, les villes, les communes ou les bureaux de bienfaisance sont chargés de leur entretien, jusqu'à leur terme de libération. Avec ces mêmes charges pécuniaires et quelques petits subsides de l'État, des provinces ou des communes, on pourrait établir cette école, et travailler en même temps à la régénération et la réhabilitation d'une catégorie de malheureux enfants, qui, presque toujours, sont des victimes innocentes de tares héréditaires, ou des agissements de parents indignes.

Voilà donc une belle œuvre, charitable au plus haut point, à réaliser à peu de frais, et qui serait profitable au pays et à l'humanité. A ce titre seul on devrait la réaliser.

Enfin, en faisant parmi ces enfants un bon choix, non seulement

au point de vue moral et intellectuel, mais aussi au point de vue physique, on formerait un noyau de colons, qui, bien dirigés et établis dans une même contrée, s'accroissant entre eux, pourraient former une vraie colonie belge, avec nos mœurs et nos coutumes adaptées à ce nouveau milieu, comme une petite Belgique, en plein pays étranger. Par ce fait seul, elle resterait en relation étroite avec la mère-patrie, qui, sous le rapport des relations commerciales, agricoles et industrielles, en profiterait en premier lieu.

§ 2. — *Emplacement.*

« Il faudrait établir une telle école-ferme coloniale dans un coin perdu ou sauvage du pays. » Une telle école devrait être avant tout pratique, et pratique dès les premiers pas, pour pouvoir bien développer l'esprit d'initiative pratique que chaque colon doit nécessairement posséder. Et, en effet, quand un colon arrive dans la contrée qu'il s'est choisie, il se trouve devant la nature vierge, inculte, quelquefois si sauvagement bouleversée qu'on perdrait courage à première vue. Il faut donc mettre les élèves-colons devant une telle nature, et les apprendre à en surmonter graduellement les difficultés, et, par un cours ou apprentissage de quelques années, les mettre à même de pouvoir constater ce que, par leur travail opiniâtre et tenace, ils ont pu réaliser. Quel bonheur pour eux de pouvoir se dire : « Voilà ce que nous avons pu faire : de ce terrain inculte, sauvage et sans valeur, nous avons fait une contrée magnifique, donnant des moissons rémunératrices, et nous récompensant mille fois pour nos peines ! » Ils seront fiers de la besogne accomplie sous la direction d'un bon maître, et pleins d'ardeur pour recommencer ce même labeur pour leur propre compte.

Ils doivent donc pouvoir commencer comme de vrais colons, seuls aux prises avec la nature, et cela dans une contrée autant que possible éloignée de tout centre habité, mais cependant pas trop loin de quelque grand centre, qui devrait servir pour leur point d'attache avec le monde habité, pour l'enseignement des notions nécessaires des relations commerciales, agricoles et industrielles.

Le terrain choisi devrait avoir une assez grande étendue, permettant l'extension nécessaire d'année en année, pendant trois ou quatre ans consécutifs, et présentant autant que possible des terrains bas, plains, accidentés et boisés, d'un seul tenant ou en différentes parcelles assez rapprochées. Une étendue de 3 à 4 hectares suffirait.

§ 3. — *Bâtiment.*

Après un stage de quelques mois, soit d'octobre à fin février, pendant lequel ils étudieraient sous la direction de l'instituteur colonisant les premières notions nécessaires d'agriculture et d'arboriculture pratique, et recevraient un complément de leur instruction primaire, on les enverrait sur le terrain, chacun muni des outils aratoires perfectionnés pour la main-d'œuvre.

Comme ferme-école on aurait érigé sur le terrain une ferme très simple et très pratique, pas plus grande que pour une exploitation à un cheval et le bétail en nombre correspondant.

Cette ferme contiendrait une grande chambre, servant de salle d'école, de conférence et de musée scolaire. Pour réfectoire on aurait la grande salle commune de la ferme. Au lieu de réunir les élèves dans un seul dortoir, on les logerait dans de petites chambrettes : il faut les habituer à la vie réelle. On y aurait aussi un préau mi-couvert pour les exercices gymnastiques et des salles de bains.

Naturellement qu'à la ferme-école doit être annexée une simple maison d'habitation pour l'instituteur, qui, se sacrifiant à cette vie d'abnégation, mérite de pouvoir mener une existence convenable, avec une position assurée pour ses vieux jours.

§ 4. — *Personnel.*

Pour cette ferme-école il faut un bon instituteur, ayant une longue pratique, et sachant bien diriger des enfants plus ou moins difficiles, car il doit savoir se faire obéir et se faire aimer par eux ; il devra leur servir pour père, et leur sacrifier tout son temps, tous ses loisirs. Il faut que ce soit un instituteur très pratique, ayant des notions d'un bon nombre de métiers, pour pouvoir mettre lui-même la main à l'œuvre, et montrer à ses élèves comment ils peuvent se tirer eux-mêmes d'embarras, en n'importe quelle occasion. Il lui faut un bon esprit d'initiative, un courage à toute épreuve, et une forte dose de bon humour et de longanimité.

En tout temps, l'instituteur aura la faculté de prendre conseil ou demander avis aux agronomes de l'État, qui seront tenus de répondre immédiatement à son appel ou à sa demande, sans pouvoir imposer leur avis, l'instituteur restant absolument maître de son établissement.

L'instituteur se chargerait de la direction absolue de toute l'école,

même des défrichements et travaux agricoles, qu'il ferait exécuter par ses élèves, sous la direction immédiate de son aide, un bon cultivateur, ayant une bonne connaissance pratique de l'agriculture.

Ce cultivateur doit être un homme marié assez instruit, sachant parfaitement la culture pratique, d'un bon cœur mais ferme, soumis à la direction de l'instituteur, dont il doit être plutôt l'ami et le collaborateur que son premier subordonné. Son épouse doit être une fermière débrouillarde, très versée dans l'art de la ferme et la direction du ménage, sachant la grosse culture et le pot-au-feu. C'est plutôt sous sa direction que les filles devront être formées pour devenir de bonnes fermières et de bonnes épouses de colons.

Fermier et fermière avec leurs enfants, s'il y en a, logeraient à la ferme.

Tout l'outillage, aussi simple que possible et strictement nécessaire, leur serait fourni par l'école.

§ 5. — *Animaux.*

Pour la mise en train, on mettrait à l'étable un cheval de laboureur, deux bonnes vaches laitières, quelques brebis, chèvres, cochons, poules, canards, oies, pigeons, pintades et dindons, ainsi qu'une ruche d'abeilles, une couple de chats et de chiens bergers ou de trait.

§ 6. — *Programme d'études.*

Le point principal du programme sera l'étude pratique des travaux agricoles : défrichement, nivellement, drainage, irrigation, déboisement et boisement; la culture maraîchère; la grande culture des plantes alimentaires, fourragères et industrielles, leur utilisation et vente; la rotation; tous les travaux agricoles; l'élevage et la reproduction du bétail; en un mot, tous les travaux de la ferme.

Chaque jour, hormis les temps de presse, quelques heures seraient consacrées à l'étude en rapport avec l'agriculture sous tous les points de vue, les relations commerciales, les sciences appliquées à l'agriculture, etc., formant un tout d'enseignement primaire supérieur agricole.

Le programme de ces études comporterait, à répartir sur les quatre ans, le programme des écoles primaires, degré supérieur, un peu modifié. L'enseignement, en général, serait bilingue. En plus, on enseignerait d'une manière pratique les éléments des langues anglaise,

allemande ou espagnole nécessaires pour savoir soutenir une conversation simplement ordinaire sur les nécessités de la vie et le marché agricole. Ces leçons seraient données par des professeurs spéciaux.

Les cours d'agriculture comporteraient tout ce qu'un bon cultivateur doit nécessairement savoir sur la culture générale des plantes alimentaires, fourragères et industrielles ; les données scientifiques sur l'emploi rationnel de toutes sortes d'engrais ; les assainissements et améliorations des terres ; l'irrigation et le drainage ; les semences et leur sélection ; utilisation et conservation des fruits de la terre ; l'élevage, la reproduction et la sélection des animaux de la ferme, etc.

Ils seraient complétés par des cours spéciaux de laiterie, d'arboriculture, de sylviculture, d'apiculture et de maréchalerie. Tous ces cours seraient donnés surtout pratiquement.

Les élèves seraient initiés et rompus aux travaux de la ferme et à tous les travaux manuels qu'un bon colon doit nécessairement savoir, tels que la meunerie, la boulangerie, quelques notions pratiques de charpenterie, menuiserie, charronnerie, vannerie, etc., et, pour les filles, la couture, le lavage et tout ce que comporte la science d'une bonne ménagère-fermière.

On y joindrait d'une manière pratique la science des marchés agricoles et les notions de tenue des livres appliquées à l'agriculture. Les cours de dessin, de physique et des notions de mécanique appliqués à l'agriculture, ainsi qu'un petit cours d'architecture rurale rudimentaire ou simplifiée complèteraient le programme.

La gymnastique serait enseignée de manière à développer harmonieusement toutes les facultés physiques, à rendre les élèves hardis, énergiques et forts et leur faire obtenir un sang-froid irréprochable. Ils seraient aussi exercés à l'équitation, le canotage et autres exercices de sport.

Pour aider à leur bonne formation, les élèves auraient à leur disposition une bibliothèque choisie contenant des ouvrages sur l'agriculture, l'arboriculture, etc. ; sur les colonisations ; des histoires de colons ; des journaux et publications agricoles, etc. Le tout serait complété par des voyages et excursions scolaires d'études aux expositions agricoles, champs d'expériences, fermes modèles, etc.

Un tel enseignement serait pour la plus grande partie occasionnel ; c'est pourquoi l'instituteur devrait pouvoir agir en pleine liberté et sous sa propre responsabilité. Les inspecteurs agricoles visiteraient de temps à autre cette école et on pourrait y instituer de petits concours entre les élèves.

A la fin des années d'études, on ferait subir aux élèves un examen sérieux et aux méritants on délivrerait un diplôme de bon fermier,

donnant droit à une bourse d'établissement agricole dans l'une ou l'autre contrée de colonisation agréée.

Garçons et filles ainsi formés, ayant reçu une même solide instruction agricole, pourraient s'unir et se placer comme colons dans une contrée à leur choix, où ils seraient sûrs de faire leur chemin et de prospérer.

§ 7. — *Reprise des cours.*

Lors de la moisson d'été de la quatrième année, on laisserait une partie du terrain en friche et même on le bouleverserait un peu, pour reprendre les cours pratiques au mois de mars de l'année suivante avec de nouveaux élèves. Pendant les trois années suivantes, on agirait de même avec les autres parties du terrain restantes, afin de permettre de suivre de nouveau le même programme pour la formation d'une nouvelle série de colons. On ne laisserait pas ainsi tomber tout le terrain en friche pour pouvoir entretenir la ferme et bénéficier de la récolte d'une partie du terrain de la colonie, ce qui allègerait les frais d'entretien.

On pourrait créer quatre fermes-écoles, une d'année en année, ce qui ferait au bout de la quatrième année un total de cent et vingt élèves, et ce nombre resterait ainsi annuellement réparti entre ces quatre écoles, permettant alors tous les ans la sortie de quinze couples de colons.

L'une ou l'autre de ces écoles pourrait être affectée à des élèves libres, c'est-à-dire y placés par leurs parents prenant l'engagement d'y laisser leurs enfants jusqu'à la fin des études. Il va de soi que de tels élèves devraient payer un certain minerval. Ou bien on laisserait à l'instituteur chef de l'école la faculté de prendre sous sa responsabilité quelques élèves libres se soumettant au même régime que les autres.

§ 8. — *Frais d'établissement et d'entretien.*

Les frais d'établissement de la ferme-école coloniale et son entretien incomberaient à l'État, qui en resterait propriétaire. Ses charges annuelles diminueraient au bout de quelques années par le produit net de l'exploitation agricole.

Comme terrain on utiliserait des coins perdus, sauvages ou incultes, ou bien des carrières abandonnées, etc.

Les bâtiments seraient édifiés aussi simplement que possible, quoique répondant à toutes les exigences de l'hygiène et de la science

agricole moderne. De même, l'outillage agricole et l'outillage scolaire seraient de toute simplicité, ainsi que tout l'ameublement.

L'achat des premiers animaux serait à la charge du gouvernement. La reproduction pourvoira plus tard à son remplacement ou augmentation.

L'instituteur-chef devrait avoir un fonds de roulement à sa disposition pour les achats nécessaires de semences, engrais, etc. L'importance de ce fonds diminuera graduellement à cause des productions même de la ferme.

Les frais d'établissement, bâtiments compris sans le terrain, pourraient monter à la somme de 20,000 à 30,000 francs. Le terrain inculte, de peu de valeur, aurait acquis au bout de quatre ans une valeur triple ou quadruple, et, par l'utilisation de ses produits, il couvrirait tous les frais d'établissement au bout d'un certain nombre d'années.

§ 9. — *Traitement du personnel.*

L'instituteur aurait pour son usage personnel la maison d'habitation annexée à la ferme-école, et la jouissance des produits de la terre et de la ferme pour autant que de besoin. Au surplus, on lui réserverait un jardin attenant à sa maison. Comme traitement fixe on lui accorderait, vu le sacrifice qu'il s'impose, la rude besogne de tout instant de nuit et de jour et sa grande responsabilité, une somme de 3,000 à 4,000 francs au minimum, et pour sauvegarder son avenir, on le garderait sur le même pied que les instituteurs primaires pour la pension à lui accorder plus tard, en même temps qu'il continuerait à rester affilié à la caisse de pension des veuves et orphelins des instituteurs primaires. Il toucherait en plus 5 à 10 p. c. du bénéfice net de la ferme.

Le fermier et son épouse feraient contrat pour quatre, huit ou douze ans avec l'État, qui mettrait à leur disposition toute la ferme et son matériel, qu'ils gèreraient en bon père de famille. On leur accorderait un traitement fixe de 75 à 100 francs par mois, plus nourriture, feu et lumière, pour eux et leurs enfants jusqu'à leur majorité, et un tantième, soit 5 à 10 p. c. sur le bénéfice net de la ferme.

§ 10. — *Entretien des élèves.*

En suivant un régime approchant de celui des écoles de bienfaisance, l'entretien des élèves ne coûterait pas plus que dans ces établis-

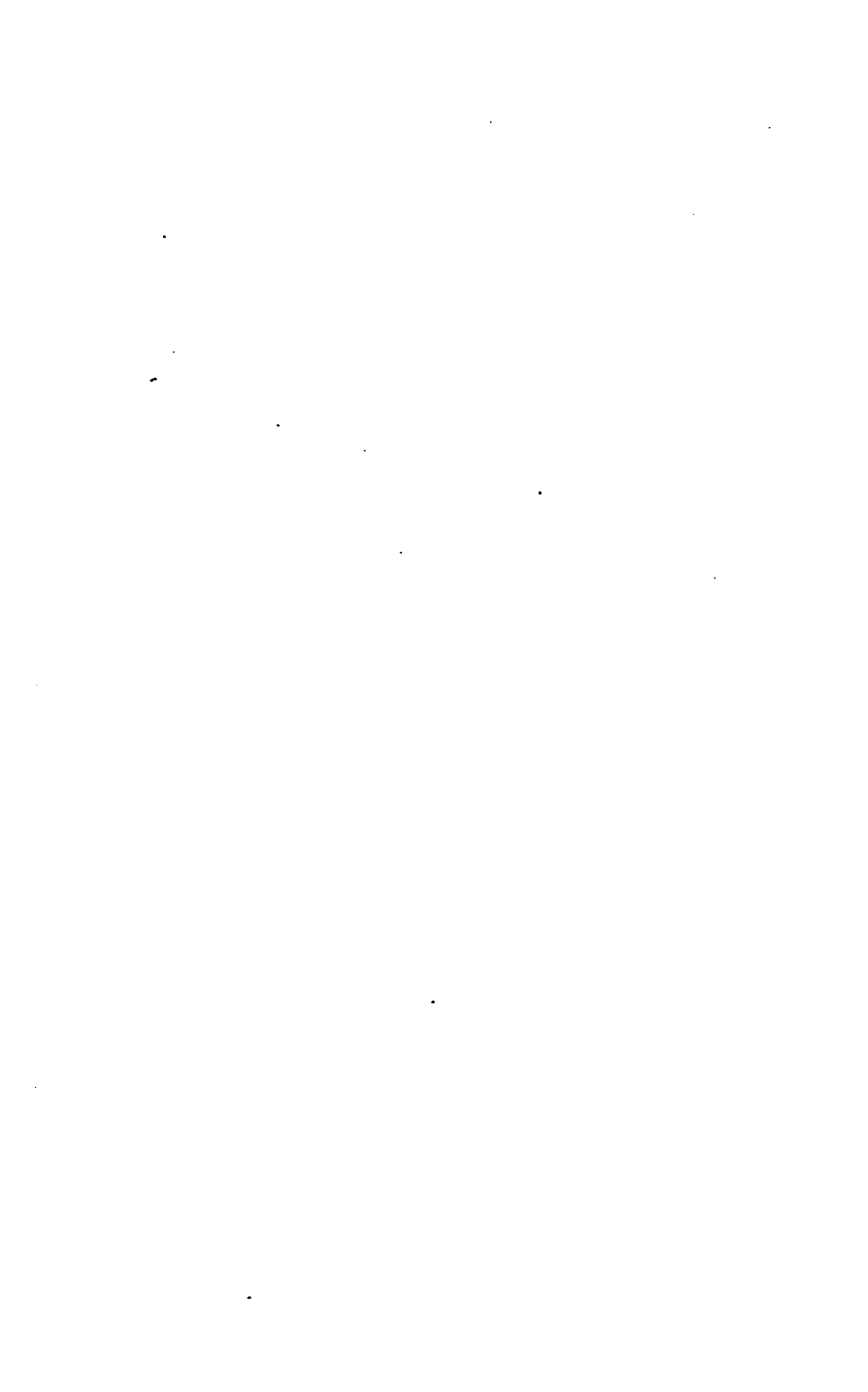
sements. Au surplus, dès la seconde année, ils gagneraient par leur travail au moins leurs frais de nourriture. Pour la facilité de la comptabilité à établir, l'État verserait annuellement pour les élèves le même taux moyen d'entretien de ces élèves dans les établissements précités.

* * *

Voilà l'idée de la ferme-école coloniale un peu développée, j'espère assez clairement pour en saisir toute l'utilité, en même temps que son but charitable et humanitaire.

C'est une œuvre à laquelle des hommes de cœur, de vrais philanthropes peuvent s'intéresser, d'autant plus qu'il s'occupe de la régénération d'enfants malheureux. Ce serait une noble entreprise que d'aider à la réalisation de cette idée, qui demande un minime effort, et dont les frais d'établissement sont pour ainsi dire négligeables, vu les grosses sommes dépensées annuellement à toutes sortes d'œuvres utiles ou simplement agréables.

Le gouvernement pourrait en établir à ses frais exclusifs, et en faire un établissement de l'État. Ou bien, l'un ou l'autre philanthrope ou groupe d'amis des déshérités pourrait en faire une institution-fondation privée, le gouvernement y intervenant pécuniairement ou non, mais en lui confiant les élèves nécessaires.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

Expansion coloniale : Un préjugé ; son remède.

—
RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

le R. P. F. DE CLEYN, de la Compagnie de Jésus
SUPÉRIEUR DE L'INSTITUT SAINT-IGNACE

Il ne faut pas une longue observation des mœurs belges pour constater la répugnance presque invincible qu'inspire à nos compatriotes l'idée d'expatriation.

Sans doute, un progrès se révèle dans les esprits ; la méfiance à l'égard d'entreprises coloniales semble se dissiper : pourtant ni les encouragements venus de haut ni les dures leçons que nous donnent chaque jour nos voisins d'outre-Rhin et d'outre-Manche n'ont suffi à dissiper toute crainte, et nombreux sont les jeunes Belges qui s'effrayent à la pensée de quitter leur pays et de chercher sous d'autres cieux une carrière que la patrie ne saurait leur offrir.

Où chercher l'explication de ce fait indiscutable ? Dans la constitution physique, le tempérament de notre race ? Serions-nous moins doués que d'autres des qualités d'énergie, d'intelligence, d'initiative personnelle qui font les peuples colonisateurs ? Le prétendre serait une erreur victorieusement réfutée par les souvenirs les plus glorieux de notre passé et par les faits qui se passent chaque jour sous nos yeux.

Si les Belges ne forment plus, comme aux XVI^e et XVII^e siècles, l'équipage ordinaire des flottes européennes, ils partent de plus en

plus nombreux pour se faire au loin les pionniers de la civilisation chrétienne et pour établir au prix de leur vie le règne de l'Évangile là où les plus hardis explorateurs ne font que passer en courant. Ni les traditions ni le tempérament du peuple belge ne s'opposent à l'expatriation, et, si au XVI^e siècle, François Xavier s'écriait : « Donnez-moi des Belges », c'est parce qu'il les avait vus à l'œuvre. Il avait admiré l'endurance de ces fils du Nord, dont la forte nature se plie bien à tous les climats : il avait surtout découvert le trésor d'énergie, de puissance d'assimilation, de patience qui se cache dans leurs nobles cœurs. Donnez-moi des Belges ! C'est le plus grand éloge qu'ait été fait de nos compatriotes et le témoignage irrécusable de leurs aptitudes colonisatrices.

Où donc trouver la cause de cet éloignement spontané pour toute entreprise hors du pays ? D'autres, avec l'autorité que leur donne la science servie par une longue expérience, examineront s'il faut la chercher dans les défauts ou les lacunes de l'éducation de la jeunesse belge. Ils la trouveront peut-être dans l'ignorance des nécessités économiques de l'heure présente.

Jusqu'ici, notre pays a suffi aux modestes besoins de notre existence. Contente de peu, la grande majorité de nos compatriotes s'est habituée à demander à un travail tranquille, à des occupations sédentaires, ce qu'il faut pour vivre d'abord et assurer l'avenir. Il y a peu de temps, on trouvait naturel de s'apitoyer sur le sort de nos voyageurs de commerce, toujours en course, condamnés à gagner leur vie au prix d'un mouvement perpétuel. L'idée de l'expatriation évoquait même dans l'esprit du jeune homme assez satisfait de son sort, le spectre de la pauvreté et de la misère : et le spectacle navrant des longues théories d'émigrants se déployant dans les rues d'Anvers chaque semaine, au milieu de la commisération générale, n'a pas peu contribué à accrédi ter ce préjugé que ceux-là seulement s'en vont au delà de l'océan qui sont poussés par la misère et que leur pays ne parvient plus à nourrir.

Toutefois, on commence, en Belgique, à se rendre compte de la réalité et à comprendre que les temps sont changés. A l'échange calme et placide d'autrefois a succédé une âpre lutte pour la conquête des marchés du monde ; l'expansion d'un peuple hors de ses frontières est la condition première de sa durée, la forme moderne de la lutte pour la vie ; et en ces temps de concurrence universelle, qui n'avance pas, recule, et qui recule est submergé par le flot. Coûte que coûte,

il faudra faire le sacrifice de ses habitudes sédentaires dont le terme est l'assoupissement et la ruine.

Et, néanmoins, la répugnance qu'inspire la carrière maritime et coloniale, surtout dans les classes aisées du pays, est loin de disparaître. Comment la combattre?

D'abord en éclairant l'opinion sur la nécessité qui s'impose, mais surtout en rassurant les parents de nos futurs agents à l'étranger, sur les dangers auxquels ils croient leurs fils exposés dans les pays lointains.

Que de fois me suis-je trouvé en face de ces décisions invincibles de ne permettre jamais que les enfants quittent le pays. Non, jamais, je n'y consentirai. Jamais je n'assumerai la responsabilité d'avoir jeté mon fils au milieu des innombrables dangers qui l'attendent là-bas. Et l'imagination s'exaltant, on voit ses enfants loin du toit paternel, malades, épuisés par un climat meurtrier, cloués sur un lit d'hôpital, abandonnés de tous et privés des consolations qui adoucissent les longues heures de souffrance et apaisent les âmes.

Ces craintes maternelles, il faut l'avouer, ne sont pas vaines : elles méritent d'être respectées. Mais ne sont-elles pas exagérées ou plutôt ne trouverait-on pas le moyen de les calmer?

Je suis porté à croire, et l'expérience le prouve, qu'on tranquilliserait bien des appréhensions si mieux que par le passé on réussissait à faciliter la première acclimatation des jeunes gens à l'étranger.

Que de fois, dans des confidences intimes, ai-je entrevu dans leurs âmes la souffrance de l'isolement ! Seul au milieu de la foule, le jeune homme qui s'en est allé à l'étranger dans un désir plus noble que celui d'une vie libre et affranchie de toute contrainte, aura à passer des heures où le souvenir de la patrie absente se dresse devant ses yeux. Il paiera son tribut à ce mal si mystérieux, le mal du pays ; quelles que soient la fermeté de son caractère, la décision de sa volonté, il sentira alors son cœur hésiter et le doute envahir son âme. Heureux celui qui, en ces heures de défaillance, voit se tendre vers lui une main amie, entend une parole réconfortante qui le maintient dans le bon chemin !

On pourrait se demander : S'est-on assez préoccupé jusqu'à présent de fournir à ces jeunes gens le secours qui conjure la ruine des plus beaux projets et calme les craintes légitimes de ceux qui restent au pays?

Grâce aux relations que l'Institut Saint-Ignace d'Anvers, s'est créées dans les pays étrangers, nous avons réussi à faciliter à

plusieurs de nos élèves leurs débuts dans ces lointaines carrières. Ils partent munis de lettres de recommandation qui les introduisent auprès d'hommes honorables et sûrs. Avertis d'avance, ils se font un plaisir de recevoir à leur arrivée, d'aider de leurs conseils, de mettre en relations avec des familles honnêtes et favorablement connues les jeunes gens recommandés; ils leur font trouver avec les égards et la bienveillance, quelque chose de la vie familiale. Ils se sentent dès lors moins étrangers dans leur nouvelle patrie et échappent à cette impression de solitude et d'abandon qui est si funeste au début.

L'organisation de ce service, si je puis m'exprimer ainsi, sera développé dans la suite, car chaque jour nous pouvons constater ses heureux résultats. Deux jeunes gens partis pour Melbourne m'ont décrit avec reconnaissance la réception dans la grande ville australienne. Un autre, parti pour les forêts du Canada, a réussi, grâce à nos relations, à s'établir dans une position honorable et pleine d'avenir. J'en dirai autant d'un jeune homme parti pour New-York et employé dans une des grandes maisons de la métropole des États-Unis. Tout récemment, un jeune homme quitta Georgetown pour se rendre au Cap, de là il continua son voyage jusqu'à Calcutta : dans ces deux villes, il rencontra l'accueil le plus amical; sans parler des centres commerciaux de l'Europe, nous avons pu aider de nos recommandations des jeunes gens à Valparaiso, à San-Francisco, au Caire, à Bombay, Rio-de-Janeiro, La Paz, Canton, Macao. Nous pourrions bientôt étendre nos relations avec l'empire Chinois, les Indes néerlandaises, les Philippines.

Nous nous mettons entièrement à la disposition de ceux qui voudraient avoir recours à notre intervention et profiter des relations internationales de l'Institut Saint-Ignace pour les aider dans les premières difficultés de leur séjour à l'étranger. Nous serons bientôt en état de rendre au jeune homme partant pour n'importe quel pays du globe, l'Empire russe excepté, un service qui nous est si souvent demandé en faveur d'étrangers venant s'établir en Belgique.

Quelle assurance pour les parents que de savoir leur fils mis en rapport avec des personnes qui méritent leur confiance, à qui ils puissent s'adresser en toute circonstance, qui se feront une joie de les aider de leurs avis et de leurs conseils.

Nous avons indiqué ainsi un moyen efficace de combattre la crainte qui paralyse l'expansion belge dans les pays étrangers.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS.

De la formation d'un esprit mondial
et de la préparation des personnes qui se destinent
aux carrières d'outremer.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. le baron Alphonse DE HAULLEVILLE.

Directeur du Compte-rendu Analytique du Sénat de Belgique.

Notes préalables.

I.

Pour répondre d'une façon pratique aux questions 1 et 3 de la section V, il semble utile de les examiner au point de vue des contrées transocéaniques en général.

Si, pas en droit, du moins en fait, on désigne d'ordinaire sous le nom de pays neufs les contrées dont le climat empêche l'Européen de travailler de ses mains d'une façon soutenue.

D'un autre côté, dans le nom générique de pays transocéaniques on englobe d'habitude tous les pays d'outremer, propres ou non au travail manuel européen. Ceci comprend cela. Quand donc il sera question ci-après des pays transocéaniques, les arguments s'appliqueront généralement aussi bien à ces derniers qu'aux pays neufs.

Parfois, cependant, une mention spéciale sera faite des pays neufs, pris isolément, certaines conditions de vie leur étant particulières, exigeant des aptitudes bien déterminées.

Il ne suffit pas de provoquer ou de développer le goût des carrières vers les pays d'outremer. Borner à cette tâche ses efforts serait rendre ceux-ci presque inutiles. Cette œuvre doit être complétée

par un ensemble de mesures destinées à outiller la jeunesse en vue de la lutte pour la vie dans les contrées dont on lui aura fait contracter le goût.

La solution du premier point fait partie de la question 1 de la section V; le second point concerne la question 3.

Il existe entre les deux questions une étroite connexité; aussi l'auteur demande-t-il la permission de les traiter toutes deux en un même rapport de façon à donner à son travail une certaine élasticité, permettant d'examiner la question sous ses diverses faces.

II.

Pour être durable, un effort d'expansion doit trouver son appui dans l'opinion. Une élite sociale peut agir par elle-même, et, par une pression continue, diriger le pays dans les voies mondiales. Avoir avec soi une élite, c'est déjà posséder une part des moyens d'action indispensables. Grâce à l'influence et à l'exemple de ses membres, elle peut faire beaucoup pour entretenir le goût de l'expansion et peut faire tout pour diriger celle-ci. Elle ne pourrait cependant, à elle seule, suffire à la tâche. Elle doit s'appuyer sur la masse non pas de la nation dans son ensemble, mais de la nation intelligente et pensante. D'un autre côté, pour continuer à marcher de l'avant et pour seconder avec décision l'effort de ses dirigeants, la nation a besoin d'être soutenue par ses propres convictions.

En un mot, si l'autorité dirigeante n'a pas pour elle, en fin de compte, la force de l'opinion, l'œuvre doit finir par périr.

Il est donc de toute nécessité de provoquer dans la nation la formation d'un état d'âme favorable aux idées d'expansion.

Comment s'y prendre? Par quels moyens va-t-on préparer la jeunesse à jouer le rôle qu'on attend des citoyens de l'avenir?

Comment va-t-on la former au maniement des armes appropriées à la lutte sur les champs du monde?

Loin d'avoir la prétention d'esquisser un plan complet d'action, l'auteur va essayer d'exposer quelques idées dont la discussion fera, espère-t-il, surgir des propositions propres à hâter la réalisation pratique d'une question, vitale pour une nation productive et entreprenante.

Sauf en Angleterre et aux Pays-Bas, les carrières vers les pays transocéaniques sont partout recherchées par un nombre plutôt restreint de citoyens. La masse reste indifférente, si pas hostile.

En Angleterre même, n'a-t-on pas vu, il y a cinquante ans, des hommes en vue souhaiter pour la Grande-Bretagne la perte de toutes ses colonies, sans être suivis néanmoins par la plus grande partie de l'opinion ?

Dans les deux pays privilégiés qui viennent d'être cités, les carrières d'outre-mer sont entrées dans les mœurs. Les journaux, les revues, de puissantes associations, l'histoire nationale, les discussions du Parlement ont habitué la nation entière aux idées d'expansion : elles font partie des préoccupations publiques au même titre que les questions purement intérieures.

Rares sont les familles n'ayant pas un de leurs membres « abroad ». Quel est l'enfant qui n'a pas entendu parler de l'oncle de Calcutta, de la tante d'Australie, du cousin de Ceylan, de Batavia, de l'ami du Canada, de Java ? Dans presque toutes les villes, les bambins, devenus grands, se souviennent du plaisir qu'ils éprouvaient à s'arrêter sur les quais du port ou de la gare pour voir décharger les curieux produits du monde extra-européen.

Il s'est créé à la longue, après plusieurs siècles de pratique, un ensemble de traditions familiales favorables à l'expatriation. Aussi la marine, le grand commerce et les carrières coloniales trouvent-ils facilement des recrues, dont les succès ou les aventures absorbent l'intérêt de tous et constituent de très puissants moyens de propagation des idées d'expansion.

De plus, la liberté testamentaire permet au père de laisser son bien au plus digne, ou d'édifier la puissance de sa postérité en assurant l'influence de la famille par l'établissement de fidéicommiss familiaux.

Les fils, n'étant pas, comme chez nous, certains « d'avoir leur part », cherchent en conséquence à se pousser dans la vie et à se faire, par l'esprit d'entreprise, par le travail, une place au soleil.

Les filles de leur côté, à qui on ne demande pas de dot, formées à la forte école de la liberté, n'hésitent pas à suivre leur mari au delà des mers, à lui constituer un « home », moyen très puissant de combattre la démoralisation et l'ennui, les grandes plaies de l'Européen dans les pays neufs.

Il s'agit d'appliquer au caractère et au tempérament de notre peuple les moyens d'encouragement et les méthodes propres à nous faire parcourir, en un moindre temps, une partie au moins des étapes séculaires accomplies par les Anglais et par les Hollandais.

Au surplus, leur exemple démontre d'une façon caractéristique la vérité de notre assertion quant au but essentiel à atteindre : créer une ambiance, un état d'âme dans la nation.

III.

Qu'entend-on par expansion mondiale ?

En quoi consistent les carrières mondiales pour lesquelles il faut préparer et former la jeunesse ?

On ne pourrait répondre à ces questions en quelques mots de définition.

Les Allemands ont cependant trouvé un mot qui résume assez bien le point qui nous occupe. L'expansion mondiale, pour eux, c'est la politique d'outremer, *die Ueberseeische Politik*. On sait avec quel succès ils l'ont pratiquée.

Pour faire besogne féconde, il ne faut pas nécessairement s'adonner personnellement aux carrières mondiales proprement dites. Soit qu'il demeure dans sa patrie, soit qu'il s'expatrie, se voue à l'œuvre d'expansion tout citoyen qui a la « passion de la planète », qui ose, qui agit au delà des étroites frontières de son pays natal. Par son action, il apporte à ce dernier l'appoint de son exemple et, le cas échéant, les avantages de la réussite de ses efforts. Tout avantage, tout succès réalisé au dehors par un citoyen profite, en effet, à la nation entière.

On épand au dehors les hommes, les marchandises et les idées ; il ne peut s'agir d'examiner ici comment et dans quelles conditions, mais un pays dispose évidemment de divers moyens pour réaliser cette expansion. Les outils, les instruments de nature à lui permettre de faire œuvre féconde dans cette voie et de prendre rang avec honneur et profit parmi les nations expansives, sont variés. On peut néanmoins les ranger tous en trois groupements principaux, formant, en somme, trois branches d'un même tronc et ayant tellement d'intimes relations que, pour être efficaces, ils doivent être maniés simultanément et avec une égale énergie : la marine, le commerce transocéanique, la politique coloniale.

Préparer et former la jeunesse en vue de lui inspirer du goût pour l'une de ces catégories de l'activité humaine, c'est, en somme, favoriser l'éclosion dans la nation de cet état d'âme indispensable dont nous avons parlé.

Cette tâche accomplie, il en reste une autre à mener à bonne fin : outiller la jeunesse de façon à lui permettre de s'engager avec les meilleures chances de réussite dans les carrières des pays neufs ou d'outremer.

La première de ces deux alternatives concerne la question 1 de la section V. Elle fera l'objet de la première partie de notre étude.

La seconde alternative englobe la question 3 de la section V. Elle sera examinée dans la deuxième partie de ce travail.

PREMIÈRE PARTIE.

De la formation dans la nation d'un état d'âme favorable aux idées d'expansion.

I

Position de la question.

La question à résoudre est celle de savoir « quel est le meilleur moyen de provoquer et de développer le goût des carrières vers les pays neufs ».

Il est, il faut le dire, presque impossible de se borner exclusivement à provoquer et à développer le goût des carrières vers les pays neufs seulement. L'expansion d'une nation ne doit pas se faire uniquement vers quelques contrées déterminées, tels les pays neufs. Il convient qu'elle englobe toutes les terres d'outremer; les pays neufs ne forment qu'un des éléments vers lesquels doit se porter l'activité d'une nation industrielle et très civilisée.

Pour agir pratiquement, il faut donc chercher à susciter le goût de l'outremer, des entreprises dans les pays transocéaniques, des carrières mondiales. De là découleront tout naturellement des vocations se portant de préférence vers les pays neufs.

Nous inspirant de ces considérations, nous envisagerons la question posée en examinant les conditions des carrières vers les pays transocéaniques en général.

II

Conditions dans lesquelles doivent se déployer les efforts.

L'idée d'expansion se rapproche beaucoup de l'idée de colonisation dans son sens très général. Ces deux expressions ont tant de points de contact qu'il est difficile de concevoir l'une sans l'autre. La colonisation et la politique d'outremer, l'« *Überseeische Politik* », sont provoquées par une même cause : le rayonnement des familles humaines. On peut donc réunir ces deux concepts sans les confondre et les envisager en même temps.

« La politique doit avoir pour fin, a dit Bossuet, de rendre la vie commode et les peuples heureux. » La politique d'outremer, c'est l'art de gouverner les pays civilisés de façon à favoriser par des moyens pacifiques leur expansion au dehors, soit commerciale-

ment, soit autrement. Elle rendra la vie commode en favorisant l'affluence des produits d'outremer et les peuples heureux en facilitant les échanges d'idées et de choses entre les peuples étrangers et la patrie.

Herring a fort justement écrit : « Tout peuple n'existe pas seulement pour lui-même, il existe aussi pour les autres, et tous les autres peuples ont le droit d'être en relations avec lui. La loi de la division du travail règle aussi la vie des nations. Tout sol ne produit pas tout, tout peuple ne peut pas tout. C'est par une aide et une expansion réciproques que se trouve compensée chez les peuples l'imperfection de chacun d'eux en particulier. La perfection n'éclate que dans l'ensemble, dans la communauté. L'échange des productions matérielles est la forme au moyen de laquelle s'aplanissent les inégalités géographiques naturelles et intellectuelles de l'avoir des peuples ; grâce à cet échange, la parcimonie de la nature est vaincue et l'idée de la justice absolue se réalise dans l'histoire universelle. Le soleil des Indes ne luit pas pour les Indes seules, mais l'habitant des pays du Nord a un droit à l'excédent de chaleur et de lumière que la nature y a versée d'une main prodigue. En revanche, l'habitant des tropiques a droit, lui aussi, sur les productions de la zone plus froide. Il a droit au fer qu'on y trouve, qu'on y fabrique, aux travaux de l'industrie, de l'art, de la science, à toutes les bénédictions de la religion et de la civilisation. »

Quelle belle définition et aussi quelle exacte justification de la politique d'expansion !

Incontestablement, l'autorité a pour devoir d'appliquer les principes de gouvernement propres à procurer à un pays industriel et civilisé les matières nécessaires à la production de la richesse ou les champs d'action indispensables à l'exercice de sa mission civilisatrice. Il lui incombe de diriger la nation dans cette voie.

Mais, nous l'avons déjà dit, ses efforts seront stériles si elle ne trouve pas dans la nation une correspondance à son action. Toute son activité doit tendre à provoquer cette correspondance et à élargir l'esprit des citoyens, sinon, en fin de compte, la politique d'outremer devra être abandonnée, faute de soutien suffisant : « A great empire and little mind go ill together, » a dit Burke.

Impuissante à obtenir ce résultat à elle seule, l'autorité doit être secondée par l'initiative privée, et son plan d'action doit être de laisser à celle-ci le plus d'influence possible dans le travail commun. Ainsi aboutira-t-on à réunir le maximum de chances de réussite pour la formation de l'ambiance nécessaire dans l'esprit national.

Celle-ci obtenue, l'œuvre sera durable, et le pays pourra en tirer des effets heureux, propres à le rendre plus prospère encore, selon le-

mot de Littré, étendue à notre concept de l'expansion : « Le peuple qui colonise est le premier peuple ; s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain. »

Travailler à pousser la jeunesse vers les carrières mondiales, c'est donc contribuer à la grandeur de la patrie.

On exporte, avons-nous dit, les hommes, les marchandises (donc les capitaux) et les idées ; tous, lorsqu'ils sont bons, produiront plus dans les pays d'outremer et surtout dans les pays neufs que dans la mère patrie.

Les efforts doivent, en conséquence, être dirigés vers ce triple but : pousser vers le dehors hommes, marchandises et idées.

C'est principalement sur l'homme qu'il faut s'attacher à agir ; marchandises et idées, toujours attentives aux placements avantageux, suivront avec assez de docilité.

L'autorité doit montrer la voie, là doit forcément se borner son rôle. La voie entrevue par les hommes, marchandises et idées s'y engouffreront. Dès ce moment le rôle de l'initiative privée devient le plus important. Il faut que les citoyens éclairés, aidés par l'autorité, s'ingénient à la provoquer. Les seules mesures pratiques à cet égard sont celles dépourvues d'une apparence de coercition.

Il est possible de faire usage dans ces limites de trois sortes de moyens :

Ou bien, on agira sur le cœur des hommes ;

Ou bien, on familiarisera de bonne heure leur esprit avec les idées d'expansion ;

Ou bien, enfin, on aura recours au grand mobile des actions humaines, l'intérêt.

On peut donc ranger sous trois classes les moyens à employer : les sentiments, l'éducation, l'intérêt.

III

Des moyens à employer.

Il ne faut pas négliger de prendre l'enfant en quelque sorte dans les bras de sa mère, pour l'élever dans les idées qui nous sont chères, et le suivre jusqu'à l'âge d'homme en lui inculquant l'esprit d'expansion.

C'est là une œuvre de longue haleine, celle de l'avenir.

Mais il y a le présent auquel il importe de parer sans retard. Il faut courir au plus pressé, persuader les générations déjà arrivées à l'âge d'homme, convaincre et inspirer la jeunesse qui termine ses études.

Il s'agit donc, avant tout, de susciter le goût ou l'approbation des carrières d'outremer parmi les milieux qu'on est convenu d'appeler les classes dirigeantes. L'exemple deviendra contagieux, et si l'on par-

vient à convaincre seulement une élite dans l'élite, on aura déjà posé de bons jalons pour la propagande.

Les classes sociales de haute et de moyenne culture étant conquises, le temps et l'exemple, secondés par des mesures appropriées, feront féconder le germe déposé.

Dans cet ordre d'idées, et sans avoir la prétention d'épuiser ce vaste sujet en quelques pages, nous allons essayer d'indiquer quelques procédés propres à répandre directement ou indirectement dans les masses, les tendances à l'expansion vers les pays de par delà.

A. — MOYENS DE SENTIMENTS :

Les hommes se portent instinctivement vers ce qui est bon et beau.

Incontestablement la colonisation, la marine, le geste de celui qui s'expatrie pour conquérir le bien-être des siens, ont quelque chose de séduisant et de grandiose. Il faut faire agir ce ressort en signalant convenablement au public les faits de ce genre de nature à l'impressionner favorablement.

1° *La presse.*

La presse, qui pénètre partout constitue, à cet égard, un des plus puissants moyens de propagande et de vulgarisation.

La publication systématique de correspondances envoyées d'outre-mer, de lettres de voyageurs donnant un précis des ressources des pays qu'ils ont traversés, exposant les péripéties de leurs explorations, établirait un courant sympathique de nature à populariser les entreprises d'outre-mer.

Les succès remportés à l'étranger par nos artistes, nos industriels, les avantages qui en résultent pour eux et pour leur patrie, doivent être sans cesse exposés. Ils excitent par leur exemple et agissent comme un stimulant énergique sur les sentiments d'émulation formant le fond même de notre conscience.

Les polémiques de presse, loin de nuire aux idées que nous défendons, aident, au contraire, à leur diffusion. Elles fixent l'attention : pour s'éclairer, on étudie la question et, entraîné par ce qu'elle présente de séduction, on finit par se passionner. L'esprit de dévouement, qui dort en chacun de nous, est réveillé et excité par le bruit mené autour de l'entreprise coloniale. L'intelligence encore si pure, la générosité de cœur de la jeunesse sont particulièrement mises en éveil. Les jeunes gens s'enthousiasment pour une cause exigeant des sacrifices, le sentiment du devoir, de l'honnêteté, toutes ces belles et nobles vertus qui embellissent l'âme et l'élèvent au dessus des contingences de la vie. Ils propagent de proche en proche leurs convictions

en créant une tendance favorable à l'expansion, au goût des aventures, à l'esprit d'audace, à l'initiative des compatriotes qui osent s'expatrier.

L'esprit de prosélytisme s'en mêle aussi. Les uns par affection pour les missionnaires, d'autres encore par pur désir de voir s'élargir les limites des connaissances humaines, se montrent décidés à encourager l'œuvre coloniale et la préconisent autour d'eux.

De tout cela, il ressort combien il est utile de tailler des polémistes prêts à discuter les questions d'outre-mer. On pourra les former dans les écoles spéciales dont il sera question plus loin.

Il est à souhaiter que dans tous les journaux on réserve au moins mensuellement, des rubriques spéciales pour les questions intéressant la marine, les faits économiques extérieurs, le grand commerce, les succès remportés à l'étranger par les compatriotes.

Dans les Etats possédant une colonie, il faudra commenter avec soin tous les progrès accomplis. En outre, la presse ne doit laisser échapper aucune occasion de signaler et de faire ressortir les avantages des entreprises transocéaniques. Une chronique s'occupant de cette question serait, à cet égard, une heureuse innovation.

Le Congrès pourrait adopter un vœu à cet égard, que les associations coloniales, dans chaque pays, feraient parvenir aux principaux organes de la presse.

2° *Le livre.*

Un autre moyen de propagande réside dans le livre. Les autorités scolaires s'ingénieront à offrir en prix des livres tendant à exciter l'attention vers les choses d'outre-mer : voyages, aventures, livres traitant de la colonisation, de la marine, de la géographie. Avec l'aide des associations de propagande, elles feront dresser une liste des livres à recommander. Un concours avec primes serait, en outre, institué pour les meilleurs livres de nature à faire contracter le goût de l'expansion et à développer les aptitudes coloniatrices des nationaux. Les travaux primés seraient largement répandus, mais pas à titre gracieux : on lit peu ou mal les livres qu'on reçoit pour rien !

3° *Les conférences.*

Les conférences, accompagnées le plus possible de projections lumineuses, traitant de questions se rapportant à l'expansion de la nation, devraient être multipliées dans tous les coins du pays.

L'initiative privée peut beaucoup en cette matière ; mais, pour la seconder, le gouvernement ferait bien d'encourager la création de conférences illustrées périodiques, au moins dans les divers chefs-lieux des

subdivisions administratives du pays. Des affiches et des avis dans la presse locale avertiraient le public de l'heure et du lieu de la réunion. Les conférences traiteraient alternativement des divers pays où le Belge trouverait avec fruit l'utilisation de ses facultés. On y exposerait aussi les théories qui doivent inciter un pays producteur à porter son activité vers les pays transocéaniques; on y ferait ressortir les avantages considérables que retirent les individus et l'Etat de la politique coloniale, de l'organisation d'une marine nationale, de l'établissement de comptoirs commerciaux. Son exposé terminé, le conférencier se tiendrait à la disposition des auditeurs pour leur donner les indications et les renseignements qu'ils estimeraient utile de connaître. Il serait bon d'organiser ces conférences de façon qu'un même conférencier ait, par exemple, dans son rayon d'action un même arrondissement, un même canton.

Le Gouvernement, ne pouvant s'occuper lui-même de cette organisation, subsidierait des associations qui se chargeraient de mener cette tâche à bien.

4° *Les associations spéciales.*

Il faudrait multiplier les associations coloniales d'étude et d'agrément parmi les particuliers. En Belgique, nous possédons un bon type d'association de ce genre dans la Société d'études coloniales, de Bruxelles.

Celle ci a créé en divers centres du pays des sections filiales. Ce système devrait être développé et répandu dans un grand nombre de centres. Chaque section locale aurait sa bibliothèque et multiplierait ses réunions, dont les comptes rendus paraîtraient dans le bulletin de la société, ainsi que cela se fait dans la *Kolonial Zeitung*, de Berlin, pour les réunions des nombreuses *abteilungen* de la *Kolonial Gesellschaft*. Les diverses sections deviendraient ainsi un véritable foyer de propagande. La Société d'études coloniales est très active et, si elle recevait du Gouvernement une aide annuelle, elle est parfaitement qualifiée pour mener cette œuvre à bien.

L'exemple de la *Deutsche Kolonial Gesellschaft* est remarquable sous ce rapport. Elle a créé des sections filiales non seulement dans les principaux centres de l'Allemagne, mais encore à l'étranger, dans les villes où un nombre suffisant d'Allemands est établi. Elle est devenue une véritable puissance et compte plus de 40,000 membres. Grâce à cette organisation, les questions coloniales et maritimes ont fini par compénétrer jusque dans les couches profondes de la nation et on a obtenu des résultats tellement rapides et surprenants que le docteur Wohltmann, professeur d'économie politique à l'Université de Bonn,

signalait dès 1897, dans les termes suivants, les conséquences heureuses de cet état de choses :

« Depuis environ un quart de siècle, depuis 1884, nous possédons des colonies propres. Voilà que nous voyons déjà partout dans l'empire se développer les intérêts coloniaux, les entreprises coloniales et même tout un ensemble d'activité intellectuelle coloniale. On constate qu'il n'est pas jusqu'aux séances du Reichstag qui ne soient plus fréquentées, lorsque les questions coloniales sont à l'ordre du jour. On comprend et on saisit chez nous, aujourd'hui, toutes les questions ayant trait aux contrées transocéaniques et coloniales, tout le peuple a acquis des questions mondiales une compréhension plus profonde et plus généralement répandue. Cela constitue, étant donné le court espace de temps en lequel s'est développé cet état d'âme, une expansion des idées presque sans précédent dans notre histoire allemande. »

5° *L'affiche.*

L'affiche, elle aussi, est un bon outil de vulgarisation, dont les cercles et les associations de propagande devraient, en Belgique, se servir le plus souvent possible. Il faudrait multiplier les affiches engageant la jeunesse à fixer son attention sur les carrières d'outremer : affiches renseignant les avantages du commerce d'outremer, de la marine ; signalant les bons résultats obtenus par les entreprises dans les pays neufs ; appelant en quelques mots l'attention sur les carrières mondiales ; engageant le public à chercher fortune et avantages dans les pays transocéaniques ; exposant, en style lapidaire, quelle quantité de produits la Belgique importe des terres d'au-delà de la mer, et le grand profit que trouveraient des compatriotes à aller les chercher et à les transporter ; affiches, enfin, avec illustrations suggestives annonçant les livres, les conférences, les journaux traitant de questions coloniales ou maritimes.

On ne saurait croire quel résultat considérable on peut obtenir ainsi.

On s'émerveille des progrès énormes réalisés par le commerce et par la marine allemands. C'est par une propagande de tous les instants qu'on parvient à soutenir l'action des pouvoirs publics devant l'opinion, aujourd'hui encore, si plus hostile, certainement toujours un peu réservée. Dans presque toutes les gares d'Allemagne des affiches colorées engagent les jeunes gens à embrasser la carrière de la marine. De toute façon on sollicite l'attention et on voit, en ce moment même, une association coloniale entreprendre de conduire les membres du Reichstag dans l'Afrique occidentale.

En Angleterre, où cependant l'idée d'expansion est si fortement ancrée

dans l'opinion publique, le Gouvernement n'hésite cependant pas à recourir, lui aussi, à la plus large publicité pour pousser au dehors ses compatriotes.

M. Georges Boudon (*La Bourse anglaise*, p. XCIII) fait ressortir en termes saisissants comment l'initiative des particuliers seconde celle de l'autorité et combien féconds sont les résultats obtenus par cette profitable alliance.

« Sous ses formes multiples, la publicité prête au Gouvernement un concours utile. Les gares sont tapissées d'affiches montrant des fermes d'Australie et du Canada; les devantures des innombrables bureaux de navigation ou de commerce sont garnies de reproductions photographiques de tous les sites de l'empire anglais. Là, les plantations de la Guyane, de la Jamaïque ou du Honduras; ailleurs, ces jeunes et déjà immenses villes du Cap ou de la Nouvelle-Zélande, sorties de terre en quelques années comme par enchantement. Partout le témoignage de l'activité anglaise sous toutes les latitudes, partout l'assurance qu'aux antipodes comme aux bords de la Tamise, l'Anglais retrouvera l'essence de la vie anglaise et de la patrie anglaise.

» Cette obsession perpétuelle de l'imprimé et de l'image crée une mentalité spéciale, éminemment favorable à l'expansion coloniale.

» Les colonies! Chacun a lu tant de livres, de notices et d'articles, tant vu de gravures qui les décrivent et les représentent qu'elles lui sont devenues aussi familières que s'il les avait visitées. Elles ne sont plus à ses yeux que le prolongement naturel du territoire britannique. Il s'y rend volontiers, affranchi de l'angoisse et de l'oppression qui pèsent sur les autres, car il a le sentiment de passer d'un district de l'Angleterre à un autre district d'Angleterre.

» Toujours présentes à son esprit, elles lui apparaissent aussi comme la suprême ressource en cas d'échec; s'il manque sa carrière dans la métropole, il a confiance de pouvoir la refaire là. »

6° *Expositions.*

Il ne suffit pas de partir; il faut savoir où l'on va. Si l'on part à l'aventure, l'inquiétude peut s'éveiller et être une cause de découragement. Il est donc hautement utile de vulgariser les connaissances sur les pays étrangers.

Il serait bon dans ce but d'ouvrir des expositions nationales des progrès accomplis dans les sphères de l'expansion: marine, grand commerce, missions, colonies.

Ces expositions pourraient être organisées avec le concours des pouvoirs publics, par une institution permanente, un *Office d'outre-mer*, par exemple, dont il sera question plus loin, et qui aurait pour mis-

sion d'encourager les entreprises de tous genres à l'étranger, de centraliser les renseignements et de donner à tous ceux qui en éprouveraient le besoin d'utiles indications.

L'exposition pourrait être rendue permanente; on y adjointrait une bibliothèque et un bulletin.

7° *Les échanges internationaux de correspondance entre jeunes gens.*

En Angleterre, dans certaines écoles primaires, les enfants correspondent, sans les connaître, avec des condisciples des écoles des colonies. Ceux-ci font une description de leur pays, de ses produits, de ses villes, de ses usages et de ses populations. A leur tour, les enfants de la métropole répondent à leur correspondant des antipodes et décrivent leur patrie.

On pourrait appliquer cette ingénieuse méthode chez nous aux relations mondiales et faire correspondre les enfants de la Belgique avec d'autres écoliers des pays d'outre-mer. Il ne serait pas trop difficile d'organiser ce système. On a bien réussi à faire correspondre entre eux les amateurs de timbres-poste ou de cartes-correspondance illustrées.

Cette méthode de correspondance inciterait nos enfants à étudier la langue, la littérature, les ressources des pays d'outre-mer. Devenus grands, ils voudront connaître les pays eux-mêmes.

Pourquoi ne pas utiliser, du reste, la manie du jour, les cartes illustrées? On pourrait assez facilement provoquer entre collégiens des divers pays des échanges de vues photographiques. Le goût et l'usage de la photographie se répandent de plus en plus. Les jeunes gens possédant des appareils photographiques — et bien peu n'en ont pas — arriveront à échanger des vues avec leurs correspondants d'outre-mer. Ils se passionneront pour ces échanges qui, à leur insu, aideront à leur inculquer le goût des choses de par ailleurs. Ils acquerront ainsi de précieuses connaissances et des qualités d'initiative et d'observation qui leur seront bien utiles plus tard.

Tels sont quelques-uns des moyens dont on pourrait disposer pour créer un sentiment favorable aux idées d'expansion.

Mais ce qui est le résultat d'un entraînement peut quelquefois être détruit par un entraînement contraire. Pour faire œuvre stable, décisive, il faut enraciner et conserver les convictions, il faut étayer le sentiment par le raisonnement: c'est la mission de l'éducation.

B. MOYENS D'ÉDUCATION :

L'éducation est une des principales causes du progrès et de la

stabilité des grandes idées. Elle doit être la base même des efforts déployés en vue de provoquer et de développer le goût des carrières vers les pays d'outremer.

La conquête de l'opinion publique étant, nous l'avons démontré, le but à atteindre, il est indispensable qu'il y ait chez nous un grand nombre d'hommes instruits s'intéressant à l'œuvre de l'expansion, capables d'entreprendre la tâche de la populariser, lisant les publications qu'elle occasionne, à même d'avoir sur la question un avis éclairé et de le faire partager par leur entourage. On ne doit pas se borner à orienter les jeunes gens vers les pays transocéaniques, où des carrières s'offrent à ceux qui ont les moyens de les prendre. Il ne suffit pas de les outiller dans ce but de connaissances théoriques et pratiques. Il faut encore qu'ils réussissent à se placer et que, s'étant expatriés, leurs efforts trouvent dans la mère-patrie un soutien, un appoint, une aide; en un mot, il faut entretenir ici un courant favorable aux jeunes gens partis dans les pays étrangers pour s'y créer une situation mondiale.

L'éducation à tendance mondiale doit donc s'adresser à tous sans distinction, qu'ils se destinent ou non aux carrières étrangères. Grâce à elle, on pourra « construire » des hommes capables de contribuer à l'expansion de la patrie, les uns en travaillant au dehors, les autres en agissant au dedans; on réussira à exalter les sentiments nobles ou les visées, très légitimes, de succès matériel des jeunes gens destinés à devenir des piliers de la grandeur de leur pays.

Une telle œuvre exige un labeur, un dévouement, une attention soutenue, in assable, de tous les moments. Toute défaillance, même momentanée, pourrait compromettre le résultat de nombreuses années d'efforts. Sachons donc toujours garder le cœur haut dans la tâche entreprise; la grandeur du pays sera le prix de notre constance.

Build on! Build! Hold with a nerve of steel,
Above all meaner pride and jealous hate,
That highest faith who makes a nation great.

(G. ESSEX-EVANS.)

C'est non seulement l'instruction, mais aussi l'éducation de la jeunesse qu'il faut entreprendre. Il est inutile de se rendre dans les pays neufs ou dans les pays d'outremer, si on n'a pas à la fois une vocation sérieuse et un cœur bien trempé.

La tâche de l'éducateur ne se bornera pas à susciter des vocations vraies, il cherchera aussi à former des caractères solides. Dans ce but, il s'efforcera d'inculquer à la jeunesse la pratique et le respect de la liberté. Il lui apprendra à se passer d'autrui, à ne compter que sur

soi-même, à ne pas implorer sans cesse l'intervention de l'Etat, à savoir se tirer d'affaire tout seul dans toutes les circonstances.

La personnalité de l'éducateur joue ici un rôle de toute importance. S'il ne possède pas les connaissances spéciales nécessaires et s'il n'a pas l'esprit de prosélytisme, il y a grandes chances que le goût des choses mondiales ne se propage pas chez ses élèves.

1° *Enseignement supérieur et normal.*

C'est, on le voit, avant tout, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement normal qu'il est utile de s'occuper.

Il ne s'agit ni de les réformer de fond en comble, ni d'augmenter les branches actuellement enseignées, il suffira de les enseigner autrement. Il faut, en un mot, une meilleure orientation des chaires existantes, non des chaires nouvelles.

Quatre branches d'enseignement sont intéressées spécialement : la géographie, l'histoire, l'ethnographie, la colonisation comparée.

En Belgique, depuis 1900, l'enseignement universitaire de la géographie a subi d'heureuses réformes, qui seront encore ultérieurement développées. Quant au haut enseignement de l'histoire, il ne mérite pas de reproche grave.

L'ethnographie cependant n'a pas la place qu'elle mérite, et la colonisation comparée n'en a presque aucune.

S'il est indispensable pour la jeunesse d'avoir une connaissance approfondie de la surface des terres et des mers, il est non moins utile qu'elle connaisse les mœurs, les usages, les croyances, les aspirations et le degré de civilisation des peuples avec lesquels elle doit éventuellement être en contact.

L'indigène est la condition de réussite de toute œuvre dans les pays neufs ; sans lui, toute entreprise est frappée de stérilité. Pour avoir méconnu cette vérité, des opérations, très bien combinées, ont souvent abouti à un lamentable échec.

Comme l'ethnologie doit être appliquée, chaque nation fera enseigner l'ethnologie des pays avec lesquels elle a surtout intérêt à entretenir des relations économiques.

Quant à l'étude de la colonisation comparée, elle est d'un grand intérêt pour nous. Comparer entre elles les méthodes coloniales étrangères employées par tous les peuples, tant par ceux du passé que par les nations contemporaines, tirer de cette étude des conclusions, examiner en quoi elles s'appliquent à notre pays, ce qu'il doit en prendre et ce qu'il doit en rejeter, c'est contribuer essentiellement à la formation d'un esprit colonial. En Angleterre, un des principaux éléments de la force de l'idée d'expansion dans l'opinion, ce sont les

traditions coloniales avec lesquelles la nation entière est familiarisée. Les traditions coloniales nous faisant défaut, il semble hautement avantageux de déduire par la comparaison des divers systèmes coloniaux des peuples étrangers un ensemble de règles et de procédés conformes aux exigences de notre caractère national.

La nécessité de hâter l'éclosion et le développement de l'esprit d'outremer nous paraît autoriser le Gouvernement à rendre obligatoire dans toutes les facultés universitaires l'enseignement de ces trois branches : géographie, ethnographie et colonisation comparée.

L'assistance aux cours sera forcée, mais tout candidat devant passer un examen dans l'une quelconque des facultés pourrait choisir celle des trois branches sur laquelle il désire subir l'examen.

Dans les écoles normales, l'examen devra être subi sur toutes les trois, situation qui existe déjà partiellement.

2° *Enseignement primaire et moyen.*

S'il importe de porter d'urgence, vu la nécessité de s'emparer de l'adolescence actuelle, son principal effort sur l'enseignement supérieur, il convient aussi de ne pas négliger d'agir sur les générations commençantes dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement moyen.

Arrivées à leur tour à l'âge d'homme, elles se seront pénétrées petit à petit de concepts larges et auront acquis, par leur connaissance des pays transocéaniques, le goût et l'idée d'y chercher une situation.

La géographie et l'histoire, avec quelques notions de colonisation, doivent être enseignées sur d'autres bases et beaucoup plus largement dans nos écoles primaires et dans nos collèges et athénées.

Il va sans dire qu'à nos jeunes bambins de dix ans on se bornera à donner de simples notions générales. Les deux dernières années, — les enfants restent généralement jusqu'à leur treizième année à l'école primaire, — l'instituteur pourra donner des explications plus détaillées.

La base de l'enseignement à tendances mondiales, c'est la géographie, non celle qui se borne à étudier l'aspect des contrées et leurs productions, mais bien celle qui étudie la nature en même temps que l'homme dans ses rapports avec le sol.

Etudier un pays et ses habitants est chose très utile, mais on doit aussi se convaincre que rien ne sert de combattre aveuglément la nature, que si l'on manque de connaissances spéciales il vaut mieux suivre ses avis, et que toujours il est bon de se conformer aux leçons suggérées par l'examen d'un pays, de son sol, de son climat, de ses habitants.

Bien entendu il peut être fructueux de combattre la nature ; mais, dans ce cas, il faut l'avoir d'abord bien étudiée. Dès qu'on a acquis la connaissance réelle des phénomènes naturels, une lutte appropriée contre eux peut donner d'excellents résultats. Ils se façonnent alors merveilleusement sous notre action. Toutefois, l'étude des moyens à employer étant longue, ce n'est guère à l'école primaire ou moyenne qu'on pourra la mener à bonne fin.

L'histoire, de son côté, donne des leçons qui permettent d'éviter les fautes commises.

Elle enseigne comment l'homme a résolu les idées d'expansion, elle offre des constatations d'où l'on peut déduire des indications pour le présent, elle est seule à même de faire connaître la mentalité et les aptitudes spéciales de la nation étudiée. Par le récit des hauts faits des ancêtres elle excite l'émulation dans les jeunes âmes.

L'enseignement de la géographie, de l'histoire, tel qu'on le donne actuellement dans la généralité des établissements d'instruction, est défectueux : ni professeurs, ni élèves ne comprennent ces deux branches si larges du savoir humain qui sont presque sacrifiées dans notre enseignement moyen.

Dans les faits et dans l'étude des choses, ce qu'il convient d'apprécier, c'est la synthèse, la philosophie qui se dégage des événements. L'histoire et la géographie constituent par elles-mêmes un ensemble de leçons éloquentes, qui, bien appréciées, conduisent à la connaissance de presque toutes les branches du savoir humain. Ils ne doivent pas consister uniquement en la mémoire des dates, des faits, des configurations territoriales, des délimitations d'Etats et de pays. Maîtres et élèves ont, avant tout, à rechercher le pourquoi et le comment des choses. Peu importe que nous ignorions la date exacte de l'avènement de Colbert, de la guerre d'Amérique. Ce qui est indispensable, c'est l'étude des raisons, des causes qui ont amené ces événements et des conséquences qu'ils ont produites. L'histoire se renouvelle chaque jour ; se pénétrer de sa philosophie, c'est s'aguerrir contre les surprises du lendemain et ouvrir l'intelligence aux plus hautes conceptions de l'esprit humain.

Il est peu utile, relativement, de connaître la hauteur exacte d'une montagne ou la longueur précise d'un fleuve, mais ce qui est nécessaire, c'est de se pénétrer des conséquences qu'entraînent la situation de ce fleuve et l'altitude de cette montagne, de se rendre compte des produits dont ils favorisent la naissance, des richesses dont ils provoquent l'éclosion.

On a, dans l'enseignement primaire et moyen, une trop grande propension à utiliser la mémoire des jeunes gens. On a tort d'exagérer ce système et de ne pas compter plus sur leur entendement. Se servir

de la mémoire de l'élève comme de l'outil principal, c'est commettre une grave erreur. Mieux vaut le considérer comme un instrument accessoire dont la valeur est très grande, mais tout de même inférieure à celle de l'intelligence propre.

La connaissance des grandes langues véhiculaires constitue un autre élément important de l'instruction de la jeunesse. Elle permet de prendre connaissance de la littérature étrangère et de saisir la mentalité des autres peuples. Ces langues sont d'ailleurs indispensables pour se frayer avec fruit un chemin dans le monde. Dans l'ordre de leur importance, nous citerons l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le portugais, le russe, le chinois. Nous supposons le français connu par tous les écoliers, et, grâce à notre régime belge d'enseignement, la possession du néerlandais nous est commune presque à tous.

L'étude des langues se répand beaucoup en Belgique, mais on n'y donne pas suffisamment d'importance à l'espagnole. Certes, la connaissance de l'allemand est absolument nécessaire pour se tenir au courant des progrès de l'esprit humain ; mais, au point de vue qui nous occupe, s'il fallait choisir entre les deux langues, nous donnerions la préférence à l'espagnol, sans lequel il serait impossible de communiquer avec une partie importante des habitants du globe. D'un autre côté, l'Allemagne est en pleine efflorescence économique, ses enfants se répandent partout. La lutte sur les champs du monde doit donc forcément nous mettre en présence de concurrents ou de correspondants allemands. Il serait très préjudiciable de ne pouvoir entrer en communication directe avec eux. C'est pourquoi nous avons donné le second rang à la langue du peuple qui tient le second rang dans le monde économique d'Europe.

3° *L'éducation des filles.*

On ne semble pas s'être beaucoup préoccupé jusqu'ici de la nécessité d'introduire des réformes dans l'enseignement des filles, afin de les rendre aptes à se rendre aux colonies.

C'est une erreur ; les femmes ont dans la solution de la question que nous étudions ici une influence très grande. Les jeunes Anglais s'embarquent pour les pays d'outremer avec une étonnante facilité. Ils partent sans crainte et sans arrière-pensée, car ils vont se créer un *home* là-bas. La femme anglaise suit, en effet, son mari et élève ses enfants aux colonies. C'est le secret de la réussite d'un grand nombre de carrières. L'Européen qui vit avec une femme légitime de son pays échappe à l'ennui, à la démoralisation, aux vices. Il y puise une véritable force contre le mal du pays et conserve ses qualités natives de bonté et d'honnêteté. Il est donc essentiel qu'on prépare la jeune fille

au beau rôle consolateur et préservateur de la femme, et l'enseignement qu'on lui inculque doit être imprégné de cette idée.

On donnera donc dans les écoles de filles des cours de colonisation, de géographie humaine, d'arts et métiers élémentaires et on accordera plus d'importance aux exercices physiques et à la gymnastique.

4° *Bibliothèques scolaires et publiques.*

L'enseignement oral à lui seul est insuffisant, il a besoin d'être secondé par l'étude personnelle ; il est donc utile de multiplier le plus possible les bibliothèques composées de livres sur la colonisation, sur les pays étrangers, sur les voyages et aventures.

Ces bibliothèques devraient être installées dans toutes les écoles. En outre, on ouvrirait le plus possible de bibliothèques publiques ; accessibles à tous et admettant le prêt au dehors.

Dans les horaires des cours des écoles primaires, des écoles moyennes, des athénées et collèges, des écoles normales, on fixerait des heures uniquement consacrées à la lecture. Les élèves choisiraient chaque semaine dans la bibliothèque un livre à leur gré ; le maître ou un élève donneraient lecture des chapitres les plus intéressants, que le maître commenterait au besoin.

La lecture fait souvent lever les germes déposés dans les jeunes gens par les leçons des maîtres.

Les livres prêtés aux élèves ne seront pas lu d'ailleurs par eux seuls. Leurs parents, leur entourage en prendront connaissance et ainsi se fera une excellente propagande.

5° *Musées scolaires et universitaires.*

On ne saurait assez recommander dans le même but la création, tout au moins dans les écoles des chefs-lieux de canton, de musées scolaires élémentaires de produits coloniaux, d'exportation, d'ethnographie, de marine. Dans ces musées, on placera en évidence des spécimens de marchandises susceptibles d'être exportées et produites dans la région dont fait partie l'école intéressée.

Dans les universités, on pourrait établir des musées d'ethnologie comparée et de produits d'outremer avec spécimens de leur utilisation.

Il ne suffira pas, dans les musées que nous préconisons ici, de se contenter d'exposer des échantillons. Les principales applications de la matière première seront représentées par des spécimens, et des tableaux graphiques très brefs indiqueront le chiffre de la consommation des matières premières dans le pays, ainsi que les lieux de provenance.

Des tables seront réservées aux étudiants, qui seront astreints à des travaux pratiques dans les musées sous la direction des professeurs et des préparateurs.

6° *Conférences scolaires et universitaires.*

Annuellement ou trimestriellement, des conférences seront faites dans les universités, les collèges, les écoles moyennes, sur des questions de colonisation comparée, d'expansion extérieure, d'ethnologie.

Dans les universités, on constituerait des groupements d'élèves et de professeurs, ce qu'on appelle des séminaires, où les questions économiques, coloniales, maritimes, seraient traitées en commun ou en particulier, sous la direction des professeurs. Dans ces séminaires, chaque élève serait invité à conférencier sur une question de son choix, discutée ensuite par tous.

Ce plan succinct d'éducation et d'enseignement à tendance mondiale constitue le second faisceau de mesures propres à détruire les préjugés et à modifier le milieu social ; celui-ci étant transformé, l'individu y puisera naturellement le goût de l'action, l'initiative, le tact commercial, le sentiment du monde, toutes qualités nécessaires pour obtenir de bons résultats dans la lutte sur le champ de la concurrence universelle.

C. — MOYENS D'INTÉRÊT :

L'intérêt est le grand levier des actions humaines, et constitue un efficace moyen, s'il est bien manié, pour propager le goût des carrières vers les pays transocéaniques.

Bien des procédés peuvent être mis en œuvre pour arriver à un tel résultat.

Qu'on nous permette de citer quelques institutions économiques, qui nous semblent être utiles à ce point de vue :

1° *Bureau d'avis pour les émigrants.*

Il n'est pas possible de laisser à des agents d'émigration ou d'engagement, qui n'ont aucune responsabilité et qui sont causes de tant de déceptions et d'actes de désespoir, le soin d'attirer le public vers les pays d'outremer.

Même en Angleterre on l'a reconnu, et les Gouvernements coloniaux désireux d'attirer l'émigration ont pris eux-mêmes en mains

cette besogne, chacun pour son territoire. Les agences libres sont surveillées de très près. Le Gouvernement distribue lui-même annuellement des publications donnant les indications les plus complètes sur les diverses possessions anglaises dans le monde.

L'Etat a le devoir de prendre en mains cette question spéciale. Il ne saurait lui être indifférent de voir les citoyens se rendre dans un pays malsain, sans avenir pour eux.

De même aussi, il est bon qu'il puisse leur donner des renseignements sur les avantages, les ressources des contrées visées, sur le genre de métiers ou professions qui y sont demandés. En un mot, le pouvoir souverain doit prendre, à l'égard de l'émigration et dans l'intérêt de celle-ci, des mesures d'ordre, de police, de protection.

Il doit bien se garder de l'entraver, même de la diriger : son intervention doit se borner à crier casse-cou, non sur le fait de l'exode, mais sur le caractère du pays vers lequel il tend. Dans le même ordre d'idées, il a l'obligation d'éclairer la nation sur ses véritables intérêts, de lui montrer la nécessité de dépasser ses étroites frontières et les grands profits qu'elle trouvera à suivre ses avis.

Il chargera de toute cette besogne un bureau spécial, annexé à l'Office d'outremer dont il va être parlé.

L'Etat a ses consuls, ses diplomates, dont la mission est de suivre le mouvement économique, social, politique, et dans leur propre pays et dans celui auprès duquel ils sont accrédités ; ils ont à l'informer exactement et il a l'obligation de communiquer leurs renseignements au public, dans une forme claire et concise.

Ces informations doivent recevoir une large publicité, non pas celle résultant d'une insertion au journal officiel ou dans un recueil spécial, mais la publicité faite par la voie de la presse, et au moyen d'affiches apposées dans les provinces ou les arrondissements qui peuvent en titrer profit.

2° *L'Office d'outremer.*

L'institution d'un établissement analogue, avec une compétence plus étendue, à l'*Emigrant's Information Office* serait des plus utiles. Nous en avons déjà fait mention au chapitre des « moyens de sentiments ». Ce serait un office permanent, l'Office d'outremer, chargé de recueillir à l'étranger, tant par voie directe qu'à l'intervention des agents diplomatiques ou consulaires, tous les renseignements au sujet des pays étrangers, de leurs ressources, de leurs habitants, du climat, des chances d'affaires.

Il contraliserait toutes les informations relatives aux moyens de transport, au fret, au change, aux tarifs douaniers, aux usages des

pays de destination, bref les informations commerciales et économiques de toute nature. Ces indications seraient mises gratuitement à la disposition de tous ceux qui en feraient la demande.

Cet office permanent de renseignements internationaux aurait pour dépendance un Musée commercial.

Une exposition permanente, ou tout au moins périodique, une importante bibliothèque, une collection cartographique dépendraient également de l'institution nouvelle.

L'Office d'outremer publierait périodiquement une feuille d'informations spéciale. Il suffirait aux commerçants et industriels de se faire inscrire et de payer une taxe modique équivalent aux frais d'affranchissement, pour recevoir cette feuille.

3° *L'Annuaire de l'Office d'outremer.*

Annuellement l'institution publierait un livre pour l'agencement duquel on pourrait puiser d'excellentes indications dans le *Colonial Office list*.

Ce livre synthétiserait d'une façon claire l'ensemble des renseignements et des notices utiles.

Ce serait une sorte de guide de l'expansion.

On y trouverait les principaux tarifs douaniers étrangers ; des notices sur les grands articles d'importation dans les divers pays, avec le prix approximatif du transport et des droits d'entrée concernant chaque article ; les adresses des diplomates et consuls belges à l'étranger ; des notices sur la population, les productions, les finances, le développement général, le commerce (avec rubrique spéciale pour le commerce avec la Belgique), le gouvernement des divers pays et de leurs colonies, le cas échéant. On y trouverait encore les adresses et la nature des occupations des principaux industriels et commerçants belges résidant à l'étranger ; des indications sur les lignes de navigation et les grandes banques ; les cartes des principaux pays transocéaniques ; etc.

Une table bien détaillée, comme le sont les tables allemandes, permettrait au lecteur de trouver rapidement les renseignements nécessaires.

4° *L'Institut pour l'expansion belge.*

Une vaste association pour l'expansion belge serait fondée à l'instar de l'*Imperial Institute*, où toutes les personnes ayant des relations avec l'étranger ou s'intéressant à l'expansion belge pourraient se retrouver.

L'association aurait un vaste local abritant, entre autres, une salle

de lecture où l'on pourrait lire les grands journaux littéraires statistiques et techniques du monde, et une bibliothèque, où, à tout moment, on pourrait trouver des renseignements sur les pays étrangers. Le *Colonial Institute*, fondé en 1868, possédait déjà en 1901 une bibliothèque de 43,756 livres et brochures concernant exclusivement les colonies et l'Inde.

Des réunions périodiques seraient tenues par l'Association en vue de discuter les intérêts belges à l'étranger.

On poursuivrait, en somme, dans l'Association une sorte d'enquête permanente sur l'expansion des Belges dans le monde et sur ce qui peut les intéresser dans tous les domaines, hormis la politique.

Le compte rendu des travaux de l'Institut serait publié dans un annuaire remis chaque année aux membres.

L'Institut aurait des correspondants dans toutes les grandes capitales. Comme l'*Imperial Institute*, il coopérerait aux travaux des représentants du Gouvernement à l'étranger. Il pourrait comme l'Association anglaise, former un service auxiliaire de notre Board of Trade, ayant une vie propre, mais lié par des règles formelles approuvées par le Gouvernement.

5° Comptoirs commerciaux à l'étranger.

Il existe chez nous une puissante organisation, due à l'initiative privée, la Société des ingénieurs et industriels, sur laquelle est venue se greffer la Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger. Il y a là un cadre tout prêt pour aider à l'établissement au dehors d'agences et de comptoirs commerciaux et financiers destinés à venir en aide aux commerçants et industriels n'ayant pas à l'étranger de représentants. Moyennant une taxe, tous les membres pourraient charger de leurs intérêts les agents de la société. Lorsque, grâce à ces derniers, ils auraient réussi à se créer un noyau d'intérêts, ils se feraient à leur tour représenter par des agents particuliers.

Quels seraient les voies et moyens de l'institution nouvelle ?

Elle vivrait des cotisations et des dons volontaires de ses membres. Les pouvoirs publics, les communes, les provinces, les institutions officielles seraient admis à souscrire pour des dons annuels ou passagers.

Le Gouvernement n'ayant plus, comme on va le voir, à se préoccuper de l'envoi à l'étranger de boursiers, pourrait, de son côté, souscrire une somme annuelle, moyennant concession d'un certain droit de contrôle sur la société.

Cette idée est pratiquement réalisable. Dès 1897, l'auteur de la présente étude le démontrait en préconisant la formation entre

industriels et commerçants d'une *Société nationale pour le commerce et l'industrie belges à l'étranger*. Il le faisait dans les termes suivants, qu'il renouvelle :

« Cette société instituerait dans les centres importants du globe des agences où elle enverrait chaque année un certain nombre de jeunes gens, mettons quinze, choisis avec tact.

» De ce point central, ils rayonneraient où bon leur semblerait. On leur payerait chaque année pendant six ans, 5,000 francs, moyennant quoi ils s'engageraient en cas d'établissement, à servir l'intérêt des sommes avancées jusqu'à libération complète. La compagnie assurerait ses boursiers ; s'ils venaient à mourir, elle rentrerait dans son capital. Supposons que les deux tiers d'entre eux échouent dans leurs tentatives, les cinq autres feraient bien leur chemin. Ils seraient tenus de confier dans la mesure du possible leurs commandes à la Belgique, par l'entremise de l'Association, pendant dix ans. L'association prélèverait, comme de juste, une commission sur les commandes et répartirait celles-ci parmi ses membres. Au bout de dix ans, elle aurait déboursé 750,000 francs, plus 30,000 francs payés pour primes d'assurances et touché 250,000 francs. En admettant qu'aucune assurance ne rentre, elle aurait contribué, pour un débours de 530,000 fr., à créer à l'étranger 50 maisons de commission belge, qui feraient en Belgique, à 100,000 francs par firme, pour 5 millions de commandes, soit à 2 1/2 p. c., 125,000 francs de commission, ou 1,125,000 francs en dix ans. La perte extrême, s'il en survenait une, serait d'un demi million, plus 5 p. c. pendant dix ans, soit 750,000 francs, mais ce serait vraiment jouer de malheur si les gains ne dépassaient pas de loin les pertes.

» Cinq cents industriels et commerçants souscriraient 1,000 francs sans les verser tout d'abord, l'Etat et les provinces feraient le reste. Leur garantie solidaire permettrait d'emprunter à bon marché les fonds de roulement. Après dix ans, l'Association cesserait ses envois de jeunes gens et on liquiderait après vingt ans. Sur les fonds souscrits, on n'appellerait alors éventuellement que la part de chacun dans le déficit. Le maximum de perte pour chaque actionnaire serait, au pis-aller, de 1,000 francs : mais il est probable, notre calcul le démontre, que la liquidation donnerait un bénéfice.

Pour 1,000 francs non versés, qui ne le seront peut-être jamais, qui sont seulement exposés, 500 de nos maisons industrielles se procureraient 50 millions de commandes, soit une moyenne de 100,000 francs par firme. L'idée est-elle bonne ?

» Nous la livrons aux gens compétents. »

Nous croyons plus que jamais à la possibilité de réaliser pratiquement l'idée que nous avons émises il y a sept ans.

Elle est d'ailleurs, mais sous une forme fragmentaire, appliquée en France depuis vingt ans.

Depuis 1884, il existe dans ce pays une Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation, qui a défini elle-même comme suit son but : « Faciliter le placement et l'établissement à l'étranger ou dans nos colonies de jeunes Français reconnus dignes de son patronage et justifiant de connaissances commerciales et industrielles, et d'assurer ainsi de nouveaux débouchés à la production nationale. »

Cette société prête son appui moral et pécuniaire aux jeunes Français désireux de conquérir une situation à l'étranger; une fois arrivés à destination, ils doivent correspondre avec la société et répondre à un questionnaire dont voici les principaux points :

« Quelles sont les dépenses nécessaires à la vie, au logement, à la nourriture, à l'entretien ?

» Quelles sont les conditions sanitaires de la région ?

» Y a-t-il des nationaux, et qu'elles sont, d'une façon générale, leurs occupations, et leur situation par rapport au reste de la population ?

» Quelles sont les connaissances spéciales qui pourront être les plus utiles ?

» Quels sont les produits d'importation ou d'exportation qui peuvent donner lieu à un courant d'affaires régulières ?

» Quelle est la situation des produits des Français par rapport à ceux des autres pays ?

» Y a-t-il une industrie locale et quels sont ses produits ? Qu'y a-t-il à faire pour développer l'importation et faciliter l'écoulement de nos marchandises ?

» Quelles modifications faudrait-il apporter aux produits français pour en augmenter la vente ?

» Quels sont les usages commerciaux dans le pays, les conditions de vente, les différences de la législation commerciale avec la nôtre ?

» Quels sont les moyens de transport les plus usités et les plus économiques ?

» Y a-t-il dans l'une ou dans l'ensemble de ces conditions des causes d'infériorité pour le commerce national ?

» Quel est le nombre des maisons françaises et celui des maisons des autres nations ? »

La société accorde surtout à ses protégés une assistance morale, consistant en recommandations données à ses patronés pour ses correspondants, pour les chambres de commerce et pour les représentants officiels de la France à l'étranger. Son intervention pécuniaire est relativement minime.

Elle consiste en passages gratuits et, au besoin, en subsides de premier séjour.

De 1884 à 1902, elle a réparti entre 600 jeunes gens une somme de 411,945 francs, soit moins de 1,000 francs par personne. De cette somme, les intéressés lui ont remboursé 70,000 francs.

On peut donc évaluer à près du cinquième le nombre des jeunes gens qui ont réussi à se caser, ce qui constitue un résultat appréciable.

Une autre initiative, fort intéressante, a été prise en France, dans le même sens, par la *Science sociale*. Elle consiste dans la création à l'étranger de groupements de commerçants pour la vente de produits d'une même catégorie.

La nécessité urgente de la transformation de nos habitudes commerciales n'est plus à démontrer, mais la routine est longue à céder la place et le temps presse. L'organisation proposée de la *Société nationale pour le commerce et l'industrie à l'étranger* hâterait la fin du régime défectueux actuel.

C'est par un tel effort que les Allemands ont pu conquérir en vingt-cinq ans une place si profitable dans le commerce de l'Extrême-Orient. Ils y ont introduit la méthode commerciale par l'intermédiaire des « grands voyageurs ». Tous les ans, ces voyageurs font une tournée en Extrême-Orient, emmenant avec eux plusieurs tonnes d'échantillons. Dans tous les grands ports d'escale, ils débarquent leur marchandise chez un commissionnaire local, où ils reçoivent la visite des gros commerçants indigènes prévenus de leur arrivée. Ceux-ci examinent la marchandise, font leurs commandes, puis les voyageurs se embarquent pour le port suivant. Ces tournées durent de quatre à cinq mois. Les voyageurs retournent alors en Europe et passent les cinq mois suivants à visiter les producteurs, à renouveler leurs collections pour un autre voyage. Chaque industriel leur alloue une indemnité assez importante, ce qui les dédommage de leur frais généraux, et ils touchent une commission sur les commandes. De son côté, le commissionnaire local est toujours en relation avec les voyageurs d'un côté, avec les commerçants indigènes de l'autre. Il prélève sur ces derniers sa commission et fait, en outre, avec eux, des opérations de banque et de crédit.

Cette méthode pratique a produit des résultats excellents et pourrait être imitée chez nous.

L'ensemble des mesures que nous venons d'esquisser rapidement, dans la première partie de notre étude, aura, nous en sommes convaincus, pour effet de favoriser les idées d'initiative et la création d'un mouvement plus intense d'exportation lointaine. Sous la pres-

sion de ce bouillonnement d'idées nouvelles, des sociétés ou des compagnies se fondront, ayant pour but d'exploiter des terres étrangères dans un intérêt belge, d'introduire au loin les marchandises nationales, d'obtenir des concessions d'industrie ou de commerce, de créer des banques extra-européennes.

Familiarisé de toutes façons avec les idées d'expansion, le pays comprendra progressivement l'utilité de la politique d'expansion et se convaincra de plus en plus de la nécessité de la colonisation.

DEUXIÈME PARTIE.

De la préparation et de la formation en vue des carrières mondiales.

I.

Position de la question.

Quels sont les moyens les plus propres à préparer et à former ceux qui se destinent aux carrières vers les pays neufs ?

Telle est la question troisième de la section V du programme du Congrès.

Evidemment, elle suppose résolue la question première de la même section, que nous venons de traiter.

Dans les pays où des mesures seront prises pour la formation spéciale des jeunes gens se destinant aux carrières transocéaniques, il existera un ensemble d'institutions et d'organismes propres à inciter la jeunesse à porter ses regards plus loin que le clocher de son village.

L'effort, pour être efficace, doit être bilatéral. Sans cela, la création des écoles spéciales de formation pour les aspirants aux carrières mondiales pourrait ne pas répondre à l'attente. Elles végèteront au milieu de l'indifférence générale, elles ne seront pas populaires et, partant, seront peu ou pas fréquentées.

Voilà donc des jeunes gens qui, à l'école primaire, moyenne, à l'athénée, au collège, à l'université, ont été séduits par ce qu'ils ont entendu dire ou par ce qu'ils ont lu sur les avantages d'une carrière mondiale. Ils se sentent la vocation. Sur quelle carrière vont-ils porter leur choix ? Quelles conditions doivent-ils réunir ? Vers quel pays vont-ils se rendre ?

Il est bien entendu qu'ici encore, les carrières vers les pays neufs exigent des aptitudes relativement identiques à celles vers les pays transocéaniques et que les remarques générales que nous faisons s'appliquent aux unes et aux autres.

Et, d'abord, voyons les conditions que doit réunir le jeune aspirant.

II.

Conditions que doit réunir l'aspirant.

Le jeune homme se destinant aux carrières vers les pays neufs et les contrées transocéaniques doit jouir d'une bonne santé, avoir un certain bagage de connaissances acquises, posséder un capital relatif, soit par lui-même, s'il part pour son propre compte, soit par autrui, s'il s'expatrie pour le compte d'un tiers.

Examinons ces divers points :

a) *Santé*. — La santé doit être physique et morale. L'équilibre doit être parfait entre la nature et l'âme. A certains, égards, les jeunes gens qui s'expatrient doivent être une élite.

Il n'y a rien à gagner pour la mère-patrie à laisser partir les meurtride-faim et les impotents. Cela est nuisible autant à elle-même qu'aux intéressés. Ils échoueront lamentablement, et, par conséquent, loin d'être pour la métropole un élément de force, de lui rapporter, par répercussion, une part des avantages qu'ils auront acquis, ils ne lui seront qu'une charge et donneront à l'étranger une piètre idée de leur nation.

Le climat, la nourriture, les habitants sont autres dans les pays neufs et transocéaniques que chez nous. Les tracasseries, les ennuis, les maux inhérents à la carrière énervent et épuisent l'homme. Il doit, traiter avec douceur des indigènes, souvent indociles ou perfides ; il doit, en outre, pour conserver sa santé, lutter contre ses passions, se conformer aux lois de l'hygiène, contrecarrer ses instincts. Sa santé physique devra donc résister à ce milieu déprimant et son équilibre moral et intellectuel devra l'aider à combattre l'ennui et la démoralisation, causes de faiblesse pour le corps.

De là, découle l'obligation pour l'autorité compétente, avant de l'admettre à s'engager dans des études spéciales, de s'assurer de sa santé physique et morale. Si l'examen n'est pas concluant, on préviendra l'intéressé, qui sera libre après cela, de persister, à ses risques et périls, dans ses intentions premières.

En Angleterre, tout candidat au *Civil Service* est soigneusement examiné à ce double point de vue. On s'assure de sa santé physique par un examen médical, de sa santé morale, par une enquête personnelle des commissaires du *Civil Service*, de sa santé intellectuelle au moyen d'un concours d'admission et par des épreuves subséquentes.

Les colonies anglaises s'inspirent de principes analogues. En 1877, la Nouvelle-Galles du Sud envoya en Europe des agents pour provoquer l'émigration de 6,000 personnes. La condition essentielle de

l'engagement était que les émigrants fussent vigoureux de corps et jouissent d'une bonne réputation.

b) *Connaissances*. — L'aspirant aux carrières mondiales doit avoir des connaissances mondiales, être familiarisé avec les métiers, être un homme de ressources. Il devra, en toutes circonstances, être à même de se tirer d'affaires tout seul. Dans nos pays, on trouve facilement le spécialiste dont on a besoin pour un travail; dans un pays neuf cela est impossible ou très dispendieux. De là l'obligation de connaître les éléments des arts et métiers. Ceux-ci peuvent être appris à l'école spéciale, mais les éléments de la géographie, de l'histoire, de certaines langues modernes doivent être connus avant de s'engager dans cette école. On ne saurait y donner en deux ou trois ans un enseignement profitable, si les élèves ne possèdent pas une éducation et une instruction préalables solides.

Un examen d'entrée, assez facile pour ne rebuter aucune bonne volonté, mais très rigoureux dans sa simplicité, opèrerait à cet égard une salutaire œuvre de sélection.

c) *Capitiaux*. — Les capitaux jouent un grand rôle dans les pays neufs. Il est inutile de songer à s'y rendre pour son compte personnel, si l'on ne jouit pas de ressources, nous ne disons pas considérables, mais réelles.

Il y a ici une distinction à faire. Pour entrer dans une carrière officielle ou s'engager au service d'autrui, on peut se passer de capitaux.

Mais celui qui veut aller tenter l'aventure, et risquer de se faire un chemin dans le monde doit posséder un petit capital.

Le temps des oncles d'Amérique n'est plus et ils n'ont, d'ailleurs, jamais été qu'une exception. Sauf dans les cas que nous venons de signaler, ce serait commettre une grande faute de pousser au dehors, en règle générale, des jeunes gens dépourvus de tout. Il serait dangereux de songer à s'expatrier si on ne possède que ses bras et sa bonne volonté.

Il va sans dire qu'un manque de capitaux n'est pas une condition de non-admission dans une école spéciale. Bien au contraire, des bourses devraient être fondées pour des cas de ce genre.

III.

Préparation et formation.

Le jeune homme réunissant les conditions requises et décidé à se vouer aux carrières coloniales doit faire un choix.

Vers quel pays, neuf ou transocéanique compte-t-il se guider ?

Désire-t-il se rendre dans une colonie de la mère-patrie ou dans celle d'un autre pays ?

Veut-il se vouer à la marine, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture ?

A-t-il l'intention d'entrer dans l'administration, dans le service de la justice ?

De sa décision dépendra la nature de la préparation et de la formation qu'il aura à subir.

On peut classer sous quatre dénominations l'ensemble des carrières mondiales : administration dans son sens général (y compris la justice), commerce, industrie, agriculture.

L'enseignement spécial sera subdivisé en quatre sections, répondant à ces différents buts.

Convient-il de fractionner ces modes d'enseignements spéciaux entre divers établissements ou doivent-ils être groupés dans une seule institution ?

En nous plaçant au point de vue particulier de la Belgique, dont le territoire est restreint et la population petite, la réponse nous paraît devoir être affirmative. Nous nous demandons même si, dans les grands pays, le système centralisé n'est pas également préférable, quitte à augmenter le nombre des instituts unifiés ?

Les avantages de ce système centralisé sont grands et multiples. Il permet de synthétiser les efforts, de leur donner une direction unique qui, assurant leur harmonie et les maintenant en un solide faisceau, pourra les plier tous vers un même but.

Les jeunes gens fréquentant les diverses sections d'une même école mondiale se retrouveront à des cours communs et seront à même de lier connaissance, de se communiquer leurs impressions, de se fréquenter. Ainsi se formeront des relations qui pourront avoir d'heureuses conséquences quand les jeunes étudiants auront embrassé la carrière de leur choix.

Le système de l'Institut centralisé permet de créer des cours communs où tous les élèves se confondent et s'initient à des principes généraux ou à des connaissances également utiles pour tous.

Tous ont besoin, par exemple, de santé physique et morale. Il sera donc indispensable de donner aux exercices physiques une part du temps des élèves. Pour cela, il n'est rien de plus utile que d'ériger l'institut dans la campagne et de mettre à la disposition des élèves de vastes espaces, à la manière anglaise. On aura soin de cultiver leurs qualités d'initiative et, dans ce but, on leur donnera toute la liberté compatible avec la discipline nécessaire de l'école. Rien de tel pour user convenablement de la liberté que d'y avoir été accoutumé par la pratique. Ils pourront alors se montrer dans toutes les circonstances de la vie au pays neuf « the right man in the right place ».

On leur apprendra à être des hommes de caractère, à ne pas reculer devant une tâche parce qu'elle semble trop difficile, à ne pas craindre d'entreprendre une œuvre par peur de leur propre faiblesse. Tennyson a dit à ses compatriotes :

We sailed wherever ship could sail,
We founded many a mighty state,
Pray God our greatness may not fail,
Through craven fear of being great !

On fera également comprendre aux élèves qu'ils doivent se vouer à l'expansion mondiale, non comme à une carrière passagère destinée à servir d'échelon pour l'obtention d'une place en Europe, mais comme à une situation définitive.

Dans les pays neufs, où le climat ne permet pas, actuellement, l'installation à demeure des blancs, un retour périodique est cependant nécessaire. C'est un congé qui ne peut pas plus troubler une carrière que toute autre vacance.

IV.

Programme à appliquer.

Il ne saurait être question d'entrer ici dans tous les détails d'un programme général de l'institut mondial. Ce plan d'études ne fait pas partie de la question telle qu'elle a été posée. Nous nous contenterons de grouper ici quelques notations.

Chaque section aura son programme particulier ; mais, comme nous l'avons dit, des cours communs devront être donnés à tous les élèves. D'eux seuls nous entendons parler ici.

Examinons quels peuvent être les plus importants de ces cours, dont, point à retenir, l'enseignement sera toujours à la fois théorique et pratique.

Géographie. — La connaissance non seulement du pays où l'on se rend, mais de toute la terre et des relations de la terre avec le coin où l'on compte séjourner, est de nécessité primordiale.

La géographie est donc une branche indispensable.

Le colon doit connaître le pays où il se rend dans l'ensemble de son activité et pas uniquement au point de vue particulier de la contrée où il compte s'établir. Supposons qu'il désire se rendre au Mayumbe (Congo) ou à Madras. Il ne se contentera pas d'étudier seulement ces provinces, mais l'entièreté de la région. Il devra connaître le Congo, l'Inde, dans toute leur étendue, de même que le Belge du Condroz, par exemple, doit connaître la Belgique entière et non sa région pro-

pre seulement. La durée des cours de géographie sera donc suffisante pour permettre un enseignement général s'appliquant à toute l'étendue du monde, suivi d'un enseignement spécial, application de l'enseignement général, et portant sur des groupements de pays, par exemple les contrées tropicales africaines, — l'Extrême-Orient, — l'Amérique du Sud, — les Indes.

Des cours succincts, portant sur quelques leçons feront connaître à tous les élèves les éléments de géodésie et de climatologie (tracé des routes, levers élémentaires, observations d'altitude, de thermomètre, de baromètre, etc.), de géographie botanique et zoologique (espèces spontanées).

Ethnographie et géographie humaine. — Le candidat aux carrières coloniales devra connaître les coutumes, les croyances, les habitudes, les lois du pays où il se rendra. Ne pas se conformer à cette règle serait s'exposer aux plus amères déceptions et risquer de mettre le pays où il se rend dans une situation difficile par suite de zizanies avec les indigènes. Savoir l'ethnographie spéciale est donc indispensable.

Il est, en outre, nécessaire de connaître l'activité propre des divers pays, d'avoir des notions sur leur agriculture, leur industrie, leur commerce, leurs communications, leur statistique.

Histoire et colonisation comparée. — L'histoire générale non seulement de l'Europe dans ses rapports avec les colonies mais de la colonisation à travers les âges, est encore du nombre des branches nécessaires à tous.

L'étude comparée des procédés de colonisation des peuples anciens et modernes est à mettre au tout premier rang. Nous en avons exposé les raisons.

Comptabilité. — Dans les pays d'outremer, ni les maisons établies, ni les particuliers feront l'instruction du jeune homme et iront se jeter à sa tête. C'est à lui à se présenter avec un bagage de connaissances suffisantes, de façon qu'il y ait pour eux avantage à s'entendre avec lui.

Il faut donc, dans toutes les carrières d'outremer, savoir tenir une comptabilité en ordre. Cela permet de voir clair dans ses affaires et de renoncer aux branches de commerce qui ne donnent pas de bons résultats. On doit posséder le sens commercial, avoir de l'instinct, du coup d'œil, de l'esprit méthodique. Ce sont des qualités indispensables, quelle que soit la nature de la vocation coloniale.

Droit élémentaire. — A tout instant, un négociant colonial a besoin de correspondre avec les autorités, de rédiger des contrats, de discuter des marchés, de défendre sa situation économique contre des tiers, d'entrer en conflit avec d'autres négociants. On n'a pas toujours sous la main un homme de loi, un conseiller juridique pour se guider et

éviter les écueils. Sans une connaissance élémentaire du droit, il deviendrait presque impossible à l'intéressé de se lancer sans crainte dans les affaires d'outremer.

Sciences économiques, finances. — Il est inutile d'exposer l'utilité pour les intéressés de connaître la théorie des finances et celle des échanges.

Il puisera cette connaissance dans les cours donnés par un professeur bien au fait de ces questions.

Langues. — On reconnaît généralement qu'il est dangereux d'enseigner sans discernement la langue de la mère-patrie aux indigènes des pays imparfaitement ou pas du tout civilisés. La plupart des gouvernements ont maintenant une tendance à revenir sur d'anciennes pratiques, et ils s'efforcent surtout de faire donner aux populations l'instruction dans leur propre langue.

Le jeune candidat devra donc s'ingénier à connaître la langue dominante du pays ou de la région où il désire se rendre.

L'anglais est connu dans le monde entier, les renseignements commerciaux sont publiés dans cette langue et aussi, dans les grands journaux, les revues spéciales de l'Allemagne, groupés d'une façon très pratique.

Des correspondances doivent s'engager avec les commerçants locaux de l'Extrême-Orient et elles se font en anglais, les nécessités du commerce peuvent exiger des relations avec l'Amérique du Sud, l'Insulide, l'Asie Centrale.

Il faudra donc apprendre le plus de langues maîtresses du monde possible.

L'anglais est indispensable, puis viennent l'allemand, l'espagnol, le portugais, le néerlandais, le russe et le chinois.

Arts et métiers. — Dans bien des circonstances, le jeune colon devra ne compter que sur lui-même. Il ne pourra même pas charger des spécialistes d'exécuter des travaux indispensables. Il faudra que seul il suffise à tout. De là l'utilité de la connaissance élémentaire des arts et métiers.

Hygiène. — Il faut bien soigner sa santé et connaître les lois de l'hygiène. Tout aspirant colon des pays neufs doit donc suivre des cours d'hygiène et de médecine élémentaire des tropiques.

La géographie, l'ethnographie, l'histoire de l'Europe dans ses rapports avec les colonies appartenant au pays natal, la colonisation comparée, la comptabilité, le droit, les sciences économiques, la finance, les langues, les éléments des arts et métiers, l'hygiène et la médecine élémentaires, la gymnastique et les exercices du corps, telles sont les principales branches communes à enseigner, tant pratiquement que théoriquement, à tous ceux qui se destinent aux pays d'outremer.

En dehors de cela, dans les sections spéciales de l'Institut mondial, seront donnés des cours destinés à outiller les élèves en vue de la carrière particulière à laquelle ils se destinent : administration, justice, commerce, agriculture, etc.

Les détails de ces programmes spéciaux n'entrent pas dans le cadre de notre étude.

Il a déjà été observé quelle influence considérable le mouvement en faveur du développement de la marine nationale peut avoir sur la propagation des idées d'expansion mondiale. Cette branche spéciale de la marine doit évidemment faire l'objet de l'enseignement dans une institution séparée.

La question est du domaine de la section IV du Congrès et est traitée par d'autres rapporteurs. On ne rappelle donc ici que pour mémoire cette très importante et délicate question de la marine nationale, complément indispensable de l'outillage d'un Etat producteur.

CONCLUSIONS.

PREMIÈRE PARTIE.

Il est nécessaire d'établir et d'entretenir dans chaque pays un état d'âme favorable aux idées d'expansion.

Dans ce but, la coopération des autorités et de l'initiative privée est la plus propre à obtenir un résultat favorable.

Parmi les moyens les plus propres à hâter ce résultat, grâce à cette coopération, on signale :

A. MOYENS MORAUX.

1° Les journaux devraient grouper sous une rubrique spéciale et périodique les questions intéressant la marine, les colonies, les faits économiques extérieurs.

Ils consacreront, au moins mensuellement, une chronique documentée à ces questions;

2° On encouragera de toute façon la lecture des livres de voyages, de géographie, de colonisation, d'histoire;

3° On multipliera les conférences accompagnées de projections lumineuses. Des conférences de ce genre seront données une fois par trimestre dans les chefs-lieux des subdivisions administratives et dans les localités importantes;

4° On créera dans toutes les communes de plus de 10,000 habitants des sections de sociétés coloniales. Toutes ces sections seront, naturellement, fédérées avec les sociétés-mères;

5° On répandra dans le pays des affiches, illustrées sobrement mais suggestivement, en vue d'attirer l'attention publique sur les carrières d'outremer;

6° On organisera fréquemment des expositions nationales ou internationales des progrès coloniaux;

7° On encouragera les correspondances et les échanges interscolaires entre élèves d'outremer et élèves du pays.

B. ENSEIGNEMENT.

1° On créera dans toutes les universités et les écoles normales des cours réformés de géographie, d'ethnographie appliquée, de colonisation comparée. Un examen sur l'une au moins de ces trois branches devra être subi par tous les étudiants de l'université qui seront astreints à suivre les trois cours.

Un examen sur les trois branches devra être subi par les normaliens ;

3° L'enseignement de la géographie et de l'histoire sera réformé dans les écoles primaires et dans l'enseignement moyen, dans le sens, principalement, d'une diminution de la part donnée dans l'étude à la mémoire des élèves.

Les instituteurs et professeurs s'appliqueront dans leurs leçons à faire ressortir l'utilité et le profit pour une nation de s'étendre au dehors ;

3° On encouragera de toutes façons l'étude entre autres de l'anglais, du français, de l'allemand, de l'espagnol, du néerlandais ;

4° Les autorités compétentes étudieront et appliqueront un programme de transformation de l'enseignement des filles, de façon à les familiariser avec l'idée d'une expansion éventuelle ;

5° On multipliera les bibliothèques scolaires et publiques. Dans les horaires des écoles, on réservera des heures à la lecture de livres de voyages, d'exploration, de colonisation ;

6° On établira, au moins dans les écoles des communes de plus de 10,000 habitants, des musées élémentaires de produits coloniaux, d'ethnographie, et d'objets d'échange produits par la région où se trouve placée l'école.

C. MOYENS ÉCONOMIQUES.

1° On créera un *Office d'outremer* centralisant tous les renseignements économiques et géographiques sur les pays étrangers.

A cet office seront annexés un bureau d'émigration, un musée commercial, une bibliothèque, une salle de lecture, une collection cartographique. L'Office publiera un bulletin et une feuille de renseignements.

Il distribuera à ses membres et mettra en vente un annuaire ;

2° On préconise la création d'un institut pour l'expansion sur le modèle de l'*Imperial Institute*, de Londres ;

3° On préconise la formation d'une association pour promouvoir le commerce et l'industrie belges à l'étranger. Cette association créerait des comptoirs et des agences dans les terres transocéaniques et allouerait des bourses spéciales d'exploration et d'établissement aux commerçants désireux de se fixer dans les pays d'outremer.

DEUXIÈME PARTIE.

Pour préparer et former la jeunesse aux carrières mondiales, il faut instituer une école spéciale où seraient donnés des cours

communs à tous les élèves et où on leur ferait subir, en outre, une formation spéciale dans des sections distinctes, d'après la carrière choisie : administration, commerce, industrie, agriculture.

Pour s'engager dans une carrière mondiale, le jeune aspirant doit posséder la santé morale et physique, des connaissances premières, un capital relatif par lui-même ou par autrui.

On signale comme cours à fixer au programme commun à tous les élèves de l'institut central de préparation : la géographie, l'histoire, la colonisation comparée, l'ethnographie, la comptabilité, le droit, les sciences économiques, les langues modernes, les arts et métiers, l'hygiène et la médecine, la gymnastique.

Ces cours auront une partie théorique et une partie pratique.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

Les moyens propres à engager les jeunes gens voués à l'enseignement à s'expatrier, pour remplir les fonctions de professeur, notamment dans les républiques de l'Amérique du Sud.

NOTE

DE

ALEX. DE HEMPTINNE

Professeur à l'Université de Louvain.

Je n'exposerai pas de longues considérations sur l'utilité de développer par l'éducation l'esprit d'initiative et certains sentiments d'ambition qui poussent les jeunes gens vers une vie plus aventureuse, mais où il y a des chances d'un succès plus rapide et brillant, tandis qu'en restant dans leur patrie, où les carrières sont encombrées, ils sont nécessairement condamnés à végéter longtemps avant de parvenir à une situation : vous connaissez ces choses mieux que moi. Aussi me bornerai-je à émettre quelques idées, conséquence d'une expérience assez limitée sans doute, mais qui ont cette valeur particulière d'être suggérées par l'observation personnelle.

1° Bien des jeunes gens ne songent pas à s'expatrier parce qu'ils ignorent qu'ils peuvent trouver à se placer à l'étranger.

2° Lorsqu'on parle à un jeune homme qui a terminé des études universitaires de partir pour l'Amérique du Sud, par exemple, le germe de cette idée est immédiatement tué dans son esprit par la croyance que ces pays sont à moitié sauvages, dangereux et malsains à habiter. Par conséquent, que sa vie y [serait exposée, et qu'il serait obligé d'y vivre privé du confort européen, et forcé de modifier ses habitudes.

Tenant compte de ces observations, les moyens les plus pratiques pour former les jeunes gens en vue de l'expatriation me semblent les suivants :

1° Avant l'entrée à l'Université, il faut déjà faire connaître les avantages de l'expatriation, et dépeindre le degré réel de civilisation des pays intéressants à ce point de vue.

Cela pourrait être fait en première et en seconde.

Les professeurs de géographie devraient décrire d'une façon détaillée le degré de civilisation des pays d'exportation, j'entends ceux où les jeunes gens peuvent trouver une position.

Ces descriptions devraient être faites à un point de vue spécial et pratique, en vue de mettre les jeunes gens au courant de ce qui concerne les nécessités et même les agréments de l'existence dans ces régions étrangères.

2° Pour les étudiants universitaires, on pourrait organiser des conférences dans l'ordre d'idées que je viens d'exposer. J'insiste sur la nécessité de faire connaître à la jeunesse le degré de civilisation et l'état de bien-être des pays d'exportation, parce que j'ai entendu faire des réflexions comme celle-ci : « Trouverai-je seulement dans ces villes un café ou un verre de bière comme chez nous? »

J'ai pour ma part la conviction que des conférences bien faites donneraient de bons résultats. Notre destinée dépend souvent d'un germe semé en temps utile dans notre esprit.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

La place de l'ethnographie dans les études universitaires.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. ÉDOUARD DE JONGHE

Docteur en philosophie et lettres.

Le XIX^e siècle vit se constituer la science ethnographique. On trouve bien chez les historiens et chez les géographes des temps antérieurs quelques détails épars sur les civilisations non classiques, mais cette ethnographie ne mérite pas, en général, l'épithète de scientifique. Car elle ne servait la plupart du temps qu'à satisfaire la curiosité des lecteurs et ne tenait souvent pas compte des exigences de la critique. Les progrès de la linguistique comparée et la constitution d'une science anthropologique donnèrent une grande impulsion à cette branche de nos connaissances. Linguistes et anthropologues furent longtemps sans pouvoir s'entendre. Leurs polémiques marquent dans le développement de l'ethnographie une période de tâtonnements. Il semble bien que cette période soit passée et l'on est d'accord aujourd'hui pour reconnaître comme le domaine propre de l'ethnographie l'étude des peuples ou des groupes ethniques, tandis que l'anthropologie s'occupe de la classification des hommes en races ou en variétés humaines.

La délimitation des champs d'investigation entre l'anthropologie et l'ethnographie est due pour une bonne part à l'introduction de ces sciences dans les programmes d'enseignement supérieur.

Les quelques considérations qui suivent sur la place de l'ethno-

graphie dans les études universitaires sont le fruit de mon séjour à l'étranger. Un article récent de M. Th. Gollier, intitulé *Revue d'ethnographie* (1), contient des détails importants sur l'enseignement ethnographique, et je suis heureux de pouvoir y renvoyer pour ce qui concerne l'histoire de l'ethnographie.

En France, on peut dire que l'enseignement ethnographique se trouve concentré tout entier à Paris, La chaire d'anthropologie au Museum d'histoire naturelle a pris, en raison du professeur E.-T. Hamy, un caractère ethnographique et archéologique très marqué. L'ethnographie n'est pas étrangère à certains cours de la section philologique et historique de l'École pratique des hautes études, mais elle est particulièrement cultivée dans la section des sciences religieuses de la même école. Elle est, en effet, l'un des meilleurs auxiliaires pour la compréhension des phénomènes religieux. A l'École des langues orientales et vivantes, différents professeurs enseignent la géographie, l'histoire et la législation des États musulmans et des États d'Extrême-Orient. L'histoire de la civilisation des peuples d'Extrême-Orient est étudiée également à la Faculté des lettres et, à la Faculté de droit, il existe un cours de droit musulman. Le Collège de France possède, outre des cours de sociologie et de sociographie musulmanes, d'histoire et d'archéologie américaines, des leçons sur l'histoire des législations comparées. Au programme de l'École du Louvre figurent certains cours d'archéologie. Le Collège libre des sciences sociales a institué une chaire d'ethnographie. Enfin l'École d'anthropologie étudie plus spécialement l'ethnographie comme science secondaire de l'anthropologie.

Ce n'est donc pas tant à l'université que dans des établissements d'enseignement supérieur que s'enseigne en France l'ethnographie. La science française a considéré celle-ci avant tout comme une subdivision de l'anthropologie. Cette dernière science étudie l'homme en général, tandis que l'ethnographie s'occupe des groupements humains. L'archéologie, la sociologie, la démographie, etc. sont considérées comme les auxiliaires de l'anthropologie au sens large du mot. Ce furent surtout des médecins qui pratiquèrent cette science et s'y acquirent une renommée. Sous leur impulsion, les études anatomiques prirent une grande extension, parfois au détriment des

(1) Dans la *Revue néo-scolastique*, mai-août-novembre, 1904.

études ethnographiques proprement dites. D'autres savants classent l'ethnographie dans la catégorie des sciences sociologiques. A mon avis, ils ont raison, car la sociologie et surtout la sociographie ne peuvent recourir trop souvent à ses lumières. On peut regretter cependant que certains sociologues n'aient pas résisté à la tentation d'étayer leurs théories préconçues sur des faits ethnographiques. De cette façon, il arrive que ces faits soient dénaturés ou présentés sous un faux jour:

En Allemagne comme en France, l'ethnographie est le plus souvent rattachée à l'anthropologie. Celle-ci, science de l'homme au sens large du mot, se divise en anthropologie physique, appelée aussi morphologie ou somatologie des races humaines, et en anthropologie psychique ou ethnographie. Ces deux branches se complètent par l'archéologie ou la préhistoire. A ma connaissance, Leipzig seule possède un professeur ordinaire pour l'anthropologie et peut, par conséquent, recevoir des examens sur cette matière. Dans les autres universités et même à Berlin, où se donnent plusieurs cours d'anthropologie et d'ethnographie, l'étudiant qui s'est fait une spécialité de ces sciences ne peut conquérir le grade de docteur que si le professeur de géographie ou de linguistique, par exemple, veut bien considérer la dissertation ethnographique comme étant de son ressort. Cette situation anormale tient à ce que la nouvelle science s'est introduite dans la faculté de philosophie (qui n'est pas distincte de la faculté des sciences) sans qu'on puisse y préciser exactement la place qui lui revient. Je crois pouvoir me borner à ces généralités sur l'enseignement ethnographique en Allemagne, et je renvoie le lecteur au rapport très détaillé de M. J. Halkin sur l'enseignement de la géographie en Allemagne (1).

Ce qui nous importe surtout, c'est que l'Allemagne et la France

(1) *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège*, fasc. IX. Bruxelles, 1900. Cf. E. GROSSE, *Ueber den ethnologischen Unterricht*. (BASTIAN-ZEITSCHRIFT. BERLIN. REIMER, 1896, pp. 597 et suiv.) — W. WALDEYER, *Universitäten und anthropologischer Unterricht*. (CORRESPONDENZ-BLATT DER DEUTSCHEN ANTHROPOLOGISCHEN GESELLSCHAFT, t. XXX, 1899, pp. 70 et suiv.) — G. BUSCHAN, *Die Notwendigkeit von Lehrstühlen für eine « Lehre vom Menschen » auf Deutschen Hochschulen*. (CENTRALBLATT FÜR ANTHROPOLOGIE, t. V, 1900, pp. 65 et suiv.) — R. MARTIN, *Anthropologie als Wissenschaft und Lehrfach*. Iéna, 1901. — K. WEULE, *Völkerkunde und Urgeschichte im 20. Jahrhundert*. Eisenach et Leipzig 1902.

possèdent un enseignement d'un groupe de sciences qui ont trait à la civilisation des peuples et, de préférence, des peuples soi-disant sauvages. Aux États-Unis, nous retrouvons le même enseignement sous une forme plus systématique et certainement plus pratique. On y suit toujours le programme tracé par D. Brinton et qui distingue une somatologie, une ethnologie, une ethnographie et une archéologie. Dans ce système, l'ethnologie étudie les phénomènes sociologiques, technologiques, linguistiques et aussi les faits de folklore, tandis que l'ethnographie étudie les races et leur distribution sur la surface terrestre. Cette distinction entre les termes *ethnologie* et *ethnographie* me paraît purement conventionnelle. Elle a, de plus, l'inconvénient de donner lieu à des confusions continuelles; car l'acception de ces mots diffère d'un pays à l'autre et souvent d'un savant à l'autre. Pour éviter ces confusions, j'ai soin de ne pas me servir du terme d'ethnologie, moins usité en France, et j'emploie constamment celui d'ethnographie pour désigner l'ensemble des études que les Allemands et les Anglais comme les Américains comprennent généralement sous le nom d'ethnologie.

Pour préciser davantage le concept de l'ethnographie, j'ajoute que cette science ne se propose rien moins que l'étude des manifestations de l'esprit des peuples dans les différents domaines de l'activité humaine. En réalité, cependant, certains peuples échappent aux investigations de l'ethnologue : ce sont ceux dont la civilisation trop compliquée fait déjà l'objet de sciences particulières, comme c'est le cas pour nos civilisations européennes et celles de l'Asie occidentale. Chez ces peuples, l'ethnologue ne peut étudier avec succès que la préhistoire et les faits de folklore. Les peuples qui font par prédilection l'objet de l'ethnographie sont ceux qu'on est convenu d'appeler sauvages et aussi ceux qui occupent déjà un échelon un peu plus élevé dans la marche vers la civilisation.

D'après cela, les rapports de l'ethnographie avec ses sciences avoisinantes se montrent clairement. L'histoire, restreinte autrefois à quelques peuples privilégiés, s'étend sur des peuplades longtemps ignorées. La préhistoire en recule les bornes dans le temps. De plus, les histoires particulières des sciences, des arts, du droit, de la médecine, de la religion y trouvent des bases plus solides et des vues plus larges. Les rapports de l'ethnographie et de l'anthropologie sont très étroits. Ces deux sciences furent pendant de longues années réunies; aujourd'hui, elles sont séparées, mais restent conscientes de leur

dépendance réciproque. L'ethnographe ne peut ignorer les recherches des anthropologues, comme ceux-ci doivent tenir compte des progrès de l'ethnographie et, du moment que les grands problèmes d'origine, de mélange ou d'influence réciproque sont posés, chacune des deux sciences appelle instinctivement à son secours la science sœur. La préhistoire est, si l'on veut, une branche de l'ethnographie. Chez les peuplades sans histoire, elle se confond avec l'archéologie. Il serait impossible de se rendre bien compte de l'état d'une civilisation si l'on n'avait pas quelques indications sur son développement dans le passé. Aussi les conservateurs de musées ethnographiques ont-ils compris l'utilité d'exposer autant que possible, à côté des objets représentant les civilisations actuelles, des documents authentiques de leur passé. La linguistique est peut-être la principale science auxiliaire de l'ethnographie. Celle-ci a constamment besoin de recourir aux lumières de celle-là, car si l'on ne possède pas bien la langue d'un peuple, on s'efforcera en vain de pénétrer dans l'esprit de ce peuple et d'en fixer le degré de civilisation.

Armé de ces notions linguistiques, préhistoriques et anthropologiques, l'ethnographe pourra aborder directement l'étude des civilisations ou, disons plutôt, l'étude de quelque civilisation ou d'un groupe déterminé de civilisations. Car, dans l'état actuel de la science, nous pensons qu'il est impossible de mener de front l'étude de toutes les civilisations, à moins qu'on ne se résigne à rester à la surface des choses. Le meilleur procédé, selon nous, est encore aujourd'hui de se renfermer dans des limites géographiques déterminées. A l'intérieur de ces limites on rassemble tous les faits, tous les objets qui peuvent jeter quelque lumière sur la mentalité des peuples; on étudie avec le plus d'objectivité possible les faits de la vie courante, les phénomènes ayant trait à la conservation et à la reproduction de la vie, les phénomènes économiques, juridiques, religieux, esthétiques, etc. Ce n'est que quand chaque peuplade sera ainsi connue par des monographies détaillées et exactes que l'heure des grandes synthèses sonnera. Alors de tout ce matériel précieux, accumulé dans les musées et dans les bibliothèques, la critique fera sortir des conceptions nouvelles, des idées fécondes qui éclaireront les sociétés dans leur marche vers le progrès idéal.

Le but de l'ethnographie, le mot est de M. Jomard, est en dernière analyse le progrès de l'humanité elle-même. La science y gagne une connaissance plus complète de l'homme. La géographie y puise un

intérêt nouveau. L'histoire des civilisations et la sociologie y trouvent leur préparation immédiate. Je crois donc pouvoir passer rapidement sur les immenses avantages que présenterait l'introduction de cette science dans le programme de nos universités. Les hommes d'État auraient intérêt à observer la vie dans les conditions diverses où elle se manifeste et acquerraient par cette observation la largeur de vue indispensable aux législateurs. Cet enseignement permettrait à l'expansion coloniale de s'étendre et de se raffermir. Que de fois les efforts prodigieux des colonisateurs ont-ils abouti à des échecs lamentables parce qu'on avait négligé d'étudier et de ménager les mœurs des indigènes ! Les missionnaires, les consuls, les commerçants, les officiers et agents coloniaux auraient grand intérêt à suivre des cours d'ethnographie systématiquement organisés.

Passons à l'organisation de cet enseignement. Cette organisation manque en France ; en Allemagne, elle est défectueuse, et l'enseignement ethnographique est abandonné en partie à l'arbitraire des facultés.

Le programme universitaire belge ne comporte guère jusqu'ici de cours d'anthropologie au sens où je comprends ce mot. Les cours de linguistique n'existent que pour quelques langues privilégiées. En fait d'archéologie on n'enseigne en général que l'archéologie classique et, dans une certaine mesure, l'archéologie nationale. A Liège, cependant, le doctorat en art a multiplié les cours d'histoire de l'art. Depuis la création d'un doctorat en géographie on a trouvé nécessaire que les docteurs en géographie et les explorateurs possèdent certaines notions ethnographiques. C'est le motif de l'institution d'un cours de géographie ethnographique qui trouve son complément dans la géographie politique et coloniale.

Notre enseignement supérieur est organisé de telle sorte qu'il peut plus facilement que celui des autres pays s'élargir et s'adapter le nouveau groupe de sciences. Il suffit pour cela de grouper celles-ci non pas autour de l'anthropologie, mais autour de l'ethnographie, que l'on définit alors, comme nous l'avons fait plus haut : l'étude des manifestations de l'esprit des peuples dans les différents domaines de l'activité humaine. Or, nos facultés de philosophie et lettres comprennent précisément des branches qui se proposent le même but appliqué à des peuples déterminés. La philologie classique ne considère l'étude des langues et littératures grecques et latines que comme un moyen de pénétrer plus avant dans l'esprit des Grecs et

dans l'esprit des Romains. La philologie germanique ne s'applique-t-elle pas à l'étude des civilisations germaniques, et la philosophie romane à l'étude des civilisations romanes? L'histoire elle-même n'a-t-elle pas pour mission de reconstituer la civilisation de certains peuples dans le passé? C'est donc dans la faculté de philosophie et lettres que l'ethnographie trouve sa place marquée d'avance. Elle constitue le complément rationnel des études philosophiques et historiques.

L'introduction de l'enseignement ethnographique dans la faculté de philosophie et lettres donnerait à cette faculté un caractère très net d'enseignement des sciences qui ont trait à la civilisation. Mais n'est-ce pas là une considération en l'air? Peut-on songer sérieusement à vouloir étudier dans des cours universitaires toutes les civilisations? Nous l'avons déjà dit plus haut, vouloir à l'heure actuelle étudier toutes les civilisations sous leurs différents aspects est une utopie. Mais cette considération ne doit nullement empêcher l'enseignement de l'ethnographie de se constituer. Il faut faire ici la part à la formation générale et à la formation spéciale. Le docteur en ethnographie ne doit pas avoir étudié d'une façon également approfondie toutes les civilisations du monde. Il suffit qu'il ait certaines notions fondamentales sur ces civilisations. L'essentiel est qu'il soit rompu à la méthode ethnographique et qu'il puisse chercher sans pertes de temps sensibles tous les renseignements ethnographiques dont il pourrait avoir besoin au cours de ses travaux. A cet effet, il se spécialisera sur un pays déterminé ou sur un groupe donné de civilisations, par exemple, les civilisations des tribus congolaises, celles de l'Extrême-Orient, celles de l'Amérique du Nord, etc. Dans ces limites territoriales, les études anthropologiques, archéologiques, linguistiques doivent se faire d'une façon plus approfondie.

Voici comment, pour ma part, je conçois dans ses grands traits un enseignement ethnographique conduisant au titre de docteur. La durée des études serait au moins de quatre ans, dont deux seraient consacrés à la candidature et deux au doctorat. Le candidat en ethnographie recevrait une formation générale substantiellement la même que celle des candidats en philologie et en histoire. Outre les cours de littérature, d'histoire politique et de philosophie, il devrait suivre un cours de géographie politique et un cours de géographie ethnographique. Ces cours lui permettraient d'assister avec fruit dès la candidature aux exercices pratiques d'ethnographie.

En doctorat on étudierait :

I. *L'Histoire de la géographie* et spécialement l'histoire des découvertes et de l'ethnographie.

II. *La Méthodologie ethnographique*. La *partie théorique* s'occuperait de la méthode à observer dans les voyages d'exploration, de la façon d'exposer les objets ethnographiques dans les musées (ethnographie muséale) et de la critique avec laquelle on doit utiliser ces objets et les documents littéraires.

On instituerait en outre des *exercices pratiques* d'ethnographie. Ici l'élève manipulerait, dessinerait, décrirait, interpréterait sous les yeux du maître les objets d'ethnographie muséale, analyserait et critiquerait des textes ethnographiques. A cet effet, on devrait disposer d'une collection ethnographique et d'une petite bibliothèque.

III. *L'Anthropologie* avec les notions d'anatomie que cette science comporte. Elle étudierait l'importance des mensurations pour établir les particularités propres aux différentes races ou variétés humaines.

IV. *L'Ethnographie* comprendrait une partie générale et une partie spéciale. La *partie générale* passerait en revue les différents peuples et les classerait suivant un ou plusieurs critères ethnographiques en montrant les différences caractéristiques des groupes. La *partie spéciale* approfondirait l'étude d'une civilisation ou d'un groupe de civilisations.

V. Le *Folklore*. Un bon questionnaire de folklore indiquerait les différents points sur lesquels doit se porter l'attention de l'ethnographe et servirait d'introduction à l'étude du folklore d'une région déterminée et, de préférence, du folklore national.

VI. *La Linguistique*. Une *partie générale* étudierait l'importance des langues au point de vue ethnographique. Une *partie spéciale* étudierait une langue choisie en rapport avec les études spéciales d'ethnographie.

VII. *L'Archéologie* ou la *Préhistoire* comporterait des notions de géologie et de paléontologie préliminaires à l'étude de la préhistoire. On pourrait ensuite étudier un objet ou une série d'objets à travers la préhistoire des différents pays, ou s'appliquer à l'étude systématique d'une archéologie déterminée.

VIII. La *sociologie* étudierait à la lumière des données ethnographiques la formation des sociétés (ethnogénie), l'influence du milieu sur les sociétés, leurs conditions d'existence, etc.

Pour obtenir le grade de docteur en ethnographie, le candidat devrait passer un examen oral sur les matières indiquées ci-dessus et défendre publiquement une dissertation. Cette dissertation devrait constituer un travail original sur un sujet rentrant dans le groupe des sciences qui constituent l'examen du doctorat.

L'organisation de l'enseignement ethnographique suppose, comme nous l'avons insinué, l'existence de musées d'ethnographie. Il convient donc, avant de terminer, que je dise encore un mot de ces musées. Il y a à peine une trentaine d'années qu'on s'est mis à collectionner systématiquement et scientifiquement des objets ethnographiques. Auparavant on ne connaissait que les curiosités. Les capitaines de navire les vendaient à des amateurs, qui en faisaient des panoplies. Aujourd'hui les collections augmentent avec une rapidité surprenante, le peuple commence à s'y intéresser et les locaux deviennent insuffisants à les contenir.

En France, il faut citer le Musée Guimet, qui est d'une importance capitale pour l'histoire des religions, le Musée de Saint-Germain-en-Laye, qui est destiné particulièrement aux collections archéologiques et anthropologiques, et surtout le Trocadéro. Celui-ci contient des collections très précieuses dont plusieurs, faute de ressources suffisantes, restent inaccessibles au grand public. Les différentes parties du monde y sont représentées, sauf l'Asie. Ces dernières collections passèrent au Musée Guimet où elles restèrent quelque temps dans les sous-sols jusqu'à ce qu'elles furent acquises au Musée de Bordeaux par suite d'une décision ministérielle.

Berlin possède non seulement le plus beau musée d'ethnographie de l'Allemagne, mais aussi le plus grand du monde. Il est universel en ce sens que toutes les parties du monde y sont représentées. Au musée sont attachés une bibliothèque et un grand auditoire où se donnent des cours d'anthropologie et d'ethnographie ainsi que différentes conférences. Les différentes sections qui composent le musée sont établies sous l'autorité d'un directeur, spécialiste en la matière, et aidé de deux ou trois assistants réguliers. La Chambre prussienne a voté l'agrandissement des locaux du musée.

Les musées ethnographiques se sont multipliés ces dernières années en Allemagne. Chaque ville universitaire possédant une chaire

d'anthropologie cherche à se procurer des collections. J'ai visité avec beaucoup d'intérêt celles de Leipzig, de Dresde, de Munich et de Francfort (1). En Autriche, j'ai parcouru le Musée de Prague, et j'ai examiné plus longuement la section ethnographique très importante du Musée d'histoire naturelle de Vienne. L'Angleterre vient en excellente place avec ses collections du British Museum et du South Kensington, et la Hollande avec son Musée de Leyde.

Tous ces musées montrent une activité fiévreuse pour augmenter leurs collections et rivalisent de zèle pour les exposer avec le plus de méthode dans les locaux les mieux appropriés. La plupart s'évertuent à attirer sur eux l'attention de l'étranger par des publications savantes. La Belgique, en créant un doctorat en ethnographie dans la faculté de philosophie et lettres, possédera un programme universitaire des mieux équilibrés et des plus complets. En même temps, elle acquerra des collections ethnographiques importantes (2) qui activeront notre expansion coloniale et témoignent aux âges futurs de l'état actuel d'une foule de civilisations intéressantes qui sont en train de disparaître sous la poussée même de cette expansion.

(1) Voir sur ces musées : Dr J.-D.-E. SCHMELTZ, *Ethnographische Musea in Midden Europa*. Leyde, 1896. — F. HEGER, *Bericht über die in den Jahren 1897-1899 ausgeführte Studienreise in Nord-Deutschland*. (ANNALEN DES K. K. NATURHISTORISCHEN HofMUSEUMS. Vienne, t. XIV, pp. 53-55.)

(2) Parmi les collections ethnographiques importantes belges, on doit citer celles du *Musée d'histoire naturelle* (Bruxelles), du *Musée du Cinquantenaire* (Bruxelles), du *Musée Congolais* (Tervueren) et les collections universitaires.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

TROISIÈME QUESTION :

Quels sont les moyens les plus propres à préparer et à former ceux qui se destinent aux carrières vers les pays neufs ?

NOTE

DE

M. LÉON DEMARET

Ingénieur principal au Corps des Mines, à Mons.
Docteur en sciences,
Ingénieur électricien sorti de l'Institut Montefiore,
Membre de la Société belge des Ingénieurs et des Industriels.

CONNAISSANCES REQUISES DES RECHERCHEURS DE MINES.

L'importance de la consommation des machines, fer, acier, etc., dans l'industrie minière est considérable; aussi, nombreux sont les avantages que les usines à fer et à acier et les ateliers de construction de la mère patrie retirent de la fondation, par leurs nationaux, d'exploitations minières à l'étranger.

L'étude de ces affaires est du domaine de la *Géologie appliquée*. « La géologie appliquée, a défini M. Fuchs, ingénieur en chef des mines et professeur à l'École supérieure des mines de Paris, est l'application des connaissances géologiques à la recherche et à la mise en exploitation des substances minérales utiles. »

La géologie appliquée à l'art des mines ou *géologie minière*, ou la *géologie pratique* des Anglais et des Allemands, c'est ce que les Amé-

ricains ont appelé l'*Economic Geology*; disons ce qu'est cette science d'après nous.

1° Elle comprend les théories de la formation des divers gisements non métalliques : houille, tourbe, pétrole, kaolin, phosphates, nitrates, etc., et les mêmes théories concernant les gisements métallifères; l'ensemble de ces dernières a été dénommé la Métallogénie par M. De Launay.

Ajoutons de suite, pour calmer les inquiétudes des praticiens purs, que ces théories permettent, en l'absence de travaux de recherches, de présumer l'étendue des gisements; elles guident donc non seulement le chercheur, mais aussi l'exploitant de mines.

2° L'*Economic Geology* comprend l'étude des principaux gisements du monde, faite à titre d'exemples.

a) Dans cette étude générale, la classification à adopter doit être double.

Il faut d'abord une classification par substance : zinc, cuivre, houille, etc., par la raison que l'industriel qui fait du zinc, par exemple, n'a souvent ni le désir ni le temps d'étudier les gisements de cuivre.

Il faut ensuite une classification des gisements de toutes natures par pays, pour donner aux ingénieurs qui étudient des affaires, les moyens de commencer à connaître les ressources du pays où ils opèrent; ici un préambule est nécessaire dans chacun des pays pour l'exposition de sa géologie spéciale et de l'état de son développement économique.

La description de chacun des gisements doit être faite au point de vue géologique et au point de vue minéralogique; elle doit mentionner l'ouverture, la puissance réduite, la teneur des minerais, etc.; elle doit être accompagnée de plans et de coupes, et surtout de plans de mines qui permettent aux initiés de se rendre compte très vite des conditions de l'exploitation.

b) Pour justifier le nom de *Géologie économique*, l'étude géologique des principaux gisements du monde doit marcher de concert avec celle des statistiques de production.

D'abord, pour l'étude d'un gisement de manganèse, par exemple, il est utile à l'ingénieur de savoir que, ainsi que je l'ai montré dans une publication récente, les amas superficiels donnent approximativement 16 % de la production mondiale des minerais de manganèse, les amas profonds 34 %, les couches sédimentaires 43 %, et les

filons 7 %; ces nombres proportionnels peuvent déjà fournir un premier renseignement sur la chance qu'un gisement soumis à l'examen a d'être plus ou moins productif, suivant qu'il se présente en amas, en couche ou en filon. Cette méthode numérique n'a pas encore été indiquée que je sache.

D'autre part, pour l'appréciation d'un gîte, il est utile de connaître sa production annuelle actuelle et, si possible sa production totale depuis l'ouverture des travaux ainsi que ses réserves. Par exemple, l'*Economic Geology* doit enseigner que l'amas du Rio Tinto, en Espagne, a donné en 1904 : 1,948,820 tonnes de pyrite de cuivre à 2.54 % de cuivre, et depuis 1876, 52,121,600 tonnes du même minerai à 1-3 % de cuivre; de même, que l'extraction des minerais de fer dits minettes répartis en couches formant un bassin en Lorraine, Meurthe-et-Moselle, Belgique et Grand-Duché de Luxembourg, s'élève annuellement à environ 25 millions de tonnes et que les réserves ont été estimées à plus de 4 1/2 milliards de tonnes. Je cite ces exemples pour montrer comment l'étude des statistiques de production des gisements peut démontrer l'ampleur de ces gisements et donner à l'ingénieur des unités de mesure auxquelles il peut rapporter le gisement en étude, en faisant ainsi de la science comparée.

Et quant aux statistiques de production par substance et par pays, ainsi que celles des importations et des exportations, tout le monde sait qu'elles guident le commerce et l'industrie; toute insistance serait donc superflue.

c) L'étude des gisements, pour être complète, doit renseigner les éléments du prix de revient de l'exploitation, laquelle comprend l'extraction, la préparation mécanique, le traitement métallurgique, le transport au marché; enfin, les cours des minerais et des métaux, leurs fluctuations, les formules de vente et les emplois industriels doivent être étudiés.

* * *

En résumé, les études géologiques combinées avec les études économiques, en un mot les études de l'*Economic Geology* sont de la plus haute utilité pour les ingénieurs des mines qui veulent se diriger vers les pays neufs, ou qui, n'importe où, veulent étudier des gisements en vue de leur mise en exploitation; et, d'autre part, ces connaissances générales de l'« *Economic Geology* » doivent être exigées des ingénieurs des mines à qui l'on confie le sort de capitaux considérables

comme ceux que demande la création, sur leurs conseils, des affaires minières, surtout à l'étranger.

Je sais que ces études sont longues et délicates et que les documents à consulter sont fort nombreux et fort épars ; aussi j'ai cherché, en publiant (4) diverses monographies sur le fer, le manganèse, le cuivre, le mercure, le pétrole, le plomb, le zinc, l'or, etc., conçues d'après le plan que je viens d'exposer, j'ai cherché, dis-je, à faciliter la préparation des ingénieurs des mines désireux de faire des recherches minières à l'étranger.

Dans le même but d'instruction, nos consuls pourraient utilement, par leurs rapports annuels, tenir nos ingénieurs des mines au courant du développement des ressources minérales des pays où ils résident.

Il me paraît souhaitable que toutes ces études puissent être concentrées et suivies dans un *institut de géologie économique* dont le fonctionnement ne manquerait pas de concourir à l'expansion économique mondiale de la Belgique.

A défaut de l'intervention du Gouvernement, un généreux donateur, comme il s'en trouve dans notre pays éclairé, créera peut-être un jour un tel organisme.

(4) *Annales des mines de Belgique, Revue universelle des mines et Annales des travaux publics de Belgique.*

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

CE QUE DEVRAIT ÊTRE
UN INSTITUT COLONIAL ET MONDIAL

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. É. DE WILDEMAN

Conservateur au jardin botanique

Professeur au cours colonial de l'École d'horticulture de Vilvorde,

Parmi les questions que comporte le programme de la section V : Expansion civilisatrice vers les pays neufs, du Congrès international d'expansion mondiale, nous trouvons celle-ci : *Convient-il de créer des établissements d'enseignement approprié, instituts spéciaux et écoles coloniales, en vue de la formation aux carrières vers les pays neufs?*

Il est aisé de répondre, du moins partiellement, à cette question. Léopold II nous en a, en partie, donné la solution en décrétant la création d'une École mondiale et coloniale. Cette école est d'une utilité incontestable et nous pouvons même dire que, dans les conditions présentes, elle est devenue de nécessité absolue, comme d'ailleurs toutes les écoles spécialisées.

Détailler un programme théorique et pratique, qui rendrait les élèves, à la sortie d'une telle école, aptes à remplir avec tact et talent les fonctions qu'ils désirent occuper pendant leur vie, serait très difficile. Par une entente entre les promoteurs d'une telle institution et les représentants de son corps enseignant, ce programme pourra seul être établi, et encore provisoirement, car lors de sa mise en pratique seulement on s'apercevra de lacunes et de nombreux défauts. Cependant en ce qui concerne l'enseignement de l'École coloniale proprement dite, trois parties des sciences coloniales doivent attirer surtout l'attention des organisateurs ; les éléments de ces sciences devraient former la base de tout l'enseignement, ils devraient être

donnés à tous les élèves; nous voulons parler de l'agriculture, de l'hygiène et des rapports du blanc avec l'indigène. Il est inutile, pensons-nous, d'insister ici davantage sur ces connaissances essentielles pour celui qui se rend dans un pays neuf.

Pour que, suivant-nous, un enseignement mondial et colonial puisse produire tous ses effets, il ne devrait pas être isolé; il faudrait pouvoir lui adjoindre d'autres organismes destinés à le compléter, à faciliter son travail et à continuer son action après les années régulières d'études. L'école, en effet, cesse son action dès qu'elle a conduit son élève plus ou moins brillamment à la fin de ses études. Il faudrait donc, pour pouvoir s'attacher cet élève, lui démontrer que si l'école a fait quelque chose pour son avenir, lui, à son tour, peut quelque chose pour l'institution qui l'a formé et l'a mis à même de se diriger dans la vie.

C'est à un Institut colonial et mondial que devraient être annexés les musées spéciaux, et déjà pour ces musées, l'élève, devenu spécialiste, pourrait être un excellent collaborateur.

L'organisation du Musée colonial proprement dit, le seul sur lequel nous voulons attirer l'attention ici, devrait être établie de manière à atteindre un double but : instruire le grand public en frappant son imagination et servir aux études de l'homme de science, ou du colonial désireux de compléter et de perfectionner ses connaissances.

Il faudrait donc y constituer une section accessible en tout temps, et dans laquelle, outre des produits d'usage courant, présentés dans un cadre agréable, des armes et des ustensiles indigènes, des échantillons de l'art des régions considérées, on trouverait des représentations de la vie des indigènes, des groupes d'animaux ou de plantes dans leur cadre naturel.

Ces exhibitions donneraient aux visiteurs une idée plus nette des régions; elles feraient comprendre et apprécier l'œuvre de ceux qui ont parfois sacrifié leur vie pour conquérir à la civilisation des contrées éloignées et sauvages.

Le « Kolonial Museum » de Berlin est actuellement l'établissement qui présente cette organisation portée au plus haut degré; ce musée est bien connu et nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de le décrire ici. Le petit musée du Jardin colonial de Nogent-sur-Marne peut être considéré comme suivant le musée de Berlin d'assez près, grâce à son directeur, M. J. Dybowski; on y a conservé des dioramas extraits de certains pavillons coloniaux de l'Exposition de Paris de 1900. Il serait à désirer que les pavillons spéciaux installés dans les jardins lors de la récente exposition de juin-juillet pussent également être conservés. Nous ne citerons que pour mémoire le Musée d'Amsterdam (jardin zoologique), car, en général, nous sommes peu enclins à apprécier les réductions, qui donnent aux visiteurs une idée mesquine de régions qui devraient, au contraire, imposer par leur grandiosité.

Nous plaçons donc le Musée de Tervueren immédiatement après le Jardin de Nogent, et même serions-nous tenté de le placer un peu avant lui, car son organisation générale répond plus au plan général que nous voudrions voir exécuter. Si aux collections déjà présentées à Tervueren on pouvait ajouter un certain nombre de dioramas, tels un coin de forêt vierge nous montrant l'indigène saignant des lianes à caoutchouc; une vue du Stanley-Pool, avec sa flottille; un coin de forêt avec des éléphants; un poste de culture; un tournant de fleuve avec des hippopotames; des aspects de brousses de la zone du Katanga et du Tanganyka, ce musée deviendrait une exposition unique et attirerait, plus encore qu'il ne le fait actuellement, le belge et l'étranger, et cela pour le plus grand profit de l'expansion au dehors.

La seconde section du Musée, section spéciale, sans grand intérêt pour le public, pourrait être classée suivant n'importe quelle méthode, pourvu que des catalogues tenus en ordre parfait puissent permettre de retrouver aisément tous les objets se rapportant à une étude. De cette façon on attirerait au musée les hommes de science, et par leur intermédiaire il serait facile d'obtenir des échanges ou des dons complétant petit à petit les collections fondamentales.

Le Musée colonial, annexe lui-même de l'École coloniale, devrait encore comporter une Salle de conférences organisée avec le confort moderne, où, sous le patronage de la direction, des explorateurs, des voyageurs, des hommes de science viendraient exposer le résultat de leurs études, non pas sous la forme d'un simple récit de voyage ou d'un discours attrayant, mais bien sous celle d'un exposé technique et scientifique, amplement documenté, dont il serait possible pour l'auditeur de tirer des conclusions utiles pour l'expansion commerciale, industrielle et scientifique du pays.

Cette salle de conférences, pourrait également être transformée en salle d'exposition, où de temps en temps la direction du musée pourrait faire étaler devant les yeux des visiteurs une collection spéciale d'objets ayant servi à la publication, d'études monographiques. De cette façon les collections scientifiques laissées généralement à l'écart pourraient être montrées au grand public qui viendrait y puiser des idées nouvelles.

Si dans le Musée nous voudrions voir la Salle de conférences, conférences documentaires et expositions spéciales, il devient tout naturel que nous demandions la création, à côté de l'École et de ce Musée, d'un « Bureau de renseignements coloniaux ».

Cette organisation qui en Belgique n'existe malheureusement pas, a été inaugurée chez nos voisins; en France et en Hollande elle donne d'excellents résultats, et elle a comblé, peut-on dire, une véritable lacune.

L'idée de fonder des bureaux de renseignements, plus ou moins analogues à celui que nous voudrions voir installer, a d'ailleurs fait du chemin;

récemment, en effet, sur l'initiative du roi d'Italie, un tel bureau, spécialisé il est vrai, a été annexé à l'Institut international d'agriculture créé à Rome. Un bureau plus ou moins comparable à celui que nous voudrions voir annexer à l'École coloniale existe au département de l'Agriculture à Washington (U. S. A.). Mais l'organisme dont nous voudrions voir la création à côté de toute grande école coloniale est plus développé que les bureaux de Washington et de Rome; il ne devrait pas envisager seulement la botanique mondiale dans ses rapports avec les sciences pratiques dérivées : agriculture, sylviculture, économie rurale, mais encore la zoologie, les exploitations minières et le commerce dérivant des diverses branches de l'activité humaine.

C'est là naturellement un vaste programme, et jamais il ne pourrait être exécuté par un seul homme. Il faudrait un personnel nombreux, instruit et bien stylé, qui, guidé par des chefs spécialistes pour chaque branche, rassemblerait les renseignements, rédigerait les fiches et les tiendrait à jour en les classant rapidement, afin de communiquer sans délai les renseignements les plus complets sur toutes les questions.

Du Bureau de renseignements à la Bibliothèque il n'y a naturellement qu'un pas. Une bibliothèque est d'absolue nécessité pour le bureau de renseignements; sans le livre et le périodique il ne peut être question de se documenter, et la bibliothèque devient en outre nécessaire pour le quémendeur de renseignements, qui une fois possesseur des sources cherche à pouvoir les étudier le plus facilement et le plus rapidement possible.

Une bibliothèque spéciale aura d'ailleurs encore son importance pour le corps professoral et pour les élèves, chez qui il faut, comme nous l'avons fait ressortir ailleurs, développer l'esprit d'observation et le goût des recherches personnelles.

Le bureau de renseignements et la bibliothèque étant en pleine activité, on se rendra bien vite compte qu'il devient inéluctable de créer une publication périodique afin, d'une part, de faire connaître l'institut et ses travaux, d'autre part, de mettre entre les mains des correspondants étrangers ou de personnes s'intéressant à la chose, des résumés, mis à jour, de certaines questions importantes, et de leur permettre dans la mesure du possible de contribuer à la solution de ces problèmes.

Le comité de rédaction d'un tel périodique deviendrait petit à petit une sorte de Département des publications et serait amené, par la force des choses, à élaborer des questionnaires, intéressant le périodique, le bureau des renseignements et le musée, qu'il aurait grand intérêt à transmettre aux stations scientifiques, aux missions, souvent mieux à même que personne de compléter les données recueillies par les services techniques et qui sont des auxiliaires non seulement utiles mais indispensables pour l'expansion vers les pays neufs.

Ainsi considéré, un Institut colonial et mondial devient un vaste département où il serait désirable de voir converger tous les efforts, tous les travaux vers un même but : « progrès des connaissances utiles au développement de la nation ».

Nulla devise ne s'appliquerait mieux à être inscrite sur le fronton d'une telle institution que celle adoptée par l'État Indépendant du Congo :

Travail et Progrès

Nous voudrions donc, en résumé, voir un Institut colonial et mondial être constitué par :

- 1° Une École coloniale et mondiale supérieure (agriculture au premier rang des études);
- 2° Musée colonial et mondial;
- 3° Bureau de renseignements (principalement coloniaux);
- 4° Bibliothèque coloniale et mondiale (au point de vue de l'expansion);
- 5° Département des publications (Recueil périodique, questionnaires, tracts, etc.).

Le programme est vaste, sa réalisation complète demandera des sacrifices importants et la coopération de nombreuses bonnes volontés; mais les résultats seront, nous en sommes persuadé, en rapport avec les efforts.

N'oublions point les deux devises : « L'Union fait la force » et « Travail et Progrès », qui ont fait remarquer parmi les nations la Belgique et l'État Indépendant du Congo, et travaillons résolument dans l'union pour le progrès de l'expansion du pays.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 350

LECTURE 1

1.1. Introduction

1.2. Summary

CONGRÈS INTERNATIONAL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS.

**Quels sont les moyens les plus propres à provoquer
et à développer le goût des carrières vers les pays
neufs ?**

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. le comte Arnold du Monceau de Bergendal.

Avocat à la cour d'appel de Liège.

Comme l'épi est dans le grain, l'enfant est dans l'homme. Le cultivateur soucieux de moissonner une riche récolte apporte tous ses soins à l'ensemencement; longtemps à l'avance, il prépare son terrain, le débarrasse des cailloux et des mauvaises herbes; il y fait passer la charrue dans tous les sens; il le retourne, le draine, le herse, après quoi seulement, il fait le geste auguste du semeur.

Si l'on veut développer utilement le goût des carrières vers les pays neufs, il faut d'abord s'adresser à l'esprit des enfants qui sont l'espoir vivant de la race.

Il est trois nations dont la puissante vitalité, les incessants progrès frappent l'attention du monde : l'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne. Tout dans leur méthode d'enseignement tend à développer l'initiative et la volonté : de là vient le secret de leur puissance. Les Américains font des hommes d'action, comme on fait des chevaux de courses par un entraînement continu. Une Française, M^{lle} Du Gard, professeur au lycée Molière, à Paris, qui a été à même d'étudier à Chicago les méthodes américaines, dit : « Lorsqu'on cherche à dégager l'idée initiale de cette éducation qui frappe tout d'abord par son caractère de virilité, à indiquer ce qui fait la force et la différence de l'éducation latine, un mot aussitôt s'impose : formez des hommes. »

« La force du caractère prime celle de l'intelligence », dit Emerson, et ce philosophe, le plus transcendantal cependant des idéalistes tout imprégnés d'Hegel et de bouddhisme hindou et en apparence le plus dédaigneux de la réalité, ne cesse d'exalter au-dessus de toutes les vertus, l'énergie, car, dit-il, la vie n'est pas affaire d'intellectualisme ni de critique, mais d'action.

Et qui ne sait, qu'au début de ce siècle, l'Allemagne n'avait ni unité ni force ; c'était un assemblage incohérent de petits peuples, en proie à l'inertie : Napoléon les réveilla.

Et alors, des hommes au patriotisme ardent et éclairé se levèrent qui firent, en faveur d'une renaissance de l'Allemagne, une admirable campagne dont on connaît les résultats.

Dès le début, ils virent que la cause de cette décadence profonde était dans l'éducation. De là naquirent les systèmes de Kant, de Pestalozzi et de Fichte, qui partent du même principe que le système américain, à savoir que les qualités que l'on doit développer avant toutes les autres, c'est le patriotisme et la volonté.

Volonté, énergie, ces mots reviennent à chaque ligne des écrits de ces philosophes allemands, comme dans ceux des éducateurs américains. Pourquoi la Belgique n'en ferait-elle pas autant ?

Et ainsi, lorsque cette volonté et cette énergie ont été bien développées dans l'enfant, il est tout naturel qu'il se porte lui-même vers les entreprises qui nécessiteront l'emploi de ces qualités.

Il faut que l'idée coloniale pénètre dans la famille par les enfants.

Les Américains consacrent depuis un temps immémorial presque le dixième de leurs publications à la vie du *Far West* vers lequel se dirigent les entrepreneurs.

Et il arrive que le roman du petit Américain est le *Far West*.

Le roman du petit Belge bien trempé susceptible de quitter la mère-patrie sera le Congo.

On peut obtenir que de jeunes Belges disent : « Je serai colon », comme d'autres disent déjà : « Je serai médecin, je serai soldat » ; il faut les préparer à être colons, comme à une carrière. Il faut s'adresser à l'œil des enfants, à leur imagination, très facile à impressionner par les abécédaires, les almanachs, les albums, l'imagerie à bon marché, les journaux et les petites revues à l'usage des enfants et des jeunes filles.

Il faut également faire des conférences avec projections, impressionner par l'œil en même temps que par l'oreille, et faire ces conférences dans les écoles primaires, les écoles professionnelles, industrielles, commerciales, d'agriculture, dans les collèges, les athénées, et cela mensuellement et sans interruption pendant des années.

Et qu'on nous permette de citer ce qui a été fait, en ce genre, par le comité Dupleix, en France : sa conférence de début a été le Tonkin.

Voici de quelle manière il a été procédé : parmi toutes les photographies du pays récemment exploré, on en a choisi vingt-cinq d'entre elles qui ont paru les plus propres à donner une idée exacte de la physionomie du pays, de ses habitants et de leurs mœurs, et l'on a fait établir avec chacune d'elles, cent projections.

Chaque série de vingt-cinq projections a été placée dans une boîte contenant également le texte d'une conférence demandée à un colonial compétent.

La conférence de Tonkin a été rédigée par M. Samtshay, professeur à l'école coloniale.

Les boîtes prêtes, on les a offertes à la Ligue de l'enseignement et au Musée pédagogique.

Le Musée pédagogique les a fait parvenir aux inspecteurs d'académie et la Ligue de l'enseignement, à ses correspondants.

Par les soins de ces deux sociétés, les boîtes sont parvenues à tous les instituteurs qui les ont demandées, c'est-à-dire à la plupart d'entre eux.

A la fin de l'année, un rapport dressé par les soins de MM. les inspecteurs d'académie et les chefs des centres de la Ligue de l'enseignement, dira le nombre des conférences faites pendant l'année scolaire et le nombre des auditeurs.

Cette année déjà on aura en France en circulation une boîte pour chacune des colonies de la métropole.

Certaines colonies seront ainsi l'objet de deux conférences, l'une retraçant l'histoire de leur conquête, l'autre les montrant sous leur aspect actuel et exposant leurs ressources.

Les colonies perdues, comme le Canada et l'Inde française, fourniront aussi des thèmes de conférences, qui ne seront pas les moins dignes d'intérêt et surtout les moins instructives.

A une époque où tous les esprits sont gagnés à la propagande par l'image des lieux, nous croyons inutile d'insister sur les résultats que ne manqueront pas de produire de telles conférences.

Nous avons dit que pour chaque colonie il y avait cent boîtes en circulation.

On peut présumer qu'une boîte servira à un minimum de vingt conférences. C'est donc environ deux mille conférences qui seront faites sur toute l'étendue et la surface de la France, dans le courant de l'année, sur chacune de ces colonies.

Si l'on veut bien songer que ces vues sont choisies avec le plus grand soin, que le texte des conférences est écrit par des hommes

vivant dans les colonies et les ayant explorées dans leurs moindres régions, en connaissant par suite tous les avantages et toutes les ressources, on comprendra quelle impression va être rapidement produite sur l'esprit de la jeunesse française.

Peut-être bien que la solution de la question coloniale, que l'on cherche si loin, est tout bonnement au fond de ces boîtes.

Le comité Duplex a publié en outre plusieurs brochures.

Les débuts d'un émigrant en Nouvelle-Calédonie, par Michel Villaz, ont joui d'un vif succès. Voici comment Jules Lemaitre en a parlé dans le *Figaro* :

« Ce petit livre se vend 75 centimes. Il est écrit sans art. Mais peut-être dépasse-t-il en intérêt tous les romans de cette année et les pièces de théâtre pareillement. »

M. Villaz végétait à Paris où il était comptable. Il part pour la Nouvelle-Calédonie avec 5,000 francs ; il choisit une concession à 134 kilomètres de Nouméa et à 16 kilomètres de La Foa, le plus proche village. Et puis, débrouille-toi.

M. Villaz s'est débrouillé. L'ancien rond-de-cuir s'est fait bûcheron, terrassier, maçon, charpentier, menuisier, éleveur, boulanger, jardinier, planteur. Il n'a eu recours que sobrement aux services des ouvriers européens ou canaques.

Il s'est habitué vite au travail de la terre.

Dès la fin de sa première année, il se tirait d'affaire avec sa basse-cour, ses porcs, ses vaches, ses ruches, son potager ; et il avait planté pour commencer 4,000 caféiers qui rapporteront dans trois ans et auxquels je souhaite de tout cœur un ciel propice.

Et alors, il s'est trouvé si bien qu'il a appelé auprès de lui son frère et ses deux nièces.

Or, M. Villaz a fidèlement annoté sur un carnet, chaque jour en quelques lignes, l'emploi de sa journée, ses espoirs, ses succès, ses déceptions, ses joies, et la température et la pluie, et les orages et sa lutte contre le ciel et la terre et contre les rats et les émouchettes. Et tous les quinze jours, en envoyant son carnet à son frère, il y ajoute quelques réflexions pratiques.

Et tout cela, comme je l'ai dit, sans aucun art heureusement. Mais ce journal, dans son humilité, est du même intérêt humain que l'illustre Robinson Crusoe et rend, en sourdine, le même son moral.

Ce qu'un homme a fait, pourquoi d'autres ne le feraient-ils pas ? Pourquoi d'autres ne montreraient-ils pas aussi la même vaillance, la même intelligence ?

Il suffit simplement de diriger les esprits vers cet ordre d'idées ; peu

à peu, les difficultés de l'entreprise disparaîtront pour ne laisser subsister que les réels avantages.

Ce qui serait excellent, c'est que dans son propre pays même, le futur colon soit déjà familiarisé avec la vie qu'il devra mener un jour.

Qu'il connaisse donc à l'avance les plantes qu'il aura à cultiver.

En France, M. Guillain, homme d'État, organisait, par décret du 28 janvier 1899, le jardin colonial. Voici comment il en définissait l'objet :

Servir de loin entre tous les jardins, d'essais de nos colonies ; conseiller les futurs colons, les guider dans leurs travaux, tenir à leur disposition les boutures, semis et graines dont ils pourraient avoir besoin ; centraliser et transmettre les renseignements nécessaires à l'amélioration des vieilles cultures coloniales et au développement des nouvelles ; nouer enfin des relations suivies avec les établissements similaires de l'étranger.

C'est clair, limpide, précis, et les résultats obtenus ont déjà été très heureux, car les élèves tirent d'incontestables avantages des riches collections du jardin colonial de Vincennes, dont les laboratoires leur fournissent d'excellentes leçons de choses, lesquelles facilitent singulièrement le haut enseignement qui est donné par les soins d'hommes très compétents.

Le musée colonial de Tervueren, dû à l'inspiration du génie bienfaisant qui préside aux destinées de la Belgique, a déjà démontré le puissant intérêt d'une institution de ce genre.

Le Belge n'est pas colonisateur. Pour un grand nombre d'entre eux, le monde finit encore aujourd'hui aux limites du chef-lieu de leur canton ; mais il suffit d'un seul homme pour créer une œuvre et, en lui insufflant son âme pour la rendre à jamais prospère.

On n'a encore rien trouvé de mieux que l'amour pour enfanter des choses durables.

Celui qui aime vraiment transporte les montagnes, dit-on.

En Belgique, cet homme s'est révélé, il s'appelle Léopold II. La caractéristique de son règne dans l'histoire sera l'expansion qu'il aura su donner à nos facultés colonisatrices et qu'il s'efforce d'étendre et de favoriser sans cesse par des encouragements de toutes natures.

En France, un simple citoyen a eu la même pensée grandiose ; il s'appelle Gabriel Bonvalot. A lui seul, parce qu'il rêvait l'expansion de son pays à travers le monde, parce qu'il aimait sa patrie plus que tout et qu'il était bien résolu à se sacrifier pour elle, il a suscité un véritable mouvement en faveur de la colonisation.

Voici en quels termes le poète François Coppée parle de lui :

« L'autre matin, je m'attardais au lit, pour tâcher de mener un peu

plus promptement à maturité ma centième bronchite, quand on m'annonça Gabriel Bonvalot; oui, l'illustre voyageur, celui qui nous a révélé toute une énorme partie de l'Asie inconnue, Gabriel Bonvalot lui-même, l'intrépide explorateur du Pamyр et du Thibet.

« Je fus aussitôt très flatté dans mon amour-propre et très ému dans ma curiosité. Qu'est-ce que ce héros dans le genre des Argonautes pouvait bien souhaiter d'un valétudinaire?

« Pourquoi cette démarche de Jason auprès d'Argan?

« Je donnai l'ordre d'introduire immédiatement le visiteur, d'abord dans l'espoir que la présence d'un gaillard dont les poumons avaient supporté l'air glacé du plateau central, à des 4,000 et 5,000 mètres d'altitude, ne pourrait être que d'un bon exemple pour un pauvre tousseur comme moi, et puis parce que j'avais eu deux fois déjà le plaisir de rencontrer M. Bonvalot et que j'étais charmé de revoir ce visage de loyauté et ces yeux de bravoure.

« Très robuste, de haute stature, à peine un peu alourdi par les titanesques labeurs et les effroyables fatigues qu'il a imposés à son corps et taillé pour porter l'armure des Cortès et des Vasco de Gama, M. Gabriel Bonvalot est Gaulois des pieds à la tête, il offre même un des plus parfaits exemplaires de l'homme de race latine et de l'homme du peuple de France.

« Sa voix calme et grave, son discours simple et pourtant pittoresque, le sobre geste de ses belles et fortes mains, son attitude singulièrement paisible et confiante, tout en lui révèle les mâles vertus de la race française. Mais ce sont les yeux qui sont extraordinaires. Des yeux de velours sombres, des yeux du lion au repos. Certes, on est attiré par eux par leur lumière de franchise et d'honneur. Mais on devine qu'ils peuvent devenir terribles à l'occasion et qu'il ne doit y avoir de par le monde que bien peu de visages noirs, jaunes et même blancs, capables de rester impassibles devant l'éclair de colère de ce Bourguignon-là. »

François Coppée, le poète de la *Bonne souffrance*, est un anti-colonial. Il sent à merveille quelle faute on commet et il fit à Bonvalot maintes objections. Mais, comme il le dit en son argot de vieux Parisien, l'explorateur l'a collé et le voilà qu'il s'emballé à son tour!

« De rudes manœuvres, de bons ouvriers, dit-il, il en faut certes, mais pour fonder la France coloniale il faut aussi des hommes d'intelligence et surtout des hommes d'action. Est-ce qu'il en manque? Est-ce que nos grandes villes ne crèvent pas de pléthore? Est-ce que toutes les professions ne sont pas encombrées?

« Est-ce qu'il n'y a pas beaucoup d'hommes qui sont las de leur vie et de leur destinée, parmi ces jeunes gens déprimés par une éducation

niveleuse, abrutis de programmes et d'examens et qui n'obtiennent pas même tous, en fin de compte, quelques miettes du budget à grignoter ? Car nous finirons par nous figer dans le mandarinat et par ressembler aux Chinois, n'est-ce pas M. Bonvalot ? Est-ce qu'ils ne feraient pas mieux, tous nos forts en thème, au lieu de se condamner d'avance à une existence ratée et subalterne, d'aller là-bas dans les pays neufs, de s'y faire bravement agriculteur, industriel, commerçant et d'y vivre libres, maîtres chez eux, fiers de leur travail et heureux d'avoir contribué à la grandeur du nom français. »

C'est le rêve de M. Gabriel Bonvalot, de sauver, de grouper, d'entraîner toutes ces forces perdues, vers les colonies françaises et d'en féconder le sol trop souvent stérile.

Et François Coppée conclut ainsi :

« Puisse-t-il réveiller chez les fils engourdis de la bourgeoisie l'esprit de l'aventure et le goût de l'action. Car il est affligeant en vérité, quand on interroge un jeune homme de la classe moyenne de ne découvrir toujours en lui que ceci pour tout idéal : passer ses examens et obtenir une place. »

On ne saurait mieux dire ; aussi avons-nous laissé la parole à François Coppée en nous inclinant respectueusement devant la magistrale netteté de sa phrase. Le cri d'alarme qu'il pousse et l'appel qu'il fait à l'énergie peuvent être entendus en France comme en Belgique, partout, car ils sont universellement vrais.

Aucune nation n'a seule le monopole de la nonchalance. Chacun aime ses aises et préfère trouver à sa portée ce dont il a besoin. Le travail nous a été imposé comme une punition : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. » L'homme préfère rêver qu'agir. D'ailleurs, de longues guerres, des siècles de conquêtes, ont épuisé les instincts combattifs de toutes parts. On n'aspire qu'à la paix : beaucoup de jeunes gens ne sont plus séduits par la carrière militaire, où il est d'ailleurs bien difficile de sortir du rang ; pourvu qu'on les laisse tranquilles derrière le grillage d'une administration quelconque, ils se déclarent satisfaits. Chacun est assoiffé de sécurité matérielle ; la grande ambition est d'obtenir un emploi qui assure une retraite. On n'ose plus s'aventurer. On est fatigué de vivre avant d'avoir vécu. Le salut à cet état lamentable est, pour la plus grande part, dans l'expatriation. Hors du pays natal peuvent surtout s'épanouir les qualités d'endurance, de volonté qui font la force et la prospérité d'une race.

On ne saurait trop répéter que c'est dans l'enfant qu'on doit cultiver, faire éclore le futur colon. A l'école, il faut étendre l'enseignement de la géographie, de l'histoire naturelle et faire la description des pays, de la faune, de la flore et des productions exotiques.

Il faut montrer au jeune homme la médiocrité de la vie, en Europe, du bureaucrate, du fonctionnaire, du petit commerçant. Il faut insister en revanche sur la largeur de la vie aux colonies, voire de la vie à l'américaine.

Il comporte de développer le goût des aventures, si puissant chez les jeunes gens — la curiosité scientifique —, la recherche du nouveau à créer dans l'industrie et le commerce.

Pour les gouvernants, il convient d'honorer spécialement les études de géographie, d'histoire naturelle, de culture commerciale. On pourrait, dans les établissements d'éducation, assurer des prix spéciaux.

Naturellement, un moyen très efficace, c'est de faciliter l'étude des langues étrangères : anglais, espagnol, allemand, ces langues mondiales.

On pourrait aussi donner des facilités par le moyen de banques foncières, de sociétés de crédit, etc., à ceux qui consentent à partir après s'être marié avec l'intention d'aller fonder un foyer belge au loin.

C'est ici qu'il conviendrait de citer — si nous n'avions crainte d'empiéter sur le terrain propre d'autres sections de ce congrès — une foule de mesures se rapportant à la marine et aux agents d'expansion, propres à développer l'esprit d'entreprise et à la consolider.

Remarque générale. — Il importe de relever avant tout, dans l'esprit public, la considération qui doit entourer le commerce, cette richesse des nations. Il faut accentuer l'honorabilité des carrières commerciales noblement pratiquées. Pourquoi ne pas réserver, par exemple, des faveurs mobilières ou autres aux armateurs, aux négociants probes qui ont fait prospérer le négoce national à l'étranger?

La grande impératrice Marie-Thérèse nous en a donné l'exemple en comblant d'honneurs de cette sorte les armateurs et les négociants d'Anvers les plus intelligents.

Et pourquoi n'imiterait-on pas cette reine, à l'esprit si grand et si avisé, et qui connaissait si bien le caractère des hommes?

Mais si nos nationaux s'expatrient, le premier devoir de l'État est de les protéger à l'étranger. Il faut qu'il leur facilite leurs relations avec notre corps diplomatique; il faut qu'en cas de difficulté ils soient toujours certains de trouver à l'hôtel du consulat ou de l'ambassade un conseil, un appui.

Il ne faut pas qu'à aucun moment le Belge sous d'autres cieux se sente isolé, dédaigné; ce serait un danger.

Il n'y a pas de pire fléau que l'indifférence. Celui qui ne se voit pas soutenu, quelque confiance qu'il ait eu d'abord dans son œuvre, finit par se décourager.

Il est souhaitable que l'exilé se sente au contraire comme porté par la mère-patrie. Celle-ci doit le réchauffer par son amour vigilant et lui verser l'espoir aux heures sombres du doute.

Autre remarque : il importe de réformer l'éducation de la jeune fille de manière qu'elle ne constitue plus un arrêt pour les carrières dans les pays étrangers. Il faudrait qu'il leur parût tout naturel d'aller rejoindre un fiancé là-bas ou d'accompagner un époux.

Une des mesures les plus pratiques pour réformer peu à peu l'esprit public dans le sens de l'expansion, c'est d'user à tout propos, dans les musées, les conférences, et même les classes, de tous les moyens graphiques que le dessin, la photographie, la gravure, etc., mettent à notre disposition pour décrire intuitivement les pays neufs.

La mémoire oublie des noms, des détails, mais ce qui a séduit le regard reste plus fidèlement gravé dans le souvenir.

La presse, à son tour, devrait être un des plus puissants auxiliaires de l'expansion. Le journal pénètre partout : le plus humble paysan sait lire. A ce malheureux, qui se désole parfois sur l'aridité du sol qu'il cultive, pourquoi ne pas indiquer qu'il est, hors de son village et de son pays, des terres vierges qui n'attendent que son labour et celui de sa nombreuse famille pour produire des fruits abondants et peut-être la fortune? Pourquoi ne pas rappeler sans cesse au jeune bourgeois affaibli, énervé par le régime corrompteur des grandes villes, qu'il est de merveilleux espaces où il pourra se refaire une vigueur nouvelle, devenir un être utile et donner ainsi à l'humanité le maximum de travail productif : ce qui n'est, au fond, qu'une des formes de la charité, largement entendue.

A cette époque, où les interviews sont à la mode, où il est courant d'aller demander aux personnalités en vue, leur avis à propos de n'importe quoi, ne serait-il pas excellent d'organiser systématiquement des enquêtes successivement sur les divers pays?

Dans les réponses, chaque explorateur pourrait donner libre cours à ses souvenirs, à ses espérances et à son esprit pratique.

De ces consultations publiques, de leur résultat, peuvent surgir toutes espèces de considérations imprévues. Aussi ne saurions-nous trop préconiser un semblable *referendum*.

La presse est une tribune d'où la bonne parole doit tomber.

En agissant ainsi, en mettant en vigueur les différents moyens que nous venons de passer en revue et qui ne sont qu'exemplatifs, n'est-il pas permis d'espérer que l'on ferait en faveur de l'expansion de la bonne et de l'utile besogne?

Or, travailler au développement de l'expansion, c'est travailler à la grandeur de la patrie.

Il n'est pas d'œuvre plus haute que de répandre au dehors les bienfaits de la civilisation.

« De la lumière, encore de la lumière », disait Gœthe en expirant.

Eh bien, cette lumière que réclamait le père de Faust au moment de mourir, nous devons chercher à la projeter autour de nous, de toutes nos forces, de tout notre cœur.

Et c'est ainsi qu'en étendant au loin le prestige des couleurs nationales on étendra l'influence morale en même temps que le débouché économique.

Le vœu suivant est proposé à l'assentiment du Congrès :

Il est désirable qu'une association (qui s'inspire de l'exemple du comité Dupleix) soit fondée dans tous les pays qui veulent pratiquer l'expansion économique. Il est désirable que les comités nationaux soient réunis par un lien fédératif ou autre qui leur permettent de concentrer leur action pour tous les buts communs.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

**Du rôle de l'enseignement médical
dans la préparation à l'expansion économique.**

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. le D^r Ch. FIRKET

Professeur à l'Université de Liège,
Membre de l'Académie royale de médecine.

Bien des gens hésitent à s'expatrier vers les pays neufs par crainte des maladies qui y règnent, et cette crainte est justifiée par le taux élevé de la morbidité et de la mortalité que signalent les statistiques.

En effet, les pays que la race blanche n'a pas encore organisés, ceux qui s'offrent aujourd'hui comme dernière ressource à l'expansion colonisatrice de l'Européen, sont presque tous compris dans la zone chaude du globe, et les mêmes conditions qui assurent dans ces régions la fertilité du sol créent pour notre organisme un milieu défavorable. Si même il existe des contrées où le climat semble moins hostile, et peut permettre, comme en Chine, la vie d'agglomérations humaines presque aussi denses que la nôtre, les conditions différentes de nourriture, d'habitation, etc., y entretiennent des maladies particulières auxquelles les nouveaux arrivés paient souvent tribut.

Pour soutenir efficacement le mouvement d'expansion qui s'impose à nos nationaux, il faut assurer la protection de leur capital-santé, de leur capital-énergie, autant que celle de leur capital-argent. Pour

fonder au loin des établissements durables et prospères, il leur faut le concours de médecins spécialement instruits des difficultés de la pratique médicale aux colonies.

Voilà pour l'Européen; mais il y a aussi l'indigène, qui peut souffrir de la colonisation blanche. Toutes ces petites sociétés dont la civilisation s'est arrêtée à des étapes que la nôtre a depuis longtemps franchies, subissent par l'arrivée des étrangers une crise qui trouble ce qu'on pourrait nommer leur équilibre hygiénique. Entre autres facteurs, l'application de la loi du travail, si dure pour nous, si dure pour eux, crée aux peuples sauvages des conditions de vie nouvelles auxquelles il leur faut s'adapter, et il peut en résulter des maladies, comme le surmenage et la misère en produisent dans les milieux ouvriers de la vieille Europe.

On a même vu, au cours du dernier siècle, des populations entières s'éteindre progressivement au contact de l'Européen : ce fut le cas en Amérique, en Australie, pour ne citer que ces deux grandes provinces de l'expansion anglo-saxonne.

Ce phénomène justifie à la fois les regrets des philosophes qui déplorent les cruautés de ce conflit des races, et les appréhensions des économistes qui voient disparaître avec l'indigène une force productrice vivante, naturellement adaptée au climat. Cette disparition devient un grave danger dans les pays chauds, car toute entreprise coloniale exige le concours d'une main-d'œuvre adaptée au milieu qu'il s'agit de mettre en rapport. Culture, élevage, exploitation des forêts ou des mines, rien n'est possible sans le travail indigène, et la protection des races de couleur s'impose à l'intérêt du financier autant qu'à la conscience du moraliste.

Comment pouvons-nous organiser un enseignement médical qui réponde à ces besoins ?

Une division naturelle paraît s'imposer : il faut un enseignement spécial pour les médecins qui veulent tenter la pratique aux colonies; il en faut un autre qui s'adresse à tous les non-médecins, marins, commerçants, émigrants ou explorateurs. A tous, ou plutôt à chacun suivant sa sphère d'action, il faut enseigner ce qu'il convient de faire pour protéger la santé menacée, et pour se soigner aussi bien que possible en l'absence du médecin.

A ces deux buts différents correspondent des méthodes et une organisation différentes.

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL POUR LES MÉDECINS.

La profession médicale n'offre pas à ses membres les facilités d' « exportation » dont peuvent bénéficier nos ingénieurs ou nos commerçants. Presque partout dans les pays organisés par les hommes de race blanche, les lois apportent à l'exercice de la médecine des restrictions qui, dans la pratique, ferment cette carrière aux étrangers (1). Un médecin belge, par exemple, ne pourrait pas sans de grandes difficultés, sans subir des examens nouveaux, s'installer dans les pays voisins du nôtre ou même dans leurs colonies : on a pu dire, en langage d'économiste, que l'exportation de nos médecins est frappée par la plupart des nations de droits d'entrée prohibitifs.

Les pays qui nous restent ouverts sans difficultés spéciales sont surtout les pays neufs, à organisation rudimentaire ou du moins construite sur un type tout différent de la nôtre, c'est-à-dire presque exclusivement, en fait, les pays chauds (2).

Depuis une dizaine d'années, la nécessité d'un enseignement spécial de la médecine des pays chauds s'est imposée à l'attention des nations colonisatrices, et, parmi nos grandes voisines, l'Angleterre, l'Allemagne, la France ont créé des institutions très complètes consacrées à cet enseignement, utilisant à cet effet les ressources que leur assurent les grands ports de Liverpool, de Londres, de Hambourg, de Bordeaux, de Marseille.

La Belgique n'était pas restée en arrière : son Gouvernement fut même le premier, sur le continent, à inscrire au programme de l'enseignement officiel cette nouvelle branche de la médecine. Dès 1896, un arrêté royal avait créé à l'Université de Liège un cours théorique de maladies des pays chauds, qui fut confié à un professeur ordinaire déjà chargé d'un autre enseignement. En 1903, un cours

(1) Ceux que cette question intéresse trouveront d'excellents renseignements dans le travail publié par le Dr J. Schwalbe de Berlin, sous le titre : *Bestimmungen über die Zulassung zur ärztlichen Praxis im Auslande*. Leipzig, G. Thieme, 1899.

(2) Beaucoup d'États du Centre et de l'Ouest de la grande République américaine n'exigent pour l'admission des médecins étrangers que la présentation du diplôme obtenu dans leur pays d'origine, mais la plupart n'ont encore qu'une faible population, et dans ceux où l'on trouve de grands centres la lutte est au moins aussi dure que chez nous.

semblable a été créé à l'Université de Gand et attribué à un chargé de cours spécial.

Ces créations ont-elles, chez nous, répondu à la pensée qui les a inspirées et n'y a-t-il pas lieu de modifier, de compléter surtout l'organisation de cet enseignement? Pour répondre à cette question, il faut considérer d'abord un point essentiel : *A qui s'adresse l'enseignement de la pathologie exotique?*

Je n'hésite pas à répondre, après neuf années d'expérience, qu'il ne doit pas s'adresser aux étudiants, mais aux médecins.

Nos programmes d'examens sont très chargés : l'étudiant, au cours de ses années universitaires, n'a pas de loisirs à consacrer à l'étude de la pathologie coloniale, étrangère au programme qu'il s'est tracé. Sauf exception absolument négligeable, il poursuit ses études jusqu'à l'examen final avec la pensée de se créer *dans son pays* une situation convenable. C'est plus tard seulement, quand il s'est heurté aux difficultés que multiplie l'encombrement professionnel, qu'il se décide à s'expatrier. J'ai le souvenir de quatre de mes anciens élèves, qui sont actuellement l'un en Chine, un autre au Brésil, deux en Afrique; d'autres ont fait divers voyages comme médecins de steamers : pas un seul n'avait suivi régulièrement le cours spécial de pathologie exotique au cours de ses études universitaires, et le jour où ils ont résolu de partir, ce n'est pas à un cours théorique qu'ils ont songé à demander des enseignements.

A des médecins ayant une préparation générale suffisante, il faudrait un enseignement spécial complémentaire, organisé de façon à leur fournir *en quelques semaines de travail intensif* les connaissances spéciales dont ils ont besoin. C'est ce qu'on fait dans tous les instituts de médecine coloniale, à Hambourg, à Londres, à Paris, etc.

Cet enseignement ne doit pas être seulement théorique, mais pratique : il doit disposer d'un outillage en rapport avec les récents progrès, qui ont fait de l'examen microscopique une des bases les plus sûres du diagnostic en matière de pathologie coloniale; mais il lui faut surtout l'élément essentiel de tout enseignement médical, il lui faut des malades.

Le noyau central de toute école de médecine coloniale est un hôpital où l'on puisse examiner et soigner des malades atteints d'affections contractées dans les colonies ou dans les ports des pays chauds.

Il serait superflu d'insister sur ce point, mais de ce principe

indiscutable découlent des conséquences importantes au point de vue des mesures à prendre.

Ces malades nécessaires aux études de médecine exotique ne se trouvent pas et ne se trouveront jamais en nombre suffisant dans nos villes universitaires, et l'enseignement qui pourra s'y faire aux médecins désireux de s'expatrier restera vicié dans son essence, stérile dans ses résultats.

Et cependant ces matériaux d'étude existent en Belgique, mais ils ne sont pas utilisés comme ils pourraient l'être. Il y a d'une part nos coloniaux, revenus malades d'Afrique et soignés çà et là dans leurs familles ou dans divers établissements. Mais il y a de plus une source précieuse d'enseignements : ce sont les marins du port d'Anvers, hommes de toutes nationalités, atteints d'affections contractées sous les climats les plus divers et pouvant alimenter non seulement un service hospitalier, mais un service de consultations.

Anvers est ainsi tout désigné pour constituer un foyer spécial d'études et d'enseignement où l'on pourrait concentrer avec le plus de succès les forces enseignantes, les élèves et les malades.

Dès maintenant bon nombre de coloniaux belges revenus malades d'Afrique sont soignés à Anvers : il sera facile d'y faire venir beaucoup de ceux qui sont soignés dans le pays, le jour où ils y trouveront un service hospitalier spécialement aménagé pour eux et dirigé par un médecin auquel une expérience suffisante puisse assurer leur confiance. L'État du Congo, la Société philanthropique coloniale pourront favoriser cette concentration si désirable en accordant certains avantages aux malades soignés à l'hôpital, et l'on disposerait ainsi d'un ensemble d'éléments, marins et agents coloniaux, qui ne le céderait en rien à ce qu'on trouve chez nos voisins dans les hôpitaux de Hambourg, de Greenwich, de Marseille, etc. (1).

On ne pourrait objecter au choix de notre métropole commerciale l'existence de foyers de malaria dans son voisinage, comme il s'en trouve d'ailleurs près de Hambourg, où l'Allemagne a placé son *Institut für TROPENKRANKHEITEN*. Car, outre que ces foyers sont aujourd'hui pour la plupart éteints, ils ne peuvent créer aucun

(1) Paris n'offre assurément pas les avantages d'un port de mer, mais a pu être utilisé par la Société qui y a fondé un Institut de médecine coloniale, parce que la tendance centralisatrice française y amène une forte proportion de malades des colonies.

inconvéniént pour des malades hospitalisés dans un hôpital moderne, urbain.

Il ne semble pas que ce soit ici le lieu d'examiner dans le détail les questions d'organisation d'une institution de ce genre. Disons seulement que les facilités des communications permettraient d'utiliser avec un minimum de dépense, pour les cours *ex cathedra*, un personnel enseignant ne résidant pas à Anvers, mais que le rôle capital incomberait au clinicien directeur du service médical.

Les cours seraient répartis en six à huit semaines, le matin consacré surtout à l'étude des malades à l'hôpital, l'après-midi à l'enseignement théorique ou aux travaux de laboratoire; le stage dans le service hospitalier pourrait être prolongé; suivant les besoins, on pourrait faire chaque année une ou deux séries de cours. Le programme comprendrait, outre la médecine (pathologie spéciale, parasitologie, clinique), l'hygiène coloniale et navale.

Dans ces conditions, on pourrait créer et entretenir à peu de frais un enseignement médical capable de donner à nos médecins partant pour les pays chauds une préparation solide et pratique qui leur a fait défaut jusqu'ici.

ENSEIGNEMENT DESTINÉ AUX NON-MÉDECINS.

La découverte des causes d'un grand nombre de maladies parasitaires, œuvre de ces trente dernières années, a singulièrement grandi le rôle de l'initiative individuelle dans la protection de la santé aux colonies, et la lutte contre les fièvres des pays chauds, trop longtemps confondues entre elles, en a reçu une orientation nouvelle, féconde en résultats.

Cette révolution, car c'en est une, malgré tout ce qui reste à faire, n'a pas encore pénétré assez profondément dans l'esprit du monde colonial, et bien des mesures prescrites par des administrations éclairées restent inefficaces parce que l'idée qui devrait présider à leur application n'est pas bien comprise de ceux qui en sont chargés, et n'est pas réalisée jusqu'au bout.

On l'a vu, un peu partout, quand il s'est agi d'appliquer à la prévention, d'ailleurs malaisée, du paludisme, les récentes acquisitions de la science. On sait le rôle que des expériences précises et les essais faits en grand sur certains chemins de fer italiens ont fait

attribuer à la protection des habitations contre les moustiques : il s'est trouvé cependant des administrateurs qui refusaient de transmettre des instructions dans ce sens, parce qu'elles leur paraissaient de nature à effrayer les agents et à favoriser ainsi le développement de « la fièvre ».

J'ai rencontré un haut fonctionnaire ayant longtemps résidé en Afrique, qui, parlant de sa maison aux fenêtres garnies de toiles métalliques, se plaignait du peu d'utilité de cette « garniture » qui ne l'avait pas empêché d'être harcelé chez lui par les moustiques. « Heureusement, ajoutait-il, les chauves-souris viennent leur faire la chasse ! » Et comme je m'étonnais, il m'expliqua que sa maison n'avait pas de double-porte et que par des ouvertures, conservées dans le toit pour assurer l'aération, de grandes chauves-souris pénétraient chaque soir !

Toute faute contre l'hygiène se paie plus vite et plus cher aux colonies qu'en Europe, parce que l'organisme de l'Européen dépaycé, affaibli par le climat tropical, n'oppose plus la même résistance qu'il opposait aux maladies de son pays d'origine.

Il faut donc donner à tous ceux qui jouent, même de loin, un rôle dans l'organisation, dans l'exploitation des pays neufs, des notions précises d'hygiène coloniale. Il faut que tous ceux qui partent soient bien pénétrés de cette idée qu'ils sont eux-mêmes les premiers défenseurs, les plus sûrs gardiens de leur santé. Il faut que ceux qui dirigent l'entreprise, l'armateur dans ses bureaux, le négociant dans son comptoir, l'administrateur enfin qui règle l'emploi des fonds et décide de ce qu'il faut faire, soient bien convaincus de cette vérité féconde que les dépenses faites pour l'hygiène des navires, des ports et des stations coloniales, ne sont pas des dépenses somptuaires ou simplement utiles, mais sont ce que les juristes appellent des dépenses nécessaires, et que le rapatriement d'un agent malade coûte plus cher, en argent et en force perdue, que n'eût coûté l'entretien du confort nécessaire au maintien de sa santé.

Nous pensons donc qu'il y a lieu de multiplier les cours d'hygiène en les adaptant aux diverses catégories d'auditeurs auxquels cet enseignement s'adresse. Il en faut à nos officiers de marine, aux élèves de notre école coloniale, de nos instituts de commerce, à nos futurs consuls. Dans nos universités aussi, ces cours trouveront leur place, mais s'adresseront aux élèves de nos licences commerciales et consulaires et seront accessibles à nos jeunes ingénieurs. A ces

diverses catégories d'étudiants n'ayant pas de préparation médicale, il faut enseigner autre chose, il faut surtout parler une autre langue qu'aux étudiants en médecine, mais l'enseignement ainsi adapté à des besoins multiples pourra trouver des auditeurs attentifs et rendre d'importants services.

CONCLUSIONS.

En résumé, nous préconisons les mesures suivantes : *pour les médecins*, centraliser l'enseignement spécial des maladies navales et coloniales dans une seule école, disposant d'un hôpital où l'on soigne, en nombre suffisant, des malades atteints des affections qu'il s'agit d'étudier ; *pour les non-médecins*, marins, commerçants, agents coloniaux ou consulaires, multiplier des cours appropriés d'hygiène dans les diverses institutions où se forment ces agents de notre expansion économique.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

SEPTIÈME QUESTION :

Quelles suggestions convient-il de faire dans l'intérêt de la situation matérielle et morale des agents coloniaux, en ce qui concerne notamment la possibilité d'emmener leur ménage avec eux, les délassements d'ordre intellectuel et physique, tels que la création de bibliothèques et l'établissement de jeux sportifs, les traitements de congé et d'attente, les pensions, allocations de retraite et assurance sur la vie, l'institution de caisses de prévoyance pour les veuves et orphelins, la fondation de sanatorium et établissements de convalescence, etc.?

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

Eug. FRANÇOIS

Directeur général honoraire à l'État Indépendant du Congo.

I. — Situation matérielle des agents coloniaux.

Les Gouvernements ainsi que les sociétés ou particuliers qui fondent des entreprises commerciales ne pourraient assez se préoccuper de la situation matérielle de leurs agents coloniaux. De celle-ci dépend, en effet, en très grande partie, la santé des agents et, partant, le rendement de travail qu'on attend d'eux.

Cette situation matérielle comprend trois points également importants :

- 1° L'équipement;
- 2° Les installations;
- 3° Les ravitaillements.

Les deux premiers trouveront avantageusement une large place dans le programme des institutions spéciales d'enseignement colonial dont le Congrès reconnaîtra vraisemblablement l'indispensable utilité.

Quant au troisième, il concerne les employeurs, qui ne manquent assurément pas de renseignements à cet égard, aussi bien par leur expérience personnelle que par les indications qu'ils peuvent trouver auprès des nombreux agents ayant résidé dans les colonies.

ÉQUIPEMENT. — L'équipement est souvent très mal compris, et les fournisseurs qui s'en sont fait une spécialité n'envisagent, en général, que la dépense à provoquer plutôt que le vrai confort du colon. C'est ainsi que celui-ci s'encombre de nombreux objets superflus, sinon tout à fait inutiles, tandis que des articles d'indispensable utilité lui font défaut. J'ai séjourné durant sept années au Congo, et je n'ai jamais rencontré un seul agent qui, à son premier terme, fût possesseur d'un équipement irréprochable.

Il convient non seulement que l'agent soit exactement et complètement renseigné sur ce point, mais encore qu'avant son départ l'employeur s'assure qu'il emporte un équipement strictement conforme aux exigences de la situation qu'il va occuper. Il arrive, en effet, que, par raison d'économie, des agents se dispensent de certains achats qu'ils se voient contraints d'effectuer plus tard dans des conditions très onéreuses, nonobstant l'ennui si ce n'est le préjudice de leur privation pendant une longue durée de temps.

Le devoir s'impose aux autorités et aux chefs d'entreprises de prémunir leurs agents contre ces inconvénients. Mais, comme en l'occurrence les bonnes volontés les plus louables ne sont pas exemptes de mécomptes, il faut aussi que l'agent lui-même apporte sa contribution personnelle. C'est pour cette raison que je préconise l'introduction de cette matière dans le programme d'enseignement des instituts coloniaux.

INSTALLATIONS. — Des remarques analogues s'appliquent aux installations.

Celles-ci sont de deux sortes :

1° Les installations fixes, c'est-à-dire maisons d'habitation et mobilier;

2° Les installations provisoires, consistant en matériel de campement.

En ce qui concerne les premières, elles doivent nécessairement réunir les conditions indispensables d'hygiène et de confort; conditions faciles à remplir attendu que, depuis longtemps, l'expérience a permis de faire un classement et un choix judicieux des nombreux types essayés un peu partout. La question, sous ce rapport, se résume, en définitive, à une simple question d'argent. Si l'on veut assurer le bien-être matériel des agents, il faut évidemment y mettre le prix. Cela peut paraître une vérité à La Palice. Mais elle est bonne à dire, car dans la pratique, il arrive trop souvent que l'on s'occupe *avant tout* de faire des affaires. Et tandis qu'il reste durant une longue période pitoyablement installé sous une tente ou dans une case impossible empruntée à l'indigène, l'agent est abondamment pourvu de marchandises d'échange dont il doit immédiatement tirer profit.

Ce n'est que beaucoup plus tard, quand les premiers envois de produits ont été effectués en Europe que l'on se décide à lui expédier les matériaux nécessaires à l'édification d'une habitation à peu près convenable. Outre que cette situation compromet gravement la santé de l'agent, elle est de nature à le démoraliser et elle nuit singulièrement aussi au prestige qu'il importe qu'il conserve vis-à-vis de l'indigène.

Quant au matériel de campement, il s'applique à la situation transitoire qui doit nécessairement précéder l'édification d'une installation définitive et aussi aux voyages d'exploration et aux missions à accomplir dans des contrées où les postes sont très éloignés les uns des autres.

Ici aussi l'expérience des meilleurs types est faite, et si l'on évite une économie mal comprise, l'agent sera en mesure de supporter, dans de bonnes conditions, les dures fatigues d'un voyage à travers la brousse.

Les objets de couchage doivent particulièrement être bien soignés, et il est à souhaiter que nulle part on n'utilise plus de ces fameux lits (?) de camp composés de simples pièces de bois formées en croix et recouvertes de toile à voile dont on a fait un trop triste et trop long usage dans certaine colonie.

RAVITAILLEMENTS. — Il va de soi qu'aussi bien que l'équipement et les installations, les ravitaillements ont une importance capitale au point de vue du bien-être matériel des agents. La composition de ces ravitaillements doit évidemment varier suivant les ressources naturelles qu'offrent les diverses régions colonisées.

Ici encore, toutes les indications désirables peuvent être aisément obtenues, et il importe de ne pas lésiner sur la dépense.

Mais un point essentiel, sur lequel je crois bon d'insister, c'est sur la nécessité absolue d'un contrôle sérieux des envois préalablement à leur expédition. Il arrive, en effet, que les denrées fournies ne répondent pas toujours exactement aux qualités choisies formant l'objet des commandes. Celles-ci portent naturellement sur des quantités importantes, et, parfois, des erreurs involontaires ou voulues font qu'il s'y glisse des articles médiocres impropres à la consommation.

Il s'ensuit une longue période de privation pour l'agent, attendu que les envois de l'espèce ne se font que trimestriellement ou semestriellement et que sa réclamation met nécessairement un long temps à parvenir.

II. — Situation morale des agents coloniaux.

La force morale chez l'agent colonial a certainement une importance considérable aussi bien que la force physique. Mais tandis que l'on s'assure soigneusement de celle-ci par des examens médicaux, l'on ne se préoccupe guère de la première. Et c'est un tort. Il va de soi que l'on ne peut pénétrer jusques au fond dans la vie intime des candidats, mais il est parfaitement possible néanmoins, par quelques questions discrètes, de s'assurer de leurs dispositions morales.

Celui qui obéit à une volonté mûrement réfléchie et marche vers un but nettement conçu a une attitude qu'il ne faut pas être extraordinairement clairvoyant pour discerner de celle du découragé, qui n'a d'autre objectif que d'échapper à des soucis matériels ou autres auxquels il croit pouvoir mettre un terme par l'éloignement. Ce dernier — j'en ai vu personnellement des exemples — sera complètement démoralisé avant même d'être arrivé à destination et, à part des cas tellement exceptionnels que l'on pourrait presque généraliser, il ne se remettra jamais, dans la suite, de cet abattement moral qui le rendra impropre à un travail réellement productif.

La prudence la plus attentive s'impose sous le rapport des engagements, et l'intérêt général aussi bien que les intérêts particuliers commandent d'écarter les candidats qui se présentent dans les conditions déplorable susdites.

A ce point de vue, on devrait aussi se passer, le plus possible, de l'intermédiaire intéressé des agents recruteurs. Ce système de prime à l'homme n'est du reste guère moral en lui-même.

Lorsque, plus tard, on pourra choisir les candidats parmi les jeunes gens sortis des écoles coloniales spéciales, ces considérations deviendront presque sans objet, mais il s'écoulera du temps d'ici là, et pour le moment, elles sont encore d'actualité et méritent de retenir l'attention.

Ménages. — L'installation de ménages est intimement liée à la situation morale des agents en général, qu'ils soient mariés ou non, car les célibataires retrouveront dans la société de leurs collègues mariés cette douce et bienfaisante impression de la vie de famille qui manque tant lorsqu'on est éloigné des siens. Mais cette belle et attachante perspective ne laisse pas malheureusement d'offrir de nombreuses difficultés au point de vue matériel aussi bien que d'objections quant à son influence sur le moral des intéressés.

A première vue, il peut paraître que l'époux ayant sa femme auprès de lui sera, par le fait, débarrassé de bien des soucis et d'angoissantes pensées et vivra dans une quiétude parfaite. Mais il n'en sera pas absolument ainsi en réalité, car la santé de sa femme et, éventuellement, celle de ses enfants — qui pas plus que lui-même ne seront exempts des maladies inhérentes à toutes les colonies en général — lui occasionneront des appréhensions, des craintes, des alarmes auprès desquelles on ne s'avancera pas trop à dire que les soucis de l'éloignement peuvent passer en ordre secondaire.

En effet, si, comme le devoir le lui impose, l'agent marié a assuré, avant son départ, l'existence régulière de sa famille, il souffrira certes de la séparation, mais cette souffrance sera singulièrement atténuée par la pensée reconfortante qu'elle est à l'abri des vicissitudes et des dangers que lui seul encourt et également par le travail auquel il pourra se livrer entièrement.

Il songera bien assurément que là-bas la maladie peut aussi atteindre les siens, mais — c'est dans la nature humaine — un

accident ou un malheur simplement supposés possibles ne peuvent avoir les effets fatalement démoralisants des événements douloureux vécus.

D'autre part, la situation occupée par l'agent doit nécessairement entrer en ligne de compte, car il ne faut pas se dissimuler que les besoins matériels d'un ménage sont plus onéreux dans une colonie que dans la mère patrie.

A cet égard, on rendrait un très mauvais service aux intéressés en favorisant l'installation des ménages d'agents dont la situation ne leur assure pas des émoluments suffisamment élevés en même temps que la jouissance d'une habitation tout à fait irréprochable.

Il convient aussi d'envisager, en l'occurrence, la nature des fonctions dévolues à l'agent. Si celles-ci l'obligent soit à de fréquents déplacements, soit à des explorations, ou bien à des opérations militaires, il est évident, à mon avis, que l'on ne peut songer un seul instant à lui permettre d'installer sa femme à son lieu de résidence, d'où il serait éloigné à tout instant et où elle resterait longtemps isolée vivant dans des trances quasi perpétuelles.

On m'objectera des cas d'épouses qui ont suivi partout leur mari au milieu des fatigues et des dangers de toutes sortes dans des expéditions aventureuses. Je n'ignore pas ces cas. Mais ces exceptions, pour si belles et si héroïques qu'elles sont, ne peuvent raisonnablement pas servir de thèse. Un principe qui repose uniquement sur des circonstances tout à fait spéciales appliquées à des êtres exceptionnellement doués au physique et au moral n'est plus un principe.

D'autres considérations très nombreuses peuvent s'appliquer à cette question; mais elles trouveraient difficilement place dans ce mémoire succinct et, m'appuyant seulement sur celles brièvement exposées ci-dessus, j'établirai, de suite, ma conclusion à laquelle je n'hésite pas à donner une forme catégorique :

L'installation de ménages n'est pratiquement et moralement possible que pour les agents occupant une situation relativement élevée et dont les fonctions s'exercent, à poste fixe, dans une résidence reconnue saine et où ils disposent d'une habitation réunissant toutes les conditions d'hygiène et de confort désirables.

Délassements. — De même que le bien-être des agents doit faire l'objet de la plus grande sollicitude, il faut aussi s'occuper de leur procurer les distractions intellectuelles et physiques qui les garan-

tiront contre la nostalgie, ce mal impitoyable qui si souvent trappe les colons.

L'esprit de réunion qui existe si puissamment en Europe perd beaucoup de sa force aux colonies, et j'ai observé, à l'encontre de cet esprit, une tendance très marquée à l'isolement chez la plupart des agents.

Cela provient, en grande partie, d'une discipline très étroite qui marque, en toutes circonstances, les distances hiérarchiques entre les agents de différents grades. Cette démarcation, qui — je m'empresse de le dire — est absolument indispensable *en service*, ne devrait pas avoir sa répercussion jusque dans les relations *hors service*; mais comme, en général, l'exemple part de haut, il est naturellement suivi à peu près par tous et souvent même accentué par un grand nombre. Ce qui se conçoit aisément si l'on considère que l'influence du milieu porte généralement chacun à exagérer l'importance de son individualité.

Les autorités devraient réagir contre ces dispositions malencontreuses, provoquer et encourager la formation de petits cercles accessibles à tous les agents d'une même station ou d'un même poste et dans lesquels chacun, à quelque catégorie qu'il appartint, se trouverait à l'aise par l'accueil fraternellement sympathique des autres.

Une fois ces cercles constitués, les distractions ne manqueraient certes plus aux agents, dont l'initiative créerait vite des divertissements physiques et intellectuels de toutes sortes. Il va de soi que cette initiative devrait être secondée par les autorités en ce qui concerne les moyens matériels nécessaires; ce qui n'entraînerait, du reste, que de bien maigres sacrifices pécuniaires.

Une idée que je voudrais voir suggérer, c'est d'organiser dans ces cercles des espèces de petites conférences qui seraient données par les agents de passage, ainsi que par ceux que leurs fonctions appellent à faire des déplacements. Ils raconteraient à leurs camarades les voyages qu'ils ont accomplis, les incidents ou épisodes qui les ont marqués, donneraient des aperçus sur les contrées parcourues, leurs aspects, leurs ressources, les us et coutumes des natifs, etc. Ces entretiens familiers, sans appareil et sans prétention, constitueraient assurément une distraction des plus intéressantes et des plus instructives.

Il faut, je le répète, empêcher, avant tout, l'isolement des agents, car de cet isolement à la démoralisation il n'y a qu'un pas, bien rapi-

dement franchi. Et, à ce propos, je voudrais faire une remarque qui n'a pas précisément sa place ici, mais qui ne la trouverait pas mieux ailleurs :

Les mutations dans le personnel des postes, dont l'importance ne comporte la présence que d'un seul agent, devraient toujours s'opérer de manière que l'agent nouvellement arrivé ne soit pas immédiatement abandonné à lui-même s'il est novice.

Dans la pratique, il arrive fréquemment que le nouveau titulaire, après une remise et reprise hâtive du poste, se voit après deux ou trois jours, parfois même moins, brusquement isolé au milieu d'une population dont il ignore le dialecte, les dispositions, les tendances.

Outre qu'elle est préjudiciable à la bonne gestion du poste, cette manière de procéder est de nature à provoquer chez le nouvel agent un abattement et un découragement profonds qui peuvent conduire à une démoralisation complète.

Il faut déjà, pour le vétéran, être solidement trempé pour supporter cette vie, en poste isolé, où de loin en loin seulement on a l'occasion de rencontrer un blanc de passage. Que dire de celui qui fait sa première tentative et qui se trouve brusquement dans une pareille situation !

Celui-ci devrait avoir le temps de se familiariser avec cette existence spéciale sous l'égide encourageante et expérimentée de son prédécesseur.

Traitements de congé et d'attente. — Des traitements de congé et d'attente doivent évidemment être accordés aux agents coloniaux durant la période de leurs congés en Europe. Ces traitements doivent être liquidés mensuellement et être proportionnés aux émoluments dont l'agent jouit aux colonies.

Mais, en échange, les administrations pourraient et devraient, à mon avis, exiger de leurs agents un certain travail en tenant compte bien entendu des exigences de leur état de santé ou de l'éloignement de leur résidence aux sièges des autorités dont ils dépendent.

Au point de vue moral, il importe, en effet, d'éviter que le congé des agents se passe dans une oisiveté complète, qui les conduit à une vie de plaisir aussi préjudiciable à leur santé qu'à leur intérêt pécuniaire.

Abandonné à lui-même après une longue période de privations de toutes sortes, l'agent est naturellement enclin à mener une existence large qui l'entraîne à dépenser follement, en quelques mois, les

petites économies qu'il a réalisées au prix d'un long et pénible labeur. De plus, il acquiert ainsi des besoins de luxe incompatibles avec sa situation.

A cet égard, une pratique suivie dans certaine colonie est très mauvaise. Pendant leurs congés, les agents sont éloignés complètement des affaires qui les intéressent. En cas de réengagement seul, il leur est accordé, en guise de traitement de congé, une indemnité d'un taux en général dérisoire, qu'ils ne perçoivent du reste pas, mais qui est portée à leur actif pour leur être payée à l'époque de leur retour, après expiration de leur nouveau terme de service.

Il en résulte que la plupart ont dépensé leur petit pécule bien avant que la durée de leur congé soit expirée et qu'ils se trouvent dans l'obligation de repartir prématurément sans avoir joui d'un repos suffisant.

La question de la situation morale des agents coloniaux est certes l'une des plus importantes du Congrès.

Envisagée avec conscience, elle permet de dire sans ambages qu'il est inadmissible de voir traiter en mercenaires ces agents, dont le courage, l'abnégation et le travail commandent, au contraire, l'intérêt le plus bienveillant et la sollicitude la plus étendue.

ALLOCATIONS DE RETRAITE. — Dans le même ordre d'idées on ne peut admettre davantage que l'agent qui a rendu des services irréprochables et que la santé ou l'âge obligent à prendre sa retraite, se trouve abandonné, sans ressources, après une longue période de service. La question de l'octroi, en l'occurrence, d'allocations de retraite semble ne pouvoir supporter aucune discussion.

ASSURANCE SUR LA VIE, CAISSES DE PRÉVOYANCE. — Mais il va de soi que l'agent ne peut raisonnablement pas s'en rapporter, en tout, à la bienveillance et à la générosité des autorités.

Des devoirs impérieux de sage prévoyance s'imposent évidemment pour lui comme pour tous les travailleurs en général, n'importe où s'exerce leur activité. C'est ainsi que celui qui a une charge de famille quelconque à remplir doit prendre une assurance sur la vie, et il est à souhaiter que l'accomplissement de ce devoir soit exigé comme une condition *sine qua non* d'engagement.

Au besoin, les employeurs ne se refuseraient sans doute pas à faire l'avance de la première prime si les ressources de l'agent ne lui permettaient pas de la payer immédiatement lui-même.

La création de caisses de prévoyance pour les veuves et orphelins

rendrait, sans conteste, de grands services car l'assurance sur la vie est coûteuse et ne peut naturellement porter que sur une somme très limitée, destinée à parer aux besoins dans les premiers temps seulement qui suivent le décès de l'assuré.

L'affiliation à une caisse de prévoyance procurera, moyennant un petit sacrifice complémentaire, à la famille de l'agent une amélioration notable de situation.

A l'instar de ce qui se pratique dans les Ministères en Belgique, ces caisses devraient avoir une organisation officielle et la participation devrait être imposée à tous les agents en général, aussi bien aux célibataires qu'aux mariés. De cette manière, les caisses disposent de ressources plus considérables qui permettent d'offrir des avantages plus appréciables aux bénéficiaires.

D'autre part, tous les agents doivent aussi envisager l'éventualité de leur retraite, car s'ils peuvent légitimement espérer, de la part des autorités, l'octroi d'une pension, ils ne peuvent raisonnablement se dissimuler que le taux de cette pension sera forcément restreint. Il leur appartient de s'aider eux-mêmes par une participation à une caisse de retraite, qui leur assurera un complément de ressources d'autant plus précieux qu'ils ne le devront qu'à leur intelligente prévoyance.

Cela n'exigera, en définitive, de leur part, que de très légers sacrifices, faciles à faire en restreignant simplement quelque peu leurs dépenses, souvent inconsidérées, de « menus plaisirs ».

Leur attention ne saurait être assez appelée sur ce point, et à ce propos, des notions d'économie domestique trouveraient sans doute également une place toute indiquée dans le programme des institutions d'enseignement colonial visées plus haut.

SANATORIA ET ÉTABLISSEMENTS DE CONVALESCENCE. — L'indispensable nécessité de sanatoria dans les colonies et d'établissements de convalescence en dehors des colonies est reconnue depuis longtemps par tous ceux qui se sont occupés de colonisation.

Quant aux voies et moyens, ils réclament l'intervention d'une compétence toute spéciale appartenant aux médecins qui ont fait de cette question une étude approfondie, traduite depuis longtemps aussi par des publications et des projets.

Leur concours éclairé se manifesterà, cela n'est pas douteux, à l'occasion du Congrès.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

LA FONDATION DE SANATORIA

NOTE

DE

M. Jules GERNAERT

Ingénieur.

Quand on a eu le très rare privilège d'étudier toutes les déclarations médicales délivrées pendant un grand nombre d'années, à l'occasion des décès de coloniaux survenus dans un pays neuf, on est frappé de l'identité des circonstances dans lesquelles ces décès se produisent. En effet, presque invariablement, les déclarations sont libellées approximativement comme suit :

« X... a ressenti les premières atteintes de la fièvre vers le milieu du mois d'octobre.

» Dans le courant de décembre et de janvier, les accès sont devenus plus fréquents et plus intenses.

» Des symptômes d'hématurie se sont manifestés au commencement de février et n'ont pas tardé à s'accroître. L'affaiblissement et la dépression morale ont sensiblement augmenté le mois suivant, entraînant le décès survenu le 20 avril. »

Et, en réalité, il s'écoule généralement plus de six mois entre le moment où se manifestent les premiers symptômes de la maladie et l'instant où se produit l'issue fatale de celle-ci.

De plus, le mal agit selon une progression pour ainsi dire constante, toujours semblable à elle-même.

La conclusion qu'il y a lieu de tirer de cette constatation est que, dans les pays neufs, il est indispensable d'organiser des inspections médicales périodiques.

Dès que certains symptômes auront été reconnus par les médecins-inspecteurs, le malade devra séjourner dans un sanatorium régional jusqu'à son complet rétablissement, et, si les ravages du mal dépassent une limite qui ne permette plus d'espérer une prompte guérison, le patient devra être envoyé dans un sanatorium central et, éventuellement, de là dans la mère patrie.

On objectera peut-être que différentes considérations rendront souvent difficile et onéreuse l'organisation d'une inspection médicale régulière et la création de sanatoria.

Mais, dans l'occurrence, les *difficultés* ne sont nullement des *impossibilités*, et, lorsque l'on aura constaté que semblable organisation évite au moins soixante pour cent des décès, on reconnaîtra que des raisons financières, des considérations de confiance et de sécurité, ainsi que des éléments de réussite, dominés de haut par des sentiments d'humanité, commandent impérieusement que, dans les pays neufs, l'on organise avant tout et avec un soin méticuleux des services d'inspection médicale et que l'on y crée des sanatoria régionaux et un sanatorium central.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS.

**Possibilité pour les coloniaux
d'emmener leur ménage dans les colonies.**

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. GOHR

Ancien directeur de la justice au Congo.

Le comité de la cinquième section du Congrès international de l'expansion économique mondiale, dans sa réunion du 27 juillet, m'a fait l'honneur de me prier de me charger de l'examen de la question de savoir quelles suggestions il convenait de faire dans l'intérêt de la situation matérielle et morale des agents coloniaux en ce qui concerne notamment : la possibilité d'emmener leur ménage avec eux, les délassements d'ordre intellectuel et physique, tels que la création de bibliothèques et l'établissement de jeux sportifs, les traitements de congé et d'attente, les pensions allocatives de retraite et assurance sur la vie, l'institution de caisses de prévoyance pour les veuves et les orphelins, la fondation de sanatoria et établissements de convalescence, etc.

La question est vaste, tant en ce qui concerne le nombre de points à examiner que relativement à leur portée. Il ne s'agit pas ici d'une étude des mesures à appliquer à telle colonie déterminée. Le rôle du Congrès est de rechercher les principes généraux qui doivent servir aux solutions pour tous les pays coloniaux indistinctement.

La détermination prise par le comité de la cinquième section dans sa séance du 27 juillet était de date trop rapprochée de celle fixée pour le dépôt des rapports pour que le temps accordé pour étudier cette

vaste question ne fût insuffisant, d'autant plus que, sur nombre de ces points, aucune bibliographie n'a été dressée. Au surplus, les éléments de comparaison qui auraient pu être tirés de l'examen des solutions apportées à ces problèmes par les divers pays coloniaux ne se trouvent guère que dans les bibliothèques des gouvernements respectifs de ces divers pays. Il était à craindre que les démarches pour les obtenir ne puissent aboutir qu'à une date où leur possession ne pouvait plus être utile pour la préparation du rapport ou même pour l'examen de ces questions dans le sein du Congrès.

Force a donc été de limiter le travail et de n'envisager que certaine partie de la question : la possibilité pour les agents coloniaux d'emmenner leur ménage avec eux aux colonies. Toutefois, l'examen de ce point a conduit à toucher à certains autres aspects de la question, tel l'établissement de sanatoria. Mais, de même que pour d'autres rapporteurs nommés à cette même séance du 27 juillet, n'a-t-il pas été possible de présenter un travail complet sur le sujet choisi, et a-t-on dû se borner à ne formuler que quelques idées qui, d'ailleurs, ne s'inspirent que de l'état de choses et des besoins pour certaines colonies.

Dans leur expansion vers les contrées nouvelles, les races européennes ont hardiment abordé la colonisation des pays, où actuellement du moins, en raison de l'insalubrité de ces pays nouveaux, le séjour du même Européen ne peut être permanent. S'il se destine à la vie coloniale dans ces régions, l'homme de race blanche doit partager son existence en périodes successives de séjour aux colonies et de reconfort dans les climats tempérés.

Limité à une période généralement déterminée d'avance et qui n'est guère supérieure à trois années, le terme de résidence aux colonies est même parfois écourté par un rapatriement forcé pour cause de maladie.

Pour la femme, en général plus sensible que l'homme aux influences climatiques et aux privations, pour les enfants, moins armés encore pour résister, la durée normale de séjour est encore plus courte. Et les probabilités de départ anticipé de la colonie augmentent d'autant plus en ce qui les concerne, en raison des accidents particuliers auxquels ils sont presque fatalement sujets : la femme a la maternité, les enfants, les maladies coutumières du jeune âge.

Qu'une famille européenne s'installe dans ces colonies, bientôt peut-être la maladie frappera l'un de ses membres et l'obligera à rentrer prématurément au pays natal. Si c'est la femme ou l'enfant qui est atteint, l'époux se trouve placé entre ses intérêts d'affection, ses devoirs d'assistance, qui le poussent à accompagner le malade, et ses obliga-

tions professionnelles, la nécessité de gagner la subsistance de sa famille, qui le retiennent dans la colonie, et peut-être va-t-il devoir abandonner son poste, ses occupations, ses intérêts pécuniaires, quitte à encourir toutes les conséquences, peut-être désastreuses, de sa détermination.

Quelles que soient les difficultés de tous ordres que présente, dans ces conditions, la question de l'installation des ménages européens dans les pays tropicaux, son importance réclame cependant que tous les efforts soient faits pour la résoudre.

Il est à peine besoin de marquer combien la possibilité, pour les agents se rendant dans les colonies, d'emmener leur ménage avec eux est de nature à accroître leur bien-être matériel et moral.

Ici encore, d'ailleurs, l'intérêt des pays colonisateurs s'accorde avec leurs devoirs de bienveillance. Toutes les personnes qui ont pénétré la vie coloniale sont d'accord sur ce point que les entreprises coloniales peuvent attendre d'un agent placé dans des circonstances plus favorables au point de vue du confort et au point de vue moral, une plus grande résistance aux influences climatériques, partant un plus fort rendement. Il ne saurait non plus être nié que la vie coloniale ne peut devenir une vraie carrière — résultat auquel, avec raison, les gouvernements coloniaux cherchent tous à atteindre — que si les agents peuvent y trouver la satisfaction de leurs besoins normaux et légitimes; assurément, la plupart des hommes choisiront peu volontiers ou abandonneront vite une voie qui les condamne au célibat ou à la séparation presque constante de leur famille.

Si, d'autre part, on examine la question au point de vue social, on doit reconnaître que le régime qui force l'homme à quitter son foyer pour de longues périodes n'est pas sans avoir, à certains points de vue, des conséquences regrettables. L'éducation des enfants en souffre certainement. Parfois, si pas souvent, l'unité du mariage en est atteinte. L'homme d'ailleurs, au contact de peuplades parfois barbares, soustrait, souvent même lorsqu'il se trouve au milieu d'autres Européens, à l'influence bienfaisante de l'ambiance des peuples civilisés et des sentiments qu'ils nourrissent, s'il est privé en outre du soutien moral que constitue le foyer domestique, voit s'affaiblir en lui la force injonctionnelle du sentiment du devoir, et se laisse entraîner à des actes qui, sans être spéciaux à la vie coloniale, paraissent cependant y être proportionnellement plus fréquents. Combien d'écarts où sombrent l'autorité et le prestige de l'Européen, combien de faits criminels et odieux ne seraient pas commis si l'agent aux colonies ou le colon, aux heures critiques où sa conscience se tait ou va être vaincue, avait auprès de lui sa femme et ses enfants.

Ce serait d'ailleurs méconnaître une partie du rôle de la famille aux colonies, même à ce point de vue, que de le limiter à cette seule utilité, aussi considérable soit-elle.

L'influence bienfaisante de la femme dans les colonies, même dans cet ordre d'idées, s'étend en général à tout le milieu dans lequel elle est placée. Les mœurs s'affinent à son contact ; ses sentiments de bonté les adoucissent, et il semble qu'aucun ne reste étranger à la crainte de la réprobation dont elle frappera tout acte méchant ou cruel.

A côté de cette influence en quelque sorte indirecte, la présence de la famille aux colonies constitue un facteur de civilisation immédiat. Pour des êtres dont la mentalité, le plus généralement, est celle d'enfants, l'exemple ne peut être qu'un élément important de formation. Aussi ne saurait-on nier que la vue de la vie familiale en honneur chez les peuples de civilisation chrétienne, que la constatation du rôle de la femme au foyer domestique, ne soient de nature à produire des effets bienfaisants sur les mœurs de peuples primitifs que l'on s'efforce de faire participer à la civilisation moderne.

Au point de vue économique, l'influence de l'exemple n'est peut-être pas moindre. De même qu'en Europe, il crée le désir d'imitation ; qu'une initiative fasse entrevoir la possibilité de réaliser cette envie, qu'elle l'entretienne et le dirige, le désir bientôt deviendra un besoin. Et l'on peut déjà constater aux colonies, dans les localités où la femme européenne a pénétré, une transformation dans l'habillement des femmes et des enfants indigènes qui rapproche les conditions de leur vie de celle de l'Européenne.

Si elle n'est peut-être pas partout aussi marquée qu'en ce qui concerne les hommes, cette modification dans les formes et la nature des vêtements n'en est pas moins déjà appréciable. Il n'est pas à douter qu'elle ne soit appelée à s'étendre en raison de l'accroissement de la population féminine européenne aux colonies, et qu'ainsi, de plus en plus, la femme indigène ne fasse appel aux produits de l'industrie métropolitaine.

Si l'on recherche les mesures à prendre pour que la carrière coloniale sous les tropiques ne soit pas, ou soit le moins possible, un empêchement à la vie de famille, on arrive à les classer en trois catégories, comprenant les mesures d'ordre matériel, celles de nature réglementaire et enfin les mesures de caractère pécuniaire.

A peine est-il besoin de marquer parmi les premières, la nécessité d'assurer la sécurité dans la colonie, d'en faciliter la pénétration, de la doter de voies de communication et de transport, d'y combattre l'insalubrité.

C'est là, au surplus, une partie de la tâche des pays colonisateurs, un facteur de leur succès, qu'ils se préoccupent ou non de la question de l'introduction de la famille dans leurs dépendances coloniales. Les efforts que chaque pays colonial fait pour assurer aux agents coloniaux la sécurité et la santé ne comportent pas, dans leurs lignes générales, une direction spéciale pour ouvrir la voie à l'installation des ménages européens. Aussi tous les progrès que les puissances réalisent dans la pacification, l'aménagement, l'organisation de leurs colonies, dans la connaissance des maladies tropicales, de leur prophylaxie et de leur traitement préparent-ils l'expansion féminine.

Les résultats acquis dans certaines de ces colonies laissent déjà entrevoir le succès de pareille entreprise.

Ce n'est pas à dire que lorsque les gouvernements auront réussi à augmenter pour les hommes, les probabilités de vie dans les colonies, ils auront, dans la même mesure, accru les chances d'existence pour les autres membres de la famille européenne.

En raison de leur plus grande sensibilité aux influences climatiques, à l'absence des choses nécessaires au bien-être de l'individu, l'élément féminin et infantile a des exigences spéciales de confort général, de même que les besoins accidentels des femmes et des enfants ne sauraient être satisfaits que par des mesures d'ordre particulier.

Entre toutes les questions qui intéressent ce point, il y a lieu de noter en première ligne celles de l'habitation et de l'ameublement.

Dans les colonies, comme en Europe, la vie de l'homme se passe le plus généralement en dehors de son habitation. Ses occupations le forcent à la quitter. S'il est seul, il cherche ses distractions à l'extérieur ; souvent ses repas même l'amènent au dehors. Ses besoins, en ce qui concerne son installation, sont donc modestes. Aussi, à cet égard, ne réclame-t-il guère dans la majorité des cas que ce qui est nécessaire pour dormir, manger, remiser ses effets. S'il ne dédaigne pas une maison spacieuse, pratique, un ameublement coquet, un ensemble riant, il ne les apprécie le plus souvent que comme des utilités accessoires. A peine peut-il en jouir, tant sont brèves les heures qu'il consacre à son intérieur.

L'installation des ménages s'accommode mal d'habitations qui peuvent être suffisantes pour des célibataires.

Indépendamment de l'espace nécessaire, des appartements et dépendances indispensables, la vie de famille est subordonnée à d'autres conditions aussi importantes, alors qu'elles peuvent n'être que secondaires, lorsqu'on les considère dans leurs rapports avec l'existence de l'homme appelé à vivre seul.

Les goûts d'ordre, de beauté, de bien-être de la femme réclament d'autant plus impérieusement des aménagements pratiques, commodes, un ameublement agréable, qu'elle est plus forcée de se consacrer à son intérieur. Dans les colonies plus encore qu'en Europe, ses sorties sont rares et brèves. Et assurément la tristesse, le découragement, la nostalgie doivent trouver un champ propice pour se développer dans un être dont les besoins les plus naturels comme les plus louables ne trouvent pas à se contenter.

Nul n'ignore que ces maladies morales sont d'autant plus graves qu'elles sont plus difficiles à guérir et qu'elles sont des causes qui prédisposent d'une façon étonnante aux redoutables atteintes des maladies tropicales.

Pour prévenir autant que possible ces maux, il importe donc, en tout premier lieu, de préconiser la mise à la disposition des familles, d'habitations qui réunissent dans leur structure générale, et dans une mesure même supérieure à celle que comportent les installations dans les habitations de la métropole, toutes les facilités que réclament les exigences ordinaires de la vie en Europe, tout en tenant compte des conditions particulières qu'exigent le climat, les matériaux utilisables, les nécessités hygiéniques, etc., des tropiques.

Le problème n'est pas sans difficulté ; il importe de concilier des choses qui, étant données les circonstances particulières de telle colonie, peuvent être à première vue en opposition formelle. Les nécessités de l'hygiène et de la sécurité peuvent facilement conduire à sacrifier le côté pratique de l'installation. Le caractère d'intimité, de discrétion, du « chez soi » qui constitue une des qualités les plus impérieusement requises dans les habitations en Europe, ne peut y faire défaut, et l'on doit pouvoir trouver dans les habitations coloniales cette tranquillité, cette absence presque absolue de bruits extérieurs qui règnent dans nos appartements.

Si on la considère au point de vue de l'installation des ménages, l'habitation, sous les tropiques, il faut le reconnaître, n'a pas encore trouvé son type définitif.

Des recherches à cet égard s'imposent ; elles pourraient être stimulées, soit par la comparaison raisonnée des modèles en usage dans les divers pays coloniaux, soit par l'organisation de concours entre des personnes spécialement compétentes.

Que ces recherches aboutissent, il restera encore à procurer aux logements, particulièrement lorsqu'ils sont destinés aux ménages, le caractère le plus riant, le plus confortable possible.

Encore que le genre de décoration, d'ameublement soit intimement lié à la structure, aux matériaux et à l'aspect général de l'habitation,

au milieu spécial auquel il doit être adapté, il semble qu'il n'y ait rien ici à créer, mais que les difficultés ne consistent qu'à choisir judicieusement entre les modèles existants, celui dont l'application et l'usage seront les plus indiqués.

La question de l'habitation et de l'ameublement résolue, une autre considération doit retenir l'attention de ceux qui se préoccupent de l'introduction de la famille dans les pays tropicaux : c'est celle de la nourriture.

On s'accorde, en général, à réclamer pour les personnes vivant sous les tropiques une nourriture saine, composée, suffisante, variée, et certainement c'est un dur problème pour beaucoup de pays coloniaux de réaliser ce *desideratum*. Les ressources animales naturelles des pays tropicaux sont dans la plupart des cas insuffisantes, leur qualité laisse à désirer.

Aussi prévoyants, aussi larges que soient certains gouvernements afin d'assurer aux Européens, et notamment à leurs agents, une alimentation convenable, ils ne sauraient arriver avant longtemps à procurer une nourriture qui réunisse, pour l'Européen, les qualités de celle que l'individu trouve dans les climats tempérés.

L'homme supporte aisément les inconvénients qui s'attachent à cette situation. La femme y est certainement plus sensible.

De nature plus sujette aux aversions incoercibles, elle voit son champ d'alimentation se limiter considérablement par son refus de consommer des espèces sauvages dont l'homme accepte, au pis aller, de tirer parti. Elle en est réduite presque généralement aux rares et insuffisantes espèces domestiques naturelles ou aux produits de l'industrie des conserves. La répugnance naît d'ailleurs bientôt pour elle de l'utilisation presque journalière des mêmes espèces et des produits conservés. La nutrition devient insuffisante; la santé en est sérieusement compromise.

Le correctif le plus immédiat à cet état de choses paraît être dans l'introduction de tous les éléments d'alimentation que le pays est susceptible de produire, dans la connaissance de la préparation peut-être variée dont ils peuvent être l'objet.

Chaque pays colonial a donné ou donne peu à peu naissance à une alimentation particulière. Les besoins ont conduit à découvrir et à utiliser des produits spéciaux à la colonie; l'expérience en a fait éprouver les avantages. Quelles ressources nouvelles pour la nourriture des Européens sous les tropiques, constitueraient l'introduction réciproque de ces produits dans les autres colonies, la connaissance des conditions de leur existence, de leur emploi et de leur mode de préparation ! Les pays européens ignorent ces mets particuliers aux

colonies ; leur préparation y est impossible ou ils y sont peu goûtés — pour la même personne, les mêmes mets n'ont-ils pas une saveur particulière suivant la latitude sous laquelle ils sont consommés ? — Où donc la femme européenne aurait-elle appris à les connaître ?

Il semble ainsi que, à cet égard, la voie de tous ceux qui s'intéressent aux choses coloniales soit tracée. Ils rendront un service appréciable à la colonisation en général, à l'introduction des familles européennes dans les colonies en particulier, lorsque, en faisant collaborer les résultats de l'expérience de tout le monde colonial en matière d'alimentation dans les colonies, ils auront multiplié les ressources utilisables dans chacune des possessions tropicales.

Il est cependant un aspect de la question qui ne peut être résolu de la même façon, c'est celui de la nourriture des nouveaux-nés.

La mère peut être inapte à l'allaitement de son enfant ; les troupeaux peuvent faire défaut ou fournir un lait insuffisant ou de qualité inférieure ; l'emploi de lait conservé ou d'autres aliments est souvent défavorable. Le remède à la situation paraît se trouver dans l'intervention de nourrices indigènes. On peut s'étonner cependant de constater, tout au moins dans un grand nombre de pays tropicaux récemment ouverts à la colonisation, que cet auxiliaire, qui pourrait être si précieux, ne soit pas utilisé. L'opposition de l'Européenne à la pratique de ce système est si intense, qu'elle l'amène à s'efforcer d'y suppléer même par une alimentation peu indiquée et à préférer l'abandon de la colonie, encore qu'elle puisse y être fortement attachée, plutôt que de faire appel pour leur nouveau-né aux services des femmes du pays.

Il importe assurément à l'intérêt de la colonisation que cette opposition soit combattue si elle n'est pas fondée, qu'une modification dans les idées soit préparée par les publications, les conférences, les enseignements tirés de l'exemple, peut-être actuel, des autres colonies. La tâche éventuelle du médecin en sera facilitée, à l'heure où les circonstances pourront l'amener à prescrire l'allaitement par la femme indigène comme le régime à employer.

☞ Bien que leur importance ne soit que relative, les distractions d'ordre physique et intellectuel ne sont pas sans devoir être prises en considération, en ce qui concerne la matière en examen. Indépendamment de leur influence morale immédiate, elles peuvent être, dans certains cas, d'un appoint sérieux pour la conservation de la santé.

Le problème déjà ardu lorsqu'il s'agit des distractions à procurer aux hommes, est plus difficile encore si on le considère à propos des femmes. Les goûts de ces dernières, la direction de leur éducation,

leurs aptitudes physiques les écartent le plus souvent, d'un nombre considérable de passe-temps qui peuvent plaire à la population masculine.

Peut-être, le vœu déjà si souvent formulé d'étendre à l'élément féminin européen les efforts que l'on fait en vue du développement du goût des sports, trouvera-t-il ici un nouvel élément de justification ?

Quoi qu'il en soit de la possibilité de réaliser ce vœu, les circonstances se prêtent généralement mal à l'organisation des plaisirs qui, actuellement, sont les plus recherchés par les Européennes.

On peut imaginer cependant qu'en provoquant, dans toutes les localités où ils sont possibles, la création de cercles artistiques, musicaux, littéraires, en encourageant leur activité par une assistance morale et matérielle la plus effective, en soutenant leur existence aux heures critiques par lesquelles, dans les colonies plus encore qu'en Europe, elles passent toutes, en organisant et multipliant des conférences, en établissant des concours et des expositions, en célébrant avec toute la publicité et avec tout l'éclat voulus les fêtes habituellement en honneur, en s'efforçant de donner à toute réunion le plus d'élégance, en facilitant et en rendant confortables les déplacements passagers de leurs agents et de leur famille, les gouvernements peuvent suppléer dans une mesure appréciable à l'absence des distractions spéciales qui ne se trouvent que dans les pays civilisés et qui, pour beaucoup, contribuent aux charmes de l'existence en Europe.

Dans l'établissement de bibliothèques aux colonies, œuvre à laquelle une propagande bien conduite dans les pays métropolitains pourrait donner une si large extension, l'attention devrait se porter sur le choix de livres et de publications traitant de choses attrayantes pour l'élément féminin, sur l'acquisition de ces éditions de maniement agréable, à illustrations soignées et riantes qui concrétisent en quelque sorte le sujet traité et font vivre le lecteur d'une façon plus intime dans le milieu où l'action se déroule.

Toutes celles qui ont vécu aux colonies auront ressenti la douce impression de ces publications illustrées. Il semble que de tels livres apportent au lecteur un peu de la beauté des sites, de la fraîcheur des bois, du caractère aimable des êtres et des choses, de l'élégance de la vie de la mère-patrie.

Et pourquoi n'organiserait-on pas pour les jeux d'adresse, de calcul et sportifs, dans les localités principales, des institutions analogues à celles qui existent pour les livres ?

L'acquisition par les particuliers du matériel nécessaire peut grever lourdement leur budget particulier. Elle suppose d'ailleurs la certitude de trouver sur place les partenaires indispensables, et enfin la pratique

des nouveautés en cette matière, leur achat sont subordonnés à une initiation préalable, lente à se produire si elle n'est pas activée par l'exemple. Si ces jeux nouveaux sont mis à la disposition du public, dans le groupe de ceux qui composent la population européenne, il se trouvera bien quelque personne compétente, il surgira bien quelque initiative qui en révèle l'usage et l'agrément aux autres résidents.

Placé dans les conditions qui précèdent, le ménage européen aux colonies se trouve dans la situation la plus favorable possible pour lutter contre les influences climatiques.

Ce serait cependant s'illusionner singulièrement que de nourrir l'espoir qu'aucune maladie n'atteindra ses membres.

Et assurément les soins à donner à la femme ou aux enfants malades ne sont pas en général d'une nature autre que ceux que peut réclamer l'élément masculin. Ils ne réclament pas, en règle, d'autres mesures, si ce n'est une appropriation des éléments existants ou nécessaires pour le traitement de l'individu mâle; notamment, à peine est-il besoin de le dire, les stations de convalescence, les hôpitaux doivent-ils être préparés à recevoir et à loger les femmes et les enfants européens.

Toutefois, convient-il de signaler l'importance de l'existence dans les colonies d'un personnel infirmier spécial et apte pour les soins à donner aux femmes européennes; il n'est pas toujours possible au mari de satisfaire en même temps à ses obligations professionnelles et à ses devoirs d'assistance; quoi qu'il fasse d'ailleurs, il peut être certains cas où il ne pourra pas suppléer à l'absence des auxiliaires féminins du médecin.

La nécessité de la présence de ces dernières se fait particulièrement sentir en cas d'accouchement.

Si l'on considère que, dans la plupart des colonies, les femmes indigènes ne peuvent pas encore être appelées à remplir la mission d'infirmières, que, d'autre part, la présence permanente de professionnelles privées européennes est encore actuellement impossible, le secours à la situation ne peut venir que des corporations féminines, religieuses ou autres, qui collaborent à l'œuvre coloniale.

Assurément, dès à présent, certaines de ces corporations, dont beaucoup d'ailleurs desservent les hôpitaux et les sanatoria, ne manquent pas d'apporter leur aide dans les cas où elle peut être nécessaire. Mais encore peut-il être utile de remarquer que la règle de certaines d'entre elles ne comporte pas la possibilité pour leurs membres de donner leurs soins à domicile, même aux femmes européennes, ni

d'assister la femme en couches, même dans les hôpitaux; au surplus, leur personnel n'est pas toujours préparé à cette tâche.

Les œuvres féminines coloniales devraient porter leur attention sur ce point qui, tout en étant d'ordre essentiellement humanitaire, intéresse au plus haut degré l'avenir des colonies.

Quels que soient les efforts faits en vue de la santé du personnel, il arrivera souvent que l'éloignement de la colonie s'imposera à l'un ou l'autre membre de la famille européenne.

On peut se demander si, dans cette hypothèse, l'installation de sanatoria dans les postes intermédiaires entre la colonie et la mère-patrie ne serait pas de nature à rendre des services signalés.

L'Institut colonial international, dans la session de 1900, s'est occupé notamment de la question de l'opportunité de la création d'établissements de ce genre, dans des stations situées en dehors des colonies.

L'opinion presque unanime des membres de ce congrès considérait la création de sanatoria de cette espèce, comme présentant certains inconvénients qui sont tels que l'installation d'établissements de ce genre ne leur paraissait pas devoir être préconisée.

Parmi ces inconvénients, il faut citer que le malade est impatient de revoir les siens, et que sa guérison sera retardée si on ne l'envoie pas directement dans la mère-patrie, où il trouverait cette satisfaction morale et un climat plus propice à son rétablissement; que, d'autre part, le prix de revient d'un établissement de ce genre et les difficultés inhérentes à son bon fonctionnement doivent entrer en ligne de compte.

La première de ces considérations, pour ne pas être sans une réelle importance, perd cependant de sa valeur lorsqu'il s'agit de personnes mariées, que le mari soit resté aux colonies ou que les époux voyagent ensemble.

Que la femme, pour des raisons de santé, soit amenée à quitter son mari et à le laisser seul dans la colonie, le souci de le rejoindre au plus tôt, lui fera préférer le séjour provisoire dans un poste intermédiaire au rapatriement dans la mère-patrie.

Il est, d'autre part, certain que, pour les personnes mariées vivant ensemble, loin du pays natal, le désir de revoir la mère-patrie perd de son intensité.

On peut donc considérer que leur séjour en commun dans un poste intermédiaire de convalescence ne pourrait présenter l'inconvénient signalé dans les vues échangées au sein de l'Institut international colonial.

Et si l'on sort du cercle des considérations d'ordre médical, on

aperçoit immédiatement les énormes avantages qui résulteraient de la création de ces établissements.

Tout d'abord, elle contribuera à faciliter le maintien de l'unité de vie entre les époux. Dans l'ordre naturel des choses, l'éventualité d'un départ anticipé de la colonie est plus probable en ce qui concerne la femme que l'homme. Que ses obligations retiennent le mari dans la colonie, le départ de sa famille pour le pays natal équivaldra presque toujours à une séparation définitive pour tout le temps qui reste à l'agent à passer avant l'achèvement de son terme; la longueur des distances entre la colonie et les pays européens, la durée et les frais des voyages sont autant de raisons qui ne lui permettent guère d'espérer qu'après un séjour dans la mère-patrie, sa famille pourra venir le rejoindre et achever avec lui son terme de service.

Qu'elle le quitte au contraire pour se rendre dans un établissement de convalescence intermédiaire, c'est le retour probable dans la colonie après guérison.

Aussi important que soit cet aspect de la question, il s'efface cependant devant les autres bénéfices qui s'attachent à la création de ces établissements.

Ne doit-on pas reconnaître que la moitié des difficultés inhérentes à la colonisation des pays tropicaux sera vaincue si, aux véritables volontés — et elle ne sont pas si rares qu'il n'y ait pas lieu d'en tenir compte — on fournit le moyen de se dépenser d'une façon plus continue à l'activité coloniale, en raccourcissant les distances entre la colonie et les endroits où l'agent peut se retremper, et, par là-même, en abrégant les époques d'interruption forcée de travail.

Et ne voit-on pas, notamment, pour peu qu'on arrête la pensée sur ce côté du sujet, combien la création de pareilles installations, en diminuant les risques de voyages longs et coûteux, d'absences prolongées du champ d'activité, peut être particulièrement utile aux énergies privées et favoriser l'expansion économique vers ces possessions.

Ce serait d'ailleurs à tort, semble-t-il, que l'on nourrirait contre pareilles installations des appréhensions tirées de l'élévation du prix de revient.

Le profit indirect que toute l'œuvre coloniale du pays qui l'entreprendra retirerait de la création d'établissements de ce genre ne compenserait-il pas tout au moins les dépenses qu'ils nécessiteraient?

Au surplus, que l'on trouve sur des voies de communication ou dans leur proximité, entre les colonies et les pays métropolitains, une région favorisée où pareil établissement soit possible, qu'il soit tel qu'il réponde à son but, desservi par un personnel ayant à sa disposi-

tion la connaissance des langues usitées dans les colonies sur le chemin desquelles l'établissement est situé, même le succès pécuniaire de l'entreprise paraît certain, surtout si son utilisation est facilitée par une publicité suffisante et des arrangements éventuels avec tous les intéressés.

Dans tous les pays tropicaux, les besoins sont, en général, les mêmes; il n'est pas à prévoir qu'aucun gouvernement se refuse à faire profiter ses agents, ses colons, son personnel commercial des avantages que donnerait une installation de ce genre.

L'examen des principales mesures d'ordre matériel à prendre pour favoriser l'introduction de la vie de famille dans les colonies sera terminé lorsqu'on aura attiré l'attention sur l'utilité qui existe à assurer aux femmes européennes, soit dans les traversées maritimes, soit dans les voyages à l'intérieur des colonies, tout le confort désirable, surtout en cas de maladie.

Les difficultés d'ordre réglementaire à écarter, sans apparaître immédiatement d'une façon aussi nette, n'en sont pas moins réelles et peut-être même constituent-elles des obstacles plus malaisés à renverser.

Dans la plupart des colonies, les conditions d'ordre matériel jugées nécessaires pour l'installation des ménages ne peuvent être réunies que progressivement. Si les circonstances peuvent rendre possible la présence de la femme européenne dans telle localité ou dans telle région, une autre partie du pays peut n'être pas encore préparée à l'introduction de cet élément. Il est d'autre part une règle d'administration en honneur dans les pays coloniaux, qu'il s'agisse de fonctionnaires coloniaux ou d'agents commerciaux, qui réserve à l'autorité ou à la direction locale les décisions à prendre en ce qui concerne la destination à donner au personnel envoyé de la mère-patrie pour être mis à sa disposition, et on rencontre même souvent, spécialement dans les règlements d'organisation des divers gouvernements coloniaux le principe que, en général, l'agent envoyé d'Europe peut être affecté à n'importe quel service auquel l'autorité locale jugera devoir l'employer.

Il s'ensuit donc que les agents désireux d'emmener leur ménage dans les colonies doivent appréhender d'être attachés à tel service dont les obligations s'accommodent mal avec la présence d'une épouse, ou envoyés dans telle résidence où l'installation de l'Européenne est impossible. Tant que cette raison de craindre subsistera, l'agent devra renoncer à se faire accompagner de son ménage.

Le remède efficace à cette situation ne saurait consister, en ce qui

concerne les agents du gouvernement, dans les dispositions exceptionnelles prises par le gouvernement central en faveur de tel agent déterminé, et qui viendraient limiter les pouvoirs de l'autorité locale quant à la détermination du service auquel l'agent sera affecté et à la désignation de la localité où il devra résider.

Les règles d'administration, et notamment les principes d'égalité du traitement à réserver aux agents d'une même catégorie, s'opposent à l'adoption de mesures spéciales pour le bénéfice exclusif de tel fonctionnaire déterminé, même marié, et d'autre part, en cette matière comme en d'autres, la situation de l'agent ne peut dépendre du plus ou moins de bienveillance que l'administration peut lui témoigner à titre particulier. Les rapports qui doivent exister entre le gouvernement et ses agents doivent être déterminés par des règles générales fixes, certaines, qui constituent ces relations en droits et obligations d'une nature précise. Même considérée vis-à-vis de l'agent qui peut en bénéficier, toute mesure spéciale peut avoir ses inconvénients. Notamment aussi bienveillante que l'administration veuille être, les modifications de son personnel peuvent changer ses vues vis-à-vis de tel agent et l'amener à lui refuser à tel moment déterminé de sa période de services, des faveurs qu'elle lui avait accordées antérieurement.

D'autre part, il ne peut évidemment être question de réserver à l'administration centrale le soin de munir tous ses agents, avant leur départ, de la commission qui détermine leurs fonctions et l'endroit où ils seront appelés à les remplir.

Mais encore est-il possible cependant, sans pour cela compromettre la bonne administration des colonies, d'entrer pour partie dans cette voie, en choisissant parmi un certain nombre de fonctions, celles dont les titulaires pourront être nommés en Europe; il en sera ainsi notamment de toutes celles dont le bon accomplissement réclame des connaissances techniques spéciales ou une expérience particulière.

Quoique la plupart des administrations coloniales ait adopté ce système, encore est-il permis de signaler que l'intérêt de la question spéciale en examen commande que ces nominations par la métropole s'étendent à toutes les fonctions qui en sont susceptibles; il est évident à cet égard que chaque jour la nécessité croît d'appeler à des fonctions particulières des hommes spécialement qualifiés à cet effet, et que, d'ailleurs, la désignation des personnes qui doivent remplir ces services, peut avoir lieu même en ce qui concerne des fonctions autres que celles dont les titulaires sont le plus généralement désignés par le pouvoir souverain.

Cette mesure qui peut être suffisante à l'égard de certaines fonctions

qui ne sont représentées que par un seul fonctionnaire dont la résidence généralement se trouve dans la localité la plus importante de la colonie, ne l'est plus, lorsque ces fonctions comportent un certain nombre de représentants qui doivent se répartir sur tout le territoire de la colonie. Dans cette hypothèse, en effet, le fonctionnaire intéressé peut être appelé à devoir résider dans des localités où l'installation de son ménage n'est guère possible.

La solution, qui paraît dans ce cas le mieux en situation, semble être de créer entre ces divers fonctionnaires de même ordre, des classes particulières basées sur le plus ou moins d'ancienneté ou d'autres mérites qu'ils peuvent avoir, et de déterminer entre les diverses localités où ils peuvent devoir résider, celles qui seront réservées à chacune de ces classes. On aurait soin de tenir compte, dans les déterminations de ces localités, de leur plus ou moins d'aptitudes à l'installation et à l'existence de ménages.

Enfin, il ne répond pas encore à tous les besoins que tel agent de telle catégorie et de telle classe puisse être certain de ne pouvoir être affecté qu'à tel service et être envoyé que dans l'une ou l'autre des localités préalablement déterminées : il faut encore qu'il soit certain de disposer d'une habitation aménagée pour l'installation d'un ménage ; peut-être dans cette localité ne trouvera-t-il qu'un seul bâtiment qui offre pareils avantages.

Aux difficultés précédemment indiquées vient donc s'ajouter celle de réglementer la question de l'affectation des logements d'après la nature des fonctions des agents et la classe à laquelle ils appartiennent, ainsi que de déterminer les obligations des agents entre eux en ce qui concerne la remise de ces habitations et des ameublements.

Dans l'ordre des mesures réglementaires à prendre convient-il d'autre part d'envisager la nécessité de rapprocher, autant que possible, la durée des services de l'agent marié aux colonies du temps pendant lequel les autres membres de sa famille peuvent normalement y séjourner ; l'unité de vie entre les époux est directement intéressée à cette question.

Pas plus ici que dans d'autres domaines cependant, il ne s'agit de créer une situation privilégiée aux agents mariés — les mérites seuls doivent créer des titres aux avantages particuliers —, mais d'attacher d'une façon générale à certaines catégories de fonctionnaires — qu'ils soient mariés ou non —, qui ont acquis des droits particuliers à la bienveillance du gouvernement, le bénéfice de termes plus courts.

Toutes les suggestions qui viennent d'être faites dans l'ordre réglementaire, on le remarquera, tout en étant inspirées par le souci de fournir aux agents mariés la possibilité d'emmener avec eux leur

ménage aux colonies, n'aboutissent à ce résultat que d'une façon partielle en ne créant cette possibilité que pour certaines catégories de fonctionnaires. Les mesures à préconiser doivent en effet tenir compte des règles usitées dans la réglementation des rapports entre le gouvernement et son personnel.

Peut-on reprocher à ce système, d'écarter des colonies, le ménage des agents qui n'ont pas ces titres spéciaux qui octroient des droits à un emploi déterminé, à la résidence certaine, à la réduction du terme?

Il ne le paraît pas, car dans la plupart des cas, les agents qui, par ce système, sont exclus du bénéfice de pouvoir vivre avec leur famille aux colonies seront des agents jeunes, au début de la carrière coloniale, qui ne se sont pas encore créés de famille et qui d'ailleurs n'ont guère les moyens de la sustenter.

Et l'on reconnaîtra même qu'en attachant à certains grades, parmi les autres avantages qu'ils peuvent donner, celui de pouvoir emmener sa famille dans les colonies, on crée un nouveau ressort à l'activité, à la bonne conduite et à l'émulation.

Au surplus, faut-il le rappeler, la situation n'est que transitoire. Chaque jour, l'activité qui se déploie dans les colonies, les progrès qui se réalisent dans tous les domaines, préparent de nouvelles localités, de nouvelles régions à l'introduction de la vie familiale sous les tropiques, et permettront aux entreprises coloniales d'étendre peu à peu à un nombre plus considérable d'agents, les avantages qu'elles sont actuellement forcées de ne réserver qu'à un certain nombre d'entre eux.

Les questions d'ordre réglementaire ne sont pas épuisées lorsque l'administration a pris des mesures à l'effet de permettre à ses fonctionnaires de se rendre dans la colonie avec leur famille.

La présence de cette dernière crée parfois des situations qui ont leur contre-coup sur le bon fonctionnement du service auquel l'agent marié a été affecté.

Il a déjà été signalé : malgré toutes les précautions prises pour diminuer ces éventualités, les membres de la famille de l'agent peuvent être obligés de se déplacer pour des raisons de santé, soit pour se retremper dans les sanatoria installés dans la colonie, soit pour bénéficier du régime des postes intermédiaires, soit même pour retourner dans la mère-patrie.

Les circonstances peuvent parfois créer à l'agent une obligation morale d'accompagner sa famille malade.

Il n'est pas à se cacher que pareille éventualité, quand elle vient à se produire, affecte le bon fonctionnement du service. Elle accroît les

causes qui, dans les colonies, rendent déjà le personnel si instable et qui contrecarrent ainsi les exigences d'une bonne administration.

On ne saurait certes facilement se refuser à admettre comme légitime, un abandon de service dans ces circonstances et ajouter aux tourments de l'agent, au sujet de la santé des siens, les préoccupations tirées des conséquences graves que peuvent avoir pour lui l'abandon de son poste, l'inexécution stricte de ses devoirs.

Agir autrement, ce serait assurément arrêter toute expansion sérieuse de l'élément féminin vers les colonies.

Bien que les sentiments des gouvernements vis-à-vis de leurs agents rendent presque certain que, dans chaque cas, les raisons de l'inexécution de la part de l'agent de ses obligations seront appréciées avec justice et même avec bienveillance, encore ce point ne saurait être abandonné entièrement à des appréciations qui peuvent méconnaître certains côtés de la question ou être différentes selon les personnes qui seront appelées à la juger.

Ici encore, les droits des agents doivent être précisés de même qu'ils doivent pouvoir se rendre compte à l'avance des conséquences que peut entraîner pour eux l'usage des facultés qui peuvent leur être données.

Toute la question consiste à concilier, autant que possible, les intérêts des agents avec ceux de l'administration.

Il semble à cet égard, qu'on puisse suggérer que, à l'exemple de certains pays coloniaux, on classe les absences légitimes du service d'après leurs raisons, que l'on spécifie les conditions auxquelles chaque congé est subordonné, les autorités qui peuvent l'accorder, les conséquences qu'entraîne la jouissance de chacun d'eux en ce qui concerne d'une part la supputation du temps de service accompli tant au regard de l'achèvement du terme que du droit à la pension de retraite et aux allocations pour les veuves et orphelins, d'autre part les traitements ou salaires dont l'agent en congé peut bénéficier.

Sans connaître les applications que les gouvernements qui ont introduit pareille classification peuvent faire des règles spéciales à chaque espèce de congé, ni rechercher les modalités particulières que ces règles peuvent ou doivent emprunter si on les met en regard de l'hypothèse actuellement en examen, on aperçoit cependant de suite qu'une réglementation bien conçue sur ces points peut faciliter à l'agent l'accomplissement de ses devoirs d'assistance envers sa famille, en même temps que l'exécution de ses obligations envers l'administration, en un mot concilier, tout au moins dans la mesure du possible, les intérêts en présence.

Cette réglementation pourrait prévoir les diverses espèces de congé dont l'agent peut bénéficier pendant une période déterminée, la durée

et le nombre de ceux-ci, les conséquences que leur jouissance entraîne pour l'agent, en graduant la gravité de ces conséquences d'après les espèces de congés, leur fréquence, les frais qu'ils occasionnent à l'administration. Elle devrait se compléter par des dispositions permettant l'application de mesures sévères à tous ceux qui méconnaîtraient leurs obligations.

L'intérêt de l'agent est une sérieuse garantie contre toute décision inopportune ou injustifiée ; il en est surtout ainsi lorsque cet intérêt se fortifie par l'obligation de donner à sa femme et à ses enfants le plus de bien-être possible.

Mais il est évident qu'une réglementation de ce genre n'est guère possible ou n'aura toute son efficacité que si la vie aux colonies est ou devient une véritable carrière.

Les solutions préconisées que réclame le problème spécial de l'introduction de la famille européenne aux colonies se traduisent en réalité, d'une façon presque absolue, dans une augmentation des frais de l'entreprise coloniale.

Les dépenses que la réalisation de toutes ces solutions doit entraîner sont si lourdes que, en règle générale, pas un agent ne saurait en supporter le poids.

L'expansion féminine aux colonies est donc subordonnée à une intervention pécuniaire des administrations ou des gouvernements coloniaux.

Il est bien évident que, en raison de l'intérêt considérable que les gouvernements ont dans l'introduction de la famille aux colonies, cette intervention pécuniaire doit être aussi large que possible.

Les prévisions budgétaires doivent porter sur ce point ; son importance peut même justifier des mesures spéciales de nature à pourvoir aux dépenses à effectuer en cette matière, d'autant plus qu'elles seront plus ou moins considérables selon les années et les circonstances.

Que si les moyens financiers des gouvernements ou des administrations ne les mettent pas en mesure de faire face à tous les frais auxquels la vie de famille de leurs agents aux colonies peut donner naissance, force sera bien de faire participer, dans une certaine mesure, les agents intéressés au paiement des débours. Il est d'ailleurs juste que les agents, qui retirent des avantages sensibles de la présence de leur famille aux colonies, contribuent pour une part, aux dépenses que cette présence occasionne.

Établir la proportion dans laquelle les gouvernements et les administrations doivent intervenir est chose impossible. Toute estimation serait arbitraire.

Indépendamment de l'assistance que les gouvernements et adminis-

trations prêtent aux ménages en leur permettant de bénéficier des installations même particulières qu'ils ont créées et des soins médicaux, l'intervention se traduit, en règle générale, par la faculté d'user sans frais, des moyens de communication ou par l'entretien de la famille aux colonies, soit directement, soit au moyen d'allocations d'indemnités.

Si les ressources budgétaires forcent à faire un choix entre ces deux systèmes, il semble qu'il faille préférer l'octroi des passages gratuits à l'allocation des moyens de subsistance.

Les frais de voyages sont en général considérables ; ils exigent des versements, en une fois, de sommes assez importantes. Le budget des agents ne leur permet guère d'aliéner immédiatement pareilles sommes. Ils peuvent avoir vécu sans avoir la prévoyance de les réserver. Qu'ils les aient même à leur disposition, il leur sera des plus pénibles de s'en dépouiller. Leur versement produira un recul très sensible dans leur situation pécuniaire. Si la somme nécessaire leur est avancée et portée au débit de leur compte, l'obligation de la rembourser produira chez eux un certain découragement.

Tout autre est le caractère des frais occasionnés par la nécessité de l'entretien du ménage. Ces dépenses ne présentent rien d'imprévu, d'extraordinaire, l'obligation de nourrir sa famille est naturelle, peu importe la latitude sous laquelle l'homme se trouve. Elles ne forcent pas nécessairement à des versements, en une fois, de sommes importantes, mais se traduisent en des déboursés successifs de sommes relativement minimes ; enfin ces frais ont cet important avantage d'être encourus au fur et à mesure du gain réalisé par les services de l'agent et ne dérangent pas ainsi l'équilibre du budget familial.

Il y a lieu aussi de noter en faveur de cette solution, qu'en étendant aux familles des agents, le libre usage des voies de communication, les administrations peuvent espérer pouvoir réduire, dans une mesure appréciable, les frais généraux qu'entraîne l'installation des familles dans les colonies, réduction presque impossible si leur assistance se porte sur l'entretien de la famille aux colonies.

Il semble, en effet, que l'introduction de ce nouvel élément dans la vie coloniale peut servir à justifier une demande de réduction des tarifs de transport. Il y a lieu de le remarquer : chaque voyage des ménages vient en déduction des frais généraux de l'entreprise ; il accroît la consommation des articles importés ; il diminue les préjugés contre les colonies, dirige plus d'intérêts vers elles, détermine une circulation plus accentuée des personnes et des capitaux vers les possessions d'outre-mer, favorise en un mot l'expansion économique des pays européens vers les nouveaux pays, et, par là-même, fait bénéficier les

entreprises de transport des avantages qui s'attachent pour elles à cette expansion.

Il est certes à craindre qu'en prenant à leur charge les frais de transport entre la mère-patrie et la colonie et *vice versa*, et entre les colonies et les postes intermédiaires, les administrations coloniales n'arrivent à encourager les déplacements peut-être inutiles de la part des intéressés. Force leur sera donc de limiter leur intervention pécuniaire à un chiffre déterminé de déplacements par famille intéressée et même la subordonner à des conditions qui en établissent la nécessité.

Le travail qui précède n'a voulu s'occuper que de la question de la présence de la famille européenne dans les colonies dites d'exploitation. L'expansion vers ces pays est en effet parmi les préoccupations de tous ceux qui s'intéressent aux questions coloniales, celle qui actuellement est la plus marquée.

Après avoir laissé entrevoir combien les circonstances particulières à ces possessions rendaient difficile aux agents coloniaux mariés de vivre avec leur famille dans ces colonies, il a attiré l'attention sur l'importance qui existait à renverser les obstacles qui s'opposaient à l'introduction des ménages dans les pays tropicaux.

La recherche des moyens à employer pour vaincre ces empêchements a conduit à déterminer les mesures d'ordre matériel à prendre pour permettre aux familles européennes de vivre dans ces colonies pendant tout le temps que l'agent colonial était lui-même appelé à y passer et pour diminuer le temps de séparation entre les époux, lorsque la maladie forçait la femme à quitter les tropiques.

La réalisation de ces mesures ne pouvant avoir lieu que progressivement pour chacune des colonies, il importait d'examiner dans quelle mesure cette circonstance permettait à des agents qui ne devaient, en général, connaître leur destination définitive qu'à leur arrivée dans la colonie, d'emmener, malgré tout, leur famille avec eux. Cette question résolue, on devait encore rechercher les rapports de l'agent avec l'administration dans le cas où il se verrait forcé d'abandonner son poste pour accompagner quelque membre de la famille atteint par la maladie.

Cet examen a conduit dans ce travail à préconiser certaines mesures d'ordre administratif et réglementaire.

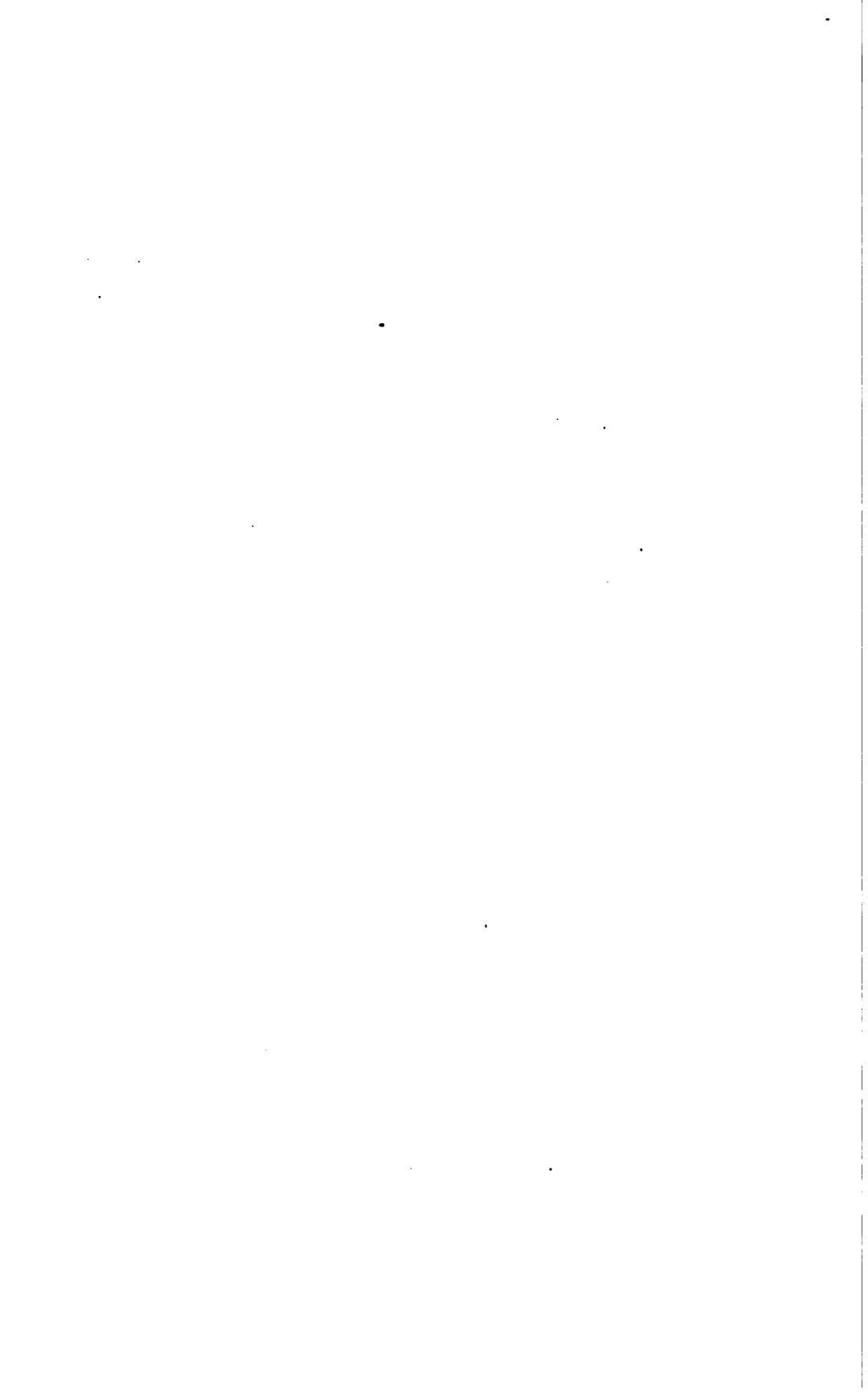
Enfin, cette étude a forcément dû toucher au côté pécuniaire de la question.

Ce travail ne s'est pas préoccupé de rechercher uniquement les mesures à prendre par les gouvernements. Il s'est efforcé de donner à ses propositions un caractère tel qu'elles puissent même s'étendre à

toutes les entreprises coloniales. Mais il est évident qu'il est certaines de ces suggestions qui ne peuvent être réalisées facilement que par les gouvernements.

Les idées émises n'ont d'ailleurs pas pour effet de solutionner la question traitée, mais peut-être est-il permis d'espérer qu'elles pourront aider, dans une certaine mesure, à la résoudre.





CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS.

L'ethnographie et l'expansion civilisatrice

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Th. GOLLIER

Docteur en philosophie, docteur en sciences sociales,
Ancien élève de l'École d'Anthropologie de Paris,
Vice-consul attaché à la Légation de Belgique à Tokio.

Il nous paraît que l'expansion civilisatrice vers les pays neufs est conditionnée par la connaissance de ces mêmes pays neufs. Cette vérité que M. de la Palisse aurait vraisemblablement trouvée, a été cependant généralement méconnue. Il semble d'une évidence qui s'impose, qu'avant de coloniser un peuple, avant d'essayer de le civiliser, il faut, au préalable, l'étudier, se rendre un compte exact de ses aspirations, de ses besoins, de son état intellectuel, moral, économique et social.

On croit généralement que la connaissance de la flore, de la faune, de la géologie, des produits à exporter, suffit amplement pour réaliser l'œuvre de la colonisation. On enverra des techniciens, des ingénieurs, qui parcourront le pays dans tous les sens pour tracer un tableau exact de ses ressources. Mais l'agent humain, l'élément essentiel, sera, le plus souvent, laissé de côté.

La méconnaissance de cette vérité a donné lieu à de graves mécomptes. D'une part, il est des peuples avec lesquels l'Europe est entrée en contact, il y a bien longtemps déjà, et qui, faute d'être connus suffisamment, n'ont aucunement vu leur situation s'améliorer et n'ont pu donner tout ce dont ils étaient susceptibles; d'autre part, on peut affirmer que, parmi les difficultés que les pays civilisateurs ont rencontrées dans la colonisation des pays neufs, nombre provenaient de leur ignorance des peuples incultes. Plus d'une révolte, plus d'une insurrection ont dû avoir la même cause.

On a avancé les propositions les plus graves sur les sujets qui, chez les races incultes, ont coutume d'être les plus cachés : les idées religieuses et morales (1). M. Tarde a dit avec raison : « Ce qu'on ne voit pas chez les primitifs comme chez nous, est souvent plus essentiel à considérer que ce qu'on voit. Or, ce qu'on ne voit pas chez eux d'ordinaire, parce que c'est chose secrète et murée, ce sont leurs relations internes, c'est ce qui se passe dans leur cœur (2). » Le R. P. Froberger assure (3) que tous les missionnaires de la congrégation du cardinal Lavigerie, qui prêchent l'Évangile dans la région des Grands Lacs africains, sont unanimes à affirmer que ce n'est qu'après un séjour de plusieurs années au sein de ces peuplades nègres qu'ils parviennent à saisir la mentalité et, en particulier, la psychologie de ces tribus incultes.

Il nous paraît donc que l'expansion civilisatrice vers les pays neufs n'est possible ou du moins trouvera un puissant auxiliaire dans l'étude préalable de ces mêmes peuples, c'est-à-dire dans l'ethnographie.

Nous avons pu, personnellement, nous convaincre de l'importance primordiale de cette vérité.

Envoyé au Japon par le Gouvernement, nous avons étudié pendant deux ans, de 1900 à 1902, l'ethnographie de l'Extrême-Orient. Au cours de nos explorations dans le Hokkaido, nous eûmes l'occasion de faire la connaissance des vaillants pionniers américains qui se hâtaient d'étudier, comme nous, les derniers Aïnos, pauvre peuple à l'agonie. De passage l'an dernier aux États-Unis, les ethnographes de l'autre côté de l'Atlantique, et spécialement M. Kochler, directeur de la section des arts graphiques du *National Museum*, avec une amabilité tout américaine, se mirent à notre disposition. Bibliothèques, collections, musées, nous pûmes tout visiter sous la direction aussi éclairée que bienveillante de leurs administrateurs respectifs.

On sait, d'ailleurs, que depuis quelque vingt ans, l'ethnographie a conquis les faveurs du public lettré. On a vu se fonder partout des instituts, des sociétés, des chaires et des revues, dans le but d'étudier et d'enseigner la nouvelle science. On compte actuellement, tant dans le Nouveau-Monde que dans l'Ancien, 48 établissements au caractère ethnographique avec un personnel de 74 professeurs, *lecturers*, *instructors* ou aide-professeurs. En 1902, le nombre des revues d'ethnographie s'élevait à 65. Dans les lignes qui vont suivre, nous

(1) R. P. VERMEERSCH, *Annales de Sociologie*, t. I, 1903, p. 46.

(2) *Les transformations du droit*; Paris, 1893.

(3) *Die Urgeschichte der Menschheit und die Aufgaben der voraussetzung slagen Volkerpsychologie*; Mainz, 1903.

allons donner à grands traits une esquisse de l'ethnographie, de son objet et de ses résultats.

On a dit avec beaucoup de raison que le siècle qui vient de finir avait été le siècle des révolutions. Ces révolutions, toutefois, n'ont pas été appréciées de la même manière. Dans le domaine politique, d'aucuns prétendent qu'elles ont fait faillite; dans le domaine scientifique, elles nous ont ouvert des horizons et des perspectives que nos pères ne soupçonnaient même pas. Peu fécond au point de vue de la pensée pure, des sciences philosophiques, ce siècle a été pour les historiens le siècle (philosophique) par excellence; pour les sociologues et les ethnographes, le siècle fondateur.

Le XIX^e siècle a mis l'Europe en possession du monde. L'antiquité n'avait connu que le monde grec et romain, les siècles suivants ne s'occupèrent que du monde moderne; le XIX^e siècle a connu et le XX^e siècle connaîtra encore davantage le monde de l'humanité. Cette prise de possession du globe, tant dans le temps que dans l'espace, a été effectuée par l'ethnographie.

D'une part, dans le temps, on a ressuscité le vieux passé de l'Orient, on a fait revivre les antiques civilisations de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Phénicie, de l'Arabie et de l'Étrême-Orient. Nous avons pu suivre ainsi, l'hiver dernier, au Musée du Louvre et au Musée Guimet, à Paris, des cours de droit public chaldéen et assyrien à l'instar des cours de droit public européen, donnés dans nos universités. Demain, peut-être, on donnera au Trocadéro et au Museum du Jardin des Plantes, dans la section du Dr Hamy, un ensemble de leçons sur le droit privé des Iroquois, des Australiens ou des Fuégiens.

D'autre part, dans l'espace, pour la première fois, on est arrivé à avoir une vue synthétique de l'humanité. Que de peuplades jadis inconnues à l'Europe lui ont été révélées pendant le siècle écoulé! Que savait-on des Australiens, des Polynésiens, des Indiens, des Fuégiens et de toutes les peuplades de l'Afrique centrale? Que savait-on de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leurs institutions, de leur religion? L'Europe ignorait jusqu'à leur existence, pour un grand nombre d'entre eux! Que l'on compare les ouvrages d'un des Brosses, d'un Goguet, d'un lord Kames avec ceux d'un Tylor ou d'un Ratzel, et on aura une idée exacte des progrès réalisés.

Qu'est-ce donc, au juste, que cette ethnographie, la dernière venue parmi les autres sciences et dont les résultats ont une si vaste portée?

Une telle question peut paraître oiseuse. Mais cependant, en fait, elle se trouve justifiée par les luttes ardentes dans lesquelles l'ethnographie a pris naissance et par les incertitudes qui dominent encore à son sujet dans certains milieux.

Son nom, son objet, ses divisions, ses méthodes, tout cela a été

combattu et est encore très discuté aujourd'hui. On a nié jusqu'à son existence en tant que science propre, ayant son objet et sa méthode propres. Les uns la confondent avec l'anthropologie. Ainsi Wallace en présentant au public l'ouvrage de Westermarck, dit dans sa préface : « J'ai rarement lu discussion plus complète ou plus philosophique des problèmes anthropologiques les plus difficiles et les plus intéressants à la fois (1). » N'est-ce pas encore Lubbock qui prétend que l'anthropologie et l'ethnographie ne sont qu'une seule et même chose ? A la réunion tenue à Ipswich, en 1895, par la *British Association for the Advancement of science*, le professeur Flinders Petrie, président de la section d'anthropologie, déclarait qu'on ne pouvait donner une définition adéquate de la nouvelle science, que tout ce qu'on pouvait faire était d'en « délimiter la sphère d'influence (2)... Pour l'école d'anthropologie de Paris, opposée à l'école officielle représentée jadis par de Quatrefages et aujourd'hui par son brillant successeur M. Hamy, l'ethnographie n'est qu'un chapitre de l'anthropologie ; et elle ne peut pas être autre chose. »

Ces incertitudes n'ont rien qui doive nous surprendre. Nombre de sciences à leur début ont eu à surmonter les mêmes obstacles. Ainsi aujourd'hui encore on peut trouver beaucoup d'économistes pour lesquels l'objet de la sociologie n'est qu'un mythe, et les théories organicistes de Schaeffle, de Spencer ont fait que pour beaucoup d'esprits, la sociologie n'est qu'une création subjective de l'intelligence. Il n'y a pas longtemps, un des grands économistes des Etats-Unis prétendait que l'enseignement de la sociologie dans les universités américaines devait être subrogé à l'autorisation de tous les professeurs d'économie politique ! Les causes de ces préventions hostiles sont trop connues pour que nous les rappelions. L'ethnographie a été en butte à des difficultés analogues. L'imprécision de son objet, les incertitudes de sa méthode, sa dépendance vis-à-vis des autres sciences n'ont pas peu contribué à la mettre en suspicion chez beaucoup d'esprits. Ajoutez-y sa constitution imparfaite, ses grands lacunes, ses grands problèmes jusqu'à présent dépourvus de toute solution et l'esprit de système qui s'y est donné trop souvent carrière.

Nous pourrions définir l'ethnographie quelque peu *a priori* en partant des deux mots qui constituent son étymologie. Mais ce ne serait là qu'une définition purement nominale, laquelle, si elle met de la clarté dans les idées et prévient des équivoques, ne nous dit rien sur la nature intime de la chose que l'on veut définir. En effet, définir réellement une chose, c'est dire ce qu'une chose est, quelle est son

(1) WESTERMARCK, *History of human Marriage*, p. 1, London, 1885.

(2) *Report of the British Association for 1895*, p. 840.

essence. Mais comme c'est là un idéal qu'il n'est guère donné à l'homme de réaliser, l'esprit humain doit se contenter d'une définition naturelle. Graduellement, l'esprit arrive, à l'aide de l'observation, à discerner parmi les qualités d'une chose, celles qui sont nécessaires et celles qui ne sont que contingentes, et ainsi il définit la chose par une ou plusieurs de ses propriétés. Les définitions qui sont en usage en chimie, en physique, en zoologie sont de cette nature (1). Toutefois, en matière de sciences sociales, il n'en est plus de même. Pour des raisons que nous verrons plus loin, il semble qu'on ne puisse tomber d'accord sur leur définition. Le premier Congrès de l'enseignement des sciences sociales, tenu à Paris en juillet-août 1900 (2), avait posé la question. Devant les discussions ardentes auxquelles elle donna immédiatement lieu, les congressistes s'accordèrent pour remettre à plus tard la solution de ce difficile problème. Cela étant, nous croyons préférable d'exposer d'abord brièvement la genèse de l'ethnographie, ses origines, les idées et les luttes qui lui ont donné naissance. Les États-Unis, d'ailleurs, ont joué un grand rôle dans l'histoire de l'ethnographie. Si elle n'a pas pris naissance sur le sol américain, c'est là du moins qu'elle a grandi et qu'elle s'est particulièrement développée. La définition jaillira elle-même de cet exposé.

Elles plongent dans le passé par de lointaines racines. Avant de se constituer, elles existent en germe, à l'état latent, pendant des siècles, semblables en cela à toutes les choses humaines. Les débuts de la science ethnographique sont de première importance. C'est sur les témoignages des anciens auteurs, en partie d'Hérodote, de Strabon et de Pline, relatifs aux Massagètes, aux Auséens et aux Garamantiens que Bachofen, M. Lennan, Magan, Lubbock, Bastien, Poss, Wilken, Giraud, Teulon et d'autres s'appuient pour démontrer l'hypothèse de la promiscuité primitive. Ajoutons que jusqu'ici, à notre connaissance, on n'a encore rien dit de l'histoire de l'ethnographie. Des ouvrages aussi complets que ceux de Folkmar (3) et de Kean (4) sont muets ou à peu près sous ce rapport. Il faut en excepter toutefois les belles études, malheureusement trop peu répandues, de Topinard.

On peut diviser l'histoire de l'ethnographie en quatre grandes périodes. La première va de la plus haute antiquité à 1400, date à laquelle s'ouvre l'ère des grands voyages; la deuxième commence en 1400 et finit en 1830 : elle comprend l'époque des grandes découvertes géographiques; la troisième s'étend de 1830 à 1860, pendant laquelle l'ethno-

(1) MERCIER, *Logique* pp. 330 à 332, Louvain, 1903.

(2) *Le premier Congrès de l'enseignement des sciences sociales*, p. 11, Paris, Alcan, 1901.

(3) FOLKMAR, *Leçons d'anthropologie philosophique*, Paris, 1900.

(4) KEAN, *Éthnologie*, Cambridge, 1890.

graphie cherche à rompre ses entraves et à se constituer comme science propre ; la quatrième est l'époque actuelle : l'ethnographie a atteint son âge adulte ; elle a son objectif distinct et sa méthode particulière.

*
* *

Le mot ethnographie n'est devenu français que pendant la première moitié du siècle dernier. En 1835 l'Académie française lui accorda ses lettres de grande naturalisation, et la définition qu'elle en donnait faisait de l'ethnographie une subdivision de la statistique, ayant pour objet « l'étude de la description des peuples ». Mais en réalité, l'ethnographie naquit avant que l'Académie française constatât officiellement sa naissance. Il y eut des ethnographes bien longtemps avant qu'il y eût une science ethnographique, comme il y eut des philosophes, des mathématiciens et des anthropologistes avant la constitution en science propre de la philosophie, des mathématiques et de l'anthropologie.

I. — Les premiers ethnographes étaient d'ailleurs, à un certain point de vue, mieux placés que les modernes pour traiter de cette partie de l'ethnographie qui s'occupe des sociétés dans le temps. Ils touchaient de près à l'âge de la pierre indiqué pour le moins dans Hérodote par les silex taillés dont étaient armés les Ethiopiens ; à l'âge des palafittes que le même historien laisse entrevoir chez les Phasiens du Palus Neslide ; à l'âge des dolmens en pleine floraison dans l'Afrique septentrionale.

Les Chinois ne nous ont laissé aucun document écrit présentant un caractère ethnographique. Nous savons seulement par le P. Amyot, qu'ils avaient classé les peuples, en cinq grands groupes, en se basant comme on le fait encore aujourd'hui, en partie, sur la couleur : une race blanche, une noire, une jaune, une couleur chair (1) et une violette.

Les monuments égyptiens attestent chez les premiers habitants de la vallée du Nil des connaissances ethnographiques plus certaines et moins fantaisistes. Ils connaissaient et représentaient avec beaucoup de fidélité les jaunes aux caractères asiatiques, les Nashus ou noirs aux cheveux crépus, les Rots ou sémites et les Tamahous ou habitants du Nord aux cheveux blonds et aux yeux bleus (2). Mais les Grecs sont

(1) TOPINARD, *Éléments d'anthropologie générale*, Paris. 1885.

(2) NOTT ET GLIDDON, *Types of mankind. Ethnological Researches*, 10^e édit., 1^{re} partie.

les véritables fondateurs de l'ethnographie. Les récits qu'ils nous ont laissés ne peuvent pas toujours être considérés comme l'image parfaite de la réalité ; toutefois nombre de leurs indications considérées jadis comme romanesques, ont été reconnues vraies. L'Iliade d'Homère, par exemple, malgré son caractère quelque peu fabuleux, a une réelle importance ethnographique. Elle est le plus fidèle tableau de la société aryenne encore barbare. Comme on le sait, elle en décrit les coutumes, les mœurs, la manière de vivre, les inventions, les découvertes, les mythes, l'architecture, les divisions et institutions sociales, avec force détails.

Au V^e siècle, Hérodote commence ses voyages et recueille sur les populations de la Grèce, de la Libye, de l'Asie Mineure, de la Colchide et de la Scythie, les renseignements les plus précieux et les plus dignes de confiance, que vingt-quatre siècles plus tard les Tylor et les Morgan utiliseront avec bonheur. Hérodote nous donne aussi l'ethnographie de cette partie du vieux continent s'étendant entre la Perse et le pays des Nasamos, sur les frontières de l'Algérie. Il décrit les peuplades du Pont-Euxin, nous les fait voir partagées en nomades et en sédentaires, relate les mœurs et leur manière de vivre. A propos de l'armée de Xérès il nous donne les premières divisions de races basées sur la morphologie et la structure des cheveux, car il partage les Ethiopiens qui en faisaient partie en orientaux aux cheveux droits (le *straight* des Anglais ; le *straff* ou *schlicht* des Allemands), et occidentaux aux cheveux crépus (le *woolly* des Anglais ; le *Krauss* ou *spiralgerollt* des Allemands).

Scylas et Aesias continuent l'œuvre d'Hérodote. Le premier est envoyé par Darius, fils d'Hystaspe, pour faire des découvertes dans l'Orient. Après avoir visité l'Égypte, il écrit un périple de la Méditerranée qui abonde en renseignements ethnographiques « Des colonnes d'Hercule aux Pyrénées, dit-il, s'étendent les Hères, ensuite jusqu'au Rhône, un mélange d'Hères et de Legurès, et après le Rhône, des Legurès seulement. » Ctesias, médecin d'Artaxercès Memnon, nous a laissé une description de l'Inde et de ses habitants. Hippocrate, par sa théorie des milieux, est le précurseur de Taine. Il met en pleine lumière l'influence des milieux sur l'homme, il fait voir la part qui revient à cette influence dans les différences que l'on constate parmi l'espèce humaine, tant au point de vue des caractères psychologiques que physiques et moraux. « Les hommes se ressemblent fortement, dit-il, mais sans laisser pour cela de présenter des différences notables, ces différences sont déterminées par les conditions des lieux, l'humidité ou la sécheresse, etc. Ainsi les montagnes élevées et pourvues d'eaux courantes produisent des hommes de haute taille et vigoureux ; les plaines couvertes de pâturages, des sujets de petite taille, trapus, chargés de graisse et aux cheveux noirs, comme les Scythes

nomades ; les pays secs et dénudés, des gens nerveux et secs et plutôt blonds ; et les pays chauds, humides, marécageux et boisés, des hommes de haute taille, au teint jaune comme les Phasiens. »

Si Hippocrate précède Taine de vingt-quatre siècles, il est également le précurseur de Buffon, car s'il ne va pas jusqu'à créer le mot « race » dans les deux ouvrages ethnographiques ou anthropologiques qu'il nous a laissés : *De la nature de l'homme* et *Les airs, les eaux et les lieux*, il en expose la notion clairement. Appartiennent à la même espèce, à un même groupe, pour Hippocrate, tous les individus ayant entre eux une certaine ressemblance, des caractères communs acquis sous l'influence des milieux et conservés par l'hérédité.

Aristote pose les différents règnes de la nature. Avec le coup d'œil propre du génie, il a vu l'abîme qui séparait l'homme, au point de vue intellectuel, de l'animal. Pour le Stagyrite, l'homme est un animal raisonnable et doué du langage articulé : de Quatrefages ne s'exprime pas autrement vingt siècles plus tard, dans son beau livre sur l'espèce humaine. Ses caractères physiologiques, physiques, moraux et intellectuels ne sont que la paraphrase scientifique des notions philosophiques d'Aristote.

Thucydide et Xénophon complètent Hérodote et Scylas, et avec eux se termine la contribution de la Grèce à l'ethnographie. L'envahissement de l'empire romain par les Barbares met Rome en face de races jusqu'alors peu connues et donne l'occasion aux César, aux Strabon, aux Ptolémée, aux Diodore de Sicile, aux Polybe et à tant d'autres de prendre rang d'un seul coup parmi les ethnographes de l'antiquité.

Les ethnographes du moyen âge sont plutôt des historiens et comme tels, nous ne devons pas nous en occuper. Le seul événement saillant de cette époque est le voyage de Marco Paolo. Le célèbre Vénitien traverse l'Asie dans toute sa longueur et nous laisse des documents sur toutes les populations de l'Asie Mineure, de la Perse, de l'Himalaya, du Thibet, des Indes et de la Chine.

Avec le XV^e siècle commence la deuxième période. C'est l'époque des grandes découvertes géographiques. On accumule les documents ethnographiques sur les populations lointaines. On découvre des mondes et des peuples dont on ne soupçonnait pas l'existence. A la fin de cette période la surface connue de la terre habitable avait quadruplé. A l'instigation d'Henri le Navigateur, des explorations se firent dans l'Atlantique. Elles aboutirent à la découverte de l'île de Madère (1419) et des îles du Cap Vert (1456). Quelques années plus tard, Bartélemy Diaz parvenait au Cap de Bonne-Espérance que Vasco de Gama, à son tour, doublait en 1493, découvrant ainsi la route des Indes. Il débarquait à Calicut en 1498 et faisait connaître à l'Europe

étonnée l'existence d'un peuple entièrement différent des peuples connus d'elle, aux cheveux droits, au teint brun ou noir, à la figure longue, au nez proéminent et mince.

Avec les découvertes ultérieures des Portugais en Océanie et en Extrême-Orient, on prenait connaissance des représentants des races indo-ghane, mélano-indienne ou dravidiennne, indonésienne, malaisienne et négroïde. Christophe Colomb, Fernand Cortez, Pizarre et Cabot découvraient à leur tour un nouveau monde. L'étonnement de l'Europe vis-à-vis du spectacle que lui offrait l'Amérique centrale se changeait en stupéfaction. Elle se trouvait en présence, non pas, comme elle s'y attendait, de peuplades barbares ou sauvages, mais de véritables Etats confédérés, fortement organisés, à monarchie élective ou héréditaire, avec des institutions sociales multiples.

L'émulation était égale sur terre comme sur mer. On vit se succéder Tasman, le Hollandais, qui a donné son nom à l'île Van Diemen ; l'Anglais Dampier qui le premier a dépeint les Australiens ; Drake, Anson, Byron, Cook, assassiné aux îles Sandwich ; les Français Bougainville, dont la description poétique de la « Nouvelle-Cythère » eut tant de retentissement, et La Pérouse qui périt à l'île Vanikoro. Sur terre, c'étaient Tavernier et Chardin en Perse, Bosman à la côte de Guinée, Colberug au Sénégal, Bruce en Abyssinie, Pallos en Sibérie, Shaw, Niebuhr en Arabie, Vohnay en Egypte et en Syrie, Kolb et Levaillant à la Colonie du Cap, Mongo-Park à Tombouctou.

C'est donc à juste titre que nous considérons cette période comme la période de formation de l'ethnographie. A la fin du XVIII^e siècle on connaissait, bien qu'impérfaitemment encore, outre les races citées plus haut : en Asie, quatre races propres et cinq races secondaires ; en Océanie, cinq races simples et métisses ; en Afrique, quatre grandes races ; en Amérique, deux races aborigènes.

Dans l'entre-temps, le besoin se faisait sentir de mettre de l'ordre dans l'amas des documents recueillis. A la phase d'observation, où l'on analyse les phénomènes de première main, où la méthode est analytique, devait succéder la phase de classification, la méthode synthétique. A côté des voyageurs qui avaient recueilli les faits devaient surgir des savants pour ranger et classer ces mêmes faits, de manière à permettre au siècle suivant d'entrer dans la troisième phase, la phase des lois et des causes. Ce fut l'œuvre de Buffon et de Linné, de John Hunter, de Blumenback et de Zimmermann.

Avec Buffon, le fondateur de l'anthropologie, le concept de race fait son entrée, pour la première fois, dans l'histoire naturelle de l'homme, en même temps que le monogénisme qui sera au siècle suivant l'objet de luttes si ardentes. Buffon reprend pour son compte et démontre les doctrines d'Hippocrate : il n'y a qu'une seule espèce d'hommes, comme une seule espèce d'animaux et de végétaux, mais cette espèce, sous

l'action des milieux différents a donné naissance à des races et des variétés multiples. Pour l'homme, en particulier, toutes les variétés doivent être attribuées aux trois causes suivantes : au climat, à la nourriture et aux mœurs. Toutefois, ces races et ces variétés ne sont indéfiniment variables que dans les limites de l'espèce.

Buffon fait le tour de toutes les races : Laponais, Samoyèdes, Groënlandais, Ostioks, Tongags, Chinois, Japonais, Cochinchinois, Tonkinois, Malais, Philippins. De la Malaisie il passe à l'Australie, revient par le Bengale, la Perse, l'Arabie, la Berberie, l'Égypte, l'Afrique nègre ; termine par l'Amérique, où il s'étonne de ne pas trouver une plus grande diversité de peuplades, en rapport avec les conditions si variées de latitude, d'altitude, de chaleur et d'humidité.

Linné, et parallèlement à Buffon, essaie à son tour de classifier les divers groupes humains. « Rien de ce que Dieu a créé ne se détruit, disait-il ; il ne crée plus d'espèces, il ne s'en est jamais éteint. Tout se tient, les plantes ont été créées pour les animaux et ne peuvent, à leur tour, vivre sans eux. Le monde périrait s'il venait à manquer une espèce à l'harmonie universelle. »

Dans l'espèce humaine, Linné distinguait les variétés suivantes. Il range l'homme d'abord, *homo sapiens*, dans l'ordre des primates :

	}	sapiens.	H. ferus (sauvages).
			Americus.
			Europaeus.
			Asiaticus.
			Asser (Nègre).
			Monstruosus.
Homo	}		sylvestris ou trogladytes : Orang, etc.

Il les caractérise comme suit :

Américain : roux, bilieux, cheveux noirs, droits, gros ; narines amples ; visage tacheté, menton presque imberbe ; entêté, gai ; erre en liberté, se peint des lignes courbes rouges ; est régi par des coutumes.

Européen : blanc, sanguin, ardent, cheveux blonds abondants, yeux bleus, léger, fin, ingénieux, porte des vêtements étroits ; est régi par des lois.

Asiatique : basané, glabre, mélancolique, grave ; cheveux foncés, yeux rouges ; sévère, fastueux, avare ; porte des vêtements larges ; est régi par l'opinion.

Africain : noir, indolent, de mœurs dissolues ; cheveux noirs, crépus, peu huileux ; nez simiesque, lèvres grosses ; vagabond, paresseux, négligent ; s'enduit de graisse ; est régi par l'arbitraire.

Zimmermann, dans sa Zoologie géographique, parue à Leyde un an avant la mort de Linné, inaugure la théorie si chère à l'école quatre-fagiste : l'unité de l'espèce humaine et le cantonnement progressif des hommes. Comme pour Buffon, l'homme primitif pour Zimmermann, était blanc. Apparu pour la première fois sur le plateau central de l'Asie que limitent l'Himalaya, l'Alosan, le Fénila et le Kuen-Lon, il s'y multiplie rapidement. Ce développement rapide des hommes primitifs les obligea à se séparer. L'émigration se fit selon quatre directions : la première vers l'Europe par les monts Ourals et le Caucase ; la seconde vers le Nord, la Sibérie, les Kouriles et l'Amérique ; la troisième vers le Sud-Ouest, vers l'Arabie, les Indes et l'Afghanistan ; la quatrième vers l'Extrême-Orient, la Chine et le Japon.

Sous l'action des milieux différents, des conditions climatiques diverses, les hommes se diversifient. Leurs caractères physiologiques, morphologiques, psychologiques, linguistiques et moraux se modifient suffisamment pour donner naissance aux variétés actuelles.

Blumenbach complète et dépasse Zimmermann. Son *De generis humani varietate nativa* eut un succès retentissant. Comme l'École française, il étudie l'homme exclusivement en naturaliste. Il procède à l'examen du monde animal et végétal ; il étudie dans ce domaine les causes et les modes de dégénérescence, et puis fait l'application de ses découvertes aux variétés de l'espèce humaine. Les chapitres IV et V de l'espèce humaine de Quatrefages ne sont que le développement original des théories de Blumenbach, que nous pouvons résumer comme suit : Aucune des variations de couleur de visage, de taille, de proportions de corps, etc., quelque considérables qu'elles paraissent, n'a de valeur absolue. Toutes se fondent par degrés les unes dans les autres, et la classification des races qui en résulte ne peut être qu'arbitraire. D'où sa propre formule : « Les nuances insensibles qui rapprochent toutes les variétés humaines, les causes et les modes de dégénération analogues observés chez les animaux domestiques, ainsi que l'application de la physiologie et de la zoologie à la description du genre humain conduit à cette conclusion : Les variétés connues du genre humain se rapportent à une seule et même espèce. »

Le XVIII^e siècle vit apparaître également un certain nombre d'ouvrages ayant un certain caractère ethnographique. Nous citerons d'abord l'*Esprit des lois*, de Montesquieu, paru à Genève en 1748, bien qu'il soit moins l'histoire que la philosophie de l'histoire, des institutions sociales et politiques.

« Le genre humain avait perdu ses titres. Montesquieu les a

retrouvés et les lui a rendus, » a dit Voltaire à propos de l'*Esprit des lois*. Ce chef-d'œuvre de Montesquieu, qui, en moins d'un an et demi, avait eu vingt-deux éditions et se trouvait traduit dans toutes les langues d'Europe, est une contribution indirecte, mais importante, à l'ethnographie.

Pour Montesquieu, comme on le sait, les lois, dans leur signification la plus étendue, ne sont autre chose que les rapports nécessaires qui dérivent des choses. Or, il cherche ces rapports nécessaires — et là il fait œuvre ethnologique — non pas exclusivement dans ses conceptions générales et *a priori*, mais dans le milieu, dans les conditions climatiques, dans les mœurs, la religion et le commerce.

Dix ans après l'apparition de l'*Esprit des lois*, Goguet, conseiller au Parlement, publiait à son tour un ouvrage franchement ethnographique, dont le succès fut très grand, par suite de l'étendue et de la solidité des connaissances qu'il révélait : *De l'origine des lois, des arts et des sciences et de leurs progrès chez les anciens peuples*. Il fut suivi presque immédiatement de deux autres ouvrages du président Charles De Brosses : *Dissertation sur le culte des dieux fétiches* (1760, in-12) et *Traité de la formation mécanique des langues* (1765, 2 vol. in-12).

Avant la mort de Linné avait paru le premier ouvrage au caractère exclusivement ethnographique, bien que l'auteur, lord Kames, ne fût inspiré que par une idée de polémique. Pour défendre le polygénisme qu'avait inauguré La Peyrère (1), gentilhomme de l'armée de Condé, lord Kames publia, en 1770, à Londres, un ouvrage en deux volumes qui eut un grand succès : *Sketches on the history of man*. « L'histoire de l'humanité et de son développement de l'état sauvage primitif à son état élevé de civilisation reste à faire, disait-il en commençant : j'y ai dépensé trente ans de travail. » Les deux premiers livres sont particulièrement intéressants. Le premier traite des progrès de l'homme dans le temps, considéré indépendamment de son état de société ; le deuxième concerne les hommes vivant en société. Le premier livre est divisé entre les chapitres suivants : progrès des hommes relativement à la nourriture et à la population ; progrès relativement à la propriété ; origine et progrès du commerce ; progrès dans les mœurs et coutumes ; progrès concernant le sexe féminin ; progrès et effets du luxe. Dans le deuxième, il est question de l'origine des sociétés, des nationalités, des gouvernements. Le troisième a un caractère purement sociologique : il ne traite que du développement et des progrès des sociétés et se termine par l'exposé des principes de la raison, de la moralité et de théologie. Toutefois, notons-le, comme science, l'ethno-

(1) LA PEYRÈRE, *Systema theologicum ex Praecondamitarum hypothesis*, 1685.

graphie n'existe pas encore : son nom n'est pas créé. Elle est confondue totalement avec l'anthropologie et il ne vient à personne la pensée de l'en dégager ; elle n'apparaît que comme une section spéciale de l'histoire naturelle de l'homme.

Chose très curieuse, la dernière année du XVIII^e siècle vit se fonder, dans un but philosophique, une société au caractère essentiellement ethnographique, mais sans que le nom d'ethnographie y fût prononcé : c'était la *Société des observateurs de l'homme*. Que son caractère fût tel, il n'est pas permis d'en douter après la lecture du plan d'études de la société, plan qu'elle exposait en entier dans une *Instruction aux voyageurs*, préparée par Baudoïn et Levaillant. Si l'ethnographie n'existe donc pas encore comme une science, on voit que, depuis longtemps, on en possède la notion. Cette notion ira se précisant pendant les quarante dernières années de cette période, à la suite des rapports qui résulteront de l'étude non plus des races, notion anthropologique, mais des peuples et de leurs institutions ethnographiques.

Ce dégagement graduel de l'ethnographie sera l'œuvre, d'une part, des anthropologistes eux-mêmes, d'autre part, des ethnologistes et philologues et, finalement, des grands voyageurs du XX^e siècle. M. Hamy, l'éminent successeur de M. de Quatrefages à la chaire d'anthropologie du Muséum à Paris, nous disait, au cours d'une conversation, qu'on avait perdu cinquante années précieuses à batailler en faveur ou contre l'unité de l'espèce humaine. Personne ne contestera le bien-fondé de l'observation du grand savant français. Toutefois, considérer, avec Deniker (1), la polémique entre monogénistes et polygénistes comme une discussion scolastique, complètement stérile et sans portée, semble exagéré. Les monogénistes et les polygénistes, en cherchant partout, dans tous les domaines, aussi bien dans celui de l'anthropologie pure que dans celui de l'ethnographie, des arguments en leur faveur, firent la lumière sur nombre de points jusque-là restés dans une obscurité relative.

Pendant cette longue et fastidieuse contradiction, on vit enfin le mot ethnographie faire son apparition. Ce fut l'historien danois Niebuhr qui en fit usage pour la première fois, en l'employant dans le sens de « description des peuples ».

Cette opinion toutefois est contestée : suivant James Hunt, il faudrait donner la priorité à Campe. Topinard pense que c'est à ce dernier que Balli l'a emprunté en 1826 pour remplacer, dit-il, ce que les Allemands ont appelé la philologie ethnographique. Ethnologie et ethnographie, ajoute-il, ces deux mots ne doivent, rigoureusement

1 DENIKER, *Les races et les peuples de la terre*, p. 2. Paris, Reinwald, 1900.

parlant, être pris que pour la science qui a pour but de classifier les peuples, et pour celui qui la professe, *εθνος* ne signifie pas autre chose que peuple.

L'attention; jusque-là concentrée sur les races, se transporte donc sur les peuples, ou plutôt ces deux notions, jusqu'alors identiques, apparurent sous des couleurs tout à fait différentes. Des changements profonds dans le domaine politique eurent une grande influence sur le développement de l'ethnographie. On attribua aux gouvernés le rôle qu'avaient joué jusque-là les gouvernants : on chercha à résoudre les questions de nationalité au Congrès de Vienne et surtout plus tard au Congrès de Londres, et le concept de peuple prit une importance primordiale. Les deux Thierry fondèrent une nouvelle école historique, laquelle cherchait dans les différences nationales l'explication de l'histoire des peuples. Aux causes externes, à l'action de la Providence, ils voulaient substituer les causes internes, les caractères des peuples, les instincts héréditaires et les traditions.

La publication de l'Histoire des Gaulois attira à son auteur une réponse du grand naturaliste William Edward (1829), qui était un véritable mémoire et qui précisait encore davantage le concept de race. Cette lettre eut un retentissement tel qu'elle amena, dix ans plus tard, ainsi que l'attestent Topinard et de Quatrefages, la fondation de la Société ethnographique de Paris.

En 1808, Frédéric Schlegel commença, par son livre sur la langue et la sagesse des Indous, cette série de chefs-d'œuvre où brillent, entre autres, avec tant d'éclat, les ouvrages de Guill. Schlegel, de Bapp, de Pintkerton, de Guill. de Humboldt, de Kloploth, de Burnouf, d'Abel Rémusat, de Balbi et de tant d'autres. La découverte de la soi-disant parenté des langues aryennes fit penser à la parenté ethnographique des peuples qui les parlent. Les fruits de tous ces travaux furent tels qu'en peu d'années, on put donner la classification générale des principales langues de l'humanité. De là à conclure à la filiation, au groupement des populations et des races, il n'y avait qu'un pas. Il fut naturellement franchi. L'anthropologie philologique, nous disons l'ethnographie linguistique, sortit de ces nouvelles études et marcha à pas de géant (1).

En somme, à leur insu, les linguistes travaillèrent pour l'ethnographie et, ce qui semblera paradoxal, ils firent plus, à cette époque, pour le développement de la nouvelle science que les anthropologistes eux-mêmes, tels que Virey, Bory de Saint-Vincent, Desmoulin et autres. Ainsi Balbi, à qui Broca attribue à tort l'invention du concept

(1) DE QUATREFAGES, *Rapport au Ministre de l'Instruction publique sur les progrès de l'anthropologie en France.*

ethnographique, tout en ne se proposant que l'objectif purement linguistique de la classification des peuples d'après leur langue, arrive à intituler son grand ouvrage : *Atlas ethnographique du Globe, ou classification des peuples anciens et modernes d'après leur langue*.

Pour Balbi, d'ailleurs, l'étude des langues était le seul moyen de remonter à l'origine des nations. Cependant, dans cette voie, il allait trop loin et dépassait le but. Il faisait de la langue le seul critérium. Les nations, pour Balbi, étaient ces peuples qui parlaient une même langue ou ses divers dialectes, quels que fussent leur religion, civilisation, état politique et la distance qui les séparait. On a réagi plus tard contre ces tendances exagérées (1).

Sur ces entrefaits, Prichard fit paraître son ouvrage monumental en cinq volumes intitulé : *Researches into the physical history of Mankind*, qui, malgré ses dimensions volumineuses, arriva bientôt à sa troisième édition. Le premier, il donna sinon une définition de l'ethnographie, du moins un exposé complet de son programme, de ses divisions, de ses rapports avec les autres sciences : « L'ethnologie, dit Prichard, est l'histoire des races humaines et comprend tout ce qui peut être appris sur leurs origines et leurs relations. Elle est distincte de l'histoire naturelle... Les branches de l'histoire naturelle qui concourent à l'ethnographie sont l'anatomie, la physiologie, la zoologie et la géographie physique. » L'histoire et l'archéologie lui apportent ainsi leur concours et, par là, Prichard entend les sources de renseignements les plus divers : l'histoire proprement dite, les traditions, les inscriptions et surtout la comparaison analytique des langues. L'ethnographie est plus voisine de l'histoire que la zoologie, parce que l'ethnographie concerne spécialement l'origine des peuples, tandis que l'histoire naturelle concerne l'histoire de l'espèce humaine.

Les renseignements les plus divers sur les peuplades encore inconnues affluaient de toutes parts. Une pléiade d'explorateurs allemands, anglais et français continuaient l'œuvre du XVII^e et du XVIII^e siècle. Citer tous ces vaillants voyageurs nous est impossible, mais nous ne pouvons passer sous silence des noms comme ceux d'Abbadie, de Combes, Lefebvre, Gaillard, Caillé, Jacquemont d'Orbigny, dont l'Homme américain peut être considéré comme un véritable chef-d'œuvre.

A la fin de la deuxième période, l'ethnographie semblait donc constituée. Elle avait trouvé son nom et son but, on avait tracé ses divisions, établi ses rapports avec les autres sciences. Il semblait que, de là à se constituer en science propre, il n'y avait qu'un pas. Mais il fut loin

(1) G. RATZEL, *Volkerkunde*, p. 29, Wien, 1890; *Bibliographisches Institut*, 2^e Aufl.

d'en être ainsi. Les anthropologistes prétendaient que la science des races humaines ne pouvait être détachée de la science du groupe humain considéré comme espèce, que l'homme étudié dans les races rentrait dans ses attributions tout autant que l'homme étudié dans son ensemble et dans ses ressemblances avec les animaux. On disait que l'horizon de l'anthropologie avait grandi, que l'étude des peuples, au point de vue de leur histoire, de leur langue, de leurs coutumes, de leurs institutions et de leur civilisation, se rattachait à l'anthropologie. Les ethnographes, à leur tour, se défendirent énergiquement : aux anthropologistes, aux médecins, aux anatomistes et aux physiologistes ils abandonnaient volontiers l'histoire de l'homme considéré en tant qu'espèce ou en tant qu'individu, ils leur abandonnaient l'étude des caractères physiques, physiologistes, anatomiques et pathologiques ; mais, par contre, ils revendiquaient, pour leur part, comme leur domaine propre et exclusif, l'étude des peuples et des sociétés.

C'est l'ensemble de ces luttes qui fait l'objet de la troisième période de l'histoire de l'ethnographie.

La lettre ou le mémoire de William Edward à Thierry avait amené la création de la première société d'ethnographie. Son but était exclusivement, disait-elle, « l'étude des races humaines d'après les traditions historiques, les langues et les traits physiques et moraux de chaque peuple ». L'instruction générale aux voyageurs qui suivait ses statuts précise davantage encore cet objectif. Elle donnait les indications nécessaires sur la meilleure voie à suivre pour l'obtention des renseignements relatifs à la vie individuelle, familiale et sociologique, aux institutions, aux coutumes, traditions locales, révolutions politiques, religions, etc., et se terminait par des considérations non plus ethnographiques, mais ethnologiques. « Il faudra, disait-elle, rechercher d'abord quels sont, chez un peuple, les souvenirs qu'il a conservés de son origine et de ses affinités avec tant d'autres peuples, quelles sont les révolutions qu'il a éprouvées dans sa langue et dans ses mœurs, dans les arts, les sciences et les richesses, et dans la puissance de son gouvernement par des causes internes ou des invasions étrangères. »

La société eut une heureuse influence. Les membres publièrent des travaux importants, parmi lesquels nous citerons ceux relatifs aux races américaines et océaniques, aux Jebons, aux Parsis, aux Sees, aux Gaëls, aux Guanches et aux Peules. Tous ces travaux ont surtout un caractère ethnographique. En général, leurs auteurs ne s'occupent pas ou peu des sciences naturelles, ils traitent exclusivement des peuples, de leur parenté et de leurs coutumes. William Edward allait même plus loin : il prétendait subordonner, dans l'ordre d'importance, l'anthropologie, la science même, à l'ethnographie : « L'utilité de l'histoire

naturelle de l'homme, disait-il dans son beau et substantiel mémoire sur les Gaëls, c'est de connaître avec précision l'origine des peuples et de distinguer le caractère moral des races qui forment une nation. »

Dans l'entretemps, un événement important s'était passé, événement dont les conséquences ne furent pas immédiatement appréciables, mais qui, dans l'avenir, devait exercer sur les destinées et les tendances de l'ethnographie, comme d'ailleurs sur toutes les sciences sociales, une influence prépondérante. Nous voulons parler de la publication du Cours de philosophie positive de Comte, commencée en 1830 et terminée en juillet 1842.

En posant comme loi sa théorie préconçue des trois états, « épine dorsale » (1) de son système, Comte donnait aux recherches ethnographiques le plus vigoureux élan qu'elles pussent recevoir. Faisant de la sociologie, la science des phénomènes sociaux, c'est-à-dire intellectuels et moraux, dus à l'influence des générations précédentes et cela dans le dessein d'arriver à la détermination du système, suivant lequel la société doit être réorganisée ; il attirait du coup l'attention sur des phénomènes primordiaux dont l'étude avait été négligée jusque-là et qui faisaient, en partie, l'objet de l'ethnographie. Proclamant comme un dogme sa théorie de l'évolution, déclarant que partout elle avait été identique, que dans l'espace tous les degrés de civilisation coexistaient sur le globe terrestre, que dans le temps, en les mettant bout à bout, on pouvait reconstituer la chaîne totale du développement universel (2), fatalement la sociologie positiviste conduisait à l'ethnologie comme une thèse à sa démonstration. Seule l'ethnographie pouvait donner au comtisme une base scientifique, une base positive. La méthode comparative amenait donc nécessairement l'étude des peuples — notion essentiellement ethnographique — coexistant à un moment donné dans l'espace. Mais l'emploi exclusif de cette méthode, on courait le risque de tomber dans diverses erreurs. Ainsi on pouvait soit méconnaître la filiation des différents degrés de l'évolution humaine (3), soit prendre des différences accidentelles, secondaires, provenant de la diversité des races, des milieux ou des gouvernements « par des phrases principales du développement social » (4). Pour arriver à un résultat scientifique, la première méthode devait être combinée avec la méthode dite historique (5), et avec l'étude de l'humanité dans le temps.

(1) STUART MILL, *Comte et le positivisme*. Traduit de l'anglais par Clémenceau, 2^e édit., p. 14.

(2) *Cours de philosophie positive*, 1, 5, 4.

(3) *Cours de philosophie positive*, p. 446.

(4) *Ibid.*, p. 447.

(5) *Ibid.*, p. 450.

Deux ans après la publication du Cours de philosophie positive, sous l'influence de la Société d'ethnologie de Paris, on vit se fonder à Londres en 1844, une deuxième société ethnologique et, quelques années après, une troisième à New-York.

Le mouvement s'étendait partout. Il avait envahi le nouveau monde aussi bien que l'ancien, et plus rien désormais ne pouvait l'arrêter. La révolution de février amena bien, il est vrai, la chute de la société parisienne, mais d'autre part, le problème des nationalités qu'on cherchait à résoudre à coups de canons en Italie, en Allemagne et en Hongrie attira davantage l'attention sur la science dont l'objectif était précisément, sinon la solution de ces problèmes, du moins leur étude très sérieuse.

La Société d'ethnographie vint d'ailleurs remplacer avec avantage la Société d'ethnologic. Dans ses premières séances elle s'efforça de donner de l'ethnographie une définition complète embrassant ses notions essentielles. Castaing, dans son rapport, fit connaître les définitions qui lui avait été proposées. Nous en citerons quelques-unes, afin de faire voir que l'accord n'était pas encore précisément établi :

- 1° L'ethnographie est l'histoire naturelle de l'humanité ;
- 2° Histoire naturelle et philosophique de l'humanité ;
- 3° Etude de l'homme en société sous les rapports physiques et intellectuels ;
- 4° Etude de la constitution physique, intellectuelle et morale des différentes nations ;
- 5° Etude de la constitution physique, intellectuelle, morale et des rapports historiques des races ;
- 6° Etude des races, des langues et du degré de civilisation atteint par les diverses races ;
- 7° Etude de l'humanité dans le passé et dans le présent, en vue de l'avenir ;
- 8° Etude physique et intellectuelle de l'humanité ;
- 9° Etude de l'humanité ;
- 10° Etude physique, intellectuelle et morale de l'humanité.

Toutefois, tous étaient au fond, quant au but sinon unique, du moins principal de l'ethnographie. « Voici, disait Labarth, dans un article intitulé : « Esquisse d'un tableau préparatoire génésiaque pour l'établissement d'un programme scientifique de l'ethnographie » sa tâche, son but : Elle cherche à faire prévaloir partout des idées d'ordre et de justice, d'indépendance nationale et de sage administration : elle attaque les préjugés des races, lesquelles sont toutes égales, au moins virtuellement ; elle s'efforce d'humaniser l'homme, de l'unir à lui-même, malgré les variétés qui le distinguent et qu'elle se garderait bien de détruire, espérant du mélange, du concert de ces diffé-

rences un accord inattendu et suprême ; elle popularise en s'efforçant autant que possible de les ramener à un type unique, ce qui devait être d'un usage commun et universel parmi les hommes, à savoir les moyens d'expression, d'échange et de communication. Enfin, répandant partout les idées de solidarité, de responsabilité, de bonnes mœurs, elle tend à réaliser sur le globe perfectionné et exploité en famille, ainsi que chez les races ou nations qui l'habitent, la vraie liberté et le bonheur (1).

A la fin de 1860, l'ethnographie était parvenue à se constituer en science propre. Elle avait son nom particulier, son but, ses cadres, ses divisions et sa méthode.

Il ne s'agissait plus de faire de l'histoire et de l'étude des peuples un chapitre ou une section de l'étude de l'humanité. A côté ou au sein de l'anthropologie qui était l'étude de l'espèce humaine comme l'hippologie est l'étude du cheval et la mammologie celle des mammifères, s'était constituée l'ethnographie ou étude des sociétés humaines et, par conséquent, de l'humanité. La nouvelle science avait ses sociétés, ses corps constitués, ses publications et ses savants. On pourrait affirmer ou nier l'importance de la nouvelle venue dans la hiérarchie des sciences, en faire la vassale de l'anthropologie, mais on ne pouvait nier son existence.

Pendant la quatrième ou dernière période, l'ethnographie achève de conquérir son indépendance et étend le champ de ses recherches. Les cadres devenus trop étroits, devront s'élargir. A côté de l'ethnographie proprement dite, purement descriptive, on verra naître l'ethnogénie. Des chaires seront établies dans la plupart des grandes universités des deux mondes. Elle aura des représentants dans les académies et les instituts, des revues et des journaux dans tous les pays.

Elle achève d'abord de rompre les dernières entraves qui la rattachent à l'anthropologie.

D'une part, l'ethnographie abandonne complètement à l'anthropologie l'étude des caractères somatologiques, qu'au principe elle avait voulu se réserver, comme il résulte de la définition que proposaient, en général, la plupart des ethnographes et que nous avons donnée plus haut. La chose, toutefois, ne se fit pas sans difficulté. Ainsi, Claude Bernard, président de la société d'ethnographie, considérait encore l'ethnographie, en 1862, comme « l'étude physique, morale et religieuse de l'humanité. »

L'éminent physicien prétendait qu'elle avait dans ses attributions,

(1) *Les actes de la Société d'ethnographie*, 1^{re} série, t. v., p. 146.

la « connaissance de l'homme en tenant compte de ses trois ordres de facultés : les premières dites végétatives, parce qu'elles lui sont communes avec les végétaux ; les autres, animales, parce qu'il les partage avec les animaux ? enfin, les facultés psychiques que lui seul possède (1) ».

D'autre part, l'anthropologie n'avait pas renoncé tout à fait à ses prétentions ethnographiques. Tout ce qui jette quelques jours sur l'humanité et sur ses divisions sur le globe, écrivait Broca, rentre dans l'anthropologie. Les peuples sauvages et les nations civilisées, le passé et le présent, l'anatomie, la physique, la géographie et jusqu'aux maladies de l'homme, jusqu'à ses passions et ses productions artistiques, tout l'intéresse. L'anthropologie est comme un point central vers lequel aboutissent des applications empruntées à toutes les connaissances. »

Elle est tout entière dans son but. L'anthropologie est la science de l'homme et de l'humanité, c'est-à-dire d'un groupe zoologique, qui est le premier dans la série des êtres, c'est-à-dire de l'ensemble des peuples et des sociétés. Mais l'entente devait graduellement se faire. De part et d'autre, on comprenait l'importance de la division du travail, et les prétentions ainsi que les rivalités disparurent pour faire place à une entente suffisante.

Le premier Congrès international des sociétés ethnographiques, organisé en 1878, sous le patronage du gouvernement français, permis aux ethnographes de tous les pays de se mieux connaître et d'avoir une vue d'ensemble des progrès réalisés. Toutefois la définition même de l'ethnographie souleva des discussions orageuses. Pas une seule des définitions posées ne put réunir l'unanimité des suffrages, et on se sépara sans avoir pu s'entendre.

Ce ne fut que onze ans plus tard, dans un Congrès tenu également à Paris, que les ethnographes furent d'accord pour souscrire à la définition que de Rosny avait fait adopter par la société ethnographique de Paris et nombre d'ethnographes autorisés. « L'ethnographie devenait l'étude de l'évolution intellectuelle des sociétés humaines, tandis que l'anthropologie, qualifiée d'histoire naturelle de l'homme, n'avait à s'occuper que de l'homme individuel et des races d'hommes au point de vue zoologique. » Le président du Congrès, Oppet, l'illustre assyriologue, s'écriait dans son discours de clôture : « L'ethnographie n'est plus aujourd'hui dans la période laborieuse de l'enfancement ; bien plus, elle est à l'heure actuelle une science fondée. Elle peut être définie comme la société du mouvement intellectuel des groupes humains établis et constitués en société. »

(1) *Mémoires de la Société d'ethnographie*, 1^{re} série, t. VII, p. 284.

Dans l'entretemps avait commencé la publication d'une série d'ouvrages purement ethnographiques. Qu'il nous suffise de mentionner au hasard les études remarquables de Tylos, de Morgan, de Lubbok, de Mac Lennan, de Summ, de Letourneau, de Bastian et de Spencer, relatives à la religion, aux institutions sociales des peuples barbares ou sauvages. Tous ces ouvrages sont trop connus de nos lecteurs, pour que nous nous attardions à les analyser, ou à mettre leur valeur en évidence. Avec Morgan, dont les théories ont besoin de plus d'une rectification, nous pénétrons dans l'intérieur de la famille iroquoise, comme Fustel de Coulanges nous avait fait pénétrer dans la gens grecque et romaine à la suite de son beau livre sur la « Cité antique ». Avec Maine nous voyons se dérouler dans le présent et dans le passé toutes les institutions aryennes. Tylor écrivait son Histoire de la civilisation. La lumière se faisait à flots sur les peuples les plus inconnus. On dressait le catalogue de toutes les antiquités, de toutes les religions, de toutes les institutions sociales. On établissait enfin analytiquement la composition de toutes les populations au point de vue ethnographique avec la précision d'un chimiste dosant les éléments des substances composées.

Après ce court exposé des origines de l'ethnographie, essayons de la définir. Et d'abord l'ethnographie est-elle une science ? La question peut-être posée, comme elle l'a été pour la sociologie. Pour beaucoup de savants, la tentative de constituer sous le nom d'ethnographie, une science nouvelle est vaine. L'ethnographie ne serait autre chose qu'un chapitre de l'anthropologie. Le trésor de ses documents est assurément très riche, dit-on, les matériaux sont immenses ; mais il s'en faut que l'édifice soit déjà construit, ses grandes lignes sont à peine tracées, les bases qui doivent le supporter ne sont même pas définitivement assurées. Les théories aventureuses, les systèmes préconçus, les affirmations dogmatiques, les conclusions prématurées se croisent, se contredisent et disparaissent successivement.

Ce qui constitue l'unité et le caractère distinctif d'une science, ce n'est pas son objet matériel, qu'elle peut avoir en commun avec une foule d'autres sciences, mais son objet formel. « La science est une du moment qu'elle s'occupe d'un genre d'objets considérés sous un seul point de vue formel. Ce n'est pas la diversité matérielle des objets à connaître qui différencie la science, mais leur diversité formelle. Or, l'ethnographie a un objet formel distinct de celui de l'anthropologie, car cette dernière, d'après ses grands maîtres, est exclusivement l'étude physique de l'homme. L'ethnographie n'est pas non plus la sociologie, avec laquelle on a voulu la confondre.

La sociologie est la science de la constitution et du développement des sociétés. Elle a pour objet l'étude des sociétés et la recherche des

lois régissant les phénomènes qui s'accomplissent dans leur sein. Mais si l'ethnographie n'est rien de tout cela, qu'est-elle donc? Elle est une science sociale, car elle a pour objet l'étude des phénomènes sociaux par la méthode d'observation (1). Les sciences sociales sont multiples. Après Ampère, qui déjà rangeait parmi elles la science historique, la science de la guerre, l'ethnographie, la science des religions et la science juridique, Leges, professeur à l'Université de Goettingen, y fait entrer successivement l'ethnologie, la démographie, la statistique morale, l'économie politique, la politique comparée, l'étude comparative du droit, la théologie comparée, sciences qui étudient tous les phénomènes de la vie sociale dans le domaine de l'économie, de la technique, des institutions constitutionnelles et juridiques, de l'évolution religieuse et morale (2).

Signe symptomatique, l'ethnographie vient déjà en seconde ligne, immédiatement après la sociologie, dans certains catalogues de librairie et de bibliothèque. Ainsi le catalogue de la Société nouvelle de librairie de Paris publie depuis deux ans, sous le titre de : Notes critiques, sciences sociales, une bibliographie critique des ouvrages relatifs à ces sciences. Et cette bibliographie comporte les sections suivantes :

- 1° Sociologie en général ;
- 2° Ethnographie, Folklore ;
- 3° Science des religions ;
- 4° Science du droit et des mœurs ;
- 5° Science économique ;
- 6° Etudes diverses.

L'ethnographie rentre dans les sciences sociales au même titre que l'économie politique, que la science juridique et la science des religions. Toutefois, elle n'est ni l'économie politique, ni la science juridique, ni la science des religions. Qu'est-elle donc?

On peut dire que l'ethnographie est exclusivement la science des peuples. Or, les peuples n'étant pas des créations subjectives de l'intelligence humaine, mais des réalités objectives, des formalités très distinctes d'autres formalités telles que la race, par exemple, il s'ensuit que la science dont ils constituent l'objet spécial doit être une science propre et spéciale. Dire avec M. Hamy, de l'Institut, que l'ethnographie est « l'étude de toutes les manifestations matérielles de l'activité humaine » : que « alimentation et logis, habillement et parures, armes de guerre et instruments des travaux de la paix, chasse, pêche, cultures et industries, moyens de transport et d'échange, fêtes et cérémo-

(1) PAUL DE ROUSIERS, *De l'enseignement des sciences sociales*, p. 11; Paris, Alcan, 1901.

(2) *L'enseignement des sciences sociales en Allemagne*, p. 111; Paris, Alcan, 1901.

nies religieuses, jeux de toute sorte, arts plus ou moins développés, tout ce qui, dans l'existence matérielle des individus, des familles ou des sociétés, présente quelque trait bien caractéristique et du domaine de l'ethnographie », c'est ne rien dire, ou plutôt ce n'est pas assez dire, car l'ethnographie est plus que cela. Pour nous, elle doit être considérée comme une science ayant pour objet l'étude des peuples sauvages et tous les phénomènes quels qu'ils soient, ayant l'homme, vivant dans cet état, pour sujet, que ces phénomènes soient de l'ordre matériel, intellectuel, moral ou religieux.

Nous admettons sans difficulté que l'anthropologie et l'ethnographie se complètent mutuellement, qu'elles ont entre elles des rapports parfois intimes, mais à la condition de ne pas exagérer l'importance de ces rapports. Nous admettons encore que l'ethnographie fasse parler, avec d'autres sciences particulières, de l'anthropologie, mais au même titre que les sciences économiques et politiques font partie de la sociologie. Les deux sciences se rendent mutuellement des services, mais elles ont chacune leur domaine particulier, un but différent, des méthodes propres, des moyens d'investigation spéciaux. L'anthropologie a recours à la cranométrie, à l'anthropométrie, à l'anatomie et à la physiologie comparée, ou plutôt elle n'est que la synthèse de ces diverses sciences. L'ethnographie emprunte le secours de la linguistique, de l'archéologie, de la statistique, de la préhistoire, de la science des religions, de l'histoire des institutions, des mœurs et des arts. L'anthropologie nous fait connaître l'homme de la même manière que l'hippologie nous fait connaître le cheval. L'ethnographie va bien au delà, elle nous fait connaître les peuples, elle nous trace le tableau de toutes les manifestations de l'intelligence humaine. En un mot, l'anthropologie est la science de l'homme et l'ethnographie la science de la civilisation.

Mais si nous nions que l'ethnographie ne soit qu'une dépendance de l'anthropologie, nous reconnaissons sans peine qu'elle fait partie de l'anthropologie philosophique. Qu'on divise celle-ci en anthropostatique ou ensemble des sciences de toutes les forces et de tous les facteurs constants de la vie humaine et des lois de dépendance qui les régissent, en anthropographie ou étude concrète des mêmes forces et facteurs considérés au point de vue de leur existence et de leurs relations réciproques à un moment déterminé, soit dans les temps modernes, soit aux époques préhistoriques, en anthropodynamique ou étude des lois de succession, d'évolution et de transformation des phénomènes humains, qu'on la divise autrement encore avec les anthropologistes russes et allemands, peu importe, l'ethnographie occupe toujours dans ces diverses divisions une des premières places.

L'ethnographie générale ou l'étude des hommes réunis en peuple,

peut se subdiviser elle-même. L'ethnographie proprement dite, semblable à cela à toutes les sciences dont le nom se termine par « graphie », est une science essentiellement concrète et descriptive, étudiant les phénomènes humains à un endroit déterminé et à une époque particulière.

Elle a comme objectif, la description des peuples et de leurs différents états de civilisation. L'ethnologie, comme toutes les sciences terminées en « logie », est une science abstraite, étudiant les relations qui unissent les phénomènes similaires en tous temps et en tous lieux. Elle a pour objet l'explication des différents états de civilisation exposés par l'ethnographie et doit formuler les lois générales qui ont présidé à l'éclosion ou à l'évolution de ces états (1).

Nous n'admettons donc pas non plus qu'on puisse dire avec M. de Rosny que l'ethnographie se présente tantôt comme une science descriptive, tantôt comme une science théorique : considérée comme science descriptive, elle aurait pour but de recueillir et de classer les faits qui sont de nature à éclairer le champ de ses investigations, à servir de bases à ses théories générales et, s'il y a lieu, à en justifier les formules ; considérée comme science théorique, elle aurait pour but la recherche des lois qui président au progrès de l'humanité, ou bien encore l'appréciation des phénomènes qui se sont produits et se produisent d'âge en âge dans la marche des peuples vers une civilisation de plus en plus logique, de plus en plus conforme aux lois de la nature, dans lequel cas il n'est pas impossible que l'ethnographie soit entraînée dans le domaine de la philosophie spéculative.

Semblable distinction confondrait l'ethnographie avec la sociologie telle qu'elle est actuellement conçue.

Outre ces subdivisions essentielles, on en a proposé d'autres, dont l'utilité paraît encore douteuse. Tel est le cas pour l'ethnogénie ou étude de l'origine et de l'évolution des races : l'ethnopsychologie ou psychologie des races, l'archéographie ou étude de la géographie de l'antiquité, le folklore ou étude des littératures et traditions populaires, etc. La multiplicité de ces subdivisions, l'incertitude de leurs définitions et de leur domaine, leurs empiètements et leurs rivalités expliquent en partie, s'ils ne les justifient pas, les préventions dont l'ethnographie a été longtemps l'objet.

* * *

(1) Voir DENIKER, *Les races et peuples de la terre*, p. 12. Paris, Reinwald, 1900, et SCHMIDT, *Centralblatt für anthropologie*, Breslau, 1899, p. 97.

Un enseignement systématique des sciences ethnographiques est donné à Paris, à Berlin, à Vienne, à Londres, à Oxford et à Washington.

La France compte trois grandes institutions ethnographiques. En premier lieu, on peut citer le Muséum d'histoire naturelle. Le titulaire de la chaire d'anthropologie est le très distingué M. Hamy, de l'Institut. Depuis qu'il a repris la succession de M. De Quatrefages, dont il était le meilleur disciple, il a donné une série de leçons qui se continuent encore aujourd'hui et sont relatives à l'histoire naturelle de toutes les races humaines. anciennes et modernes.

Le second centre ethnographique est l'École d'anthropologie de Paris. On y donne, sous le nom générique d'anthropologie, des cours très complets d'ethnologie linguistique, religieuse et sociale. Le troisième centre est la Société d'ethnographie reconnue comme établissement d'utilité publique par le gouvernement. Remarquons, qu'à l'exception de Lyon, aucune université française ne possède un enseignement anthropologique.

L'Allemagne compte des chaires d'ethnographie à Munich, Berlin, Leipzig, Bonn, Marburg, Halle, Breslau. L'enseignement des sciences ethnographiques est remarquablement organisé dans les universités allemandes, et la plupart des titulaires des chaires d'ethnographie sont de véritables savants en la matière (1).

En Angleterre, les sciences ethnographiques ont mis plus de temps sinon à conquérir la faveur du public, du moins à obtenir une place

(1) Pour donner au lecteur une idée de l'extension du programme de l'ethnographie, énumérons les principaux points examinés par Luschau, attaché au Musée d'ethnographie de Berlin, dans ses leçons d'ethnographie. (Voir l'excellent rapport de M. HALKIN, *L'enseignement de la géographie en Allemagne*, Bruxelles, Schepens, 1900.)

I. — *Généralités* : 1. Nom du pays étudié, des villages, des missions, etc. ; 2. Cartes du pays avec limites politiques ; 3. Statistique, population ; 4. Différentes couches de la population, les derniers arrivés pêcheurs, agriculteurs ; 5. Augmentation ou diminution de la population, causes ; 6. Population flottante, les marchands ; 7. Situation politique, roi, chefs, prêtres, employés, etc. ; 8. Succession au trône, élection, hérédité, etc. ; 9. Différences entre les classes ; 10. Différentes manières de saluer ; 11. L'esclavage en général ; 12. L'esclavage pour dettes ; 13. Le droit, la jurisprudence ; 14. Guerre et paix ; 15. Position sociale de l'homme ; 16. Position sociale de la femme ; 17. Mariage et divorce ; 18. Le veuvage ; 19. Les mœurs ; 20. Naissance des enfants, pratiques ; 21. L'éducation des enfants ; 22. Cérémonies lors de l'arrivée des enfants à l'âge de la puberté ; 23. Maladies, causes, soins, mort, ensevelissement, enterrement, différences dans l'enterrement, des parjures, des endettés, des tués par la foudre, etc.

II. — *Religion* : 24. Généralités ; 25. Les divinités inférieures ; 26. La foudre ; 27. Dieux particuliers aux familles et aux endroits ; 28. Les esprits ; 29. Le culte des serpents ; 30. Les autres cultes ; 31. Amulettes et sorcelleries ; 32. Mythologie ; 33. Prêtres, médecins, magiciens ; 34. Médecine ; 35. Système chronologique ; 36. Connaissances

dans l'enseignement supérieur. C'est ainsi qu'en 1881, sir W. Plower pouvait dire : « Dans aucune université ou établissement public des trois royaumes, il n'est donné un enseignement systématique des sciences anthropologiques, excepté pour autant que la philologie

astronomiques et physiques; 37. Système de numérotation; 38. Histoire; 39. Matériel anthropologique, conformation des crânes, etc; 40. Matériel linguistique mots etc.

III. — *Situation des maisons et des villages* : 41. Les entrepreneurs de construction, maçons, menuisiers, etc.; 42. Forme typique des demeures; 43. Crépissage des parois; 44. Construction du toit; 45. Les étages; 46. Constructions additionnelles à la maison familiale bâties par les générations suivantes; 47. Etablissements publics; 48. Disposition des habitations dans les villages; 49. Les rues; 50. Les communes; 51. Les fortifications, les ouvrages de défense; 52. Disposition intérieure des maisons; 53. Construction des portes, des fenêtres; 54. Le luxe, la décoration.

IV. — *Vie journalière des indigènes* : 55. Manière de faire du feu; 56. La batterie de cuisine; 57. La nourriture; 58. La cuisine; 59. Le mets journalier; 60. Mets permis et défendus; 61. Anthropophagie; 62. Le tabac; 63. Le haschisch; 64. Les liqueurs alcoolisées; 65. Les moulins; 66. Les appareils d'éclairage; 67. Les soins donnés au corps; 68. Soins donnés à la chevelure, à la barbe, etc.; 69. Habillement; 70. Chaussure; 71. Coiffure; 72. Bijoux; 73. Amulettes; 74. Masques; 75. Jouets pour enfants; 76. Jeux et danses; 77. Exercices de gymnastique, natation, canotage, etc.; 78. Musique, instruments.

V. — *Déformations du corps* : 79. Peintures corporelles; 80. Talouage; 81. Dessus dans la peau produits par blessures cicatrisées; 82. Déformation des oreilles; 83. Déformation du nez; 84. Déformation des lèvres; 85. Amputation de doigts; 86. Extraction ou limage des dents; 87. Pressions exercées sur les crânes des nouveau-nés; 88. La circoncision; 89. La castration; 90. Déformation des parties génitales de la femme.

VI. — *Armes et instruments de chasse et de pêche* : 91. Armes; 92. Arcs et flèches; 93. Boucliers, casques, cuirasses, etc.; 94. Les fusils; 95. Etat de la guerre; 96. Moyens employés à la chasse; 97. Trophées de chasse; 98. Animaux pris à la chasse; 99. La pêche; 100. Canots et filets; 101. Nasses et autres instruments; 102. Empoisonnement des poissons; 103. Usage de l'hameçon.

VII. — *Agriculture et élevage du bétail* : 104. Instruments agricoles; 105. Division des champs; 106. La moisson; 107. Le bétail; 108. Modification.

VIII. — *Commerce et métiers* : 111. Description du commerce local et du commerce avec les peuplades voisines; 112. L'argent comme valeur commerciale; 113. Mesures de longueur; 114. Mesures de capacité; 115. Poids; 116. Emballages; 117. Lois commerciales.

IX. — *Industrie métallurgique* : 118. Origine de cette industrie; 119. Le fer; 120. Sa provenance; 121. Instruments de fabrication indigène, marteaux, etc.; 122. Une force indigène; 123. Position sociale du forgeron; 124. Différents travaux du forgeron; 125. Autres métiers s'occupant du travail des métaux.

X. — *La céramique*.

XI. — *Travaux en bois* : Ponts, canots, gouvernails, etc.

XII. — *Tissage*.

XIII. — *Industrie du tailleur d'habits* : LUSCHAU, *Instruktion für ethnographische Beobachtungen und Sammlungen in Deutsch Ost Afrika*; Berlin, 1896, et SEIDEL, *Instruktion für ethnographische Beobachtungen und Sammlungen in Togo*; Berlin, 1897.

comparée puisse être considérée comme faisant partie des dites sciences. » L'appel de l'éminent ethnologue anglais a été entendu. Aujourd'hui, les sciences ethnographiques sont enseignées à Oxford et à Cambridge. Tylor a été nommé, en 1898, *Reader of anthropology* à Oxford; Thomson au *Pit Museum*, où M. Balfour donne chaque année une série de conférences sur les arts de l'humanité et leur évolution. Un *Museum* a été récemment établi à l'Université d'Aberdeen, de telle façon qu'il est à supposer qu'un cours y sera bientôt donné. En Irlande, Brown donne « les méthodes anthropométriques » au Trinity College de Dublin. En sus du travail accompli au laboratoire, le professeur se transporte avec des élèves, chaque année, dans un district déterminé, afin de faire des études pratiques.

En Italie, les sciences ethnographiques sont enseignées dans la plupart des universités. Giuseppe Sergi est professeur d'anthropologie à Rome; Nicolucci, Pesta et Zaccarelli, à Naples; Mantegazza au Regio Istituto di Studi superiori pratici de Florence; Severi à Gênes; Lombroso à Turin et Vignolo à Milan.

L'Espagne et le Portugal ont établi une chaire d'anthropologie près des Universités de Madrid et de Coïmbre. A Madrid, Manuel Anton y Ferrandez est professeur « cathedratico » d'anthropologie et d'histoire naturelle de l'homme; à Coïmbre, Luis Guinaraès est professeur « cathedratico » d'anthropologie et de paléontologie.

Le Docteur Martin donne un cours d'anthropologie à l'Université de Zurich ainsi qu'à l'École polytechnique de la même ville.

En Autriche-Hongrie, des chaires d'ethnographie ont été créées près des Universités de Vienne, de Prague, de Buda-Pesth, où enseignent respectivement ces maîtres de l'ethnographie que sont Moriz Hoernes, Haberlandt, Philipp Paulitschker, Neudirle et Torath.

La Russie a été entraînée dans le mouvement et quatre chaires d'ethnographie ont été établies : deux à Saint-Petersbourg, dont une à l'Université impériale et l'autre à l'Académie des sciences avec Anutschin et P. Idri comme titulaires respectifs; deux à Moscou, avec Charuzin et Anutschin comme professeurs.

Toutefois, c'est encore aux Etats-Unis que l'ethnographie a fait le plus de progrès, et c'est là qu'elle a trouvé ses plus brillants représentants. Les Musées du Trocadéro et de Saint-Germain à Paris, la *Christy Collection* au British Museum de Londres et le *Blackmore Museum*, à Salisbury, les Musées ethnographiques de Berlin, de Munich, d'Hambourg, de Vienne, de Stockholm, contiennent certes des collections très précieuses, mais, toutes ensemble, elles n'équivalent pas aux trésors que renferme la *Smithsonian Institution*, de Washington, dans sa section ethnographique.

Le Nouveau-Monde se trouve d'ailleurs dans une situation particu-

lièrement favorable. Il avait sous les yeux les restes des peuples primitifs que l'influence des races blanches n'avait pas encore entamés. Des associations de savants se formèrent déjà vers 1875, dans le but d'étudier à fond les Indiens actuels et d'explorer avec méthode les vestiges de civilisations antérieures qu'on découvrait partout. Des travailleurs de tout premier ordre se groupèrent autour de deux centres d'investigations qui, plus tard, sont devenus célèbres : le *Peabody Museum of American Archeology and Ethnology*, à Cambridge (Harvard University), et le *U. S. Geographical Survey*. Des missions furent chargées d'explorer successivement toutes les régions du pays, d'y pratiquer des fouilles, d'y recueillir tous les objets intéressant les Indiens et d'en noter les coutumes, les croyances et les langues.

Aujourd'hui, les sciences ethnographiques sont enseignées dans la plupart des universités américaines. A l'Université de Chicago, l'anthropologie et la sociologie sont provisoirement réunies, mais cela ne durera pas. Le docteur Star est professeur d'anthropologie et directeur de section anthropologique du Walker Museum.

En 1898, une nouvelle chaire a été créée à la Columbia University (New York) et attribuée à Franz Boas. Le titulaire donne ses cours en partie au Musée d'histoire naturelle et en partie au laboratoire psychologique, concurremment avec Furraud. L'Université de Yales possède depuis longtemps déjà des cours d'anthropologie générale basés sur « *Der Mensch* » de Ranke.

Le professeur Sneath donne un autre cours, intitulé : Anthropologie philosophique. En 1898, Macardy a été nommé titulaire de la chaire d'anthropologie préhistorique. Il donne des cours au Museum de de l'Université, où l'on a établi un laboratoire d'anthropologie physique et des collections ethnographiques aussi bien fournies que possible. Les universités de Clark et le *Massachussets Institute of Technology* possèdent également des chaires d'anthropologie. Deux chaires « d'histoire et problèmes de l'ethnographie » ont été successivement créées à la *Western Reserve University* (Cleveland) et à la *Brown University* (Providence).

En ethnographie, tout autant que dans les sciences naturelles, les musées ont une importance primordiale. Il s'agit, en effet, de reconstituer la vie des peuples disparus ou encore peu connus et de retracer l'évolution de leur culture. Or, cela n'est possible qu'à la condition d'étudier leurs manifestations intellectuelles, artistiques et naturelles. En reconstituant l'évolution des manifestations extérieures relatives à la vie intellectuelle, artistique, matérielle, religieuse, sociale des notions, on retrace, en somme, l'évolution de leur culture, tout comme en partant des effets et des actes on remonte aux causes et aux facultés.

Dans cet ordre d'idées, la *Smithsonian Institution* est unique au monde et ne souffre la comparaison avec aucune institution similaire.

Comme tous les grands établissements scientifiques américains, elle a été le fait de l'initiative privée. En 1826, James Smithson, un précurseur de Carnegie, légua au gouvernement des Etats-Unis une somme d'un demi-million de dollars, somme qui devait être employée, d'après les intentions du testateur, « *for the increase and diffusion of knowledge among men* », à augmenter et à répandre les connaissances scientifiques parmi les hommes. Conformément à ce désir, le Congrès, par un acte de 1846, fondait à Washington *The Smithsonian Institution*, ou Musée universel. Le grand Musée américain est aujourd'hui divisé en trois sections : anthropologie, géologie et biologie.

De ces trois sections, la première seule nous intéresse. Les richissimes collections, d'origine étrangère et américaine, ont été obtenues et s'obtiennent soit au moyen d'explorations et de fouilles faites sur les lieux mêmes, par les soins du Museum, soit au moyen d'échanges ou d'achats, soit encore par legs et donations. Les plus importantes sont relatives à la préhistoire américaine, à l'archéologie et à l'ethnographie de l'Amérique du Nord.

Toutes les races primitives qui ont vécu sur le sol américain, toutes les races aborigènes encore existantes y sont largement représentées.

L'anthropologiste a devant lui tous les éléments somatologiques, morphologiques et anatomiques dont il a besoin dans son étude des races. Il peut manier les crânes les plus divers et de toutes provenances, en jauger la capacité, en déterminer les divers indices, en établir la forme. Mais l'ethnographe dispose proportionnellement de bien plus de matériaux. Tous les *Naturvolker*, comme disent les Allemands, s'offrent à ses regards, et cela, non pas dans un cadre quelconque, mort, mais dans le milieu même où ils ont vécu, avec leurs habitations, leurs symboles et monuments religieux, leurs vêtements, leurs armes, leurs ornements, leurs productions artistiques, intellectuelles et agricoles, leur hiérarchie sociale, bref, dans leur vie individuelle, familiale et sociale.

Au point de vue linguistique d'abord, il y a des échantillons de toutes les écritures. L'évolution du langage est retracée aussi nettement que possible. Tous les moyens d'entente et de communication des idées entre les hommes y sont représentés, et on sait qu'on peut les réunir en trois groupes : moyen de communiquer la pensée à courte distance; gestes et paroles; moyens de la communiquer à une distance relativement éloignée; signaux divers; moyens de la communiquer à n'importe quelle distance et dans le temps; écritures. S. Malberg, un des meilleurs collaborateurs, a consacré plus de vingt ans à recueillir

les dernières traces de ces caractères linguistiques et à reconstituer leur évolution (1) : objets mnémoniques, exemples d'écritures pictographiques et idéographiques, alphabets, signaux, inscriptions peintes, gravées, sculptées sur des planchettes de bois, sur des morceaux d'écorce, sur des rochers, messages, récits de chasses, annales comprenant des cycles de septante, de cent ans et plus.

On a ressuscité la vie matérielle des Indiens : instruments pour produire et conserver le feu (2), poteries, vases en écorce pour la cuisson des aliments, mortiers, blocs de granit pour écraser les graines et les racines des plantes féculentes, habitations fixes et tentes transportables, vêtements, parures, colliers, ceintures, outils de toute espèce, en pierre, en os, en bois, en métal, en cuivre, en bronze, en fer (3). armes pour la chasse et la pêche, moyens de transport, instruments aratoires, etc.

La tendance matérialiste qui a présidé à l'organisation des musées ethnographiques en Europe ne semble pas se manifester dans celle de la Smithsonian Institution. La vie psychologique, familiale et sociale des peuples américains est beaucoup mieux représentée encore que leur vie matérielle.

La S. I. a à sa tête un comité composé du président et du vice-président des Etats-Unis ainsi que des membres du cabinet ; il compte, en outre, un « *Board of Regents* », élu par le Congrès. Il dispose d'un fonds permanent de 912,000 dollars, soit près de 5 millions de francs, composé de legs de Smithson, des donations de Hadghins et d'autres philanthropes.

Chaque année, le Congrès alloue les fonds nécessaires au S. I. pour faire face à ses dépenses habituelles. Il accorde, en outre, au « *Bureau of American Ethnology* », fondé au sein de la S. I., un subside de 50,000 dollars « pour effectuer des recherches ethnographiques parmi les Indiens américains ».

Pour se faire une idée des travaux de la S. I., il suffit de jeter un coup d'œil sur les Reports publiés chaque année par l'établissement

(1) S. MALBERG, *Sign language; First Annual Rep. Bur. of Ethnol., 1870-1880*; Washington, 1881, p. 209. — *Pictographs of the North American Indians*; 4 th. Rep. Bur. Eth., 1882-1885; Washington, 1884. — *Picture*. — *Writing of the American Indians*; 10 th. Rep. Bur. Ethn., 1888-1889; Washington, 1895.

(2) W. HOUCH, *The Methods of fire. — Making. — Report of the U. S. National Museum for 1890*; Washington, 1890, p. 507.

(3) Paris, 1890; D. MASON, *loc. cit.*; TYLOR, *loc. cit.* (*Antropology*): W. H. HOLMES, *Stone Implements*, 15 th. Rep. Bur. Ethnol., Washington, 1897.

américain. Des enquêtes sont effectuées périodiquement auxquelles prennent part tous les Américains ayant quelque compétence en ethnographie. Ainsi, voulant recueillir le plus grand nombre de documents possible sur l'homme quaternaire de l'Amérique du Nord, Thomas Wilson, directeur de la Section anthropologique de la S. I., envoya une circulaire dans tous les Etats américains demandant l'indication de ces documents, des renseignements sur les traces laissées par les hommes primitifs. Il reçut deux cent neuf réponses qui lui donnèrent une ample satisfaction.

La S. I. a à sa disposition de véritables explorateurs. A-t-on décidé d'étudier tel ou tel peuple, telle ou telle tribu déterminée, on envoie chez cette tribu un explorateur qui, en même temps, est toujours un spécialiste. L'ethnographe vit avec la peuplade le temps nécessaire; sur les lieux mêmes, il en dresse, à grands traits, une monographie ou étudie spécialement telle institution ou tel caractère déterminé. Il rentre ensuite à Washington où le travail de bureau s'effectue. Ce travail de bureau est soumis à la division du travail. Il comprend tout ce qui est relatif : 1° à l'archéologie; 2° à l'ethnographie descriptive; 3° à la sociologie; 4° à la linguistique; 5° à la mythologie; 6° à la psychologie.

Depuis 1893, l'ethnographie est également représentée à Pittsburg, un des principaux centres industriels des Etats-Unis, elle occupe une place d'honneur à l'Institut Carnegie.

Holmes, Withney, Mac Gee, Brinton, Wilson, s'ils n'ont pas fait la pleine lumière sur la préhistoire américaine, en ont du moins tracé les grandes lignes (1). Thomas, Brinton, Hall ont exploré les mounds ou tertres construits par les Iroquois, les Algonquins, les Chouvrins, les Leni-Lenaps, etc. (2); ils ont mis au jour les multiples objets qu'ils renfermaient.

Gushing, Mendeleff, Morgan ont fait de même pour les cliffs des

(1) ABBOTT, *Primitive Industry*, Cambridge, Mass., 1881, et *Evidence of Antiquity of Man in Past North America*, 1888. — F. WRIGHT, *The Ice-Age in North America*, New-York, 1879, chap. 21 et 22, et *Mees Amer. Assoc. for the Adv. Sc. of Buffalo*, 1896. — GEYKER, *loc. cit.*, chap. 41. — METZ, *Proceed. Boston Soc. Nat. hist.*, t. XXIII, p. 242. — W. UPHAM, *Ibid.*, p. 456. — HILLE-CRESSON, *Proceed. Boston Soc. Nat. hist.*, 1880. — HOLMES, *loc. cit.*, (15 th. Rep. Bur. Ethnol.) — TH. WILSON, *A study of prehist. Anthropol.*, Washington, 1890 (Extr. de Rep. U. S. Nat. Mus., 1887-88, p. 597.)

(2) CYRUS THOMAS, *Burial Mounds*, 5 th. Ann. Rep. Bur. Ethn., Washington, 1887, et *Rep. Mound. Explorat.*, 12 th. Rep. Bur. Ethn. for 1890-91, Washington, 1894. — CARR, *Gravels from stone graves, etc.*, 11 th. Rep. Peabody Mus. — HALL, *Indian Migration, etc. Amer. Antiquar.*, 1885. — SHEPHERD, *Antiquities of State Ohio*, Cincinnati, 1890. — BRINTON, *Essays of an Americanist*, Philadelphia, 1890, p. 90.

Montagnes Rocheuses (1) et nous ont fait connaître dans leurs grandes lignes les cliff dwellers représentés aujourd'hui encore par les Moques, par les Zûni ou Zouni et par d'autres peuplades qui habitent les hauts plateaux de l'Arizona et du Nouveau Mexique, comme Thomas et Brinton nous avaient renseignés sur les mound-builders. Galsches, Brinton et Powell (2) surtout se sont consacrés à l'ethnographie linguistique. Powell, notamment, a publié une carte linguistique des deux Amériques. Après de très laborieuses recherches, Brinton a pu estimer à 150 ou 160 le nombre de familles linguistiques du Nouveau-Monde.

Mais c'est encore plus par les monographies que par les travaux d'observation pure que les Américains ont fait avancer la science ethnographique. Tandis que les Allemands se livrent plus volontiers au travail de cabinet, aux études à domicile, les Américains et les Anglais rivalisaient de patience, de persévérance et d'énergie pour arriver à comprendre les populations qui leur livraient les lois de la conquête.

L'École française, représentée par Lapouge. Letourneau et tous les professeurs de l'école d'anthropologie de Paris, est, avant tout, on le sait, aprioristique. « La sociologie comparative repose donc sur deux propositions générales, deux postulats si l'on veut : 1° Toutes les civilisations passées ou présentes ont eu leur enfance barbare et sauvage, à partir de laquelle, lentement, péniblement, elles ont évolué et, pas plus que l'homme, dont elles sont l'aurore, elles ne sont nées par genèse miraculeuse ; 2° Les races incultes contemporaines, dont les plus inférieures confinent encore à l'animalité, nous représentent d'une manière générale les phases lentement progressives par lesquelles ont passé les ancêtres des peuples civilisés (3). »

Au contraire, l'École américaine est restée généralement dans les faits. Elle n'a pas cru que l'heure des grandes synthèses ait déjà sonné. Elle s'est éloignée avec une frayeur toute scientifique des généralisations des ethnographes français. Elle a observé

(1) CUSHING, C. T., *Congr. Internat. des Américanistes*, Berlin, 1888, p. 150. — V. MENDELEFF, *Peublo architecture*, 8 th. Rep. Bur. for 1886-87, Washington, 1891-93, p. 1. — C. MENDELEFF, *Casa Grande ruin*, 13 th. Rep. Bur. Ethn. for 1891-92, Washington, 1898. — L. MORGAN, *Houses and House Life of Am. aborigines Contrib. N. Americ.*, Ethn., t. IV, Washington, 1884.

(2) GATSCHEs, *Klamath Indians*, Contrib. N. A. Ethnol., t. II, fasc. 1, p. 43, Washington, 1890 — D. BRINTON, *The Americ. Race*, New-York, 1831, p. 53. — CERTAIN MOYSE, *Traits of Am Languages; Amer. Antiquarium*, November 1904. — POWELL, *Indian linguist, families, etc.*, 7 th. Rep. Bur. Ethn. for 1883-86, Washington, 1891-06, p. 4.

(3) LETOURNEAU, *La sociologie*, p. 380. Paris, Gêard et Brière, 1905. Bibliothèque sociologique internationale.

jusqu'au bout les règles que les meilleurs représentants de l'ethnographie française avaient posées. « Rassembler des faits, les grouper et hasarder prudemment quelques théories, voilà à peu près tout ce que nous pouvons nous permettre dans nos essais de sociologie — lisez : d'ethnographie. »

Voilà pourquoi l'École américaine est restée attachée à la méthode inductive; elle a eu largement recours à la statistique, l'instrument de travail le plus fécond en matière ethnographique; de même, elle a mis largement à contribution les deux sources principales de connaissances en ce qui concerne l'histoire primitive de l'ancienne société, l'étude des races dans leurs conditions primitives et l'étude des symboles employés par les nations plus avancées dans la constitution ou l'exercice des droits civils.

Grâce à cette méthode strictement scientifique, les ethnographes américains sont arrivés à publier des travaux qui sont de véritables chefs-d'œuvre en leur genre. Citons au hasard de la plume les travaux de Dall, de Boas, de Ray et de Peary sur les Esquimaux (1); de Brinton, de Schoolcraft et de Powell (2) sur les Peaux-Rouges en général; de Royer et de Mooney, de Morgan et de Golden sur les Chérohis; de Mac Cauley sur les Termicuas, habitants primitifs de la Floride; de Reggès, Dorsey et de Mooney sur les tribus Seaux, les Assinaboins du Saskatchevan, les Minnetarus ou « gros ventres » du Jellowostone, les Poncas, les Omahas de la Nébraska, les Osages des bords de l'Arkansas, les Hidatas du Dakota, les Grows du Montana, les Sioux ou Dakotas proprement dits dans le haut bassin du Missouri; de Gibbs, de Dall, de Boas sur les Thlinkit ou Koloches, les Haïdah ou Skittaguetes, les Tshimesiens ou Tsimih, les Wakaches ou Noutka, les Saliches, Selich ou « Têtes plates », les Chahaptés ou « Nez percés », les Chinoceks, les Copehs, les Pryunas ou Pouyonnas, les Koulanapan, les Costano, les Salmas, les Mauposa ou Jo-Kus.

* *

En résumé, l'ethnographie a pour objet principal, l'étude des peuples nouveaux. Or, comme ces peuples, comme ces peuplades avec lesquels l'Europe est entrée en contact pendant le dernier siècle écoulé,

(1) DALL, *Tribes of the North-West*, Contrib. to North-Amér. Ethnol, t. I, p. 1, Washington 1877 — RAY, *Indern. Polar, Exped. Pasit Barrow*, Washington, 1885. — BOAS, *The central Eskimo*, Oth Ann. Rep. Bur. Ethn., 1888, p. 469. — R. PEARY, *Northward over th Great Ice*, 2 vol., New-York, 1898.

(2) DALL, *Ataska, etc.*, London, 1870. — BANCROFT, *Native Race paief. st. of America*, t. I, 1875-1876, p. 87 et t. III, 1882, p. 562. — BRINTON, *loc. cit.* (Amer. Race); SCHOOLCRAFT, *loc. cit.* — POWELL, *loc. cit.* (Ind. ling. fawé).

constituent des peuples sauvages ou incultes, des *Naturvölker*, pour employer l'expression des ethnographes allemands, on peut dire que l'ethnographie et la science des peuples incultes, des *Naturvölker*.

Maintenant que faut-il entendre par *Naturvölker* et quelle place faut-il donner aux peuples ainsi dénommés dans une classification ethnographique?

S'il est relativement facile de classer les races et les variétés humaines, il est loin d'en être de même quand il s'agit de ces groupements ethniques qu'on appelle peuples. L'anthropologiste dispose toujours d'un certain nombre de caractères somatologiques, morphologiques et anatomiques nettement marqués. La tâche se borne à ranger dans une même catégorie tous les éléments possédant des caractères communs. Tout autrement ardue est la tâche de l'ethnographe. Classifier les peuples revient, en effet, à classer les états de civilisation. La question alors se pose : que faut-il entendre par états de civilisation? quels en sont les facteurs primordiaux? quels sont les critères qui permettent de les distinguer les uns des autres.

La question, on le voit, est complexe et il ne faut pas s'étonner si elle a déjà fait tant couler d'encre. Pour notre part, nous ne connaissons pas moins de vingt-deux systèmes de classification, depuis la division bipartite des premiers ethnographes allemands qui ne comptait que deux termes jusqu'à celle de Folkmar qui en comporte dix (1)!

Le critère choisi à l'origine pour distinguer les différents degrés de développement était simpliste : un peuple était-il entièrement dépendant de la nature, il était rangé parmi les *Naturvölker*. Cette dépendance diminuait-elle, on avait les peuples barbares; quand elle était réduite au minimum, on avait les peuples dits civilisés.

Mais cette dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature était chose assez difficile à apprécier. Quand commençait-elle et où finissait-elle? Un critère plus descriptif et plus détaillé s'imposait donc. Morgan proposa une classification tripartite basée non plus seulement sur la dépendance de l'homme à l'égard du milieu, mais sur son activité mentale.

Cela étant, on avait : 1^o les peuples sauvages ou incultes, soit les *Naturvölker*; 2^o les peuples barbares se différenciant des premiers par la possession de la poterie; 3^o les peuples civilisés ou les peuples connaissant l'écriture.

Le deuxième terme de la classification ne résista pas longtemps à l'expérience. On découvrit de nombreux peuples connaissant la poterie

(1) Voir Vierkandt, *Naturvölker und Kulturvölker*, Leipzig, 1836. — Folkmar, *Leçons d'Anthropologie philosophique*, p. 143. Paris, 1900.

et qui étaient cependant des *Naturvölker* bien caractérisés et vice versa.

Mais le troisième terme fut conservé. Ratzel, dans son ouvrage *Volkerkunde*, Vierkandt, Deniker, etc., l'ont adopté.

Il est acquis que la cause de la civilisation ne se trouve pas tant dans les efforts des individus, des initiatives individuelles isolées, que dans l'accumulation, dans la transmission d'une génération à l'autre des découvertes effectuées, des inventions réalisées. Or, cela n'est possible à un peuple qu'à la condition *sine qua non* de posséder des moyens de transmission. Une peuplade ne possède-t-elle aucun de ces moyens, nous la dirons inculte, nous la rangerons parmi les *Naturvölker*, en adoptant la division classique suivant les occupations; de peuplades de chasseurs, tels que les Fuégiens et les Boschiman, de peuplades d'agriculteurs comme les Peaux-Rouges.

Constaterons-nous l'existence de ces moyens, à un degré plus ou moins développé, des peuplades auront-elles l'écriture idéographique ou phonétique, avec, en même temps, comme caractéristique, une supériorité très marquée de l'élément conservateur sur l'élément d'initiative individuelle, nous les dirons semi-civilisés et nous les distinguerons encore une fois en peuplades nomades et en peuplades d'agriculteurs.

Enfin ces peuples où les moyens de transmission de l'élément acquis sont arrivés à leur complet développement, là ou prédomine non plus l'élément conservateur, mais l'élément novateur, ces peuples seront dits civilisés.

La question maintenant se pose : Comment convient-il d'étudier ces « *naturvölker* » ? ou pour employer les termes dans lesquels la question est posée au Congrès : « Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure ? — (Convient-il d'organiser ce travail d'enquête d'après un programme commun, et de définir ce programme ? Y a-t-il lieu de suggérer, dans cet ordre, l'établissement de stations scientifiques, l'organisation de missions, l'élaboration de questionnaires et d'instructions spéciales aux agents coloniaux, aux missionnaires, aux colons, etc., la création d'un organisme spécial appelé à concentrer les éléments recueillis, etc. ?) »

Nous croyons que la Smithsonian Institution a répondu pratiquement à cette question. Nous proposons seulement d'élargir et de généraliser la solution qu'elle lui a donnée.

1° Nous pensons qu'il convient avant tout de procéder à l'étude scientifique des peuples sauvages par l'envoi aux missionnaires, aux

chefs de poste, aux agents coloniaux, aux explorateurs et voyageurs, de résidence chez les peuples de civilisation inférieure, des questionnaires qui signaleraient à leur attention tous les phénomènes ressortissant au domaine de la sociologie, tous les faits de la vie matérielle, économique-sociale, intellectuelle, religieuse et morale des tribus incultes.

Sous ce rapport, la Société belge de Sociologie a fait preuve d'un esprit d'initiative remarquable. Un de ses membres, M. Halkin, professeur à l'Université de Liège, a rédigé un questionnaire, dont des exemplaires ont été envoyés dans le monde entier. L'enquête comprend tous les peuples incultes sans exception, de l'Asie, de l'Afrique, de la Malaisie, de la Polynésie, de l'Australie et de l'Amérique.

Les résultats de l'enquête seront publiés en fascicules : un fascicule par peuplade ; les renseignements seront groupés pour chaque peuplade sous des rubriques identiques, de manière à faciliter en tout temps le travail de comparaison ; les photographies, dessins, etc., seront insérés dans le texte. Une carte, placée à la première page du fascicule, donnera les renseignements géographiques utiles.

Nous donnons, sous forme d'annexe, le questionnaire de la Société de Sociologie (1).

(1) Il existe d'autres questionnaires du même genre, notamment : le *Questionnaire ethnographique et sociologique* (Etat Indépendant du Congo. Bruxelles, Hayez, 1898, petit in 8°, 120 pages, les pages impaires en blanc. — Dr V. JACQUES, *Carnet d'observations ethnologiques* Bruxelles, Hayez, 1898, in-8°, 95 pages. — Société d'études coloniales. Section d'études juridiques. *Enquête sur les coutumes juridiques des peuplades congolaises*. Questionnaire rédigé par F. CATTIER et L. WODON. Bruxelles, Lesigne, 1894, in-8°, 33 pages. — *Les Coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*. Documents publiés avec une introduction et des notes, par F. J. GLOZEL et R. VILLAMUR. Paris, Challamel, 1902. Questionnaire aux pages XIII à XX.

En langue anglaise : *Hints to travellers scientific and general*, edited for the Council of the Royal geographical Society by John Coles. Londres, Société royale de géographie, 1901. Au volume II, *Anthropology* by E.-B. Tylor pp. 103-150 et *Industry and Commerce* by J.-S. Keitie, pp. 137-146. — *Notes and queries on Anthropology*, edited for the British Association for the Advancement of Science by J. G. Garson and C.-H. Read. Londres, Anthropological Institute, 1899, 232 pages.

En langue allemande : *Instruction für ethnographische Beobachtungen und Sammlungen in Deutsch-Ostafrika* von Dr F. von LUSCHAN. Berlin, Mittler, 1896. — *Instruction für ethnographische Beobachtungen und Sammlungen in Togo*, zusammengestellt von H. SEIDEL. Berlin, Mittler, 1897, in-8°. 61 pages, la moitié en blanc. — *Fragebogen der internationalen Vereinigung für vergleichende Rechtswissenschaft und Volkswirtschaftslehre zu Berlin über die Rechtsgewohnheiten der afrikanischen Naturvölker*, entworfen von Dr A.-H. POST, publié pp. 1 à 15 de *Rechtsverhältnisse von eingeborenen Völkern in Afrika und Ozeanien*, von Dr S.-R. STEINMETZ. Berlin, Springer, 1903. — *Schema für Beschreibung und Messung* (des caractères anthropologiques) dans : *Beiträge zur Völkerkunde der deutschen Schutzgebiete* von FELIX VON LUSCHAN. Berlin, D. Reimer, 1897, pp. 6 et 7.

Cet exemple devrait être suivi par tous les pays européens. L'Allemagne et l'Angleterre ont précédé dans cette voie la Société belge de sociologie, mais la France, l'Autriche, etc., n'ont encore rien fait dans cet ordre d'idées.

2° Vu l'importance de l'œuvre, il conviendrait d'y voir participer les gouvernements, soit par voie de subvention pour couvrir les frais de l'enquête, soit en lui apportant le concours de ses agents à l'extérieur : agents diplomatiques et consulaires.

3° Le travail d'enquête devrait être selon nous, national, c'est-à-dire, organisé spécialement pour chaque pays, avec un questionnaire propre. Un programme commun nous paraît devoir rencontrer trop d'obstacles. La diversité des questionnaires n'offre pas d'ailleurs, en réalité, les inconvénients qu'à première vue, un tel système pourrait présenter. On les ferait tous disparaître en indiquant à côté de chaque question d'un questionnaire quelconque, les numéros correspondants de la même question dans les autres questionnaires.

4° Mais si nous croyons que le travail d'enquête doit être national, nous pensons, par contre, qu'il convient que les résultats soient internationaux. Il y aurait lieu, comme la Société belge de Sociologie le proposait déjà en février dernier, de créer un organisme spécial qui concentrerait tous les renseignements recueillis. Cet organisme pourrait être établi par les soins des diverses institutions intéressées. Tous les questionnaires lui seraient renvoyés avec les réponses. Il dépouillerait tous les travaux reçus et les enverrait à chacune des institutions affiliées.

Telles sont les propositions que nous livrons aux discussions des membres de la cinquième section de ce Congrès, en émettant le vœu, que de cet échange des vues naissent des conclusions pratiques qui assureront, sans que le moindre doute puisse exister à cet égard, l'expansion civilisatrice vers les pays neufs.



ANNEXE

QUESTIONNAIRE ETHNOGRAPHIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ BELGE DE SOCIOLOGIE

Nom, prénoms, âge, qualité de celui qui fournit les renseignements.

Depuis combien de temps il vit dans le milieu qu'il décrit et en quelle qualité il s'y trouve ou quelle profession il y exerce.

Quel est le nom de l'endroit qu'il habite et cet endroit se trouve-t-il au milieu de la peuplade étudiée ou sur les confins ?

A-t-il été reçu chez l'indigène avec confiance ?

Comment libeller l'adresse d'une lettre à lui envoyer et ne possède-t-il pas en Europe un correspondant qui serait au courant de ses déplacements.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

1. *Nom de la tribu et du peuple sur lequel on fournit des renseignements ; nom qu'il se donne à lui-même, nom donné par les autres. Traduction et origine du nom.*

2. *Situation géographique, étendue du territoire habité, nature de son habitat (plaine, montagne, etc.), limites, caractères physiques du pays, régime hydrographique, météorologie, productions naturelles, distances à des villes connues, situation astronomique.*

3. *Carte du pays ou croquis signalant surtout les cours d'eau, les montagnes, la situation des villages. Carte ou plan d'une agglomération type signalant la situation des maisons et des champs cultivés.*

4. *Population.* — *Augmente-t-elle ou diminue-t-elle ? Causes, nombre d'habitants, d'hommes, de femmes, en tout, dans un village, dans une habitation. Nombre d'habitations dans un village, distance entre les villages. L'emplacement du village est-il dicté par un motif quelconque ?*

5. *Occupation principale.* — Les hommes vivent-ils surtout de la chasse, de la pêche, etc. ? Les femmes de fruits et des produits du jardinage ou de l'élevage ? Vie sédentaire ou nomade ?

6. *Population flottante, immigration, émigration.*

7. *Parenté avec les tribus voisines, origines* d'après les légendes et les récits vulgaires. Les habitants se considèrent-ils comme immigrés ou comme descendants d'aïeux nés sur le sol qu'ils habitent ? Quelle est la langue parlée ? A-t-elle des rapports avec les langues parlées dans le voisinage ?

8. *États physiologique et mental.* — (Bien bâtis, forts, solidement musclés, ou faibles, maladifs, peu résistants ; caractère gai, triste, expansif, concentré ; le rire et les larmes, courage et lâcheté, colère, amitié, dévouement, compassion, politesse, etc.).

9. *Mœurs en général.*

B. — Vie matérielle.

a) SOINS DONNÉS AU CORPS ET EXERCICES CORPORELS.

10. *Soins de propreté.* — Lavage quotidien ? Ablutions fréquentes ? Bains chauds ? froids ? de vapeur ? en privé, en public, en commun ? Savon ? Huile ou graisse ? Ces soins sont-ils voulus par la religion ?

11. *Coiffure.* — Cheveux rasés ? Quelle partie rasée ? — Cheveux roulés ? Comment ? Fixés ? — Cheveux tressés ? relevés en chignon ? tombant sur les épaules ? — Coupés à certaines époques de l'année ou de la vie ? Pourquoi ? — Temps consacré à la coiffure. — Différence entre les sexes. — Instruments employés pour la coiffure : peignes ? emploi d'huiles. — Les cheveux servent-ils d'attache à des ornements ? Lesquels ?

12. *Ongles.* — Rognés ? coupés courts ? laissés longs ? avantages ?

13. *Épilation.* — Existe-t-elle ? pour quelle partie du corps ? Pourquoi ?

14. *Sommeil.* — Durée pendant la nuit ? le jour ?

15. *Natation.* — Méthodes employées ? résultats ? Le nageur s'aide-t-il d'un instrument ? Temps passé sous l'eau ? Plonger la tête la première ou les pieds ? La natation est-elle le résultat d'un entraînement, ou bien considéré comme une action naturelle ? Est-elle un jeu ?

16. *Équitation.* — Quels animaux sont montés ? Par qui ? Bon cavalier ?

17. *Portage.* — Comment se portent les fardeaux ? épaules, dos, au bout d'un bâton ? (Les moyens de transport par eau sous le n° 137 ; ceux par terre sous le n° 138.)

18. *Lutte.* — Tournois de lutttes ? qui y prend part ? Description d'une lutte ?

19. *Jeux* ayant pour but le développement des forces musculaires ou l'agilité. — Qui y prend part ? — Les décrire.

b) ALIMENTATION.

20. *Espère de nourriture.* — Base végétale ? animale ? Végétaux et fruits naturels ou cultivés ? Animaux domestiques ou sauvages ? Lait et ses dérivés ? Mets recherchés. Emploi et nature de l'huile. Sucre. Le sel. son emploi, sa valeur, sa provenance. Menus.

21. *Façon de se procurer du feu.* — Par friction, en frottant deux morceaux de bois ? Par sciage en sciant du bois avec un autre ? Par giration en faisant tourner une baguette dans un trou ? Par percussion en frappant un métal avec une pierre ? Comment le feu est-il conservé ? Rôle social, domestique et religieux du feu. Légendes relatives à sa découverte.

22. *Préparation culinaire.* — Quels sont les aliments mangés crus, mangés cuits, frais ou avancés ; quelle préparation subissent-ils ? Et où ? Et par qui ? Certains mets répugnent-ils ?

23. *Cuisine.* — Description d'une cuisine et de ses ustensiles.

24. *Repas.* — Combien par jour ? Qui les prépare ? — Sont-ils pris en commun ? Toute la famille ensemble ? Les hommes à part ? Les femmes à part ? Les esclaves à part ? Individuellement ? — Existe-t-il

une interdiction de regarder manger certaines personnes? Sanction aux dérogations à cette interdiction?

25. *Mets permis et défendus.* — En existe-t-il? Lesquels? En quelle saison sont-ils défendus ou permis? Raisons populaires de ce fait, religieuses, sociales, coutumes, hygiène? — Mets réservés à un sexe, aux enfants, aux personnages de rang élevé? Leur préparation est-elle spéciale?

26. *Excitants.* — Quels sont-ils? Employés lorsque le travail à faire est plus dur? Piments. Composition des sauces employées pour préparer les mets. — Boissons excitantes (voir ci-dessous). — Substances mâchées, composition, effets. — Substances fumées (tabac, chanvre, opium, etc.).

27. *Les boissons.* — Quelles sont-elles? Comment les prépare-t-on? D'où sont-elles tirées? — Description d'une distillerie, comment la fermentation est-elle obtenue? La fabrication des liqueurs est-elle réservée à des personnes spéciales? Effets produits par l'absorption des liqueurs. Sont-elles d'origines indigènes ou importées?

28. *Anthropophagie.* — L'homme mange-t-il son semblable? Autrefois? Encore aujourd'hui et dans quelles circonstances? L'anthropophagie est-elle officielle ou cachée? Fréquente ou rare? Raisons vulgaires qui poussent l'homme à manger son semblable. Homme, femme ou enfant de préférence, esclaves ou personnes choisies, ou prisonniers.

29. *Géophagie.* — La terre est-elle un aliment? Dans ce cas, quelle est sa nature? Pourquoi la mange-t-on? Quels effets produit cette alimentation?

30. *Conservation des aliments.* — Greniers publics ou privés? Les décrire. — Cuisson ou réfrigération, séchage, viande fumée, ensilage?

c) VÊTEMENTS.

31. *Parures à même le corps, coloriage.* — Existe-t-il? Avec quoi et comment met-on le corps en couleur? Dans quelles occasions? Dessins de coloriages.

32. *Idem, tatouage.* — Existe-t-il? Méthode de tatouage (piqûres,

incisions, cicatrices, etc.)? Qui tatoue? Quand? Dans quel but? Des-
sins de tatouage. Comparaison entre les sexes à ce sujet.

33. *Idem, objets suspendus au corps.* — Attachés à la chevelure, au nez, aux oreilles, aux lèvres, aux bras, aux pieds, à la main? Description de ces objets. Pourquoi ils sont portés?

34. *Vêtements proprement dits, forme.* — En quoi consistent-ils? Description. Différences suivant le sexe, l'âge, le rang, la fonction; vêtements de deuil, de fêtes, d'intérieur; vêtements visibles et vêtements cachés. La loi ou la coutume détermine-t-elle la forme du vêtement ou l'espèce à revêtir dans certains cas? Observe-t-on une tendance à varier le vêtement ou bien y a-t-il des règles fixes, traditionnelles? Parties du corps toujours couvertes, découvertes par politesse, découvertes dans certaines circonstances ou fêtes religieuses?

35. *Idem, matière.* — Matériaux employés, leur provenance. Existe-t-il des tailleurs attitrés, ou le vêtement est-il confectionné dans la famille. Comment les vêtements sont-ils drapés? Sont-ils cousus ou attachés. Préparation spéciale que subissent les matériaux servant à confectionner le vêtement.

36. *Idem, chaussure.* — Matériaux, quand est-elle employée? Qui la fabrique? Forme et matière?

37. *Idem, coiffure.* — Fréquente ou rare, pour la pluie ou le soleil? Qui la fabrique? Forme et matière? (La manière d'arranger les cheveux, sous le n° 11.)

38. *Ornements et parures.* — Déterminent-ils le rang, la classe, la fonction, le sexe? Quels sont-ils? Comment les attache-t-on aux vêtements?

d) HABITATIONS.

39. *Situation.* — Où sont-elles construites de préférence? Influence des sources, cours d'eau; orientation, exposition; traditions. Cérémonies préparatoires à la construction, rôle du géomancier, du sorcier, etc.? Habitations fournies par la nature: cavernes, anfractuosités.

40. *Habitations transportables.* — Pourquoi les construit-on transportables? Matériaux employés.

41. *Habitation type.* — La décrire dans ses moindres détails; décrire sa construction. Qui la construit? Matériaux employés? Réunis par qui? Fondation, plan horizontal et vertical, agencement, divisions intérieures, étages, caves, grenier, forme de toit, dépendances et annexes, fenêtres, portes, cheminées, foyer. So produit-il une ou des modifications dans la forme ou la disposition des habitations? Dans la manière de construire?

42. *Réparations et embellissements.* — Badigeonnage des parois, intérieur et extérieur; sculptures, dessins en relief, peintures et décors.

43. *Meubles et objets meublés.* — Leur disposition. Description du lit, chaises, tables, etc.

44. *Éclairage.* — Par quel moyen se fait-il?

45. *Chauffage.* — Idem.

46. *Village.* — Disposition des maisons, en ligne, en cercle, le long d'une route, éparpillées dans les champs? Situation des dépendances, des communs, des étables, des greniers. Situation des édifices religieux; des édifices publics ou communs; les décrire. — Établissement des routes et des rues, à l'ombre; entretien de ces routes? — Barrières, haies, palissades, fossés entourant le village. Portes d'entrée, leur fermeture. Fortifications ou précautions prises pour se mettre à l'abri des attaques? Clôtures entre les jardins et les propriétés? — Habitations réservées aux hommes, aux femmes, aux jeunes gens? Huttes en dehors du village pour y reléguer certaines personnes frappées d'impureté ou atteintes de maladies, les accouchées, les jeunes gens avant leur initiation, etc.? Maisons réservées aux étrangers? Hôtelleries?

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

N. B. — Donner sur tous les points suivants tous les renseignements possibles, notamment sur la position sociale des artisans et sur leur apprentissage. Décrire minutieusement l'atelier.

47. *Outils et ustensiles employés ordinairement par l'indigène;* qu'il porte toujours avec lui? qu'il prend pour faire tel ou tel travail? Les décrire et les dessiner; donner leurs dimensions, signaler la matière dont ils sont faits. Indiquer quelle est ou quelles sont les occupations des indigènes (voir ci-après).

48. *Cueillette*. — Qui cueille les fruits dans la propriété ou dans la forêt? Quels fruits sont recherchés?

49. *Chasse*. — Qui va à la chasse? Par groupe ou individuellement? Quels animaux chasse-t-on? Lesquels ne chasse-t-on pas? Quels armes et ustensiles sont employés? Quels animaux dressés pour la chasse? Décrire une chasse. Conservation du produit de la chasse.

50. *Pêche*. — Qui va à la pêche? Par groupe ou individuellement? Quels poissons? Comment les prend-on? L'eau est-elle empoisonnée? Conservation du poisson pris?

51. *Agriculture*. — Qui s'occupe des travaux agricoles? Champs cultivés ou jardinage? Quelles plantes sont cultivées et dans quel but? Fumure, irrigation, culture alternante? — Ces travaux agricoles se font-ils en commun? Comment se partage la récolte? — Instruments agricoles employés (charrue, houe, etc.)? Animaux domestiques? Décrire le travail des champs. A quelle époque se fait-il? — Les travaux agricoles sont-ils précédés du défrichement? qui en est chargé?

52. *Élève des bestiaux*. — Les animaux domestiques.

53. *Tissage, couture, confection*. — Par qui? Comment? Matériaux? Décrire l'atelier.

54. *Vannerie*. — Par qui? Comment? Quelle espèce d'objets? Leur usage?

55. *Poterie*. — Comment est-elle faite? Par qui? Décrire la fabrication des poteries, leur cuisson ou séchage, les produits?

56. *Métallurgie et forges*. — Quels sont les métaux employés? D'où viennent-ils? Comment les travaille-t-on? Quels objets fabrique-t-on? Décrire une forge avec tous ses ustensiles et la manière de s'en servir. Le forgeron jouit-il d'une situation privilégiée?

57. *Moulinerie* ou réduction du grain en farine. Comment se fait-elle? Par qui? Quels grains sont moulus ou concassés? Que fait-on de la farine?

58. *Travail du bois*. — Décrire la fabrication des objets en bois, chaises, lits, canots, pirogues, vases, etc. (La sculpture sous le n° 129.)

59. *Corderie*, fabrication de cordes et de liens; en quelle matière?
60. *Tannerie* ou préparation des peaux d'animaux. Quelles peaux? Pour quel usage? Comment se fait cette opération?
61. *Teinturerie*. — Couleurs employées de préférence?
62. *Extraction des minerais et des roches*.
63. *Autres métiers et occupations*. Existe-t-il des machines industrielles rendant le travail manuel plus aisé?
64. Légendes relatives à l'invention des métiers.

C. — Vie familiale.

a) NAISSANCE.

65. *Avant la naissance*. — Réjouissances? Prières? Sacrifices? Danses? Conjurations? Mesures de protection pour la mère? Exemple de travaux? Cesse-t-elle ses rapports avec son mari? Mesures médicales ou hygiéniques? Croyances relatives au sang menstruel?
66. *L'accouchement*. — Endroit? Demeure du mari? De la mère? Endroit déterminé ou non? En public? Dans une hutte spéciale? — Position de la parturiente: couchée, debout, pendue, accroupie, etc. Qui aide la parturiente? — Qu'arrive-t-il en cas d'avortement?
67. *Soins donnés à la mère, au père?*
68. *Soins donnés à l'enfant*. — Allaitement, sa durée, pourquoi? — Infanticide? Causes? Officiel ou caché? Existant encore ou ayant existé? — Différence de la manière d'agir des parents si le nouveau né est un garçon ou une fille? des jumeaux? un être difforme? — Noms donnés à l'enfant? Nom secret? — Caresses, punitions? A qui appartient l'enfant? au père? à l'oncle?
69. *Causes qui limitent la population*. — Mariage à un âge trop jeune? Polyandrie et polygamie? Divorce, séparations momentanées? Stérilité, pratiques et mutilations pouvant l'amener? Avortement? Infanticide d'enfants normaux ou difformes? Manque de soins hygiéniques? Maladies infantiles contagieuses ou épidémiques.

70. *Mouvement de la population.* — Nombre de garçons, de filles. Les naissances surpassent-elles en nombre les décès ?

b) EDUCATION, INITIATION.

71. *Education physique.* — Jeux, sports, métiers. (Les décrire pour autant qu'ils font partie du système d'éducation ; dans les autres cas, voir n^{os} 18, 19 et 63.)

72. *Education intellectuelle.* — Ecoles ? Instituteurs ? Méthodes d'enseignement ? Les parents ont-ils soin de l'éducation de leurs enfants ? Qui s'en occupe ? Jusqu'à quel âge ?

73. *Education morale.*

74. *Education spéciale* des prêtres, des sorciers, des féticheurs, des médecins, etc. ?

75. *Initiation.* — Les enfants des deux sexes reçoivent-ils une éducation spéciale au moment où ils vont devenir ou sont devenus adultes (âge de la puberté) ? En quoi consistent cette éducation, cette instruction, ces pratiques initiatrices ? Époque ? Lieu ? Au village, en public, dans un endroit éloigné ? Durée totale ou durée des différentes phases ? Qui initie ? Dans quel langage ? Épreuves, pratiques (circoncision ou mutilation des organes génitaux) ? Nouveau nom ? Réjouissances, fêtes ? Signes extérieurs que la personne est initiée ? L'initiation est-elle nécessaire pour prendre femme ou mari ? Est-elle considérée comme une mort suivie d'une seconde naissance à la suite de laquelle l'initié doit apprendre tout à nouveau ?

c) MARIAGE, RAPPORTS ENTRE LES SEXES.

76. Quelle est la nature des rapports entre personnes de sexe différent avant le mariage ? en dehors du mariage ? avant l'âge de puberté ? après ? Le sentiment de l'amour et le baiser existent-ils ? Leur nom ? Le célibat et la continence sont-ils totalement inconnus ? Rapports permis, rapports défendus, prostitution (situation sociale des prostituées, prostitution religieuse) ? masturbation ? sodomie ?

77. *Les fiançailles.* — A quelle époque se font-elles ? par l'entremise de qui ? Les parents sont-ils consultés ? Leur assentiment est-il nécessaire ? Obtenu par un moyen quelconque ? Durée des fiançailles, signes

extérieurs, pratiques préparatoires au mariage? Qu'arrive-t-il si le fiancé meurt? Par quoi le fiancé est-il guidé dans son choix?

78. *Mariage.* — La virginité de la femme est-elle exigée ou estimée? Age auquel on se marie? Age requis? Durée du mariage?

79. *Nature du mariage.* — Par rapt ou vol de la fiancée? Rapt véritable ou simulé? par achat? simple accouplement sexuel? nécessité par un accord des parents? nécessité par les conséquences de rapports avant le mariage?

80. *Formes du mariage.* — Mariage par échange? Mariage à l'essai qui ne devient mariage qu'à la naissance d'un enfant? — Obligation de prendre femme hors de son clan, de son village, de sa tribu? Obligation de prendre femme dans son clan, son village, sa tribu? — Les hommes ont-ils plusieurs femmes? toutes sur le même pied? ou bien une femme et des concubines? causes de cette polygamie? La polygamie est-elle générale ou restreinte? Quelle est la femme qui a le plus d'autorité? sa situation? — Une femme a-t-elle plusieurs maris? Causes de cette polyandrie? par qui les maris d'une même femme sont-ils choisis? relations de ces maris entre eux? quel mari exerce l'autorité? — Chaque homme n'a-t-il qu'une seule femme légitime? dans ce cas de monogamie, le mari peut-il avoir ou a-t-il des concubines vivant sous le même toit ou dans le même village?

81. *Cérémonies du mariage.* — Y a-t-il des fêtes? des réjouissances? qui y prend part? intervention d'une autorité? un contrat? cérémonie symbolisant capture ou achat. La dot existe-t-elle? sous quelle forme?

82. *Empêchements au mariage.* — Quels sont-ils? (parenté, classes, etc.)?

83. *Le mari.* — Ses pouvoirs sur la femme? l'adultère du mari est-il puni? ses droits sur les biens apportés en mariage. Les époux habitent-ils dans la même demeure? ou bien l'homme à part? Rapports entre belle-mère et gendre? Entre-t-il dans la famille de sa femme?

84. *Le femme.* — Situation de la femme libre et non mariée? — Sa situation lorsqu'elle est mariée? par rapport à la famille dans laquelle elle entre? de laquelle elle sort? à sa propre famille si elle n'en sort pas? Conserve-t-elle des droits dans sa famille? S'il y a plusieurs femmes pour un seul mari, combien? leur situation respective? les

droits de leurs enfants? La femme mariée peut-elle être prêtée, échangée, vendue? Fidélité de la femme? L'adultère est-il puni et comment?

85. *Dissolution du mariage.* — Divorce ou répudiation? Conditions, causes, formes? La femme peut-elle se réfugier chez ses parents ou quitter son mari? Effets du divorce ou de la séparation sur les biens familiaux, sur la dot, sur la part des enfants?

86. *Les eunuques.* — Mutilation qu'ils subissent? à quel âge? par qui? etc.

d) FAMILLE.

87. *Autorité.* — Le père, la mère, le fils aîné, l'ancêtre le plus âgé, le frère de la mère? — Droits et devoirs du chef de famille; durée, causes de déchéance. — Connait-on la tutelle? Droits et devoirs du tuteur? — Les enfants font-ils partie du clan de la mère (matriarcat) ou du clan du père (patriarcat)? Les indigènes, dans le premier cas, donnent-ils des raisons de cet état?

88. *Composition.* — Quelles sont les personnes que l'on considère comme faisant partie d'une même famille? père, mère et enfants; aussi grands-parents? aussi enfants mariés? — Les étrangers sont-ils admis dans la famille? de quelle manière? Frères de sang? Comment s'établit cette fraternité et quelles sont ses conséquences? — Adoption; dans quel but adopte-t-on? Y a-t-il des interdictions à l'adoption? Formes et cas de l'adoption? Droits de celui qui adopte et de celui qui est adopté? — Décrire une famille type (voir remarques préliminaires).

89. *Habitations.* — Les enfants mariés forment-ils un nouveau foyer ou bien agrandissent-ils la maison paternelle par une ajoute?

90. *Relations entre les membres de la famille.* — Les enfants aiment-ils leurs parents, comment marquent-ils leur respect? Les vieillards sont-ils soignés, nourris ou bien mis à mort quand ils sont infirmes? Le père, la mère, aiment-ils leurs enfants? La veuve, les frères, les sœurs, etc.? — Quels sont les degrés de parenté admis? Y a-t-il parenté reconnue avec une espèce Zoologique ou botanique? Comment s'établit la parenté? par le père, par la mère, par l'oncle? Y a-t-il solidarité familiale en matière de dettes, de contrats, de délits, etc.?

91. *La propriété familiale.* — Qui est propriétaire? Aliénation et partage des biens? Conditions et règles? Salaire et épargne : existe-t-il des membres de la famille qui ne recueillent pas directement le produit de leur travail? A quels travaux se livrent-ils? Epargne familiale ou individuelle?

92. *Rôle des voisins dans la famille.* — Leur influence? Leur demande-t-on conseil?

93. *Situation sociale des membres de la famille,* notamment de la femme.

94. *Arbre généalogique.* — Les familles descendent-elles ou croient-elles descendre d'un ancêtre commun. Si oui, son nom, son histoire?

e) MORT.

95. *Maladies, accidents.* — Les médecins, guérisseurs, sorciers, féticheurs. — Les remèdes, la chirurgie, les incantations, les amulettes, etc. Les maladies les plus fréquentes?

96. *Les derniers moments d'un moribond.* — Pratiques religieuses, danses, chants, intervention du sorcier, du féticheur, du prêtre? Croit-on à la mort naturelle?

97. *Le mort avant son enterrement.* — Que fait-on du corps aussitôt après le décès? Ensevelissement? Dans quoi? linceul, habits? Le cadavre reste-t-il dans la maison, change-t-il de demeure ou de place? le corps est-il colorié? Embaumement? du corps entier ou de certaines parties? Agit-on différemment suivant le rang social du décédé? en quoi?

98. *Les funérailles.* — Cortège religieux? Signes de deuil? pleureurs, pleureuses? Eloges funèbres? Exposition du corps en plein air? Sur un arbre? Dépôt dans un ossuaire? Inhumation? Enfermé dans un cercueil posé sur ou dans la terre? Crémation? Que deviennent les cendres? Quels objets accompagnent le décédé? et pourquoi? Sacrifices humains (qui, pourquoi, comment se fait le choix des victimes) ou d'animaux? Position du mort dans la tombe, orientation de la tête? Les cimetières? où sont-ils situés? sépultures familiales? Rites funéraires?

99. *Manière d'agir des parents envers le défunt.* — Offrandes sur sa tombe? pourquoi? — Prières? exhumation suivie d'inhumation? s'éloigne-t-on de la tombe? Le mort reçoit-il sa part des repas des vivants?

100. *Modifications* produites dans la famille par le décès d'un membre, notamment situation de la veuve? Epouse-t-elle de droit le frère de son mari? — Que deviennent les orphelins? qui les recueille? à qui appartiennent-ils?

D. — Vie religieuse.

a) IDÉES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES.

N. B. — Les exposer, sans les discuter ni les apprécier. — Constaté des faits, les décrire. Ne pas entrer dans des détails sur les grandes religions dont les principes, les théories, les tendances sont connus. S'attacher surtout à analyser les idées religieuses du peuple, noter chaque fois si chacun possède des idées vagues, imprécises ou précises sur sa religion et ses croyances; quelle importance prennent ces croyances dans sa vie morale, dans sa vie journalière; si pour l'indigène, sa religion est une explication suffisante de ce qu'il voit ou ce qu'il croit. Ne rien oublier, pas même un tout petit détail. Ne pas chercher dans la religion des incultes des traces de la révélation primitive et insister sur les contradictions qui existent dans les idées religieuses d'un même individu.

101. Croit-on à l'existence, chez les êtres de toute espèce, d'un esprit, analogue à l'âme, qui peut quitter cet être momentanément ou d'une façon permanente, apparaît sous diverses formes ou devenir invisible et jouir de pouvoirs supérieurs? L'indigène croit-il pouvoir entrer en relation avec cet esprit? Rôle du sommeil, du rêve, de l'évanouissement, de l'extase, de la folie, etc.!

102. *Culte des ancêtres?*

103. Croit-on à l'incarnation d'un esprit dans un objet quelconque et adore-t-on ou vénère-t-on cet objet? Y a-t-il des objets qui sont censés renfermer cet esprit? Y a-t-il des objets qui sont censés porter en soi une partie de la puissance de cet esprit? Qui les fabrique ou les fournit?

104. Y a-t-il prohibition de manger certains aliments, de toucher certaines personnes et certaines choses, de prononcer certains mots, certains noms, de regarder ou de voir certains objets ou certains individus, de passer près de tel objet, d'adresser la parole à telle personne? Ces choses et personnes sont-elles craintes de l'indigène? Se présentent-elles à lui avec le caractère de mystérieux, de surnaturel ou d'inexplicable? Les infractions à ces prohibitions sont-elles punies et par qui? Raison de ces défenses.

105. Croit-on à l'existence de rapports, de relations spéciales et intimes entre l'homme et une classe d'objets matériels ou animés que l'homme respecte? Rapports spéciaux à tel sexe? à telle tribu? à tel individu? Ces rapports sont-ils des rapports de parenté au dire de l'indigène?

106. Existe-t-il des pratiques ayant pour but de faire réaliser un acte dont on imite les caractères visibles? Existe-t-il des actes de magie imitative et de magie sympathique?

107. Adore-t-on des représentations matérielles d'un être surnaturel? Lesquelles? Qui les fabrique? Décrivez ces représentations matérielles?

108. Existe-t-il un culte des phénomènes physiques et des forces de la nature : eau, feu, soleil, foudre, etc.?

109. *L'âme humaine.* — Son nom, son existence, ce qu'elle devient après la mort, pendant la maladie, le rêve, le sommeil, etc.? Transmigration de l'âme? Séjour des âmes? Croit-on aux revenants, aux ombres des morts?

110. *La vie future.* — L'indigène y croit-il? Quelle idée s'en fait-il? Cette vie est-elle éternelle?

111. *Spiritualisme.* — Existe-t-il? Donner des preuves.

112. *Matérialisme.* — Existe-t-il? Donner des preuves.

113. *Monothéisme ou Polythéisme.* — Existe-t-il une hiérarchie parmi les dieux? Un dieu suprême? Le dieu ou les dieux sont-ils le principe, la cause immédiate d'un phénomène donné? ou bien l'indigène croit-il à un principe général régissant l'univers?

114. *Morale.* — Notion du bien et du mal, de la pudeur, du remords, de la charité, etc. Proverbes et maximes de sagesse.

115. *Philosophie.* — Fatalisme? A-t-on des idées sur la fin du monde, l'éternité, etc.?

116. Manifestation de la religion dans les formes diverses de la vie privée et sociale.

b) RITES ET CULTES.

117. Décrire aussi exactement que possible les diverses parties des cérémonies religieuses ou sociales ayant quelque rapport avec la religion, représentations théâtrales et autres. Constater les faits, les placer dans leur ordre chronologique. Noter tous les détails : jeûnes, flagellation, pratiques austères, mutilations, cérémonies, purifications, mysticisme, sacrifices, offrandes, autres cérémonies. Les livres religieux. Religion officielle, cultes populaires, mystères accessibles aux seuls initiés.

118. *Mythologie et folklore.* — Récits et légendes relatifs aux dieux et aux demi-dieux ; contes populaires relatifs aux êtres surnaturels inférieurs : héros, génies, fées, etc. Autant que possible, réunir ces légendes et contes avec tous leurs épisodes et les reproduire tels qu'ils sont sortis de la bouche de l'indigène, même avec leurs imperfections.

119. *Sociétés religieuses secrètes.* — Objet? initiation? cérémonies?

c) DIVINITÉS.

120. *Les dieux.* — Leurs noms, leurs attributs, leurs représentations, dans quel but ils sont invoqués, la puissance qui leur est attribuée, description des fêtes en leur honneur, prières qui leur sont adressées, sacrifices. Divinités de maison, de famille, de village, de tribu, etc. Voyages et déplacements des dieux?

121. *Les temples.* — Leur disposition intérieure et extérieure, sont-ils souvent visités? par qui? quand? Construction d'un nouveau temple, cérémonies, etc.

d) SACERDOCE.

122. *Sacerdoce.* — Prêtres, moines, religieuses, sorciers, féticheurs, etc. Comment ils sont choisis ou recrutés. Leur instruction et leur éducation. Leur genre de vie. Sont-ils liés par des vœux, sont-ils

tenus à l'abstinence, à la chasteté? Leur rang social. Sont-ils considérés comme jouissant de pouvoirs particuliers ou surnaturels? Leur rôle dans la vie politique et sociale. Leurs fonctions. Sorcellerie. magie, incantation. Leurs costumes.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

123. *Ecriture*. — A l'aide de signes conventionnels, feux, marques, incisions sur bois, sur pierre, dessins au trait ou à la couleur? reproduction graphique de l'objet pensé? emploi de signes qui représentent des sons? Origine de ces signes?

124. *Langage*. — Langage par gestes, par signaux optiques? langage par le sifflet, par le tambour, etc.? — Quelle est la langue parlée? se différencie-t-elle des parlers du voisinage au point de vue de la prononciation, du système grammatical, du nom donné à chaque chose. — Rédiger un vocabulaire de mots usuels. — Procédés en usage pour développer la valeur esthétique du langage : prose, poésie, rythme, longueur des voyelles, intensité des voyelles, vers de longueur définie, rimes strophes, couplets, etc.? Espèces de langages : des chefs, des prêtres, du commun, des femmes, etc.; langage secret, sa constitution, ses rapports avec le langage commun, sa perpétuation et conservation. — La littérature, narrative, didactique, lyrique, dramatique. Des extraits si possible.

125. *Peinture*. — Sujets les plus souvent représentés par la peinture ou le dessin, historiques, religieux, obscènes, symboliques, ornementaux, héraldiques, tirés de la nature, imaginés, topographiques, etc.? Matériaux employés?

126. *Danse*. — Espèces de danse, de guerre, d'amour, de chasse? Qui danse? Ornaments spéciaux pour la danse? masques? Décrire les diverses espèces de danses. (Les danses religieuses sous le n° 117.)

127. *Chant*. — Qui chante? étendue du chant? sujets habituels? Copie de chansons. Le chant est-il accompagné de musique?

128. *Musique*. — Description des instruments employés (à corde, à vent, à percussion, pour faire du tapage)? Façon d'en jouer? musiciens de profession?

129. *Sculpture* sur bois, ivoire, etc. ? Objets sculptés, que représentent-ils ?

130. *Talent inventif*.

131. *Matières employées* et particulières à la tribu ou au village. Différences existant entre les productions artistiques de la tribu étudiée et celles des tribus voisines, façons de travailler spéciales, dessins ou sculptures caractéristiques, productions diverses.

132. *Des jeux, plaisirs et délassements*. — Décrire les jeux des hommes, des femmes, des garçons, des filles. Conséquences de la passion du jeu ? (Les jeux qui sont des exercices corporels, sous les n^{os} 18 et 19.)

133. *Le théâtre* et les représentations théâtrales non religieuses. La scène, les acteurs, actrices, pièces représentées ? historiques, mythologiques, etc., les masques ? (Les représentations théâtrales religieuses sous le n^o 117.)

b). — SCIENCES.

134. *Astronomie*, mouvement des astres, leurs noms ? Quelles sont les connaissances astronomiques de l'indigène ? L'indigène donne-t-il des explications des phénomènes astronomiques et météorologiques ?

135. *Mathématiques*. — Emploi des doigts, etc., pour compter ; jusqu'où va la numération ? Système de numération ?

136. *Science de l'Ingénieur*. — Travaux d'irrigation, de drainage, endiguement, construction de ponts, de routes, etc.

137. *Nautique*. — Navigation, transport par eau, comment manie-t-on les embarcations ; décrivez les embarcations usitées et leur construction.

138. *Transport sur terre*, — Moyens de transport ? chariots, brouettes, etc. ? Les décrire.

139. *Division du temps*. — Cycle solaire ou cycle lunaire : ère ; division de l'année ; division du jour ; appareils chronométriques.

140. *Médecine et chirurgie*. — Médicaments employés ? Opérations

chirurgicales? Pratiques de magie? Qui est médecin? Sa situation sociale?

141. *Histoire.* — Conserve-t-on le souvenir des faits historiques? lesquels?

142. *Géographie.* — L'indigène a-t-il des notions géographiques; peut-il les représenter par le dessin?

c) FACULTÉS INTELLECTUELLES.

N. B. — Se méfier des opinions trop personnelles; citer des faits.

143. *Mémoire.*

144. *Imagination,*

145. *Invention et recherche.*

146. *Entendement.* — Comprend-on facilement une question?

147. *Observation.*

148. *Raisonnement.* — Emploi de la comparaison, de l'exemple, du dilemme, des arguments à l'appui?

149. *Prévoyance* ou bien agit-on uniquement sous l'impulsion du besoin présent.

150. *Perception.* — L'indigène connaît-il l'universel et l'abstrait (tous les hommes, couleur) ou bien l'individuel et le concret? Y a-t-il des mots pour désigner des choses abstraites (amour, charité, amitié)?

F. Vie Sociale.

a) PROPRIÉTÉ.

151. *Dans la maison.* — Qui est propriétaire des biens mobiliers, des ustensiles de cuisine des instruments du travail? Ce droit de propriété confère-t-il la faculté d'user des choses, d'en recueillir les fruits et d'en disposer à sa volonté? Que considère-t-on comme biens

mobiliers (voir aussi la question 91)? — La femme libre, mariée ou esclave peut-elle posséder en propre, vendre et acheter ?

152. *Biens immobiliers.* — Même question que n° 151.

153. *Nature de la propriété,* collective, privée, collective et privée suivant la nature des biens ?

154. *Limites des propriétés.* — Existe-t-il des limites? Qu'elle est leur nature? Ont-elles un caractère religieux? Les respecte-t-on?

155. *Origine de la propriété* et du droit de propriété. Marques de propriété, titres ?

156. *Existe-t-il un domaine public,* des biens mobiliers et immobiliers appartenant au village entier; mis en valeur par le chef? Mis à profit par tous? Par personne? La communauté possède-t-elle des terres qu'elle fait cultiver par ses membres et dont les revenus sont partagés suivant la part prise par chacun dans le travail ou autrement ?

157. *Eocation.* — Bail? Obligations du locataire, du propriétaire. Sociétés formées pour prendre des champs en location et les cultiver ?

158. *Usufruit.* — Servitude personnelle, droits d'usage, servitudes foncières ?

159. Droit de chasse, de pêche, d'abatage d'arbres, de cueillette de fruits.

160. *Droit de propriété* sur les choses trouvées ?

161. *Succession.* — La propriété passe-t-elle de père en fils ? Si non qui hérite et de quoi? Partage des biens, part de la veuve, part des enfants. Dans le cas où il n'y aurait pas d'héritiers? Droit de disposer de ses biens à sa volonté par testament ?

b) RÉGIME ÉCONOMIQUE.

162. *Commerce.* — Produits importés et produits exportés? — Commerce de gros : quels articles? Exercé par qui? Étrangers? Chefs indigènes? Caravanes et leur organisation? — Commerce de détail :

quels articles? Exercé par qui? — Formes du commerce; dépôts; trocs; foires, leur organisation, dates et lieux, paix de la foire? Marchés? — Contrats commerciaux, vente au comptant, à terme, échanges, prêts, sociétés commerciales? Formes spéciales de contrats? Signes symboliques? Arrhes? — Jurisdiction commerciale, composition et fonctionnement? Jurisdiction des foires? — Garanties et exécution des contrats; cautionnement? Interdit? Saisie du débiteur ou de ses biens? Représailles? — Intermédiaires ou auxiliaires du commerce; courtiers, hôteliers, changeurs?

163. *Monnaie, mesures et poids.*

164. *Voies de communication.* — Routes, sentiers, rivières et fleuves; leur entretien?

165. *Industrie.* — Division du travail. Industrie familiale, petite industrie, grande industrie? Les ouvriers, leur situation sociale? sont-ils considérés comme faisant partie de la famille? Leur salaire? payé en monnaie? en produits? part dans le bénéfice?

c) COUTUMES JURIDIQUES.

166. *Droit civil.* -- Coutumes et lois relatives à la famille, au mariage, à la filiation, à la tutelle, à l'émancipation, à l'interdiction, aux successions, aux donations et aux testaments?

167. *Droit civil.* — Coutumes relatives aux contrats, aux ventes, aux échanges, aux aliénations, etc. Modèles? formes? la prescription? Le prêt se fait-il avec ou sans intérêt? Sanction comminée contre celui qui n'accomplit pas ses obligations ou promesses? Louage de choses et de personnes? Cautions? conséquences du cautionnement?

168. *Droit pénal.* — Existe-t-il une loi ou un ensemble de lois ou un code de lois définissant et classant les infractions? et établissant les peines? Ces infractions sont-elles définies par la coutume? La gravité de la peine est-elle fixée pour chaque espèce d'infraction ou varie-t-elle selon l'appréciation des juges? Quelles sont les peines employées: peines corporelles, peine du talion, droit de vengeance, bannissement, mutilation, etc., contrainte par corps.

169. *Recherche des délinquants et des preuves du délit.* — Qui préside au jugement et dirige les débats? — L'accusé peut-il se défendre?

Comment? — Qui prononce le jugement? — Comment est composé le tribunal? Les membres du tribunal sont-ils indépendants vis-à-vis du chef ou celui-ci peut-il influencer la décision des juges? Comment les affaires sont-elles introduites? L'instruction est-elle publique? La preuve du délit se fait-elle par témoins, cojureurs, sortilèges, combat judiciaire, épreuve du poison, torture, etc.? Intervention du féticheur, du sorcier? Si l'accusé est acquitté, l'accusateur est-il puni? — Qui exécute le jugement? Peut-on se libérer de la peine par le paiement d'une indemnité à la partie lésée ou à ses représentants?

170. *Droit d'asile.* — Existe-t-il? pour qui? où?

d) ORGANISATION SOCIALE.

171. *Vie nomade.* — Causes qui obligent la tribu à se déplacer? Pâturage, pêche, climat, commerce? — Le changement d'habitat se fait-il périodiquement et à quelles époques? — Décrire le régime social.

172. *Vie pastorale.* — La décrire Causes et effets.

173. *Vie sédentaire.*

174. *Classes et castes.* — Prêtres, anciens, artisans, commerçants, guerriers? — riches et pauvres? — chefs, hommes libres, affranchis, esclaves? — Droits et devoirs de chacun? — Comment on devient membre d'une classe, comment on en sort? (Pour les esclaves, voir question suivante.)

175. *Esclavage.* — Espèces d'esclaves : dettes, volontaires, prisonniers de guerre, naissance, attachés à la glèbe? Leurs droits et devoirs? Les droits du maître? Villages spéciaux ou huttes spéciales pour les esclaves? Leur situation sociale? Leur famille? leurs droits de posséder? leur libération?

e) ORGANISATION POLITIQUE.

176. Existe-il un organisation politique distincte du groupe familial?

177. *Le chef.* — Son titre? ses fonctions? ses droits et ses pouvoirs, leur étendue, leur mode d'exercice? ses devoirs? son activité et sa

puissance? — Son caractère religieux? — Comment est-il nommé : élu (parmi toute la population ou dans certaines familles)? imposé? héréditaire? Loi de succession au trône ou d'élection? — Degré de respect des sujets envers le chef? — Territoire sur lequel s'étend son autorité? — S'il n'y a pas de chef, qui gouverne? — Quelles sont les idées de l'indigène sur l'origine du pouvoir? — La femme peut-elle être chef de village ou de tribu? Dans ce cas, peut-elle se marier? Peut-elle pratiquer la polyandrie accidentelle?

178. *Assemblées.* — D'anciens? de notables? de chefs de famille? des hommes libres? leur rôle politique? — Qui a la direction de ces assemblées? comment sont-elles convoquées? où se réunissent-elles? qui y participe? — Rôle de chacun notamment des chefs, des prêtres, etc.? leurs pouvoirs et leurs attributions.

179. *Associations secrètes.* — Leur but : religieux? politique? la pratique des rapports sexuels, homosexuels, autres? initiation? peines portées contre les traîtres et les indiscrets? hiérarchie? moyen d'action pour le recrutement des membres, pour la réalisation du but à atteindre? qui en fait partie? (Les sociétés religieuses secrètes sous le n° 119.)

180. *Officiers inférieurs.* — Où y en a-t-il? par village? leur rôle, droits et devoir? qui les choisit?

181. Les villages sont-ils réunis pour former une société politique plus étendue? système politique : despotique, autocratique, monarchique tempéré par des conseillers, une assemblée, des coutumes? féodal? Organisation communale? La tribu, sa composition, ses divisions?

182. *Organisation financière.* — Impôts? en nature? en travail? — Droits de douane? — Monopoles commerciaux?

183. *Situation politique des étrangers.*

f) RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR.

184. *Relations pacifiques.* — Traité d'amitié, de commerce, etc.? L'hospitalité est-elle exercée? comment? envers qui? Ces relations ne sont-elles pas nécessitées par les productions végétales et animales (échanges). (Pour les relations commerciales, voir n° 162.) Les limites

du territoire occupé par la peuplade étudiée sont-elles bien déterminées et comment?

185. *Relations guerrières.* — Coutumes relatives à la déclaration de guerre et à la conclusion de la paix. — L'armée; qui la commande? Comment elle se recrute? Armes employées? empoisonnées? Armes défensives et offensives. Les décrire et les dessiner. Manière de combattre, stratégie, rôle des femmes. — A qui appartient le butin? Que deviennent les prisonniers. En cas de conquête, y a-t-il occupation du territoire conquis ou bien pillage?

186. *Contact avec les civilisés.* — Conséquences immédiates et directes. Conséquences indirectes. L'indigène qui a reçu une éducation européenne est-il mieux ou moins considéré? Aptitude des indigènes à s'assimiler la civilisation européenne ou une autre civilisation plus avancée que la leur? — Situation des métis. Comment agit-on envers eux?

G. — Caractères anthropologiques.

a) SOMATIQUES.

Faire les mensurations suivantes sur le vivant et sur le squelette si possible; sur un grand nombre d'individus. Signaler chaque fois quel est l'individu mesuré, son âge et son sexe et comment ont été prises les mesures, par quel moyen et avec quels instruments. De bonnes photographies d'individus vus de face et de profil sont demandées.

187. *Taille* en millimètres, le corps étant bien droit, appuyé à une poutre, les talons joints; taille des jambes, des bras, du tronc, envergure.

188. *Crâne et tête.* — Longueur de la glabelle au point le plus saillant de l'occiput; largeur aux points les plus saillants sur les côtés; hauteur du trou occipital au point culminant de la voûte crânienne; circonférence crânienne; la hauteur du nez et sa largeur; la largeur de la face aux points les plus saillants; projection orthogonale du crâne sur plan horizontal, vertical transverse et vertical antéro-postérieur.

189. *Peau.* — Sa couleur aux endroits non exposés au soleil ou à l'air.

190. *Cheveux.* — Fournir des échantillons. Combien de cheveux par centimètre carré? Leur longueur?

191. *Yeux.* — Leur forme, la couleur de l'iris, leur position.

192. *Mains.* — Longueur et largeur.

193. *Déformités naturelles.* — Absence de pigment dans la peau; coloration en rouge ou en roux des cheveux, existence manifeste de poils sur tout le corps ou sur des parties où on ne les rencontre que rarement; goître ou excroissance de la gorge; allongement des organes génitaux chez la femme; accumulation de graisse dans les fesses qui ne disparaît pas avec l'amaigrissement.

194. *Déformation artificielle.* — Coloriage et tatouage (voir questions 31 et 32). — Déformation du crâne par pression, par bandages, etc.? déformation du nez, des oreilles, des lèvres? déformation des dents par extraction, par fracture, par limage? allongement extraordinaire des seins? circoncision? mutilation des organes génitaux féminins, excision, infibulation, castration? — Noter si ces déformations sont voulues par la religion (voir n° 117), si elles se font lors de l'initiation (voir n° 75), si elles sont exigées par la coutume, etc. Donner les motifs invoqués par l'indigène.

b) *Physiologiques.*

195. *Force musculaire.* — Endurance, sensibilité ou douleur.

196. *Attitude du corps* dans la marche, le repos, le sommeil.

197. *Acuité des sens.* — Ouïe, toucher, vue, goût, odorat.

198. *Température du corps.*

199. *Nutrition.* — Grande ou petite quantité de nourriture prise à la fois? Combien de temps peut-on rester sans manger?

200. *Influence du milieu physique, du climat, etc.*

201. *Fécondité?* — Age de la puberté? Age critique?

202. *Maladies* endémiques, épidémiques, de la peau, etc.? maladies fréquentes? cas de folie et d'idiotisme, etc.?

203. Le soussigné

. ,

qui a fourni les renseignements ci-dessus se tient à la disposition de la Société belge de Sociologie pour lui donner d'autres détails sur demande et prie cette Société de lui faire parvenir le questionnaire relatif à

.

(signaler les paragraphes du questionnaires ci-dessus pour lesquels on désirerait posséder un questionnaire complet et détaillé).

Fait à , le



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure?

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Joseph HALKIN

Chargé du cours de géographie ethnographique à l'Université de Liège.

Pour gagner du temps et ne pas mettre en péril ses capitaux, l'homme d'affaires avisé, commerçant ou industriel qui veut s'établir dans un pays neuf, doit autant que possible, avant de se mettre en route, savoir quelles sont les ressources et quels sont les besoins de ce pays. D'une part, il cherchera des renseignements sur les productions naturelles : flore, faune et minerais ; il déterminera quels sont les produits dont l'exportation serait rémunératrice, soit produits naturels, soit produits indigènes ; d'autre part, il se munira des produits européens qui seront là-bas d'une vente facile et qui trouveraient acheteurs chez l'indigène lorsque l'état de civilisation de ce dernier se sera amélioré.

Arrivé dans ce pays où il compte s'établir et fonder une maison commerciale ou créer une industrie, l'Européen entre en contact avec une population dont les mœurs, les coutumes, les usages sont nouveaux pour lui. L'indigène est un second sujet d'études préalables, car c'est avec lui qu'il devra travailler, par lui qu'il sera servi, de lui qu'il

obtiendra de nombreux renseignements. Le colon-cultivateur, et surtout le planteur, auront besoin de ses services pour cultiver les champs, faire la moisson, engranger les récoltes ; le propriétaire de mines ne pourra s'en passer dans ses travaux de recherche et d'exploitation ; le commerçant sera tous les jours en rapport avec lui pour l'achat et la vente de produits, voire aussi pour les échanges et les transports. En résumé, dans les pays neufs quels qu'ils soient, l'homme civilisé a besoin quotidiennement de l'indigène, et c'est en se servant de lui, en mettant mieux à profit ou en stimulant son activité qu'il arrive au but proposé. De ce contact journalier résultent le plus souvent pour l'indigène une amélioration de son état social, un progrès dans son état de civilisation, amélioration et progrès qui sont tout à l'avantage du civilisé.

Il faudra donc de toute nécessité que le commerçant européen connaisse cet indigène, puisse traiter avec lui dans la langue du pays, sache comment les affaires se concluent, quelles sont les coutumes qui régissent le marché, les ventes et les achats, soit au courant des usages commerciaux ;

Que l'industriel ait une notion exacte du rendement du travail manuel de l'indigène, connaisse les habitudes de l'ouvrier, ses aptitudes, et sache comment il faut l'attirer et le rétribuer ;

Que l'agriculteur possède quelques notions sur la façon de cultiver des indigènes ; le plus souvent c'est celle qui convient le mieux, étant donnés leur civilisation et les moyens dont ils disposent ;

Que le missionnaire soit au courant des idées religieuses du peuple qu'il désire évangéliser, soit à même de discerner rapidement ce qui dans la religion et dans la morale de l'inculte doit être et peut être combattu dès l'abord pour voir ses efforts couronnés de succès ;

Que l'homme politique, agent de la métropole ou représentant à quelque degré que ce soit de l'autorité supérieure, connaisse le mieux possible les mœurs, les coutumes juridiques et sociales, la vie familiale et les relations des hommes qu'il doit gouverner et élever graduellement à un meilleur état de civilisation.

Donc, la connaissance de l'ethnographie du peuple chez lequel on va s'établir est chose utile pour tous ceux qui sortent de leur pays, et cette connaissance est d'autant plus nécessaire que le pays où l'on se rend est dans un état de civilisation qui s'éloigne le plus du nôtre.

L'ethnographie, qui depuis quelques années peut prétendre avec raison au titre de science, est de toute première utilité pratique

quoiqu'il n'en apparaisse guère à la lecture des ouvrages savants qu'elle a produits : elle nous fait connaître non seulement les mœurs et les coutumes d'un peuple, mais même la mentalité de ce peuple. Bien des révoltes eussent été évitées dans les colonies, si les autorités en avaient connu l'ethnographie suffisamment bien pour ne pas, par des décrets vexatoires, attirer contre elles l'animosité de l'indigène. Dans tel endroit, le juge impose au témoin de dire son nom, alors qu'une déclaration semblable est considérée par la masse comme un opprobre; dans tel autre, l'Européen rend obligatoire telle mesure qui va à l'encontre des sentiments les plus profonds de la foule, et ailleurs, il se refuse à admettre telle manière de faire qu'il qualifie de puérite et d'extravagante alors qu'elle mérite le respect. Petit à petit, le blanc est considéré comme un ennemi usant de sa force pour anéantir des coutumes séculaires, dont il ne comprend à la vérité ni l'importance ni l'utilité, parce que l'ethnographie lui est inconnue.

A tout homme se rendant dans un pays neuf et dans bien d'autres encore, à tout gouvernement exerçant son autorité sur des peuples de civilisation inférieure, la connaissance des us et coutumes est chose nécessaire.

La science ethnographique est-elle en état de fournir toutes les indications nécessaires? A un colon qui désire se transporter sur les bords de la Likati ou du Rio Negro, sur la côte de l'Annam ou de la Nouvelle-Zélande, sur les montagnes de Ceylan et du Mexique, peut-elle donner tous les renseignements désirables?

Malgré la quantité de matériaux recueillis, malgré de nombreux récits de voyageurs et d'explorateurs, malgré des études savantes publiées par des ethnographes de renom, elle doit encore avouer que bien des détails lui échappent, que beaucoup de constatations n'ont pas été faites, que quantité de renseignements se contredisent ou ont été fournis par des personnes qui ont mal vu. Loin de moi la pensée de dénigrer de quelque manière les travaux accomplis, les recherches faites, les résultats obtenus : je veux constater qu'il reste beaucoup à faire.

Quels sont les moyens à employer pour que la science ethnographique progresse non seulement au point de vue scientifique, mais au point de vue pratique?

Il en est surtout quatre à notre avis : la création de musées

d'ethnographie; l'envoi de missions scientifiques et la fondation de stations scientifiques; le développement de l'enseignement ethnographique et la formation d'ethnographes; la création d'un bureau international d'ethnographie.

Du premier point, je ne dirai que peu de chose, puisqu'il n'est pas soulevé par la question posée au Congrès. Je ferai remarquer cependant que les musées d'ethnographie augmentent en nombre et s'enrichissent chaque jour; tous les gouvernements leur octroient des subsides considérables et n'hésitent pas, ayant reconnu leur utilité pratique, à envoyer dans telle région du globe un spécialiste avec mission de réunir des objets ethnographiques et de sauver, alors qu'il en est temps encore, ce qui reste de civilisations qui évoluent rapidement sous l'influence européenne. Ces documents ethnographiques, que l'on abrite dans de somptueux palais à Berlin, à Paris, à Londres et à Vienne, ou qu'on entasse dans des maisons ordinaires à Leide, servent de base scientifique à de nombreux travaux, qui nous permettent, sans avoir vu les indigènes eux-mêmes, d'en connaître les us et coutumes. Il serait désirable que chaque centre universitaire où l'enseignement ethnographique est représenté possédât une collection ethnographique, au moins les objets, en originaux ou en copie, importants pour cet enseignement. Au surplus, c'est aux rapporteurs de la question 6 de cette section qu'il convient, sans doute, de traiter la question *ex-professo*.

Le deuxième point mérite de nous arrêter un peu plus longuement: il s'agit des missions et des stations scientifiques qui ne diffèrent en réalité les unes des autres, qu'en ce que les premières sont ambulantes et les dernières à demeure. Les missions sont tout d'abord les pourvoyeuses des musées: elles cherchent, sur les lieux mêmes, les documents matériels qui pourront être mis sous les yeux de tous et, après avoir été catalogués en signalant avec soin l'endroit d'où ils proviennent, permettront des études détaillées et des comparaisons intéressantes. Elles sont, en outre, des collectionneuses de renseignements scientifiques sur l'ethnographie des peuples qu'elles visitent: elles rapportent des descriptions de fêtes religieuses ou familiales, des détails de la vie journalière qui sont choses abstraites, des constatations précises et minutieuses que rien ne pourrait remplacer. Leur utilité n'est douteuse pour personne, pourvu que le chef

de mission soit compétent et ait à sa disposition les moyens pécuniaires dont il a besoin.

Le troisième point mériterait une étude approfondie. Je me bornerai ici à émettre le vœu de voir l'enseignement de l'ethnographie prendre dans l'enseignement supérieur la place qui lui est due. Lors de la création du doctorat en géographie, en 1900, dans les universités belges, il a été institué à la Faculté des sciences un cours de géographie ethnographique de trente heures environ; c'est tout juste suffisant pour donner les éléments d'ethnographie générale et faire connaître la répartition des variétés humaines et des groupes ethniques sur la surface du globe, sans pouvoir entrer dans le détail ni aborder l'étude approfondie de telle ou telle peuplade. Aussi le but de mon cours de géographie ethnographique, qui doit préparer à la fois des explorateurs et des professeurs de géographie pour l'enseignement moyen, est-il celui-ci : mettre à même le futur explorateur, lorsqu'il se trouvera dans un village indigène, de savoir quels sont les faits qu'il doit observer et comment il doit les observer ; donner au futur professeur tous les détails nécessaires pour qu'il sache en quoi principalement telle variété humaine diffère de telle autre variété humaine, tel groupe ethnique se différencie de tel autre groupe, et, en outre, pour qu'il connaisse l'étendue et la situation géographique de ces variétés et de ces groupes. Mais il est beaucoup d'autres points qui mériteraient d'être exposés dans un cours développé d'ethnographie, points que je ne puis qu'effleurer à peine, soit dans le cours de géographie ethnographique, soit dans les cours de géographie humaine ou coloniale. Je ne crois pas cependant qu'il conviendrait d'augmenter, dans le doctorat en géographie, l'enseignement de l'ethnographie (1), mais je serai plutôt partisan de la création d'une école ou d'un doctorat spécial en ethnographie. Il est de toute nécessité que la science ethnographique soit largement représentée dans les écoles coloniales, dont le but est de former des colons et des coloniaux.

(1) Mon opinion serait différente si le doctorat en géographie était divisé en deux sections : la première formant des explorateurs, la seconde des professeurs de géographie pour l'enseignement moyen. Dans ce cas, un cours d'ethnographie devrait être créé dans la première section à côté du cours déjà existant de géographie ethnographique.

Certes, la création de musées d'ethnographie, non seulement dans les capitales, mais aussi dans les villes universitaires, l'envoi de missions spéciales chargées de recueillir des documents, l'organisation d'un enseignement supérieur de l'ethnographie annexé aux universités et dans les écoles coloniales donneront les meilleurs résultats, mais il faudra pour cela du temps et des ressources pécuniaires; ce n'est point tout de suite qu'on pourra en recueillir les fruits. Malgré tout, ce serait manquer de prévoyance que de retarder ces réformes. Mais en attendant, et même plus tard d'une façon concomitante, il est un autre moyen de faire progresser l'ethnographie : créer un bureau international d'ethnographie.

Que sera ce bureau international? Qui en prendra l'initiative? Comment obtiendra-t-il des renseignements ethnographiques? Quels seront ses collaborateurs? Comment fonctionnera-t-il et comment fera-t-il connaître les renseignements qu'il recevra?

Voilà les principales questions auxquelles je me propose de répondre pour tirer ensuite une conclusion pratique.

Le bureau international d'ethnographie sera composé de quelques personnes s'occupant spécialement d'ethnographie, en relations continues et directes avec :

- a) Les musées ethnographiques du monde entier;
- b) Les institutions scientifiques qui, par quelque côté, ont affaire avec l'ethnographie : sociétés d'ethnographie, d'anthropologie, d'ethnologie, de sociologie et de géographie;
- c) Les personnalités marquantes dans les sciences ethnographiques, ethnologiques, anthropologiques, sociologiques et géographiques, professeurs d'université, directeurs de musées, explorateurs, etc.;
- d) Les autres savants qui s'intéressent aux questions d'ethnographie et de sociologie.

Son but sera de fournir à tous ceux qui voudront collaborer à son œuvre ou qui pourront tirer parti de son travail, tous les renseignements qu'il possédera et toutes les facilités pour en obtenir de nouveaux. Il devra rédiger sur fiches un catalogue de tous les ouvrages et études ethnographiques, le tenir au courant et envoyer copie des fiches à ceux qui le demanderont. Ce catalogue pourrait être complété par une bibliothèque ethnographique, dont les volumes seraient fournis par les auteurs (les sociétés ou les établissements éditeurs), dans l'intérêt même de la science. Mais au bureau international ne

sera pas annexé un musée ethnographique; en aucun cas, le bureau ne devra essayer d'obtenir des objets; dans ce sens, le maximum est de posséder des collections de photographies, de dessins et de cartes.

Les membres du bureau international seront de deux catégories : d'une part, les membres permanents avec directeur et attachés, de préférence des docteurs en géographie ou en ethnographie, qui seront chargés de la besogne ordinaire; d'autre part, des délégués des Gouvernements et des sociétés ou musées s'intéressant aux travaux du bureau; ces délégués, un par gouvernement, société et musée, seront convoqués par le directeur une fois par an pour assister à une assemblée générale.

L'initiative de la création de ce bureau international est le fait de la Société belge de sociologie, qui, en février 1905, a voté, à l'unanimité, les résolutions suivantes : la Société belge de sociologie décide d'organiser une vaste enquête sociologique sur les Naturvölker du monde entier. Une commission sera constituée au sein de la Société pour recevoir les réponses, tenir la correspondance, classer les renseignements et préparer les projets de publication, etc. Le concours direct des divers États intéressés sera demandé. Si des sociétés étrangères voulaient collaborer de quelque manière à l'enquête de la Société, il y aurait lieu de négocier des accords basés sur la division du travail largement comprise.

Le bureau d'ethnographie est donc virtuellement composé des membres de la commission instituée par la Société belge de sociologie. Il doit donc réunir des documents et les faire connaître. Il deviendra international par le fait que les Gouvernements le soutiendront et s'y feront représenter par un délégué.

Le moyen d'obtenir des renseignements, moyen qui a été accepté et déjà mis en œuvre, est la publication de questionnaires ethnographiques et sociologiques et l'envoi de ces questionnaires à toutes les personnes pouvant y répondre. Il existe déjà un grand nombre de questionnaires, surtout en langue anglaise et en langue allemande, mais les uns manquent d'arrangement méthodique, les autres sont trop détaillés ou trop spéciaux. La Société belge de sociologie a fait imprimer le questionnaire général que je lui ai présenté, questionnaire qui a été tiré à un grand nombre d'exemplaires et distribué dans diverses contrées.

Le questionnaire général a pour but d'attirer l'attention des missionnaires, chefs de poste, agents coloniaux, explorateurs et voyageurs, de résidence chez des peuples de civilisation inférieure, sur un certain nombre de faits qu'ils sont à même de constater facilement et dont la connaissance exacte et détaillée rendrait de très grands services à tous ceux qui s'occupent d'ethnographie, d'ethnologie et de sociologie. Les questions ont été classées sous de grandes rubriques : vie matérielle comprenant les soins donnés au corps, l'alimentation, les vêtements, l'habitation, les métiers; vie familiale subdivisée en naissance, éducation et initiation, mariage, famille, mort; vie religieuse, rites et cultes, divinités, sacerdoce; vie intellectuelle, comprenant les arts, les sciences et les facultés intellectuelles; vie sociale, avec ses subdivisions propriété, régime économique, coutumes juridiques, organisation sociale, organisation politique, relations avec l'extérieur. Chaque rubrique est elle-même subdivisée en groupes de questions ayant trait à un ensemble de coutumes. Enfin, quelques questions ont été posées sur les caractères anthropologiques.

Des réponses faites avec la plus grande précision et la plus grande objectivité sont demandées à tous ceux qui recevront le questionnaire, et quelques remarques préliminaires signalent aux correspondants comment les réponses doivent être libellées.

Outre ce questionnaire général, dont les réponses formeront déjà une petite monographie ethnographique, la Société belge de sociologie prépare des questionnaires spéciaux; ils seront plus étendus et plus détaillés et ne s'appliqueront qu'à un groupe déterminé de coutumes, telles les coutumes juridiques, les coutumes religieuses, les coutumes commerciales, etc. Ils seront envoyés sur demande aux spécialistes.

Tels sont les moyens admis par la Société belge de sociologie pour obtenir des renseignements ethnographiques, moyens qui ont été discutés à la suite d'une communication de M. Camerlynck, intitulée: De l'opportunité d'une enquête ethnographique et sociologique sur les peuples incultes.

Quels seront les collaborateurs du bureau international d'ethnographie? Tous ceux qui s'intéressent aux questions ethnographiques et sociologiques, mais plus spécialement les personnes qui résident

dans des contrées habitées par des peuples de civilisation inférieure, les missionnaires, les fonctionnaires coloniaux, les chefs de poste, les magistrats des colonies, les explorateurs, etc.

Déjà un millier de questionnaires sont distribués au Congo à des résidents (missionnaires et fonctionnaires), et nous espérons recevoir du centre de l'Afrique de nombreuses réponses, et d'autant plus, que l'État Indépendant a bien voulu favoriser le projet de la Société par tous les moyens à sa disposition; des accords ont été conclus avec des congrégations religieuses pour l'envoi de questionnaires aux missionnaires, et des pourparlers sont engagés avec diverses institutions officielles pour que leurs correspondants nous secondent dans l'œuvre entreprise.

Pour que les futurs correspondants soient mieux à même de répondre aux questions posées, la Société belge de sociologie a décidé d'instituer des conférences pour les missionnaires, les agents coloniaux, etc., qui, à la veille de leur départ, voudront s'initier aux meilleures méthodes d'enquête ethnographique.

Ayant déterminé dans ses grandes lignes la composition du bureau international, ses moyens d'action et ses collaborateurs, voyons comment il fonctionnera.

Ici nous nous trouvons en face d'une petite difficulté, facilement résoluble, mais qui, cependant, doit nous arrêter quelque peu.

Ou bien ce bureau international sera l'unique bureau centralisant tous les renseignements fournis par l'enquête et les distribuant, se mettant directement en rapport avec tous les collaborateurs et tous les correspondants.

Ou bien ce bureau international sera simplement le lien entre divers bureaux nationaux qui, chacun dans leur sphère, agiront pour et au nom du bureau international, réuniront les documents relatifs aux peuples et aux colonies dont ils s'occupent spécialement et transmettront les résultats acquis au bureau international, lequel les fera connaître.

Examinons ces deux solutions de plus près.

D'abord, le cas de la création d'un bureau international unique. Tous ceux qui collaboreront à l'enquête, gouvernements, musées, sociétés scientifiques et congrégations religieuses, lui fourniraient la liste de leurs correspondants. Le bureau international enverra le

questionnaire à ces correspondants avec prière d'y donner réponse, à moins toutefois que les collaborateurs ne veuillent se charger eux-mêmes de l'envoi des questionnaires. Au fur et à mesure que le bureau recevra des réponses, celles-ci seront publiées par ses soins en fascicules, un fascicule par peuplade; les renseignements seront groupés pour chaque peuplade sous des rubriques identiques et toujours dans le même ordre, de façon à faciliter en tout temps le travail de comparaison. Chaque réponse sera précédée du numéro de la question, et le bureau chargera l'un de ses membres ou un ethnographe de compléter ces réponses soit par des détails connus par ailleurs, soit par des indications bibliographiques, ce complément étant imprimé après chaque question en petits caractères et entre crochets. Aussitôt l'impression terminée, — et elle sera faite dans le plus court délai possible. — le fascicule sera envoyé à tous ceux qui s'intéressent à l'enquête. Cette première solution paraît la plus pratique et la plus expéditive; c'est celle que je propose au Congrès, s'il est possible d'obtenir la collaboration effective de tout le monde.

Dans le second cas, chaque pays serait invité à créer, sur le modèle signalé ci-dessus, un bureau national d'ethnographie. Ces bureaux nationaux auront leurs correspondants, auxquels ils enverront des questionnaires, de préférence celui de la Société belge de sociologie, et publieront les réponses reçues d'après un plan identique pour tous les pays. Le bureau international interviendrait alors pour la distribution des fascicules et servirait de lien entre les divers bureaux nationaux. Ce système, étant moins centralisé, sera probablement moins efficace et probablement plus coûteux. Je ne doute pas d'ailleurs qu'avec un peu de bonne volonté et dans l'intérêt de la science ethnographique, tous les États, tous les musées et toutes les sociétés n'admettent la première solution, puisqu'il ne s'agit nullement d'obtenir des objets ethnographiques, mais seulement des renseignements et des documents.

Ainsi toutes les personnes qui voudront connaître les mœurs et les coutumes des divers peuples de la terre le pourront très facilement en compulsant les documents publiés par le bureau international d'ethnographie, et, d'autre part, les savants trouveront dans ces documents des sources d'informations nouvelles et de premier ordre, leur permettant de nouveaux travaux du plus haut intérêt.

J'ai l'honneur de demander au Congrès international d'expansion économique mondiale de bien vouloir décider :

Que l'enquête entreprise par la Société belge de sociologie est nécessaire et éminemment utile ;

Et d'émettre les vœux suivants :

a) Qu'un bureau international d'ethnographie soit créé ayant pour but : 1° de publier des questionnaires ethnographiques et sociologiques ; 2° d'envoyer ces questionnaires aux fonctionnaires coloniaux, aux explorateurs, aux missionnaires, etc. ; 3° de publier les réponses à ces questionnaires, toutes sur un même plan ; 4° de distribuer ces réponses à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, collaborent à l'enquête ;

b) Que tous les musées d'ethnographie, que toutes les sociétés d'ethnographie, de sociologie, de géographie, que tous les ethnographes, anthropologues, sociologues, etc., soutiennent cette œuvre par tous les moyens dont ils disposent ;

c) Que tous les Gouvernements s'intéressent à cette enquête, facilitent dans leur sphère d'action les travaux du bureau international et soutiennent celui-ci par les moyens qu'ils jugeront le plus à propos ;

d) Que de toutes les publications ethnographiques, un exemplaire soit gracieusement envoyé au bureau international et que celui-ci publie tous les ans un catalogue des ouvrages parus relatifs à l'ethnographie, ce terme pris dans son sens le plus large.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS.

Comment organiser les expositions nationales ou internationales des pays neufs et des colonies, de manière à leur faire rendre le maximum d'effet utile en vue de l'expansion des pays organisateurs?

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. A. HALOT

Avocat. Secrétaire du Conseil Supérieur du Congo.

Consul Impérial du Japon.

Commissaire du Gouvernement Japonais à l'Exposition de Liège.

Le but de notre congrès est l'encouragement à l'expansion vers les pays neufs.

C'est donc dans cet esprit que nous devons envisager la question spéciale faisant l'objet du § 6 de la section V.

Notre petit travail ainsi nettement circonscrit, ne comporte pas de longs développements; il doit se borner au groupement de quelques réflexions, d'autant plus que l'amas des matières qui seront discutées au cours du congrès, ne permettra guère qu'on s'arrête longtemps à l'examen de ce point spécial.

Qu'on nous pardonne donc d'être bref.

La question, telle qu'elle est posée, ne semble pas mettre en doute l'utilité des expositions relatives aux colonies et aux pays lointains. Et, en effet, nous n'hésitons pas à proclamer cet effet utile à condition que les expositions soient faites de manière à attirer vivement l'attention de tous sur les ressources des pays neufs. Nous confondons en effet dans le groupe de ce que nous appellerons les exposi-

tions coloniales, les colonies proprement dites et les contrées qui, sans avoir le lien juridique de dépendances coloniales vis-à-vis d'une puissance, et jouissant de leur pleine autonomie, offrent cependant un champ sérieux à l'activité venue de l'extérieur.

La première exigence d'une exposition coloniale, ainsi comprise, est donc qu'elle soit pratique. Dans ce but elle doit montrer clairement et dans un classement facilement saisissable, les produits de la contrée qu'il s'agit de faire connaître.

Ces produits seront de deux sortes :

1° D'abord ceux qui déjà sont exploités; ils devront donc être naturellement accompagnés des moyens et des outils d'exploitation; cette double exposition aura pour résultat : d'une part, de provoquer l'expatriation des visiteurs qui se sentiront les facultés nécessaires à l'exploitation des produits exposés; d'autre part, d'indiquer aux industriels nationaux, des débouchés possibles pour leurs outils. Elle aura aussi l'avantage d'attirer l'attention des colons sur la nécessité de ne pas s'expatrier sans les objets nécessaires à la mise en valeur des pays neufs, et par conséquent sans certaines ressources qui les empêchent d'aller mourir de faim au loin. Car s'il faut, par tous les moyens raisonnables, encourager l'expansion des activités nationales, rien n'est aussi contraire au but que nous poursuivons, que les échecs subis par certains colons. Leur insuccès provoque dans la mère patrie, chez d'autres personnes qui auraient pu devenir des colons, des craintes parfois tout à fait injustifiées, et les empêche de donner suite à leurs projets.

Cet insuccès est dû souvent à des causes indépendantes de la colonie, comme par exemple le manque d'outillage, tandis que l'ignorance l'attribue soit au climat, soit à la qualité du sol, et compromet ainsi l'avenir en glaçant les bonnes volontés.

Il faut que les expositions prévoient cet écueil.

Sous ce rapport pratique, qui consiste à montrer les résultats obtenus et les moyens de les obtenir, nous devons rendre un hommage tout particulier à la superbe exposition organisée cette année à Liège, par le Dominion du Canada : c'est assurément le modèle du genre. Une exposition des pays neufs peut aussi avoir pour objet, de provoquer simplement le commerce de ses produits exploités sur place, mais encore ignorés à l'étranger, sans solliciter nullement la main d'œuvre.

Sous ce rapport, la section japonaise de l'Exposition de Liège présentait un côté utile très intéressant : elle avait, en effet, le but éminemment pratique de faire connaître les richesses naturelles du Japon, pays neuf à certains points de vue, et d'y ajouter celles de sa colonie : Formose.

Sans diminuer en rien, l'admiration que ses visiteurs devaient avoir de ses arts industriels déjà plus connus, elle a voulu y ajouter une leçon éminemment profitable à l'expansion réciproque du Japon et du reste du monde, et favoriser ainsi son grand commerce.

La situation particulière du Japon lui permit de donner ainsi une preuve nouvelle de son énergie et d'avoir le mérite de se montrer lui-même par ses propres forces comme pays neuf, certain de son avenir.

Le résultat le plus prompt sera évidemment celui de ces expositions de produits déjà obtenus, mais dont la quantité pourra être accrue par l'activité de nouveaux colons qui profiteront de l'expérience de leurs devanciers et participeront à leurs bénéfices.

Encore une fois, l'exposition du Canada à Liège a prouvé l'effet utile de cette manière de présenter les choses, puisque ses bureaux sont continuellement remplis de personnes qui, séduites par l'exposition, viennent demander aux commissaires des renseignements complémentaires sur la colonisation au Canada ;

2° L'exposition devra aussi comprendre les produits non encore exploités mais susceptibles de l'être.

Cette partie sera naturellement moins complète puisque l'expérience ne pourra pas, en ce qui la concerne, faire voir comme pour la précédente, tout l'outillage nécessaire ni tous les moyens d'action.

Mais elle rendra service au pays neuf en même temps qu'à ceux qui seraient susceptibles de lui fournir des bras, puisqu'elle attirera l'attention sur de nouvelles richesses latentes et pourra provoquer ainsi l'intervention de gens utiles à leur éclosion.

Nous nous hâtons d'ajouter que cet aspect pratique des expositions coloniales ne suffit pas pour toutes. S'il remplit toutes les conditions voulues pour l'exposition d'une colonie de peuplement, il n'en est pas de même pour celle d'une colonie d'exploitation, dans laquelle le colonisateur est obligé de recourir au travail manuel de l'indigène.

Dans cette seconde catégorie de colonies qui ne sont des pays neufs qu'au seul point de vue de leurs produits et de leur commerce futur, le colon n'est plus appelé à ne rencontrer presque en totalité que des gens de sa race. Il doit au contraire y vivre avec une population nombreuse et dont il diffère profondément.

Cette population sera ou bien dotée déjà d'une civilisation avancée, souvent plus ancienne et aussi belle dans son genre, que celle des colonisateurs ; ceux-ci devront alors la respecter, ne fût-ce que dans leur propre intérêt, car pour se maintenir dans le pays et en tirer avantage, ils devront vivre en bons termes avec l'indigène ; ou bien la population du pays neuf, sera encore d'une civilisation très primitive ; le rôle naturel du colon, combiné avec son propre intérêt, sera d'améliorer celle-ci ; pour pouvoir le faire, il devra connaître cette population.

L'exposition est appelée tout à la fois à susciter des vocations coloniales et à faire connaître la colonie à tous les habitants de la mère patrie, de manière à établir un courant de sympathie et de relations entre celle-ci et le pays neuf ; il importe, en effet, pour que les vellités d'expatriation des colons ne soient pas enrayées par les supplications et les pleurs de leurs familles, que celles-ci se rendent compte du nouveau séjour de leurs parents. Cette connaissance de la colonie par tous, sera nécessaire aussi à l'établissement d'un courant d'affaires.

A tous ces points de vue, il est donc nécessaire de répandre le plus possible la connaissance des colonies et de leurs habitants, afin que ceux qui partent ne semblent pas, aux yeux des leurs, descendre dans quelque royaume ploutonien, comme on paraît trop souvent le croire dans nos pays dits latins.

Il semble donc que le côté pittoresque, loin d'être un hors-d'œuvre, soit absolument nécessaire ; il ajoutera à l'exposition des produits, qu'il importe de ne pas négliger, une véritable leçon de choses sur la population de la colonie et ses mœurs.

On peut rappeler, à ce propos, l'excellent résultat que produisit en Belgique la belle exposition du Congo, faite à Tervueren en 1897 ; le courant favorable à la colonie, qui se forma dans l'esprit du grand public, date en grande partie de cette exposition.

Des modèles d'exhibitions de ce genre furent certainement les merveilleuses expositions des différentes colonies françaises réunies au Trocadéro en 1900 ; les différents pavillons rappelant les monuments des colonies ne furent pas étrangers à l'effet utile produit, puisqu'ils étaient destinés à prouver au public les ressources de ces pays lointains, l'avancement très réel de leur civilisation et, par conséquent, le parti que l'on en peut tirer ; la même idée a présidé au groupement des charmantes expositions coloniales de la France à Liège cette année.

Cet enseignement par les yeux fut chaque fois complété par des brochures formant d'excellents petits traités d'histoire coloniale et économique.

Dans cette branche comme dans tant d'autres, la France a prouvé qu'elle avait pour l'organisation des expositions un talent inimitable ; elle montre en même temps, qu'instruite maintenant par l'expérience, elle est aussi capable que d'autres nations, de coloniser. Cette démonstration n'est pas l'un des résultats les moins utiles de l'exposition coloniale, en inspirant confiance dans l'œuvre accomplie et entraînant ainsi les bonnes volontés de ceux qui peuvent y contribuer dans l'avenir. Aussi, ne pouvons-nous nous empêcher de signaler l'exposition coloniale nationale qui se prépare à Marseille pour l'année 1906, et dont le programme est des plus intéressants.

Elle aura précisément le mérite de joindre à des renseignements économiques complets, des pavillons reproduisant l'architecture des différentes colonies et permettant au visiteur de ce groupement des milieux lointains les plus divers, de faire à Marseille même, le voyage colonial le plus attrayant et le plus instructif.

Tels nous semblent être les avantages et les desiderata des expositions coloniales.

Celles-ci, jusqu'à présent, ont eu cependant le défaut d'être trop rares à la fois dans le temps et dans l'espace.

Nous pensons qu'il y aurait moyen de renforcer leur effet utile en les multipliant d'une manière pratique.

En effet, quel que considérable que soit le nombre des visiteurs qui ont pu se rendre à Bruxelles ou plutôt à Tervueren en 1897, à Paris en 1900, à Liège en 1903 et qui iront à Marseille l'an prochain, il est évident que ces exhibitions, à la fois instructives et entraînant, échappent à bon nombre de personnes que mille causes ont retenues chez elles. D'autre part, leur intermittence atténuée forcément, à la longue, l'impression qu'elles ont pu produire dans l'esprit de ceux qui les ont vues.

Et cependant il faut reconnaître que certaines parties des expositions coloniales, comme par exemple les exhibitions d'indigènes, ne sont pas possibles d'une façon permanente et attirent le public en raison même de leur caractère temporaire.

Nous croyons pouvoir déduire de ces observations, qu'il y aurait lieu de faire de certains éléments des expositions coloniales, une partie presque permanente, destinée à faire connaître les produits des pays neufs et la façon de les exploiter.

Cette exposition devrait être multipliée de façon à être mise à la portée de ceux qui peuvent se rendre dans chacun des grands centres du pays.

En Belgique particulièrement, il y aurait, pensons-nous, un sérieux avantage, à ce que chacun des chefs-lieux de province fût doté ainsi d'une sorte de musée congolais. Ces expositions permanentes pourraient être agrémentées parfois, dans certaines villes, comme Anvers ou Bruxelles, de l'attraction de certaines expositions ethnographiques et pittoresques qui auraient un caractère temporaire.

Des modèles à imiter sous ce rapport sont les exhibitions qui se font si fréquemment dans le quartier de Kensington, à Londres, et qui ont l'avantage d'initier la population anglaise à certains côtés de la vie coloniale, et de lui faire ainsi considérer celle-ci comme une chose toute naturelle.

En ce qui concerne spécialement le Congo, l'exposition réunie dans le pavillon du Congo à Liège est des plus intéressantes et pourrait

servir de point de départ à une exposition permanente. Celle-ci serait comme un développement et un rajeunissement du musée commercial, limité à une contrée déterminée.

Rien ne serait plus utile que d'agrémenter cette exposition par des renseignements géographiques précis et parlant aux yeux. Sous ce rapport, la carte du Congo qui se trouve dans le pavillon de Liège, est tout à fait suggestive et nous semble mériter les plus grands éloges ; elle seule vaut le voyage à l'exposition ; cette attraction spéciale qui fait entrer les visiteurs, les force à voir le restant du contenu du pavillon présenté avec un goût parfait.

Ce sera donc un art très important que de varier les attractions dans les expositions coloniales permanentes.

Non seulement les organisateurs devront veiller à ce que les produits exposés soient toujours conformes aux réalités du moment, à ce que les outils d'exploitation soient à la hauteur des derniers progrès réalisés, mais encore faudra-t-il attirer le visiteur.

Sous ce rapport, on pourrait peut-être imiter ce que l'intelligente initiative de M. Van Overloop, conservateur en chef, a fait faire à Bruxelles pour le musée des arts décoratifs, et montrer des séries de photographies ou de vues stéréoscopiques qui fassent connaître la vie de telle ou telle contrée digne d'attirer l'expansion.

Les chefs-lieux de province se font gloire de posséder des musées de beaux-arts ou des musées d'archéologie. L'intérêt du moment et l'avenir de l'Europe et particulièrement de la Belgique, semblent leur commander quelques sacrifices pour l'installation d'expositions coloniales dont leurs citoyens seront les premiers à tirer profit, soit qu'ils partent, soit même qu'ils restent dans le pays.

Nous croirions empiéter sur d'autres parties du programme en insistant sur l'utilité de conférences et de cours composés de cinq à dix leçons au maximum, qui devraient être donnés dans ces expositions, de manière à faire connaître l'ethnographie, les ressources et les besoins des pays neufs et d'enseigner ainsi le parti à en tirer.

Le succès des extensions universitaires dans les villes de la province belge, est de nature à encourager de semblables entreprises qui pourraient être développées au point de vue auquel nous nous plaçons, par l'existence en leur faveur, d'un petit budget. (1)

Déjà peut-être avons-nous poussé un peu loin l'exposé de nos

(1) Nous sera-t-il permis de remarquer que sous ce rapport, on aurait souvent avantage à faire certains petits sacrifices pécuniaires pour rémunérer les bonnes volontés auxquelles on fait appel. Ce système permettrait de faire un choix et d'exiger des collaborateurs choisis un effort plus soutenu.

L'intervention des pouvoirs publics dans les organismes à créer, permettra sans doute ce progrès.

réflexions et sommes-nous passés involontairement sur le terrain du § 5 de la section V qui traite spécialement des musées coloniaux et des collections de vulgarisation.

L'objet de ce § 5 n'est pas tout à fait le même que celui du § 6 que nous nous sommes efforcé de traiter, car à notre sens, il est moins directement économique.

Pourtant, nous pensons que la lecture des rapports du § 5 complètera heureusement celle de ce modeste aperçu.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS.

De quelques moyens de favoriser les idées
et les facultés d'expansion à l'étranger.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Alexandre HALOT

Avocat près la cour d'appel de Bruxelles,
Consul impérial du Japon.

Il y a dans le programme du Congrès des questions qui paraissent se compléter réciproquement et dont le rapprochement peut suggérer certaines réflexions que nous nous permettrons de soumettre à l'assemblée.

A la page 3 du programme se trouve le paragraphe 1^{er} du n° 1 de la section I, intitulé comme suit : « Quels sont les moyens les plus efficaces pour développer chez l'enfant l'énergie de la volonté et l'esprit d'entreprise. »

Ce paragraphe suit la question de principe du point de savoir si la préparation à l'expansion économique doit se faire dès l'école primaire,

A la page 4 se trouve le paragraphe 2 du même n° 1, intitulé : « Quels sont les moyens de préparer la jeunesse à cette expansion, tant à l'école primaire qu'à l'école d'adultes et à l'école professionnelle. »

Tout le n° II de la même section, relatif à l'enseignement moyen, parle de la continuation de « la préparation des enfants à l'expansion économique ».

A la page 13, les paragraphes 1 et 3 de la section V se rattachent au même ordre d'idées; ils traitent le point de savoir « quels sont les

moyens les plus propres à provoquer et à développer le goût des carrières vers les pays neufs ainsi qu'à préparer et à former ceux qui s'y destinent ».

Enfin, à la page 16 du programme, sous le n° 1 de la section VI, se trouve notamment cette question : « En dehors de l'enseignement, quelle préparation spéciale, pratique et théorique devraient subir les personnes qui se destinent aux carrières d'expansion ? »

Cette dernière question se trouve assurément en dehors l'examen direct des questions d'enseignement; elle ne paraît donc pas concerner directement l'impulsion à donner aux enfants. Pourtant, nous croyons qu'étant donnée la préparation antérieure, visée par les questions du programme rappelées ci-dessus, ce point de la section VI peut s'adresser aux mêmes individus que les autres points; c'est pourquoi nous nous permettons de les rapprocher.

Ce rapprochement indique tout un programme des plus louables, consistant à donner aux enfants, d'abord le respect de l'initiative et de l'énergie, et ensuite la notion de la nécessité pour eux d'étendre leur activité au delà des frontières de leur pays.

A une époque où le monde se rapetisse chaque jour par l'effet magique des moyens de transport et de communication et où tous les peuples sont appelés à bénéficier simultanément, par le bienfait de l'échange, des produits de tous les pays, il n'est assurément jamais trop tôt pour inculquer aux enfants et ensuite aux hommes, de pareilles notions (1).

C'est précisément pour ces motifs que ces notions doivent être étendues à tous. Mais, d'autre part, il est évident que tous les jeunes citoyens d'un pays ne sont pas appelés à s'expatrier; de même qu'une ruche d'abeilles essaime autour d'elle et reste pourtant peuplée, de même la majorité de la population continue à vivre dans la mère-patrie.

(1) Les questions spéciales d'enseignement seront traitées au cours du Congrès par des spécialistes qui, dans leur manière d'envisager les choses, auront forcément les qualités et les défauts de leur spécialité : les professeurs ne sont pas plus que d'autres exempts de la déviation professionnelle.

Nous souhaitons que les hommes pris dans les milieux les plus divers nous donnent, eux aussi, le résultat de leur expérience personnelle, car les professeurs qui préparent les autres avec un admirable dévouement, n'ont jamais l'occasion de mettre eux-mêmes en pratique le résultat de leur enseignement.

C'est donc au simple titre de père de famille, que nous nous permettons de faire ici quelques réflexions.

Et lorsqu'un enfant est à l'école primaire ou même encore à l'école moyenne, il lui est impossible, sauf dans des cas très rares de vocations irrésistibles et précoces, de savoir s'il aura les facultés nécessaires pour aller au loin ou au contraire, celles qu'il faudra pour faire chez lui telle ou telle carrière

Le premier souci du père qui désire que son fils réussisse et soit heureux de ses occupations futures sera de ne pas le contrecarrer dans ses aspirations quelles qu'elles soient, pourvu qu'il travaille; le père n'aura qu'un but, c'est de mettre à la disposition de son fils tous les moyens possibles de suivre la voie vers laquelle il se sentira attiré, soit au loin, soit à domicile.

Ces deux groupes de réflexions parallèles nous amènent à cette conclusion :

1° Il faut donner à tous ses enfants les notions pratiques résultant de la transformation du monde moderne ;

2° Il ne faut cependant pas compromettre l'avenir en risquant de préparer uniquement pour une carrière coloniale, un enfant qui, plus tard, pourrait n'avoir que le goût la santé ou les aptitudes se rapportant à une situation dans la métropole.

Il faut que tous soient aptes à partir, mais qu'aucun ne soit forcé de le faire malgré lui.

Nous en concluons :

a) Qu'il est impossible de spécialiser l'instruction dès l'école primaire ou même dès le premier enseignement moyen ;

b) Mais qu'il y a des notions d'énergie, de force musculaire, de largeur d'idées et d'esprit antiroutinier à inculquer à tous.

Pour cela il semble qu'il y ait spécialement trois tendances à favoriser :

I. Le développement trop longtemps négligé des forces physiques. Le corps n'est pas la guenille indigne de préoccupations, mais est nécessaire à l'équilibre et à l'emploi des forces intellectuelles. *Mens sana in corpore sano.*

Qu'on ne se borne donc plus à faire faire de temps en temps aux écoliers une heure de gymnastique dans un local sans air, à la fin d'une journée de travail, lorsque ces pauvres enfants sont déjà éreintés; — on oubliait trop, jadis, que le travail intellectuel avait déjà fatigué leur corps autant que leur esprit, et que souvent, cette gymnastique mal administrée n'était qu'un mal de plus.

Qu'on favorise les exercices en plein air, les exercices athlétiques qui donnent tout à la fois la force et la confiance en soi-même, les sports, dont les Anglais ⁽¹⁾ tirent un si admirable profit, et qu'ils ne se bornent pas, comme nos *dandys*, à cultiver uniquement quand ils coûtent cher.

II. L'adresse manuelle qui donne à l'homme la confiance en lui-même parce qu'elle lui inspire la volonté et la capacité de se débrouiller tout seul.

On procurera à l'enfant ce bienfait en lui apprenant un métier dans lequel il n'aura ni le loisir ni le besoin de devenir un maître, mais qui lui donnera des notions d'une valeur pratique inestimable. Plus tard il en éprouvera les avantages aussi bien dans son pays qu'à l'étranger, soit qu'il doive se tirer d'affaire lui-même, soit qu'il doive diriger le travail des autres. L'expérience d'un métier, quel qu'il soit, l'aidera en effet à en comprendre beaucoup d'autres. Elle lui sera utile même dans une profession libérale; combien de fois nos avocats ne regrettent-ils pas de n'être pas même capables d'enfoncer droit un clou dans une planche!

III. La connaissance intelligente de la géographie. Depuis le temps où on nous forçait bêtement, j'ose le dire, à retenir à la file des quantités de noms qui, en torturant notre mémoire, ne nous apprenaient rien, l'enseignement de la géographie a heureusement fait de notables progrès. Ceux-ci ont été la conséquence directe des relations plus suivies que la vapeur et l'électricité nous ont données avec les pays lointains, et de la découverte de nouveaux mondes.

Aussi les pionniers de ces nouveaux champs d'activité doivent-ils compter parmi les bienfaiteurs les plus méritants de l'humanité et sont-ils, dans la plus noble acception du mot, des « fondateurs d'empires ».

La Belgique ne saurait, sous ce rapport, assez vivement rendre hommage au grand souverain qui fût, au xix^e siècle, le Christophe Colomb de l'Afrique.

La géographie a cet avantage considérable d'être une science éminemment utile à tous; pour en tirer profit il n'est pas nécessaire de s'expatrier. Elle ne s'oppose nullement à cette absence de spécialisa-

(1) Nous ne nions pas que dans certains cas les Anglais puissent exagérer un peu et négliger un peu la question des études au profit des muscles; mais sans tomber dans cette exagération nous avons bien du chemin à parcourir.

tion dans le jeune âge, que nous signalions tout à l'heure, et tous les écoliers peuvent et doivent indistinctement l'apprendre.

Sous ce rapport, les pères peuvent du reste éveiller grandement la curiosité de leurs enfants en les faisant profiter à domicile des nouveaux moyens d'instruction. Par exemple il y a maintenant de merveilleuses cartes murales sur lesquelles les choses principales sont inscrites en signes et en caractères tellement grands, qu'ils crèvent les yeux et que les notions qu'ils représentent doivent nécessairement entrer dans la mémoire.

Un enfant dans la chambre duquel on affiche ces cartes, les lit dès qu'il connaît ses lettres; il questionne ensuite ses parents et trouve ainsi l'occasion d'apprendre une quantité de choses aussi facilement qu'il apprend les langues et sans plus de peine. Lorsque plus tard, il suivra un cours sur les contrées dont la silhouette générale lui sera donc familière, il aura dès l'abord une avance considérable. Je sais des enfants de 5 et 6 ans qui ont ainsi acquis des notions de la géographie de l'Asie, rien qu'en voyant sur la carte les noms principaux relatifs à la récente guerre russo-japonaise.

Cette connaissance des pays lointains que l'on considérait jadis avec le même détachement que s'ils avaient été dans une autre planète, est la chose la plus utile à répandre au point de vue de l'expansion :

A. Au point de vue moral, elle familiarise avec l'idée que l'on puisse habiter ces contrées étrangères; elle lève donc certains obstacles de préjugés chez ceux qui pourraient avoir envie de partir; elle calme les appréhensions des parents trop casaniers, dont la pusillanimité et l'égoïsme s'opposent parfois aux plus belles carrières de leurs enfants; enfin, elle facilite les relations de ceux qui seront partis avec ceux qui restent dans la mère-patrie, puisque ces derniers connaîtront théoriquement et par l'image, les contrées vers lesquelles leurs frères se seront expatriés.

B. Qui ne voit qu'au point de vue de l'expansion économique, cette connaissance par tous est des plus enviable, puisque ceux qui restent seront tout prêts à comprendre les besoins des pays dans lesquels les leurs se seront rendus, et par conséquent à établir d'immédiates et fructueuses relations commerciales. Ceux qui seront au loin n'auront pas toute une éducation à faire, des leurs, par correspondance, et à vaincre une quantité de préjugés avant de pouvoir commencer un travail pratique et fructueux pour les uns et les autres. En un mot, la connaissance intelligente de la géographie pourra contribuer à répandre dans nos contrées cette atmosphère morale dans laquelle

vivent les Anglais, qui leur permet de s'établir partout comme s'ils étaient chez eux, et les empêche de considérer comme extraordinaire n'importe quel séjour lointain.

C'est là pour eux une force considérable que rien ne nous empêche de partager avec eux, et qui nous est d'autant plus nécessaire que nous n'avons pas, comme les Américains, par exemple, l'avantage d'habiter un grand pays dont les dimensions mêmes font paraître toutes choses plus rapprochées.

Mais pour cela, la géographie si utile à tous doit faire partie de l'air que nous respirons, comme chez les Anglais l'habitude d'entendre parler de leurs colonies, de voir constamment les leurs s'y rendre ou en revenir, les familiarise depuis des générations avec le globe entier.

Qu'il nous soit permis, dans ce modeste rapport, de souhaiter que l'on confie parfois des cours de géographie partielle sur telle ou telle partie du monde, à des gens qui s'y sont rendus, fût-ce à leurs frais et sans mission officielle; qu'on ne considère pas comme indispensable pour parler de choses vues, des formalités administratives ou des publications sans valeur qui servent de tremplin à des géographes qui n'ont jamais voyagé; quelle que soit leur science, les livres ne leur donneront jamais la conviction et la chaleur communicative aptes à allumer dans leurs jeunes auditoires le désir de voir du pays ⁽¹⁾.

L'état d'esprit général résultant de cette direction, destinée non pas aux seuls émigrants, mais à tous, de façon à ce que tous puissent partir ou rester, utilement, pourra avoir des conséquences considérables.

D'abord, il trempera les caractères. Je n'en veux pour preuve que ce que nous avons vu en Belgique. Longtemps le peuple belge crut qu'il suffisait qu'il travaillât régulièrement et méthodiquement chez lui, pour assurer à ses produits les débouchés indispensables à sa propre existence.

Lorsque le duc de Brabant, faisant preuve d'une admirable sagacité politique, prévoyait dès 1855 la nécessité d'élargir les frontières par la création d'un commerce maritime, ses paroles prononcées au Sénat, n'eurent, dans le pays, qu'un écho relativement minime. Cependant, la Belgique eut la bonne fortune que ce même duc de Brabant,

(1) Si nous nous permettons cette réflexion, c'est que nous avons été parfois désolés d'entendre des orateurs, revêtus d'estampilles officielles, se vanter d'être d'autant plus forts en géographie, qu'ils avaient consacré tout leur temps à compiler des livres et ne l'avaient jamais perdu en voyage.

trionphant plus tard de toutes les résistances que devaient accumuler devant lui, d'abord les pays étrangers, et puis, ici même, tous ceux qui ne comprirent pas son génie clairvoyant, créât pour sa patrie un empire colonial, tel qu'aucune grande puissance n'eût osé en rêver.

Ce fait, d'une incalculable portée dans l'histoire du pays, transforma en quelque sorte le Belge, en faisant éclater à ses yeux une chose qu'il avait cessé de comprendre depuis plusieurs siècles ; la nécessité qui s'imposait à lui, pour vivre, de s'épandre au dehors, en portant pacifiquement au loin non seulement les produits manufacturés, mais encore l'activité personnelle de ses nationaux. Son horizon s'en est considérablement agrandi. En conséquence, il voit le commerce mondial comme une activité enviable ; il comprend qu'entendue d'une façon scientifique et supérieure l'activité commerciale ne le cède en rien, ni en noblesse, ni en utilité, à la fabrication dont elle est le complément de plus en plus nécessaire. C'est là une notion que nous voyons si utilement exploitée, d'abord par les Anglais, et puis par les Allemands, qui ne craignent pas d'entourer les grands commerçants du respect qu'indique la dignité officielle si enviée de *Commerzienrath*.

Mais pour pouvoir remplir ce programme, que nous avons eu la hardiesse d'esquisser sans oser entrer dans le domaine pédagogique réservé à d'autres rapports, il faut que les enfants aient du temps.

Il leur faut du temps pour se livrer aux exercices physiques ; il leur faut du temps pour s'initier à un métier ; il leur faut du temps pour apprendre la géographie ; il leur faut aussi, ne l'oublions pas, du temps pour se reposer et réfléchir, ce que nos pédagogues paraissent parfois oublier ; — enfin, il leur faut du temps pour s'instruire seuls, ce qui est la meilleure des instructions, pour *lire*. Nous nous permettons de signaler ce dernier point qui paraît du superflu à beaucoup de nos instituteurs et surtout de nos surveillants de collèges, qui punissent sottement l'enfant qu'ils voient lire au lieu de l'y encourager en le dirigeant ; — quel moyen plus intelligent d'apprendre aux enfants à *apprendre* que de mettre à leur disposition des livres bien choisis suivant leurs aptitudes et leurs goûts ! — quelle chose plus utile à tout leur avenir !

Ce temps, il faut assurément le prendre ailleurs ; — et puisque nos *desiderata* s'appliquent à tous, il ne s'agit pas de faire des spécialisations qui ne donnent ce temps qu'à quelques-uns !

C'est affaire aux pédagogues de voir sur quelles autres occupations seront rognées les heures nécessaires. Sans que nous entrions dans la discussion des choses inutiles enseignées dans les humanités, qui de

nous ne songe avec chagrin aux belles heures d'enfance qu'on lui a fait perdre pendant sa période de collège ; qui ne se rappelle les fastidieuses répétitions de choses déjà vues et archiconnues, les pensums absurdes consistant à écrire cent fois la même chose et n'ayant d'autre résultat que de faire détester le travail, les devoirs inutilement longs et forçant les enfants à rogner sur leur sommeil en s'abîmant les yeux pendant toute une soirée ; les tristes récréations dans les puits décorés du nom de cours !

Nous avons lu dernièrement que, dans un collège de France, on se proposait de tenter l'expérience de supprimer les classes de l'après-midi, pour consacrer une moitié de la journée au développement physique et à la formation moderne des élèves.

Nous sommes convaincus que cette expérience permettra de ne rien supprimer de l'enseignement général antérieur, et que, par conséquent, ce temps gagné sera pur profit. Nous avons vu, en effet, des élèves que la maladie avait tenus éloignés de leur classe pendant tout un trimestre, et qu'ensuite leur état de santé avait forcés de ne pas assister aux cours de l'après-midi pendant le reste de l'année scolaire ; cela ne les empêchait pas d'être premiers ou seconds de leur classe à la fin de l'année. Que de temps ils auraient perdu en assistant à tous les cours ! Quelle plus belle démonstration du temps que l'on peut gagner au profit de l'intelligence et de la santé des enfants et au profit de l'esprit d'expansion !

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

HUITIÈME QUESTION :

Les traités d'extradition existant dans la mère patrie doivent-ils être exécutés dans les colonies? Comment convient-il de traiter les cas de désertion, de sédition et de révolte, au point de vue des droits et devoirs des colonies voisines?

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Alexandre HALOT

Avocat près la Cour d'appel de Bruxelles,
Secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo.

L'extradition est une aide judiciaire que les États se prêtent réciproquement depuis un laps de temps relativement court.

Jadis, l'usage que faisait chaque État du droit d'asile était plus général qu'il ne l'est devenu.

Le droit d'asile est « le droit qui appartient à tout État, en vertu de son indépendance même, de donner asile à qui bon lui semble, d'accueillir l'étranger, le fugitif, le proscrit » (1).

Le développement des idées de solidarité internationale qui réunissent en une grande famille les différents États, a fait abandonner peu à peu l'usage de ce droit d'asile; les États qui se considèrent comme appartenant à une même civilisation, en sont venus à opposer au droit d'asile, un devoir moral d'assistance réciproque dans la défense contre le crime; ils ont bénévolement abandonné l'usage d'une partie de leur droit.

(1) Rivier.

Le principe juridique est que la renonciation à un droit ne se présume pas et sera toujours de stricte interprétation.

Telle est la notion admise par plusieurs États, qui ne consentent à extraditer les personnes qui leur sont réclamées, que lorsqu'ils se sont engagés, par traités, à le faire.

Si l'on considère que le droit d'asile soit véritablement un droit, il est évident que telle paraît être la notion exacte des choses en droit strict.

J'en conclus tout naturellement que, dans cette façon de voir :

1° Un État ne consentira à l'extradition que s'il s'y est engagé par un traité:

2° Qu'il ne la pratiquera que dans les limites nettement déterminées par ce traité et pour les cas qu'il vise.

Cette façon de voir est suivie par les Pays-Bas, l'Angleterre, la France, la Belgique, les États-Unis.

Une tendance plus libérale et plus conforme à la notion supérieure d'une solidarité sociale internationale fait en quelque sorte fi du droit d'asile, et ne met en avant qu'un devoir moral imposé aux États : celui de se prêter l'assistance judiciaire la plus étendue, en vue de la défense de tous contre le crime au sein de la société civilisée.

Cette manière de concevoir les choses entraîne, de la part de certains États, une application beaucoup plus large et plus abstraite de l'extradition, en l'absence même de tout traité; la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie envisagent ainsi l'extradition.

Lors de sa réunion d'Oxford, l'Institut de droit international a même été jusqu'à déclarer que la réciprocité n'était pas nécessaire pour imposer à un État l'obligation morale de consentir à l'extradition, et que celle-ci était commandée par le simple souci de la justice, en l'absence même de tout échange de bons procédés.

A un point de vue supérieur, cette théorie de défense sociale est tout à fait digne d'admiration.

Si l'on était certain de la perfection des hommes et de l'absence d'abus de la part des gouvernants, il ne resterait qu'à souhaiter son application intégrale. Mais c'est la pratique du principe qui pourrait être de nature à jeter quelque doute dans les esprits et, par conséquent, à en limiter d'avance l'application.

Les limites généralement admises ont été de deux sortes :

1° Les États ne livrent pas leurs nationaux. Généralement, la loi, et même parfois la constitution, défendent aux autorités d'un pays de livrer à un autre État ses nationaux. C'est ainsi que l'article 8 de la

Constitution belge défend de « distraire, contre son gré, un sujet belge du juge que la loi belge lui assigne ».

Cependant, les lois des États-Unis et de la Grande-Bretagne ne posent pas ce principe et laissent, par conséquent, à leurs Gouvernements une certaine latitude à cet égard.

Les partisans les plus convaincus de l'extradition souhaitent de voir disparaître cette restriction afin de généraliser la compétence du « forum delicti commissi ».

2° On exclut de l'extradition les délits politiques, même et surtout lorsque ces délits sont commis par des nationaux du pays qui demande l'extradition.

C'est là, semble-t-il, une mesure des plus sages en principe. Il faut, en effet, se rappeler que les États européens, auteurs du droit international et que l'on considère comme formant la famille des nations, ont, malgré leurs points semblables, bien des divergences d'appréciations politiques. Leur qualité d'États chrétiens, qui a servi de mot de passe pour leur admission dans cette famille internationale, n'empêche nullement des différences fondamentales.

Ainsi certains pays ont dans leurs frontières des peuples païens qui ne les empêchent pas d'être des États chrétiens; d'autres sont des États chrétiens malgré leur tendance à vouloir séparer complètement du passé, leur vie actuelle.

Il est évident que la conception politique, le respect de la vie humaine et des droits individuels, le développement de l'intelligence des masses, la conception du pouvoir chez les dirigeants, l'administration de la justice, la responsabilité de ceux qui sont revêtus d'une fonction officielle, peuvent différer du tout au tout.

Ce qui est un délit politique chez un de ces peuples, comme, par exemple, celui d'exprimer ses opinions, est un devoir chez l'autre, à tel point qu'en Belgique, par exemple, l'obligation du vote est sanctionnée par la loi.

Cet exemple suffit à montrer la nécessité morale d'exclure de l'extradition, les délits purement politiques.

Le passé est là, du reste, pour nous apprendre l'abus qu'on pourrait faire de l'extradition en pareille matière : dans l'antiquité, on se livrait des révoltés, des conspirateurs, au moyen âge des hérétiques, et dans la première moitié du XIX^e siècle, la Prusse, l'Autriche et la Russie s'entendirent encore pour la livraison réciproque de leurs ennemis politiques, qui étaient par exemple les Polonais trop remuants, que l'étranglement de leur pays ne laissaient pas indifférents.

Pareilles notions n'entrent plus dans les cerveaux des Occidentaux de l'Europe, qui ne pourraient admettre, notamment, l'extradition pour

délits religieux, alors que dans certains pays, comme la Russie par exemple, ces délits furent, jusque tout récemment, bien près d'avoir un caractère politique. Cette tendance libérale d'extension des cas d'extradition en arriverait donc, par son application, à l'étouffement des idées libérales modernes dans bien des cas.

Tant il est vrai de dire que l'assimilation complète des États chrétiens n'est plus possible, tandis qu'elle se comprenait beaucoup mieux à l'époque où la Société des nations admises à en faire partie, se limitait en somme à l'Europe centrale et occidentale; de nos jours, par contre, des nouveaux venus, non chrétiens, mais adoptant les notions juridiques et administratives européennes, comme le Japon, forcent leur entrée dans la famille civilisée internationale et sont plus proches de nous que bien des nations plus voisines. La conception européenne des États civilisés n'est donc qu'une convention basée sur le préjugé de la supériorité européenne et le mépris des civilisations différentes; elle ne cadre pas exactement avec la réalité des faits.

En résumé, l'extradition des nationaux et des délinquants politiques ne se comprendrait donc qu'entre pays qui auraient une confiance réciproque complète, résultant de ce que leurs législations politiques et pénales reposassent sur des principes analogues et fussent appliquées avec un égal esprit de justice et d'impartialité par des peines similaires.

La réalité des faits ne nous permet pas encore de souhaiter, sous ce rapport, la solution extensive qu'une conception idéale pourrait inspirer, si les hommes détenteurs du pouvoir étaient partout des perfections.

Mais dans cette exclusion, dont le maintien nous paraît éminemment sage, il y a des limites à observer, et cela à un double point de vue, nous semble-t-il :

A. Limites résultant de la qualification même des délits.

Sous prétexte de délits politiques, on en est arrivé parfois à assurer l'impunité aux forfaits les plus graves, comme l'assassinat, l'incendie, les explosions.

Par une singulière contradiction, l'Angleterre, qui ne s'interdit pas absolument, et par principe, l'extradition de ses propres nationaux, a étendu dans des proportions extrêmes la notion du délit politique; par un renversement des idées juridiques, elle en est même arrivée parfois à croire que les criminels étrangers avaient le droit d'exiger l'asile anglais.

Il y a là évidemment un excès de générosité, inspirée parfois par les combinaisons politiques; il faut, au contraire, pouvoir, dans bien des cas, distinguer dans un acte, le crime de droit commun du délit politique, et le second ne peut pas servir à couvrir le mal évident et dan-

gereux du premier. Mais, en même temps, si le coupable est livré au chef du crime de droit commun, il faut, comme le fait si bien remarquer Rivier, que « le but ou le motif politique de l'acte ne soit pas une cause d'aggravation de la poursuite ou de la peine » ; l'acte qui a entraîné l'extradition aura été, au désavantage du coupable, distingué de son mobile politique ; il ne faut pas qu'après cela, il soit confondu à nouveau avec ce mobile, pour que l'État, qui punit, en tire un second désavantage contradictoire contre le même coupable.

Il y aurait là quelque chose d'odieux, et il est naturel que l'État qui livre l'accusé s'assure, avant d'accorder l'extradition, qu'il sera jugé régulièrement.

Il y aura donc des renseignements préalables à prendre et des engagements formels à obtenir, auxquels les petits États, comme la Belgique, devront tenir d'autant plus, qu'ils seraient incapables de venger une violation de la promesse qu'on leur aurait faite.

Il semble donc que les États doivent garder, sous ce rapport, leur indépendance de façon à pouvoir apprécier chaque cas selon la rigueur des principes juridiques ; à cet égard, malgré l'horreur légitime qu'inspirent les assassinats politiques, je ne peux pas partager le regret exprimé par mon maître regretté, M. Rivier, de ce que les puissances n'aient pas, en 1881, accepté la proposition russe de s'interdire désormais, en cas de crime, tout examen des cas et toute précaution au sujet de la manière dont ils seraient jugés. Le résultat pratique pourra, croyons-nous, être atteint tout aussi bien et avec plus de sécurité et de dignité pour tous, de la façon que nous nous sommes permis d'esquisser.

B) Limites résultant non seulement de la nature des faits, mais des milieux dans lesquels ils se produisent.

Nous allons ici toucher réellement au fond de la question que nous avons tenté d'examiner.

Les considérations, peut-être un peu longues, que nous avons émises jusqu'ici, nous paraissent nécessaires pour établir les principes sur lesquels nous nous basons, et faire ressortir la différence des situations. Certains actes sont non seulement des atteintes aux biens ou à la vie d'un ou de quelques individus déterminés, mais sont de véritables attentats contre tous, contre l'ordre social tout entier.

C'est ainsi que dans nos pays même, les crimes anarchistes, aussi ineptes dans leur préparation que dans le choix de leurs victimes, ne peuvent entraîner contre leurs auteurs que l'exercice d'un droit de défense sociale ; la seule commisération dont ces misérables doivent

bénéficiaire, est celle qui est due à des déséquilibres, victimes eux-mêmes de l'hérédité, du vice et de la misère.

Malgré le devoir évident des juristes de consulter à leur sujet les hommes de l'art, et de les traiter comme des fous plutôt que comme des êtres réfléchis, l'autorité a le devoir impérieux de protéger contre eux la société et de les mettre hors d'état de nuire.

Quelle que soit donc le pays où s'accomplit pareil crime, il constitue une atteinte contre l'ordre social tout entier, et la société des nations civilisées doit se solidariser dans une défense inspirée des principes de l'anthropologie criminelle, mais remplie de fermeté.

Il ne s'agit plus ici de crimes politiques, car l'excès du mal rend solidaires tous ceux qui tiennent à l'ordre social, base nécessaire de la civilisation.

L'extradition s'impose donc ; mais nous sommes d'avis que là aussi les États ont le droit de se surveiller réciproquement à l'occasion de cette extradition, en vue de l'application de principes répressifs basés autant sur la médecine mentale que sur le droit.

Qu'en est-il des colonies ? — La justification de l'expansion d'un peuple et de son effort colonisateur chez d'autres peuples, paraît résider dans ce principe, proclamé par Herring, qu'un peuple n'existe pas seulement pour lui-même mais aussi pour les autres, et que toutes les nations ont le droit de se trouver en relations avec lui. — Ce qui revient à dire que notre habitation n'est pas seulement le coin de terre qui nous vit naître, mais le monde entier, et qu'ainsi les peuples se complètent les uns par les autres, comme les produits des différentes latitudes s'ajoutent les uns aux autres pour faciliter et embellir l'existence de tous.

Le premier droit d'un peuple est de manger et de rechercher sa nourriture partout ; il a le droit de se répandre au dehors pour résoudre le problème économique de sa subsistance et de son développement, mais en respectant le droit des autres ; il a, en même temps, le devoir d'apporter avec lui les produits moraux et matériels de sa civilisation et de son sol.

Dans la plupart des cas, il apportera ainsi les bienfaits de la sécurité et de l'ordre social, dont beaucoup de pays colonisés étaient dépourvus par suite du vice ou de la faiblesse de leurs gouvernements indigènes. Cet ordre social, il a alors le droit et le devoir de le maintenir et de le défendre pour lui-même et pour les colonisés.

Tout ce qui pourra ressembler aux crimes antisociaux dont nous avons parlé, pourra donc entraîner une défense solidaire des peuples colonisateurs.

Parmi ces crimes antisociaux se produisant aux colonies, nous

croyons pouvoir ranger, dans certains cas, les séditions et les révoltes.

Nous nous permettrons de distinguer, à ce propos, entre les colonies dont les indigènes avaient, avant la conquête, une civilisation avancée bien que différente de la nôtre, et celles dont les indigènes étaient ou sont encore dans un état de culture primitive. Les premiers doivent naturellement être assimilés aux populations des pays colonisateurs eux-mêmes.

Nous distinguerions donc pour eux entre les délits politiques et les délits de droit commun, ou attentats antisociaux, comme nous l'avons fait ci-dessus.

Et il nous semble que, dans de pareilles colonies d'exploitation, généralement très peuplées, comme par exemple l'Annam, le Tonkin, la Tunisie, les colonies voisines doivent, en matière d'extradition, appliquer des principes analogues à ceux qui existent en Europe même; en allant au delà, les peuples européens conquérants paraîtraient se liguer contre les vaincus, et failliraient à leur mission de développement moral et civilisateur.

La situation nous paraît tout autre en ce qui concerne les peuples d'une civilisation primitive, comme le sont la plupart des colonies d'Afrique.

La colonisation fut pour elles un véritable bienfait, en fondant l'ordre et la sécurité, et en combattant les pratiques barbares dont les indigènes étaient les premiers à souffrir.

L'intérêt de la civilisation elle-même est engagé dans la domination étrangère actuelle de ces peuplades, tandis que des intérêts commerciaux et politiques sont seuls en jeu dans beaucoup de colonies d'Asie et dans celles des côtes de la Méditerranée.

Dès lors, les révoltes et les séditions des colonies africaines, dont nous parlons, deviennent des entreprises antisociales, que les principes les meilleurs et l'intérêt des colonisés, comme de tous les colonisateurs, commandent de réprimer.

L'aide réciproque des différentes colonies et notamment l'extradition, paraissent donc devoir être ici préconisées; c'est d'autant plus vrai que les soulèvements qui se produisent n'ont que de lointains rapports avec les notions spéciales qui en feraient des délits politiques dans nos pays; il paraît, en effet, impossible de vouloir imposer une façon de traiter ces peuples sauvages, identique à celle qui est nécessaire pour des agglomérations civilisées; du reste, dans la pratique, la manière dont on se voit obligé de déposer, par exemple, un Behanzin, prouve assez qu'une assimilation n'est pas possible.

Cela n'empêche pas les maîtres de la colonie qui accorde l'extradition, de prendre toutes les informations préalables en vue de s'assurer

que les extradés soient jugés d'une façon impartiale et conforme aux principes du droit européen.

L'exception que l'on puisse apercevoir à cette nécessité de l'extradition entre colonies dans les pays de civilisation primitive est, dans une certaine mesure, celle de la désertion pure et simple de militaires. La désertion est, à notre avis, un délit conventionnel, d'une nature particulière; elle ne tombe sous le coup du Code pénal militaire que par suite de ce que le service sous les armes revêt un caractère public, sans lequel elle ne serait qu'une simple rupture de contrat; c'est ce qui explique sa répression par le Code pénal militaire alors qu'elle n'est pas punie par le Code pénal ordinaire; cette compétence spéciale militaire entraîne pour la désertion, en temps de paix, une répression évidemment exagérée et hors de proportion avec le délit, parce que les peines du Code pénal militaire sont prévues pour le temps de guerre; en campagne, on est obligé de maintenir, à tout prix, la discipline sans tenir trop compte du juste équilibre des peines, pas plus que de leur application équitable : nécessité fait loi dans ces circonstances (4).

Ces réflexions nous amènent à dire que lorsque des hommes enrôlés suivant des principes ressemblant à ceux de l'organisation militaire européenne, se contentent de désertir individuellement sans commettre d'infraction, il semble impossible que l'on puisse les extradier. Il en serait autrement si, avant de désertir, ils avaient coopéré à une rébellion, mais alors l'extradant devrait exiger qu'ils ne fussent punis que du chef de la révolte et non pas en vertu de la désertion.

Dans certains cas, la désertion en masse pourrait, par la disparition imprévue de la force armée qu'elle provoquerait, être considérée

(4) Nous sortirions du cadre de cette petite étude, si nous examinions ici le point de savoir s'il serait possible d'appliquer, en temps de paix, des mesures pénales militaires différentes de celles qui, en temps de guerre, sont un mal nécessaire. Peut-être pourrait-on assimiler plus ou moins, en temps de paix, les militaires à d'autres fonctionnaires quelconques qui assurent un service public, comme, par exemple, les employés des chemins de fer, auxquels on refuse le droit de grève, mais sans les soumettre à la répression terrible de la désertion. Peut-être pourrait-on au moins en arriver à distinguer entre les délits purement militaires et les délits de droit commun qui actuellement entraînent pour les militaires un châtiment doublement sévère de celui qu'encourraient, pour les mêmes délits, d'autres citoyens. C'est là une autre question, qui mériterait d'être étudiée, à cause du caractère mixte, de dévouement patriotique, d'impôt du sang ou plutôt de la personne, et de service public que revêt le service militaire, même en temps de paix. Le point de vue de la formation préalable de la discipline qui est aussi à la base du droit pénal militaire, ne doit évidemment pas être perdu de vue mais pourrait peut-être se concilier avec certains adoucissements juridiques.

comme une coopération à une sédition constituant le délit antisocial dont nous avons parlé. Il semble que l'intérêt social de la civilisation puisse commander de la contrecarrer. Mais, étant donné ce que nous venons de dire de la désertion, il ne paraît pas possible de punir, par un châtement, cette coopération purement passive, à condition, bien entendu, qu'avant de partir les déserteurs ne se soient pas rendus coupables d'une participation effective dans la sédition; dans ce cas, la situation serait la même que celle que nous venons d'indiquer pour le déserteur isolé ayant pris part à la révolte, c'est-à-dire : extradition possible en vue du châtement légal de la sédition avec garantie d'impunité absolue du chef de la désertion proprement dite. Pour la désertion en masse, pure et simple, il semble donc que la solution consiste, pour la colonie voisine, à défendre l'entrée de son territoire à cette troupe de déserteurs; après leur entrée sur le territoire, à les ramener à la frontière pour permettre à la colonie qu'ils ont quittée, de les réintégrer sous les drapeaux, mais avec garantie d'impunité du chef de la désertion.

De cette façon, on conjurerait le danger que la désertion en masse ferait courir au maintien de l'ordre, par la disparition subite de la force destinée à le maintenir; l'insuccès de la désertion découragerait les velléités des indigènes de la provoquer, et cependant les garanties légales nécessaires seraient sauvées.

J'en conclus que la colonie à laquelle l'extradition est demandée doit examiner chaque espèce, mais que l'extradition entre colonies créées chez les peuples de culture primitive est, dans certains cas, une nécessité qui complète le but civilisateur des colonies.

Car s'il est vrai que les peuples colonisateurs ont un mobile intéressé d'expansion commerciale ou politique, cela n'empêche qu'à la base de leur conquête se trouve aussi l'idée généreuse de faire partager par des populations malheureuses, les progrès de la vie européenne. Comme je le disais, avec Herring, au début de ce petit travail, c'est du reste là la justification morale de leur entreprise.

Ces progrès sont représentés avant tout, pour les conquis dont nous parlons, par la fin d'une domination tyrannique d'un chef noir quelconque, par l'arrêt des razzias et de l'esclavage, par la sécurité pour l'indigène de n'être pas victime de l'anthropophagie.

A côté des soldats, des administrateurs, des commerçants de la puissance conquérante, on voit aussi, dans la colonie, les missionnaires, les médecins, les gardes-malades qui, par leur présence et leur dévouement, prouvent l'effet généreux et bienfaisant de la colonisation des pays sauvages.

C'est ce côté civilisateur que le Roi des Belges faisait si bien ressortir, en 1876, au début de sa grande œuvre africaine par ces mots : « L'escla-

» vage, qui se maintient encore sur une notable partie du continent
» africain, constitue, par ses horreurs et les malheurs des victimes que
» la traite fait massacrer chaque année, une plaie que tous les amis de
» la civilisation doivent désirer voir disparaître ».

C'est ce point de vue généreux de la colonisation, en même temps qu'utile au point de vue humain, que le baron Descamps a magistralement fait ressortir dans le second chapitre de son beau livre : *L'Afrique nouvelle*, qu'il intitule : « L'État civilisateur dans les pays neufs ».

C'est dire que les révoltes qui contrecarrent ce but civilisateur et utile, surtout aux indigènes, est dû souvent, non pas à la population même, mais précisément à ceux dont les colonisateurs sont venus troubler l'odieux intérêt, comme, par exemple, les Arabes dans l'État du Congo. Il n'y a là rien qui ressemble à un délit politique, comme cela aurait lieu en Europe ou dans les colonies de vieille civilisation. La distinction entre les différentes colonies s'impose donc. Aussi, nous en concluons que les peuples civilisés se doivent, en vue de la réalisation de leur noble but, une aide réciproque nécessaire au succès de leur œuvre.

L'extradition des révoltés, c'est-à-dire de ceux qui, à l'encontre de la civilisation, poursuivent un objet véritablement antisocial, doit empêcher la formation de foyers de résistance sauvage à la sécurité si nécessaire aux pays neufs.

Cette extradition ne peut résulter que d'une confiance réciproque basée sur les principes juridiques de l'Europe, et ne se fera qu'avec toutes les garanties de procédure assurant aux extradés, convaincus de ces crimes antisociaux, un jugement impartial et régulier.

Une surveillance réciproque des pays qui s'aident ainsi, est naturellement indispensable pour éviter les abus qui pourraient suivre l'extradition; il faut donc, pour qu'une application abusive des principes ne puisse amener de réaction contre ce progrès juridique, qu'aucun des pays contractants n'aliène, dans les traités qu'il signe, sa liberté d'examen et de contrôle de chaque demande d'extradition qui lui sera adressée.

Tout ce que nous venons de dire nous permet de répondre enfin à la première partie de notre question, après avoir examiné d'abord sa seconde partie, suivant l'ordre logique que nous parut devoir suivre le développement de notre pensée. Le texte des traités d'extradition de la mère patrie, nous dira seul s'ils doivent être appliqués dans les colonies et dans quelle mesure ils doivent l'être. Les traités à conclure doivent s'inspirer des distinctions et des principes ci-dessus rappelés.

Cette application élargie de l'extradition moyennant les garanties indiquées, nous paraît être dans l'intérêt non seulement de la colonie

qui demande l'extradition, mais aussi de la colonie qui extrade, car elle ne peut pas, sans danger, garder chez elle des éléments subversifs hostiles au progrès, et elle doit prévoir pour elle-même les difficultés de l'avenir; elle sera surtout dans l'intérêt supérieur de l'œuvre commune de civilisation.

Notre époque de divulgation par la presse de tout ce qui se passe dans les coins les plus reculés du monde, et de contrôle de l'opinion publique universelle, permet, semble-t-il, ce progrès juridique; celui-ci eût été impossible au temps des conquêtes lointaines du XV^e et du XVI^e siècle pendant lequel les colonisations européennes semblaient encore trop souvent faire fi des principes d'humanité.

Reconnaissons donc une situation nouvelle qui commande des mesures internationales nouvelles; distinguons, comme il faut toujours le faire, dans les affaires humaines, n'assimilons pas toutes les colonies les unes aux autres, et appliquons aux pays encore sauvages, les mesures spéciales et humanitaires que la civilisation commande.

Nous n'avons eu pour objet que d'exposer ici les principes qui nous paraissent être à la base du problème posé.

Les dimensions forcément restreintes d'un rapport ne nous semblent pas permettre d'entrer dans le détail de leur application.

Nous nous sommes efforcé de répondre au vœu du programme en exposant, par ces modestes réflexions, le problème et la solution de principe qu'il nous semble comporter.

Nous croyons pouvoir résumer, de la façon suivante, les conclusions de notre petit travail :

CONCLUSIONS.

1^o L'application des traités d'extradition aux colonies dépend du texte de ces traités;

2^o Au sujet des cas de sédition dans les colonies, il y a lieu de distinguer entre :

a) Les colonies ayant une civilisation propre avancée; dans celles-ci, la notion du délit politique doit être appliquée d'une manière analogue à celle dont elle l'est en Europe;

b) Les colonies de culture primitive, pour lesquelles la colonisation est un bienfait pour les colonisés, par l'introduction chez elles de la civilisation.

On peut y considérer, dans certains cas, les séditions comme des crimes antisociaux contre lesquels les pays colonisants doivent s'aider réciproquement, après examen de chaque cas et avec les garanties

nécessaires d'administration équitable de la justice selon les principes européens ;

3° Les cas de désertion en masse, même sans participation à la sédition, pouvant être considérés parfois comme une coopération passive à la révolte, pourront être contrecarrés par le renvoi des déserteurs, en vue de leur réintégration dans le service, mais avec garantie d'exemption du chef de cette désertion pure et simple.

La désertion individuelle, sans participation à la sédition ni aux crimes qui l'accompagnent, étant une infraction d'un caractère tout particulier, ne pourra nulle part, pas plus qu'en Europe, donner lieu à l'extradition. (Voir au sujet de ce 3° de nos conclusions le développement de notre pensée, aux pages 8 et 9 ci-dessus avec la [note de la page 8.]

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS.

Aperçu
de la Colonisation japonaise à Formose

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. A. HALOT

Avocat près la Cour d'appel de Bruxelles,
Secrétaire du Conseil supérieur de l'État Indépendant du Congo,
Consul impérial du Japon.

Le traité de Shimonoseki, qui termina la guerre sino-japonaise de 1894-1895, donna au Japon l'île de Formose et les îles Pescadores.

La nouvelle colonie conquise par les Japonais nous montre donc le résultat d'une expérience de dix ans à peine.

Dans un congrès d'expansion mondiale comme celui de Mons, nous entendrons un grand nombre de rapports qui seront l'expression de vœux et d'excellentes idées, résultant soit de l'expérience, soit de la théorie.

Il peut être intéressant de faire aussi connaître des faits dont nous sommes les contemporains, et de montrer des résultats pratiques acquis.

Le Congo tient la première place parmi les œuvres coloniales d'une rapidité extraordinaire et qui commandent l'admiration.

Il commence à être connu et apprécié en Belgique.

Le parti que les conquérants de Formose ont su tirer de cette île n'est pas encore assez connu pour qu'il ait paru dénué d'intérêt d'en donner ici un rapide aperçu.

En ce qui concerne spécialement la Belgique, il peut être utile d'indiquer les nouveaux débouchés commerciaux qui peuvent s'ouvrir dans l'île.

Formose doit être à la fois une colonie de peuplement et d'exploitation.

Les Japonais ont, comme chacun sait, rencontré à Formose des difficultés considérables provenant de la population autochtone com-

posée de véritables sauvages : on aura une idée de leurs mœurs lors qu'on saura que le trait principal de celles-ci réside dans l'obligation morale pour tout homme fait, de pouvoir montrer plusieurs têtes humaines qu'il a lui-même coupées aux ennemis de la tribu.

Après avoir arraché l'île à la Chine, les Japonais ont dû la conquérir d'abord sur la république qui venait d'être improvisée par quelques fonctionnaires chinois, et ensuite sur les sauvages ; ceux-ci n'habitent maintenant que la moitié orientale de l'île, tandis que les autorités japonaises sont complètement maîtresses de la partie occidentale, qui fait face au continent.

C'est là que le Gouvernement impérial a pu commencer l'exécution de son plan de développement et de progrès.

Rappelons que Formose a été, dans le passé, l'objet de plusieurs dominations ; elle a notamment appartenu aux Hollandais au XVII^e siècle

Elle leur fut arrachée pour devenir le siège du royaume d'un chef pirate nommé Koxinga, et enfin devint une dépendance chinoise en 1683. Les expéditions du Japon en 1874, et de la France en 1884, n'ont pas modifié cette situation de l'île.

Les Chinois établis à Formose sont au nombre de près de 3 millions d'âmes ; ils y ont apporté toutes leurs habitudes nationales, à tel point qu'un village chinois de Formose est presque identique à un village chinois du continent.

L'administration établie par les Japonais se trouve sous l'autorité directe du ministre de l'intérieur.

La Constitution du Japon est en vigueur à Formose, tandis que les lois et règlements de l'île lui sont particuliers. Les ordonnances relatives à l'île sont rendues par le gouverneur général et, après avoir reçu l'approbation du Conseil spécial (1) de Formose, doivent être revêtues de la sanction impériale.

L'administration civile actuelle a succédé à la première période de la domination japonaise, pendant laquelle le régime était purement celui de l'occupation militaire.

Le recrutement des agents coloniaux civils eux-mêmes a subi d'abord, tout naturellement, une période de tâtonnements pendant laquelle on affectait à l'île, sans règles fixes, les fonctionnaires les plus aptes à participer à son organisation.

A mesure que la domination japonaise s'affirmait et que les difficultés de la première heure s'aplanissaient, des règles de recrutement

(1) Ce Conseil du Gouvernement de Formose se compose des personnages suivants : le chef de l'administration civile, le chef de l'administration financière, le chef des forces militaires et un conseiller en chef.

et d'organisation purent être adoptées. Le développement de l'administration fit remplacer les six préfectures du début par vingt circonscriptions administratives, à la tête desquelles se trouvent des fonctionnaires assistés de tout le personnel voulu pour l'administration et le maintien de l'ordre.

L'île entière contient à peine treize cents fonctionnaires.

Finances du nouveau territoire.

Les finances du nouveau territoire ont passé aussi par trois régimes distincts : le premier, du début de l'occupation jusqu'au 31 mars 1896; elles étaient alors considérées comme dépenses extraordinaires de guerre et administrées par l'autorité militaire; le deuxième, du 1^{er} avril 1896 au 31 mars 1897 : elles sont passées alors à la comptabilité générale (direction du Ministère du Défrichement et de la Colonisation); le troisième, depuis le 31 mars 1897 : elles ont été mises en comptabilité spéciale, afin que ce territoire eût des finances indépendantes, basées sur ses propres ressources.

Au commencement de l'administration civile de Formose, le Gouvernement central a pourvu à ses dépenses pour une somme de 3,900,000 à 8 millions de yens par an, mais aujourd'hui le supplément fourni par lui ne dépasse plus 4,800,000 yen environ. Pendant ce temps, les recettes ordinaires de Formose augmentèrent rapidement de 2,700,000 à 14 millions de yens par an, et en dix ans de temps, les recettes ordinaires de l'île sont passées de 5 à 20 millions de yen. Ces subsides du Gouvernement central consistent principalement dans l'emprunt effectué par ce dernier sous le nom de « Emprunt des Travaux publics de Formose »; or, cet emprunt n'est pas remboursé par le Trésor central, mais bien par la colonie elle-même au moyen de ses recettes spéciales. On peut donc voir par là que le besoin d'autonomie financière se fait de plus en plus sentir à Formose.

Ses principales ressources consistent en diverses exploitations du Gouvernement qui, avec les impôts et les revenus du timbre, etc., font les recettes ordinaires, tandis que les recettes extraordinaires proviennent principalement des subventions du Trésor et de l'emprunt.

Les exploitations du Gouvernement les plus importantes, sont les trois monopoles du camphre, de l'opium et du sel; viennent ensuite les revenus de la poste et du télégraphe, ainsi que les recettes des chemins de fer.

La rubrique des impôts comprend les droits de douane, l'impôt foncier, les taxes sur le thé, sur le sucre, etc.

Il n'est pas sans intérêt, pour fixer les idées, de donner ici un tableau des recettes et dépenses annuelles de l'administration de Formose (Taïwan) :

NATURE DES RECETTES	1898-99	1899-00	1900-01	1901-02	1902-03	1903-04	1904-05	1905-06
	Yen	Yen	Yen	Yen	Yen	Yen	Yen	Yen
Ordinaires :								
Impôts intérieurs de l'île	1,979,090	4,979,393	4,690,033	4,906,313	2,239,496	2,308,405	2,503,786	4,706,478
Droits de douane	907,865	1,481,408	1,567,804	1,534,534	1,467,208	1,413,926	1,539,575	1,460,648
Droits de tonnage	—	—	15,810	41,847	12,210	13,253	13,122	13,837
Revenu s des entreprises du Gouverne- ment général et des biens du domaine public	4,424,360	6,370,737	9,692,796	8,063,560	7,903,891	8,477,406	11,330,963	13,233,230
Revenus du timbre	—	53,230	54,732	66,914	66,914	81,575	91,194	389,730
Licences et patentes	—	751	19,187	8,402	4,394	4,057	4,754	4,528
Rocet esdiverses	181,745	73,123	90,681	130,493	100,744	92,474	108,832	103,380
TOTAL	7,499,660	10,138,692	13,082,821	11,714,648	11,876,864	12,396,007	15,792,266	19,637,408
Extraordinaires :								
Produits de la vente des biens de l'Etat	8,414	3,492	3,494	5,432	48,388	32,237	47,969	15,786
Subvention du Gouvernement central :	3,981,641	6,900,000	8,068,611	7,231,072	7,139,763	6,826,515	4,796,115	—
Report du l'excédent de l'année fiscale précédente	795,656	1,064,774	4,108,070	795,182	402,578	1,080,774	—	—
TOTAL	4,785,311	7,267,966	9,297,174	8,031,686	7,690,725	7,641,536	4,813,384	15,786
TOTAL GÉNÉRAL	12,281,961	17,406,618	22,289,686	19,766,334	19,497,579	20,087,533	20,605,650	20,013,494

REMARQUE. — Le motif pour lequel les recettes de 1903-1906 sont inférieures d'environ 700,000 yens, aux dépenses, provient de ce que cette somme doit être couverte par le reliquat de l'année précédente, et les recettes provenant de l'élévation des impôts de Formose.

NATURE DES DÉPENSES.		1898-99	1900-01	1901-02	1902-03	1903-04	1904-05	1906-06
		Yen	Yen	Yen	Yen	Yen	Yen	Yen
Ordinaires :								
Gouvernement général	—	337,610	524,547	563,288	681,823	694,477	671,977	644,114
Cours et tribunaux	—	226,613	263,089	319,317	322,868	308,541	335,361	377,083
Préfectures	—	962,834	959,401	918,878	697,604	697,824	697,598	549,619
Police	—	1,388,872	1,387,928	4,485,748	1,664,163	4,672,806	1,690,983	284,446
Prisons	—	374,065	424,796	494,711	519,873	536,485	543,019	513,671
Hôpitaux	—	498,311	521,170	941,380	281,808	264,070	288,438	257,377
Douanes	188,988	226,810	231,982	238,426	271,289	272,484	279,733	291,698
Communications	1,380,629	875,120	967,080	968,249	915,610	968,078	4,087,707	1,224,919
Construction des chemins de fer de Taiwan par l'Etat	—	417,287	497,896	682,778	724,684	815,887	946,208	1,075,741
Direction des monopoles	1,993,521	4,689,138	3,713,313	4,796,472	8,569,884	4,450,383	3,840,331	6,603,387
Administration civile	4,368,077	—	—	—	—	—	—	—
Somme transférée du compte général	—	23,353	338,936	563,768	804,048	1,350,000	1,709,689	1,742,593
Autres dépenses	80,681	862,529	470,802	699,109	531,953	451,660	905,985	2,669,453
TOTAL	8,008,796	10,304,789	12,092,410	11,837,073	10,972,804	12,437,243	14,916,823	16,233,403
Extraordinaires :								
Travaux spéciaux	—	2,744,969	5,880,134	4,939,293	5,388,751	4,068,747	3,500,000	1,500,000
Subvention	314,800	793,068	796,068	808,889	664,210	660,269	667,000	869,500
Entreprises diverses	1,519,757	1,768,523	2,369,984	4,299,781	528,064	696,808	147,177	1,257,416
Autres dépenses	1,174,463	394,016	394,016	479,070	652,985	1,226,213	667,039	912,159
TOTAL	3,208,301	6,018,810	9,442,104	7,926,683	7,484,001	6,652,066	5,881,216	4,473,075
TOTAL GÉNÉRAL	11,217,187	16,323,549	21,474,514	19,863,766	18,466,805	19,109,279	20,298,039	20,706,478

Nous allons nous efforcer de montrer rapidement de quelle manière cet accroissement remarquable a pu être aussi rapidement atteint.

Le développement d'une certaine organisation sociale chez les sauvages eux-mêmes permet, en effet, l'amélioration considérable de l'état général des choses. Dans la généralité, on peut dire que les sauvages ont cessé de mener une existence nomade et vivent maintenant dans des villages sous le contrôle de chefs. Ils n'habitent plus les grottes et les troncs d'arbres, mais ont appris à construire des huttes en bois et en pierre. Ils ont, en général, abandonné l'usage des outils de pierre et d'os, pour se servir de fer, bien qu'ils ne connaissent guère l'art de façonner les métaux. Ils ont certaines idées religieuses qui leur font honorer l'esprit de leurs ancêtres.

L'influence japonaise ne porte aucun ombrage aux occupations agricoles des Chinois, ce qui se comprend quand on songe au nombre très minime de résidents japonais; avant 1895, il n'y en avait pas du tout.

Les premiers Japonais qui suivirent les armées de la conquête dans l'espoir de tenter les aventures étaient, cela va de soi, d'une nature peu recommandable. Beaucoup périrent misérablement; beaucoup aussi retournèrent au Japon.

Après la conclusion de la paix, nous voyons apparaître, dès 1896, un élément meilleur. Les négociants japonais envoyèrent dans la colonie des représentants chargés d'étudier le marché; des savants et des spécialistes de toutes espèces la visitèrent pour l'étudier; des boutiquiers même, s'établirent dans l'île pour répondre aux besoins de l'armée et des voyageurs. Vers la fin de 1896, nous voyons apparaître les premières femmes japonaises.

Le premier soin des colons avait été, la transformation à leur usage et l'assainissement des maisons chinoises, si peu aérées et si dénuées de propreté.

Malgré les efforts faits dans ce sens, les nouveaux arrivés souffrirent, au début, énormément de la fièvre et furent même victimes, à la fin de 1896, d'une épidémie de peste.

Le peuple japonais connut alors, à propos de sa colonie, une période de découragement, comparable à celle que nous avons vue en France au sujet du Tonkin.

Formose apparut à la masse des Japonais, une acquisition déplorable dans laquelle les immigrants étaient voués à une mort certaine. Le discrédit de l'île était si fort, qu'il n'était presque pas possible de trouver des domestiques japonais qui voulussent s'y rendre. Le gouvernement s'empessa de combattre cette situation d'esprit en démontrant par des faits que, moyennant la construction de bonnes maisons dans des rues saines, la vie était possible à Formose aussi bien que dans tout autre pays semi-tropical.

Dès 1897, on s'occupa de loger convenablement les fonctionnaires, et les particuliers ne tardèrent pas à imiter l'administration; presque aussitôt la mortalité décrut dans des proportions considérables. L'immigration augmenta alors tout naturellement.

En 1899, trois ans après la situation pénible que nous indiquions tout à l'heure, il y avait déjà une population japonaise de 11,145 âmes; en 1900, elle augmenta de plus de 50 p. c. et arriva au nombre de 18,996 âmes; et, maintenant, elle est vraisemblablement d'environ 30,000 âmes.

C'est surtout à Taihoku que l'immigration japonaise est visible; en 1896, la capitale ne comptait pas 10 p. c. de maisons ou d'établissements japonais; tout était chinois; maintenant, au contraire, Taihoku est devenue une ville tout à fait japonaise d'aspect et de milieu.

C'est surtout dans les grands travaux publics que l'activité japonaise a pu se développer.

Le premier besoin qui se fit sentir était celui des moyens de communication dans l'intérieur de l'île, tant au point de vue de sa prospérité qu'à celui de l'établissement de la complète domination des conquérants.

Avant l'arrivée des Japonais, ces moyens de communication n'existaient guère, car les autorités chinoises ne s'en étaient pas plus inquiétées qu'elles ne s'en sont occupées pour d'autres provinces de l'empire continental.

Dans le Midi, il y avait quelques voies passant à travers les champs de canne à sucre et convenant pour les chars à buffles; ces chemins ne pouvaient servir qu'aux cultivateurs de canne et ne méritaient pas le nom de routes.

Dans d'autres parties de l'île, il n'y avait généralement guère de routes, à l'exception de petits chemins qui se trouvent sur les digues séparant les champs de riz. Ces digues sont étroites et ne permettent le passage qu'à pied ou en chaise à porteurs.

Dès l'arrivée des Japonais, les troupes cantonnées dans l'île furent employées à la construction de routes: on les fit larges, bien conditionnées et munies de ponts en bois sur les torrents. On créa ainsi plusieurs centaines de kilomètres de routes.

Plus tard, on mit à ce travail des équipes de pirates soumis. Les préfectures y attachèrent aussi du monde. En six ans, on avait fait plus de 800 milles.

Les routes des montagnes ont présenté de grandes difficultés d'exécution. Encore actuellement, on construit un millier de milles. Les routes des environs de la capitale sont naturellement les meilleures; elles sont macadamisées et pourvues d'égoûts ouverts, en ciment, pour recevoir les eaux.

Les districts occupés par les sauvages, cela va de soi, sont les moins favorisés.

Jusqu'ici on a établi plus de 200 milles de tramways à voie étroite pour le transport des subsistances militaires, des marchandises et des voyageurs.

La ligne principale va de Shinchiku dans le Nord à Tainan dans le Sud, ce qui représente 140 milles. Il y a deux embranchements. La ligne est pourvue de gares et assure le service régulier des marchandises et des voyageurs.

La première ligne de chemin de fer avait été construite par les Chinois et terminée en 1893. Cette ligne chinoise avait environ 62 milles de long. Elle était en mauvais état avec un matériel roulant absolument insuffisant.

Les Japonais se mirent immédiatement en devoir de refaire et d'améliorer ce qui existait dans le Nord, et dépensèrent à cette réfection 2 millions de yens.

Jusqu'en 1897, les chemins de fer étaient sous la direction de l'administration militaire; en 1897, ils passèrent à l'administration civile.

Le gouvernement de Formose prit lui-même en mains la construction des lignes. Celles-ci ont permis de tirer profit des avantages matériels de l'île : c'est ainsi que, dans le Nord, on a installé pour les troupes, des casernes et des installations de bains minéraux auprès des sources sulfureuses de Hokuto.

On a le projet de prolonger la ligne jusqu'à l'extrême Sud et de construire aussi une ligne sur la côte Est, en reliant les deux lignes à travers la montagne.

Le coût de la grande ligne de l'Ouest a été estimé à 30 millions de yens et c'est en 1899 que la somme a été votée par la Diète pour être dépensée en dix ans.

Les rails viennent d'Amérique et les ponts d'Amérique et d'Angleterre.

Le tableau qui suit (page 9), extrait des statistiques officielles, montre par des chiffres, les progrès accomplis par les Chemins de fer de l'Etat depuis l'occupation.

Le réseau des voies ferrées a été complété par celui des lignes télégraphiques et l'installation d'un service régulier des postes.

Sous les Chinois, il n'y avait pas de service postal. Il y a maintenant 117 bureaux de poste. Le tarif est le même qu'au Japon. Le télégraphe est sous le contrôle du Gouvernement. Il y a plus de 2,000 milles de lignes télégraphiques et plus de 600 milles de lignes téléphoniques.

Il y a des câbles de communication avec le Japon et avec les Pesca-

dores. Les frais annuels sont d'environ un million de yens. Le bâtiment du bureau central des postes à Taihoku a coûté 88,000 yens.

Les chemins de fer de l'État.

ANNÉES.	Longueur totale des lignes exploitées.	Nombre des gares.	TRACTION.			VOYAGEURS.		Paquets et marchandises.	
			Locomotives.	Wagons à voyageurs.	Wagons à marchandises.	Nombre.	Revettes.	Poids.	Revettes.
	M. C.					YEN.	TON.	YEN.	
1897-1898	60.40	11	10	15	88	265,142	176,145	23,156	56,446
1898-1899	60.40	11	11	15	90	318,164	180,141	50,251	107,286
1899-1900	60.40	18	14	29	106	393,569	203,538	66,727	138,161
1900-1901	89.04	27	16	35	164	453,085	239,107	110,173	169,748
1901-1902	129.31	37	19	36	219	792,871	332,578	99,026	183,138
1902-1903	154.70	48	30	45	269	998,467	419,134	234,114	296,417
1903-1904	195.40	30	75	310	1,197,644	315,212

En ce qui concerne les *postes, télégraphes et téléphones*, aucun renseignement ne sera aussi clair que les tableaux ci-joints publiés tout récemment par le ministère des finances.

Années.	POSTES.						Bureaux ouverts au public.
	POSTE ORDINAIRE.			COLIS-POSTAUX.			
	Bureaux ouverts au public.	Longueur des routes postales.	Articles expédiés et distribués.	Bureaux ouverts au public.	Longueur des routes postales.	Colis.	
1896-97	32	Ri (1) 491	5,237,279	31	Ri (1) 491	33,571	29
1897-98	71	652	6,848,035	71	652	109,396	40
1898-99	71	652	7,516,730	71	652	164,774	43
1899-00	88	945	8,462,990	88	945	177,741	52
1900-01	111	2,873	11,668,359	109	2,873	111,173	62
1901-02	125	3,151	14,736,983	123	3,151	108,200	72
1902-03	119	3,123	13,235,195	117	3,123	114,779	73
1903-04	117	3,118	13,792,551	117	3,118	132,201	75

(1) Le Ri = 3,927 kilomètres.

Années.	Télégraphes.			Téléphones.			
	Longueur des lignes,	Longueur des fils.	Télégrammes expédiés.	Bureaux ouverts au public.	Longueur des lignes.	Longueur des fils.	Nombre des mises en communication (approximat.)
	Ri (1)	Ri (1)			Ri (1)	Ri (1)	
1896-97	256	360	411,029	—	—	—	—
1897-98	258	388	824,946	—	—	—	—
1898-99	296	483	968,344	—	—	—	—
1899-00	334	614	936,853	—	—	—	—
1900-01	344	869	1,000,832	3	161	370	811,869
1901-02	342	1,216	968,912	5	195	542	2,833,017
1902-03	335	1,042	921,251	6	158	541	3,690,228
1903-04	372	1,387	1,027,471	11 (*)	126	794	3,578,266

(*) Téléphones automatiques.

Les renseignements relatifs aux postes doivent être complétés par ceux relatifs aux *mouvements d'argent* que le service postal a favorisés; leur progression est la suivante en ce qui concerne les mandats-poste et les caisses d'épargne postale.

Années.	Mandats-poste nationaux.				Mandats-poste internationaux.				Epargne postale.	
	MANDATS ÉMIS.		MANDATS PAYÉS.		MANDATS ÉMIS.		MANDATS PAYÉS.		Nombre des déposants.	Montant des dépôts.
	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.		
		Yen (2)		Yen (2)		Yen (2)		Yen (2)		Yen (2)
1896	106,648	1,572,599	23,541	373,307	—	—	—	—	8,847	228,487
1897	244,963	3,601,961	76,109	1,216,807	—	—	—	—	10,966	402,826
1898	270,223	3,880,943	102,066	1,418,063	63	1,417	5	126	14,697	486,813
1899	323,804	4,898,318	134,036	2,239,356	87	2,204	6	168	22,520	558,979
1900	288,210	4,889,868	122,562	2,268,866	128	5,500	7	275	27,669	645,226
1901	312,004	5,989,551	145,299	3,165,769	91	4,025	11	608	33,866	635,984
1902	336,297	6,146,297	189,976	3,487,862	180	5,089	17	451	41,145	763,515
1903	354,535	6,533,667	164,910	3,520,220	234	11,306	10	317	50,836	907,047

(1) Le Ri = 3,927 kilomètres.

(2) Le Yen vaut maintenant fr. 2.53.

Ce dernier tableau, dans lequel sont compris les mandats-poste internationaux, en dit long sur le développement du commerce de l'île.

Quoique les ports de l'île ne fussent pas très bons (1), le Gouvernement ne tarda pas à favoriser par des subsides l'organisation d'un service régulier de vapeurs entre Formose et le Japon, d'une part, et Formose et les ports chinois d'autre part. Ces services, qui assurent le mouvement d'une trentaine de navires par mois, représentent une dépense annuelle d'environ un million de yens. Outre ce service extérieur, des mesures ont été prises pour relier les uns aux autres les différents ports de l'île.

Toutes ces améliorations matérielles de l'île créèrent entre elle et l'extérieur, un commerce dont les tableaux ci-dessous montrent l'accroissement.

* * *

Le commerce avec la métropole proprement dit se développe de la façon suivante :

Commerce avec le Japon.

Années.	Marchandises.				Or et argent en lingots et monnayés.			
	Exportation.	Importation.	Excédent d'export.	Excédent d'import.	Exportation	Importation	Excédent d'export	Excédent d'import
	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.
1896	—	—	—	—	—	—	—	—
1897	—	—	—	—	—	—	—	—
1898	3,216,149	4,599,317	—	1,383,168	—	—	—	—
1899	3,650,475	8,011,826	—	4,361,361	135,380	—	—	—
1900	4,402,110	8,489,038	—	4,086,923	664,491	1,107,000	—	442,509
1901	7,345,966	8,781,858	—	1,435,902	1,289,502	1,962,477	—	672,975
1902	7,407,498	9,235,290	—	1,827,792	2,038,165	643,372	1,394,796	—
1903	9,729,460	11,194,029	—	1,464,569	1,359,637	2,384,091	—	1,024,454
1904	10,481,307	10,156,311	274,996	—	1,965,976	1,817,989	137,987	—

(1) Le port le plus apte à être amélioré et qui a donc été l'objet de la plus grande sollicitude, est celui de Kelung. Il importait, du reste, tant au point de vue de la défense éventuelle de l'île que des relations commerciales qu'il fût amélioré de façon à pouvoir abriter une flotte de guerre et à assurer le trafic.

Avec les autres pays le commerce se présente comme suit :

Commerce avec les pays étrangers.

Années.	Marchandises.				Monnaie d'or et d'argent et lingots des mêmes métaux.			
	Exportation.	Importation.	Excédent d'export.	Excédent d'import.	Exportation	Importation	Excédent d'export.	Excédent d'import.
	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.
1896	11,402,226	8,631,001	2,771,225	—	211,277	5,401,407	—	5,190,130
1897	12,739,294	12,639,298	99,996	—	681,853	5,931,079	—	5,299,226
1898	12,827,190	16,875,405	—	4,048,215	2,109,826	5,783,347	—	3,673,521
1899	11,114,922	14,273,092	—	3,158,170	2,487,781	3,537,365	—	1,049,583
1900	10,571,285	13,570,664	—	,999,379	2,796,568	1,466,872	1,329,696	—
1901	8,298,800	12,809,793	—	4,510,993	1,505,290	933,567	571,723	—
1902	13,816,868	10,100,332	3,716,536	—	950,874	4,430,856	—	3,479,981
1903	11,078,381	10,772,372	306,009	—	940,230	1,454,323	—	514,093
1904	12,391,124	12,838,443	—	447,319	1,193,973	494,801	701,172	—

Ce commerce de l'île avec les pays étrangers se détaille de la manière suivante :

**Valeur totale des marchandises
classées par pays vers lesquels elles sont exportées
ou d'où elles sont importées dans l'île.**

ANNÉES 1897, 1898, 1899, 1900

Pays de destination ou de provenance.	1897		1898		1899		1900	
	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.
	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.
Chine	9 878,584	7,363,551	10,872,751	10,090,674	8,622,467	6,299,751	7,792,383	5,905,494
Hongkong	1,665,976	411,102	1,385,115	552,290	2,000,414	415,200	1,760,648	610,155
Corée	—	43,140	—	24,012	—	19,706	—	12,820
Indes Britanniques . .	—	439,099	—	488,020	—	37,962	9,500	463,757
Indo-Chine.	—	105,566	—	510,176	—	2,404,660	—	102,346
Indes Néerlandaises .	—	—	—	162,144	—	734	—	25,394
Asie Russe	—	69,356	—	210	—	94,779	—	178,817
Grande-Bretagne. . .	6,682	1,375,777	—	1,617,323	—	1,033,117	—	1,398,131
Allemagne.	—	353,863	—	298,437	—	91,226	—	94,344
Turquie.	—	46	—	5	—	—	—	85,951
États-Unis	1,188,184	811,660	561,029	870,171	309,642	992,778	969,634	1,547,981
Australie	—	41,843	—	85,227	—	52,785	—	114,614
Autres pays	22,774	1,644,325	865	1,767,711	101	2,772,404	—	2,870,860
Livré à des navires .	7,091	—	7,430	—	22,298	—	39,120	—
TOTAL. . .	12,769,294	12,659,298	12,327,190	16,875,405	11,114,922	14,273,092	10,571,265	13,570,664

**Valeur totale des marchandises
classées par pays vers lesquels elles sont exportées
ou d'où elles sont importées dans l'île.**

ANNÉES 1901, 1902, 1903, 1904.

Pays de destination ou de provenance.	1901		1902		1903		1904	
	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.
	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.
Chine	6,483,722	5,656,198	8,759,779	5,150,865	6,275,241	5,747,795	7,175,202	5,942,425
Hongkong	1,181,835	553,762	3,229,057	133,850	2,575,046	147,212	1,628,725	262,274
Corée	—	17,813	—	21,954	—	53,917	—	57,946
Indes Britanniques . .	—	501,965	—	689,267	1,500	819,911	5,944	1,681,907
Indo-Chine.	—	55,816	—	250,502	—	78,727	—	42,497
Indes Néerlandaises . .	—	243,354	—	170,885	—	11,910	—	47,026
Asie Russe	—	33,431	—	42,108	—	164,641	—	189,060
Grande-Bretagne. . . .	—	2,109,143	—	1,482,747	87	1,701,582	277,141	1,374,961
Allemagne.	—	176,634	—	113,727	—	127,425	76,000	181,825
Turquie.	—	692	—	—	—	—	—	—
États-Unis	568,540	1,515,507	1,731,999	960,493	2,134,852	1,127,134	2,670,854	1,452,017
Australie	—	111,267	—	74,958	—	111,734	—	117,268
Autres pays	—	1,883,353	437	922,316	—	680,334	253,500	1,286,191
Livré à des navires. . .	64,773	—	92,596	—	91,355	—	103,758	—
TOTAL.	8,298,800	12,809,725	13,816,868	10,100,532	11,078,381	10,772,372	12,391,124	12,838,143

*
* *

Ce commerce est alimenté par les importations dont les articles principaux sont donnés dans le tableau suivant, dans la progression qu'il indique :

Valeur des principaux articles d'importation

ANNÉES.	FARINE.	OPIUM.	RIZ.	RAILS.	PÉTROLE.	PAPIERS DE CHINE.	SUCRE (BLANC ET BRUN).
	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.
1896	218,899	1,164,856	765,834	—	370,671	190,617	92,929
1897	217,684	1,370,347	182,349	—	723,674	332,941	287,514
1898	338,621	2,044,392	870,609	—	714,851	284,866	432,517
1899	334,656	2,775,809	2,384,968	—	694,217	328,462	254,674
1900	335,541	3,392,602	167,383	188,438	1,199,057	307,826	347,627
1901	339,728	2,310,425	229,832	509,116	841,070	228,446	438,473
1902	326,778	1,476,698	376,892	—	810,950	257,654	99,654
1903	388,572	1,121,455	746,881	236,152	805,670	237,994	91,172
1904	296,686	2,866,117	823,119	—	1,028,672	250,965	262,688

ANNÉES.	SATIN TRAMÉ COTON.	SHIRTING BIANC.	COTONNA-DES CHINOISES.	TOILES.	PORCS.	BOIS de construction et planches.	OR en feuilles.
	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.
1896	16,007	258,170	513,454	86,997	179,009	144,940	—
1897	30,635	342,976	1,040,925	285,457	734,314	418,643	116,354
1898	58,260	322,586	1,371,090	320,801	1,009,492	306,283	223,759
1899	90,834	221,844	611,611	201,101	660,543	609,532	207,724
1900	137,061	293,556	689,638	165,523	562,126	622,645	337,070
1901	197,496	278,104	685,929	142,179	408,170	518,537	384,278
1902	168,813	251,637	579,134	151,887	380,854	531,220	274,573
1903	279,281	274,616	285,473	133,947	358,699	395,396	246,138
1904	306,344	308,540	154,150	142,329	210,317	523,602	219,885

Les principaux produits de l'île (le thé, le camphre, le soufre, le sucre de canne, les fibres, l'or, le charbon, le pétrole, certaines plantes) ont donné lieu au relevé statistique suivant :

Quantité ou valeur des principaux produits obtenus dans l'île.

ANNÉES.	PRODUITS AGRICOLES.							
	Riz.	Thé.	Sucre.	Canne à sucre.	Patates douces.	Ramie.	Jute.	Safran.
	KOKU.	KIN.	KIN.	KIN.	KIN.	KIN.	KIN.	KIN.
1896	5,242,359	2,415,625	235,915,319	2,003,025	904,873
1897	14,269,503	342,343,940
1898	18,169,886	70,259,578	270,875,095	350,894,680	1,487,493	1,104,635	818,706
1899	7,079,203	16,388,996	81,696,235	404,202,088	2,725,125	1,442,022	1,015,450
1900	4,300,054	17,348,089	47,945,412	343,327,417	1,022,063	1,481,548	219,000
1901	6,131,676	10,379,582	398,332,315	990,108	1,482,470	357,610
1902	5,642,846	12,764,127	91,436,917	1,347,855,046	501,160,292	1,058,728	1,564,878	201,730
1903	7,354,414	14,035,963	59,478,344	683,157,902	897,954,805	2,608,942	2,737,992	262,662
1904	82,800,948	1,074,974,929

ANNÉES.	Produits aquatiques.		Produits minéraux.				Produits industriels.	
	Pêcherie.	Conserves.	Or.	Or en paillettes.	Charbon de terre.	Soufre.	Campbre.	Essence de campbre.
	YEN.	YEN.	MOMME.	MOMME.	KIN.	KIN.	KIN.	KIN.
1896	2,593,200
1897	2,396	32,381,767	66,190	1,534,596	638,603
1898	(a) 327,018	(a) 92,663	11,022	6,607	70,999,587	911,875	2,064,406	1,120,979
1899	509,027	201,086	32,632	7,148	50,094,621	958,100	(b) 1,819,227	(b) 1,369,887
1900	485,740	106,413	92,451	9,473	70,466,679	1,231,168	3,479,179	2,362,108
1901	459,879	184,919	135,422	127,785	110,357,520	2,732,860	3,667,887	2,587,186
1902	538,010	143,699	239,678	161,082	162,262,813	2,722,300	3,148,742	2,388,135
1903	526,085	165,273	245,985	76,248	125,075,916	2,250,680	3,728,731	2,690,370
1904	3,389,933	2,720,388

NOTES. — Riz : En riz brut, c'est-à-dire non décortiqué et en mesure de Formose.

(a) Chiffre obtenu dans le courant de l'année du 1^{er} juillet au 30 juin.

(b) Chiffre obtenu depuis le mois d'août 1899, époque de la promulgation du règlement sur le monopole du campbre et de l'essence de campbre, jusqu'à la fin de mars de l'année suivante.

* On remarquera, par comparaison avec l'année précédente (1899), une diminution apparente considérable de la quantité de riz; cela tient à ce qu'on a compté, cette année, en mesures japonaises, tandis que l'année précédente on avait compté en mesures formosanes.

Les principaux d'entre ces produits ont été exportés dans les proportions suivantes :

Valeur des principales marchandises exportées de l'île.

Années.	THÉ NOIR.	RIZ.	SUCRE.	CAMPHRE.	SAFRAN.	LIN, CHANVRE ET JUTE.	HOUILLE avec exception faite pour celle livrée aux navires.
	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.
1896	5,854,019	913,292	1,529,460	2,247,930	29,564	219,079	8,100
1897	6,906,030	1,799,763	1,494,042	1,329,116	52,831	353,400	23,886
1898	6,223,573	2,168,339	1,984,376	961,943	84,031	378,885	60,550
1899	5,295,797	1,265,727	1,536,947	1,732,740	123,588	296,406	75,214
1900	4,817,652	2,276,360	469,246	1,385,645	128,733	368,854	93,906
1901	3,501,064	1,132,420	1,031,314	789,290	91,187	382,798	134,633
1902	6,513,906	1,915,785	1,039,165	2,849,132	61,039	389,133	115,558
1903	5,963,474	854,561	220,369	2,518,305	19,578	483,563	76,638
1904	5,770,748	2,536,362	223,525	2,199,320	9,000	458,316	75,215

*
*
*

Nous croyons devoir enfin compléter ces renseignements sur le développement économique de Formose pendant cette période de neuf années (1896 à 1904) en donnant, pour finir, le tableau du mouvement des métaux précieux (or et argent) entre l'île et ses principaux clients : la Chine et Hong-Kong.

**Valeur totale de l'or et de l'argent
exportés vers la Chine et Hong-Kong ou importés
de la Chine et de Hong-Kong.**

ANNÉES.	CHINE.		HONG-KONG.		TOTAUX.	
	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.
	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.	Yen.
1896	157,043	4,256,307	54,234	1,145,100	211,277	5,401,407
1897	333,063	3,833,333	278,788	2,097,744	631,853	5,931,079
1898	1,217,070	4,287,603	892,736	1,495,743	2,109,816	5,783,347
1899	1,772,402	2,175,265	715,379	1,362,100	2,487,781	3,537,363
1900	1,910,806	1,368,397	885,762	98,476	2,796,368	1,466,872
1901	997,290	722,112	503,000	211,433	1,505,290	933,567
1902	392,437	3,614,817	353,418	815,979	950,874	4,430,856
1903	816,700	1,236,901	123,530	217,422	940,230	1,454,323
1904	1,111,737	323,296	84,236	171,503	1,193,973	494,801

Ce rapport, un peu sec, que nous nous sommes permis de faire sur Formose, est destiné, dans notre pensée, à être consulté plutôt que lu; nous ne comptons, du reste, nullement en infliger la lecture aux membres du Congrès, mais nous espérons qu'on voudra bien le faire figurer parmi les documents de l'assemblée afin qu'il s'y trouve la trace d'un des exemples les plus intéressants de colonisation moderne, et la démonstration de l'existence, à Formose, d'un nouveau champ d'activité mondiale.

Au moment de clore ce travail, nous sommes heureux de rendre hommage au livre remarquable de notre éminent collègue, M. Davidson, consul des Etats-Unis à Formose, auquel nous devons la plupart des renseignements réunis ici. Nous avons complété ceux-ci par les statistiques officielles du ministère des finances du Japon.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS.

La formation des médecins coloniaux.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. J. HAVET

Professeur à l'université de Louvain.

Nous avons recherché ce qui se fait en Angleterre pour la formation des médecins coloniaux. Nous avons l'honneur de présenter au Congrès le résultat de nos investigations.

Nous nous proposons de traiter d'une manière succincte les points suivants :

- I. Ce que fait l'Angleterre pour la formation des médecins coloniaux :
 1. Les universités.
 2. L'initiative privée.
 3. Le gouvernement.
- II. Ce que fait la Belgique pour la formation des médecins coloniaux.
- III. Ce qu'on pourrait faire en Belgique pour la formation des médecins coloniaux :
 1. Au point de vue professionnel.
 2. Au point de vue de l'éducation générale des médecins qui se destinent aux colonies.

I. — CE QUE FAIT L'ANGLETERRE POUR LA FORMATION DES MÉDECINS COLONIAUX.

1. — *Les universités.*

L'Angleterre possède un grand nombre de médecins dans ses diverses colonies et surtout aux Indes. Dans ces dernières possessions, l'État a élevé un grand nombre d'hôpitaux dirigés par des médecins anglais et par des médecins indigènes.

De nombreux docteurs en médecine spécialement préparés sont disposés à s'établir dans les colonies au fur et à mesure des besoins. Leur traitement annuel au début est de 300 livres (7,500 francs); ils peuvent jouir d'une pension.

En vue de la formation de ces médecins coloniaux, il existe, dans quelques universités anglaises, des cours spéciaux des maladies tropicales.

L'université de Londres possède une importante école de médecine tropicale, qui lui a été incorporée il y a quelques années, mais qui, en réalité, est une dépendance de *Seamen's Hospital Society*, œuvre magnifique soutenue par des contributions volontaires. Nous en ferons une courte description au paragraphe suivant quand nous traiterons des œuvres dues à l'initiative privée.

De plus, il a été décidé de créer à l'université de Londres un cours de protozoologie. Le gouvernement alloue dans ce but un subside de 600 livres (15,000 francs) par an durant six ans.

Liverpool possède aussi une école de médecine tropicale fondée en 1898 par Sir Alfred Jones et incorporée à l'université en 1905; nous donnerons quelques renseignements à ce sujet au paragraphe 2.

A l'université de Cambridge, M. G.-H.-F. Nuttall professe un cours ayant pour objet les Protozoaires et les maladies protozoaires (1). M. A.-E. Shippley donne une série de leçons sur les parasites animaux, spécialement ceux qui affectent l'homme.

Il est impossible d'exposer en détail dans ce rapport les différents points qui font l'objet de ces cours; le programme, que nous signalons dans la note 1, contient tous les renseignements à ce sujet.

Par ce qui précède on voit qu'en Angleterre, les universités inter-

(1) University of Cambridge (Medical Department), *Lectures and demonstrations for students who have passed the second examination for the M B degree*, Library Cambridge medical School.

viennent dans l'éducation professionnelle des médecins coloniaux. Dans cette branche spéciale des sciences médicales, on voit apparaître une fois de plus la haute culture et l'esprit pratique qui règnent dans l'enseignement supérieur universitaire de l'Angleterre.

2. — *L'initiative privée.*

L'initiative privée est, en Angleterre, l'origine d'œuvres grandes et généreuses qui se soutiennent et se développent grâce à la charité inépuisable et d'une munificence souvent remarquable.

a. *The London School of Tropical Medicine.*

Parmi les nombreuses institutions bienfaisantes dues à l'initiative privée, on peut signaler la *Seamen's Hospital Society*, établie pour secourir, dans leur maladie et leur convalescence, les marins de toutes les nations.

L'établissement principal est situé à Greenwich, sur le bord de la Tamise, à quelques kilomètres de Londres. Il possède des dépendances, des dispensaires et une école de médecine tropicale dans les docks.

Avant l'érection de cette école, il n'y avait aucune institution qui donnât l'instruction pratique nécessaire aux médecins qui devaient se rendre dans les pays tropicaux. C'est ce qui décida M. J. Chamberlain, alors secrétaire d'État aux colonies, à inviter le comité de la *Société Seamen's Hospital* à fonder l'école de médecine tropicale de Londres.

On ne trouva pas d'endroit plus favorable à l'érection d'un pareil établissement que les docks, où viennent aborder de nombreux navires arrivant de tous les points des tropiques. En 1899, l'école et l'hôpital furent construits à proximité des docks *Royal Victoria and Albert*. Cette situation facilite l'admission immédiate des malades à l'hôpital et, par ce fait, donne l'occasion d'observer, d'étudier des cas de maladies tropicales à l'état aigu et de les traiter. Cette situation rend de plus l'accès de l'hôpital plus facile aux gens de couleur (nègres, Chinois, etc.), qui n'aiment pas à être transportés loin de leur navire, leur éloignement des docks leur paraissant toujours suspect quand il n'est pas pour eux une source de frayeurs.

L'école de médecine tropicale ne se distingue guère extérieurement des autres cottages anglais. Elle est divisée en deux parties bien distinctes : l'hôpital proprement dit, d'un côté, et, de l'autre, les labora-

toires, le musée, la bibliothèque et des chambres pour les étudiants désirant résider à l'école. Ces deux parties sont réunies par un chemin couvert. Je n'insiste pas sur l'extrême propreté, l'aspect riant et confortable des salles de malades, ni sur le parfait aménagement des laboratoires. Tout cela forme un ensemble tout à fait approprié pour l'étude des maladies tropicales, leur traitement et les recherches scientifiques.

L'hôpital contient 50 lits; 40 étudiants peuvent travailler dans les laboratoires. Les cours durent trois mois; il y a trois sessions par an; les étudiants doivent être médecins ou dans leur cinquième année d'études (pour les Anglais). Les étudiants ayant suivi le cours peuvent passer un examen devant un jury constitué par les professeurs. Le programme ⁽¹⁾ contient de nombreux et intéressants détails sur l'origine, la situation, le but de cette école, sur le corps médical enseignant et sur les matières qui y sont enseignées.

Depuis le 1^{er} octobre 1899 jusqu'en mars 1905, 451 médecins ont suivi les cours de l'école et se sont ensuite établis en Chine, en Malaisie, aux Indes, en Australie, en Mandchourie, aux îles Fidji (Fiji), dans l'Amérique du Sud, au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Perse, en Corée, en Italie, au Congo et dans plusieurs autres parties de l'Afrique.

b. *The Liverpool School of Tropical Medicine.*

Une autre institution du même genre est également due à l'initiative privée. L'école de médecine tropicale de Liverpool a été fondée en novembre 1898 par Sir Alfred Jones.

Le but de cette école est :

- 1° De donner une connaissance pratique des maladies tropicales aux médecins qui s'apprentent à partir pour les pays tropicaux;
- 2° De diriger des recherches originales sur les maladies tropicales;
- 3° D'organiser des mesures prophylactiques contre ces maladies.

Cette école est justement renommée par les expéditions qu'elle organise en vue d'étudier et de combattre dans leurs foyers mêmes la

(1) The London School of Tropical Medicine (University of London), Royal Victoria and Albert Docks. E. Syllabus. March, 1905.

malaria, la fièvre jaune, le trypanosome et les autres maladies tropicales. Quinze expéditions de ce genre ont donné des résultats de grande importance.

Les publications déjà nombreuses qu'elle a données constituent une preuve de son activité et des services éminents qu'elle rend aux colonies.

Pour les détails concernant les laboratoires, l'hôpital, le corps professoral, les matières enseignées, on consultera avec intérêt le programme ⁽¹⁾ et le rapport annuel ⁽²⁾ publiés par l'école.

Durant l'année 1904, 38 étudiants ont suivi les cours, 141 malades de toutes les nations, atteints de différentes formes de maladies tropicales, ont été soignés et le montant des souscriptions publiques en faveur de l'école s'est élevé à la somme de 20,648 liv. st. 17 sh. (516,221 fr. 35 c.), sans compter les dons en nature destinés aux expéditions. La majeure partie de ces dons a été employée à des recherches dans les pays tropicaux, surtout à des recherches sur la maladie du sommeil au Congo. Les listes de souscription mentionnent S. M. Léopold II, les firmes de compagnies de commerce, d'industrie et de navigation, de banques et les noms de particuliers dont la générosité est vraiment royale. Les chiffres dont nous venons de faire mention ont une réelle éloquence; ils montrent entre autres choses la puissance extraordinaire de l'initiative privée en Angleterre.

3. — *Le gouvernement.*

L'action du gouvernement est singulièrement réduite et facilitée dans un pays où l'initiative individuelle est si active et si puissante. L'État exige que tous les médecins qu'il envoie dans les colonies suivent les cours de l'une des écoles de médecine tropicale. Il intervient au moyen de subsides. C'est ainsi qu'il vient d'allouer un subside annuel de 600 livres durant six ans à l'université de Londres pour un cours de protozoologie. Il a voté un subside semblable en faveur de l'école de médecine de Liverpool et un autre subside spécial de 250 livres pour l'année 1905 en vue de recherches sur la trypanosomiase.

⁽¹⁾ *Prospectus of the Liverpool School of Tropical Medicine. Liverpool University Press, 1905.*

⁽²⁾ *Sixth Annual Report of the incorporated Liverpool School of Tropical Medicine, 1904.*

II. — CE QUE FAIT LA BELGIQUE POUR LA FORMATION DES MÉDECINS COLONIAUX.

Le gouvernement belge a institué un cours de « maladies des pays chauds » à l'université de Liège et à celle de Gand.

C'est, à Liège, un cours théorique facultatif qui comporte une heure de leçons par semaine durant le semestre d'hiver. Il a été organisé, il y aura bientôt dix ans, par M. le professeur Firket.

Depuis deux ans, on a institué un cours semblable à l'université de Gand. M. le Dr Van Durme, titulaire de ce cours, donne des leçons théoriques et pratiques qui comportent une quarantaine d'heures. Ce cours est facultatif.

III. — CE QU'ON POURRAIT FAIRE EN BELGIQUE POUR LA FORMATION DES MÉDECINS COLONIAUX.

1. — *Au point de vue de l'éducation professionnelle.*

Il est inutile de démontrer ici la nécessité de donner une éducation professionnelle spéciale pratique aux médecins qui se destinent à exercer leur art dans les pays chauds.

Voyons plutôt comment on pourrait instituer un enseignement pratique des maladies tropicales.

Les universités ont tant et de si importantes charges à remplir, auxquelles elles ne parviennent à suffire qu'au prix de grands sacrifices, que ce serait une faute de vouloir les accabler davantage. Il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, à nos universités d'établir un enseignement pratique des maladies tropicales parce que les matériaux et les sujets d'étude leur feraient défaut. C'est l'opinion de M. le professeur Firket, qui a pour lui une expérience de dix années d'enseignement de ces maladies. En Angleterre, on a tenu compte de ce fait capital quand il s'est agi de créer l'école de médecine tropicale de Londres et on l'a élevée sur un point très bien choisi des docks londoniens. Tout ce qu'on peut attendre de l'enseignement universitaire dans cette partie des sciences médicales, ce sont des notions théoriques des maladies tropicales qui ne pourront suffire pour une sérieuse formation professionnelle des médecins coloniaux.

C'est à l'initiative privée qu'il faudrait laisser le soin d'établir un tel enseignement dans un milieu et dans des conditions convenables. Le gouvernement pourrait intervenir au moyen de subsides.

Y aurait-il de grandes difficultés à établir à Anvers, en un endroit bien choisi, tout à proximité des docks, une école de médecine tropicale composée d'un petit hôpital et d'un laboratoire où n'auraient accès que des docteurs en médecine désireux de recevoir en quelques mois un enseignement pratique des maladies tropicales? L'hôpital ne comprendrait que quelques salles aménagées suivant toutes les règles de l'hygiène et recueillerait tous les marins et les voyageurs qui, après examen, seraient considérés comme atteints de l'une ou l'autre maladie tropicale. Le laboratoire serait formé d'une pièce assez grande, bien aérée et pourvue des instruments nécessaires aux travaux pratiques et aux recherches scientifiques sur les maladies tropicales. Au laboratoire seraient annexés une bibliothèque spéciale, un musée composé de pièces démonstratives et quelques locaux servant à des animaux pour l'expérimentation.

Cette institution rendrait de grands services aux marins et aux voyageurs malades. Elle donnerait aux médecins désireux de s'expatrier une éducation professionnelle pratique qui leur est nécessaire.

Les missionnaires et les agents de l'État du Congo pourraient y chercher des notions d'hygiène et des notions sur les maladies tropicales qui, à l'occasion, leur seraient utiles non seulement à eux-mêmes, mais aussi à ceux qu'ils ont pour mission d'aimer et de civiliser.

Cette institution deviendrait encore une pépinière de médecins bien préparés qui, envoyés par petits groupes de deux ou trois dans toutes les parties du Congo, uniraient leurs efforts pour rechercher et combattre les agents des terribles maladies qui font des ravages parmi les populations congolaises. On peut prévoir les immenses services que ces médecins rendraient au Congo, à la Belgique et aux sciences médicales.

Les ressources nécessaires à la création et à l'entretien d'une pareille institution ne seraient pas considérables si on imitait la simplicité, le sens pratique qui ont présidé à la fondation de l'école de médecine tropicale de Londres et à celle de l'école de Liverpool.

Il n'est pas dans notre intention d'entrer ici dans les détails d'organisation ni de rechercher les moyens de recueillir les ressources nécessaires à ces sortes d'établissements, mais il est bon d'attirer l'attention sur ces longues et éloquentes listes de souscription qui accompagnent les rapports annuels de l'école de Liverpool ⁽¹⁾. *Supported by voluntary contributions*, on retrouve cette phrase sur le frontispice de presque

⁽¹⁾ *Sixth Annual Report of the incorporated Liverpool School of Tropical Medicine*, 1904. Appendix, n^{os} 2, 3 et 4.

tous les établissements charitables, de presque tous les hôpitaux anglais. L'école de Londres et celle de Liverpool doivent aussi leur existence, leur vie florissante et active aux dons volontaires de particuliers, de sociétés de commerce, d'industrie, de navigation, qui tous donnent généreusement et selon leurs moyens.

Il est permis de supposer que la Belgique, dont le sol est couvert d'innombrables institutions de bienfaisance, serait aussi généreuse s'il s'agissait de fonder une institution destinée en même temps à soulager les pauvres marins malades et à former des médecins seuls capables de lutter contre l'ennemi le plus terrible des contrées congolaises et de le vaincre.

2. — *Ce qu'on pourrait faire en Belgique au point de vue de l'éducation générale des médecins qui se destinent aux colonies.*

Les médecins qui se destinent aux colonies, et il en est de même de tous ceux qui désirent s'expatrier et exercer leurs professions dans des pays encore à demi incultes, doivent posséder, outre leurs connaissances professionnelles, des connaissances pratiques très variées et posséder une énergie à toute épreuve. S'imagine-t-on dans un pays encore à demi sauvage un colonisateur érudit, un médecin savant n'ayant aucune idée du travail manuel, n'ayant aucune idée de la culture, ne sachant ni nager, ni monter à cheval, ni faire le coup de feu, ignorant la manière de construire un abri, un canot, incapable même en ces matières de commander aux indigènes qui ne demandent qu'à le servir ? Est-il au monde un homme plus malheureux, plus démoralisé que le colon n'ayant pas une énergie morale suffisante, ne sachant pas souffrir, ne sachant pas lutter contre la mauvaise fortune, se sentant incapable de vaincre les difficultés qu'il rencontre ? L'énergie morale, l'habitude de l'effort, de la souffrance, combien elle est nécessaire à tous, mais surtout aux colonisateurs, et combien aussi elle est difficile à acquérir, car elle réclame une lutte acharnée et continue contre nous-mêmes, contre nos tendances naturelles. Aussi s'en préoccupe-t-on sérieusement dans les milieux d'instruction coloniale. M. le colonel Fivé, dans son récent discours au Roi, traçait en ces termes le but de l'Institut colonial de Tervueren : « Cette école est appelée à former et à tremper les caractères de nos enfants par de fortes et sérieuses études coloniales. Elle va doter des qualités indispensables aux colonisateurs les générations futures, et celles-ci, orientées vers des horizons nouveaux et bien documentées, s'emploieront à maintenir, pour le pays, des débouchés commerciaux en rapport

avec sa production sans cesse grandissante. » Lord Knutsford, s'adressant à des jeunes Anglais de familles très aisées, élèves d'un institut colonial ⁽¹⁾, leur disait : « Il faut que vous soyez durs à vous-mêmes ; vous aurez à lutter contre la mauvaise fortune ; vos moissons pourront être détruites ; votre bétail pourra périr, mais ne vous laissez pas abattre par le malheur. Relevez-vous comme un homme brave, combattez et réparez vos pertes ⁽²⁾. »

Il y a donc nécessité, pour les futurs colonisateurs, d'acquérir des connaissances variées qui les mettent à même de surmonter les mille et une difficultés qui se présentent dans la vie aux colonies ; il faut encore qu'ils soient des hommes d'initiative et d'énergie, capables d'efforts constants. Mais les jeunes gens de nos universités qui désirent aller aux colonies, où pourront-ils acquérir ces connaissances, où pourront-ils apprendre cette science si difficile de la maîtrise de soi-même, où pourront-ils recevoir cette trempe, cette fermeté du caractère si nécessaire ? Car personne ne mettra en doute que l'éducation du jeune homme est à peine ébauchée à son entrée à l'université, et que, dès ce moment, sauf de rares exceptions, cette éducation est à peu près délaissée, abandonnée au hasard des circonstances. Cette situation est pleine de dangers, elle cause un grand mal ; mais ce n'est pas le moment de développer ce sujet qui, d'ailleurs, est parfaitement évident.

D'un autre côté, le futur institut de Tervueren, qui donne de si grandes et si belles promesses, n'aura guère de prise sur la plus grande partie de la jeunesse universitaire au point de vue de son éducation professionnelle et morale. Il est donc souhaitable, nécessaire même pour parfaire cette organisation, de créer à proximité des universités un collège où les jeunes gens recevraient une formation spéciale et où on les aiderait puissamment à achever, à compléter leur éducation.

Ce collège n'aurait rien de commun avec les collèges ordinaires que nous connaissons. Sans vouloir entrer ici dans des détails d'organisation, qu'il nous soit permis de signaler le collège colonial de Hollesley Bay Suffolk (Angleterre), et que M. E. Demolins a fait connaître dans nos contrées par l'excellente description qu'il en donne dans son livre : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ?* et que nous résumons dans les lignes suivantes. C'est sur ce modèle qu'il

(1) The Colonial College Hollesley Bay Suffolk.

(2) E. DEMOLINS, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ?*

faudrait instituer le collège que nous proposons, sans toutefois l'imiter servilement.

Dans cet établissement, on enseigne aux futurs colons, en donnant toute l'importance à la pratique, l'agriculture, la sylviculture, l'apiculture, l'élevage du bétail, l'équitation, l'arpentage, les méthodes de drainage, d'irrigation. On y trouve des ateliers de construction et de forges, de charpente et de charronnage, de sellerie et de harnais, etc. On apprend aux élèves à nager, à ramer, à diriger un bateau, à construire des ponts et des radeaux. Les directeurs sont en relations continues avec les colonies et en reçoivent des informations qui deviennent le sujet de conférences aux élèves.

Il y a moyen d'élaborer un programme tel qu'au bout de quatre ou cinq ans les élèves aient acquis des notions pratiques suffisantes sur les diverses matières énumérées plus haut, sans préjudice aucun pour leurs études spéciales universitaires.

Il ne faut pas perdre de vue un point important : l'étude pratique des langues vivantes.

Nous savons tous par expérience que la plupart des étudiants de nos universités, en dehors des heures de cours et d'étude, possèdent du temps libre qu'ils pourraient employer d'une manière très fructueuse. En l'employant à des exercices manuels intéressants, instructifs et sains, ils pourraient acquérir une foule de connaissances utiles tout en affermissant leur santé et en augmentant leur vigueur.

Sous ce rapport, la création d'un pareil collège serait désirable non seulement pour la formation de futurs colons, mais aussi pour la formation physique et morale des étudiants universitaires en général. Il n'est pas douteux qu'il aurait l'approbation des pères de famille intelligents, soucieux de l'éducation physique et morale de leurs enfants.

A la direction de ces collèges il faudrait placer des hommes de choix. Il ne nous manque pas d'officiers et de missionnaires, véritables pionniers de la civilisation, possédant toutes les qualités de l'intelligence, de la volonté et du cœur pour être des éducateurs de premier ordre.

Il serait à désirer que l'initiative privée encouragée par le gouvernement intervienne dans la création de ces collèges. Les sacrifices à faire seront peut-être importants; la formation de médecins coloniaux ne se fera pas sans bourse délier. Mais que seront ces dépenses en comparaison des avantages qu'on en recueillera?

Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a en Belgique un trop grand nombre de médecins, dans la proportion de un médecin pour moins de 2,000 habitants. La carrière médicale est l'une des plus encombrées. Une formation sérieuse au point de vue professionnel et moral susci-

terait plus d'initiatives personnelles, plus d'efforts et plus de départs vers des pays plus neufs ou vers les colonies.

Laissons de côté les avantages que les sciences médicales pourraient en retirer. Ce qui est certain, c'est que l'obstacle, le seul obstacle sérieux, pourrait-on dire, à tout progrès dans des colonies comme celles du Congo et les autres possessions africaines, ce sont les maladies endémiques tropicales, qui font de profonds ravages dans les populations.

Si la Belgique était presque continuellement éprouvée, sur l'un ou l'autre de ses points, par des maladies terribles qui apporteraient la terreur et la mort parmi les populations, que deviendraient le commerce, l'industrie, les sciences, les arts, que deviendraient le progrès et la civilisation dans notre pays ?

Ronald Ross est convaincu que si l'Afrique est laissée bien loin en arrière de l'Asie et de l'Amérique dans la voie de la civilisation, malgré sa situation plus rapprochée de l'Europe, la cause principale en est aux maladies, à ce qu'on appelle « le climat insalubre de l'Afrique ».

La prospérité du Congo est intimement liée à la solution de quelques questions médicales, difficiles à résoudre évidemment. Il faut donc employer les moyens nécessaires pour arriver à une prompt solution de ces problèmes. Pour atteindre ce but, rien ne saurait remplacer l'action de nombreux médecins bien formés, bien préparés, envoyés dans toutes les parties du Congo, surtout dans celles qui sont les plus attaquées, les plus éprouvées. Des recherches bien ordonnées, bien dirigées, sur les causes des maladies tropicales et sur les moyens de les combattre, sont de toute nécessité si l'on veut que le Congo et les colonies africaines en général deviennent un séjour plus sain, plus sûr, plus habitable, et entrent, par ce fait, dans une phase sérieuse de civilisation.

A cet effet, il est de toute nécessité de former spécialement des médecins à la science des maladies tropicales. Cette partie des sciences médicales fait de grands progrès et rend déjà des services inestimables. Pour s'en convaincre, il faut lire les beaux travaux de Ronald Ross ⁽¹⁾. A la suite des recherches du célèbre professeur de médecine tropicale, on entreprit des campagnes contre la malaria, la fièvre jaune, au canal de Suez, à Ismaïlia, à la Havane. Elles eurent pour résultat immédiat

(1) *Researches on Malaria*, by RONALD ROSS C. B., F. R. S., D. Sc. Professor of tropical medicine University of Liverpool (*The progress of tropical medicine*).

de diminuer considérablement le nombre de décès par ces maladies et de le réduire enfin à zéro. C'est un résultat brillant et plein d'encouragement pour ceux qui ont à cœur l'avenir des possessions congolaises.

CONCLUSIONS.

1° L'envoi de nombreux médecins parfaitement initiés à la science des maladies tropicales s'impose ; il y va de la prospérité, de l'avenir des colonies congolaises.

2° Pour la formation professionnelle pratique de ces médecins, il est souhaitable de créer, tout à fait à proximité des docks d'Anvers, une école de médecine tropicale composée d'un hôpital et d'un laboratoire en vue de démonstrations et de recherches scientifiques sur les maladies tropicales.

3° Pour la formation générale des futurs médecins coloniaux et de tous les étudiants universitaires qui désirent s'établir aux colonies, il est à désirer que l'on crée, à proximité des universités, des collèges où les futurs colonisateurs puissent acquérir les connaissances nécessaires et recevoir une formation physique et morale exceptionnellement soignée, sans aucun préjudice pour leurs études particulières à l'université.

Les autres étudiants désireux de recevoir cette formation spéciale pourraient y être admis.

4° Il serait préférable de laisser le soin de ces fondations à l'initiative privée que le gouvernement encouragerait par tous les moyens en son pouvoir.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS.

**Bericht über die Wichtigkeit der in Punkt 2 der Section V.
des Programmes angeregten Forschungen und Studien
über die Völkerstämme mit primitiven Kulturen.**

ERSTATTET

VON

Franz HEGER

Königl. und Kaiserl. Regierungsrat,
Museumsdirektor aus Wien.

Es wäre sehr wünschenswert, wenn die ethnographische Erforschung der Völker mit primitiven Kulturen nach einheitlichen Gesichtspunkten in Angriff genommen und durchgeführt würde. Aus diesem Grunde sind die in dem Programme des Kongresses gegebenen Anregungen sehr wertvoll und im Interesse der Wissenschaft mit Freude zu begrüßen.

Es ist vielleicht an dieser Stelle nicht ganz überflüssig, die Wichtigkeit dieser Studien für die gesammte Kulturgeschichte der Menschheit noch besonders hervorzuheben. Bilden doch die heute noch vorkommenden primitiven Organisationen die Grundlage für jene höheren sozialen Gebilde und Kulturformen, welche sich aus ähnlichen Anfängen ergeben haben. Nur durch die möglichst erschöpfende Ergründung der noch bestehenden primitiven Associationen können feste Grundlagen zur richtigen Beurteilung jener primären Elemente, auf denen sich die höheren Kulturformen aufgebaut haben, geschaffen werden.

Es ist aber gegenwärtig höchste Zeit, endlich an diese Studien zu schreiten und sie in möglichst umfassender Weise in Angriff zu

nehmen, ehe es hiefür zu spät geworden ist. Jeden Tag dringt die Zivilisation und Kultur, als deren Träger bisher fast ausschliesslich der weisse Mensch galt, in immer fernere Gebiete unseres Erdballes vor, durch ihre überlegene Kraft die niederen Kulturen nicht nur ansaugend, sondern diese meist direkt zerstörend. Jeder Tag ist daher ein Verlust für die Wissenschaft vom Menschen, welche auf diesen Grundlagen ihr ganzes Gebäude errichten muss.

Allzuviel ist hiervon schon verloren gegangen und zerstört worden.

Die eigenartigen Kulturen der nordamerikanischen Indianer sind im Laufe des vorigen Jahrhunderts gründlich ausgerottet worden, was so weit ging, dass man nicht mit Unrecht das schliessliche Aussterben dieser Stämme voraussagen konnte. Nur im äussersten Nordwesten des Kontinentes haben sich noch mehrere Stämme der Indianer und Eskimos in ursprünglicheren Kulturzuständen erhalten, welche einer gründlichen Erforschung bedürfen, die auch in den letzten Jahren durch die Amerikaner energisch eingeleitet wurde. Von den Inseln Westindiens sind die ursprünglichen Eingeborenen, wie sie Christoph Columbus dort kennen lernte, schon lange ganz verdrängt. Auf dem Festlande von Süd-Amerika haben seit der *Conquista* die Spanier und Portugiesen alles Land in Besitz genommen und dringt ihr Einfluss seit der Zerstörung der alten einheimischen Reiche zwar langsam, aber sicher von den Küstengebieten aus in das Innere vor. Nur im zentralen Brasilien, an den schwer zugänglichen Oberläufen der grossen Nebenflüsse des Amazonas haben sich noch verschiedene Stämme auf einem Stadium der Kultur erhalten, das man als jenes der reinen Steinzeit bezeichnen kann. Hier haben die deutschen Forscher v. d. Steinen, Ehrenreich und H. Meyer viel wertvolles Material geborgen.

Gross sind die Verwüstungen, welche die unaufhaltsam fortschreitende Kultur des weissen Menschen unter den Kulturen der Eingeborenen der Inseln des Grossen Ozeans angerichtet hat. Seit den denkwürdigen Reisen des berühmten Seefahrers James Cook in der zweiten Hälfte des xviii. Jahrhunderts schritt dieser Zerstörungsprozess unaufhaltsam vorwärts und ist ihm der östliche Teil dieses ausgedehnten Inselgebietes bereits zum Opfer gefallen. Nur im westlichen Teile sind hier noch einzelne wenig berührte Gebiete vorhanden, namentlich auf der Rieseninsel Neu-Guinea, ferner auf verschiedenen Inseln des Bismarck- und Salomon-Archipels sowie der Neuen-Hebriden. Hier müsste vor allem anderen angesetzt werden, um über die sozialen Einrichtungen, Sitten und Gebräuche sowie Kulturprodukte möglichst bald und möglichst viel wissenschaftliche Daten zu sammeln. Wie wichtig diese Gebiete für die Ethnographie

und Ethnologie sind und welch' überraschende Neuheiten hier noch zu finden sind, zeigen uns die in den letzten Jahren von der Südwestküste Niederländisch Neu-Guineas aus einem bisher ganz unbekanntem Gebiete herrührenden ethnographischen Sammlungen, welche uns vor kurzem durch eine grosse Publikation des bekannten Museums-Direktors Dr. J.-D.-E. Schmeltz in Leiden nähergerückt wurden (¹).

In Australien sind es heute noch einzelne Gebiete im Norden und Westen sowie im Zentrum, in welchen ethnologische Studien mit Aussicht auf Erfolg angestellt werden können. Die anderen Gebiete sind heute für die Wissenschaft so gut wie verloren. Das letztere gilt auch von Tasmanien, wo die Aboriginer bereits seit geraumer Zeit ausgestorben sind, während es auf der Doppel Insel Neu-Seeland in den letzten Jahrzehnten noch gelang, manches wertvolle Material für die Wissenschaft zu retten.

Von den Gebieten Asiens, welche heute noch von Völkern mit primitiver Kultur eingenommen werden, sind es vor allem verschiedene Stämme Sibiriens und des Amurlandes, deren ursprüngliche Kultur und Eigenart zum grössten Teil in der zweiten Hälfte der vergangenen Jahrhundertes verschwunden sind. Dagegen wäre die Erforschung einer Anzahl wilder und halbwilder Stämme in Vorder- und Hinter-Indien noch eine sehr dankenswerte Aufgabe, während im Gebiete des malayischen Archipels die ausgezeichneten Arbeiten der Gebrüder Sarasin auf Celebes und von Professor Nieuwenhuis auf Borneo uns gezeigt haben, wie viel wertvolles Material dort noch für die Wissenschaft zu holen ist. Von letzterem Umstande überzeugte sich der Berichterstatter persönlich auf einer im vorigen Jahre unternommenen Studienreise nach Niederländisch-Indien.

Mit unaufhaltsamer Gewalt schreitet endlich dieser Zersetzungsprozess unter den zahlreichen Völkern des Kontinentes Afrika vorwärts, dessen Inneres zum grössten Teile erst in der zweiten Hälfte des vorigen Jahrhunderts erschlossen wurde. Seither ist die Hauptmasse dieses ausgedehnten Gebietes zum Teil als Kolonien unter mehrere europäische Mächte aufgeteilt worden, welche hier ihre kolonialisatorische Tätigkeit mit mehr oder weniger Intensität entfalten, unter deren Einflusse aber auch die ursprünglichen Kulturen der Eingeborenen immer mehr dahinschwinden. Auch dem Lande, in

(¹) Dr. J.-D.-E. SCHMELTZ, *Beiträge zur Ethnographie von Neu-Guinea. Die Stämme an der Südküste von Niederländisch Neu-Guinea*. Bd. I (Veröffentlichungen aus dem ethnographischen Reichsmuseum zu Leiden, Serie II, N^o 12). Leiden. E.-J. Brill, 1905.

dem sich dieser internationale Kongress versammelt, der über diese und viele andere verwandte Fragen beraten soll, ist hier eine grosse und wichtige Aufgabe zugefallen, welche in der wissenschaftlichen Erforschung des Kongostaates ihren schönsten Ausdruck findet. Das reichhaltige Kongo-Museum in Tervueren ist das beste Zeugnis für die bisher geleistete grosse Arbeit.

Aus dieser kurzen Uebersicht ist am besten zu ersehen, wie viel trotz dieses allgemeinen Vernichtungsprozesses für die wissenschaftliche Erforschung der einzelnen Volksstämme noch zu tun übrig bleibt. Es wäre eine der schönsten Aufgaben des bevorstehenden Kongresses, die Organisation dieser Arbeiten in die Hand zu nehmen und diese mit kräftiger Hand nach einem einheitlichen Plane durchzuführen, dessen Feststellung gewiss eine der wichtigsten, aber auch dankenswertesten Errungenschaften bilden wird.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS.

Une œuvre d'assistance coloniale
à la Société de géographie de Paris.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. le baron HULOT

Secrétaire général de la Société de géographie de Paris.

Le programme du Congrès international d'expansion économique mondiale comporte l'étude de « propositions relatives à la situation matérielle et morale des agents coloniaux ». L'article 7 de la section V vise « les suggestions qu'il conviendrait de faire en ce qui concerne « notamment les pensions, allocations de retraite et assurances sur la « vie, l'institution de caisses de prévoyance pour les veuves et orphelins, la fondation de sanatoria et établissements de convalescence, etc. ».

Notre but n'est pas d'examiner la question dans son ensemble et de tirer de considérations générales une théorie ou une doctrine. Il nous suffira de montrer comment, en fait, une société, qui, depuis près d'un siècle, s'intéresse « à l'expansion civilisatrice vers les pays neufs », a été amenée à résoudre un problème d'assistance coloniale.

* * *

La *Société de géographie de Paris*, dont il s'agit ici, a pour principal objet l'étude de la terre : elle fait donc entreprendre des voyages dans les contrées inconnues ; ses travaux ne sont pas limités par telle ou telle frontière et la science qu'elle cultive a, comme toutes les sciences, un

caractère international et universel. Il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque où le nouvel empire colonial de la France commençait à s'édifier, cette société française de géographie s'est trouvée naturellement portée à soutenir les explorateurs qui, par leurs efforts, concouraient le plus efficacement à l'extension et à la mise en valeur de cet empire.

Le champ des études n'en fut pas amoindri; seulement, sur une œuvre scientifique, vint se greffer une œuvre française.

* * *

Fonds Poirier. — En 1883, une somme d'environ 245,000 francs fut léguée à la société par M. Léon Poirier pour constituer des rentes viagères « au profit d'un ou plusieurs voyageurs d'origine française qui « se seront signalés par les voyages les plus utiles au point de vue de « la science et du commerce ».

Les intérêts de cette somme sont immobilisés, en vertu de dispositions expresses du testateur, pour constituer un fonds spécial qui s'accroît chaque année des revenus du legs. Ce sont les intérêts de ce fonds spécial qui constituent les rentes viagères dont aucune ne pourra dépasser 1,500 francs.

Ce mécanisme a permis déjà à la Société de géographie de pensionner un certain nombre d'explorateurs. On se rend facilement compte du développement que prendront ces rentes puisqu'elles suivront la même progression que les intérêts du fonds spécial.

Ces pensions ont le mérite d'être une récompense en même temps qu'une aide. Un simple secours serait, dans l'espèce, aussi délicat à donner qu'à recevoir; les rentes instituées par M. Poirier honorent donc ceux qui en bénéficient.

On peut regretter toutefois que leur caractère viager en limite l'attribution. Seuls, les voyageurs infirmes ou âgés paraissent remplir les conditions du legs. Un explorateur plein de jeunesse et d'avenir, mais abattu momentanément par les fatigues de la brousse et la dureté du climat n'aurait que faire d'une rente viagère. L'heure de la retraite n'a pas sonné pour lui; il lui faut surmonter une épreuve, reprendre haleine et fournir sa carrière.

C'est pour répondre à ce besoin que la *Société des Amis des explorateurs français* fut fondée sous le patronage de la Société de géographie le 20 juillet 1894.

* * *

Société des Amis des explorateurs français. — Le revenu des sommes recueillies fut, en effet, destiné à venir en aide aux explorateurs dès leur retour en France. Cette aide avait été comprise dans son sens le plus libéral. Il s'agissait non seulement de les mettre à même de rétablir leur santé, mais, si possible, de leur fournir les moyens de publier les résultats de leurs voyages.

Pour remplir cet objet, de nombreux capitaux eussent été nécessaires. Force fut de s'en tenir aux trente et quelques mille francs amassés par un comité d'hommes de bonne volonté qui en fournirent d'ailleurs une large part et corrigèrent souvent par des générosités discrètes, l'insuffisance des revenus. Mais si minimes qu'aient été ces ressources, grossies de quelques dons de la Réunion des voyageurs français, elles ont permis à plusieurs de sortir d'une impasse et à quelques-uns de repartir de plus belle, voire même de se distinguer dans des circonstances mémorables et de se faire une situation importante.

La *Société des Amis des explorateurs français* a pensé que l'œuvre à laquelle elle s'était dévouée se développerait surtout entre les mains d'une association puissante. Par délibération de son assemblée générale en date du 11 mai 1904, elle a été dissoute et, comme le prévoyaient ses statuts, le versement de l'actif a été effectué dans les caisses de la Société de géographie, à charge pour elle de maintenir à ces fonds leur destination première.

* * *

Société des maisons coloniales de convalescence. — Il nous reste à signaler un troisième groupement, constitué le 3 décembre 1896, non seulement pour aider les explorateurs, mais aussi pour soutenir les colons et petits fonctionnaires coloniaux anémiés par un séjour prolongé dans les pays tropicaux : la *Société des maisons coloniales de convalescence*.

Créée par M. Le Myre de Villers, qui la fit vivre et prospérer pendant huit ans, elle a sauvé de la détresse et de la ruine nombre de bons serviteurs du pays, dont l'activité s'exerçait aux colonies. Son action bienfaisante s'étendit aux familles désemparées et privées de leurs chefs. L'appel de cette société fut entendu et des concours nombreux et importants payèrent de leurs peines les organisateurs. Néanmoins, désireux de donner à l'œuvre qu'ils avaient fondée tout le développement qu'elle comporte, ils prirent une mesure analogue à celle qu'avaient adoptée les *Amis des explorateurs français*. Le 15 avril 1904, la Société des maisons coloniales de convalescence a été dissoute par

délibération de son assemblée générale, qui prescrit le versement de l'actif à la Société de géographie aux fins de la fondation.

C'est ainsi qu'en avril et mai 1904, la commission centrale, chargée de l'administration de la Société de géographie, a été appelée à se prononcer sur l'acceptation de cette double succession. Son vote fut affirmatif. Quatre mois plus tard, les formalités légales étaient remplies et les trois éléments de cette œuvre d'assistance se trouvaient réunis sous une seule direction.

* * *

Au point de vue *financier*, l'œuvre d'assistance de la Société de géographie comprenait, le 31 mars 1905, quatre services représentant en capital :

Legs Poirier.	fr.	246,528.65
Fonds spécial (provenant du dit legs et constitutif des rentes viagères)		148,346.18
Fonds des explorateurs		34,708.00
Fonds des maisons coloniales		212,218.00
		<hr/>
Soit un total de.	fr.	641,800.83

productif d'un revenu de 12,000 francs, dont :

- 4,582 francs pour les rentes viagères ;
- 1,041 — les explorateurs à leur retour ;
- 6,377 — les explorateurs et coloniaux.

La commission centrale de la Société de géographie, par délibération du 12 mai 1905, a constitué cette œuvre dans son ensemble.

* * *

Au point de vue *administratif*, l'organisation est des plus simples. Le règlement, en effet, ne comporte que les dispositions suivantes :

« L'œuvre est administrée par un comité composé de six membres, assistés d'un secrétaire avec voix consultative. Ils sont nommés annuellement par la commission centrale et rééligibles.

« Chaque année, le comité soumet à l'approbation de la commission centrale le compte financier et moral de l'exercice précédent.

« Le comité se réunit au moins une fois par mois, sauf pendant le

temps des vacances, et règle les affaires courantes. Il assure la stricte exécution des dispositions testamentaires du legs Poirier. Il soumet à l'approbation de la commission centrale les attributions de rentes viagères ainsi que les libéralités à accorder sur le fonds de la *Société des Amis des explorateurs français*.

« Il accorde des secours sur le fonds d'assistance aux explorateurs, aux colons, aux petits fonctionnaires coloniaux. Sur la demande de M. le Ministre des colonies, il peut consentir des avances sur les pensions de retraite en instance de liquidation.

« En cas d'urgence, le président du comité est autorisé sous réserve d'en rendre compte à la prochaine séance, à accorder des libéralités jusqu'à concurrence de 100 francs par personne. »

* * *

Il ne nous appartient pas d'insister sur les services qu'une telle organisation est susceptible de rendre. Toutefois, il nous sera permis de constater qu'un mal, demeuré jusqu'ici sans remède, sera désormais conjuré dans certains cas. Jusqu'à ce jour, en effet, la mort, aux colonies, de fonctionnaires dont le traitement relativement élevé faisait vivre leurs familles, avait pour conséquence fatale la détresse de celles-ci pendant le temps, souvent fort long, qui s'écoulait entre le décès et la liquidation de la pension de retraite. Aujourd'hui, sur la demande du Ministre des colonies, la Société de géographie peut consentir et, en fait, a déjà consenti des avances qui assurent l'existence des survivants en attendant l'achèvement des formalités administratives. Le cas est d'autant plus intéressant qu'il s'agit moins ici d'allouer un secours immédiat que d'acquitter une dette, contractée par l'État et dont le règlement se fut effectué plus tard, mais peut-être trop tard.

Les efforts faits par la *Société de géographie* pour donner à cette œuvre d'assistance, considérée sous ses trois aspects, l'extension désirable, ont déjà porté des fruits. De nombreuses adhésions lui parviennent; elle peut même prévoir que des dispositions généreuses lui permettront d'organiser plus tard un sanatorium sur la Côte d'Azur.

Dans un congrès, dont l'un des principaux objets est l'étude des questions concernant « l'expansion civilisatrice vers les pays neufs », il n'était peut-être pas déplacé d'exposer ces faits. Une conséquence entre autres s'en dégage, c'est qu'une association, issue de l'initiative privée et qui n'a cessé de suivre pendant le xix^e siècle le mouvement géographique et colonial, a été amenée, par la force des choses, à

s'intéresser aux artisans de cette œuvre, c'est-à-dire aux explorateurs et aux coloniaux, dans un esprit de solidarité qui n'exclut en rien l'esprit scientifique, la Société de géographie ne s'étant nullement dépariée de la tâche que lui ont assignée ses fondateurs et que précisent ses statuts.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS, 1905
—

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

DEUXIÈME QUESTION :

Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes, etc.?

NOTE

DE

M. A. H. KEANE L. L. D., T. R. G. S.

Late vice-president of the anthropological Institute of Great Britain and Ireland.

The extension of civilising influences to newly opened lands is a subject in which I feel an almost personal interest, for although I have had no opportunity of visiting the more savage regions of the earth, a close study of their ethnical and geographical relations has formed the chief part of my life-work. I have always held that the very first duty of those who have undertaken the « whiteman's Burden » on behalf of the lower races should be the advancement of their material and moral well-being. Hence I need scarcely say how rejoiced I was to see such prominence given to this subject in the excellent programme of the Congress of Mons. But it is a question not merely of approval, but of the best practical means of giving effect to such a policy. Broadly speaking, I should say that it will be always wiser to take every advantage of existing conditions than to endeavour to create new and necessarily expensive ways and means for carrying out the ends that all have in view. Is there a governor, a magistrate, a consul, a trader, a traveller, a missionary permanently settled or moving about in a given region? Let all such persons be regarded as instruments to be availed of to the very utmost for the purpose. They are on the spot, they come into the closest contact with the natives,

understand their wants, their prejudices, their short comings and good qualities — for there is « good in everything » as Shakespear says — far better than any out-siders can possibly do. All that is needed is to enlist their services in the good cause, to « educate » them, so to say, to convince them that it is not merely « sentiment » but wise policy to cooperate with the organising bodies in Europe in promoting the good work.

Then, when their education is completed, let these bodies — anthropological societies, scientific institutes, chambers of commerce, foreign and colonial offices, and the like — help them in every way to secure the objects aimed at with least trouble and in the most effective manner. One of the very best means of doing this, besides general advice and instructions, will certainly be to supply them with some of those extremely practical guides that have already been issued in several languages for the use of travellers, missionaries and others. Such are the *Notes and queries on Anthropology* edited by Dr Garson and M. C. H. Read for the British Association (Anthrop. Institute, London 1899); the *Hints to Travellers scientific and general*, edited by M. J. Coles for the R. Geographical Society (London 1901); the *Instruction für ethnographische Beobachtungen in Deutsch-Ostafrika* by Dr T. von Luschan (Berlin 1896); and « last not least », the admirable *Questionnaire général* issued by the *Société belge de* (Brussels 1903). I may here be permitted to add, in no egotistic sense, my own work on *Man Past and Present* (Cambridge University Press 1900), which may be found useful for some purposes. I should also like to call attention to the meeting of the « Liverpool Institute of Tropical Research, » on July 31. 1903, when the Chairman, Sir Alfred Jones, had some suggestive remarks on the application of scientific methods to the study of the aborigenes in tropical lands. He also urged the despatch of research expeditions to the tropics, for which purpose contributions were guaranteed or promised. Where such funds are available of course such independent expeditions may well be encouraged. But from the general tenour of my remarks it will be inferred that I do not rely greatly on such specialwork, or on the systematic preparation of young men for a colonial career. All this, excellent in itself, involves too great an outlay to be permanently depended upon, and my best hopes are in the utilisation of the machinery on the spot, as above explained.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

EN VUE DES INTÉRÊTS EUROPÉENS EN CHINE

PLAN

d'un Collège international d'initiative privée

PAR

Georges LAFORCE

Diplômé en philosophie et médecine
Ancien précepteur aux châteaux de Czerwin, par Varsovie (Pologne russe)
de Bois-Lombut (Hainaut) et de Mianoye (Namur)

I. — Devises fondamentales.

- a) *Principiis obsta;*
- b) *Pro patria per orbis concordiam.*

II. — Sources.

a) Sur la pédagogie et l'inspection médicale scolaire, cfr. « Bibliographie » annexée à mon rapport au Bureau du premier Congrès d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille. Liège, septembre 1903.

b) Sur la Chine :

PIERRE LEROY-BEAULIEU, La rénovation de l'Asie. Sibérie, Chine, Japon. Paris, 1904.

MAURICE COURANT, En Chine. Mœurs et institutions. Hommes et faits. Paris, 1904.

ID., Études sur l'éducation et la colonisation. Paris, 1904.

ALBERT MÉTIN, L'Extrême-Orient. Chine, Japon, Russie. Paris, 1905.

LIONEL O. RADIGUET, Introduction à l'étude de la langue chinoise dans les universités. Paris, 1905.

ALEX. HALOT, L'Extrême-Orient. Études d'hier, événements d'aujourd'hui. Bruxelles, 1905.

LÉON MUYSHONT, La Chine militaire. Articles publiés dans la *Gazette internationale illustrée*. Genève (Suisse), 2^e année, n^{os} de mai, juin et juillet 1905.

III. — Programme général.

Installation à la campagne. Communications aisées avec centre universitaire.

Division en maisons de famille de trente à quarante élèves au maximum.

Neutralité nationale et confessionnelle. Respect des rites et coutumes.

Affiliation à la « Ligue des intérêts nationaux et de la conciliation internationale ».

Section primaire. Humanités anciennes et modernes

Musique. Dessin. Jeux et exercices physiques. Gymnastique suédoise.

Travaux manuels. Fiches médicales individuelles.

Pension, tous frais compris : 4,200 à 4,500 francs.

IV. — Maîtres de maison.

Médecins ayant acquis connaissances pratiques de pédagogie ou pédagogues ayant conquis titres légaux de médecine.

V. — Personnel enseignant.

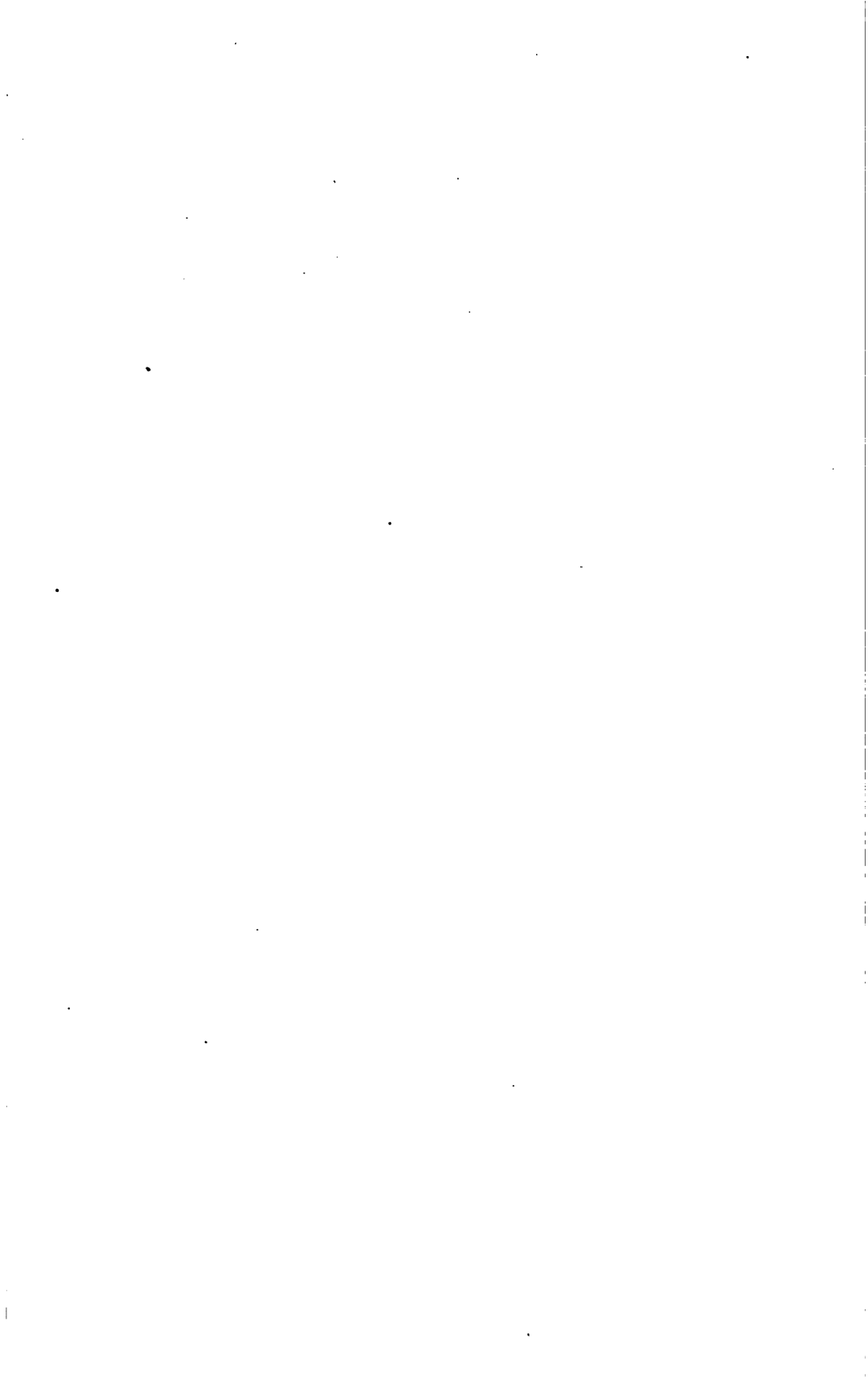
Jeunes gens ayant fait de solides études moyennes et poursuivant études supérieures, d'après un règlement à déterminer.

Institution d'une caisse de prévoyance et de bourses d'études, en récompense des services rendus.

VI. — Tableau hebdomadaire des matières de l'enseignement.

		SECTION PRIMAIRE.	HUMANITÉS ANCIENNES.	HUMANITÉS MODERNES.	
		Heures.	Heures.	Heures.	
Matinée.	CLASSES. (L'après-midi une heure, de 3 ^h 30 à 4 ^h 30.)	Étude.	»	6 × 1	6 × 1
		Instruction religieuse, morale et civique (1). . .	4	2	2
		Français.	6	3	4
		Langues vivantes.	4	3	3
		Latin et Grec	»	10	»
		Histoire	2	1½	1½
		Géographie	2	1½	1½
		Mathématiques	5	4	8
		Sciences naturelles	1	1	3
		Commerce	»	»	1
Partie de l'après-midi.	(De 1 h. à 3 ^h 30.)	Jardinage et culture.	3	3	3
		Travail du bois et du fer	2	2	2
		Visite de fermes. Collections de minéraux, de plantes et d'animaux. Jeux et exercices physiques	6	6	6
		Dessin	2	2	2
		Musique	2	2	2
Soirée.		Étude.	6 × 2	6 × 2	6 × 2
		Occupations artistiques et récréations de sociétés	De 7½ à 9 h. du soir, sauf pour les élèves des classes inférieures (jusqu'à la 6 ^e inclus.), qui vont se coucher à 8 h. Déclamation, musique, conférences, projections, scènes dramatiques, etc.		

(1) La matinée du dimanche est consacrée à l'Instruction religieuse et aux offices.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS.

NOTE PRÉSENTÉE

PAR

M. Jacques LAMBERT

Lieutenant au 2^e régiment de guides.

L'organisation d'une colonie acquise est méthodique, chaque peuple y apporte ses facultés spéciales et les applique au mieux de la nature du peuple qui l'occupe. C'est affaire d'étude, une faute constatée peut se réparer sans de graves conséquences.

Mais, de toutes, la période la plus précaire est celle de l'expansion vers les pays neufs, surtout, quand ces pays comme la Chine sont neufs à notre civilisation mais séniles dans la leur.

Nous devons particulièrement être prudents, l'influence que nous cherchons nous ne pouvons l'acquérir que par l'estime et non la prendre par la force. Une faute, plus qu'à tout autre, nous est néfaste, et, la mauvaise impression d'une mauvaise affaire efface de nombreuses années de labeur, l'estime demande une longue appréciation pour se gagner et peut se perdre en un jour.

Toutes les affaires purement financières sont dangereuses dans les pays dont nous recherchons la faveur de l'opinion. La finance est un organe d'essence stérile; sans rien produire, elle ne crée qu'une apparence prospérité souvent éphémère par un flux et reflux de capitaux qu'elle canalise au profit de quelques privilégiés. Entièrement subordonnée à des forces productrices comme l'agriculture et l'industrie, elle devient féconde; comme l'intendance et la santé elle est un « ser-

vice accessoire » ainsi que nous disons, nous militaires, mais si elle devient tête, l'organisme est faussé et c'est le gâchis.

La tendance est trop évidente actuellement pour qu'il ne soit pas utile d'en parler. Ces choses-là se savent et je n'apprends rien à personne, mais au moment de ce Congrès, qui est un peu un conseil de guerre avant la marche en avant, où toutes les bonnes volontés se concertent pour déterminer la meilleure orientation à notre énergie, il n'est pas superflu d'attirer l'attention de spécialistes vers un danger que de sages précautions pourraient éviter. Nous voulons édifier dans le présent et pour l'avenir, et pour faire œuvre durable il faut garantir notre capital d'estime par un capital d'honnêteté, et mettre celui-ci, qui est le patrimoine de la nation, à l'abri des peu scrupuleux ou des imprudents.

Le choix des agents que l'on envoie au loin doit être l'objet d'une rigoureuse sélection. Ils forment l'avant-garde de notre influence et pour l'établir ils doivent constituer une élite par ses capacités et surtout sa valeur morale; l'incapable ne sera généralement qu'inutile, le déshonnête toujours nuisible.

Le jour où la masse intelligente et active du pays sera accoutumée à envisager l'expatriation comme un moyen, non seulement ordinaire mais encore spécialement honorable, de faire carrière, l'évolution sera accomplie. Evolution économique, qui marquera une amélioration dans la situation matérielle du pays déjà si brillante; évolution morale aussi, vers un patriotisme plus épuré, plus profond, car, par une singulière antithèse, on apprend à mieux connaître, à mieux apprécier son pays, en le quittant qu'en y demeurant, et ainsi on apprend encore à le mieux servir. N'y peut-on voir l'une des raisons de l'indéniable loyalisme anglais?

L'avenir est aux pays qui s'extériorisent, leur énergie donne un maximum d'effet utile, au lieu de s'étioler par de petites luttes intérieures mesquines et dissolvantes. Aux nations casanières, comme aux individus, s'applique cette pittoresque image d'un philosophe chinois: « Elles sont dans la mentalité de l'homme qui, du fond d'un puits, regarde la margellée de ciel au-dessus de sa tête et s' imagine être au centre du monde. » Il fait bon se hausser jusqu'à la margelle et regarder au delà.

CONGRES INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS.

Les recherches
parasitologiques dans l'expansion coloniale.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. le Docteur H. LEBRUN

Docteur en médecine
et en sciences naturelles.

Parmi les plus grands obstacles à la pénétration et à l'acclimatation des Européens dans les pays tropicaux, il faut mentionner, en toute première ligne, les maladies parasitaires qu'ils y contractent facilement, faute d'expérience. Les nations colonisantes ont fait des efforts très sérieux pour armer les colons contre les infections possibles, en édictant des règlements et en les éclairant des mesures d'hygiène prophylactique à suivre pendant leurs explorations et leur séjour.

Des instituts bactériologiques ont été institués et fonctionnent avec des résultats consolants; des expéditions de spécialistes ont été envoyées pour étudier sur place l'étiologie de telle ou telle maladie spéciale. Chacun a encore présente à la mémoire, la mission chargée par notre Souverain d'aller étudier au Congo la maladie du sommeil. Depuis la décou-

verte des parasites de la malaria, des trypanosomes et autres organismes, on fait une guerre acharnée aux moustiques et les médecins lancés dans cette direction me semblent oublier quelque peu d'autres parasites très fréquents et très abondants qui infestent les animaux servant à l'alimentation des colons et passent facilement dans le corps de l'homme, produisant dans ses organes des troubles graves et des maladies mortelles. Ce sont les vers parasites, ténias, nématodes, distomes, si abondants dans l'intestin et les organes annexes. Je suis convaincu que la recherche des parasites vivant dans les animaux de la faune du Congo donnerait des résultats très remarquables à plusieurs points de vue, si elle était organisée très rapidement, afin de devancer les étrangers, dont l'attention est déjà éveillée depuis quelque temps.

Notre musée de Bruxelles étant insuffisamment outillé en personnel et en collections de comparaison, nous avons dû, pour les choses importantes, envoyer les objets à l'étude soit à Londres, soit à Berlin.

Or, il résulte de l'étude des matériaux actuellement connus qu'on se trouve, au Congo, devant une faune tout à fait nouvelle. Grâce à l'initiative éclairée du Souverain de l'Etat indépendant, on poursuit à Tervueren une belle œuvre, digne d'être comparée aux plus belles tentatives du genre aux Etats-Unis. On veut y rassembler tous les spécimens de la faune congolaise. Les collections de mammifères, oiseaux, poissons, reptiles, insectes sont déjà considérables, mais hélas ! l'étude de la faune parasitaire n'a pas marché de pair.

On n'a fait jusque maintenant, à ma connaissance, aucune tentative pour récolter les parasites contenus dans les organes des animaux tués en vue des collections de Tervueren.

Il n'y a en cela rien de bien étonnant, parce que la récolte en est faite surtout par des officiers et des agents qui sont chasseurs et n'ont que peu de connaissances zoologiques. Ce serait pourtant chose simple et facile de faire l'autopsie des animaux qu'on dépouille de leur peau, pour y trouver une faune parasitaire aussi abondante que variée.

C'est ainsi que procèdent, d'ailleurs, la plupart des explorateurs allemands, anglais, russes, qui ont eu soin avant de partir de s'informer et de s'habituer aux méthodes faciles de faire l'autopsie complète et l'examen des viscères de tous les animaux qu'ils rencontrent.

Cette étude de la faune parasitaire est donc nécessaire, si l'on veut que les collections de Tervueren soient complètes et que toute la faune congolaise y soit bien représentée. Cette étude fournirait certainement des travaux nombreux pour les annales du musée, car très vraisemblablement les espèces nouvelles de mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, renferment des espèces parasites encore inconnues.

Hélas! tous ces précieux matériaux d'étude, qui se trouvaient dans les viscères et les organes des animaux tués au Congo, ont été abandonnés, alors qu'on n'avait qu'à se pencher pour les ramasser!

Il serait au plus haut point souhaitable que l'on attirât l'attention des officiers et des chefs d'expédition sur cette lacune.

Il serait très aisé de former un nègre dans chaque station pour cette recherche : il suffirait d'une heure pour lui apprendre complètement la méthode à suivre pour faire une autopsie irréprochable et conserver les animaux qu'il trouverait.

Outre l'intérêt purement zoologique qui s'attache à ces parasites, il est une autre raison qui doit déterminer les autorités à encourager les recherches parasitologiques ; elle est d'ordre économique et hygiénique.

Un grand nombre de maladies des régions tropicales sont dues à la présence dans le sang et dans les organes essentiels du corps de parasites dont les espèces sont bien connues, dont on a suivi l'étiologie et qu'on peut combattre maintenant avec d'autant plus de succès qu'on soupçonne leur mode de propagation et de contamination.

Qu'il me suffise d'en rappeler quelques-unes, qui viennent de suite à la mémoire de tous : l'anémie pernicieuse, les dyssenteries, si fréquentes, sont dues à la présence dans l'intestin des petits vers nématodes, qui provoquent chez nous l'ankylostomiasie. Les filaires envahissent le sang et les organes essentiels à la vie et provoquent des chyluries, des hématuries, des dermatites nombreuses, l'éléphantiasis, avec son cortège si varié de symptômes. L'hydrocèle des bourses et du testicule aurait fréquemment la même origine.

Ces parasites attaquent non seulement l'homme, mais aussi les animaux domestiques, et ils sont, avec les moustiques, les obstacles les plus fâcheux à l'introduction du bétail et des bêtes de charge.

Les distomes ou domes du foie provoquent des maladies excessivement graves qui sévissent parfois comme de véritables épidémies.

Ces distomes et la plupart de tous ces parasites, pour arriver à leur développement complet d'état adulte, doivent passer par des hôtes intermédiaires. Ils séjournent à l'état larvaire dans certains animaux, chez des mollusques, crustacés, insectes, et c'est après que ces hôtes momentanés ont été absorbés comme aliments par un animal plus puissant qu'ils atteignent leur forme adulte chez ce dernier.

Il suffit donc de connaître leur évolution pour pouvoir lutter avantageusement contre leur propagation, en détruisant leurs hôtes et les organes des animaux contaminés.

Comme on vient de le voir, l'étude des parasites est entièrement liée à celle de la plupart des maladies tropicales, aussi les recherches parasitologiques sont encouragées par tous les gouvernements éclairés, aux Indes, en Egypte, en Amérique, au Japon, en Indo-Chine, au Congo. C'est cette étude qui a fait la réputation de l'Ecole de médecine coloniale de Liverpool.

Le Roi-Souverain a pu faire appel à deux professeurs de cette école pour aller étudier la maladie du sommeil; leur mission a été couronnée de succès, mais pour que cette mission produisît des résultats durables, il faudrait que la recherche des parasites fût organisée systématiquement et que l'on fit une enquête sérieuse dans tous les animaux qui servent habituellement de nourriture aux colons et aux indigènes, dans la volaille, les poissons, les mollusques, le bétail.

Cette enquête se réaliserait avec la plus grande facilité dans chacune des stations de l'Etat, dans les missions. Il serait inutile que les agents procèdent eux-mêmes à cette besogne, qui est répugnante en soi, mais ils pourraient la faire exécuter par un nègre sous leur surveillance. Il suffit, en effet, d'examiner les viscères, ouvrir l'estomac, l'intestin, la vésicule du fiel, le cœur, jeter un coup d'œil sur la plèvre et le péritoine pour y trouver les parasites qui sont la plupart du temps reconnaissables à l'œil nu.

Le rôle de l'agent se bornerait à placer les animaux trouvés dans les liquides conservateurs en y joignant une étiquette portant le nom de l'animal trouvé, l'endroit du corps où cette trouvaille a été faite, la date et la localité.

Sans doute les noms scientifiques des animaux tués ne sont pas connus par les agents coloniaux, c'est alors qu'ils devraient joindre la peau de l'animal après l'avoir écorché. Or, les peaux de mammifères et d'oiseaux que l'on envoie du Congo en Europe arrivent le plus souvent dans un pitoyable état.

J'entends quotidiennement les doléances de mes collègues et des taxidermistes à ce sujet. Les peaux sont mal conservées, déchirées, ou bien les animaux sont simplement jetés pêle-mêle dans du formol, et c'est de ces restes informes, le plus souvent, que nos préparateurs doivent former un animal empaillé qui doit censément nous donner l'illusion de la vie. Or, pour que pareille opération se fasse dans de bonnes conditions, il est absolument nécessaire que l'opération du montage suive le plus tôt possible l'opération du dépouillement de l'animal. Faute de ces conditions, on se contente de peaux desséchées. Mais il y a une manière d'enlever les peaux d'une façon soignée, sans les blesser, sans les déchirer, et surtout il existe des méthodes qui permettent de les conserver pour les mettre à l'abri de la putréfaction.

Tout explorateur devrait être au courant de ces méthodes; je connais tels musées où des cours de taxidermie sont organisés par le personnel à l'usage des agents et des personnes qui partent en exploration. Deux ou trois leçons d'une heure sont suffisantes pour pouvoir faire proprement les choses. Aussi, il serait désirable, au point de vue scientifique, que dans le futur institut colonial cette préparation soit prévue. Le musée y trouvera l'énorme avantage de recevoir des animaux de toute première qualité, qui permettront de les présenter au public belge d'une manière attrayante et instructive, et, de plus, les agents eux-mêmes y trouveront une source de profits.

Car ces animaux, outre leur intérêt scientifique, ont tous une valeur vénale parfois considérable quand ils sont en bon état, quand leurs peaux sont bien conservées et quand le squelette est complet.

Il existe dans la faune du Congo un grand nombre d'espèces nouvelles que les musées d'histoire naturelle ne possèdent pas encore et qu'ils paieront en beaux deniers sonnants à ceux qui les possèderaient.

L'histoire de l'okapi est présente à toutes les mémoires;

cet animal a été observé, j'en suis certain, par une foule d'agents qui l'ont tué, mangé, et ont abandonné peau, squelette au milieu de la brousse parce qu'ils ignoraient les méthodes de les conserver. Et cependant la première peau a été vendue plus de 10,000 francs.

Ce serait peu de chose d'apprendre aux nègres à écorcher proprement un animal, et on devrait en arriver à en former un nombre suffisant pour qu'il y en ait un dans chaque station qui accompagne toutes les expéditions.

Il est hors de doute que la vente des peaux ainsi recueillies payerait largement les dépenses que cela pourrait occasionner. Celui qui serait chargé de cette besogne serait tout naturellement désigné pour faire l'autopsie des animaux et y rechercher les parasites.

Cette recherche systématique aurait donc de multiples avantages :

1° D'augmenter les collections du Musée de Tervueren d'une classe d'animaux qui ne s'y trouve pas encore ;

2° Elle compléterait les recherches de la mission anglaise et aboutirait à faire connaître, dans un bref délai, la cause de maladies qui sont fréquentes au Congo ;

3° Elle fournirait au musée des collections de premier choix et permettrait de montrer les animaux dans des attitudes naturelles ;

4° Elle ouvrirait les yeux aux agents et leur montrerait l'utilité des précautions hygiéniques dans les pays tropicaux. Les parasites y sont tellement abondants que leur nombre dépasse souvent tout ce qu'ils pourraient s'imaginer. En les voyant, en les manipulant, ils comprendront mieux le bien fondé des prescriptions médicales ;

5° Ce sera une source de profits pour les agents qui recueilleront avec beaucoup de soins tous les spécimens de la faune qui tomberont sous leurs mains.

Quand, en effet, la faune parasitaire congolaise sera connue, déterminée, décrite dans les annales du musée, on pourra alors attirer spécialement l'attention des agents et des indigènes sur les dangers qu'il y a de se nourrir de viandes crues, d'aliments peu cuits ou crus.

On les avertira de surveiller telle ou telle espèce animale qui renferme habituellement un parasite dangereux par la maladie qu'il provoque.

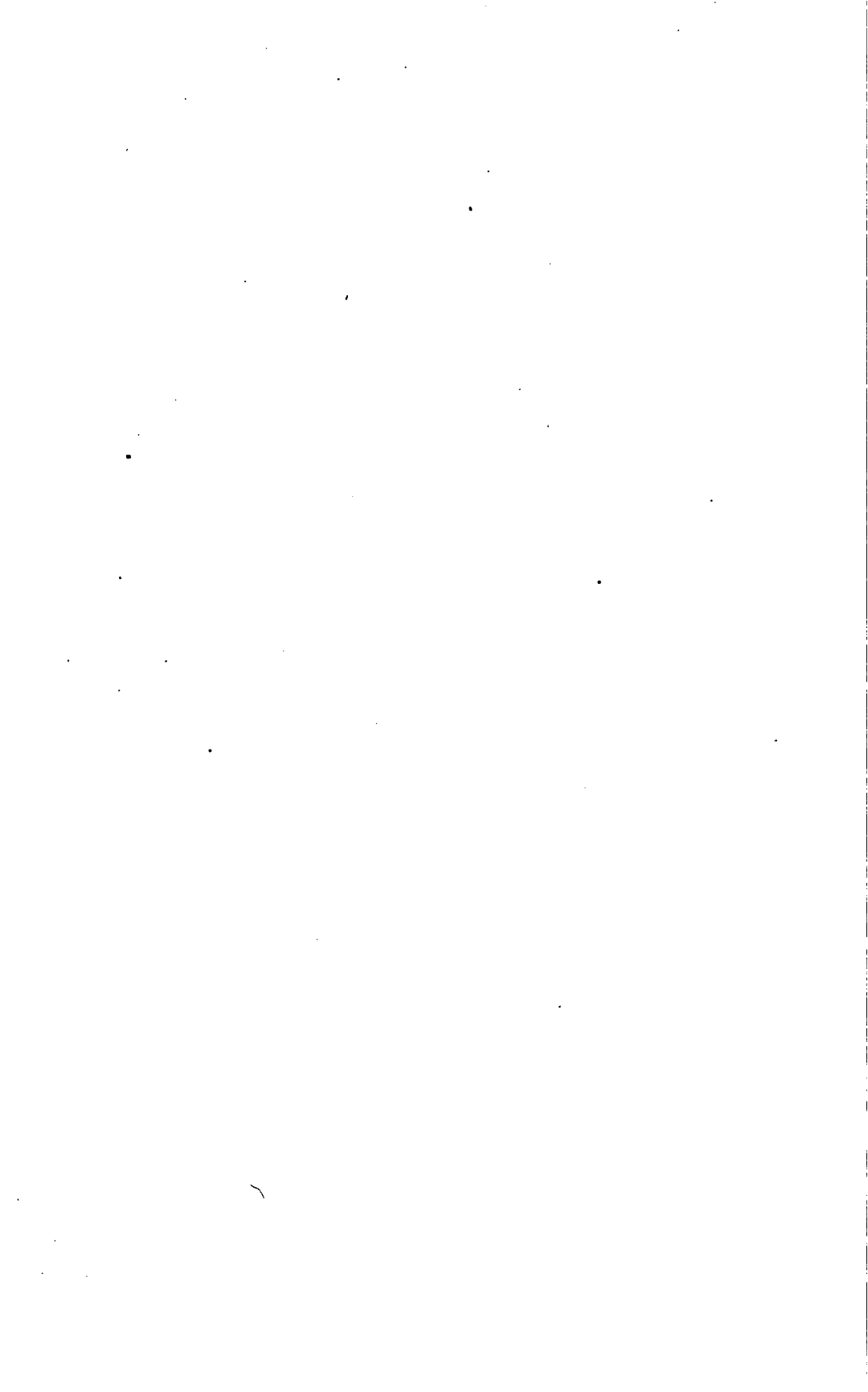
Il faudra, certes, encore de nombreuses années avant que l'on arrive à faire pénétrer ces notions hygiéniques parmi les employés de l'Etat et surtout chez les indigènes; c'est là une œuvre de longue haleine qui est commencée déjà et qui doit être étendue aux parasites vermineux dans le plus bref délai possible, si on veut lui faire donner tous les résultats qu'on est en droit d'espérer.

Il n'existe pas, à mon avis, de moyen plus efficace pour la faire avancer rapidement que d'intéresser les agents eux-mêmes à cette recherche.

Il suffirait pour la mettre en marche qu'un homme compétent fasse un séjour très court dans les principales stations de l'Etat le long du fleuve, et y enseigne à quelques agents ou indigènes la méthode à suivre pour faire correctement une autopsie, pour écorcher soigneusement les animaux tués à la chasse, et pour conserver les animaux recueillis pendant ces opérations.

Cet homme compétent pourrait au besoin donner aux agents des conférences avec projections lumineuses, pour leur montrer les mœurs, les modes de propagation et de contamination des parasites, les éclairant sur les précautions à prendre en expédition.

Une semblable tournée serait très utile, en même temps qu'un stimulant dans la recherche des parasites. Le matériel pour semblable expédition serait bien peu de chose : un appareil à projection, une collection de dessins et photographies à montrer pour illustrer les descriptions du conférencier, quelques kilos de carbure de calcium pour éclairer la lanterne.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS. 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

**Forschungsmethode
einer wissenschaftlichen Ethnologie.**

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Robert LEHMANN-NITSCHÉ

Dr. phil. et med.

Vorstand der anthropologischen Abteilung des Museum zu La Plata, Argentinien,
Professor für Anthropologie an der Universität Buenos-Aires.

Von der Leitung des *Congrès international d'Expansion économique mondiale* in so ehrenvoller Weise beauftragt, einen litterarischen Beitrag u. z. speciell zu Section V, Abteilung 2, beizusteuern, stosse ich bei genauerem Durchsehen des bezl. Paragraphen auf eine Schwierigkeit. Es heisst daselbst wörtlich :

Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure ?

Es sind also zwei Probleme miteinander verbunden worden, das eine : « das wissenschaftliche Studium der Eingeborenen », das andere : « das Erheben derselben zu einer höheren Kultur ». Offenbar wird durch solche Nebeneinanderstellung Punkt II mit Recht als notgedrungener Weise abhängig von Punkt I hingestellt und damit stillschweigend auch die gleiche Möglichkeit seiner Ausführbarkeit ausgesprochen. Es ist aber angebracht, erst die beiden Fragen gesondert zu besprechen, ehe auf ihre Correlation eingegangen werden kann.

Was Frage I anbelang, so ist zunächst zu betonen, dass die Erde mit ihren Bewohnern jetzt glücklicher Weise so weit bekannt und durchforscht ist, als dies von gewöhnlichen Reisenden ohne specielle Vorbildung überhaupt geschehen kann. Mehr und mehr nähert sich der Zeitpunkt, vielleicht ist er schon da, wo sog. *Instructions pour les voyageurs* überflüssig sind, weil derartige Reisende unsere Kenntnisse nicht viel weiter fördern können. Mit den allgemeinen Angaben, wie sie die Reisenden nach Hause bringen, ist nur bis zu gewissen und recht beschränkten Grenzen was anzufangen. Was Not tut, sind systematische Expeditionen von geschulten Kräften mit ganz bestimmten Fragestellungen, nicht ein Drauf los-Reisen von irgend welchen Personen, deren guter Eifer ihre mangelnde Ausbildung gerade auf dem Gebiete der Völkerkunde nicht auszugleichen im Stande ist. Um genau zu wissen worauf es eigentlich ankommt, ist eben eine länger vorhergehende sorgfältige Beschäftigung mit der Materie unerlässlich. Nur der Fachmann auf bestimmtem Gebiet, der Specialist sollte nach sorgfältig erwogenem Plan und zur Beantwortung bestimmter Fragen reisen. Jede andere Wissenschaft würde sich sträuben, mit dem Material zu arbeiten, das ihr gelegentlich von anderer Seite zugeworfen wird; die Ethnologie soll sich aber kümmerlich von den Brosamen nähren, die ihr Zoologen, Botaniker, Mineralogen, Geologen, Polarfahrer, Tiefseeforscher (!) zuwerfen. Für derartige Studien ist immer Geld und Interesse vorhanden gewesen, für Völkerkunde in kaum nennenswertem Grade.

Mindestens ebenso wichtig, dass ein geschulter Ethnograph forscht, ist aber auch der Umstand, dass er Gelegenheit hat, *lange* Zeit mit den Eingeborenen in dauernde Berührung zu treten und intim mit ihnen zu verkehren. Nur so wird es möglich sein, eine vertiefte Auffassung von ihren Eigentümlichkeiten, speciell geistigen und sozialen, zu erhalten. Nur der Fachmann kann aber wirklich wissenschaftliche Resultate erzielen, welche für die vielen Opfer von Entbehrungen, Zeit und Geld entschädigen. Wie ungenau sind z. B. noch vielfach unsere Kenntnisse von den religiösen Vorstellungen der primitiven Stämme, wie wichtig für alle Gebiete, namentlich die gesamte Philosophie, einwandfreie vom Fachmann gesicherte Beobachtungen!

Leider sind unsere so berechtigten Wünsche nur teilweise erfüllbar. Schuld daran ist der Mangel an genügend geschultem wissenschaftlichem Personal, da die Ethnologie ja von den bejahrten zünftigen Wis-

senschaften noch immer nicht für voll angesehen und überhaupt nicht berücksichtigt wird und fast nirgends nicht einmal ihre Grundprinzipien an Hochschulen gelehrt werden, von speciellen Fragen ganz zu schweigen. Nur durch mühsames mit grossem Zeitverlust verbundenes Selbststudium ist man in der Lage sich eine Grundlage zu schaffen. Es ist höchste Zeit, dass sich dies ändert und es nicht durch Verkennen der Wichtigkeit des Studiums primitiver Kulturverhältnisse der Nachwelt unmöglich wird, an sorgfältig und wissenschaftlich geborgenem Material in die Tiefen der menschlichen Psyche der existierenden und ausgestorbenen Rassen zu steigen und hier für die einschneidendsten Probleme, welche den Geist beschäftigen, weiteres Licht zu finden. Es ist daher durchaus nötig, dass von den jetzt lebenden Vertretern der Ethnologie in Vorträgen und Kursen, an Universität und im Museum, theoretisch und praktisch, Interesse erweckt wird, neue Kräfte herangebildet werden; gleichzeitig werden dadurch und dabei von dem Lehrer selber die ethnologischen Probleme vertieft, neue aufgerollt, neue Einblicke in die Geheimnisse der Kulturentwicklung gewonnen. So geschulte Kräfte, mit den nötigen theoretischen und litterarischen Kenntnissen, sollen dann hinaus unter die Naturstämme und womöglich an ein und demselben Orte ruhig längere Zeit unter ihnen leben. Sie werden im Stande sein, die Ethnologie zu vertiefen und ihr die Gleichstellung mit den übrigen Wissenschaften zu verschaffen, die sie für vorurteilsfreie und weitsichtige Geister von jeher besass.

So weit zu Frage I und mit ihrer richtigen Behandlung können wir schon zufrieden sein. In wie weit Frage II möglich ist, « die Eingeborenen zu höherer Kultur zu bringen », lässt sich gewiss nicht allgemein und nur von Fall zu Fall untersuchen. Das « wissenschaftliche Studium der Eingeborenen » (Frage I) hat zunächst viel weitergehende Zwecke als den speciellen in Frage II ausgedrückten und a priori möchte ich annehmen, dass die Fassung des § 2, Abteilung V des Kongress-Programmes gar nicht von einem Ethnologen herrührt; ich zweifle, dass ein solcher die beiden Probleme miteinander verquickt hätte. Denn mit Frage II betreten wir ein so allgemein weites Gebiet, dass sich schwer kurz darüber sprechen lässt. Aber ich möchte doch nur auf die grossen Unterschiede im geistigen Niveau der einzelnen Rassen unter sich und der verschiedenen Völker innerhalb einer und derselben Rasse hinweisen und darauf wie unbestimmt der Begriff « höhere Kultur » an und für sich ist; meint man

damit die europäische, so ist es durchaus zweifelhaft inwieweit sie, auf Nichteuropäer überimpft, diese wirklich höher bringt.

Wie gesagt, Problem II ist so vielseitig und widerspruchsvoll, dass ich gerne es anderen überlasse, sich darüber genauer zu äussern. Von meinem Standpunkte aus kann man zufrieden sein, wenn Problem I recht und richtig in Angriff genommen wird.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS. 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

**Institut de préparation aux carrières
coloniales.**

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. G. LE MARINEL

Capitaine commandant du Génie.

Nous ferons brièvement l'étude de la quatrième question du programme de la section V du Congrès d'expansion économique mondiale.

Reprenant la question dans les termes où elle est posée, nous examinerons d'abord s'il convient de créer des établissements d'enseignement approprié, instituts spéciaux, écoles coloniales, en vue de la formation des Européens pour les carrières en pays neufs. Nous nous occuperons ensuite du programme à préconiser pour de semblables écoles et des moyens de l'appliquer.

I. — UTILITÉ D'UN ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

L'utilité d'une école ou d'un institut spécial, où l'on se préparerait aux carrières coloniales, peut être plus ou moins marquée, suivant les fonctions auxquelles se destine celui qui compte s'expatrier et suivant le pays où il se rendra. Le problème se présente ainsi d'une façon très générale et, par cela même, il ne paraît pas susceptible d'une solution répondant à tous les cas. Il paraît hors de doute que s'il s'agit de colonies anciennes et bien connues, dont les populations

indigènes jouissent d'une certaine civilisation et dont le régime économique et administratif est assez assis pour ne plus souffrir de transformations brusques, la formation des fonctionnaires dans la métropole peut se faire bien plus fructueusement que s'il s'agit d'agents à envoyer dans des contrées imparfaitement explorées et habitées par des peuplades dont l'état social est plus primitif et où il faut agir d'après les circonstances du moment, plus que suivant des principes admis ou des règles immuables.

Il convient d'ailleurs de réduire la question si l'on veut rester dans les limites du programme de la section V du Congrès, et c'est pourquoi nous l'envisagerons exclusivement au point de vue de l'expansion vers les pays neufs occupés par des populations primitives, en visant surtout les colonies de l'Afrique équatoriale et particulièrement le Congo.

Avant d'aller plus loin, il importe de remarquer que, dans ce cas, aucune étude en Europe ne peut tenir lieu de l'expérience locale. Si, pour les affaires indigènes, il est patent que nulle préparation ne vaut la pratique, il en est de même, en effet, pour toutes les questions où intervient un facteur local : cultures, travaux divers, constructions, etc. Il faut veiller à éviter l'écueil qui consisterait à accorder aux études faites en Europe une importance trop grande.

Dans les contrées que nous considérons, les Européens sont relativement peu nombreux et forts dispersés, de sorte que, dans la plupart des cas, les nouveaux venus n'ont pas l'occasion de faire, dans la colonie même, une période d'apprentissage assez longue sous la direction de chefs compétents, quoiqu'un stage de ce genre soit hautement désirable. Dans ces conditions, ils s'assimilent la routine des affaires courantes et apprennent les choses pour lesquelles la pratique joue un grand rôle, mais il reste cependant des connaissances que la majorité des agents coloniaux ne sauraient acquérir sur place s'ils ne possèdent pas avant leur arrivée une instruction suffisante. S'ils sont, ainsi qu'il faut l'admettre, bien employés, les occupations du moment absorbent leur activité et il ne leur reste en général que le temps d'étudier les éléments des dialectes indigènes, lorsque cette étude est entreprise sérieusement. Au surplus, la rareté ou le manque de livres, le climat, l'isolement relatif, sont autant de causes qui s'opposent à ce que l'Européen étende ses connaissances en ce qui concerne les branches dont l'application n'est pas courante, ou les matières exigeant une étude soutenue.

Il arrive ainsi que, n'ayant pas l'occasion de compléter dans la colonie son instruction théorique et même pratique, l'agent colonial se trouve, à une heure donnée, dans des situations pour lesquelles il n'est pas préparé. Des études en Europe ne suffiront certes pas à corriger le mal, mais elles contribueront à l'atténuer.

D'autre part, il est désirable que l'Européen rende des services effectifs aussitôt que possible après son arrivée dans la colonie, et, à cet effet, une période de formation en Europe ne peut qu'être favorable, si l'instruction donnée répond bien aux besoins.

Il y a, en définitive, tout avantage à ce que l'Européen, avant de s'embarquer, se prépare d'une façon aussi complète que possible, eu égard au rôle qu'il sera appelé à remplir à l'étranger. Des études méthodiques constituent le procédé le plus sûr pour bénéficier du savoir acquis, mais il faudra qu'elles soient complétées par un stage dans la colonie, sous une direction entendue, si l'on veut éviter des erreurs dont les conséquences peuvent être graves.

La préparation en Europe doit avoir pour objet d'enseigner à ceux qui se destinent aux carrières à l'étranger, les différentes branches qui leur seront utiles et qui peuvent s'apprendre dans la mère patrie.

A première vue, la création de cours spéciaux destinés à former des agents coloniaux ne s'impose pas, surtout si ceux-ci peuvent être choisis parmi des candidats pourvus d'une solide instruction générale. L'organisme, administration publique ou société, qui envoie les agents aux colonies peut se borner à leur donner des directives et à les laisser acquérir par eux-mêmes quelques notions nouvelles avant leur départ. C'est alors à l'étranger, et uniquement par la pratique, que se formera en réalité l'agent, car, sauf de très rares exceptions, nul ne fera, dans ces conditions, de lectures ou d'études fructueuses avant son départ. Il faut cependant excepter de cette règle les chargés de missions scientifiques ou techniques qui, par leur instruction première, sentent la nécessité d'une préparation sérieuse à leurs travaux.

Ce système n'est admissible que pour un organisme qui envoie dans une colonie un petit nombre d'éléments offrant des garanties suffisantes pour que l'on puisse se fier à eux pour leur préparation, ou les soumettre directement à l'épreuve de la pratique. Tel a été le cas pour les premières entreprises en Afrique.

Dès que le nombre d'agents devient important, ce système, ou plutôt cette absence de préparation, présente des inconvénients qui s'aggravent à mesure que baisse le niveau de l'éducation et de

l'instruction premières des candidats. Il ne peut manquer de fournir un personnel colonial de valeur très inégale, et il est franchement condamnable si les nouveaux arrivés sont exposés à être abandonnés à eux-mêmes au bout de peu de temps, ainsi que le cas se présente fréquemment dans les colonies africaines.

Pour parer au mieux des besoins, il semble, tout au moins en principe, qu'il conviendrait d'organiser, pour les candidats aux emplois coloniaux, des cours préparatoires distribués de manière à faire suivre à chacun les branches susceptibles de l'intéresser.

L'utilité de ces études spéciales paraît d'ailleurs être généralement reconnue, puisque dans plusieurs universités et instituts supérieurs, il s'est créé des cours divers traitant des sciences coloniales.

Dans cette courte note, nous ne ferons pas l'examen de ces cours, mais, sans nous occuper de ce qui existe déjà, nous étudierons quelle pourrait être l'organisation d'une école coloniale ou d'un institut spécial répondant aux nécessités de l'heure présente, et où seraient groupés des cours destinés à répandre, sans études superflues, l'instruction désirable pour les carrières coloniales.

Avant de rechercher l'organisation possible d'un semblable établissement, il convient d'examiner à grands traits le programme des connaissances que le personnel colonial aurait avantage à acquérir.

2. — PROGRAMME DES CONNAISSANCES UTILES POUR LES CARRIÈRES COLONIALES.

Si l'on considère le personnel européen d'une colonie africaine et si l'on en sépare les techniciens et les artisans, dont l'instruction comme le rôle restent restreints, et les spécialistes, tels que médecins, ingénieurs, docteurs en droit, qui sont porteurs de diplômes universitaires, on reconnaît qu'il n'est pas indispensable que les fonctionnaires, officiers, commerçants, etc., possèdent une instruction théorique première excessivement étendue, quoique bien certainement une culture élevée ne puisse être qu'utile.

Par contre, il est à désirer qu'avant d'être appelés à une position de quelque responsabilité dans la colonie, les Européens, et particulièrement les fonctionnaires publics, fassent preuve, non seulement d'aptitudes pour les affaires indigènes, mais encore d'un savoir réel en matières d'application et en branches se rapportant aux intérêts coloniaux.

Si, pour fixer les idées, on prend le cas des Belges se destinant au Congo, ceux-ci devraient posséder, avant leur départ, ou s'assimiler dans la suite par la fréquentation de cours, le programme suivant qui se divise en deux parties, l'une comportant les branches générales, l'autre les matières spéciales ou branches d'application.

La première partie comprendrait : la littérature française; une langue étrangère, l'anglais ou l'allemand; les mathématiques, arithmétique, éléments de géométrie et d'algèbre; l'histoire générale (très condensée); la géographie générale; la physique et la chimie expérimentales.

Quoique cette première partie du programme ne soit pas surchargée, les connaissances exigées en ces branches auraient surtout un caractère pratique. Ceci nous paraît nécessaire, ainsi qu'on le verra plus loin, pour favoriser le recrutement. Il faut faciliter les épreuves d'admission aux emplois inférieurs, et éviter aussi à ceux qui devraient achever tardivement leurs études, un travail trop pénible. Or, les cours seront d'autant plus accessibles à des élèves d'un certain âge, qu'ils seront moins théoriques et qu'ils auront une portée d'utilité plus directe.

Pour le français, on se contenterait d'une connaissance complète de la langue telle qu'elle est employée dans les affaires courantes, sans exiger une étude de la littérature, ou la solution de difficultés grammaticales sans importance pratique.

Par contre, le récipiendaire devrait connaître la langue étrangère de façon à la parler, la lire, l'écrire très couramment. Il devrait donc posséder un vocabulaire très étendu, comprenant les termes commerciaux, techniques, et les mots usuels de façon à lire à vue journaux et lettres, mais on n'insisterait pas sur les subtilités de la langue, attendu qu'il est en définitive de peu d'importance de commettre quelques fautes grammaticales en une langue étrangère, si l'on sait l'utiliser couramment. Nous proposons l'étude d'une seule langue étrangère seulement afin qu'elle soit mieux connue.

Le même esprit serait apporté pour les autres branches, dont il importe surtout que l'on comprenne les principes et que l'on retienne les résultats.

C'est ainsi que s'il est utile de connaître en chimie les lois générales et les propriétés des corps et des composés usuels, il n'est pas nécessaire de savoir les méthodes de préparation de ces composés,

et tout à fait superflu de comprendre dans cette étude certaines séries de produits sans emploi courant.

On arriverait de la sorte à condenser suffisamment le programme pour qu'il puisse être assimilé par ceux dont les études premières auraient été incomplètes.

Remarquons toutefois que, s'il nous paraît désirable de condenser le programme des cours à donner ou des connaissances à exiger, il n'en résulte pas qu'il faille se montrer facile sur la façon dont les matières doivent être connues. Il faudrait au contraire exiger que le programme entier fût bien digéré.

La seconde partie des connaissances exigées des agents coloniaux comprendrait les branches d'application, qui se divisent elles-mêmes en matières communes à tous, et en branches particulières pour les fonctionnaires civils, pour les officiers, pour les magistrats, etc. Cependant, comme il s'agit, nous le rappelons, de la formation de fonctionnaires pour les pays neufs où, loin de se spécialiser, ils doivent au contraire accomplir des travaux variés, la partie commune réunirait la plupart des cours.

Le programme de cette partie comporterait les éléments principaux suivants :

Histoire. — Historique de la colonisation moderne. Exposé des principaux systèmes de colonisation employés par les peuples modernes. Histoire des entreprises africaines. Les découvertes, le partage de l'Afrique. Les Conférences de Berlin, de Bruxelles. Les principaux traités pouvant intéresser les colonies africaines.

Géographie. — Revue de la géographie générale. Lignes de communication maritimes et terrestres. Géographie détaillée des contrées de l'Afrique tropicale, hydrographie, orographie, climat, flore, faune, voies de communication; limites des colonies ou des sphères d'influence des principales puissances.

Hygiène coloniale. — Notions très complètes d'hygiène tropicale. Étude et traitement des principales maladies. Notions de petite chirurgie. Soins médicaux, pansements, usage des divers médicaments.

L'hygiène comporterait un cours assez développé pour que tous les fonctionnaires coloniaux acquièrent des connaissances très pré-

cises en matière d'hygiène proprement dite (propagation des maladies, etc.) et soient en état de se passer de médecin pour les cas courants.

Cartographie. Météorologie. Observations. — Méthodes applicables en Afrique pour les levés topographiques et cartographiques (sans observations astronomiques). Lecture des cartes. Observations météorologiques. Observations à faire au cours des voyages. Prises d'échantillons. Emploi des divers instruments et exercices pratiques.

Une grande importance serait donnée aux travaux sur le terrain, au maniement des instruments et des appareils. Dans les cours et les exercices, on s'attacherait à inculquer aux élèves le goût de l'exactitude, l'habitude des mesures et de la précision, qualités qui laissent souvent à désirer.

Productions coloniales. Élevage. — Examen des principaux produits d'alimentation, de rapport; leur culture, leur exploitation.

Ce cours comprendrait des connaissances plus restreintes que celles exigées des agents spéciaux des services de l'agriculture ou de la sylviculture, mais il serait assez développé pour que tous les fonctionnaires aient des notions exactes des exigences, avantages et inconvénients des principales cultures et modes d'exploitation. Les soins à donner aux animaux domestiques seraient étudiés dans le même esprit.

Notions juridiques. — Organisation judiciaire des principales colonies africaines. Examen comparatif des caractères spéciaux de la législation des différentes colonies. Etude du droit de la colonie à laquelle appartiennent les agents, en la limitant aux points d'intérêt général. Régime de l'état civil. Droit commercial, sociétés, etc.

Une grande importance serait attribuée à ce cours, qui aurait des développements suffisants pour qu'aucun fonctionnaire n'éprouve d'hésitation, en matière juridique, dans le rôle qu'il aurait à remplir.

Économie politique et commerciale. — Un cours condensé d'économie politique donnerait les notions de cette branche en visant particulièrement les intérêts coloniaux. Les régimes douaniers feraient

l'objet d'une étude, ainsi que les relations commerciales entre les colonies et la mère patrie.

Organisation des colonies et administration des affaires indigènes. — Étude de l'organisation des colonies et spécialement des possessions africaines au point de vue administratif et économique. Coopération des indigènes dans la défense et les charges financières de la colonie. Examen comparé des divers systèmes suivis pour les taxes imposées aux naturels. Organisation des services publics auxquels concourent les natifs : forces militaires, services des transports, entretien des routes, etc. Organisation de l'administration des affaires indigènes et coopération des notables dans les affaires publiques; chefferies, etc.

Dans ce cours, on ferait l'étude des divers procédés d'action employés vis-à-vis des indigènes, tant en vue d'améliorer l'état social des noirs que d'avancer la situation économique de la contrée. Ce cours ferait la critique des divers systèmes, *en se basant sur des faits d'observation*, et il examinerait en général toutes les questions ayant trait à la direction des indigènes. Il s'adresserait surtout aux agents ayant eu déjà le contact de l'indigène et mieux préparés comme tels à tirer profit de cette étude.

Cours spéciaux. — Au programme commun qui précède, viendraient s'ajouter, comme il a été dit plus haut, quelques cours spéciaux destinés uniquement à certaines catégories d'agents, tels que la construction, la fortification, l'art militaire, la botanique, les observations astronomiques, etc. Il y aurait, suivant les besoins, un cours spécial pour les magistrats, d'autres pour les officiers, pour les fonctionnaires des services civils, pour les agents de l'agriculture, etc., etc.

Nous ne nous étendons pas sur le programme de ces cours, mais nous pensons qu'ils devraient traiter les questions uniquement au point de vue des applications en pays neufs, ce qui permettrait de ne pas leur donner une grande extension. Ces leçons feraient, le cas échéant, l'étude des prescriptions réglementaires, de manière à constituer un premier stage administratif pour les services publics.

Le programme de ces cours varierait donc suivant la colonie et évoluerait avec la marche des affaires.

Certains élèves pourraient même être dispensés de suivre tels cours communs qui ne répondraient pas à leurs fonctions, afin de se consacrer plus facilement à leurs cours spéciaux.

Dialectes indigènes. — La pratique des dialectes indigènes est pour l'Européen d'une incontestable importance, et il est nécessaire que tout agent parle la langue du pays où il séjourne. Mais dans beaucoup de colonies, et notamment au Congo, les idiomes sont nombreux, et les agents, surtout ceux appartenant aux services publics, ne sont pas désignés d'Europe à l'avance pour une région déterminée. Il en résulte que ce n'est le plus souvent que sur place qu'ils peuvent s'appliquer à l'étude des langues indigènes.

S'il s'agit d'une colonie où un seul dialecte domine, l'étude pourrait évidemment en être comprise dans les cours préparatoires. Pour les autres pays, on devra se borner à classer la connaissance des dialectes parmi les qualités pratiques d'après lesquelles on apprécie les agents pour leur accorder de l'avancement. Les Européens, dans beaucoup de colonies, se trouvent contraints par les circonstances de changer de lieu de résidence au bout de trois ans et même moins, et il ne serait pas raisonnable, par conséquent, d'accorder une trop grande place à des connaissances qui pourraient ne plus avoir d'utilité au moment où elles sont à peine acquises.

En définitive, on ne pourra donner, à l'étude des langues indigènes, l'importance qu'elle mérite, qu'en ce qui concerne les Européens appelés à séjourner longtemps dans une même région. C'est généralement le cas pour les missionnaires, mais non pour les fonctionnaires, malgré les efforts réalisés dans ce sens.

Toutefois, chaque fois que la mesure sera pratique, il conviendra d'exiger la connaissance courante du dialecte indigène pour tout Européen appelé à un service de quelque responsabilité le mettant en rapport avec les noirs, et l'étude des langues indigènes doit être tenue en honneur pour les Européens de tout rang.

3. — ORGANISATION DES COURS.

Le programme qui vient d'être tracé dans ses grandes lignes est assez important pour justifier la création de cours groupés en un institut spécial. Les branches sont à étudier surtout en vue d'applications déterminées, et si l'on veut éviter des études en partie inutiles, il convient de créer des cours composés de façon à répondre le plus exactement possible aux nécessités du moment pour ceux qui doivent partir vers les pays neufs. C'est en vue de diriger les efforts

des étudiants et d'obtenir le rendement maximum que l'on doit donc préconiser des cours spéciaux.

La première partie de ce programme ne comporte pas de branches spéciales. Aussi, la solution qui se présente d'abord consiste à limiter à la seconde partie les leçons à donner dans un institut spécial et à n'admettre en conséquence aux cours que des candidats possédant déjà l'instruction générale voulue pour la suite de leur carrière. On simplifie ainsi le problème. C'est sur ce principe qu'est établi le « Cours colonial », institué par l'État Indépendant du Congo pour la préparation de son personnel.

Les leçons de ce « Cours Colonial » sont, par suite de nécessités diverses, fort condensées, et l'enseignement en reste ainsi forcément restreint. Par contre, les candidats ne sont retenus que pendant peu de temps, ce qui est un facteur important à considérer actuellement. Le « Cours Colonial » comporte quelques-unes des branches du programme énoncé plus haut, mais son enseignement porte surtout sur des matières nécessaires seulement aux seuls agents de l'Administration, de sorte qu'il n'intéresse pas tous ceux qui se rendent au Congo et qu'il ne répond en somme qu'aux besoins directs de l'État du Congo qui en assure le fonctionnement.

A première vue, il semble que ce système serait à étendre et que l'on pourrait créer une école où seraient admis des jeunes gens possédant l'instruction première voulue qui a été préconisée, et qui y suivraient les cours spéciaux du programme de préparation pour les carrières coloniales. Le personnel des services publics coloniaux se recruterait de préférence parmi ceux qui auraient suivi avec fruit les cours de cet institut.

Il faut remarquer, toutefois, que l'instruction acquise dans une semblable école coloniale ne pourrait dispenser les nouveaux agents des services publics de compléter, avant leur embarquement, leur instruction générale par des leçons concernant leurs fonctions. Cette partie purement administrative devrait forcément être donnée par les soins de l'Administration de la colonie intéressée, de sorte que pour le Congo, par exemple, les candidats auraient encore à passer par le « Cours Colonial » actuel, dont le programme pourrait, il est vrai, être alors quelque peu réduit.

Ce cours, ou un cours analogue particulier à chaque colonie, ne nous paraît d'ailleurs pas pouvoir être supprimé, attendu qu'il devrait toujours fournir une instruction sommaire aux agents subalternes

qui n'auraient pas l'instruction première voulue pour entrer à l'école coloniale, et à ceux qui n'auraient pas le temps d'y faire des études.

Quoi qu'il en soit des mesures particulières à prendre par certains organismes coloniaux, l'existence dans la mère patrie d'un institut spécial de préparation pour les carrières coloniales, sans aucune attache avec les colonies, ne présenterait que des avantages tant pour les colonies que pour les agents coloniaux qui en auraient suivi les cours.

Un institut organisé de la sorte, préparant des jeunes gens avant le commencement de leur carrière, aurait l'avantage de fournir des éléments homogènes au point de vue de l'instruction générale et de l'âge. Sa création ne paraît cependant recommandable que pour les pays où les élèves, sortant de l'école, seraient certains d'obtenir des emplois avec des garanties de stabilité et des chances sérieuses d'avancement dans la carrière coloniale.

Il est à craindre que, sans ces avantages, un institut semblable ne fournisse qu'un minime contingent pour les emplois à l'étranger. Les jeunes gens instruits ne se décideront guère à faire des études supplémentaires coûteuses en vue de carrières où l'aboutissement est aléatoire, et, d'autre part, il serait imprudent, pour une administration coloniale, de garantir à ceux qui seraient sortis de l'école spéciale, un traitement de faveur avant qu'ils aient fait preuve d'aptitudes pratiques dans la colonie.

Au surplus, c'est généralement très tard, alors que les études sont terminées ou abandonnées, que la majorité des Européens, surtout les Belges, tournent leurs regards vers les pays neufs. Dans ce cas, ils ne se soucient plus de faire de longues études préalables, mais ils aspirent, pour la plupart, à partir au plus vite.

En serrant la question de plus près et en tenant compte de l'état de choses actuel, on est amené à examiner s'il ne serait pas préférable que pour chaque colonie il y ait, dans la métropole, une école spéciale ayant pour rôle de former les fonctionnaires de cette colonie, et qui serait organisée de façon à ce que ce personnel ait toutes les facilités pour y parfaire ses études. Les cours, se réglant ainsi sur les exigences d'une colonie déterminée, répondraient exactement aux besoins. Ils comprendraient même les parties administratives, les règlements, etc. Ils seraient suivis, au gré des candidats, soit avant le départ pour la colonie, soit après un ou deux séjours, et les épreuves seraient graduées de manière que les emplois subalternes fussent

accessibles à des candidats ayant satisfait à des examens inférieurs et faciles, tandis que l'on exigerait d'eux, dans la suite, pour leur promotion à des fonctions supérieures, des connaissances théoriques en rapport avec leurs nouvelles fonctions.

Une organisation semblable présenterait certes des difficultés d'application plus grandes que la marche d'un institut, où les élèves seraient uniquement des jeunes gens ayant tout le temps de parcourir, sans interruption, le programme complet des études. Elle nous paraît cependant à préconiser, vu les conditions dans lesquelles se présentent à l'heure actuelle les candidats aux carrières en pays neufs.

La plupart de ces candidats ont, comme nous l'avons dit, perdu l'habitude de l'étude; ils se rebutteraient devant la perspective d'études prolongées avant de partir. Souvent des nécessités matérielles s'y opposeraient d'ailleurs. Nous croyons donc que, tout en choisissant des hommes aussi instruits que possible, on se trouvera forcé de réduire la première période de préparation et qu'il y a lieu de s'organiser en conséquence.

L'école coloniale devrait donc comporter une première division, formant le degré inférieur et comprenant les branches ou éléments essentiels. Après avoir satisfait aux épreuves de cette première division, les élèves pourraient être admis aux emplois subalternes dans la colonie.

Les autres divisions de l'école seraient fréquentées par les élèves sortis de la division précédente, soit directement, soit après un séjour à l'étranger.

La répartition des leçons serait établie de façon à permettre aux agents coloniaux de profiter de leurs congés en Europe pour suivre les cours sans devoir prolonger outre mesure leur séjour.

Les divisions ou sections de l'école comporteraient en conséquence une période assez courte, trois à quatre mois, de manière à avoir pour chacune d'elles plusieurs sessions ou répétitions par an. Suivant le temps et les circonstances, un agent pourrait suivre, pendant un congé, une ou deux séries de cours et subir les épreuves de sortie de ces divisions. Il n'aurait jamais à attendre longtemps l'ouverture d'une session.

Il semble qu'il y aurait tout avantage à mettre à profit, par ce système, les congés que les coloniaux passent dans la mère patrie. Le plus souvent, un travail méthodique serait aussi favorable pour leur santé que l'inaction dans laquelle ils restent actuellement. La

portée de certains cours serait aussi mieux appréciée par des hommes ayant déjà de l'expérience coloniale, que par de jeunes étudiants.

L'administration ou l'organisme colonial intéressé devrait naturellement donner à ses agents les facilités désirables pour les études et n'accorder ces avantages qu'à ceux qui, par leurs services, feraient preuve des qualités morales et pratiques voulues pour l'avancement. Il est à supposer que les agents, particulièrement ceux ayant l'instruction première la plus développée, suivraient les cours du moment que cette fréquentation répondrait à un but tangible et les intéresserait dans leur avenir.

Comme il s'agit d'éléments ayant peu l'habitude de l'étude, il faudrait que l'école soit organisée de manière à soutenir et à guider constamment les élèves. Des cours libres ne sont pas à recommander : il faut des séances obligatoires, avec interrogations, exercices pratiques, pour que les résultats soient réellement fructueux. Beaucoup d'hommes ainsi guidés travailleront, alors qu'ils ne sauraient se préparer autrement à subir des examens.

Ce système ne pourrait que faciliter la formation et le recrutement des fonctionnaires coloniaux, car il aurait l'avantage de ne pas exiger une trop longue préparation avant le début de la carrière, et d'éliminer graduellement les éléments dont le tempérament ne conviendrait pas pour la vie en pays neufs.

Le temps nécessaire aux études dépendrait de l'extension que l'on donnerait au programme, dont il n'a été tracé que les grandes lignes. Nous pensons qu'on pourrait réaliser d'une façon satisfaisante ce programme en cinq divisions de trois mois de durée chacune. L'épreuve de la première division se passerait avant le premier départ, et, pendant chaque congé en Europe, les agents pourraient suivre les cours de deux divisions, ce qui prendrait six mois. De la sorte, à la fin de leur deuxième congé en Europe, les fonctionnaires auraient terminé leurs études, en admettant qu'à l'origine ils n'aient passé que la première épreuve. Il leur serait cependant conseillé de pousser leurs études plus loin avant le premier départ.

Dans ce qui précède, on a supposé que pour être admis à suivre les cours de l'école coloniale, les candidats devraient posséder les connaissances générales inscrites dans la première partie du programme et qui correspondent à une instruction moyenne du degré supérieur. Il est certain que bien des jeunes gens, dont les études ont été

négligées, devraient, avant de passer l'examen d'admission à l'école coloniale, revoir ou compléter leur instruction. Toutefois, cette préparation ne serait ni très difficile ni longue pour des candidats doués de quelques aptitudes, si l'on tient compte des remarques faites au sujet de la façon dont ces branches devraient être connues, de sorte que l'examen d'entrée à l'école coloniale ne serait pas un obstacle susceptible de faire reculer de bons éléments.

On pourrait cependant envisager la création d'un établissement où les jeunes gens seraient admis avec une instruction beaucoup plus sommaire et où ils feraient des études plus complètes dirigées spécialement en vue des carrières coloniales et comportant, en plus des cours coloniaux, des branches d'instruction générale, telles que langues étrangères. Le programme d'un semblable institut ne répondrait que mieux aux besoins, mais nous pensons qu'il faut en abandonner l'idée pour le motif déjà signalé, que ce système obligerait à se destiner trop jeune aux carrières coloniales.

Quelle que soit l'organisation de l'école spéciale, elle devrait se compléter par un musée et par un jardin colonial. Les établissements de ce genre qui existent pourraient sans doute être utilisés.

4. — FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT.

Le mode de formation du personnel enseignant de l'école coloniale dépendrait des relations existantes entre l'administration de la colonie et cet établissement.

En principe, le système le plus rationnel serait de choisir les professeurs dans le personnel des colonies. Quand il s'agit de pays neufs, malsains, peu propres aux séjours prolongés, tels que les colonies africaines des tropiques, il est hors de doute que l'on trouverait aisément les éléments voulus parmi les coloniaux. Ceux-ci se rendront toujours plus aisément compte que d'autres de l'importance relative des diverses matières et, sans attribuer à ce point une importance exagérée, on ne saurait contester qu'il y a des chances pour que les cours conservent d'autant mieux leur caractère d'application qu'ils seront donnés par des hommes ayant pratiqué par eux-mêmes.

Dans le même ordre d'idées, on pourrait d'ailleurs prendre les professeurs en dehors des cadres coloniaux, mais il serait alors nécessaire de leur faire faire aux colonies, en vue de leur enseignement,

un stage assez long. Ces remarques ne s'appliquent d'ailleurs pas à tous les cours, et il en est pour lesquels l'expérience des pays neufs n'est pas nécessaire.

La formation du personnel enseignant ne paraît, en somme, pas présenter de difficultés, malgré le nombre relativement grand de professeurs qu'il faudrait pour un institut organisé comme nous le préconisons. La répétition des sessions dans le cours d'une année a pour conséquence, en effet, de diminuer le nombre des leçons différentes que chaque professeur peut donner, comme de réduire l'auditoire de chaque cours, de sorte que, pour les mêmes leçons, il faudrait plus de professeurs que si les cours étaient annuels, comme dans la plupart de nos écoles. Les professeurs seraient amenés à se spécialiser, ce qui faciliterait encore la formation d'un bon corps enseignant.

Pour l'enseignement des dialectes indigènes, il faudrait évidemment prendre des hommes ayant fait une étude spéciale d'une langue. Nous pensons que c'est parmi les missionnaires que ces professeurs se trouveraient le mieux. Par des congés bien réglés en Europe, les missions pourraient assurer l'enseignement des principaux dialectes, dans le cas où l'on en reconnaîtrait l'utilité.

5. — VOYAGES D'INSTRUCTION.

Quoique la question des voyages d'instruction ne se rattache qu'indirectement à celle des établissements d'enseignement, il n'est pas inutile de signaler ici le rôle bienfaisant que des missions de ce genre peuvent remplir pour la formation du personnel supérieur d'une colonie. Des enseignements très sérieux sont à retirer par l'envoi, dans les colonies voisines, de fonctionnaires chargés d'examiner les solutions qui sont données dans les pays limitrophes à certaines questions importantes : traitement des indigènes, modes de perception des taxes, applications des mesures de police, d'hygiène, etc.

Il y aurait souvent intérêt à profiter des voyages d'aller et de retour des fonctionnaires supérieurs pour leur faire visiter une colonie voisine, afin de faire sur place l'étude de l'une ou l'autre question de leur compétence. Les renseignements recueillis ainsi répondent bien mieux à ce que l'on recherche que ceux fournis par des correspondants, qui, souvent, ne connaissent pas bien l'état de la même question dans la colonie qui veut être éclairée.

CONCLUSIONS.

De l'étude succincte qui vient d'être faite, on tire les conclusions suivantes :

1° Il est utile, sinon nécessaire, que les Européens se destinant aux carrières coloniales subissent une préparation méthodique par des études appropriées ;

2° Il y aurait avantage à ce que, pour chaque colonie, il y ait, dans la métropole, une école qui réponde à ce but. Une même école pourrait suffire pour plusieurs colonies, en changeant ou en intervenant certains cours ;

3° Les cours devraient avoir un caractère éminemment pratique et être limités à ce qui intéresse les métiers et les affaires coloniales. Ils devraient être soigneusement travaillés pour ne pas sortir de ce cadre et être, par conséquent, spéciaux et non généraux ;

4° Les cours devraient être organisés de façon que l'accès en soit facile aux agents coloniaux pendant les congés en Europe. Ils se répartiraient en plusieurs divisions, sections ou termes, d'une durée de peu de mois ;

5° Les services publics devraient exiger de leurs agents des diplômes de sortie ou des certificats de fréquentation des dits cours, en graduant éventuellement les connaissances demandées d'après l'importance des fonctions.

Les leçons seraient accessibles aux particuliers, agents de sociétés, etc., qui seraient autorisés à ne suivre que les leçons qui leur conviendraient ;

6° Au point de vue des ressources financières, de la formation du corps professoral, le fonctionnement de l'école coloniale serait à régler d'après les liens qui rattachent la colonie ou le pays lointain à la mère patrie. Autant que possible, il serait préférable que l'école dépende uniquement de la colonie.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

**Suggestion dans l'intérêt
de la situation morale et matérielle
des agents coloniaux.**

—
NOTE

DE

M. Alexandre LONAY

Agronome de l'État, de 1^{re} classe, à Mons.

Une certaine activité physique est nécessaire à la santé des hommes. Les manuels se la procurent par leur travail, tandis que les intellectuels ou les individus à position sédentaire doivent se la donner artificiellement, peut-on dire. Les voyages, les promenades, les jeux sportifs sont les moyens les plus généralement utilisés à cette fin, du moins par les citadins. Les voyages entrepris intelligemment, ne sont pas inutiles à un autre point de vue : ils instruisent ; les promenades et surtout les jeux sportifs, sauf l'agrément qu'ils procurent et la conservation de la santé à laquelle ils contribuent, sont improductifs ; ils consomment de l'énergie sans production en retour ; ils représentent du travail à vide, telle la machine faisant tourner la poulie folle.

On peut se demander si les hommes, pour se donner du mouvement et se distraire, n'auraient pas souvent avantage à s'appliquer, à titre sportif donc, à un travail moins improductif, de manière, selon l'ancienne formule, à joindre l'utile à l'agréable.

Nous devons reconnaître qu'en ville cela est souvent difficile, tandis que la campagne, à ce point de vue, offre beaucoup plus de

ressources. Nous y voyons le particulier, l'instituteur, l'employé cultiver leur jardin, faire des plantations, élever certains animaux qui exigent des soins particuliers, tenir des abeilles, etc.

C'est plutôt vers des délassements de ce genre-là qu'il conviendrait, ce nous semble, d'orienter les agents coloniaux, d'autant plus que, de la façon dont nous envisageons la chose, ces distractions pourront avoir les conséquences les plus utiles, non seulement pour l'agent, mais aussi pour son entourage et dans l'intérêt général, points que nous toucherons plus loin.

Seulement, pour y préparer les agents et leur en inspirer le goût, il serait nécessaire de leur faire acquérir quelques connaissances d'ordre pratique touchant aux sciences naturelles, à la physiologie végétale et animale, à la culture et à l'élevage.

Pour se distraire ensuite, dans l'isolement où ils se trouveront souvent dans leurs postes coloniaux, les uns s'appliqueront aux herborisations et pourront ainsi apporter une contribution précieuse à l'étude de la flore régionale; d'autres s'intéresseront à la faune, et leur esprit d'observation étant attiré sur ce point, pourront fournir des données intéressantes sur les mœurs encore peu connues d'un grand nombre d'animaux ou de bestioles; d'autres encore parcourront la contrée pour se rendre compte de la nature du sol, des roches que l'on y rencontre, pour, si leurs connaissances le leur permettent, apporter des notions utiles sur la géologie du pays.

Il y en a d'autres qui s'adonneront à la culture de certaines plantes florales, ornementales ou à productions utilisables; ils les observeront au point de vue de leurs exigences, quant à la nature du sol, à l'exposition, aux arrosements, au point de vue de leurs qualités pour l'agrément ou le commerce; ils feront de la sélection, peut-être des croisements, de l'acclimatation.

Dans le domaine animal, l'amateurisme pourra également se donner carrière par la domestication, le dressage de certains animaux, leur élevage, leur amélioration (au point de vue économique), leur sélection; par le piégeage des animaux nuisibles et la chasse.

Certaines cultures et certains élevages peuvent devenir des délassements réellement captivants. Voyez chez nous les amateurs de la culture fruitière, les rosiéristes, les chrysanthémistes, etc., nos apiculteurs, nos aviculteurs, nos éleveurs de chiens, de chevaux de race, de bétail tracé, etc.

Dirigés dans cette voie pour leurs distractions, les agents coloniaux contribueront peut-être activement, et souvent sans y trouver leur but principal, à augmenter nos connaissances ainsi que la somme d'utilité que nous procure le monde végétal et animal. L'intérêt général se trouve ainsi lié à la question.

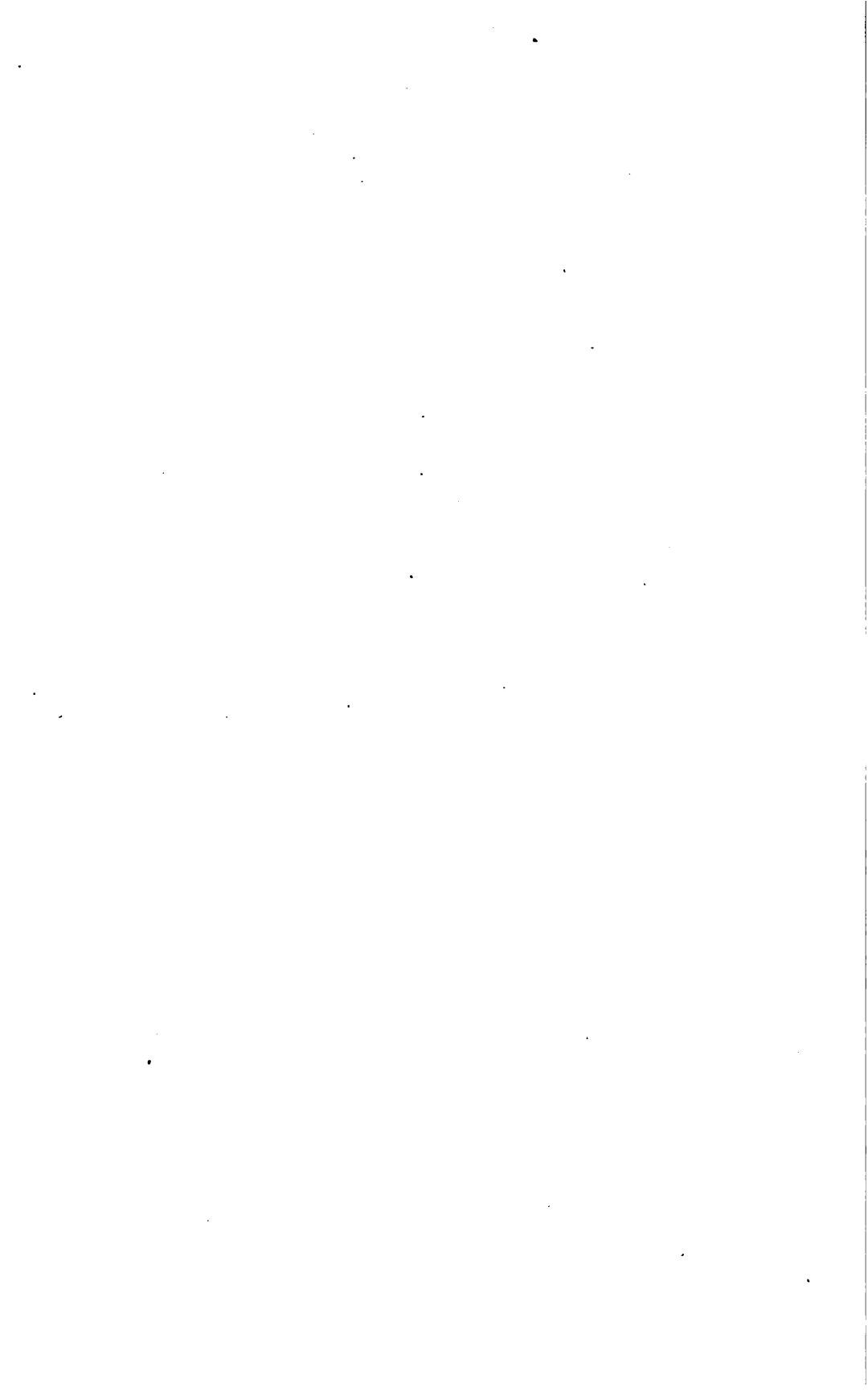
Il s'y trouve à un autre point de vue. C'est que les agents eux-mêmes, au lieu d'initier les populations parmi lesquelles ils sont appelés à vivre, à des jeux sportifs peut-être peu de leur goût et en tout cas improductifs, trouveront une autre façon de se distraire en leur apprenant des choses utiles, dans le domaine des sciences naturelles, de la culture ou de l'élevage.

Enfin, le côté moral doit également être envisagé, et il n'est pas niable que les jeux mènent souvent au jeu. Dans notre conception, au contraire, les intéressés ne pourront trouver que des distractions saines, propres à les attacher à la terre coloniale et à les soustraire aux embûches de la dépravation.

CONCLUSIONS.

1° Dans les établissements d'enseignement destinés à former les agents coloniaux, il y aurait lieu de donner place à des notions propres à développer chez eux le goût des sciences naturelles, de la culture et de l'élevage ;

2° Les bibliothèques que l'on se propose de mettre à la disposition de ces agents, devraient être bien pourvues de manuels sur ces matières.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

LA BELGIQUE

ET

son expansion civilisatrice vers les pays neufs.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

Frère MADIR-LUCIEN, des écoles chrétiennes
Sous-Directeur de l'Institut Saint-Barthélemy, à Liège.

Notre patrie a traversé une crise, tout le monde en convient. Dans ce petit coin de terre où règnent l'abondance et la richesse, le peuple belge allait devenir un peuple jouisseur et, suivant une expression célèbre il « cuisait dans son jus »; l'air allait lui manquer, il étouffait et sentait le besoin d'aspirer à grandes foulées l'air du monde. Cette indifférence semblait gagner la jeunesse estudiantine.

Dans un célèbre discours prononcé à l'Université de Louvain, le comte Verspeyen touchait du doigt le péril en question lorsqu'il disait : *L'idéal de bon nombre de jeunes gens est celui-ci : Passer de bons petits examens, obtenir une bonne petite place, trouver une bonne petite femme, avoir de bons petits enfants et toucher de bonnes petites rentes.*

Le coup de clairon fut donné et l'on vit une élite, bien clairsemée alors, devenue depuis une armée, s'élançant vers de nouveaux horizons; l'idée de l'expansion est devenue pour eux un besoin inéluctable.

On comprit, mieux que jamais, la pensée de Burke : *Il est aussi naturel aux hommes de courir vers un pays riche et industriel, qu'à une atmosphère trop dense de se précipiter vers les parties du firmament où l'air est raréfié.*

Le peuple belge comprend la nécessité de s'assurer une position solide dans le champ de la libre concurrence. Comme les individus, il a besoin, lui aussi, de fermes d'où il tire sa nourriture commerciale et industrielle, les matières premières qu'il vend à l'étranger, les objets dont il a besoin pour alimenter son luxe ou augmenter son bien-être.

Dans ces « fermes », il place ses propres enfants comme régisseurs métayers, à la fois acheteurs et fournisseurs.

Le jour n'est pas éloigné où ceux qui auront négligé de s'assurer une ou plusieurs « fermes » deviendront les tributaires des autres nations. Ils leur seront livrés pieds et poings liés et se trouveront, à leur égard, dans un état de sujétion commerciale et industrielle, phénomène avant-coureur et préliminaire surtout pour les petits pays, de la sujétion politique (1).

Il importe donc au plus haut degré d'éviter cette faute irréparable.

La Belgique, d'ailleurs, par une faveur spéciale de la Providence, jouit d'une situation unique dans le collège des nations.

Sa position géographique en face de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, nations maîtresses du monde industriel, les ports qu'elle possède font d'elle une contrée vraiment privilégiée (2). Sur terre, nous possédons le premier réseau ferré du continent, mais il expire au bord de l'Océan, arrêté par les eaux, alors qu'il devrait se prolonger sur l'Océan et que les routes qui marchent sur nos terres devraient également nager par-dessus les mers.

Elle possède une industrie perfectionnée qui compte parmi les premières de la terre ; son peuple est laborieux, son mouvement intellectuel et social est d'une remarquable intensité, sa vigueur morale est débordante. Le transit énorme qui emprunte son territoire le constitue en un vaste entrepôt.

Nous devrions être les grands commissionnaires du commerce international.

(1) MARCEL DUBOIS, *Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs*, chap. IX : *Les tard-venus de la colonisation*, p. 221.

(2) MICHEL HUISMAN, *L'évolution du commerce en Belgique*.

Pour réaliser cette noble tâche ou, autrement dit, pour diriger la jeune génération vers l'expansion, quels sont les moyens à employer ?

1° Mettre en relief :

- a. La puissance vitale du peuple belge ;
- b. Ses aptitudes colonisatrices.

2° Indiquer les principaux procédés de formation :

- a. Culture intense de la volonté ;
- b. Étude de la géographie au point de vue de l'expansion ;
- c. Connaissance pratique des langues vivantes.

3° Enfin, orienter la jeunesse vers les pays riches des promesses de l'avenir.

I

Puissance vitale du peuple belge.

L'idée pour un Belge d'exposer à ses compatriotes le tableau de leurs qualités et de leurs aptitudes coloniales semble chose puérole.

Si cet ensemble de dons se trouve réuni dans le peuple belge, dira-t-on, à quoi bon le lui faire connaître ? Il saute aux yeux de tout homme réfléchi.

Dans la pratique, il n'en est cependant pas ainsi, en voici une preuve.

Tandis que la presse étrangère, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de notre indépendance et de l'Exposition internationale de Liège, exalte notre valeur en un langage on ne peut plus flatteur et documenté par des statistiques défiant toute réplique, le peuple belge, lui, est tout ahuri de s'entendre ainsi louer ; il croit rêver et semble n'écouter ce concert de louanges qu'avec un sourire d'incrédulité. Il n'y a pas à le nier, la fausse conception de notre valeur nous rend injustes envers nous-mêmes, et combien ce jugement erroné déprime notre puissance vitale !

Cette dernière, pour être amoindrie, est cependant bien forte encore !

Un simple coup d'œil sur l'état actuel de notre pays nous en convaincra aisément.

Nos pères ont fait de la Belgique l'une des nations les plus prospères.

Nous possédons, en effet, une industrie perfectionnée et un outillage économique poussés à un degré tel que ce petit royaume de Belgique est devenu la quatrième puissance industrielle et commerciale de l'Europe (1).

Ce n'a pas été sans une légitime fierté que notre Ministre du Travail, M. Francotte, disait naguère à l'Exposition de Saint-Louis : *Messieurs, je ne représente pas seulement un peuple de 7 millions d'âmes, mais un chiffre d'affaires de 7 milliards de francs.*

Ce chiffre énorme représente le $\frac{1}{10}$ du commerce de l'Europe (65 milliards), plus du $\frac{1}{4}$ de celui de l'Angleterre (20 milliards), plus de la $\frac{1}{2}$ de celui de l'Allemagne (13 milliards) et des États-Unis (12 milliards) et plus des $\frac{3}{4}$ de celui de la France (9 milliards).

Il égale celui de la Hollande et dépasse celui de l'Autriche-Hongrie, de la Russie, des Indes anglaises, de l'Empire chinois, du Brésil et toute autre nation (2).

Le commerce belge représente aujourd'hui 331 francs par tête à l'importation ; 287 francs à l'exportation et 208 francs pour le transit.

Ces chiffres étonnants dépassent de beaucoup ceux atteints par l'Angleterre ; c'est le double de la France et de l'Allemagne ; quatre fois le chiffre des États-Unis ; sept fois plus qu'en Italie et douze fois plus qu'en Russie !

En 1831, le mouvement du port d'Anvers se chiffrait à l'entrée par 53,303 tonnes ; il montait à 1,362,000 tonnes en 1870 ; à 3,063,000 tonnes en 1880 ; à 7,518,292 tonnes en 1901 et à 11,148,080 tonnes en 1904. De telle façon que le port d'Anvers donna, en 1904, un mouvement 209 fois plus fort que celui de 1831 !

En 1835, nous tirions de notre sol 2,600,000 tonnes de houille valant 25 millions de francs ; en 1900, 23,500,000 tonnes avec une valeur de 408 millions.

Première est la Belgique pour le réseau de chemins de fer ; première encore pour la population par kilomètre carré : 230 habi-

(1) M. G. ALEXIS, *Cours supérieur de géographie.*

(2) En moins de vingt-cinq ans, la Belgique s'est créé un outillage industriel si perfectionné, un commerce international si imposant, qu'elle est devenue la formidable rivale des plus grandes puissances. (SAROLEA, *Revue de Belgique*, 4^e livraison, 1905.)

tants (1) (l'Angleterre en compte 133; l'Allemagne, 106; l'Autriche-Hongrie, 68; la France, 73, et la Russie, 20) (2).

Première toujours dans le tableau de l'importance relative des échanges internationaux. Première, enfin, dans le domaine de l'épargne : celle-ci s'est élevée à 760 millions de francs; et, chose plus intéressante encore, cette somme énorme se répartit entre 1,757,000 habitants. En Belgique, il y a un livret par 3 habitants, grands et petits, hommes et femmes (3)!

Si notre cher pays a fait d'énormes progrès dans l'ordre des intérêts matériels, il n'en est pas autrement pour ce qui concerne les sciences, les arts, les lettres, l'esprit d'entreprise.

Les vieilles plaisanteries sur « les petits Belges » sont à jamais proscrites, grâce à Dieu.

On parle de nous avec considération, avec estime. Nos artistes soutiennent une réputation plusieurs fois séculaire; nos Universités, qui ont cinq fois autant d'élèves qu'en 1830, sont placées à bon droit au premier rang (4).

Voilà dans toute sa splendeur l'œuvre réalisée par nos pères!

On demeure confondu, dirons-nous avec un éminent homme d'État (5), quand on songe à l'énormité de semblables efforts.

Les deux générations qui se sont succédé ont fait à elles seules pour le développement et pour la transformation du pays, plus que toutes celles qui, depuis vingt siècles, les avaient précédées (6).

Qu'on nous pardonne de nous être étendu sur ce point; il est bon de se rendre compte de cette prospérité matérielle; il est nécessaire surtout d'en instruire la jeunesse, afin de développer dans son âme un

(1) M. G. ALEXIS, *Cours normal de géographie*, p. 203.

(2) RUTTEN, *La population belge depuis 1830*. Nous y trouvons qu'au taux d'accroissement de ces quinze dernières années, la densité kilométrique sera de 424 habitants en 1905, p. 47.

(3) D'après ces chiffres, on crée quotidiennement 308 livrets d'épargne par jour et l'on économise en moyenne 896,000 francs par jour. — FERNAND PAYEN, jurisconsulte étranger, dit : « Nous nous trouvons en présence du plus complet effort législatif dont l'histoire de ce siècle puisse en aucun pays nous offrir l'exemple. »

(4) L'Université de Liège compte plus de cinq cents étrangers, soit plus du quart de la population totale, qui est de 1963.

(5) *Le bilan de la Belgique*. Discours prononcé par M. Beernaert, Ministre d'État, à l'École des hautes études commerciales et con ulaires de Mons.

(6) Voir G. KURTH, *La Patrie belge*.

grand enthousiasme du passé, de la pousser, par là-même, dans les voies de l'expansion et des entreprises grandioses et de provoquer en elle de sublimes audaces.

II

Les aptitudes colonisatrices des Belges à travers les âges.

On conviendra aisément de la progression ascendante du chiffre d'affaires en Belgique ; d'ailleurs, les faits sont là et rien de brutal comme un chiffre ; mais d'aucuns hésitent à reconnaître en nous des aptitudes d'expansion mondiale et beaucoup se posent la question : *Le Belge sait-il coloniser ?*

Un peu d'histoire rétrospective nous en convaincra.

Dans ce but, il est utile de jeter d'abord un coup d'œil sur notre passé afin d'examiner si, dans les origines de notre peuple, dans les développements de sa vie nationale au cours des siècles, des faits décisifs ne dénotent pas une opposition invincible à la politique d'expansion.

Si nous réussissons à donner l'impression que notre nation a montré péremptoirement dans le passé ses capacités sur ce point, nous aurons prouvé victorieusement que les Belges ont des qualités innées les rendant aptes à la pratique de l'expansion et, du même coup, nous aurons abattu un préjugé de plus qui endigue la marée montante des relations internationales.

Aussi loin que l'on remonte dans le passé de notre pays, on remarque dans nos ancêtres des capacités particulières pour l'expansion au point de vue commercial.

En fouillant les couches accumulées sur notre sol par la suite des siècles, on découvre que les Belges se risquaient en dehors de leurs étroites limites. Ils allaient à Reims acheter des coquilles fossiles dont leurs femmes se paraient en échange des silex du pays.

Plus tard, poussés par le goût des aventures, ils fondèrent dans la grande île d'Outre-Manche des établissements nombreux et puissants que les Romains trouveront en pleine prospérité.

Ils conservèrent d'étroites relations avec la mère patrie en établissant un courant intense d'échanges, préluant déjà ainsi aux circonstances qui allaient plus tard, pendant tant et tant de siècles, faire des îles Britanniques les tributaires économiques de notre pays.

Plusieurs écrivains de l'époque, entre autres Tacite, font un magnifique portrait des mœurs aventureuses des Belges, leur reconnaissant toutes les qualités requises pour le commerce, un esprit pénétrant, un jugement sain et un caractère loyal.

Du temps de Tibère, ils se rendaient à Rome où ils vendaient les produits de leur sol, leurs laines et leurs toiles et achetaient des objets de luxe, du plomb, de l'étain, de l'or, de l'argent, de l'ivoire et des pelleteries.

La maîtresse du monde d'alors demanda en partie aux Belges de ne pas la laisser mourir de faim lors de la révolte de Gildon, qui empêcha un instant l'Afrique de l'approvisionner (1).

Les Ménapiens, au dire de Pline, conduisaient eux-mêmes en Italie des troupeaux d'oies, fournissaient de grandes quantités de porc et de bœuf salés.

L'exportation du sel de nos côtes était extrêmement importante sous Vespasien. Non seulement les Belges de cette époque quittaient leur pays pour se rendre en Italie, mais les Morins fondèrent des colonies, l'une en Irlande, l'autre dans le pays de Galles (2).

Au IX^e siècle, sous Charlemagne, le commerce prit un développement remarquable, et sous Louis le Débonnaire, on vit des Belges se rendre en Égypte et en Orient d'où ils rapportaient de riches soieries.

Les relations commerciales devaient entraîner un exode de nos populations vers les pays neufs; l'Autriche, la Hongrie, la Turquie, la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Amérique, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie ont vu nos ancêtres leur apporter l'appoint de leurs idées et de leur civilisation. Nos pères s'y sont implantés et ont formé des colonies fortes et riches.

Dans certaines parties du monde, où cependant les races ambiantes les entouraient de toutes parts, leur caractère a longtemps survécu; leur nature si fortement trempée est restée inaltérable, suivant Laboulaye (3).

(1) DURONDEAU, *Mémoire sur l'habillement, le langage, l'état de l'agriculture chez les Belges avant le VII^e siècle.*

(2) M^{re} NAMÈCHE, *Histoire de Belgique.*

(3) Voir à ce sujet les ouvrages de Van Bruyssels, de E. de Borchgrave, de Vivien de Saint-Martin, etc. — Consulter aussi le *Bulletin de la Société géographique d'Anvers.*

De ce que tant de missionnaires, tant de savants, tant d'hommes de guerre, tant de négociants belges et de compatriotes ont visité les pays d'outre-mer dans les siècles écoulés, il faut nécessairement conclure qu'il y avait en Belgique des hommes entreprenants, tout prêts à s'élancer dans les voies favorables aux entreprises coloniales (1).

Aussi, les Flamands, poussés par le génie industriel et une superpopulation excessive, ont, à partir du XI^e siècle, jalonné le sud de l'Europe et l'Angleterre.

Ces pays, au dire de Seeley (2), témoignèrent une véritable reconnaissance aux Belges. « L'Angleterre des Plantagenets vivait surtout de son commerce avec les Flamands. Elle était pour la Flandre ce qu'est maintenant l'Australie pour le West-Riding. Londres tenait la place de Sydney; Gand et Bruges, celle de Leeds et de Bradford. Cet état de choses se continua ou peu s'en faut jusqu'au règne d'Élisabeth. Le Nord et l'Ouest de l'Europe doivent rapporter au commerce belge le principe de leur grandeur actuelle.

« Dans ces pays, les institutions des Belges ont résisté longtemps et subsistent encore après sept siècles dans ces provinces qu'ils ont enrichies et repeuplées. »

Comme puissance de vitalité et de résistance, voilà certes un fait sans exemple dans l'histoire de la colonisation (3).

Quelle plus évidente preuve pourrait-on donner des qualités colonisatrices d'un petit peuple? Insistons avec M. de Haulleville sur ce témoignage décisif en faveur de l'esprit d'expansion de nos pères. Il tue cette assertion à la fois bienveillante et néfaste : *Le peuple belge, mais n'est pas colonisateur.*

Approfondissons davantage ce thème : il fait naître en nos âmes un si légitime orgueil ! De nos jours, on vante beaucoup l'expatriation en

(1) DE HAULLEVILLE, *Les aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique*. Nous empruntons la plupart des détails de ce point de la question à ce magnifique ouvrage.

(2) SEELEY, *L'expansion de l'Angleterre*.

(3) Des colonies germaniques existaient sur les bords de la mer Noire et notamment en Crimée. On ignore leur origine; d'après les uns, c'étaient des Saxons; pour d'autres, des Hérules; d'autres encore les nomment des Goths. Ils parlaient un idiome se rapprochant de l'allemand ou du flamand. Leur existence est signalée par Auguste Busbecq de Comines, ambassadeur d'Autriche à Constantinople, en 1562. (Voir *Revue des questions scientifiques*.)

masse, l'exode de villages entiers, curé et bourgmestre en tête; eh bien, cette méthode éminemment pratique était appliquée sur une vaste échelle par nos ancêtres. Au dire de Carl Hegel, les Flamands éliminèrent d'abord les éléments inférieurs et vinrent en Allemagne avec leurs capitaux. Ils restèrent unis à la mère patrie et conservèrent leur culte, leurs mœurs, leur usages, leur nationalité à travers les âges. Ils marquèrent leur séjour d'une telle empreinte que les vestiges en sont encore conservés de nos jours. Le flamand, aujourd'hui, est encore compris dans certaines provinces allemandes (1).

A la suite des Flamands, les Wallons s'ébranlèrent et émigrèrent vers l'Allemagne. Il en vint du Brabant, du Limbourg, de Liège, de Namur, d'Anvers et du Hainaut. Ils s'établirent à Magdebourg, en Prusse, dans la Posnanie, le Brandebourg, la Poméranie, le Mecklembourg, à Brême, à Lubeck, à Hambourg, dans le Holstein, en Thuringe et dans la Silésie (2).

Au IX^e siècle, les Belges fondèrent de brillantes colonies en Danemark sous Christian II; puis, six siècles plus tard, elles furent renforcées et initièrent les Danois à la culture de leurs propres terres. En 1652, des Flamands achetèrent l'île Nordstrand et la transformèrent (3).

Grâce à la protection des rois de Hongrie qui comblaient de faveurs nos compatriotes, des Wallons, surtout des Liégeois essayèrent en Hongrie, en Transylvanie, en Autriche et en Bohême. Plus tard, ils furent rejoints par des Flamands qui fondèrent en Transylvanie *de Flandrenses ultra Sylvani* (4). Nombreux furent les privilèges qui leur furent octroyés. Telle était la réputation de ces hommes probes, laborieux et entreprenants que les chefs et les autorités des pays étrangers se les attachaient au prix des plus durs sacrifices.

La France fit de même et vint chez nous demander des colons, dans cette contrée riche en coursiers, fertile par ses moissons et célèbre par l'aventureuse intrépidité de ses chevaliers (5).

(1) CARL HEGEL, *Geschichte der mecklemburgischen Landstanden*, p. 23.

(2) D^r GRÜNHAGEN, *Sur les colonies wallonnes en Silésie*. (Mémoire couronné par l'Académie de Belgique.)

(3) Malte-Brun, Vivien de Saint-Martin et Berthman.

(4) Au dire de M. de Borchgrave, les colonies saxonnes de la Transylvanie sont dues en partie à des Flamands venus du « Littus saxonicum ».

(5) Robert de Caen.

Ils s'établirent le long de la Seine et dans le Midi. On a pu relever deux localités du nom de Bruges, l'une près de Bordeaux et l'autre dans les Basses-Pyrénées.

Grâce à l'esprit de prosélytisme religieux et vivace des Belges, les Portugais bénéficièrent de leur esprit colonisateur.

Au XVI^e siècle, ils s'efforçaient d'amener nos compatriotes sur les bords du Tage; là, on leur confiait l'industrie du pays que les Portugais leur abandonnaient, gâtés qu'ils étaient par l'or des tropiques (1).

Plus tard, enhardis par leurs succès, les Belges pratiquèrent la colonisation de peuplement dans les îles Açores et donnèrent une fois encore la mesure des qualités éminemment colonisatrices de notre race. En 1522, nos compatriotes pénétrèrent aux Indes, et tel était leur renom d'audace et de bravoure, que l'on forma de gens de notre race une partie des équipages de Colomb, de Vasco de Gama et de Magellan (2).

Le renom des Belges, à la fin du XV^e siècle, était reconnu de tous, même des Portugais, si féroceement exclusifs en ce temps du *secret de découvertes*. En voici une preuve.

Ce furent nos compatriotes qui, les tout premiers, visitèrent le Congo! L'expédition, dirigée par le géographe Martin Behaim, poussa plus loin au sud jusqu'à une rivière à laquelle on donna le nom de *Rio dos Flamings*, sous lequel elle est encore connue aujourd'hui des Portugais.

Du Congo, ils se rendirent en Guinée où, au dire du voyageur Towtson, les marchandises flamandes étaient maîtresses d'une partie des marchés.

Vers la moitié du XVI^e siècle, les flottes de notre pays sillonnent toutes les mers et débarquent des Flamands au Mexique où le marquis d'Aerschot fonde une colonie très brillante. Vingt-cinq ans plus tard, la Belgique ouvre au Brésil des comptoirs prospères au profit de la mère patrie. La famille Schetz, d'Anvers, possédait dans ce pays plusieurs villages entourés d'immenses plantations rapportant de gros revenus.

Au XVII^e siècle, les Belges fondèrent, aux environs de New-York,

(1) CLEYNARTS, de Diest, 1535. Lettres publiées par M. de Reifenberg dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*.

(2) WAUVERMANS, *Bulletin de la Société géographique d'Anvers*, t. XV.

une province qui prit le nom de *Nouvelle-Belgique*. Les fondateurs de cette ville étaient, en grande partie, des Belges (1). Il existe encore de nos jours, dans cette mégapole actuelle, bon nombre de noms flamands, et Fenimore Cooper, en passant à Anvers, fut frappé du caractère de ressemblance entre les Anversois et les habitants de New-Yorck.

Les Belges ont joué un rôle important dans la colonisation de la Virginie (2).

En Afrique, on note bon nombre de Flamands parmi les premiers colons accourus de 1652 à 1680 pour coloniser le Cap (3).

Plus tard, ils s'établirent au Tonkin, dans l'Annam, au Cambodge, aux Indes, puis en Chine, sur la côte de Coromandel et du Malabar (4).

Ne croirait-on pas sortir d'un rêve en lisant ces documents sur l'esprit colonisateur de nos pères? Que deviennent, devant ce travail gigantesque de nos ancêtres, ces déclamations creuses de ceux qui taxent l'idée d'expansion et de colonisation d'utopie, de folie, de rêve dangereux, d'entreprise peut-être néfaste en tout cas inutile?

Derrière nous se déroule un passé glorieux, et devant nous, un présent plein d'espérances. Nous avons entrepris là-bas, sur le sol brûlant d'Afrique, une œuvre grandiose; elle ne date que d'hier et grand Dieu, quelles merveilles opérées sur ce sol naguère en friche (5)!

De simples petits sous-lieutenants se morfondant dans nos casernes et choisis « dans le tas », transplantés en Afrique, se sont montrés guerriers, diplomates, organisateurs incomparables; ils ont mené la campagne anti-esclavagiste avec une maîtrise superbe; ils ont gouverné avec sagesse des territoires grands comme des empires.

De simples petits avocats sans causes chez nous sont devenus

(1) ZIMMERMAN, *Die europäischen Kolonien*, 2^e vol. *Grossbritannien*, p. 118.

(2) FELSENHART, *Épisode de l'émigration belge en Virginie*.

(3) ÉLISÉE RECLUS, t. XIII, p. 482.

(4) LEVÉE, *Recherches sur les entreprises commerciales des Belges aux Indes*.

(5) LEROY-BEAULIEU, *De la colonisation chez les peuples modernes*, t. I, p. 343.

« Les Belges, a dit ce savant économiste, ont ébauché au Congo une grande œuvre colonisatrice et civilisatrice », p. 364. Et SAROLÉA : « L'histoire coloniale des temps modernes ne nous offre pas d'autre exemple de résultats aussi prodigieux en aussi peu d'années ». (Dans la REVUE DE BELGIQUE, *Les origines de l'œuvre congolaise*.)

là-bas des législateurs remarquables ; des fils d'ouvriers ont subjugué des anthropophages, une simple croix de bois en main, et, en douze ans, ils ont fait du Congo un État comparable aux vieux organismes civilisés et que nous jaloussent déjà de grandes nations voisines : critère non équivoque de notre valeur et de notre esprit colonial (1). Le sang qui coulait dans les veines de nos pères, hommes forts et entreprenants, circule dans les nôtres.

Ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont été, nous devons le faire et le devenir; notre peuple, dans le passé, s'est montré doué à un haut degré d'aptitudes colonisatrices. Rien dans notre sang, dans nos traditions, dans les replis de notre âme nationale ne prouve notre inaptitude aux grandes entreprises internationales : nous croyons l'avoir prouvé.

Un des symptômes les plus significatifs de ce travail, dirons-nous encore avec M. de Haulleville, est l'expansion incontestable de notre pays dans le domaine intellectuel, moral et scientifique.

Nos missionnaires, comme il y a cinq cents ans, sont répandus par le globe et enseignent l'amour de Dieu et de la Belgique. Des évêques, des prêtres, des religieux belges dirigent de vastes chrétientés dans l'Inde, dans l'île Ceylan, en Mongolie, en Chine, en Océanie, au Brésil, dans les républiques espagnoles, dans l'Amérique du Nord, dans l'Afrique du Sud, dans l'Afrique centrale, au Congo et dans l'Afrique orientale.

De nos jours, les évêques disent encore comme saint François Xavier : *Da mihi Belgas*. Qui est mort victime de son dévouement en soignant les lépreux aux îles Molokai? Un Belge. Qui l'a remplacé? Un Belge.

Qui parcourt actuellement encore l'Europe pour fonder une nouvelle léproserie en Chine? Un Belge.

Nos artistes ne nous font pas moins d'honneur à l'étranger que nos zélés missionnaires. Comme du temps de Van Dyck, de Rubens, de Memling, ils sont demandés et estimés dans toutes les capitales, et leurs ateliers attirent de nombreux admirateurs venus des diverses parties du monde.

(1) J. PLAS, *Principes de la colonisation. Les tentatives coloniales belges*, p. 11. Et Saroléa dit : « La colonisation belge a porté des fruits de vie. Le suc de cet arbre a été pour la Belgique un vin généreux, une eau de Jouvence. »

Nos écoles constituent des foyers qui rayonnent bien au delà de nos frontières (4). Nos musiciens, nos chanteurs, nos exécutants peuplent les chapelles et les orchestres de l'Europe. Nos écrivains, nos savants se répandent au loin par la force toute puissante et irrésistible du livre.

Le Guatémala nous demande de venir organiser chez lui l'enseignement à tous les degrés; les universités d'Amérique veulent des professeurs belges et se les attachent par des chaînes d'or. La Colombie, émerveillée de nos aptitudes coloniales, frappe à notre porte et nous demande des directeurs dont elle a besoin pour la piloter dans la voie du progrès.

Et ce n'est là, notez-le, qu'un commencement. Quelle poussée formidable lorsque le mouvement sera universalisé (2)!

Grâce à ces esprits d'élite, nos idées franchissent les montagnes et un idéal de vérité, de beauté et de bonté, conforme à notre éducation nationale, se répand dans l'Univers. L'esprit de la nation ressent le contre-coup de cette exportation immatérielle, son amour-propre est frappé par l'estime et la vogue dont jouissent ses enfants à l'étranger; elle les apprécie, les « sent » mieux que s'ils étaient restés chez eux : on donne plus de prix à un trésor admiré par autrui.

Devenons donc conscients de notre dignité, de notre grandeur; rendons-nous mieux compte du haut rang que nous occupons dans le concert des sociétés humaines; cessons de nous déprécier; voyons combien nous sommes respectés, admirés, estimés par les autres peuples; nous tirerons de cet examen un nouvel élan pour les grandes

(4) Un de nos élèves, Roumain d'origine, nous affirmait qu'il suffisait d'être porteur d'un diplôme d'une Université de Belgique pour obtenir une situation lucrative dans la péninsule des Balkans.

Un autre étudiant, de nationalité serbe, nous disait qu'il était facile d'obtenir une place de dix mille francs au début, si l'on était porteur du diplôme d'ingénieur de l'Université de Liège. De plus, tout élève serbe qui suit les cours à l'Université de Liège, a droit à un subside annuel de 2,600 francs, s'il s'engage à devenir ingénieur de l'État au traitement initial de quatre à cinq mille francs.

(2) Pour avoir une idée de la puissance vitale de la Belgique à l'étranger, voir la publication : *Les établissements belges à l'étranger*, annexe au *Bulletin de la Société d'études Coloniales*, juin 1905.

Nous avions l'intention de citer les endroits où les Belges ont affaires à l'étranger; nous avons reculé devant le chiffre : 92 !...

entreprises qui assureront à la mère patrie un surcroît certain de puissance et une position encore meilleure au centre de la grande famille européenne.

III

Moyens les plus efficaces pour développer chez le jeune homme l'énergie de la volonté et l'esprit d'entreprise.

Le peuple belge est donc éminemment colonisateur ; partant de là, quels moyens à employer pour développer son éducation dans le sens de l'expansion et de faire produire à un si riche fonds de qualités son maximum de rendement ?

A notre humble avis, il convient de le doter avant tout d'une volonté puissamment trempée (1).

Nécessité. — Agrandir le pouvoir de diriger ses actions, restreindre le domaine du caprice, conduire toutes les énergies de l'âme vers un but bien précis, voilà le rôle de la volonté. Indiquer ce rôle, c'est prouver la nécessité de l'énergie de la volonté surtout au point de vue où nous nous plaçons. L'homme de volonté, c'est à la fois celui qui domine les forces du dehors, dompte et dirige les énergies du dedans (2).

Qui ne voit qu'un tel homme développe extraordinairement sa personnalité et cela en raison même des obstacles qu'il rencontre ; tout pliera devant sa volonté, il décuplera la puissance d'action de son esprit, cause de sa fécondité ; il n'y a pas jusqu'à sa santé qui en éprouvera d'heureux résultats : elle tempère les appétits désordonnés et les émotions violentes, toujours nuisibles à la fois au corps et à l'âme.

On doit s'efforcer de faire acquérir à la jeunesse une grande énergie de volonté, c'est-à-dire savoir se décider, puis exécuter la résolution prise, enfin persévérer en dépit des obstacles (3).

(1) REVUE PHILOSOPHIQUE : *La personnalité chez l'enfant* (DELBOEUF). t. I, année 1891, p. 106 ; *L'énergie morale*, t. I, 1889, p. 538 ; *L'éducation de la volonté* (PAYOT. 1894, t. II, p. 428.)

(2) GUIBERT, *La formation de la volonté*. — Voir aussi le cours de philosophie de M^r Mercier.

(3) Dans ce voyage au long cours qu'on appelle la vie, la volonté n'est pas le pilote, elle est le gouvernail. Le pilote c'est la raison. Ne l'accusez pas des oscillations du navire et de sa marche dérégulée. Le secret des caractères énergiques, c'est l'énergie des convictions. Là où les principes ne commandent plus, la volonté tourne au gré de l'intérêt. (CARO, *Études morales sur le temps présent*.)

Quels sont les moyens à employer pour arriver à de si heureux résultats?

Le premier est un exercice régulier du corps par l'application des lois de l'hygiène corporelle. Il y a longtemps que Juvénal a dit : *Mens sana in corpore sano*.

Notre corps est comparable à un instrument de musique : plus il est perfectionné, mieux il rend les sons.

Notre organisme sera d'autant plus complaisant qu'il sera plus sagement traité; est-il privé de nourriture, il s'anémie et le système nerveux est incapable de transmettre les ordres de la volonté. Est-il nourri à l'excès, il devient indocile, la chair se révolte contre l'esprit, c'est le désordre. On ne doit pas flatter son corps, mais le régler et le tenir dans la voie de la tempérance; voilà un excellent facteur de la formation de la volonté.

ACQUISITION DE BONNES HABITUDES.

Un second moyen d'arriver au but que nous poursuivons, celui de faire des jeunes gens d'initiative et préparés à l'expatriation, est la création de bonnes habitudes.

L'activité de l'homme est souvent dispersée, sans consistance ni liaisons, et dans ces conditions, il est faible et mobile dans l'action. On doit l'amener à faire un effort pour centraliser ses énergies, les canaliser, en faire un faisceau qui décuplera sa puissance de volonté. A la longue, après bien des efforts pour fixer son attention et régler ses impulsions, il finira par grouper ses énergies et les diriger dans le sillon du devoir ; le bien se fera facilement, je n'oserais dire automatiquement, car l'effort doit être continu, l'habitude acquise ne donnant pas droit au repos; mais quelles magnifiques transformations ne s'opéreront pas en lui par ce travail de tous les instants (1)!

(1) Bossuet a dit quelque part : « Deux obstacles presque invincibles nous empêchent d'être le maître de nos volontés : l'inclination et la « mauvaise » habitude.

Pour les théories explicatives de l'habitude voir : *La vie et l'hérédité*, par P. VALLET; *Histoire de la philosophie*, par MM. JANET et SCALLES, et l'encyclique de Léon XIII sur la liberté humaine, 1888.

ATTAQUE VIGoureuse DE L'IMPULSION PREMIÈRE.

Pour arriver à s'ancrer ainsi dans le bien par la multiplicité des efforts répétés sans cesse, que faut-il ? Savoir produire en soi des émotions fortes. Elles inclineront d'abord et entraîneront ensuite dans la voie du bien.

En d'autres termes, pour avoir raison de cette inertie native mêlée de penchants mauvais, il faut savoir provoquer une puissante impulsion initiale.

Il ne suffit pas d'avoir une vue claire de ses obligations et une intelligence complète ; car *si la science est la connaissance et la condition nécessaire de la vertu, elle n'en est pas la condition suffisante ; on peut, en effet, voir très clairement le bien et n'avoir pas l'énergie de l'accomplir* (1).

Je vois le meilleur, je l'approuve et je fais le pire, a dit le poète (2), et après lui saint Paul, à peu près dans les mêmes termes. Il faut donc savoir se donner du cœur, provoquer à coup de briquets la flamme de l'enthousiasme, faire naître en soi des sentiments puissants.

Les deux principaux sont la crainte et l'amour.

On reste confondu d'étonnement devant certains travaux accomplis par la crainte. Sous l'empire de la nécessité, l'homme se transforme et change pour ainsi dire de nature. L'intelligence s'agrandit ; elle acquiert une pénétration, une lucidité merveilleuses ; le cœur se dilate ; rien n'étonne son audace ; le corps même acquiert plus de vigueur (3). La volonté, aiguillonnée par le péril, se déploie dans toute sa puissance ; elle ordonne impérieusement à toutes les facultés de concourir à l'action commune ; elle leur prête elle-même son énergie, sa décision. L'homme s'étonne de se sentir tout autre, et ce que naguère il n'aurait osé rêver, l'impossible d'hier, devient le fait accompli du lendemain (3).

(1) *Cours de philosophie* (Frère J., des écoles chrétiennes).

(2) OVIDE, *Métamorphoses*.

(3) J. BALMES, *L'art d'arriver au vrai*, p. 295.

Que dire des héroïsmes provoqués par l'amour de soi, l'amour du prochain et surtout l'amour de Dieu? Ils sont inénarrables (1).

CONSIDÉRER LE SÉRIEUX DE LA VIE.

Pour exciter en soi des émotions profondes et efficaces, on doit se convaincre du sérieux de la vie et de la nécessité d'en faire un austère usage par l'exact accomplissement du devoir.

La vie, dit Blackie (2), est un chantier où tous travaillent et où le désœuvrement ne peut conduire qu'à la ruine. Ollé-Laprune l'appelle un temps de lutte et d'épreuve (3) et Job une tentation continue.

Le devoir, lui, c'est le sacrifice de ce qui paraît à ce qui demeure, de ce qui est fini, borné, relatif, à ce qui est infini, éternel, absolu. Si le devoir l'exige, il ne faut pas conserver la vie au prix d'une lâcheté, car mieux vaut mourir que de vivre indigne de la vie (4).

Tout homme, dit Lacordaire, qui n'est pas un homme de sacrifices est un misérable; et Joubert : S'il doit y avoir dans la vie humaine quelque chose d'indépendant de nos goûts, de nos facultés, de nos fantaisies, de notre volonté, c'est le devoir.

L'homme doit par l'instrument rude du devoir, exploiter la richesse de ses facultés physiques, intellectuelles et morales. Il n'est que l'intendant du capital prêté par Dieu et il devra rendre compte de son administration au souverain Juge.

ACCOMPLIR DES ACTES DE VOLONTÉ.

Le sérieux de la vie étant admis, la volonté sera déterminée à agir afin de n'avoir pas à son passif une existence inutile, n'ayant laissé aucune trace de son passage. Le moyen d'obtenir une volonté bien trempée, c'est d'agir.

Pour paraître contradictoire, cette assertion n'est pas moins pro-

(1) Voir l'auteur de *l'Imitation : Des merveilleux effets de l'amour divin*, livre III, chap. V.

(2) BLACKIE, *Éducation de soi-même*.

(3) OLLÉ-LAPRUNE, *Le prix de la vie*. Cet ouvrage contient de splendides pages sur cette question.

(4) *Cours de philosophie* (Frère J., des écoles chrétiennes).

fondément vraie. Tout homme jouit d'une certaine puissance d'action ; s'il est incapable de poser un effort héroïque, qu'il accomplisse un acte courageux.

Ce qui se reproduit dans l'ordre physique peut se retrouver dans l'ordre moral. Vous vous sentez trop faible pour porter un poids de 100 kilos, essayez d'en soulever un de 50, voire de 40.

En usant du peu que l'on a, on recouvre le pouvoir intense dont on a besoin.

En général, on doit agir comme si l'on possédait les qualités que l'on veut avoir.

Donc, le moyen le plus sûr d'agir, c'est d'agir.

IV

L'OBÉISSANCE.

Il n'est peut-être pas, pour le jeune homme, de champ d'action plus vaste et plus fructueux que l'obéissance.

Ici, nous cédon's la parole au P. Félix.

« L'obéissance est une équation librement consentie entre une volonté et une règle ; et la règle, c'est ce qui est droit, c'est ce qui est juste, c'est ce qui est exact, c'est la rectitude même.

» Une règle, une loi, un commandement, sont supposés une expression de la vérité, de la justice et de l'ordre. Donc obéir à la règle, à la loi, à l'autorité légitime qui commande, c'est se faire jour par jour, heure par heure, droit comme la règle elle-même ; c'est pratiquer le juste ; c'est faire en soi la rectitude.

» Aussi, lorsqu'un enfant a grandi dans l'habitude d'obéir, la droiture lui devient comme naturelle : il lui faut un effort pour deviner ce qui est tortueux...

» Et l'obéissance, qui donne à la volonté de l'enfant cette rectitude qui ne fléchit ni à droite ni à gauche, c'est en même temps ce qui lui donne cette fixité que rien n'ébranle et cette constance que rien ne lasse.

» La volonté qui obéit au caprice, à la fantaisie, à l'impression, n'a pas de raison pour se perpétuer. Au contraire, l'enfant qui veut obéir, a une raison décisive de vouloir aujourd'hui ce qu'il voulut hier et de vouloir encore demain ce qu'il veut aujourd'hui. Les passions changent, les caprices changent, les impressions changent, la règle

ne change pas et la volonté qui lui obéit participe à son invariabilité.

» Les hommes manquent à la société parce que la force manque aux hommes, et la force manque aux hommes parce que l'obéissance manque aux enfants. Qu'est-ce, en effet, qui crée des volontés fortes, de mâles caractères, des hommes enfin? C'est l'habitude virile d'une généreuse et libre obéissance. »

Résumons-nous. On doit s'efforcer de donner une trempe vigoureuse à la volonté du jeune homme. A cet effet, le mettre à même de maîtriser, puis de diriger toutes ses énergies vers le beau, le bien et le vrai en l'amenant à avoir de la promptitude dans la décision, de l'énergie dans l'exécution et de la persévérance dans l'action. Pour cela, il doit avoir à son service des organes souples, formés par une hygiène rationnelle au service d'une volonté exercée par l'obéissance et par des impulsions énergiques qui décupleront sa puissance d'action.

V

ÉTUDE DE LA GÉOGRAPHIE DANS LE SENS DES IDÉES D'EXPANSION.

Un deuxième moyen d'amener le Belge à s'expatrier et à prendre la direction vers des contrées lointaines, est de lui faire connaître les pays étrangers par une étude intelligente de la géographie. L'enseignement de cette spécialité, à notre avis, est donné d'une façon hautement défectueuse dans les classes supérieures.

On a tort de considérer cette spécialité comme secondaire, de se river à un manuel classique choisi parmi les plus abrégés et contenant strictement les matières requises aux examens publics. On croit avoir tout fait lorsqu'on a amené les élèves à réciter plus ou moins machinalement la hauteur de telle montagne, la longueur de tel fleuve ou la nomenclature des îles, des mers, des golfes et des détroits de tel continent (1).

Restreindre d'une telle façon le cadre de cette spécialité éminemment intéressante, n'en faire envisager, pour ainsi dire, que le squelette, n'est-ce pas lui enlever ses charmes ?

(1) LEVASSEUR, *Compte rendu du V^e Congrès international des sciences géographiques tenu à Berne en 1891*, p. 840.

Que c'est mal comprendre la portée d'une branche qui, prise dans son sens le plus large et le plus élevé, est non seulement l'auxiliaire, mais la synthèse de bien d'autres !

Aussi, dans ses rapports avec l'idée d'expansion mondiale, l'étude intelligente de la géographie favorisera singulièrement le mouvement des esprits dans cette voie.

N'insistons donc plus sur des détails insignifiants; l'essentiel n'est pas précisément de retenir la longueur de tel fleuve ni la hauteur de telle montagne, mais bien les conséquences diverses qu'entraînent la situation de ce fleuve et l'altitude de cette montagne; en d'autres termes, de se rendre compte des produits dont ils favorisent la naissance, des richesses naturelles qu'ils provoquent, voire de leurs conséquences stratégiques (1). Voilà pour l'étude de nos pays d'Europe.

Quant à ceux des autres continents, donnons notre enseignement comme le donnerait un professeur désireux de provoquer un mouvement dans le sens de l'expansion mondiale.

La leçon du jour porte-t-elle sur le Canada, pays à colonisation de peuplement ? (2)

Après avoir contrôlé la leçon de la veille et préparé celle du lendemain, donnons une idée exacte et relativement complète de cette immense contrée : de son étendue (elle est aussi grande que l'Europe); de son mode de gouvernement; des immenses déserts du Nord-Ouest canadien qui ne ressemblent en rien à ceux du Sahara, du Soudan ou de l'Égypte; de la traite et des forts de la Mackenzie et de la Saskatchewan (3); de la faune éminemment riche de cette contrée (4); et, puisque le Canada est un pays d'expansion, faisons connaître le coût de la vie au Canada (5); ce qu'il offre aux futurs colons; à qui est faite l'offre; où sont situées les terres propres à la culture; la

(1) VIDAL DE LABLACHE ET CAMEONA D'ALMEIDA, *Cours de géographie*, t. V, p. 106.

(2) *Recueil consulaire*, Canada, t. CXXX, 1905, par Charmanne, consul général de Belgique, à Ottawa.

(3) Consulter la publication : *Le district de la Saskatchewan ou de l'Ouest canadien*, par CLIFFORD SIFTON, Ministre de l'intérieur.

(4) Pour les renseignements relatifs au Canada, s'adresser à l'agent général : M. TRÉAU DE COELI, rue du Souci, Anvers. Ce Monsieur nous a envoyé, à titre gracieux, une série de publications très intéressantes sur le Canada : nous l'en remercions cordialement.

(5) Voir *Géographie du Canada et atlas de l'Ouest canadien*.

nature du sol ⁽¹⁾ ; la raison pour laquelle le gouvernement donne gratuitement 64 hectares de terre à tout colon ⁽²⁾ ; l'avenir de cette terre de promission ; la liberté religieuse ; les conditions d'établissement ⁽³⁾ ; les frais d'inscription ; le prix du terrain ; le capital nécessaire pour commencer la culture ; le mouvement d'immigration ; le prix du voyage ; les devoirs qu'impose le *homestead* ; la demande de patente ; les frais de douane ; les contrées libres ; le règlement du fret, etc., etc.

Comme un enseignement donné avec des notions géographiques si étendues et si spéciales avancerait l'idée de l'expansion au profit de la jeunesse en quête de positions ⁽⁴⁾ !

Sans doute, on ne peut, pour chaque pays, donner de semblables développements, mais encore est-il éminemment utile d'ouvrir des horizons aux jeunes gens et de leur faire connaître avec un certain luxe de détails les pays neufs ou ceux qui se présentent riches des promesses de l'avenir.

Grâce à un enseignement ainsi orienté, nous aurons réussi à donner à la jeunesse le goût des voyages commerciaux ; nous lui aurons ouvert des débouchés et fourni les moyens de réussir par la lutte sur le marché universel.

VI

CONNAISSANCE DES LANGUES VIVANTES.

Le troisième moyen de faire admettre l'idée de l'expansion à la jeunesse est l'étude pratique des langues vivantes. L'essentiel est d'employer une bonne méthode : elle fait gagner du temps en simplifiant le travail.

La méthode indirecte pure considère la langue comme un monde étranger à étudier ; elle l'aborde objectivement, à la surface, s'efforce de le pénétrer et y réussit... plus ou moins ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Pour plus de détails, voir l'opuscule *Le Canada*, par CLIFFORD SIFTON.

⁽²⁾ *Conseils aux colons*, publiés par le Ministre de l'intérieur.

⁽³⁾ Voir *Terres données gratuitement dans l'Ontario*.

⁽⁴⁾ La géographie est devenue une véritable science d'observation au même titre que la géologie, la chimie et la physique. (*Mouvement géographique*, 22 mai 1905.)

⁽⁵⁾ SIGWALT, *La réforme de l'enseignement des langues vivantes*. (REVUE INTERNATIONALE, 1901, t. II)

La méthode directe pure, comme celle de la Berlitz-School, procède subjectivement ; elle s'installe au centre de la sphère, se crée son petit microcosme, puis l'élargit peu à peu, de sorte qu'elle en a dès le début et en garde constamment la possession effective (1).

Chacune de ces méthodes a son écueil : la première risque de ne jamais aboutir à la possession de son vaste domaine ; la seconde de ne pas étendre suffisamment le sien. Aussi voit-on généralement les maîtres réunir les deux méthodes, et c'est dans l'art de les combiner que beaucoup d'entre eux ont obtenu de remarquables succès.

Vouloir prouver la nécessité de l'étude des langues vivantes en vue de l'expansion du Belge à l'étranger semble être une superfétation.

Si l'on veut qu'il s'expatrie, encore faut-il l'y préparer ; le sera-t-il s'il est incapable de demander à une gare de frontière son coupon de chemin de fer (2) ?

L'ignorance des langues étrangères contribue beaucoup à retenir nos compatriotes chez eux et à leur inspirer la crainte d'un départ éventuel.

Il faut les pousser dehors et, pour les voir s'élancer vers des plages lointaines, procurons-leur des ailes en les initiant aux langues modernes. Donnons quelques avis pratiques à ce sujet.

L'essentiel, pour nos jeunes gens qui se destinent à l'étranger, est de savoir parler.

De là, la nécessité, dès le début du cours, de faire causer l'élève dans la langue qu'il apprend. Imitons en cela la mère : elle fait causer son enfant avant de lui apprendre la lecture ou l'écriture ; elle lui montre un objet, le nomme et le fait répéter (3).

Sans nous inquiéter des critiques que suscite ce procédé qui, au dire de M. Mieille (4), fait passer le professeur pour un maître de conversation ou des « nourrices sèches » (« il n'a pas pour mission de former des garçons d'hôtel polyglottes »), n'oublions pas les multiples avantages de ce procédé essentiellement pratique : il fait gagner un

(1) FIRMERY, *La deuxième méthode dans l'enseignement des langues vivantes.*

(2) MICHEL BRÉAL, *De l'enseignement des langues vivantes.* Paris, 1903, p. 49.

(3) TEYSSIER, *De la méthode pour l'enseignement scolaire des langues vivantes.*

(4) MIEILLE, *Enquête sur les méthodes dans l'enseignement des langues vivantes.* (REVUE UNIVERSITAIRE.) — Voir aussi SCHWEITZER, *Méthode directe dans l'enseignement de la langue allemande*, 1900, t. III, p. 57.

temps considérable ; les élèves ne passent pas les trois quarts de la leçon de langue étrangère à parler français ; il stimule l'ardeur des élèves et leur inspire le goût de la langue qu'ils balbutient ; il assouplit l'organe de la voix et empêche l'étudiant de penser en sa langue maternelle (1). Voilà certes des raisons suffisantes pour admettre une méthode si féconde en résultats.

Pour en tirer tout le parti possible, on ne doit pas oublier qu'elle repose essentiellement sur l'intuition qui est ou directe ou indirecte ou mentale.

Directe, lorsqu'elle prend pour sujet de conversation les objets qui tombent sous les sens de l'élève : son corps, ses habits, le mobilier scolaire, la cour, l'établissement lui-même (2).

Indirecte, lorsque le point de départ est un tableau représentant des vues, tels ceux de Wilke, de Struebing, de Hachette et surtout de Hölzer (3).

Mentale, lorsque l'imagination partant d'une action figurée, se représente la série des actes successifs qui la précèdent ou la suivent immédiatement (4).

Dans tous les cas il importe :

1° D'aller lentement, surtout au début.

2° De s'interdire, de parler en français.

3° De donner les ordres en langue étrangère.

4° De suivre un procédé logique dans l'étude d'un tableau : les personnages par ordre d'importance, les animaux, puis les lieux ; la vue d'ensemble, puis les détails (5).

5° D'exiger des réponses complètes.

6° De donner de la vie à son enseignement, en faisant joindre le geste à la parole (6).

(1) COLLARD, *La méthode directe dans l'enseignement des langues vivantes*, p. 11.

(2) TH. CART. L'enfant prend, dit un pédagogue suédois, un intérêt bien plus vif à la langue parlée qu'à la langue écrite, de même que les animaux vivants des ménageries lui plaisent tout autrement que les animaux empaillés de nos musées. *De l'enseignement des langues vivantes dans les écoles secondaires de Suède*, dans la REVUE UNIVERSITAIRE, 1892, t. II, p. 442.

(3) MÉLON, *La méthode intuitive dans l'enseignement des langues vivantes. Les langues vivantes en Hollande*. (REVUE DES HUMANITÉS, cinquième année.)

(4) *La méthodologie des langues vivantes*. (REVUE UNIVERSITAIRE.)

(5) Von Roden emploie ce procédé.

(6) COLLARD, *ouv. cité*.

7° D'amener l'élève, non seulement à répondre, mais à interroger, ou à faire au tableau une description simple et claire des objets qu'il connaît.

8° De considérer comme capitale la prononciation et, pour cela, se convaincre que tout mot mal prononcé sera un mot toujours mal orthographié (4).

Le professeur doit corriger impitoyablement toutes les fautes (2). Le temps employé au début à ce défrichement ingrat sera retrouvé dix fois dans la suite, car rien de plus difficile à corriger qu'une prononciation défectueuse. De plus, dit Firmery (3), *le maître se sauvera lui-même d'un sérieux danger. On sait combien la pureté de la prononciation est chose délicate et combien elle se perd facilement. Le professeur négligent finit par prendre, sans s'en douter, la prononciation de ses élèves.*

Le but principal de la méthode directe, en effet, est d'apprendre à parler vite et bien.

Viendrait ici la marche à suivre pour arriver promptement à faire causer l'élève dans la langue étrangère qu'il étudie. Nous renvoyons pour l'étude de ce point aux nombreux articles parus dans la *Revue internationale de l'Enseignement* (4).

Quelques partisans de la méthode directe rejettent trop facilement, à priori, les devoirs écrits; un certain nombre de ceux-ci, cependant, présentent un haut intérêt pratique, car un enseignement qui ne se bornerait qu'à la conversation serait nécessairement un enseignement de surface; tout en repoussant, autant que possible, le thème et la version, voici, en abrégé, un certain nombre d'exercices pratiques fort utiles (5) :

1° Écrire un texte sous la dictée et résumant une leçon donnée au tableau ;

(4) Les instructions françaises disent : En tête de toute méthode pour apprendre une langue vivante, il faut écrire le mot *prononciation*.

(2) LICHTENBERGER, *Du but et de la méthode de l'enseignement des langues vivantes*.

(3) FIRMERY, *La première période de l'enseignement des langues vivantes d'après les nouveaux programmes*. (REVUE UNIVERSITAIRE, 1902, t. II, p. 329.)

(4) Voir aussi COLLARD, *ouv. cité*, et SCHWEITZER (REVUE UNIVERSITAIRE) et, en général, les ouvrages traitant de la méthode directe.

(5) CAMERLYNCK, *Des devoirs*. (REVUE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES.) — COLLARD, *ouv. cité*.

2° Donner à un texte la forme impérative, directe, indirecte ou interrogative.

3° Répondre à un questionnaire sur un objet quelconque.

4° Faire des transformations de nombre, de personnes et de temps.

5° Copier un texte étudié par cœur.

6° Raconter les événements du jour, l'horaire d'une fête en ville, la description d'une promenade, d'une visite.

7° Exercer l'élève à une correspondance vraiment usuelle, comme celle qu'il sera appelé à faire dans la vie pratique.

C'est le cas de rappeler un exercice éminemment utile : la correspondance interscolaire internationale ⁽¹⁾. Elle consiste à établir un échange régulier de lettres entre les élèves des écoles de différents pays ⁽²⁾.

La lecture de l'étude de M^{me} Scott fait toucher du doigt les multiples avantages de cet échange de lettres entre élèves étrangers.

Quel puissant véhicule au point de vue de l'initiation à la correspondance en langue étrangère et quelle culture originale de l'esprit qui se polit nécessairement au frottement des relations internationales!

Bien souvent, elles sont le point initial d'un exode en pays étranger sous la rubrique d'échange d'enfants dans les familles, pour le plus grand bien de celles-ci.

LANGUES QU'IL FAUT ÉTUDIER.

L'importance de l'étude des langues vivantes étant démontrée, on se demande quelles sont celles qu'il convient d'apprendre de préférence.

La langue allemande paraît très utile au Belge, qui, de plus en plus, a des rapports forcés avec l'Allemagne; la formidable poussée de ce pays vers l'expansion mondiale rendra bientôt nécessaire la connaissance d'une langue qui tend à devenir prédominante dans le monde industriel et commercial ⁽³⁾.

⁽¹⁾ *De la correspondance interscolaire internationale*, dans la REVUE UNIVERSITAIRE, 1900, t. II, pp. 131 et suiv.

⁽²⁾ Quant à l'organisation de la correspondance interscolaire internationale, voir le magnifique rapport de M^{me} Scott, professeur au lycée Molière. (REVUE UNIVERSITAIRE, 1900.)

⁽³⁾ CHARLES BLONDEL, *L'essor industriel et commercial du peuple allemand*.

De plus, elle est parlée par quatre-vingts millions d'individus. Elle présente cependant, quant à l'étude, de nombreuses difficultés. Sa construction, qui est malaisée, a été en se compliquant dans le cours des âges.

Une grande facilité de composer des mots ou d'employer les anciens composés en des significations nouvelles fait que le vocabulaire est en quelque sorte infini (1).

Mais est-ce rationnel de rejeter l'étude d'une langue en raison de ses difficultés? Ou ne doit-on pas s'y appliquer d'autant plus que ses avantages compensent largement les efforts employés à s'en rendre maître?

Nous ne devons pas moins savoir la langue anglaise que la langue allemande. Pour peu qu'un élève y mette de la persévérance, il est sûr d'arriver à la connaître. « La langue anglaise, nous dit Bréal, ayant puisé dans le fonds latin et le fonds germanique, devient facile à étudier en raison de ses analogies avec la langue française; de plus, elle ouvre la porte à l'Angleterre, à l'Australie, aux États-Unis, au Canada, c'est-à-dire à plus de la moitié de l'univers commercial, soit trois cents millions d'habitants (2). »

La connaissance pratique de ces deux langues suffit, en général, à la plupart des Belges, même de ceux que hante l'idée de l'expansion mondiale.

L'étude des langues étrangères ainsi comprise donnera sans aucun doute au pays des hommes mieux armés pour l'existence, des esprits clairs et bien informés, des âmes mieux trempées pour l'initiative et pour l'action.

VII

Pays d'expansion coloniale.

Vers quels pays doit-on diriger la jeunesse éprise de l'idée d'expansion?

Cela dépend du but proposé. Généralement, on est convenu de classer en cinq subdivisions les diverses catégories de colonies : les

(1) MICHEL BRÉAL, Conférence faite à l'Association scientifique de Paris, le 27 février 1886.

(2) MICHEL BRÉAL, *Ouvrage cité*.

colonies de peuplement, de plantation, d'exploitation, les colonies stratégiques, enfin les comptoirs commerciaux.

Nous rejetons, *a priori*, cela se conçoit, les colonies stratégiques; de tels établissements sont sans utilité pour des nations de second ordre. Sans parler des colonies de plantation et d'exploitation, les colonies de peuplement ménagent un débouché naturel à la superpopulation d'un pays, permettent de s'établir, de se développer et de prospérer.

Le Belge participe largement aux qualités des races latines; il est un peuple éminemment apte à la colonisation. Il a su conserver sa nationalité, sa langue, sa personnalité, sa religion au milieu des nations les plus diverses et cela pendant des siècles, nous croyons l'avoir prouvé. Néanmoins, faut-il le diriger dans cette voie? Les territoires de peuplement immédiat se font rares. Le Maroc, le Tripoli, le Siam et tant d'autres pays sont l'objet d'ardentes convoitises et ne se prêtent guère à ce genre d'occupation.

Il en est autrement des colonies commerciales ou, à proprement parler, des comptoirs commerciaux.

Quels sont les débouchés qui s'offrent à nous (1)?

L'Amérique du Nord ayant un marché intérieur de près de quatre-vingts millions d'habitants, n'est guère disposée à faire un gracieux accueil à nos produits, les mesures prohibitives en matière douanière le prouvent suffisamment.

L'Amérique du Sud, sans cesse en ébullition et en quête d'un gouvernement introuvable, n'inspire guère confiance, momentanément du moins.

Quant au continent africain, ses populations sont trop peu civilisées pour accepter un versement suffisant de population et de produits industriels.

L'Asie.

L'Asie paraît beaucoup plus favorable aux marchés à grands profits et au peuplement à centres commerciaux dépendant politiquement de la Belgique : plusieurs motifs semblent prouver cette assertion. Nombreux sont encore les territoires d'accès où l'on pourrait former une population de race belge qui, après avoir fait fortune, rentrerait

(1) F. DE BRAY, *La Belgique et le marché asiatique*, p. 11.

au pays en ayant soin de combler les vides; on la dirigerait là où il y a énormément à acheter ou à vendre, ou dans les contrées servant d'entrepôt sur les grandes voies de commerce (1).

Une deuxième raison qui montre l'Asie comme un débouché plein de riches espérances, c'est la densité de sa population : 820 millions d'âmes, soit plus de la moitié de la population du globe; de plus, elle est à demi-civilisée et ses besoins deviennent partant plus nombreux (2).

En troisième lieu, les relations avec ce continent deviennent de plus en plus faciles : le transsibérien reliant Londres à Vladivostok et Port-Arthur, passe par la Belgique et réduit la durée du voyage de moitié; l'Allemagne rêve la réalisation, à brève échéance, d'un vaste réseau ferré en Asie-Mineure et l'Angleterre veut relier Singapour à Calcutta par voie de terre (3).

Aussi, l'importance du marché asiatique n'a échappé à aucune des grandes puissances commerciales : l'Allemagne, la France et surtout l'Angleterre et la Russie font des efforts surhumains pour étendre leur zone d'influence, pourtant si considérable déjà (4).

Le commerce des États-Unis, à son tour, a eu ses visées sur le continent asiatique et fait de grands progrès. Ses importations ont augmenté en dix ans de 270 millions de francs et ses exportations de 190 millions (5).

Dans un rapport de la légation de Belgique à Washington, nous y lisons qu'en 1892, les exportations des États-Unis en Asie s'étaient élevées à 19 millions et demi de dollars et on prévoit qu'elles s'élèveront à 66 millions pour l'exercice en cours (6).

La vue de l'assaut du marché asiatique par les grandes nations productrices, dirons-nous avec M. de Bray (7), doit faire plus que d'attirer l'attention de la Belgique, de la tenir en éveil; elle doit

(1) F. DE BRAY, *La Belgique et le marché asiatique*, où nous avons puisé la plupart des idées de ce chapitre.

(2) Consulter à ce sujet la revue mensuelle allemande, *Die Deutsch Asiatische Gesellschaft* et la *Revue d'Asie*, novembre 1901; voir aussi l'article *L'Asie et l'Europe*, par A. LEROY-BEAULIEU. Ce numéro montre l'importance future des relations entre l'Europe et l'Asie.

(3) BARTHÉLEMY DE SAINT-HILAIRE, *L'Inde anglaise, son état actuel, son avenir*.

(4) *Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers*, année 1901.

(5) BLONDEL, *La France et le marché du monde*, t. V, p. 15.

(6) Sire CHARLES DILKE, *La politique américaine en Chine*.

(7) *Ouv. cit.*

stimuler son activité; elle ne peut rester en arrière ou spectatrice de la lutte, elle doit se trouver au milieu de la mêlée, y prendre une part si pas prépondérante, vu l'exiguïté de son territoire et le chiffre beaucoup moindre de sa population, du moins en raison de son importance.

N'oublions pas qu'en bien des circonstances, les petits profitent de la rivalité des grands (1).

Quelles sont les contrées asiatiques qui s'offrent à notre commerce avec certaines chances de succès?

TURQUIE D'ASIE.

Les Échelles du Levant, et plus spécialement Beyrouth et Smyrne, semblent, selon toutes probabilités, appelées à un grand développement dans l'avenir.

Les productions de toutes sortes abondent dans cette partie de l'Asie (2); la culture est fort négligée et restera dans ce lamentable état, la population indigène ne se souciant pas d'améliorer sa condition pour ne pas être davantage l'objet d'exactions de la part de l'administration turque, de plus en plus tracassière.

L'élevage se fait d'une façon défectueuse; il ne faudrait pas faire un grand effort d'appropriation pour décupler le nombre de moutons et de chèvres (3).

Grâce au traité de commerce avec la Turquie qui nous vaut le privilège de la nation la plus favorisée, la valeur de notre commerce général dans l'Empire ottoman est de 42,769,000 francs, dont 25,236,000 francs pour les exportations de Belgique et 17 millions 535,000 francs pour les importations (4).

Mais combien ce chiffre pourrait s'augmenter si l'on voulait travailler les places de Beyrouth et de Smyrne!

M. Loos (5) nous apprend qu'à Beyrouth, il ne réside pas un seul commerçant belge, dans ce port, qui compte 125,000 habitants,

(1) N. DUBOIS, *Précis de géographie*, p. 505.

(2) PAYEN, *Les rivalités politiques autour du golfe Persique*.

(3) Les chèvres d'Angora fournissent 500,000 kilogrammes de laine à l'Angleterre. DUBOIS, *ouv. cité*.

(4) *Recueil consulaire du royaume de Belgique*, t. CXIV, p. 292.

(5) *Vues d'avenir pour la jeunesse belge*, p. 16, de la REVUE PRATIQUE DES SCIENCES COMMERCIALES.

et qui dessert, outre sa propre population, celle de Liban, de Damas et sa banlieue, soit au total 1,200,000 individus. Cette situation est profondément regrettable, car notre pays occupe le quatrième rang dans les importations du port de Beyrouth. Ainsi, les cordages de cette ville sont depuis longtemps importés de Belgique.

D'autres pays ont essayé de vendre leurs produits, mais les acheteurs sont revenus à l'article belge.

La majeure partie des cristaux de soude, soit 80 %, s'importe de Belgique; nous expédions de 20,000 à 25,000 caisses de vitres par an.

La Belgique occupe le premier rang pour l'importation du fer; en 1897, elle s'est élevée à 5,152,000 kilogrammes (1). A Beyrouth, la Belgique a le monopole exclusif de l'importation des armes, des cartes à jouer et des poutrelles.

Et dire que ce sont des maisons de commission étrangères qui servent d'intermédiaires entre notre industrie et les négociants indigènes! On y voit des Allemands, des Français, des Italiens, des Autrichiens, des Suisses; seuls les Belges, *qui sont parmi les vendeurs principaux*, n'y sont pas représentés!

Et cependant, un commissionnaire peut se faire bon an mal an de 20,000 à 25,000 francs, certains arrivent à 50,000 francs.

Celui qui, grâce à un capital d'environ 50,000 francs, peut monopoliser certains articles, peut se faire une fortune en peu de temps (2). On comprend l'inconvénient pour un pays de n'être représenté que par des étrangers, lesquels, à conditions égales de qualité et de prix, favoriseront toujours leurs compatriotes.

Du jour où l'Allemagne voulut chercher une influence primordiale en Asie Mineure, elle poussa ses nationaux vers ce pays (3).

Pourquoi n'agirions-nous pas de même?

Quand donc notre Gouvernement ne sera-t-il plus condamné à prendre comme agents consulaires marchands des Allemands, des Grecs ou des Levantins?

(1) *Recueil consulaire*, t. CIII, p. 285.

(2) SMEESTERS, *L'essor industriel et commercial du peuple belge*. (Chap. IV, p. 49, puis 65.)

(3) *Recueil consulaire du royaume de Belgique*, t. CXIV. Rapport sur Beyrouth. (Loos, ancien vice-consul à Beyrouth.)

(4) BLONDEL, *L'essor industriel et commercial du peuple allemand; Le Moniteur officiel du commerce*, mai 1903; *Le commerce allemand à Bagdad*.

La Turquie nous est un pays extrêmement sympathique (1). Le sultan ne confia-t-il pas la construction du chemin de fer de l'Hedjaz à des industriels belges, la société John Cockrill et les Ateliers de la Meuse (2) ?

A qui ce même sultan concéda-t-il l'exploitation des mines d'Héraclée et de la mer Noire ? A des Belges.

Profitons donc d'une situation si favorable ; grâce à la qualité et au bas prix de nos marchandises, nous pouvons soutenir avantageusement la concurrence dans ce pays si nous avons soin d'y prendre résolument position.

LA CHINE.

La Chine étant, à beaucoup près, l'État le plus important de l'Asie, offre un intérêt tout particulier au point de vue de l'expansion (3).

Sa population est extrême : 426 millions d'habitants répandus sur une superficie de 11 millions de kilomètres carrés, soit le $\frac{1}{4}$ du continent asiatique, 377 fois la superficie de la Belgique et 60 fois sa population (4).

Les productions agricoles sont d'une importance exceptionnelle et une source de richesse unique ; les productions minérales placent la Chine au premier rang ; elle est le pays du monde le plus riche en houille et pour la quantité et pour la qualité.

Malheureusement pour elle, heureusement pour nous, ces mines sont inexploitées au point que l'importation des charbons, anglais et australiens est encore considérable. Le Chinois, étant travailleur, laborieux, sobre, doué d'une puissance d'assimilation extraordinaire, est un utile agent entre les mains de l'Européen (5).

Que manque-t-il à ce peuple pour centupler sa puissance d'action ?

(1) *L'Orient, Journal de défense des intérêts de l'Empire ottoman.*

(2) *Annales des sciences politiques.* 1901.

(3) A. LEROY-BEAULIEU, *La rénovation de l'Asie*, p. 450.

(4) JOS HALKIN, *En Extrême-Orient*. Nous remercions cordialement M. Halkin, professeur à l'Université de Liège, d'avoir mis sa riche bibliothèque à notre disposition ; nous devons aussi un hommage de reconnaissance à M. F. Kraëntzel, docteur en géographie, pour nous avoir facilité nos recherches.

(5) *Chine et Belgique. Les intérêts belges en Chine*, p. 33, 2^e livraison du capitaine PONTUS.

Un outillage perfectionné, des capitaux pour entreprendre d'immenses travaux et des Européens pour les diriger.

Quelle période fructueuse pour l'industrie étrangère et quelles riantes espérances s'offrent aux Belges qui, en vertu du traité conclu à Pékin le 2 novembre 1863, jouissent du privilège de la nation la plus favorisée (1)!

Résumons succinctement les moyens à employer pour entrer pratiquement dans cette voie.

1° Essayer d'obtenir une concession dans un port chinois choisi avec discernement. Nous pouvons espérer cette faveur : la petite Belgique inspire plus de confiance que n'importe quelle grande nation qui, derrière ses comptoirs, cache souvent des baionnettes !

N'a-t-elle pas déjà obtenu de construire, aidée par la France, le gigantesque chemin de fer de Pékin à Hankow? Soit un parcours de La Haye à Marseille (2) (3).

2° Obtenir un comptoir commercial à Hankow (4).

Cette ville a une importance commerciale de premier ordre et son marché a environ 80,000,000 de consommateurs; de plus, les Belges ont déjà plusieurs entreprises commerciales; Hankow relie Pékin à Canton par le chemin de fer construit par des Belges (5).

3° Pousser nos compatriotes à échelonner cette voie qui deviendra une vraie mine d'or (6).

Qu'on ne l'oublie pas : le premier moyen de se créer des influences, c'est d'avoir de nombreux résidents; c'est là un des plus puissants facteurs de succès (7).

(1) *Chine et Belgique. Revue économique de l'Extrême-Orient*, publiée par la Chambre de commerce sino-belge (1^{re} année, 1^{re} et 2^e livraisons).

(2) PINON, *La Chine qui s'ouvre*. L'auteur donne en appendice une étude très complète des chemins de fer en Chine.

(3) Voir la carte économique de la Chine, publiée par la Chambre de commerce sino-belge.

(4) *Die Deutsche Colonialzeitung* prouve, par la ville de Hong-Kong, que l'on peut faire de grandes choses en Chine sans de grandes acquisitions territoriales. Voir aussi M. G. BOHLER, *La politique de l'Allemagne en Extrême-Orient*.

(5) DESCAMPS, *La neutralité de la Belgique*. Voir p. 492, sur le côté politique de la colonisation belge et son intervention en Chine.

(6) VAN OVERBERG, *Dans le Levant*, pp. 411 et suiv.

(7) DE BRAY, *La Chine et ses besoins au point de vue de l'utilisation des Belges et de leur industrie*, p. 60, 1898.

4° Établir des magasins d'échantillons et avoir, en quelque sorte, une exposition permanente de la plupart de nos produits afin de pouvoir fournir immédiatement le client.

5° Étudier les mœurs, les coutumes, les traditions des Chinois; manufacturer les produits à la mode chinoise, vrais moyens de les faire admettre (1).

6° L'étude pratique de la langue chinoise (2).

7° Enfin, la création d'une banque chinoise, l'organisation d'un syndicat d'importation et d'exportation et la création d'une ligne de navigation entre Anvers et la Chine (3).

La mise en pratique de ces moyens ne peut manquer de décupler le chiffre d'affaires de la Belgique avec la Chine. C'est l'avis de M. de Cartier, qui a vécu de longues années en Chine. Il croit qu'une ère de prospérité et de développement industriel va s'ouvrir pour la Chine et il fait cette observation d'une importance capitale pour nous : « De tous les étrangers, ce sont les Belges que les Chinois préfèrent (4). »

JAPON.

Le Japon peut être d'un rapport immédiat pour plusieurs motifs : le Japonais, depuis quelque trente ans, travaille à son propre relèvement (5); il fraie de plus en plus avec les Occidentaux dont il veut s'approprier les inventions (6); extrêmement souple et déjà très développé intellectuellement (7), il veut son perfectionnement à tout prix; ses relations avec la Belgique sont fréquentes.

Nous avons lieu d'être fiers des progrès que notre commerce a

(1) VAN DEN HEUVEL, *Le siège de la Chine*.

(2) *Revue générale*, janvier 1899. Il y est dit : « L'École des sciences commerciales et consulaires de l'Université de Louvain a, la première, créé cet enseignement de la langue chinoise que déjà en 1867, à la Chambre des Représentants, M^{rs} De Haerne demandait d'introduire dans nos Universités. »

(3) DE BRAY, *Ouv. cité*.

(4) Rapport de la Chambre de commerce d'Anvers, 1900.

(5) *Le Japon contemporain* donne d'intéressants détails sur le réveil des Japonais.

(6) *Le développement industriel au Japon*, dans le *Bulletin commercial* d'août 1902.

(7) Les travaux présentés par le Japon à l'Exposition internationale de Liège en font foi.

réalisés au Japon. En effet, il n'y a en Europe que trois pays qui nous surpassent pour le chiffre d'affaires : l'Angleterre, l'Allemagne et la France.

En 1899, la Belgique vendait au Japon pour 5,747,225 yen. La plus-value annuelle de la Belgique est de 3,000,000 de francs ; cette somme revient uniquement aux importations, car nous n'achetons que fort peu de produits au Japon.

« Il faut attribuer en grande partie, écrit notre consul à Yokohama (1), les nouveaux progrès réalisés à l'exécution de contrats que des agents habiles ont su faire avec le Gouvernement japonais au nom de nos usines. Récemment encore, des contrats en faveur de nos établissements métallurgiques ont été conclus avec l'administration de certain département ministériel.

Généralement, nos produits sont importés ici par l'intermédiaire de Londres et de Hambourg.

C'est, en effet, dans ces deux ports que résident les agents acheteurs avec lesquels les maisons de Yokohama sont en rapport constant.

Et dire que le chiffre d'affaires : 5,747,225 yen, était obtenu en l'absence de tout comptoir belge au Japon, tout notre commerce se faisant par des maisons étrangères allemandes, françaises, anglaises, suisses, voire américaines !

Il arrive néanmoins que des importations soient faites directement du lieu de production, c'est-à-dire de l'usine même où les produits ont été fabriqués ; c'est le cas pour les articles destinés aux administrations publiques (2).

Notons bien que, depuis 1895, nous avons rattrapé la France et que, parmi les États d'Europe, il n'y a, en dehors de la France, que deux pays dont les importations soient supérieures aux nôtres : l'Angleterre et l'Allemagne.

Nos progrès au Japon, dirons-nous avec M. Smeesters (3), sont d'autant plus significatifs que presque tous nos concurrents sont restés stationnaires.

Appelons donc de tous nos vœux l'établissement de nombreux comptoirs belges au Japon ; peuplons ce pays, ces pays ; faisons-nous, en un sens, Turcs, Chinois ou Japonais, et que bientôt, au lieu d'avoir

(1) *Recueil consulaire du royaume de Belgique*, t. CIII.

(2) *Recueil consulaire*, t. CV, p. 430.

(3) SMEESTERS, *L'essor industriel et commercial du peuple belge* (chap. IV, p. 65).

entre ces peuples et nous une nation intermédiaire concurrente qui réalise sur nos produits de gros bénéfices à fort peu de frais, nous traitons directement nos affaires au plus grand profit de notre pays. Lançons-le, de toute l'énergie de notre âme belge, et Dieu sait si elle est grande, dans la voie de la civilisation; elle est, terminerons-nous avec M. de Haulleville (1), elle est l'unique moyen de progrès indéfini qui reste à notre Belgique tant surpeuplée et si productrice.

Il faut toujours marcher « plus outre ». Il faut sans cesse chercher à grandir, à étendre ses frontières, à développer son esprit, à multiplier l'influence de ses idées et à accroître leur puissance d'envolée de par le monde.

Oui, où qu'elle aille, menée par ses enfants, notre Belgique doit sans hésiter obéir aveuglément à la voix fatidique qui lui crie toujours : « Plus haut, encore plus haut, Excelsior ! »

(1) DE HAULLEVILLE, *La morale de la colonisation.*

BIBLIOGRAPHIE

a) Méthodologie.

- VON HEINRICH KERP, Die Methodik des Erdkundlichen Unterrichts. (Trier, Linz.)
Publications du Séminaire de géographie de l'Université de Liège. (Liège, Cormaux.)
- F. KRAENTZEL, La géographie dans l'enseignement moyen. (Liège, Cormaux.)
- ALEXIS M.-G., Méthodologie théorique et pratique de géographie. (Liège, Dessain.)
- Dr ANTON BECKER, Methodik des geographischen Unterrichts. (Leipzig, Franz Deutike.)
- F. COLLARD, Méthodologie de l'enseignement moyen. (Bruxelles, Castaigne.)
- HEINRICH KERP, Die erkundlichen Raumvorstellungen. (Berlin, Dietrich-Reimer.)
- JOS. HALKIN, L'enseignement de la géographie en Allemagne et la réforme de l'enseignement géographique dans les Universités belges. (Bruxelles, Société belge de librairie.)
- Dr RICHARD LEHMANN, Vorlesungen über Hilfsmittel und Methode des geographischen Unterrichts. (Halle, Tausch.)
- Dr CARL BOETTCHER, Die Methoden des geographischen Unterrichts. (Berlin, Weidmannsche-Buchhandlung.)
- SIGMUND GÜNTHER und ALFRED KIRCHHOFF, Didaktik und Methodik des Geographie-Unterrichts. (München, Beck'sche.)
- ERNST HULPFER, Methodik des geographischen Unterrichts in der Volksschule. (Leipzig, Verlag der Dürrs'schen-Buchhandlung.)

b) Ouvrages spéciaux.

- G. LESPAGNOL, L'évolution de la terre et de l'homme. (Paris, Delagrave.)
- VON QUEHLMANN, Grosses Lehrbuch der Geographie. (Breslau, J. Hirt.)
- VON WILLI ULE, Lehrbuch der Erdkunde für höhere Schulen. (Leipzig, Freytag.)
- MARCEL DUBOIS, Géographie générale. (Paris, Masson.)
- VON HANS KRAEMER, Welthall und Menschheit, 5 vol. (Leipzig, Bong.)
- M. FALLEX et MAIREY, Amérique et Australasie au début du XX^e siècle. (Paris, Delagrave.)
- A. BERGET, Physique du globe et météorologie. (Paris, Masson.)
- MAHIAT S.-J., Notes de géographie physique. (Bruxelles, Polleunis.)
- J. THOULET, L'Océan, ses lois et ses problèmes. (Paris, Hachette.)
- VON OSCAR PESCHEL, Völkerkunde. (Leipzig, Duncker.)
- Compte rendu du V^e Congrès international des sciences géographiques tenu à Berne. (Berne, Schmidt.)
- A.-N. DE KOULOMZINE, Le Transsibérien. (Paris, Hachette.)

- JOS. HALKIN**, *En Extrême-Orient.* (Bruxelles, Schepens.)
- ÉD. CARTON DE WIART**, *Les grandes compagnies coloniales anglaises au XIX^e siècle.* (Paris, Perrin.)
- H. HAUSER**, *Colonies allemandes impériales et spontanées.* (Paris, Nony.)
- E. DESCAMPS-DAVID**, *La part de la Belgique dans le mouvement africain.* (Louvain, Peeters.)
- VAN ELVEN**, *Géographie générale à l'usage de l'enseignement moyen,* 3 vol. (Bruxelles, Lebègue.)
- VERMAST**, *Géographie,* 3 vol. (Gand, Van den Poorten.)
- EM. DONY**, *Géographie astronomique.* (Namur, Wesmael.)
- J. ROLAND**, *Grande promenade autour du monde en quarante leçons.* (Namur, Wesmael.)
- A. SLUYS**, *Traité de cosmographie.* (Namur, Wesmael.)
- L. LANIER**, *Choix de lectures de géographie,* 4 vol. (Paris, Belin.)
- VIDAL DE LA BLACHE et CAMENA D'ALMEIDA**, *Cours de géographie à l'usage de l'enseignement secondaire,* 5 vol. (Paris, Colin.)
- M. G. ALEXIS**, *Le Congo belge. — La Belgique pittoresque. — Soldats et missionnaires. — Stanley l'Africain. — La traite des nègres. — Alexis Vrithof. — Cours supérieur de géographie,* 3 vol. (Liège, Dessain.)
- VAN OVERBERGH**, *Dans le Levant.* (Bruxelles, Schepens.)
- GEORGES GAULIS**, *Les questions d'Orient.* (Paris, rue Segurier.)
- VICTOR BERART**, *La révolte de l'Asie.* (Paris, Colin.)
- FALLEY et HENTGEN**, *L'Asie au début du XX^e siècle.* (Paris, Delagrave.)
- MARCEL MONNIER**, *Le tour d'Asie.* (Paris, Plon.)
- MARCEL et COURANT**, *En Chine.* (Paris, Alcan.)
- MATIGNON**, *Superstition, crime et misère en Chine. L'Orient lointain.* (Paris, rue de Condé.)
- R. PINAN et DE MARCILLAC**, *La Chine qui s'ouvre.* (Paris, Perrin.)
- F. GRECARD**, *Le Thibet.* (Paris, Colin.)
- EM. BOURDARET**, *En Corée.* (Paris, Plon.)
- H. DUMOLARD**, *Le Japon politique, économique et social.* (Paris, Colin.)
- G. WEULERSSE**, *Le Japon d'aujourd'hui.* (Paris, Colin.)
- F. FARJENEL**, *Le peuple chinois.* (Paris, rue Jacob.)
- G. COURTELMONT**, *Voyage au Yun-Nan.* (Paris, Plon.)
- A. BELLESORT**, *La société japonaise.* (Paris, Perrin.)
- P. LABBÉ**, *Un bain russe.* (Paris, Hachette.)
- EM. JOTTRAND**, *Au Siam.* (Paris, Plon.)
- DR HANS MEYER**, *Die Eisenbahnen im tropischen Africa.* (Leipzig, Duncker.)
- CABRAT DE MONTROZIER**, *Deux ans chez les anthropophages.* (Paris, Plon.)
- LORIN**, *L'Afrique à l'entrée du XX^e siècle.* (Paris, Challamel.)

- CH. GOSSELIN, L'Empire d'Annam. (Paris, Perrin.)
- LEMIRE, Les mœurs des Indo-Chinois. (Paris, Challamel.)
- AL. MÉTIN, L'Inde d'aujourd'hui. (Paris, Colin.)
- M. FALLEX, L'Afrique au début du XX^e siècle. (Paris, Delagrave.)
- J. BELIN DE LAUNAY, Explorations dans l'Afrique australe. (Paris, Hachette.)
- Lieutenant BECKER, La troisième expédition au pays noir. (Bruxelles, Lebègue.)
- H. STANLEY, A travers le continent mystérieux. (Bruxelles, Maes.)
- J. BECKER, La vie en Afrique. 2 vol. (Bruxelles, Lebègue.)
- H. STANLEY, Dans les ténèbres de l'Afrique, 2 vol. (Paris, Hachette.)
- Major SERPA PINTO, Comment j'ai traversé l'Afrique, 2 vol. (Paris, Hachette.)
- J. WAUTERS, Au secours d'Émin Pacha. (Bruxelles, rue des Paroissiens.)
- X. . . , L'Association internationale africaine. (Bruxelles, rue des Paroissiens.)
- DU FIEF, La question du Congo. (Bruxelles, rue Potagère.)
- P. MILLE, Au Congo belge. (Paris, Colin.)
- P. DOUMER, L'Indo-Chine française. (Paris, Vuibert.)
- J. WAUTERS, L'État Indépendant du Congo. (Bruxelles, Falk.)
- CAM. COQUILLOT, Sur le Haut-Congo. (Paris, Lebègue.)
- H. STANLEY, Cinq années au Congo. (Bruxelles, rue des Paroissiens.)
- CH. LEMAIRE, Congo et Belgique. (Bruxelles, Bullens.)
- CH. LEMAIRE, La région de l'Équateur. (Bruxelles, Lesigne.)
- Deux années de résidence chez le sultan Rafai. (Bruxelles, rue des Sables.)
- CH. LEMAIRE, La région des Cataractes. (Bruxelles, Lesigne.)
- TH. MASUI, L'État Indépendant du Congo. (Bruxelles, V^o Monom.)
- La vérité sur la civilisation au Congo par un Belge. (Bruxelles, Lebègue.)
- É. DESCAMPS, L'Afrique nouvelle. (Bruxelles, Lebègue.)
- Lieutenant DHANIS, Le district d'Upoto. (Bruxelles, Vanderauwera.)
- FUCHS, Le Mayombe (Congo). (Bruxelles, Vanderauwera.)
- D^r DRYEPONDT, Guide pratique, hygiénique et médical du voyageur au Congo. (Bruxelles, Van Campenhout.)
- P. MARTIAL DE SALVIAC, Un peuple antique au pays de Ménélik. Les Galla. (Paris, Oudin.)
- FRANZ THOMER, Dans la grande forêt de l'Afrique centrale. (Bruxelles, Schepens.)
- CH. BIHOT, Le Maroc. (Liège, Cormaux.)
- EUG. AUBIN, Le Maroc d'aujourd'hui. (Paris, Colin.)
- V. COLLIN, Le Maroc et les intérêts belges. (Louvain, Polleunis.)
- M^le DE SÉGONZAC, Voyage au Maroc. (Paris, Colin.)
- R. BÖHM, Von Zanzibar zum Tanganika. (Leipzig, Brockhaus.)
- A. LEROY-BEAULIEU, Le Sahara, le Soudan et les chemins de fer transsahariens. (Paris, Guillaumin.)
- M^r RENOUARD, L'Ouest africain et les missions catholiques (Congo : l'Oubanghi). (Paris, Oudin.)

- G. GRANDIDIER, Madagascar au début du XX^e siècle. (Paris, rue Antoine-Dubois.)
CLOSEL et VILLAUMER, Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire. (Paris, Challamel.)
Madagascar et les Hovas. (Paris, Delagrave.)
D^r ÉM. DECKER, Nord Amerika. (Leipzig.)
Das Land der Zukunft. (Leipzig, Fontane.)
DE GERLACHE, Quinze mois dans l'Antartique. (Bruxelles, Bullens.)
B^{me} HULOT, La Nouvelle-Zélande. (Paris, Hachette.)
LECOINTE, Au pays des manchots. (Bruxelles, Schepens.)
OTTO SVERTRUP, Quatre années dans les glaces du pôle. (Paris, Flammarion.)
CH. BENARD, La conquête du pôle. (Paris, Hachette.)
Note. — La plupart de ces ouvrages sont contemporains.

C) Périodiques.

- Revue de géographie. (Paris, Delagrave.)
HULOT, Bulletin de la Société royale de géographie. (Paris, Masson.)
La Belgique coloniale. (Bruxelles, Lesigne.)
Le Congo belge. (Bruxelles, Lesigne.)
La Gazette coloniale. (Bruxelles, Lesigne.)
Bulletin de la Société d'études coloniales. (Bruxelles, Lesigne.)



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

L'alimentation en eau potable aux colonies

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. François MIRON

Ingénieur de la Société française pour l'Industrie et les Mines,
Délégué de la Société française des Ingénieurs Coloniaux.

Dans les pays neufs, l'explorateur comme les habitants de la bourgade née d'hier : camp minier, centre agricole ou commercial, ont rarement à leur disposition une source naturelle d'eau potable. Ils sont réduits à recueillir l'eau des pluies dans des réservoirs de capacité souvent insuffisante et à compléter la quantité de liquide nécessaire à leurs besoins en puisant dans les ruisseaux, dans les étangs, voire même dans les marais, là précisément où l'eau présente le maximum d'impuretés de toute nature, d'où éclosion de maladies, d'épidémies.

Et en ces temps d'expansion coloniale, où chaque jour voit partir une mission vers des régions plus ou moins mal connues, je crois intéressant et même utile de rappeler l'histoire de l'eau et d'indiquer les procédés les plus pratiques pour reconnaître la qualité de celle-ci et l'amener à un degré de pureté suffisant pour la rendre potable, c'est-à-dire inoffensive.

Je ne m'occuperai pas ici des méthodes adoptées pour l'alimentation des villes et ne considérerai que le cas d'une colonne en marche ou d'une bourgade isolée, qui, du reste, est le seul intéressant.

L'origine de l'eau. — Nature des impuretés contenues.

Les condensations atmosphériques : pluie, neige, brouillard, causes première des eaux que nous rencontrons à la surface du globe, ont une importance évaluée par S.-J. Murray à 122,500 kilomètres cubes dont 95,500 disparaissent par évaporation et oscillent sans cesse entre la terre et les nuages.

Arrivées sur le sol, ces condensations se divisent en trois parties : l'une disparaît dans l'atmosphère par évaporation, la seconde pénètre dans le sol par absorption et alimente les nappes d'eau souterraines dont l'existence se manifeste à nos yeux par les sources, et la troisième ruisselle sur les pentes et forme des torrents qui concourent à l'alimentation des rivières et des fleuves.

Or, pendant son passage dans l'atmosphère comme dans son trajet à la surface ou à l'intérieur du sol, la condensation, puis l'eau, son produit ultime, se sont souillées d'impuretés minérales, organiques et biologiques.

L'atmosphère est, en effet, chargée de poussières arrachées au sol et transportées par le vent : sables, débris végétaux, débris animaux, germes; et le nombre de ces derniers, variable avec les lieux, est d'autant plus grand que l'on considère une couche d'air plus rapprochée du sol comme le montre le tableau suivant :

	Nombre des germes de l'air par cent. cube.
En mer à 100 kilomètres des côtes	0.6
A l'altitude de 2,000 mètres	3
Au sommet du Panthéon, à Paris	200
Rue de Rivoli, à Paris.	3,480
Dans une maison neuve	4,500
Dans une vieille maison	36,000

Si l'eau de pluie, dans beaucoup de cas, est préférable à celle qui suinte du sol, elle n'en constitue pas moins un produit impur et qui ne deviendra réellement inoffensif qu'après avoir subi un traitement approprié.

Pendant son trajet à la surface du sol, l'eau se charge de sels minéraux dissous, de particules minérales en suspension, de matières organiques dissoutes, de débris organiques également en suspension, de produits de fermentation, de microbes et des matières qu'ils sécrètent et dénommées *toxines*.

Or, toutes choses égales d'ailleurs, les germes sont mille fois plus nombreux dans le sol que dans l'air, où ils sont constamment soumis à l'action destructive de la dessiccation et de la lumière; en outre, ils ont une tendance à tomber à terre en même temps que les grains de poussière.

A cette première cause de contamination viennent s'ajouter les effets de la vie végétale, de la vie animale, effets qui se traduisent par le dépôt, dans les couches superficielles du sol, de déchets, de détritus de toute nature qui, en outre des germes qu'ils renferment et des produits organiques qu'élaborent ceux-ci, sont autant de bouillons de culture pour les germes, les bactéries les plus diverses qui pré-existent dans le sol.

Il faut ajouter à ces origines de colonies microbiennes celle qui résulte de l'épandage des déjections de l'homme et des animaux ainsi que des ordures ménagères. C'est l'une des plus importantes, et à Naples, on a trouvé :

Dans les balayures fraîches.	716,721,000 germes par gramme ;
A la surface des rues.	300,000 —

Telle est la nature de l'eau que nous voyons courir en ruisseaux souvent limpides, alors qu'elle charrie les germes des plus terribles maladies.

La fraction de l'eau qui, échappant au ruissellement, pénètre le sol par absorption est donc déjà doublement contaminée; elle achèvera de se polluer en traversant les couches superficielles où sont accumulés des débris végétaux et animaux et leurs colonies microbiennes propres et aussi d'autres colonies à la recherche des matières organiques nécessaires à leur existence.

Cette pénétration est d'autant plus active que le climat présente des alternances brusques de sécheresse et d'humidité et que le sol est, par sa nature, plus porté à se fissurer.

Mais le nombre de germes au centimètre cube de terre diminue

avec la profondeur à laquelle on a recueilli l'échantillon, comme le montre le tableau ci-dessous :

Nature du sol	Profondeur. (En mètres.)	Nombre des germes par cent. cube.
Colline boisée.	Surface au sommet	175,000
—	1.50	15,000
—	3	3,000
—	4.50	400
Jardin.	Surface.	450,000
—	1	150,000
—	1.50	700
—	3	400

C'est surtout dans les couches superficielles du sol que l'on rencontre les germes pathogènes; ils y trouvent, en effet, la variété de matières organiques qui leur convient et la température la plus propice à leur existence. A chacun d'eux correspond, en effet, une température particulièrement favorable à sa vie, et cette température est comprise entre 25° et 43° C. pour les germes pathogènes. D'autres, inoffensifs, du reste, ou à peu près, demandent une température pouvant atteindre 70° C., ce qui explique leur présence dans le griffon des sources thermales.

En général, les germes pathogènes disparaissent à la profondeur de 2 mètres, et c'est pourquoi une eau qui a filtré sur une couche homogène de sable fin de 3 à 4 mètres d'épaisseur est potable. Mais il en serait tout autrement si en ce lieu on avait enfoui un cadavre; on trouverait des germes longtemps après, principalement ceux se reproduisant par sporulation, et dans toute l'épaisseur du sol entre le cadavre et la surface et surtout près de cette dernière.

En général, c'est pendant l'hiver et l'automne que les eaux sont le plus contaminées, par suite du lessivage intense du sol par les pluies, tandis qu'en été et au printemps, elles présentent le maximum de pureté.

La constitution géologique du terrain d'où sort l'eau à utiliser a une influence importante sur la pureté du liquide.

Les eaux qui surgissent du terrain crétacé sont souvent la réapparition au jour d'un cours d'eau perdu et contaminé pendant son trajet à la surface.

Le calcaire compact filtre bien, mais le calcaire fissuré n'a qu'un rôle effectif qu'autant que son épaisseur atteint une cinquantaine de mètres.

Par contre, les grès filtrent bien, même sous une faible épaisseur.

Les alluvions ne donnent de sécurité qu'autant que la couche est homogène, faite d'un sable à grain fin et que leur épaisseur dépasse plusieurs mètres.

Enfin, les éboulis ne protègent point les eaux contre les causes de contamination extérieures et n'exercent aucune influence propre.

Il me semble indispensable d'insister sur les diverses catégories d'éléments dont la présence et la proportion retirent à l'eau la qualité d'être potable.

Études particulières des impuretés de l'eau.

IMPURETÉS GROSSIÈRES ENTRAÎNÉES MÉCANIQUEMENT. — A tous les instants de son parcours, dans l'atmosphère comme dans le sol, l'eau s'est chargée de poussières minérales, végétales et animales; ces dernières sont doublement nocives par les produits de décomposition qu'elles engendrent et par les germes particuliers qui les habitent.

Ajoutons qu'une sorte d'attraction existe entre les bactéries et les grains de poussière; que la chute des seconds entraîne les premières et que les débris du sol tenus en suspension dans l'eau sont généralement des nids de microbes.

Si, comme il est fréquemment d'usage dans les pays chauds, on recueille l'eau des pluies dans des citernes, dans des réservoirs placés sous les gouttières de la toiture, celle-ci sera de qualité détestable. Le toit et les gouttières sont constamment recouverts de poussières, de cadavres d'insectes, de déjections animales que les eaux entraînent et déposent dans les réservoirs où s'établissent des fermentations variées et une éclosion prodigieuse en germes de toutes les espèces.

Un filtrage grossier, mais cependant suffisant à rendre à l'eau sa limpidité primitive, est incapable de la rendre potable; une purification complète s'impose.

IMPURETÉS DISSOUTES. — Elles sont de deux sortes :

Les *impuretés minérales* provenant de la dissolution dans l'eau de certains éléments du sol n'offrent par elles-mêmes qu'un minime intérêt au point de vue qui nous occupe.

Leur abondance et la prédominance de sels de chaux, par exemple, rend l'eau plus ou moins agréable à boire, plus ou moins dure; un excès de sels de magnésie lui communique une saveur salée facilement reconnaissable en même temps qu'elle acquiert des propriétés laxatives.

Les *impuretés organiques* sont toutes nocives, car elles proviennent de la décomposition de matières organiques, de fermentations; en outre, elles servent de milieu de culture aux différents germes.

Parmi elles se placent les toxines, produits sécrétés par les bacilles et dont la nocivité est depuis longtemps avérée.

La présence des acides nitrique et nitreux est l'indice d'un mélange à l'eau soit de déjections, soit de produits de décomposition cadavérique.

Il en est de même de l'ammoniaque, dont l'origine est la même que celle des acides nitrique et nitreux.

IMPURETÉS MICROSCOPIQUES. — La flore et la faune sont abondamment représentées, et c'est à la dernière qu'appartiennent les impuretés dont il importe surtout de débarrasser l'eau.

Les éléments organiques microscopiques les plus fréquemment rencontrés dans l'eau sont :

Des fibres végétales, des débris de cellules, des poils, des débris de fibres animales, des algues à chlorophylle qui, si elles deviennent privées de lumière, meurent et déterminent la putréfaction de l'eau; on y trouve aussi des moisissures cultivables dans des bouillons de culture.

La vie est représentée par des rhizopodes, des infusoires, des arthropodes, des œufs, des vers intestinaux et, enfin, par les microbes.

Les débris de fibres animales et souvent aussi de fibres végétales peuvent provenir d'aliments non digérés et sont alors chargés des microbes de la putréfaction et de ceux empruntés au tube digestif de l'animal qui les rejeta.

La présence d'œufs et de vers intestinaux est l'indice d'une pollution par les déjections.

Le nombre de germes renfermés dans une eau dépend de bien des circonstances, toutes conditions climatériques et d'origine de l'eau mises de côté, c'est-à-dire en écartant les causes de pollution à la source même ou par l'apport d'affluents naturels ou artificiels.

La première cause de variation réside dans le passage auprès de lieux habités.

Cette influence ressort des chiffres ci-dessous :

	Nombre des bactéries par cent. cube.
La Saône au-dessus de Lyon	586
— au-dessous —	4,280
La Sprée au-dessus de Berlin	4,300
— au-dessous —	97,400
Le Limat au-dessus de Zurich.	1,620
— au-dessous —	27,040

La seconde réside dans une autopurification de l'eau aussitôt qu'elle vient d'être contaminée; et c'est grâce à ce phénomène, dû à l'action simultanée de l'air et de la lumière, qu'une eau souillée n'est pas le siège d'une pullulation des microbes à l'infini. La disparition progressive de la matière organique nécessaire à la vie de germes vient ajouter son effet.

En voici la preuve sous deux formes différentes :

Un échantillon d'une même eau est versé dans deux flacons, l'un transparent, que l'on expose au soleil, et l'autre opaque, que l'on conserve dans l'obscurité. Le nombre des germes par centimètre cube renfermés dans l'eau de l'un et l'autre flacon est devenu :

Durée de l'exposition au soleil du flacon transparent.	Germes par centimètre cube.	
	Flacon transparent.	Flacon opaque.
Avant l'exposition	5,401	5,493
Après 1 heure d'exposition	4,033	5,492
Après 2 heures d'exposition	2,154	5,531
Après 3 heures d'exposition	801	6,893
Après 4 heures d'exposition	214	7,001
Après 5 heures d'exposition	51	9,419
Après 6 heures d'expositio	4	innombrables.

L'autre épreuve réside dans l'autopurification d'un fleuve après sa traversée d'une ville : ainsi, l'Isar :

Au-dessus de Munich, compte	305	bactéries par centimètre cube.
A la sortie de Munich,	— 12,600	— —
A 22 kil. plus loin,	— 4,800	— —
A 33 kil. plus loin,	— 2,400	— —

Lorsque l'on conserve une eau, même de bonne qualité, pendant les premiers temps, le nombre des colonies augmente rapidement, puis il diminue. Cette variation est d'autant plus sensible que l'eau examinée était primitivement plus pure. Voici les résultats obtenus avec l'eau de la Vanne :

	Bactéries par cent. cube.
Au moment de la prise.	150
Après 6 jours	4,500,000
Après 12 jours	450,000
Après 30 jours	100,000
Après 50 jours	50,000

Parmi les innombrables germes renfermés dans les eaux, les uns sont inoffensifs et les autres sont nocifs; on désigne ces derniers sous le nom de bactéries pathogènes.

Nous donnons ci-dessous la nomenclature des bactéries pathogènes les plus répandues dans les eaux et l'indication des maladies dont elles sont les agents spécifiques :

- Coli-bacille, hôte habituel de l'intestin.
- Bacille d'Eberth, engendrant la fièvre typhoïde.
- Bacille virgule, engendrant le choléra.
- Bacille pyocyanique, engendrant la maladie pyocyanique.
- Bacille de la gangrène gazeuse.
- Bacille de Koch, engendrant la tuberculose.
- Bacille de Löffler, engendrant la diphtérie.
- Bacille de la morve, engendrant la morve.
- Bacille du charbon, engendrant le charbon.
- Tétragène, bacille se rencontrant dans la salive.
- Staphylocoque doré, engendrant l'inflammation purulente.
- Streptocoque, bacille se rencontrant dans le pus.

A ces maladies transmissibles par l'eau et nettement caractérisées par des bacilles spécifiques, il faut ajouter : la diarrhée, la dysenterie, l'entérite, certaines inflammations intestinales, les ictères, le béri-béri, développées par le coli-bacille dont la virulence et le mode d'action varient suivant l'état du système digestif et la nature du milieu dans lequel vit l'individu.

Si le froid n'exerce sur les microbes aucune action destructive, il en est tout autrement de la chaleur. A une température relativement peu élevée, la plupart des microbes pathogènes sont tués; nous reviendrons sur ce point à propos de la purification de l'eau par la chaleur.

Caractères d'une eau potable.

Une eau potable doit être limpide, transparente, insipide, incolore sous une faible épaisseur et ne pas dégager de produits odorants à la température de 50° C. Il faut remarquer cependant que les eaux provenant des couches profondes de l'écorce terrestre ont une saveur sulfureuse caractéristique qui ne nuit en rien à leur qualité au point de vue de la consommation.

Une eau pure, en nappe suffisamment épaisse, paraît bleue et ne réfléchit pas l'image des nuages, tandis qu'une eau souillée d'impuretés paraît verte et réfléchit l'image des nuages. Cette différence de coloration provient de celle des flores et des faunes respectives des deux eaux, et il est à noter qu'une eau verte pourra être purifiée au point de devenir une bonne eau potable, mais qu'elle ne retrouvera pas sa couleur bleue primitive.

RECHERCHE ET DÉTERMINATION DES IMPURETÉS. — A moins de cas particuliers, il est inutile de doser les diverses impuretés d'une eau, d'autant plus que une analyse quantitative exige en outre de l'habileté professionnelle tout un matériel de laboratoire que l'on ne trouve que rarement dans les bagages d'une mission ou dans les approvisionnements d'un camp, Par contre, il est souvent indispensable de reconnaître si l'eau renferme telle ou telle impureté pour en déduire la cause de contamination et le degré de nocivité de l'eau.

Je vais indiquer les réactions chimiques les plus simples permettant de déceler la présence des matières étrangères qu'il importe de retrouver.

CALCIUM. — On ajoute à l'eau préalablement aiguisée d'acide acétique, quelques gouttes d'une solution à 10 % d'oxalate d'ammoniaque.

Il se forme aussitôt un abondant précipité blanc d'oxalate de calcium.

ACIDE NITREUX. — L'eau — 50 centimètres cubes — est préalablement agitée avec 1 centimètre cube d'acide sulfurique, puis on verse 1 à 2 centimètres cubes d'une solution d'iodure de potassium et d'amidon.

La présence d'acide nitreux produit une coloration de l'amidon en bleu dans un temps d'autant plus court que la teneur en cet acide est plus élevée.

La solution d'iodure de potassium est préparée à l'abri de la grande lumière du jour en dissolvant 2 grammes d'iodure de potassium dans 1 litre d'eau bouillante additionnée de 5 grammes d'amidon.

La recherche de l'acide nitreux doit être faite à l'abri de la grande lumière du jour.

ACIDE NITRIQUE. — Si, en opérant comme il vient d'être dit pour l'acide nitreux, on n'obtient pas de coloration bleue, on plonge dans le liquide une lame de zinc; après quelques instants, si la coloration bleue apparaît, c'est l'indice de la présence d'acide nitrique.

AMMONIAQUE. — A 300 centimètres cubes de l'eau suspecte, on ajoute 2 centimètres cubes d'une solution saturée de carbonate de soude et 1 centimètre cube d'une solution de soude caustique à 33 %. On filtre et à 100 centimètres cubes de liquide filtré clair on ajoute 1 centimètre cube de réactif Nessler.

S'il se produit une coloration jaune ou si, par l'addition d'un autre centimètre cube de réactif, on voit apparaître un trouble brun rougeâtre, c'est l'indice que l'eau renfermait des composés ammoniacaux.

On prépare le réactif de Nessler en dissolvant à l'ébullition et agitant 25 grammes d'iodure de potassium et 15 grammes de bichlorure de mercure dans 800 grammes d'eau. Quand la liqueur est claire, on ajoute goutte à goutte une solution saturée à froid de bichlorure de mercure jusqu'à ce qu'il commence à se produire un

trouble persistant. Puis on ajoute 120 grammes de soude caustique et avec de l'eau, on porte le volume à 1 litre. On ajoute encore un peu de la solution de bichlorure de mercure et on laisse le liquide se clarifier par le repos.

La solution claire offre une teinte jaune très faible.

DÉJECTIONS. — L'eau est additionnée de quelques gouttes d'une solution à 1 % d'acide paradiabenzène sulfurique; la présence de déjections produit, après quinze minutes de contact, une coloration jaune.

MATIÈRES ORGANIQUES EN GÉNÉRAL. — Le réactif le plus commode et le plus employé pour leur recherche est le permanganate de potasse en solution à 10 %.

L'eau préalablement rendue alcaline par l'addition d'une quantité suffisante de solution de bicarbonate de soude à 10 % est portée à l'ébullition; puis on ajoute la solution de permanganate de potasse. Si l'eau renferme des matières organiques, le permanganate est décomposé avec formation d'un précipité brun d'oxyde de manganèse.

Bien que la présence de matières organiques soit nécessaire à la vie des germes, il n'existe aucun rapport de nombre entre le poids de matière organique contenue dans 1 centimètre cube d'eau et le nombre des bactéries qui s'y trouvent.

Cependant, le degré de pureté d'une eau peut être évalué par la quantité de permanganate de potasse nécessaire à détruire les matières organiques en général qu'elle renferme et l'on admet les rapports suivants :

Une eau très pure exige moins de . . .	1 milligr. par litre.
Une eau potable exige moins de : . . .	2 —
Une eau suspecte exige environ. . . .	3 —
Une eau mauvaise exige plus de . . .	3,5 —

EXAMEN BACTÉRIOLOGIQUE. — L'explorateur ou le chef d'un camp minier a-t-il un réel intérêt à déterminer les différentes bactéries qui habitent l'eau destinée à l'alimentation?

Ce n'est qu'exceptionnellement, croyons-nous, que de telles recherches seront vraiment utiles, et pour les effectuer, il faudra dis-

poser d'une installation spéciale, difficilement transportable au cours d'un voyage d'exploration, et posséder, en outre, des connaissances approfondies en bactériologie.

Mais il n'en sera plus de même si un médecin est attaché au camp, ce qui est l'indice d'une agglomération importante d'individus et d'une stabilité, pour un certain temps du moins, de l'emplacement du camp.

Dans ce cas, l'alimentation en eau potable utilisera une installation importante, fixe, et le contrôle de sa qualité, de ses variations de teneur en germes peut justifier l'installation d'un laboratoire de bactériologie.

La recherche des matières organiques par le permanganate de potasse, matières en l'absence desquelles les germes ne sauraient vivre, est suffisante.

Purification de l'eau.

La transformation d'une eau quelconque en eau potable nécessite l'élimination des corps solides tenus mécaniquement en suspension — corpuscules divers et bactéries — et celle des éléments nocifs en dissolution.

Par le repos et la décantation, on peut isoler les éléments grossiers en même temps qu'une partie des bactéries; l'élimination des corps en dissolution exige une opération spéciale.

DÉCANTATION. — L'emploi des appareils continus, d'un fonctionnement souvent imparfait, n'est admissible que dans des installations fixes importantes.

Les appareils intermittents : réservoirs métalliques de faible capacité, tonneaux, citernes, conviennent dans tous les autres cas et sont à peu près les seuls que l'on puisse utiliser dans les pays lointains.

Les réservoirs métalliques sont, en général, préférables aux tonneaux et surtout aux citernes; les tonneaux fournissent par leur propre matière les éléments organiques nécessaires à la vie microbienne, et les citernes, si rarement étanches, sont, en outre, difficiles à débarrasser des dépôts de fond.

Il est prudent d'entourer les réservoirs d'une enveloppe calorifuge,

de terre, par exemple, et de les recouvrir d'une toile métallique fine à défaut d'un châssis vitré pour permettre à la lumière et à l'air d'accomplir leur œuvre antibactérienne.

La vidange des dépôts et le nettoyage des parois internes seront faits aussi souvent que possible.

Si l'eau est empruntée à un puits, il convient de tenir compte de ce que les couches d'eau superficielles sont les plus riches en bactéries et que, dans le cas d'un étang, les colonies les plus nombreuses se trouvent vers les bords, surtout aux points où croissent des herbes marécageuses et qu'au fur et à mesure que l'on s'avance vers le milieu, le nombre des colonies au centimètre cube va en diminuant.

En outre, l'eau est d'autant plus pure qu'elle est prise à une plus grande profondeur, mais son degré de contamination se relève vers le fond et atteint toujours une grande valeur au point de vue absolu.

Du reste, le lit d'une rivière coulant sur un sol meuble est généralement imprégné de bactéries jusqu'à une profondeur de 4 mètres, et ce niveau descend à 6 mètres dans le cas d'un marais.

Le temps nécessaire au dépôt des éléments grossiers est variable suivant les circonstances, et il sera très long si, naturellement, l'eau ne contient qu'une très faible proportion de sels métalliques en dissolution; parfois, on est forcé d'ajouter un peu de carbonate de soude pour activer la décantation.

L'élimination des impuretés dissoutes et des bactéries qui n'ont pas été entraînées dans les dépôts peut être réalisée par l'un des nombreux procédés de purification que nous allons décrire, tout en ne retenant que ceux qui se recommandent par leur simplicité en même temps que par leur efficacité.

PURIFICATION PAR LA CHALEUR. — De tous les procédés de transformation des produits organiques dissous et de destruction des bactéries, c'est l'un des plus certains, mais il exige que pendant vingt minutes l'eau soit maintenue à une température d'au moins 100° C.

Il est reconnu que, dans ces conditions, presque toutes les bactéries, et surtout les pathogènes, sont tuées, bien que leurs spores puissent supporter des températures voisines de 145° C.

Voici, du reste, l'ordre de décroissance du nombre des bactéries

contenues dans 1 centimètre cube d'eau avec l'élévation de température :

Température.	Nombre des bactéries par cent. cube
20° C.	464
45 pendant 15 minutes	396
55	33
65	20,8
75	9,6
85	6,6
95	2,8
100	3,3

Mais si l'on veut être absolument certain d'avoir détruit tous les germes, il faut pousser la température de l'eau vers 123-130° C.

On peut y arriver facilement en chauffant à la température de 130° C., au bain de sable, l'eau à stériliser dans des bouteilles à vin de champagne hermétiquement closes. Il faut avoir soin d'agiter la bouteille de temps à autre pour uniformiser la température et, après une chauffe de durée convenable, de la refroidir rapidement pour éviter que l'eau ne prenne un goût désagréable.

On construit des appareils à grand débit, fournissant de 200 à 800 litres à l'heure d'eau purifiée sous pression.

Ceux de la maison Rouart comprennent, en principe :

Une chaudière chauffée au pétrole ou au bois destinée à recevoir l'eau à stériliser ;

Un serpentín de condensation débouchant dans une caisse métallique remplie de cailloux, qui arrêteront les corps en suspension ;

Un économiseur, sorte de réfrigérant ascendant, entourant le serpentín et parcouru en sens inverse du mouvement des vapeurs par l'eau destinée à la purification.

PURIFICATION PAR FILTRATION. — Les procédés par filtration sont très employés ; certains exigent que l'eau ait été préalablement décantée, d'autres traitent l'eau brute, mais pour être efficaces, ils doivent remplir les conditions suivantes :

- Être formés de matières inaltérables ;
- Arrêter les germes ;
- Ne pas s'encrasser rapidement ;
- Être faciles à nettoyer.

Les pores de la matière filtrante doivent donc être d'aussi petites dimensions que possible, de façon à retenir les éléments microscopiques, mais ajoutons de suite que cette action est puissamment aidée par l'attraction exercée sur les germes par le grain du filtre et par les parois des pores. L'action de la matière filtrante s'exerce aussi sur les sels minéraux et les matières organiques tenus en dissolution, et à côté de ce grand avantage, elle présente néanmoins l'inconvénient sérieux d'encrasser rapidement les filtres par le dépôt de ces différents produits à la surface et dans l'intérieur des couches filtrantes, d'où nécessité de nettoyer ces appareils fréquemment.

A un autre point de vue, l'encrassement du filtre est d'autant plus rapide que la pression de l'eau à l'arrivée est plus grande.

Ainsi, un filtre donnant une eau pure pendant longtemps avec une alimentation sous 1 atmosphère de pression est encrassé après dix jours quand la pression est de deux atmosphères et après trois jours sous trois atmosphères.

Et quand le filtre est encrassé, des colonies de bacilles se développent à l'intérieur de la matière filtrante, de sorte que celui-ci devient une cause de contamination, un véritable danger par conséquent.

FILTRES A BOUGIES. — Très employé dans les villes possédant une distribution d'eau, le filtre à bougies n'est pas d'un emploi pratique dans le cas que nous envisageons. — filtration d'une eau plus ou moins mal décantée, — en raison de la rapidité avec laquelle il s'encrasse, des difficultés du nettoyage et des causes de contamination qu'il porte dès lors en lui-même.

Il est, en principe, formé d'une bougie creuse en porcelaine déglorifiée entourée d'un manchon d'arrivée d'eau. L'eau pénètre au travers des parois de la bougie et s'écoule goutte à goutte par son extrémité inférieure.

Les filtres à grand débit utilisent une série de bougies montées en dérivation sur la conduite de sortie de l'eau pure.

FILTRES A SABLE. — Le procédé de purification des eaux par filtration au travers du sable est employé dans les installations les plus importantes, et il est susceptible de l'être avec succès dans le cas de l'alimentation d'une bourgade, mais à la condition, toutefois, de prendre certaines précautions.

Un tel système se compose de récipients métalliques de préfé-

rence, clos, étanches et de plusieurs mètres de hauteur, que l'on remplit de sable très fin, préalablement stérilisé par un grillage. Le sable occupe environ les deux tiers de la hauteur du réservoir, l'eau impure mais décantée arrive par la partie supérieure, et l'on recueille l'eau purifiée à la partie inférieure.

Cette installation est donc relativement simple mais demande un entretien minutieux.

Tout d'abord, pour mettre le filtre en marche, il faut le remplir d'eau pure en injectant celle-ci par le bas, puis la faire écouler par le bas très lentement pendant que par le haut on fait arriver de l'eau bien décantée et aussi pure que possible. Et ce n'est qu'au bout d'une semaine que le fonctionnement est assuré, après que l'eau a déposé sur la face supérieure du sable une couche glaireuse qui retiendra les bactéries.

Le filtre une fois formé doit fonctionner avec une vitesse d'écoulement maxima de 3 mètres cubes par vingt-quatre heures et par mètre carré de surface filtrante.

Tous les dix jours, il faut le nettoyer en enlevant avec soin la couche supérieure de sable sur une épaisseur de 3 à 4 centimètres; on remplace celle-ci par du sable frais stérilisé.

On a reconnu que le sable dont les grains ont de 2 à 3 millimètres de diamètre convenait le mieux.

Il est à noter que les bacilles spécifiques du choléra et de la fièvre typhoïde ne sont arrêtés que par filtration au travers d'une couche de 3 à 4 mètres d'épaisseur.

FILTRES A CHARBON. — L'emploi des filtres à charbon tend à être abandonné pour cette raison que l'affinité du charbon pour les matières organiques solubles et les sels métalliques dissous transforme la matière filtrante, après un court usage, en un terrain des plus favorables à la culture des différents germes. Cet inconvénient se manifeste encore plus rapidement si, au lieu de charbon végétal, on emploie le noir animal.

Et comme, d'autre part, le degré d'épuration de l'eau est indépendant de la quantité de charbon mise en jeu, on n'a aucune sécurité avec un appareil de ce genre.

* * *

Des dispositions assez variées d'éléments filtrants ont été ima-

ginées et nous décrirons quelques-unes de celles qui nous ont paru les plus pratiques.

FILTRE GRANDJEAN. — Les différents types utilisent comme matière filtrante des plaquettes de pâte de cellulose. Cette disposition présente cet avantage qu'elle permet de changer les plaquettes aussi souvent que cela est nécessaire.

L'un des types portatifs, d'un débit de 10 à 12 litres par jour avec une eau ordinaire, se compose d'un disque métallique à faces grillagées sur lesquelles sont placées deux pastilles de cellulose dont les bords sont appliqués contre le disque par des bagues à charnières et serrées par des fermoirs.

L'espace intérieur compris entre les deux grilles communique avec l'extérieur par un petit conduit percé dans l'épaisseur du disque et terminé par une tétine qui reçoit un long tube de caoutchouc muni, à son extrémité, d'un petit robinet; un liège que traverse le tube de caoutchouc et dans lequel se fixe la tétine sert à maintenir l'appareil verticalement dans l'eau à filtrer.

L'amorçage se fait simplement avec la bouche en aspirant sur le petit robinet. On peut aussi se servir d'une poire d'aspiration si l'on en possède une.

Dès qu'il est amorcé, l'appareil continue à fonctionner par siphonage tant que l'élément filtrant plonge dans le liquide.

L'extrémité du tube de caoutchouc doit être le plus en contrebas possible.

Pour tout entretien, il suffit de remplacer, tous les huit jours environ, les pastilles de cellulose.

Le débit initial est de $\frac{1}{4}$ de litre par minute avec une eau ordinaire, mais si l'eau est chargée d'impuretés, le débit se ralentit naturellement en proportion de la quantité de matières en suspension qui se dépose sur les pastilles.

Cet appareil, en raison de sa double surface filtrante, donne un très grand débit. Son petit volume et son peu de poids permettent de le mettre en poche. Il peut être plongé dans une rivière et servir ainsi à boire directement l'eau filtrée par aspiration. Il se recommande, spécialement pour cette raison, aux explorateurs, officiers, touristes, etc.

Un modèle spécial a été créé pour les pays chauds, où le tube de caoutchouc est remplacé par un tube d'étain flexible.

Le type fixe qui paraît le mieux approprié à l'épuration de l'eau destinée à une agglomération a un débit de 10 litres par minute, avec une eau ordinaire et sous une pression de 5^m5.

Cette pression ne sera qu'exceptionnellement obtenue dans une installation comme celle que nous avons à envisager; aussi le débit sera-t-il beaucoup moindre.

Il est formé :

1° D'un plateau-cuvette qui porte les éléments de filtration et par où le liquide arrive et sort;

2° D'éléments superposés entre chacun desquels se place une pastille filtrante. Ces éléments sont maintenus par trois tiges-guides qui sont fixées au plateau; celle avant est à genouillère pour faciliter l'entretien;

3° D'un chapeau qui encastre les trois tiges et sur lequel se fait le serrage au moyen d'écrous à volant qui descendent le long de la partie filetée qui termine les tiges.

Les éléments sont formés d'un cercle métallique muni extérieurement de deux oreilles ajourées. Un petit conduit ménagé dans l'épaisseur du métal met en communication l'intérieur du cercle avec une seule des deux oreilles.

Lorsque les éléments sont superposés, les centres de chaque oreille forment deux conduits verticaux, dont l'un correspond sur le plateau-cuvette à l'orifice d'arrivée du liquide à filtrer et l'autre à l'orifice de sortie du liquide filtré.

Dans les éléments dits éléments creux, qui sont destinés à recevoir le liquide à filtrer, le centre des cercles métalliques est vide et communique avec l'oreille de droite.

Il correspond avec l'oreille gauche et est garni de grilles dans les éléments pleins, qui recueillent le liquide après qu'il a traversé les pastilles filtrantes.

Les éléments creux et les éléments pleins doivent donc être alternés, chaque élément creux distribuant le liquide à deux pastilles et chaque élément plein recevant le liquide filtré également de deux pastilles.

L'étanchéité du filtre est assurée par les pastilles filtrantes qui forment joints par elles-mêmes et par de petites rondelles de caoutchouc placées sur chaque oreille dans un encastrement spécial.

L'appareil est recouvert d'une cloche destinée à le protéger et

arrêter toute projection de liquide, au cas où, sous une augmentation de la pression, un joint viendrait à fuir.

Le liquide arrive par le plateau inférieur, monte dans la nourrice (conduit vertical de droite), se répand dans les éléments creux par les petits conduits dont il a été parlé plus haut, traverse les pastilles filtrantes, remplit les éléments pleins, pénètre par les petits conduits de communication dans le collecteur (conduit vertical de gauche) et sort par l'orifice correspondant du plateau inférieur, soit librement, soit dans une conduite de distribution.

Les orifices sont calculés pour que le débit obtenu avec les pastilles filtrantes en cellulose soit de 10 litres d'eau par minute sous une pression de 3^m5 (35 mètres).

Comme la surface filtrante pourrait fournir davantage, ce débit se maintient même après que les pastilles ont déjà commencé à se couvrir de dépôt, mais naturellement il diminue progressivement au fur et à mesure de l'encrassement des pastilles et plus ou moins vite selon l'impureté du liquide.

Il se présente sous la forme d'un cylindre de 32 centimètres de hauteur sur 18 centimètres de diamètre. Il se place sur n'importe quel support, mais de préférence sur une petite console métallique qui se fixe au mur avec deux crochets. Après un certain temps d'usage, il suffit de changer les pastilles.

FILTRE VEDL-PICARD. — Cet appareil a le défaut d'employer des matières organiques et du charbon, mais, dans certains cas, il peut rendre des services en raison de ses faibles dimensions.

C'est un récipient métallique clos, muni de trois robinets : l'un, sur le couvercle, pour la sortie de l'air, l'autre, à la partie supérieure du corps cylindrique, pour l'arrivée de l'eau impure, et le troisième, placé au bas, pour la sortie de l'eau purifiée.

A l'intérieur sont superposées six couches de matières filtrantes, dans l'ordre suivant, de haut en bas :

Éponges préparées.

Laine imputrescible.

Grès pulvérisé.

Laine imputrescible.

Noir animal.

Sable et gravier.

Voici la manière de monter et de mettre l'appareil en marche :

Sur la conduite d'adduction de l'eau, placer un robinet d'arrêt, raccorder le robinet d'arrêt du filtre en deçà, puis le robinet de départ au delà du robinet d'arrêt; celui-ci étant fermé, l'eau est obligée de traverser le filtre.

L'appareil étant raccordé comme ci-dessus : 1° fermer le robinet de départ; 2° ouvrir progressivement le robinet d'arrivée, puis le robinet de décharge placé à la partie inférieure de l'appareil, ainsi que le robinet d'air placé sous le couvercle; 3° l'appareil étant purgé d'air, fermer le robinet d'air, laisser pendant quelques minutes couler la décharge, fermer son robinet. L'appareil étant alors en pression, ouvrir le robinet de départ.

Pour le nettoyage, les robinets étant fermés : 1° ouvrir la décharge; 2° desserrer les boulons des cornières pour retirer le couvercle; 3° retirer successivement les couches filtrantes, les laver séparément jusqu'à ce qu'elles ne troublent plus l'eau; 4° les replacer dans le même ordre en ayant soin de comprimer séparément chaque couche, surtout près des parois.

Cette installation est donc facile à faire.

Le type de 200 litres à l'heure mesure 0^m45 de hauteur et 0^m44 de diamètre; il est donc peu encombrant.

PURIFICATION CHIMIQUE. — Les produits chimiques nous offrent deux genres de solution du problème d'épuration de l'eau.

L'un consiste à produire au sein du liquide un précipité qui fasse une sorte d'encollage et emprisonne dans ses mailles les corps en suspension et les microbes; l'autre à additionner l'eau d'un produit chimique qui détruit les germes sans communiquer au liquide des propriétés nocives.

Dans l'un et l'autre cas, l'eau est rendue potable après décantation.

PURIFICATION A L'ALUN. — On fait préalablement dissoudre dans l'eau à traiter 0^{gr}10 à 0^{gr}20 d'alun par litre, puis on verse doucement, de façon à superposer les couches, une quantité de solution de carbonate de soude sullisante pour décomposer l'alun.

Il se forme un précipité d'alumine qui tombe peu à peu en entraînant les corps inertes et les germes.

PURIFICATION A L'OXIDE DE FER. — L'eau à traiter est additionnée de perchlorure de fer liquide de façon à introduire dans le mélange

50 grammes de peroxyde de fer par 1,000 litres d'eau. Puis on verse à la surface une quantité de solution de carbonate de soude suffisante pour décomposer le perchlorure de fer.

Le précipité de peroxyde de fer entraîne les corps en suspension et les bactéries; il ne reste plus qu'à décantier.

Ce procédé est préférable au précédent, l'oxyde de fer ayant un pouvoir épurant supérieur à celui de l'alun.

Pendant la campagne de Chine en 1901, les troupes allemandes alimentées avec l'eau du Pei-Ho stérilisaient celle-ci par addition de 5 grammes de perchlorure de fer et de 2^{gr}5 de bicarbonate de soude pour 10 litres d'eau; la clarification était complète en quelques minutes, et le nombre des germes tombait de 3,000 à 500 en dix minutes; après dix-sept heures, on ne trouvait plus de germes.

L'essai du procédé à l'alun a montré qu'il fallait en outre faire bouillir l'eau pour obtenir une clarification et une épuration complètes de l'eau du Pei-Ho.

PURIFICATION AUX PERMANGANATES. — Les sels de l'acide permanganique, celui de potasse, par exemple, jouissent à un très haut degré d'un pouvoir destructeur des matières organiques, par oxydation, et des bactéries et germes de toute espèce. En outre, le permanganate de potasse le plus employé de ces composés n'est pas vénéneux.

Une quantité de permanganate de potasse de 0^{gr}25 par litre d'eau à purifier est généralement admise; on opère comme suit :

L'eau préalablement portée à l'ébullition est additionnée de solution de permanganate de potasse en quantité suffisante pour que le liquide conserve une teinte rose.

L'ébullition est maintenue pendant dix minutes, après quoi l'on refroidit le liquide rapidement et l'on décante pour séparer le précipité d'oxyde de manganèse témoin de la réaction sur les matières organiques.

L'eau, malgré sa teinte rose, due à la présence d'un excès de permanganate, peut être consommée en l'état.

Mais il est très facile de détruire l'excès de permanganate et de rendre à l'eau son aspect incolore en ajoutant soit de l'alcool éthylique jusqu'à décoloration, soit une poudre organique stérilisée, telle que de la sciure de bois, du sucre, des feuilles de thé préalablement bouillies, soit de la tournure de fer stérilisée par un flambage.

Après filtration pour séparer le précipité, l'eau sera incolore et pure.

Différents procédés ont été indiqués pour détruire automatiquement l'excès de permanganate dont nous venons de signaler l'existence.

FILTRE LAPEREYRE. — La matière épurante est un composé mixte permangano-alumino-calcaire obtenu en mélangeant du permanganate de potasse avec de la chaux et du sulfate d'alumine sec. La proportion de sel de manganèse est de 0^{gr}05 pour 0^{gr}30 de mélange, et la dose, avec une eau ordinaire, est de 0^{gr}25 par litre d'eau à traiter.

On ajoute à l'eau (ne pas employer de récipients en cuivre ou en zinc) suspecte la quantité de cette poudre nécessaire à l'obtention d'une coloration rose persistante, et après quinze minutes d'action, on filtre sur l'appareil Lapereyre, formé d'un étui en métal inoxydable muni d'un couvercle à pas de vis à une extrémité et d'un orifice tubulaire à l'autre; le couvercle est traversé par une douille portant un tube de caoutchouc. Dans l'intérieur du cylindre, on met de la tourbe purifiée qui se sature bientôt d'oxyde manganique, ce qui augmente son pouvoir réducteur.

On plonge le filtre dans le récipient contenant l'eau avec excès de permanganate et l'on aspire avec la bouche par le tube de caoutchouc; on rejette la première eau qui a lavé le tube et l'on recueille ensuite dans un récipient propre l'eau incolore qui s'écoule.

FILTRE LUTÈCE. — C'est un récipient à double fond et dont le fond supérieur est formé par un bloc d'aggloméré de noir animal et d'oxyde de manganèse.

L'eau préalablement traitée au permanganate dans les conditions que nous avons indiquées tout d'abord est versée dans le filtre; elle se décolore en passant au travers du bloc de noir et d'oxyde de manganèse et s'accumule dans le compartiment inférieur de l'appareil, d'où on la soutire par un robinet.

PROCÉDÉS CHIMIQUES DIVERS. — Différents produits ont été préconisés pour stériliser l'eau :

Le brome à raison de 2 gouttes par litre d'eau, le chlorure

de cuivre dans la proportion de 1 gramme pour 50 litres d'eau.

L'iode est un excellent agent de purification; à la dose de 50 à 75 milligrammes par litre, il stérilise en dix minutes les eaux les plus contaminées comme celle des marais; on élimine l'excès d'iode par l'addition d'hyposulfite de soude.

En général, de 4 à 8 gouttes de teinture d'iode par litre d'eau sont suffisants.

PURIFICATION PAR L'OZONE. — Je me bornerai à signaler l'existence de ce procédé, qui semble justifier de belles espérances; il a l'inconvénient, au point de vue qui nous intéresse, d'exiger un matériel complexe, coûteux et encombrant.

Notons seulement qu'il fonctionne aux mines du Boleo, où le voltage aux bornes de l'ozoneur est de 30,000 volts.

*
**

Pour me résumer, on peut considérer comme suspecte, surtout dans les pays chauds, toute eau même limpide que l'on ne peut récolter à la sortie d'une couche filtrante du sol remplissant les conditions requises pour arrêter tous les germes.

Des procédés de purification à employer, les plus simples sont les meilleurs :

L'ébullition à 100° C., si l'on se trouve à très basse altitude.

Le permanganate de potasse allié au fer ou au sucre, et à défaut de celui-ci, le perchlorure de fer et le carbonate de soude.

En marche, le mieux est de ne pas boire, mais si l'on ne peut faire autrement, employer un filtre portatif n'utilisant pas de matières organiques autant que possible.

Si l'on veut bien s'astreindre à ne consommer que de l'eau stérilisée, d'une saveur peu agréable il est vrai, on évitera bien des maladies souvent mortelles.

Personnellement, j'ai passé, entre autres, une année consécutive sous un climat tropical, n'ayant d'autre ressource que l'eau des pluies que nous recueillions dans un réservoir métallique où, malgré nos soins, marinaient des spécimens de tous les insectes et annelés de la région, et quand cette source peu abondante était épuisée, nous prenions l'eau à même dans un marécage voisin, eau noire, à reflets irisés et d'une odeur *sui generis*.

Les filtres à bougies s'encrassaient après trois à quatre jours d'usage, et pendant toute la durée de mon séjour, je n'ai bu que de l'eau stérilisée par l'ébullition, le permanganate et le sucre ou le perchlorure de fer et le carbonate de soude.

Et c'est à ces précautions que certainement je dois, malgré les conditions défavorables d'origine de l'eau dont nous disposions, de n'avoir contracté aucune de ces fièvres pernicieuses si fréquentes chez les blancs qui habitaient la même région.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V.—EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS.

**L'Enseignement colonial
et le Recrutement des Fonctionnaires coloniaux.**

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

le Capitaine Commandant Adjoint d'État-Major **MOREL.**

Vu le degré de civilisation atteint par les diverses colonies, les fonctionnaires coloniaux ne peuvent plus être recrutés, comme au début, parmi les jeunes gens ardents, prêts à toutes les aventures et souvent portés vers des idées d'expatriation uniquement dans l'intention de secouer prématurément le fardeau des études classiques.

Les progrès de la civilisation ont ouvert des horizons nouveaux et le jeune candidat doit, pour répondre au but poursuivi, offrir la double garantie, d'une part, de connaissances variées et solidement acquises et, d'autre part, d'un caractère résolu et bien trempé, prêt à faire face à toutes les éventualités de la vie coloniale.

Le but de ce rapport est de rechercher ce qui a été fait chez nos voisins et chez nous, tant en ce qui concerne le recrutement des fonctionnaires coloniaux que les écoles, instituts, cours, etc., créés en vue de leur instruction spéciale.

Allemagne.

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'école coloniale en Allemagne, mais je citerai quelques cours épars de langues étrangères, de géographie, de culture ainsi que d'hygiène et de médecine coloniales.

Ces chaires ont été créées grâce à l'initiative de la grande *Société coloniale allemande* présidée par S. A. le duc de Mecklembourg.

Ce qui manque essentiellement, c'est un cours de droit colonial; un timide essai dans ce sens a été tenté à l'*Académie des études orientales*, fondée à Berlin en 1887, sur le modèle de l'école des langues orientales vivantes à Paris.

C'est à cette Académie (*Seminar für Orientalische Spraeken*) que peut s'acquérir la connaissance des langues parlées dans les colonies allemandes de l'Afrique; on y enseigne également le chinois.

Grâce toujours à l'intervention de la Société coloniale allemande, cette Académie a annexé à son programme un cours de géographie des colonies allemandes de l'Afrique, tandis qu'un cours d'ethnographie coloniale est professé à l'Université de Berlin.

Au point de vue de l'agriculture, il convient de citer l'*Ecole coloniale allemande de Wilhemshof*, fondée à Witzenhausen a. d. Werra, qui a pour but de former des agents pour l'exploitation des plantations.

L'*Institut de médecine navale et tropicale de Hambourg*, installé dans cette ville parce que le port lui permet l'étude des maladies exotiques, donne des cours théoriques et pratiques aux médecins désignés pour les colonies, à ceux de la marine, ainsi qu'à toute personne désireuse de se perfectionner dans la connaissance de l'hygiène et de la pathologie des pays chauds.

La proximité de l'observatoire permet d'enseigner aux élèves les méthodes utilisées en météorologie; de même, on peut leur faire, dans les serres de la ville, des démonstrations sur les plantes des tropiques.

Cette institution de Hambourg, toute rudimentaire qu'elle soit, est très intéressante.

Comme on le voit, l'enseignement colonial n'est guère organisé dans l'Empire allemand, mais il ne faut pas oublier que ce pays est jeune dans la carrière d'expansion; il étudie en ce moment les méthodes d'enseignement des autres puissances et il ne semble pas douteux que, d'ici à peu d'années, nous n'assistions à une orientation nouvelle de cet enseignement spécial; il suffit pour s'en convaincre d'observer le mouvement des universités et des académies commerciales en Allemagne, pays dont l'essor commercial est actuellement le plus rapide, pour comprendre le développement qu'atteindra l'enseignement colonial le jour où la voie à suivre aura été nettement tracée.

Angleterre.

En Angleterre, il n'existe aucun institut officiel ou privé qui soit consacré aux questions coloniales et il n'y a, dans les universités anglaises, aucune chaire dont le titulaire professe uniquement des cours coloniaux. Les seules études qui s'y rattachent, ce sont les cours de langues orientales ou africaines : hindoustani, bengali, tamoul, mahratte, birman, etc. Pour le reste, tout ce qui existe en fait d'enseignement colonial est uniquement dû à l'initiative privée.

Je ne connais qu'une exception à ce principe, ce sont les cours professés au Royal Kew Gardens, où les jeunes gens appelés à participer à l'œuvre coloniale acquièrent, outre une bonne instruction botanique, la théorie et la pratique de l'agriculture; l'orientation coloniale de plus en plus accentuée de Kew ne peut que contribuer à donner à ces cours eux-mêmes, en dépit de leur caractère général, une tendance coloniale plus marquée. C'est à l'initiative privée que sont dus les cours donnés à l'Ecole de médecine tropicale de Londres (London School of Tropical Medicine), annexée à la Société de l'Hôpital des marins (Seamen's Hospital Society) et ceux donnés à l'Ecole des maladies tropicales et de parasitologie

animale de Liverpool (Liverpool School of Tropical Diseases and animal Parasitology).

Cet enseignement, scientifique et pratique à la fois, est, paraît-il, remarquable. « Il fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont conçu d'une façon systématique et qui sont parvenus à en assurer la réalisation, et montre que, le jour où elle le voudra, l'Angleterre n'aura pas besoin de s'adresser à l'Etat pour organiser l'enseignement colonial qui lui fait encore défaut. » Ainsi s'exprime M. Henri Froideveau, dans son remarquable rapport sur l'enseignement colonial général présenté, en 1903, à la session de l'Institut colonial international.

C'est par un travail personnel ou avec l'aide de professeurs particuliers, spécialistes dans l'une ou l'autre branche, que les candidats au Civil Service acquièrent les connaissances qui leur sont imposées.

Comme on le verra plus loin, les conditions d'examen du Civil Service, où aucune branche n'est obligatoire, sont cause qu'un cours spécial serait difficile à organiser.

Toutefois, il y a actuellement, en Angleterre, un mouvement tendant à introduire l'enseignement colonial et commercial et des pourparlers ont été engagés, à ce sujet, avec les universités d'Oxford et de Cambridge.

L'Institut Colonial de Londres, société de 700 à 800 membres, tous anciens fonctionnaires ou gouverneurs de colonies, cherche à entraîner l'opinion publique dans ce sens; il organise, à cet effet, des conférences, pour forcer la main au gouvernement et obtenir de lui des subsides pour la création de chaires d'enseignement colonial ou d'un collège colonial.

Examen d'admission pour le service civil dans l'Inde anglaise.

*Programme paru le 1^{er} juillet 1905
pour l'examen qui aura lieu en août 1906.*

Résumé des conditions exigées par les candidats :

1. Il y a un examen chaque année au mois d'août. La date exacte et le nombre de nominations à faire dans chaque province sont annoncés à l'avance par les commissaires du service civil.

2. Le candidat doit prouver :
- Qu'il est né sujet de Sa Majesté Britannique;
 - Qu'il a de 22 à 24 ans (1);
 - Qu'il a une bonne constitution physique;
 - Que sa moralité est bonne.
3. Le candidat verse 5 liv. st., montant des honoraires prescrits.
4. L'examen public ne portera que sur les branches suivantes (2) :

	Maximum des points.
Composition anglaise	500
Langue et littérature sanscrites	600
Arabe	600
Grec (pas moins que deux des parties suivantes, dont une doit être la traduction) :	
Traduction	300
Composition.	300
Littérature, etc.	300
Latin (pas moins que deux des parties suivantes, dont une doit être la traduction) :	
Traduction	300
Composition.	300
Littérature, etc.	300
Anglais	600
Italien	600
Français	600
Allemand	600
Mathématiques	1,200
Mathématiques supérieures.	1,200
Sciences naturelles (leur nombre ne pouvant dépasser quatre des suivantes) :	
Chimie	600
Physique.	600

(1) Anciennement, l'âge requis était de 21 à 22 ans.

(2) Cet article 4 est celui qui subit le plus de modifications dans le programme de l'année 1906; aussi je le reproduis en entier.

Géologie	600
Botanique	600
Zoologie	600
Physiologie animale	600
Histoire grecque (ancienne, comprenant les institutions politiques)	500
Histoire romaine (ancienne, comprenant les institutions politiques)	500
Histoire anglaise (l'une ou l'autre, ou les deux parties peuvent être prises) :	
I. Jusqu'en 1485	400
II. De 1485 à 1848.	400
Histoire générale moderne	500
Logique et psychologie	600
Morale et métaphysique	600
Economie politique et histoire économique	600
Science politique	500
Droit romain	500
Droit anglais	500

Les candidats ont la faculté de choisir celles des branches qu'ils préfèrent, avec cette restriction que le maximum des points qu'ils peuvent obtenir est 6,000. Si ce nombre est dépassé par le choix fait par un candidat, celui-ci sera invité à indiquer celles des branches pour lesquelles il y aura réduction de manière à atteindre le maximum. Les branches pour lesquelles les points auront été ainsi diminués seront éventuellement soumises à une réduction proportionnelle suivant les clauses de l'article 6.

5. Le degré de capacité de la personne examinée sera établi par les points à lui accorder.

6. Les points accordés aux candidats dans chaque branche pourront être sujets à telle réduction que les commissaires du service civil jugeront nécessaire en vue d'assurer qu'*aucune confiance n'est accordée à un candidat qui aurait choisi une matière qu'il ne connaîtrait que très imparfaitement.*

7. L'examen est écrit et oral.

8. Les points obtenus par chaque candidat, dans chacune des

matières qu'il aura présentées, seront additionnés (après réduction suivant l'article 6, s'il y a lieu) et ce total détermine l'ordre de classement.

9. Les candidats choisis seront mis à l'épreuve pendant une année et sont examinés sur les branches suivantes :

<i>Obligatoires :</i>	POINTS.
a) Code pénal indien	400
b) Code de procédure criminelle.	200
c) Principale langue nationale de la province assignée au candidat	400
d) Histoire de l'Inde Britannique.	400
e) Décret sur les témoignages indiens	200

<i>Facultatives (une matière au plus) :</i>	
a) Droit hindou et musulman.	450
b) Sanscrit	400
c) Arabe	400
d) Persan.	400
e) Chinois (pour les candidats de la province de Birmanie seulement)	400

Le sanscrit et l'arabe ne peuvent être présentés par les candidats qui ont déjà été interrogés sur ces langues lors du premier concours.

10. Pendant leur année d'épreuve, les candidats subissent des examens très sévères en équitation, tendant à prouver leur aptitude à monter à cheval et à faire des voyages à cheval; ces examens peuvent leur faire attribuer 200 points de plus pour l'examen final ou peuvent les faire rayer de la liste des candidats choisis; ceux qui obtiennent le certificat d'aptitude minima sont autorisés à partir pour l'Inde, mais ne peuvent espérer aucune augmentation de traitement tant qu'ils n'ont pas fourni des preuves d'aptitude en équitation.

11. Les candidats qui auront satisfait à toutes ces épreuves sont déclarés capables d'être nommés dans le service civil de l'Inde. L'ancienneté sera déterminée par le total des points obtenus dans les deux examens.

On le voit, ces examens sont des plus difficiles et, comme ils constituent, en même temps, un concours, le diplôme du « Civil Service of India » est celui que les Anglais sont le plus fiers de posséder ; mais tous ceux qui obtiennent ce diplôme si recherché sont certains d'être nommés à une fonction officielle soit aux Indes, soit en Egypte, tandis que, sur le continent, bien des jeunes gens porteurs de diplômes d'études coloniales restent sans position.

Afin de stimuler l'étude des langues, notamment celle de l'arabe et du persan, l'Angleterre accorde, à toute époque de leur carrière, une indemnité à ses fonctionnaires coloniaux qui ont appris une langue nouvelle.

France.

En France, la création de l'enseignement colonial a été essentiellement l'œuvre d'un homme, M. Leveillé, qui était professeur de droit à Paris. C'est grâce à son influence que, dès 1889, le cours de législation coloniale a été introduit, sous forme de cours à option, dans les programmes de la licence en droit ; en 1895, ce cours fut transféré dans le doctorat et prit le nom de « législation et économie coloniales », tout en restant facultatif ; cette chaire n'existe d'ailleurs, en dehors de Paris, que dans six des douze Universités françaises.

A l'Université d'Alger, il existe un cours de droit musulman et de législation algérienne.

Le résultat de cet enseignement spécial introduit dans plus de la moitié des Universités françaises a été, d'abord, l'introduction dans les bibliothèques d'un grand nombre de livres traitant de sujets coloniaux, notamment d'ouvrages anciens des XVII^e et XVIII^e siècles, et, ensuite, qu'un grand nombre des thèses de doctorat en droit sont consacrées à des questions coloniales : cet enseignement spécial, introduit dans les Facultés de droit, a donc formé en France un mouvement très sérieux vers les idées de colonisation et d'expansion.

A côté de ces cours plutôt théoriques, dans les grandes villes industrielles ont été fondées des écoles destinées à former une

main-d'œuvre commerciale et industrielle en vue des colonies; étudions chacun de ces établissements d'instruction :

L'*Ecole coloniale de Paris*, qui fonctionne depuis 1885, n'avait reçu au début que des élèves indigènes envoyés par les colonies françaises; un décret du Président de la République, en date du 23 novembre 1889, institue dans cet établissement une Ecole d'Etat ayant pour but la formation de fonctionnaires coloniaux; les jeunes élèves indigènes sont des répétiteurs tout indiqués pour apprendre pratiquement aux étudiants l'annamite, le cambodgien, le yolof, etc.

Le décret précité prévoit que le nombre d'emplois de fonctionnaires coloniaux réservés aux élèves de l'Ecole coloniale sera des trois quarts des vacances, le dernier quart étant rempli par les écrivains et commis qui, par leur travail, parviendraient à acquérir les connaissances nécessaires; nous verrons plus loin que ce décret vient d'être modifié par le Président de la République, sur la proposition de M. Clémentel.

L'Ecole coloniale comprend quatre sections administratives (commissariat des troupes coloniales, carrières indo-chinoises, carrières africaines, administration pénitentiaire), une section commerciale, une division préparatoire et une section indigène.

Les conditions d'admission pour la section administrative sont les mêmes pour les quatre sous-sections et les candidats définitivement admis choisissent, d'après leur rang d'admission, la section à laquelle ils désirent appartenir.

La durée des cours est de deux ans et les élèves sont appelés chaque année à présenter une traduction d'un ouvrage colonial publié dans une langue étrangère et non encore traduit en français.

Pour la section commerciale, la durée des cours n'est que d'un an.

A Paris, il existe encore l'*Ecole des langues orientales vivantes*, comportant des cours d'arabe, de malais, de malgache, d'hindoustani, de cambodgien, de siamois, de langues soudanaises, ainsi qu'un cours de géographie, d'histoire et de législation de l'Extrême-Orient.

En 1902, a également été créée à Paris l'*Ecole nationale supérieure d'agriculture coloniale*, dont le titre dispense d'indiquer le but.

Enfin, la Faculté de médecine possède depuis 1903 un Institut de médecine coloniale.

Une *Section d'études coloniales* a été organisée à l'Université de Nancy, avec la collaboration des quatre Facultés et avec le concours de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts et de l'Ecole supérieure de commerce de Nancy. Ce nouvel enseignement a pu être organisé grâce à une subvention de l'Indo-Chine française.

Les études conduisent à un diplôme d'études coloniales, qui peut être obtenu avec deux mentions distinctes :

- 1^o Sciences forestières et forêts coloniales ;
- 2^o Sciences économiques et commerciales.

La durée normale des études est de deux années.

L'enseignement général colonial comprend les cours de :

1. Législation et économie coloniales ;
2. Géographie et histoire id. ;
3. Agronomie générale et productions coloniales ;
4. Hygiène coloniale.

En outre, des cours de langues étrangères sont organisés à l'Université.

L'enseignement spécial des forêts coloniales comprend les cours de :

1. Sciences forestières ;
2. Histoire naturelle forestière ;
3. Forêts coloniales.

L'enseignement spécial des sciences économiques et commerciales peut s'obtenir soit par l'Ecole supérieure de commerce, soit par la Faculté de droit et comprend des cours différents suivant la voie suivie.

Un *Institut agricole* se trouve annexé à l'Université de Nancy ; il donne le diplôme d'études supérieures agronomiques, qui peut être obtenu avec la mention « études coloniales » et comporte un examen sur l'enseignement général colonial de l'Université.

La très grande activité commerciale de la ville de *Lyon* étant due à ses relations avec les pays d'outre-mer, la Chambre de commerce, poursuivant ses idées bien arrêtées sur la nécessité de l'expansion coloniale, s'est préoccupée de préparer le recrutement des agents destinés à représenter dans les pays lointains la grande industrie de Lyon.

Aussi, depuis novembre 1899, cette Chambre a-t-elle créé au Palais du commerce une série de cours coloniaux formant un enseignement complet et dont voici les principaux :

1. Hygiène et climatologie coloniales, basé sur le principe qu'il n'est pas de question plus urgente pour un colonisateur que celle de sa santé et des moyens permettant de la *conserver* et de la *préserver*.

2. Histoire et géographie coloniales.

3. Cultures et productions coloniales. (Un musée installé au Palais du commerce complète l'enseignement de ce cours.)

4. Chinois. (L'étude de cette langue est particulièrement utile à la région lyonnaise, qui fait de nombreuses commandes de soie dans les principaux ports d'Extrême-Orient)

5. Economie et législation coloniales.

6. Arabe.

Un musée colonial, un laboratoire d'études de la soie, les serres du Parc de la Tête d'Or et la Bibliothèque coloniale complètent cette organisation.

Lyon possède également une *Ecole supérieure de commerce*, qui ne comprend pas de section coloniale, mais a introduit dans ses programmes la législation coloniale, tandis que la géographie des colonies fait l'objet d'un cours spécial.

L'enseignement colonial fut inauguré, à l'Ecole supérieure de commerce de *Nantes*, en 1902. Grâce à la générosité de M. Durand-Gosselin, cette école dispose d'installations qui en font l'établissement d'instruction colonial le mieux outillé de France. Cette école a pour but de former des agriculteurs pour les pays d'outre-mer; elle dispose du château et du parc du Grand-Blottereau, avec trois serres, un laboratoire et un musée colonial.

L'Ecole supérieure de commerce de *Bordeaux* s'est fusionnée avec l'Institut colonial, fondé en avril 1901; mais je ne puis en parler davantage n'ayant pas reçu les documents que j'ai demandés au directeur de cet établissement.

L'Ecole supérieure de *Marseille* comprend, depuis 1900, une section coloniale; elle met au concours quatre-vingts places sur lesquelles quinze, au maximum, sont réservées à cette section spéciale, dont les cours sont placés sous la direction de M. Heckel, le distingué directeur de l'Institut et du Musée commercial de Marseille.

Dès 1893, cet établissement a été fondé par M. Heckel et n'a pas tardé à s'attirer la bienveillance de la Chambre de commerce; le but de cet établissement, créé avec les forces limitées d'un seul

homme d'abord, est de mettre en évidence les richesses naturelles des colonies françaises, de les mieux étudier ou de les faire connaître par une publication périodique et à caractère absolument scientifique : c'est l'enseignement par les yeux. La Chambre de commerce y a ajouté l'enseignement par la parole en créant six cours coloniaux, qui sont :

- 1° Histoire des produits végétaux coloniaux ;
- 2° Histoire des produits animaux et parasitologie des plantes et des animaux ;
- 3° Minéralogie et géologie coloniales ;
- 4° Histoire et géographie coloniales ;
- 5° Législation et économie coloniales ;
- 6° Climatologie, épidémiologie et hygiène coloniales.

Dans ses lignes générales, le plan d'études de l'Ecole supérieure de commerce d'Alger est calqué sur celui des Ecoles supérieures de France ; mais, par la force même de la situation d'Alger, par l'ambiance du milieu, par les besoins nouveaux qui naissent tous les jours sous le soleil algérien, cet enseignement devient de plus en plus colonial.

L'étude de l'arabe y est obligatoire : cinq heures par semaine y sont consacrées pendant les deux années d'études.

La direction de cette école ne cache pas que le but de l'enseignement de l'arabe est d'amener *pacifiquement* l'expansion de la France dans le Nord de l'Afrique et d'étendre l'influence française de l'Algérie au Dahomey, de la Tunisie au Maroc, ce dernier pays compris.

Le ministre des colonies vient de modifier les conditions de recrutement du personnel des administrateurs coloniaux en service dans les possessions d'Afrique.

On sait que le corps des administrateurs ne se recrute point d'une façon uniforme. L'Ecole coloniale en fournit le plus fort contingent. D'autre part, les adjoints de 1^{re} classe des affaires indigènes y sont nommés au choix, sur présentation de leurs gouverneurs ; des fonctionnaires de diverses administrations coloniales, des officiers des troupes coloniales peuvent y être admis par voie d'assimilation de grade ; ceux des explorateurs, enfin, qui se sont signalés par des services éclatants rendus à la colonisation sont parfois appelés, par mesure spéciale, à administrer les territoires qu'ils ont reconnus ou pacifiquement conquis.

Cette diversité d'origines présente l'incontestable avantage de rendre les fonctions coloniales également accessibles à un grand nombre de Français ayant donné des preuves de leur valeur et de leurs aptitudes. Par contre, elle offre dans certains cas, l'inconvénient de contrastes trop marqués de science et d'éducation coloniales. Ainsi les élèves brevetés de l'Ecole coloniale, pourvus d'une solide instruction technique, manquent quelquefois, au début de leur carrière, de cette expérience pratique, de ces indispensables leçons de choses auxquelles ne saurait suppléer l'enseignement des meilleurs maîtres. Inversement, il peut arriver que des fonctionnaires ou officiers d'origine coloniale, suffisamment pourvus de cette expérience pratique, soient trop peu familiarisés avec les principes généraux de législation et d'économie coloniales qui doivent servir de guides à notre œuvre de pénétration et de mise en valeur.

C'est pour remédier à cette situation que M. Clémentel a tenu à réorganiser le corps des administrateurs coloniaux.

Si désireux qu'il fût, dans l'intérêt même d'une bonne administration, d'assurer l'unité d'origine de ces fonctionnaires, il ne pouvait songer à se priver d'utiles concours en supprimant telle ou telle des sources de recrutement auxquelles on a, jusqu'ici, fait appel. Il s'est efforcé seulement de faire disparaître ou, tout au moins, d'atténuer l'opposition si tranchée que l'on note parfois entre les administrateurs provenant de l'école et les administrateurs de métier. Dans ce but, il a cherché à faire prévaloir le principe nouveau de l'homogénéité d'instruction générale et d'éducation pratique. Et il a été conduit à préparer un arrêté et un décret dont on peut ainsi résumer l'économie générale :

Aux termes de l'arrêté, tous les candidats aux fonctions d'administrateur, qui ne sont pas brevetés de l'Ecole coloniale, seront tenus, quelle que soit leur provenance, de suivre à Paris, pendant un an, les cours de cette école. Ils y seront admis à titre d'auditeurs libres, et des cours seront spécialement organisés pour eux, de façon à leur procurer en une année une somme de connaissances utiles à peu près équivalente à celle que l'école fournit actuellement, en deux années d'études, à ses propres élèves.

Il n'est pas inutile de remarquer, en même temps, qu'une disposition de l'arrêté stipule que les divers frais occasionnés par ce temps d'études seront à la charge de la colonie au service de

laquelle appartiendront les candidats dont ils auront été provisoirement détachés. Il eût été regrettable et même injuste, en effet, que la perspective d'une année d'études à Paris, et à leurs frais, pût éloigner du corps des administrateurs coloniaux des sujets excellents, mais peu fortunés. D'autre part, il est tout à fait rationnel que ces frais de scolarité et de séjour à Paris soient supportés par la colonie où seront appelés à servir les nouveaux administrateurs, puisque c'est elle qui profitera directement et immédiatement de l'instruction qu'ils auront reçue.

Le décret n'est, en quelque sorte, que la contre-partie de l'arrêté et intéresse exclusivement les élèves de l'Ecole coloniale. Il leur impose, à leur sortie de l'école, l'obligation d'un stage d'une année dans les bureaux des diverses administrations installées au chef-lieu de la colonie où ils seront appelés à servir. Ils s'y familiariseront avec les rouages multiples d'une organisation dont ils seront plus tard chargés de surveiller ou même de diriger le fonctionnement.

A l'expiration de ce stage professionnel, ils seront tenus — si le gouverneur auprès duquel ils auront été employés les juge aptes et suffisamment préparés — de se présenter à un examen pratique où seront appréciés à la fois leur caractère et l'étendue de leurs connaissances techniques. C'est seulement après avoir satisfait aux épreuves de cet examen que les élèves-administrateurs pourront être nommés administrateurs. En cas d'échec, ils ne seront admis à se représenter qu'une seule fois, toujours sous la réserve expresse de l'autorisation du gouverneur.

Dans tous les cas, le refus d'autorisation ou un échec définitif seront suivis immédiatement du licenciement pur et simple.

L'application rigoureuse du décret et de l'arrêté donnera à tous les administrateurs coloniaux, quelle que soit leur origine, les idées générales qui manquaient à ceux-ci, la pratique qui faisait à ceux-là défaut. Sans doute, en principe, les administrateurs des grades inférieurs devront être maintenus aussi longtemps que possible en service au chef-lieu de la colonie, — les gouverneurs ont reçu en ce sens des instructions précises, — mais lorsque les circonstances obligeront à les envoyer dans des postes isolés, on pourra le faire sans crainte : plus efficacement préparés aux difficultés de leur tâche et fortifiés par la confiance que donne l'expérience pratique des affaires, il semble dès lors qu'ils ne failliront

pas à la mission pacifique et civilisatrice qui leur est dévolue.

Telles sont, très sommairement analysées, les dispositions prises par M. Clémentel, en ce qui concerne les colonies françaises d'Afrique. (*Le Temps.*)

Un décret supplémentaire paru au *Journal Officiel*, le 14 septembre courant, règle les conditions dans lesquelles les candidats seront admis à suivre les cours.

Une réglementation analogue va être appliquée, sur les instructions du ministre, à l'Indo-Chine, par le gouverneur général, auquel le pouvoir de décision est réservé en cette matière.

Italie.

« En Italie on a pourvu de bonne heure à la formation de fonctionnaires spéciaux pour les colonies, moins pour la nécessité d'administrer des colonies ou des protectorats d'outre-mer, que pour le service de la nombreuse émigration qui se dirige, avec la plus grande intensité, vers le Levant, les Etats-Unis et l'Amérique méridionale. Cette émigration, en effet, doit être efficacement protégée, de façon qu'en conservant le plus possible des liens avec les pays d'origine, elle puisse servir utilement à la constitution de sérieux intérêts commerciaux, à développer et à maintenir les sentiments d'une amitié vraiment durable entre la métropole et la patrie d'adoption. » (M. NOCENTINI.)

Etudions les différents établissements d'instruction créés en Italie pour atteindre ce noble but :

Le Collège des Chinois de Naples est la plus ancienne école de langues orientales en Europe; il date de 1725; à l'origine, il avait pour but de former des missionnaires pour la Chine et de recevoir chez lui des Asiatiques, comme internes.

En 1869, on y annexa une école pour les externes étrangers ou italiens qui désireraient se perfectionner dans les études des langues et dans les sciences ayant trait aux explorations et au commerce en Asie. Cet établissement prit dès lors le nom de *Collège asiatique*.

En 1880, parut un décret créant dans la Faculté de droit de Naples des cours de droit international, droit diplomatique, économie commerciale et coloniale, etc.

Cet établissement, qui fut appelé *Ecole politique diplomatique*, devait servir à donner une préparation convenable pour les carrières du Ministère des Affaires étrangères, aux élèves du Collège asiatique, mais ces écoles restèrent étrangères l'une à l'autre et l'enseignement manquait d'unité; en 1888, quand le Parlement vota une loi réorganisant le Collège asiatique, il oublia les cours supplémentaires de la Faculté de droit décrétés en 1880 et on ne parla même plus du but de l'Ecole qui était la préparation du personnel pour les carrières du Ministère des Affaires étrangères; on perdit ainsi l'occasion de former une véritable école coloniale.

Cette loi appelle le Collège asiatique *Institut oriental* (Istituto orientale in Napoli). On y enseigne, en plus des rapports européens avec l'Orient, les langues suivantes : persan, hindoustani, grec moderne, amanque, turc, arabe, chinois, japonais, albanais, russe et anglais.

L'*Institut royal International Italien* fut fondé, à Turin en 1868; il était ouvert soit aux Italiens nés à l'étranger, mais désireux de faire leur éducation dans la mère-patrie, soit aux Italiens qui désireraient faire carrière hors de l'Italie, soit enfin à la jeunesse étrangère.

Un décret du 8 janvier 1899 réorganise l'Institut, fixe la durée des cours à trois ans et donne le programme des cours, qui en fait simplement une école commerciale.

En 1901, paraît un décret réformant les règlements universitaires et permettant la réunion des sciences alliées en groupes ou écoles spéciales.

De cette autorisation a profité l'*Institut des études supérieures de Florence*, qui a formé l'Ecole de géographie où, parmi les divers enseignements figurent l'ethnographie, l'histoire et la géographie de l'Asie orientale. Le but que l'école se propose d'atteindre est de donner une instruction théorique et pratique aux voyageurs qui aiment à faire des recherches scientifiques ou commerciales dans les pays lointains.

Ce décret de 1901 fut également l'origine de l'*Ecole diplomatique et coloniale*, issue de l'Ecole économique administrative

annexée à l'Université de Rome ; elle a pour but « la préparation des fonctionnaires pour le Ministère des Affaires étrangères et, en général, l'accroissement et la diffusion des connaissances pratiques et scientifiques qui sont les plus utiles à l'émigration, au commerce et à l'expansion pacifique de l'Italie à l'étranger ».

Les moyens, dont on avait doté cette école, n'étant pas proportionnés au rôle qu'on lui avait assigné, des mesures s'imposaient ; les leçons de première année furent suspendues ; on continua celle de seconde année pour permettre aux élèves d'obtenir leur diplôme, et je ne sache pas qu'à l'heure qu'il est, une réorganisation ait été décrétée.

Le projet présenté au Ministère propose les cours suivants :

- 1° Histoire des Colonies, des traités et de l'émigration ;
- 2° Géographie et ethnographie des colonies ;
- 3° Histoire, législation et institutions des populations indigènes ;
- 4° Législation et économie des colonies.

Si l'Italie possédait ainsi, à Rome, une école préparant le personnel des emplois ressortissant du Ministère des Affaires Étrangères et, à Naples, une école de commerce pour l'Orient, il semble qu'elle aurait fait pour l'enseignement colonial tout ce que ses conditions politiques et économiques lui imposent.

Les sièges de ces deux écoles seraient parfaitement choisis : à Rome, pour les candidats du Ministère des Affaires Étrangères, parce que les aspirants ont besoin de s'exercer d'une manière pratique dans les archives du Ministère et de vivre un ou deux ans au milieu des bruits de la capitale de leur pays avant d'entrer en service et d'être ballottés d'un bout à l'autre du monde ; à Naples, pour les futurs commerçants vers les pays d'Asie et d'Afrique, à cause de son port et de ses relations continuelles avec l'Orient.

Pays-Bas.

Je ne ferai pas l'historique des établissements d'instruction coloniale existant en Hollande avant 1897 ; cet historique se trouve clairement exposé dans l'ouvrage « Les Fonctionnaires Coloniaux » (vol. II, pp. 4 à 8).

Il y avait à cette époque :

1° L'Université de Leyde pour les futurs fonctionnaires de l'ordre judiciaire ;

2° L'Ecole coloniale de Delft pour les futurs fonctionnaires de l'ordre administratif ;

3° L'Ecole coloniale de l'Etat, à Batavia, pour les candidats aux fonctions administratives.

L'*Ecole coloniale de Delft*, établissement de la ville, a été supprimée par le Conseil municipal, en décembre 1900, parce que le Gouvernement avait annoncé qu'il allait déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à supprimer l'Ecole gouvernementale de Batavia et à créer des cours pour les fonctionnaires administratifs à l'Université de Leyde ; ce projet ne fut jamais déposé, mais l'Ecole de Delft ne revint pas à la vie, tandis que l'Ecole de Batavia subsiste toujours.

Cependant, il était nécessaire de créer en Hollande, dans la mère patrie, un recrutement pour les fonctionnaires administratifs et la disparition de l'établissement de Delft obligea le gouvernement, en septembre 1902, à instituer à l'*Université de Leyde* des cours de langues javanaise, malaise, soudanaise, ainsi que des autres dialectes des Indes Orientales ; à cette époque furent créés également des cours sur les institutions et les coutumes des peuples indigènes.

L'*Ecole de Batavia*, au contraire, n'a guère subi de changement depuis 1897, si ce n'est que la durée des cours a été réduite de trois à deux ans, conformément au décret royal du 26 avril 1902.

Par ce décret, modifié en août 1903, le recrutement des fonctionnaires a complètement changé, mais la situation actuelle n'est que transitoire : ce fait montre l'importance et la difficulté du recrutement des fonctionnaires coloniaux, puisqu'une des plus anciennes puissances coloniales, voulant réviser sa méthode, tatonne en ce moment, vit dans le provisoire et nous voyons le Gouvernement hésiter à présenter un projet définitif.

Avant 1902, le recrutement était le suivant :

A. Pour les fonctionnaires de l'ordre judiciaire :

1° Se trouver dans une situation déterminée au point de vue du droit public (art. 1^{er}, A. R. 10 septembre 1864).

2° Etre docteur en droit (art. 9, A. R. 29 août 1883).

- 3° Ou bien, *a*) Avoir subi (l'examen) dit « des facultés » (1);
ou bien *b*) Avoir subi le « grand examen des fonctionnaires » (2);
ou bien *c*) Etre porteur d'un certificat prouvant qu'on a pratiqué le droit aux Indes Néerlandaises pendant quatre ans au moins.

B. Fonctionnaires de l'ordre administratif :

- 1° Se trouver dans une situation déterminée au point de vue du droit public;
2° Etre porteur d'un certificat d'études complètes d'enseignement moyen;
3° Etre porteur d'un diplôme;

(1) L'examen dit « des facultés » est écrit et oral; il comprend :

a) Le droit mahométan et les autres institutions nationales et coutumes des Indes Néerlandaises;

b) Le droit public et l'organisation des colonies et possessions d'outre-mer du royaume;

c) La géographie et l'ethnographie de l'Archipel des Indes Orientales;

d) La langue malaise;

e) La langue javanaise.

(2) Le « Grand examen des fonctionnaires » (A. R. du 20 juillet 1895) comporte deux épreuves.

PREMIÈRE ÉPREUVE.

Oral :

- a*) Géographie des Indes Néerlandaises;
b) Législation indo-néerlandaise;
c) Introduction aux lois religieuses, institutions et coutumes des peuples des Indes Néerlandaises;

Ecrit :

- d*) Eléments de la langue malaise;
e) Eléments de la langue javanaise.

DEUXIÈME ÉPREUVE.

Ecrit et oral :

- a*) Histoire des Indes Néerlandaises;
b) Géographie et ethnographie des Indes Néerlandaises;
c) Lois religieuses, institutions et coutumes des Indes Néerlandaises;
d) Droit public des Indes Néerlandaises;
e) Langue malaise;
f) Langue javanaise;
g) Toute autre langue indigène des Indes Néerlandaises (facultatif).

ou bien, *a*) du grand examen des fonctionnaires ;
ou bien, *b*) de l'examen dit « des facultés » ;
ou bien, *c*) de doctorat en droit ;
ou bien, *d*) de doctorat en sciences politiques.

L'examen dit « des facultés » n'a subi aucun changement et le recrutement des fonctionnaires de l'ordre judiciaire est donc resté le même, mais une modification profonde est à l'essai en ce qui concerne les fonctionnaires de l'ordre administratif. L'arrêté royal du 26 avril 1902 réduit le « grand examen des fonctionnaires » à la deuxième épreuve seulement et, le 10 août 1903, le gouvernement, d'accord avec les Etats généraux, a publié un décret par lequel les candidats éventuels comme fonctionnaires pour les Indes sont choisis d'avance et ne passent le « grand examen des fonctionnaires » que deux ou trois ans après ; depuis l'année 1905, ce dernier examen n'est donc plus permis qu'à ceux qui ont été désignés auparavant par le Ministre des colonies comme « candidats fonctionnaires indiens » (*candidaat indisch ambtenaar*).

Comme cet arrêté est récent et n'a pas encore, à ma connaissance, été traduit en français, je le reproduis ici presque *in-extenso* :

Ministère des Colonies.

(Arrêté royal du 10 août 1903.)

ARTICLE PREMIER. — A partir de 1905, ne seront, en Hollande, admis à subir l'examen de fonctionnaire supérieur pour le service des Indes, que ceux qui, au préalable, ont été désignés par le Ministre des colonies comme « candidats fonctionnaires indiens. »

ART. 2. — 1. Ne peuvent être désignés comme candidats fonctionnaires indiens, que ceux qui auront été déclarés, par la commission médicale compétente, physiquement aptes au service des Indes et qui auront satisfait à l'un des examens visés par l'article 2 de l'arrêté royal du 29 août 1883, n° 25 (*Mon. néerl.*, n° 133, *Mon. ind.* n° 249) ; par examen de sortie de l'école d'agriculture, on entendra l'examen final d'une des sections de l'école supérieure agricole et forestière de l'Etat à Wageningen.

2. Le choix est préparé par une commission d'au moins cinq membres, assistée d'un secrétaire à nommer annuellement dans le commencement d'avril par le Ministre des colonies; cette commission, au moment de sa nomination, est renseignée sur le nombre des candidats fonctionnaires aux Indes, à désigner pendant l'année et dans les quinze jours, elle fait appel, par le *Moniteur néerlandais*, aux aspirants, avec indication du nombre de places vacantes.

3. Les aspirants adressent leur demande par écrit auprès de la commission, avant le 15 juin, et produisent un extrait de naissance, un court aperçu de l'éducation et de l'enseignement qu'ils ont reçus, le certificat d'aptitude physique, une déclaration de bonne conduite délivrée par l'autorité compétente, leurs diplômes ou certificats et une attestation des services militaires qu'ils ont encore à accomplir. Si la perspective existe pour eux d'obtenir encore, après leur demande, des diplômes ou certificats, ils en font mention et les envoient aussitôt que possible à la commission.

4. En examinant si les aspirants sont recommandables, la commission a égard à leur passé, à leur âge et au résultat d'une épreuve à laquelle elle les soumet; cette épreuve est destinée à justifier de l'aptitude à fournir, en bon néerlandais, un exposé d'affaires ou une description, à lire convenablement un texte néerlandais des trois derniers siècles, à rendre compte de la lecture, ainsi qu'à traduire de la prose française, allemande et anglaise du siècle dernier, et à pouvoir pratiquement se servir, au moins, d'une de ces langues étrangères, de préférence l'anglais.

5. Avant le 20 août, la commission soumet au Ministre des colonies son rapport, dans lequel elle émet son avis sur tous les aspirants et indique, d'une façon motivée, l'ordre dans lequel les candidats capables doivent être classés.

6. Ensuite, le Ministre désigne les candidats fonctionnaires indiens.

Art. 3. — 1. Les candidats indiens subissent, dans la seconde année après celle de leur désignation, l'examen de fonctionnaire supérieur pour le service des Indes. (Arrêté du 17 mai 1905, *Monit. néerl.*, n° 140). Dans des cas spéciaux, le Ministre des colonies peut accorder, à ceux qui sont jugés posséder des connaissances suffisantes, la faculté de subir cet examen plus tôt.

2. Pour cause de maladie bien démontrée ou pour tous autres motifs valables, le Ministre des colonies peut accorder, au maximum deux fois, à des candidats fonctionnaires indiens un sursis pour se présenter à l'examen ou la faculté de subir celui-ci à nouveau.

3. Sont déchus du grade de candidat fonctionnaire indien, ceux qui n'ont pas subi l'examen d'une façon satisfaisante endéans le délai stipulé par le § 1^{er} ou prolongé par le § 2.

4. Les candidats fonctionnaires indiens ne sont pas attachés à une place ou à une institution déterminée, mais sont, pour le surplus, obligés de fournir au Ministre des colonies tous les renseignements qu'il désire, directement ou indirectement, oralement ou par écrit, sur leurs études et leur conduite. Par suite de maladie corporelle ou mentale prolongée et pour cause de mauvaise conduite ou forfaiture, le Ministre peut, à tout moment, les destituer.

5. Ceux qui, pour cause de mauvaise conduite ou de forfaiture, sont destitués comme candidats fonctionnaires indiens ne sont plus admis, même dans les Indes néerlandaises, à l'examen de fonctionnaire supérieur pour le service des Indes.

ART. 4. — 1. Les candidats fonctionnaires indiens qui ont obtenu le diplôme de l'examen de fonctionnaire supérieur pour le service des Indes et qui, après nouvel examen médical devant la commission compétente, sont déclarés aptes au service, sont dans la même année, d'après l'ordre qu'ils occupent sur la liste de l'examen, mis à la disposition du Gouverneur général des Indes néerlandaises pour y être placés dans des emplois administratifs.

2. Au départ, il leur sera accordé une allocation de 1,000 florins (1) pour leur équipement; le Gouvernement paie de plus, le prix de passage vers les Indes néerlandaises, sur le pied des usages établis; enfin, ils jouissent d'un traitement provisoire de 150 florins par mois, à partir du jour de leur arrivée dans les Indes.

3. Les candidats fonctionnaires indiens qui sont mis à la disposition du Gouverneur général doivent prendre, envers le Ministre des colonies, l'engagement de rembourser les sommes déboursées pour eux du chef du passage vers les Indes ou de gratification,

(1) Jusqu'en 1903, cette allocation n'était que de 400 florins.

pour le cas où ils ne partiraient pas en temps vers les Indes néerlandaises, interrompraient volontairement leur voyage ou si, dans les cinq ans qui suivent leur arrivée à Batavia, ils étaient révoqués du service autrement que par suite d'infirmité involontaire corporelle ou mentale bien prouvée.

ART. 5. *Stipulations transitoires.* — 1. En 1905, seront encore admis, en Hollande, à l'examen de fonctionnaire supérieur pour le service des Indes, ceux qui en 1904, n'ont pas réussi l'examen ou se sont retirés.

2. Ceux d'entre eux auxquels le diplôme de l'examen est délivré sont proportionnellement aux besoins et à leur numéro d'ordre, endéans l'année ou dans une année ultérieure mis, avec les candidats visés dans l'article 4, à la disposition du Gouverneur général, si la commission médicale compétente les déclare aptes au service des Indes.

Le Gouvernement hollandais a été amené à modifier les conditions de recrutement de ses fonctionnaires administratifs, parce que, comme trop de jeunes gens se présentaient au « grand examen des fonctionnaires », celui-ci constituait non seulement un examen, mais encore un concours et il en résultait que les candidats étudiaient uniquement en vue de subir ces épreuves. En opérant une sélection parmi les candidats, avant les examens, le Gouvernement prévoit que les jeunes gens ne travailleront plus, comme autrefois, en vue d'un concours, mais bien pour acquérir les connaissances requises pour remplir utilement des fonctions aux Indes Orientales.

Le parti au pouvoir en 1902 et 1903, ayant été renversé récemment, les intentions du nouveau ministère ne sont pas encore connues, et ce changement de cabinet amènera probablement un nouveau retard dans le dépôt du projet définitif attendu.

Belgique.

La Belgique, n'ayant pas de colonies, n'a pas d'instituts coloniaux proprement dits, mais d'une part, l'union, chaque jour plus intime, de la Belgique et de l'Etat Indépendant du Congo, ainsi que le grand nombre de fonctionnaires de ce dernier Etat recrutés dans notre pays, et d'autre part, le besoin d'expansion provenant d'un excès de population, ont montré au pays qu'une partie de l'enseignement moyen et supérieur devait être dirigée vers des voies nouvelles; il est devenu nécessaire de quitter les ornières qui, depuis de longues années, conduisaient nos jeunes gens vers des études théoriques; ceux-ci se trouvaient ensuite désarmés et impuissants en présence des difficultés de la vie, qu'ils rencontraient à chaque pas, dès qu'ils avaient franchi la frontière de leur pays natal.

Les chiffres suivants montrent combien cette orientation est récente; c'est ainsi qu'en 1886, il n'y avait en Belgique que 86 écoles techniques, dont une seule école supérieure de commerce, tandis qu'en 1902 on comptait 602 écoles techniques et 7 écoles supérieures de commerce.

Pendant près d'un demi-siècle, Anvers avait conservé le monopole de l'enseignement supérieur commercial (c'est en effet du 29 octobre 1852 qu'est daté l'arrêté royal créant l'institut supérieur de commerce d'Anvers), tandis qu'actuellement la Belgique compte en plus :

L'Institut commercial des industriels du Hainaut, à Mons, créé en 1899;

L'Ecole supérieure commerciale et consulaire, à Mons, créée en 1898;

L'Ecole des sciences commerciales et consulaires, à Louvain, créée, je crois, en 1897;

L'Ecole de hautes études commerciales et consulaires, à Liège, créée en 1898;

L'Ecole supérieure de commerce annexée à l'Institut St-Ignace, à Anvers.

Tous ces établissements sont subsidiés et inspectés par l'Etat.

Nous pouvons ajouter à cette nomenclature le « Cours colonial » organisé à Bruxelles depuis janvier 1904 par l'Etat Indépendant du Congo, les cours spéciaux se rapportant à la colonisation et qui sont donnés dans les universités du pays et à l'Ecole des mines de Mons, l'Ecole de commerce de Bruxelles, le musée colonial du Congo installé à Tervueren et enfin les cours coloniaux donnés à l'Ecole d'horticulture et d'agriculture de l'Etat, à Vilvorde

L'arrêté royal du 13 janvier 1897, modifié successivement par ceux du 15 mai 1900, du 11 mai 1901 et du 20 janvier 1903, dit que pour être nommé vice-consul, il faut être porteur du diplôme de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Ce diplôme peut être donné directement par l'Ecole supérieure de commerce d'Anvers; il peut être délivré également par les universités belges aux docteurs en droit, aux ingénieurs et aux licenciés en sciences commerciales, qui auront satisfait à un examen comportant au moins les branches suivantes :

Notions de droit constitutionnel ;

Notions de droit administratif ;

Notions de droit civil ;

Droit commercial et maritime ; notions de législation commerciale comparée ;

Notions de droit des gens ; droit international public et privé ;

Economie politique et statistique ;

Règlements consulaires ;

Géographie industrielle et commerciale ;

Comptabilité et science financière commerciale ;

Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation ;

Rédaction française ;

Langue anglaise ou allemande.

Il sera tenu compte aux récipiendaires des justifications qu'ils seraient à même de fournir quant à la connaissance d'autres langues, notamment du flamand.

Les candidats peuvent être dispensés de subir l'examen sur celles des matières indiquées ci-dessus, dont les diplômes obtenus antérieurement par eux impliquent la connaissance.

Institut supérieur de commerce d'Anvers.

Cet établissement, qui est une création du Gouvernement, ne comprenait d'abord que deux années d'études; un arrêté royal du 12 janvier 1897 organisa une troisième année et celle-ci par arrêté ministériel du 25 avril 1905, a été divisé en trois sections.

Trois diplômes de sortie existent donc actuellement, celui de licencié en sciences commerciales et consulaires, celui de licencié en sciences commerciales et coloniales et celui de licencié en sciences commerciales et maritimes.

L'examen de sortie pour l'obtention de ces diplômes comprend :

	CONSULAIRE.	COLONIAL.	MARITIME.
Bureau commercial pratique et arithmétique commerciale.	60	60	60
Droit, technologie, géographie, statistique	100	100	100
Langue commerciale française, néerlandaise (pour les Belges seulement), allemande, anglaise	80	80	80
Langue commerciale espagnole, italienne, russe, congolaise, portugaise ou chinoise (une obligatoire, deux pour ceux qui ne présentent pas le néerlandais)	20	20	20
Rapport sur une question commerciale, industrielle, consulaire, etc. (le sujet est choisi par l'élève)	40	40	40
Droit des gens et règlements consulaires.	30	—	—
Etude comparée des ports nationaux et étrangers	20	—	30
Transports et constructions navales	10	—	—
Cultures et hygiène coloniales	—	30	—
Transports, constructions et topographie coloniales	—	30	—
Droit maritime.	—	—	20
Constructions et armements maritimes	—	—	10
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAUX.	360	360	360

Le récipiendaire doit obtenir la moitié des points dans chaque branche et les six dixièmes sur l'ensemble.

De plus, un diplôme de docteur en sciences commerciales spécialisées peut être accordé à tout porteur d'un des diplômes précédents, ou d'un diplôme similaire, qui présente une dissertation, qu'il défend publiquement, ainsi que trois thèses se rattachant aux matières de l'examen de licencié

Le Cercle d'Etudes coloniales d'Anvers organise des cours et des conférences sur les sujets coloniaux et continue ainsi l'enseignement donné par l'institut ; ce Cercle, très bien dirigé, est à la vulgarisation de l'idée coloniale et, comme à Anvers, il travaille dans un terrain favorable, il est certain que son rôle est très utile et qu'il obtient des résultats très appréciables.

Institut commercial des Industriels du Hainaut.

Cet établissement a été fondé à Mons par M. Raoul Warocqué et vient d'inaugurer ses nouveaux locaux ; le but de cet institut est la formation de jeunes gens résolus à s'expatrier et capables de contribuer à l'expansion à l'étranger de toutes affaires industrielles.

Outre les cours commerciaux, les études linguistiques et les études techniques pratiques, l'éducation physique et morale y est développée spécialement : la gymnastique, l'escrime, l'équitation, la natation et les exercices à feu occupent une place importante dans le programme ; c'est un enseignement purement colonial.

Dans le même ordre d'idées a été créé un cours de travaux manuels du fer et du bois ; cet enseignement est donné dans deux ateliers construits spécialement dans ce but. Chaque élève a à sa disposition un banc ou un étal avec outillage approprié, les dessins, les modèles, les matières premières, etc. L'Institut n'espère point former des techniciens, des monteurs ou des ingénieurs ; il désire simplement que ses élèves acquièrent une certaine dextérité manuelle qui les rende, dans une certaine mesure, indépendants du milieu où la vie pourra les placer.

Un cours de travaux manuels devrait avoir sa place marquée dans tout institut colonial ; l'Européen, habitant dans les pays d'outre-mer, doit pouvoir se reposer l'esprit par un travail sain, fortifiant et délassant, sans compter que souvent la pauvreté de la

région et la pénurie des ressources locales et de la main-d'œuvre peuvent lui donner l'occasion de faire un travail utile pour son installation et son ameublement; tout au moins cette instruction permettra-t-elle aux futurs colons d'apprécier la valeur d'un travail, d'indiquer les corrections à y apporter, etc.

« Pour pouvoir séjourner en pays étrangers, y faire des affaires, s'y complaire et y prospérer, l'élève sorti de l'école devra connaître les langues de ces pays (et, à mon sens, l'anglais, l'allemand, le russe, le chinois sont indispensables), comme aussi les habitudes, les mœurs et les religions des habitants; des cours de l'espèce paraissent, dès lors, naturellement indiqués. » (Discours de M. Dutrieux, président de la Commission administrative.)

La durée des cours est de trois ans, non compris la section préparatoire, destinée surtout à l'instruction spéciale des jeunes gens des pays étrangers qui ignorent encore la langue française.

Le diplôme de sortie confère le titre d'*ingénieur commercial*.

Les cours de troisième année comprennent les langues anglaise, allemande, espagnole, russe et chinoise, la banque et la finance, les transports et outillages commerciaux, la géographie économique, l'histoire générale du commerce et de l'industrie, la technologie commerciale et mécanique, l'économie politique, le droit commercial, administratif, maritime, industriel, etc., la sténographie et l'éducation physique.

Tout l'enseignement donné à l'Institut commercial des industriels du Hainaut est essentiellement pratique; c'est ainsi que le cours de législation douanière comporte l'étude des traités de commerce qui intéressent particulièrement l'industrie belge, ainsi que l'étude sommaire des tarifs douaniers des pays avec lesquels nos rapports commerciaux sont les plus fréquents; de même, le programme du cours de géographie coloniale n'est pas déterminé avec permanence, car le professeur s'attache surtout à l'étude des marchés intéressants dans le monde et de leurs phénomènes économiques, sans chercher à faire un aperçu complet de tous les pays d'outremer. Appliquant l'idée que le « cerveau n'est pas un meuble à remplir, mais un organe à fortifier », le professeur de géographie économique forme un cours d'exercice et de démonstration et non pas un exposé encyclopédique : ainsi, l'étude des races, des

religions, des mœurs et des coutumes des différents peuples est menée avec soin, de manière à ce que l'élève apprenne à distinguer et à séparer les points de vue si divers auxquels se placent les Européens et les Asiatiques, les Européens et les Africains, amenés en contact pour conclure des opérations commerciales.

En outre, les produits principaux d'exportation et d'importation sont étudiés avec plus ou moins d'insistance, suivant l'état actuel du marché. C'est ainsi que, en 1905, le professeur a traité avec plus de détails la question du caoutchouc, du coton, de la pénétration des chemins de fer africains, de la colonisation sibérienne, du progrès de l'influence allemande et japonaise en Extrême-Orient, des chemins de fer chinois, etc.

Ecole supérieure commerciale et consulaire du Hainaut.

Cet établissement a été fondé par le gouverneur du Hainaut, le baron du Sart de Bouland, M. Valère Mabilie, etc. ; il comprend trois années d'études ; l'examen de sortie donne droit au diplôme de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires ; il comporte les matières suivantes :

Bureau, arithmétique	60	points.
Droit, technologie, géographie, statistiques.	100	»
Droits des gens, règlements consulaires .	40	»
Tarifs et transports	20	»
Histoire diplomatique	10	»
Français, allemand, anglais	70	»
Trois langues au choix	20	»
Rapports sur les usines, entrepôts, magasins, ports visités pendant le dernier trimestre	40	»
TOTAL.	360	points.

Le récipiendaire, pour être admis, doit obtenir les 6/10^e des points dans chaque branche.

L'enseignement est donné au point de vue pratique de toutes les questions qui peuvent être utiles à nos consuls et à nos commerçants.

Arrivons maintenant aux écoles commerciales situées dans les villes, sièges d'université, et dont elles sont une filiale plus ou moins indépendante.

Ecole des sciences commerciales et consulaires

Annexée à l'Université catholique de Louvain.

Cette école a un triple but :

Préparer les chefs et les auxiliaires dirigeants des maisons et des sociétés de *commerce*.

Préparer les chefs et le haut personnel des maisons et des sociétés *industrielles*.

Préparer les jeunes gens qui aspirent à entrer dans la *carrière consulaire*.

La durée des cours est de trois années et conduit au diplôme de licencié du degré supérieur en sciences commerciales.

Les études comportent :

1° Les langues française, anglaise, allemande, néerlandaise et espagnole (ces deux dernières à titre facultatif);

2° Notions de droit civil, constitutionnel, administratif, maritime, industriel et commercial;

3° Philosophie élémentaire;

4° Economie politique;

5° Comptabilité et science financière commerciale, bureau commercial;

6° Connaissance des produits industriels belges et des matières d'importation et d'exportation;

7° Géographie industrielle et commerciale;

8° Statistique. Politique commerciale et législation douanière. Bourses et banques. Armements maritimes.

Conformément aux prescriptions des arrêtés royaux du 13 janvier 1897 et du 15 mai 1900, la licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires, qui comporte une année d'étude, peut être obtenue par les porteurs du diplôme précédent, les docteurs en droit et les ingénieurs.

Les porteurs de ce dernier diplôme, qui subissent avec succès une épreuve orale sur une thèse entrant dans le cadre des sciences

commerciales et consulaires, obtiennent le grade de docteur en sciences commerciales.

Pour obtenir la licence commerciale et coloniale, les licenciés des deux degrés précédents, les docteurs en droit, les ingénieurs et les ingénieurs agricoles doivent subir un examen nouveau ; pour les licenciés en sciences commerciales, cet examen comporte :

- 1° Le droit colonial et l'histoire du mouvement colonial moderne ;
- 2° La géographie, le régime, la législation et l'histoire de l'Etat Indépendant du Congo ;
- 3° La législation consulaire ;
- 4° Les éléments de la botanique et de la culture tropicales ;
- 5° Les éléments du droit des gens ;
- 6° Les langues espagnole, italienne, portugaise ou néerlandaise (deux langues au choix)

Pour les docteurs en droit, les ingénieurs et les ingénieurs agricoles, cet examen subit différentes modifications.

Le baron Descamps-David est le premier qui, dès l'année 1889, ait professé à Louvain un cours traitant de la colonisation en elle-même et des systèmes de colonisation. Ce cours est maintenant dédoublé, l'enseignement théorique étant réservé à l'Université et l'enseignement pratique étant donné à l'Ecole des Sciences commerciales et consulaires.

Écoles des Hautes Études commerciales et consulaires.

Cette école a été créée sur l'initiative de « l'Union des charbonnages, mines et usines métallurgiques de la province de Liège » et sous le patronage de la « Fédération des Associations commerciales et industrielles liégeoises » ; elle est subventionnée par le gouvernement, la province et la ville de Liège.

Elle s'est conformée aux arrêtés royaux de 1897 et de 1900 et son diplôme du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires est donc reconnu par le Gouvernement.

Cette école comprend trois années d'études et a ajouté, depuis 1902, une section préparatoire.

J'ai trouvé à cette école une innovation qui ne m'a été signalée dans aucun établissement similaire, c'est le système des correspondances interscolaires : les élèves de l'école de Liège sont

mis en relations avec des étudiants des Universités de Cologne et d'Aix-la-Chapelle; les premiers adressent aux seconds des lettres d'affaires rédigées en langue allemande; ceux-ci répondent, en langue française, en renvoyant corrigées les lettres de leurs correspondants belges, qui, à leur tour, corrigent celles de leurs camarades allemands. Ce système a, dès la première année donné des résultats appréciables; non seulement il constitue pour les élèves un excellent stimulant au point de vue de l'étude de la langue allemande et un moyen de perfectionnement, mais il crée des relations entre étudiants belges et étudiants allemands; certains d'entre eux, après un échange de correspondances, ont désiré se connaître, se sont rendu visite et ont noué des liens d'amitié dont les uns et les autres ne tarderont pas à constater les avantages: ces relations procurent des facilités à ceux des élèves qui désirent employer utilement la période des vacances en faisant un séjour en Allemagne et provoqueront sans doute, dans la suite, une extension des rapports commerciaux entre les deux pays.

L'essai a été moins concluant avec l'Angleterre, les établissements d'instruction commerciale de Londres et de Manchester ayant fait un accueil moins empressé à la proposition de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et consulaires de Liège.

Université de Gand.

A cette Université sont donnés, non seulement, tous les cours nécessaires à l'obtention des diplômes en sciences commerciales et consulaires, mais encore ceux, déterminés par l'arrêté royal du 20 février 1900, pour les grades et diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en *géographie*.

L'examen pour chacun des grades de candidat et de licencié en géographie fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Ces examens comprennent notamment la géographie coloniale, industrielle et commerciale et rentrent donc dans le cadre des études utiles aux fonctionnaires coloniaux.

Dans le même ordre d'idées, je citerai les cours des maladies des pays chauds qui ont été créés aux Universités de Liège et de Gand et qui sont facultatifs pour le doctorat en médecine.

Ecole de commerce.

Annexée à l'Université libre de Bruxelles.

Cet établissement a été fondé en 1903, au Parc Léopold, de Bruxelles, par M. Ernest Solvay. Le but qui a guidé ce philanthrope était de créer une « école technique pour la formation des hommes d'affaires ».

Cette institution comprend quatre années d'études et l'examen de sortie confère le diplôme *d'ingénieur commercial*.

Cours colonial organisé à Bruxelles par l'Etat Indépendant du Congo.

Les sessions du cours colonial ont une durée de deux mois pour les officiers et les sous-officiers et d'un mois pour les commis.

Les cours sont sensiblement les mêmes pour ces diverses catégories de fonctionnaires, mais pour les sous-officiers et les commis, le programme est abrégé de façon à répondre au rôle des agents de ces catégories; les sous-officiers font, de plus, l'étude détaillée des règlements militaires et c'est pourquoi la durée de la période est également de deux mois pour eux.

Ces cours ont un but essentiellement pratique et comportent, pour les *officiers*, l'histoire générale de la conquête de l'Afrique au XIX^e siècle et l'historique de l'Etat Indépendant du Congo, l'organisation politique et économique de l'Etat, les relations avec les indigènes, la géographie avec la faune et la flore, les notions juridiques, l'organisation, l'art et les règlements militaires, les reconnaissances, l'administration et la comptabilité, les notions d'hygiène, de médecine et de chirurgie coloniales, enfin l'agriculture.

Aucun examen n'est institué à la sortie de l'école, mais chaque leçon est suivie d'une étude surveillée par le professeur qui a donné la leçon et qui interroge les candidats.

L'Etat Indépendant du Congo n'a d'ailleurs pas de règle fixe pour le recrutement de ses fonctionnaires coloniaux; avant l'institution de ces cours coloniaux, les candidats choisis par le

gouvernement central s'embarquaient sans avoir fait aucun stage; il en est encore de même, d'ailleurs, des étrangers à la Belgique, engagés par l'Etat, tels que les officiers italiens, par exemple, auxquels on impose seulement un stage d'un an au camp de la Luki avant d'entrer en fonctions.

Pour les candidats au grade de sous-lieutenant de la Force publique, il est fait exception; ils ont à subir un examen théorique dont la cote obtenue est combinée comme suit, avec des cotes tenant compte des services antérieurs en Afrique et de la valeur morale :

Services rendus en Afrique.	2 points
Connaissances des dialectes indigènes	3 »
Qualités morales	3 »
Examen théorique	12 »
TOTAL	<hr/> 20 points

sur lesquels le candidat doit obtenir 10 points.

Par la multiplicité de ses écoles, leçons, conférences et cours coloniaux répartis dans tous les instituts et universités du pays, la Belgique est arrivée à ce desiratum de donner un enseignement destiné non seulement à former des fonctionnaires et des magistrats prêts à s'expatrier, mais encore à répandre parmi les esprits cultivés la connaissance des choses coloniales.

C'est là un point extrêmement important, si l'on désire faire pénétrer, dans l'esprit des masses, les idées d'expansion; il est désirable qu'il y ait dans le pays le plus grand nombre d'hommes instruits s'intéressant à l'œuvre de la colonisation, lisant les publications qu'elle occasionne, capables d'avoir sur ces questions un avis éclairé et de le faire partager par ceux qui les entourent.

Un second résultat pratique de cette diffusion de cours coloniaux a été l'admission, dans nos bibliothèques universitaires et autres, d'ouvrages consacrés à ces questions spéciales.

Est-ce à dire que nous avons en Belgique un enseignement idéal au point de vue du recrutement colonial? Loin de là est ma pensée; mais j'ai désiré montrer combien cette question préoccupe notre Souverain, le Gouvernement et l'opinion publique. Il y a quelques mois, notre Roi a posé, à Tervueren, la première pierre

d'un institut colonial mondial à l'édification duquel l'Etat Indépendant consacrerait un nombre considérable de millions ; l'idée de son fondateur est de créer un établissement modèle au point de vue de l'instruction coloniale : il appartient au Congrès international d'expansion économique mondiale de lui indiquer la voie à suivre pour atteindre ce résultat.

CONCLUSIONS.

Il résulte de ce travail qu'il n'y a aucune unité de vues, dans les différents pays, en ce qui concerne le recrutement des fonctionnaires coloniaux ; nous avons vu ainsi que :

L'*Allemagne* n'a ni écoles spéciales, ni examens ;

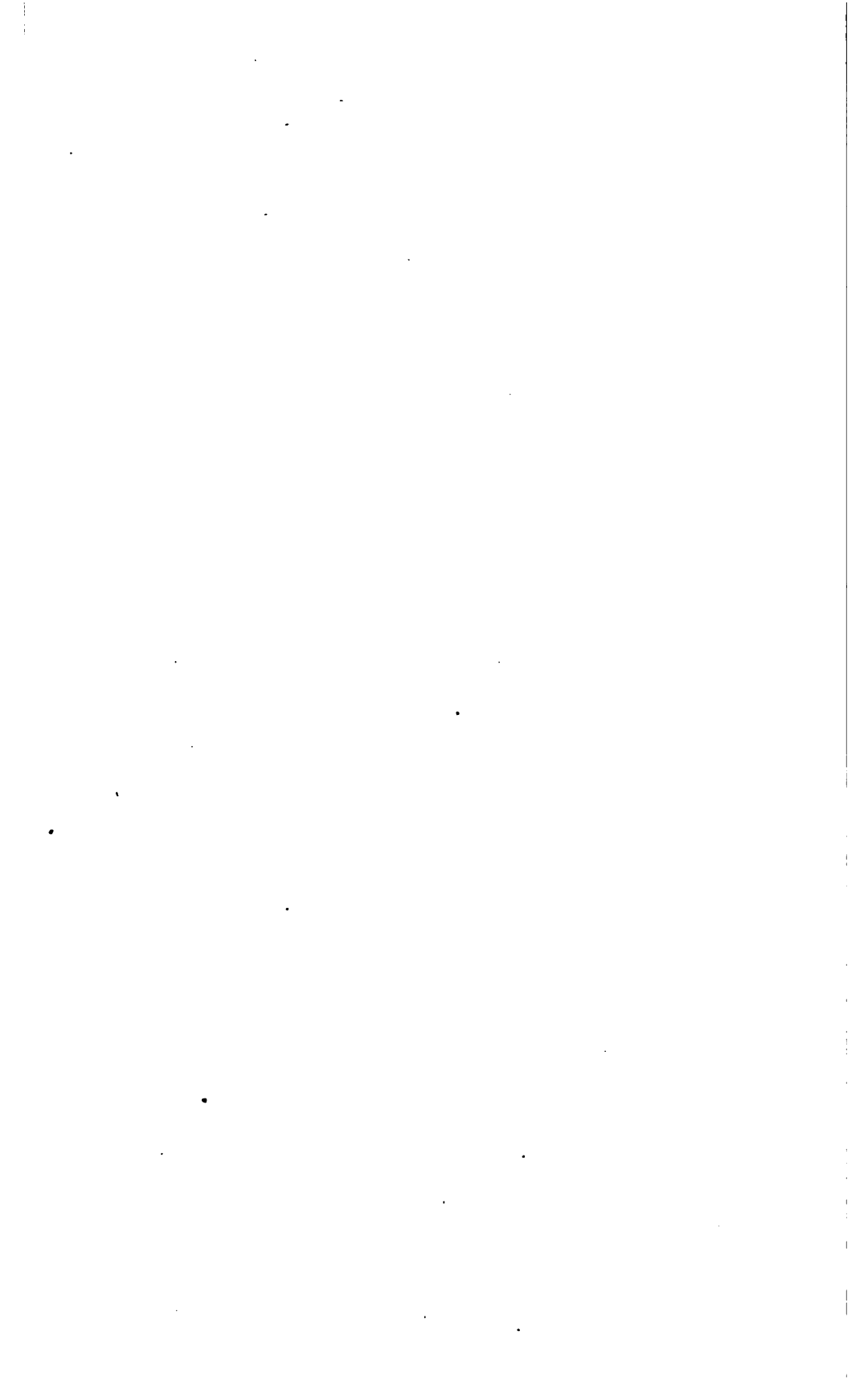
L'*Angleterre* n'a pas d'écoles, mais impose aux candidats des examens des plus difficiles ;

La *France* a de nombreuses écoles spéciales, l'enseignement colonial y est très soigné et les candidats subissent un examen ;

En *Italie*, l'enseignement colonial n'est guère organisé ;

Dans les *Pays-Bas*, il y a une seule école (non compris celle de Batavia) ; une première sélection est faite parmi les candidats qui, deux ans plus tard, subissent un examen difficile ; ce système nouveau est suivi à titre d'expérience ;

Enfin, en *Belgique*, nous trouvons un enseignement colonial assez développé, tandis que l'Etat Indépendant du Congo recrute ses fonctionnaires (sauf les sous-lieutenants de la force publique) sans leur imposer d'examen.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS, 1905
—

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

DEUXIÈME QUESTION :

Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure ?

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. le Docteur A. W. NIEUWENHUIS

Professeur d'ethnologie à l'Université de Leyde.

Bei dem Interesse, das gegenwärtig in wissenschaftlichen Kreisen für die Ethnologie der primitiven Völker herrscht, und der grossen Wichtigkeit, welche besonders für Kolonialstaaten darin liegt, die niedrigstehenden Völker, welche sie beherrschen und entwickeln sollen, gründlich zu kennen, mag es eine charakteristische Tatsache genannt werden, dass man nach jahrhundertlangem Umgang mit diesen Völkern noch als eine der wichtigsten Fragen mit Recht die folgende aufstellt :

Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure ?

Dies ist ein endgültiger Beweis für die grossen Schwierigkeiten, welche mit der Untersuchung und Durchgründung der Natur der tieferstehenden Völker verbunden ist, hauptsächlich jener, welche

ohne geschriebene Litteratur in ihrer eignen Umgebung studiert werden müssen. Einigermassen ist dies dadurch erklärbar, dass erstens ein kolonialer Staat sich in früheren Jahrhunderten mit dem Beherrschen der unterworfenen Völker zufrieden stellte, zweitens ein wissenschaftliches Interesse für deren Wesen erst in späterer Zeit in den Vordergrund trat und anfangs keine hohen Ansprüche machte. Seitdem jedoch die Ueberzeugung Boden gewinnt, dass sowohl das Interesse als die Würde eines höher entwickelten Volkes erfordern, dass es einem minder hochstehenden, schlecht bewaffneten gegenüber so wenig als möglich Gewalt anwendet und dieses zu einem höheren Bildungsstandpunkt emporhebt, seitdem macht sich der Mangel einer tiefergehenden Kenntnis von der Natur dieser Völker in immer höherem Masse fühlbar.

Daneben hat man eingesehen, dass um den Werdegang der Bildung höherstehender Völker zu begreifen, ein Verständnis für die augenblicklich noch niedrigstehenden Gemeinwesen von grossem Nutzen sein kann, jedoch nur dann, wenn man diese nicht nur oberflächlich, sondern bis in ihr innerstes Leben durchgründen gelernt hat.

Nichtsdestoweniger hat das Forschen nach der Individualität und den diese in so hohem Masse beherrschenden Lebensbedingungen der primitiven Menschen grosse Schwierigkeiten aufzuweisen; denn man kann nicht behaupten, es habe in den letzten Jahrhunderten an Männern gefehlt, die sich ernsthaft auf die Beschreibung der Völker, mit denen sie umgingen, gelegt hätten. Im Gegenteil, die Reisebeschreibungen und anderen Schriften, in denen ethnologische Gegenstände behandelt werden, sind zahllos, auch haben eine Menge Verhandlungen dieses Material zusammenfassend bearbeitet, und doch erweist es sich, dass sie uns in vieler Hinsicht nicht die Kenntnis beibringen können, die den Anforderungen für den Umgang mit niedrigstehenden Völkern gegenwärtig genügen. Wie sehr auch heutige Forscher noch in mancher Hinsicht zu kurz kommen, zeigt sich zum Beispiel darin, dass die so äusserst wichtige Frage, ob Völker ohne Religion überhaupt bestehen, gegenwärtig einer Lösung noch nicht zugänglich ist.

Um in Zukunft bessere Resultate zu erzielen, wird man bei der Vornahme ähnlicher Untersuchungen ernsthaft den mit diesen verbundenen Schwierigkeiten Rechnung tragen müssen.

Aus unserer bisherigen Kenntnis auf ethnologischem Gebiet geht

hervor, dass die Schwierigkeiten bei der Untersuchung nicht hauptsächlich dort entgetreten, wo man sich zum Ziel stellt, die Sitten und Gewohnheiten primitiver Völker zu beschreiben, sondern wo es darauf ankommt, eben diese Sitten und Gewohnheiten zu erklären, also sich von dem Gemütsleben dieser Menschen Rechenschaft zu geben. Nun ist gerade die *Denkweise* eines Volkes am schwersten zu ergründen; erstens weil das Misstrauen unkultivierter Menschen Fremden gegenüber am stärksten ist, weswegen sie diesen ihre innersten Gedanken zu verbergen suchen; zweitens weil es für einen aus zivilisierter Umgebung hervorgegangenen Menschen schwierig ist, sich vorurteilslos in die ihm so fremden Lebensverhältnisse, die auf sehr mangelhafter Kenntnis beruhende Ueberzeugungswelt und den Charakter des unentwickelten Menschen hineinzusetzen.

Das Misstrauen primitiver Völker gegenüber Fremden beruht hauptsächlich darauf, dass sie bereits in ihrem eigenen Gemeinwesen nur wenig gewöhnt sind, mit Personen, die nicht zu ihrer unmittelbaren Umgebung gehören, anders als auf feindlichen Fuss oder mit grossem Misstrauen umzugehen. Gegenüber höherstehenden Personen, die so weit ausserhalb ihres Lebenskreises gehören, ist dies Gefühl von Misstrauen und bisweilen Feindschaft anfangs natürlich um so grösser. Auf die Dauer kann ein Forscher dies Gefühl zwar überwinden, aber viel häufiger geschieht es, dass er sich trotz der besten Absichten Vergreife gegen die Volksüberzeugung schuldig macht, wenn seine Handlungen nicht von einer gründlichen Einsicht in den Charakter der Personen, ihre Umgebung, ihre Sitten und Gewohnheiten geleitet werden. Ins Besondere gilt dies für denjenigen, der sich der für den Eingeborenen, was Zweck und Ausführung betrifft, so unbegreiflichen modernen Untersuchungsmethoden bedient.

Dieses Misstrauen ist am schwersten bei der Nachforschung nach allem, was ins religiöse Gebiet gehört, zu beseitigen, weil nach Ansicht der Betreffenden hiermit so häufig ihr eigenes Wohlsein und das ihres ganzen Stammes verbunden ist. Ein richtiger Einblick in die Religion der Eingeborenen wird vor allem deshalb so selten erhalten, weil in ihrer Gesellschaft nur wenige in dieser Beziehung auf solcher Höhe stehen, dass sie tiefgehende Fragen beantworten können. Die grosse Menge der Eingeborenen begreift diesbezügliche Fragen viel weniger und sucht sich auf die bequemste

Weise aus den Schwierigkeiten zu retten, wobei sie es mit der Wahrheit sehr wenig genau nimmt.

Da auf einem niedrigen Bildungsstandpunkt religiöse Ueberzeugungen so viele Aeusserungen des Zusammenlebens beherrschen, sind diese Umstände für das Erhalten eines richtigen Begriffs von den sozialen Verhältnissen eines solchen Volkes von überwiegendem Gewicht, und gerade solch eine Einsicht in das Seelenleben der Eingeborenen und in ihre Lebensverhältnisse ist für eine Kolonialmacht und für den wissenschaftlichen Ethnologen von überaus grossem Wert.

Aus diesen Gründen können Beobachtungen über das Geistesleben eines primitiven Volkes nur von einer mit Verstand, Wohlwollen und Takt begabten Person, die dieses Misstrauen zu überwinden versteht, mit Erfolg vorgenommen werden. Sehr wichtige Hilfsmittel hierbei sind : Kenntnis der Sprache der Eingeborenen, langdauerndes Zusammenleben mit diesen, Ausübung der Heilkunde unter der Bevölkerung und ein allgemeines Wohltun auf verständige Weise. Weiss jemand so die Bevölkerung, unter welcher er lebt, von seinen guten Absichten zu überzeugen, so hat er Aussicht, in vielen Punkten seiner Forschungen Aufklärung zu erhalten. Aber auch dann noch wird er auf direkte Fragen nur selten zuverlässige Antworten erhalten, vielmehr wird er diese aus zufällig im täglichen Umgang konstatierten Tatsachen ableiten müssen.

Durch Erkundigungen bei höher entwickelten Eingeborenen, die zu den zu erforschenden primitiven Stämmen in Beziehung stehen, wie dies so häufig auf in kurzer Zeit ausgeführten Forschungsreisen geschieht, können derartige persönliche Untersuchungen nur auf sehr mangelhafte Weise ersetzt werden, weil besonders in derartigen Umgebungen nur wenige Personen es der Mühe wert finden, sich mit dem Gemütsleben von viel tieferstehenden und daher von ihnen verachteten Menschen zu beschäftigen. Geben sie sich überhaupt damit ab, so stellen sie sich meist mit einem Urteil nach sehr oberflächlichen Eindrücken zufrieden, oder sie schenken den allersonderbarsten Erdichtungen, die in Bezug auf diese Stämme die Runde machen, Glauben. Sogar unter den in diesen Verhältnissen lebenden Europäern sind nur selten Leute zu finden, die genügend entwickelt sind, um die Wichtigkeit solcher Forschungen zu begreifen und die gestellten Fragen richtig beantworten zu können.

Nicht minder als diese Umstände muss die Umgebung, in welcher ein Forscher arbeitet, in Bezug auf den Einfluss, welche diese auf ihn ausübt, berücksichtigt werden. Trotz höherer Bildung und ernstlichem Streben nach Objectivität ist die Wirkung einer gänzlich fremden Umgebung und Lebensweise auf seine Person anfangs so mächtig, dass nur wenige in der ersten Zeit ihrer Beobachtungen auf ethnologischem Gebiet etwas anderes leisten können, als sich zu orientieren. Erst wenn ein Forschungsreisender sich in seinen neuen Kreis hineingefunden hat, wird er den Charakter und die Vorstellungen eines primitiven Volkes kennen lernen und begreifen, in wie hohem Masse diese von dessen äusseren Lebensverhältnissen abhängig sind.

Nach den obenstehenden Betrachtungen muss ich über einige der gestellten Fragen Folgendes als meine Meinung äussern :

Convient-il d'organiser ce travail d'enquête d'après un programme commun et de définir ce programme?

Es wird sicher im Interesse einer künftigen ethnologischen Forschung sein, wenn die ebengenannten und andere Ansichten in Bezug auf die Anforderungen an eine derartige Forschung auf einem internationalen Kongress besprochen werden. Vielleicht könnten auf diese Weise die fundamentalen Anforderungen an eine wissenschaftliche Untersuchung auf ethnologischem Gebiet festgesetzt werden. Wegen der sehr grossen Verschiedenheit der zu erforschenden Völker und der Umstände, unter welchen diese Untersuchungen stattfinden müssen, wird es schwierig sein, ausführlichere Gesetze aufzustellen.

Y a-t-il lieu de suggérer, dans cet ordre, l'établissement de stations scientifiques?

Wenn hiermit Stationen unter den zu untersuchenden Völkern gemeint sind, so kann dieser Idee nur zugestimmt werden; doch dürfen diese Stationen nicht von zu kurzer Dauer sein und müssen für eine solche Forschung geeignete Personen gewählt werden. Auch ist der Nutzen eines wissenschaftlichen Zentrums für die Organisation von dergleichen Stationen über ein grosses Gebiet nicht zu verkennen.

L'organisation de missions ?

Aus den im Vorhergehenden ausgeführten Gründen halte ich Reisen zum Zweck einer gründlichen ethnologischen Forschung nur dann für wünschenswert, wenn sie den obengenannten Anforderungen genügen.

L'Élaboration de questionnaires et d'instructions spéciales aux agents coloniaux, aux missionnaires, aux colons, etc. ?

Der Nutzen derartiger Fragebücher muss anerkannt werden. Sie werden bei genannten Personen und dadurch auch im Volke selbst Interesse für ethnologische Forschung erwecken. Vielleicht besitzen unter ihnen einige Personen genügend Bildung und Interesse, um wirklich brauchbares Material zu liefern. Auch für Ethnologen sind derartige Fragebücher von grossem Wert.

La création d'un organisme spécial appelé à concentrer les éléments recueillis, etc. ?

Für die Bearbeitung der Fakta, welche aus einem bestimmten Gebiet von verschiedenen Forschern der obengenannten Kategorien zum Beispiel beieingebracht wurden, wäre ein Institut, das hierfür Sorge trägt, wohl wünschenswert. Doch muss betont werden, dass die Bearbeitung eines solchen Materials durch den genügend vorgebildeten Forscher selbst, den Vorzug verdient. Es ist auch nicht wahrscheinlich dass ein wissenschaftlicher Ethnologe seine Beobachtungen ohne zwingenden Grund von jemand anders bearbeiten lassen würde.

Um bei der Ausarbeitung und Herausgabe der ethnologischen Untersuchungen in einem gewissen Gebiet Unterstützung zu verleihen, wäre ein wissenschaftliches Centrum gewiss sehr wünschenswert.

**CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE**

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

LE ZÈBRE AU KATANGA

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. le lieutenant Fernand NYS, du régiment des grenadiers.

CHAPITRE I^{er}

**Ma mission ; recherches et travaux préliminaires
la concernant.**

1. BUT ET RAISON D'ÊTRE DE MA MISSION.

Le Katanga, l'une des régions les plus riches de l'État Indépendant du Congo, ne possède malheureusement qu'une population assez clairsemée, en tout cas moins dense que celle de la plupart des régions voisines. Sans moyens de transport intérieurs, il faut considérer l'exploitation des richesses que renferme le Katanga comme à peu près impossible ; or cette partie de notre colonie africaine se trouve dans une situation particulière qui vient rendre plus ardu encore le problème, si difficile à résoudre déjà, des transports en Afrique.

Il est inutile, en effet, de vouloir y obtenir des services bien considérables de la part des voies fluviales qui, dans cette région, sont peu ou point navigables sur leur plus grand parcours.

La faible densité de la population, sur laquelle j'attirais l'attention

en débutant, est un obstacle à l'organisation des transports par hommes.

Les ravages que cause la terrible mouche tsé-tsé parmi les chevaux, ânes, mulets, bœufs, etc., rendent impossible l'emploi général de ces bêtes de somme.

L'éléphant, qui pourrait être très précieux, est malheureusement rare sur les territoires du Katanga.

Devant cette accumulation de circonstances défavorables, l'on songea aux grands moyens : il fut question de la création d'un chemin de fer dont le commandant Jacques a établi le projet.

Mais avant d'attendre la mise à exécution de ce moyen, d'ailleurs coûteux, d'établissement pénible et forcément assez lent, moyen qui, malgré tout, ne résoudra pas entièrement la question, le Comité spécial du Katanga songea à utiliser le zèbres.

Déjà au Transvaal et dans l'Uganda, le dressage de ces animaux avait produit des résultats assez satisfaisants pour être encourageants. Or il est notoire que le zèbre existe abondamment au Katanga et particulièrement en certains points de ce territoire où les rapports d'explorateurs et de divers agents en signalaient de grands troupeaux.

La carte annexée au présent travail indique, par la lettre Z, les endroits où j'ai personnellement aperçu des troupeaux de zèbres et où d'autres m'ont été signalés, au cours de mon voyage.

Le problème se posait de la façon suivante :

- a) S'assurer de la présence du zèbre en nombre considérable au Katanga ;
- b) En capturer quelques exemplaires et étudier les moyens rationnels de capture, de façon qu'on puisse se procurer en tout temps le nombre d'animaux nécessaire ;
- c) Apprivoiser et dresser si possible les zèbres capturés ; se rendre compte tout au moins de leurs dispositions au dressage, des qualités qu'ils possèdent au point de vue des services qu'il sont appelés à rendre ;
- d) Étudier les croisements entre zèbres, chevaux et ânes.

Résoudre les divers points de ce problème, dans la mesure du possible, tel était le but de la mission dont je fus chargé.

Je tiens à faire remarquer qu'en dehors des avantages matériels, des intérêts purs que devait procurer la réussite de ma mission, il se rattachait à celle-ci une question humanitaire, de mobile plus élevé, d'essence toute morale. Parvenir à utiliser le zèbre dans l'exécution

des transports, créer une sorte de cavalerie indigène et très nombreuse au Katanga, n'était-ce pas délivrer les nègres de cette contribution indispensable, mais assez mal reçue, qui les oblige à faire le métier pénible de porteurs, n'était-ce pas faire pénétrer la civilisation d'un degré nouveau en Afrique?

Toutes ces raisons établissent suffisamment, je pense, l'intensité du désir qui m'animait de mener à bien la mission que j'allais entreprendre et pour l'exécution de laquelle le Comité spécial du Katanga m'avait délivré carte blanche.

Avant de partir, je m'efforçai naturellement de m'entourer du plus de renseignements possible concernant la question que j'avais à traiter. Mais j'eus bien de la peine à me documenter; les recherches que je fis dans des ouvrages spéciaux (tort rares d'ailleurs), ainsi que les quelques renseignements que je parvins à recueillir de divers côtés, ne m'apprirent au fond que peu de chose. La question de la capture et du dressage du zèbre, en grand, n'est à vrai dire que peu connue; à peine quelques essais ont-ils été tentés jusqu'à présent dans cette voie, mais dans des conditions différentes de celles où j'opérai.

Pour résumer mes renseignements les plus précieux relativement à la capture des zèbres, je ne saurais mieux faire que citer l'extrait suivant d'un article paru le 11 novembre 1902 dans l'*Étoile belge*.

La chasse aux zèbres se fait pendant les mois de juin et de novembre. D'immenses prairies où les troupeaux sont en pleine liberté, sont alors cernés par des milliers d'indigènes au service des chasseurs. Peu à peu le cercle d'investissement se rétrécit, de manière à diriger vers le kraal ou la ferme les animaux chassés.

» C'est un spectacle superbe et vraiment impressionnant que celui des zèbres, des gnous, des antilopes galopant côte à côte à travers la plaine, en fuyant d'instinct le danger qui les menace. C'est aussi un sport des plus palpitants, surtout au moment où les animaux cernés sont définitivement capturés. Lorsqu'ils sont enfin dans le kraal, une éclatante sonnerie de cors donne à des centaines d'hommes, cachés dans les environs, le signal de clore les issues. Bientôt après les captifs sont placés par groupes, suivant leur âge et leur sexe, et l'on commence aussitôt l'éducation. »

Je me trouvai, en fin de compte, dans la nécessité de ne compter que sur moi-même et sur mon adjoint M. Putz, et de considérer, comme inconnue et absolument nouvelle la question qu'il nous appartenait de résoudre.

2. ARRIVÉE; INSTALLATION; CHOIX D'UN CAMPMENT.

Dès que je débarquai en Afrique, je mis à contribution tous les Européens ayant séjourné au Katanga, que je rencontrai en cours de route, les interrogeant sur le point de savoir s'ils avaient vu des troupeaux de zèbres et en quelles régions. J'interrogeai en même temps les nègres dès que je pénétrai dans le Katanga; malgré les divergences inévitables dans les réponses, mon opinion parvint cependant à s'établir, et je décidai de m'installer près du village de Sampwé, lieu où je passerais la saison des pluies et aux environs duquel je choisirais mon terrain d'opérations. Les indigènes de Sampwé m'avaient été signalés, à diverses reprises, comme étant des chasseurs absolument remarquables : les indigènes voisins avaient été jusqu'à me prétendre qu'ils attrapaient les antilopes à la course! Quoi qu'il en soit, les renseignements les concernant, généralement très favorables à mon point de vue, influèrent aussi sur ma décision de m'installer à Sampwé.

Si l'arrivée prochaine de la saison des pluies devait nous empêcher de commencer activement nos opérations, notre temps, toutefois, n'allait pas être perdu.

Le premier problème que nous avons à résoudre était évidemment de capturer des zèbres. Mais comment procéder? Question à laquelle il eût été bien téméraire de vouloir répondre à ce moment, vu notre ignorance. Je n'avais pour me guider et m'instruire que les indigènes; j'employai donc tout mon temps à les interroger, à tâcher d'apprendre, par leur intermédiaire, les mœurs, les habitudes des zèbres et les chances probables de leur capture.

J'exagérerais beaucoup en prétendant que ma tâche fut aisée; connaissant très mal le dialecte de Sampwé, j'eus au début toutes les peines du monde à me faire comprendre et à donner quelque apparence de sens commun aux réponses qui me furent faites. Il fallait au surplus démêler le vrai et le vraisemblable du faux et de l'exagération de ces réponses; méfiant et souvent menteur, le nègre ne se livre jamais; il faut ruser avec lui pour parvenir à savoir ce que l'on désire. Afin d'inciter les indigènes à m'aider, je m'efforçai de les intéresser à ma mission en leur décrivant tous les avantages qui devaient résulter pour eux de l'utilisation future des zèbres; je leur expliquai que ce moyen permettrait de les dispenser en grande par-

tie de l'impôt qu'ils ont à payer comme porteurs. Bref, je tis vibrer la corde sensible, et comme l'intérêt sera toujours, tant chez les nègres que chez les blancs, le principal mobile des actions humaines, je parvins peu à peu à mes fins.

L'emplacement définitif que j'avais à choisir devait avant tout me permettre de placer à l'abri des intempéries mon personnel et mon matériel; il devait aussi me servir de base d'opérations, tout au moins jusqu'à la saison sèche, être situé par conséquent à proximité des lieux où m'étaient renseignés des troupeaux de zèbres, afin qu'il fût possible de les observer.

C'est pourquoi j'arrêtai mon choix sur l'ancien village de Sampwé, après avoir tenu compte des considérations suivantes :

- 1° De la proximité de l'eau potable;
- 2° De la proximité du bois nécessaire à la construction des bâtiments et enclos;
- 3° De l'importance des inondations périodiques;
- 4° De la présence de la mouche tsé-tsé;
- 5° De la densité de la population;
- 6° De la distance de mon poste à l'enclos de capture dont je parlerai plus loin.

Ce poste, dont le détail est représenté par la figure 1, se trouvait à 700 mètres de la Lufira, seule source d'eau potable, à proximité des bois qui devaient me procurer les matériaux nécessaires; il était, au dire des indigènes, à l'abri des inondations (chose difficile à vérifier dans ce terrain étonnamment plat); la mouche tsé-tsé y était presque inconnue et, chose essentielle, il ne se trouvait qu'à 8 kilomètres du village de Sampwé, le plus important de mes environs à 15 lieues à la ronde. Je comptais sur les gens de Sampwé pour pouvoir acheter les vivres nécessaires à la nourriture de mon personnel.

Ainsi que l'indique la carte, le kraal que je fis construire se trouvait situé sur la rive gauche de la Lufira, à 8 kilomètres environ de mon poste. L'enclos de capture devait naturellement se trouver en un endroit où les zèbres apparaissaient périodiquement et en nombre; à la suite de nombreuses reconnaissances et d'interrogatoires nouveaux, j'acquis la conviction que les zèbres n'avaient jamais cessé, depuis plusieurs années, d'apparaître à l'époque des hautes eaux (c'est-à-dire de janvier à juillet), là où je décidai de construire le kraal. Il n'y avait pas grand inconvénient à ce que la distance fût

relativement grande entre mon poste et le kraal ; il était indispensable, en effet, de se tenir à distance respectueuse des troupeaux de zèbres pour ne pas éveiller la susceptibilité de ces animaux ombrageux à l'excès. Agir autrement eût été les inciter sans doute à quitter leur habitat actuel pour des régions plus solitaires.

[11]

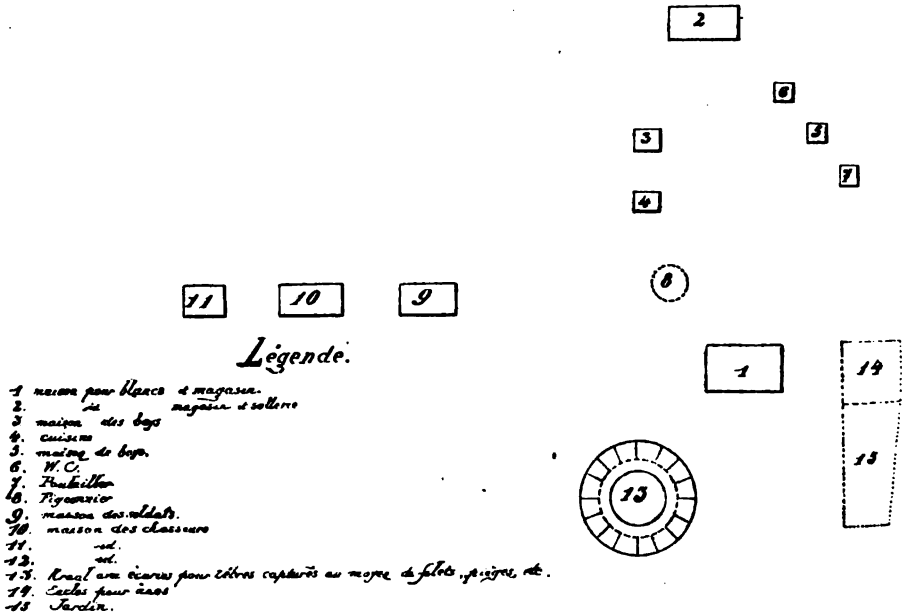


FIG. 1.

C'est dans ce même but que je fis construire également, à 2 kilomètres de l'enclos, une maison de refuge destinée à être occupée au moment des travaux et de la traque aux zèbres; c'est là que nous nous retirions à la fin de chaque journée, cherchant toujours à ne pas effaroucher les zèbres.

Je n'insiste pas plus longuement sur les détails de mon installation, la carte et la figure 1 étant suffisamment explicites à cet égard.

3. — LES PROCÉDÉS DE CAPTURE.

Les travaux de mon installation ayant été poussés le plus activement possible, j'espérais pouvoir commencer mes premières chasses

vers le début de l'année 1904. Comme je me trouvais devant un problème absolument nouveau, que j'ignorais totalement à quel procédé de capture il convenait de donner la préférence, j'avais résolu, dès le début, de mettre à l'essai les divers modes généralement employés, et de déterminer ainsi, par tâtonnements, le véritable procédé, celui dont la mise en œuvre devait fournir les meilleurs résultats dans les circonstances spéciales où je me trouvais.

Les moyens que je pouvais employer étaient : le lasso, les fosses, les pièges, les lacs ou marais boueux, les filets, les enclos ou kraals.

La chasse au lasso et au filet exige évidemment des chasseurs expérimentés et rompus à l'emploi de ces engins spéciaux. La chasse au lasso ne peut d'ailleurs se faire que si le chasseur est monté et capable de suivre à la course l'animal qu'il veut capturer. Faute de montures, ce moyen était inapplicable; mais au cours de mon voyage et lors de mon campement, je m'attachai néanmoins à dresser mon personnel à l'emploi du lasso, celui-ci pouvant m'être indispensable à la capture individuelle des zèbres dont j'aurais réussi à enfermer un troupeau dans un enclos. Je m'étais fait envoyer de Kissenga et de Katombé quelques indigènes sachant manier les filets, pensant que puisqu'ils s'en servent chez eux ces indigènes pourraient m'être utiles. En attendant leur arrivée, je décidai d'employer une partie de mon monde à la capture des zèbres au moyen de pièges.

Je fis établir, à de plus grandes dimensions, quelques pièges très simples, semblables à ceux que les indigènes utilisent pour la capture d'animaux dont la taille peut varier de celle de la perdrix à celle de l'hyène et de l'antilope.

Dans l'emploi de ces pièges, il y avait lieu d'opérer de la façon suivante : pendant la saison sèche, les zèbres ne connaissent pas d'itinéraire fixe, leur marche est capricieuse; une fois que les herbes deviennent hautes, par contre, on les voit se suivre à la file indienne dans les sentiers qu'ils ont eux-mêmes tracés. Il fallait donc attendre que les herbes eussent poussé et creuser les pièges dans les dits sentiers, tout en ayant soin de ne pas éveiller la méfiance des zèbres, très soupçonneux et flairant le nègre à plusieurs centaines de mètres de distance.

Voici, sommairement décrit, l'un des pièges indigènes les plus en usage (voir fig. 2 et 3).

Dans l'axe du sentier, l'on creuse une fosse au fond de laquelle

sont plantés deux piquets *F* et *G*, dont l'un, *F*, possède, en saillie, une petite branche *K*.

Latéralement on plante un jeune tronc d'arbre ou une maîtresse branche *AB*, à laquelle est liée une corde *C* à nœud coulant *H*; à cette corde est fixé un bâtonnet arrêteur *DE* (fig. 2).

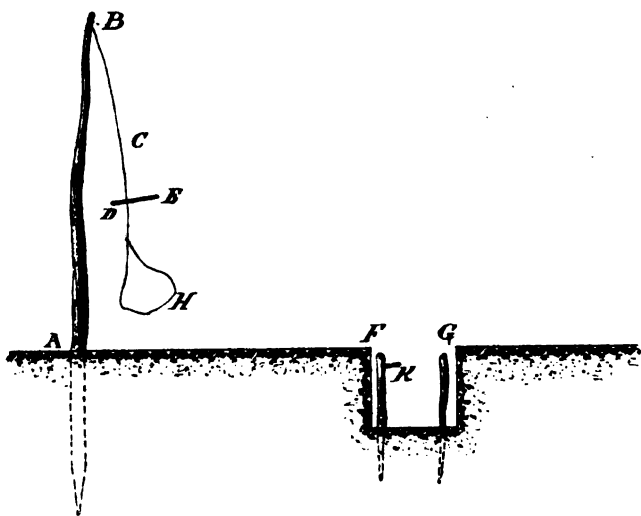


FIG. 2.

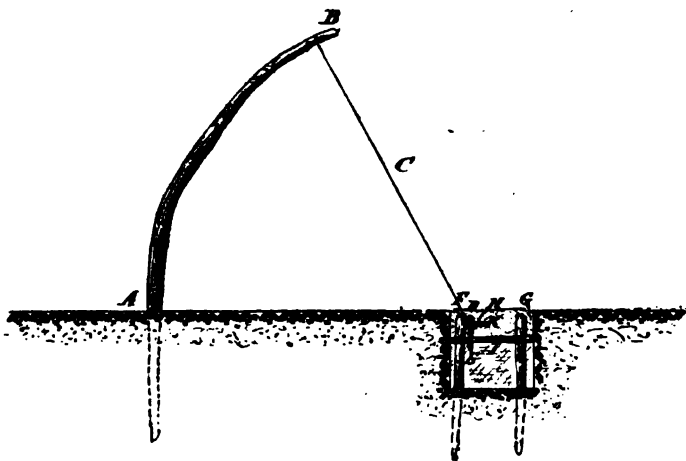


FIG. 3.

Le piège est préparé de la façon suivante (fig. 3) : Par une traction exercée sur la corde *C*, on plie la branche ou le tronc *AB*, tout en

faisant passer la corde derrière le piquet *F* et la saillie *K*. On appuie contre cette dernière l'arrêtoir *DE* placé verticalement. On glisse alors, entre l'extrémité inférieure *E* de l'arrêtoir et les deux piquets *F* et *G*, un rondin *I*. La traction de la corde, sollicitant toutes ces pièces à exercer des pressions les unes sur les autres, maintient l'arrêtoir *DE* et le rondin *I* dans la position de la figure 3. Il ne reste plus alors qu'à dissimuler le tout au moyen de brindilles et de feuilles sèches, et à placer le nœud coulant en forme de circonférence sur le sol en le dissimulant aussi.

Fonctionnement du piège. — L'animal, en posant une patte dans le trou, vient appuyer sur le rondin *I*. Celui-ci descend et l'arrêtoir *DE* n'étant plus maintenu, la corde se trouve brusquement retirée vers l'arrière par le tronc *AB* qui se redresse. Le nœud coulant qui enveloppait la patte de l'animal, serre celle-ci dès lors par le même effet, et si le tronc *AB* est solidement planté en terre, la bête s'épuise en vains efforts pour se délivrer.

Plusieurs de ces pièges se succèdent dans un même sentier et, malgré leurs imperfections, il arrive qu'une ou plusieurs bêtes soient capturées.

Mais les essais que nous avons tentés à différentes reprises sont demeurés infructueux. Je me rendis bientôt compte que ni le lasso, ni le filet, ni les pièges ne devaient permettre de résoudre convenablement le problème qui se posait à moi : capturer le zèbre, vivant, en nombre, et non par exemplaires isolés.

Tout en laissant mes chasseurs employer le filet, qu'ils maniaient d'ailleurs, contrairement à mes espérances, avec peu d'habileté et de hardiesse, ne parvenant pas à surmonter la peur que le zèbre leur causait, incapables aussi d'approcher des troupeaux à bonne distance, je me décidai à recourir aux traques proprement dites.

Je pris, en fin de compte, le parti d'abandonner définitivement tous les autres moyens de capture déjà cités, pour m'occuper exclusivement de traquer les troupeaux entiers dans un enclos qui se trouvait en voie d'achèvement.

Je ne me cachais pas toutes les difficultés de l'entreprise, et j'étais décidé à user de patience, à ne pas me laisser rebuter par de premiers échecs que j'entrevois inévitables. Je n'osais pas avoir la conviction de parvenir à mes fins, car les conditions dans lesquelles j'avais à opérer étaient bien loin d'être favorables.

4. LES CONDITIONS DANS LESQUELLES JE DUS OPÉRER.

Comment aurait-il fallu procéder, en effet, pour avoir une légitime espérance de réussite ?

Une première condition indispensable eût été de disposer de beaucoup de temps. J'estime, maintenant que je puis parler en connaissance de cause, que j'aurais dû pouvoir passer sur les lieux toute une année préliminaire que j'aurais consacrée à des observations, à une étude approfondie des mœurs, des habitudes des zèbres, à me rendre compte des causes de leurs déplacements, des itinéraires habituellement suivis, de leurs goûts comme de leurs répugnances. Alors seulement, quand j'aurais réuni tous ces renseignements, quand j'aurais acquis la certitude de pouvoir opérer à coup sûr, j'aurais passé à la construction du kraal. Et j'aurais édifié celui-ci sur un emplacement idéal que le temps et les reconnaissances m'auraient fait découvrir.

Or je n'ai pu songer à agir de la sorte : le temps dont je disposais pour l'exécution de ma mission avait été limité. J'avais à peine une petite année à passer à Sampwé, une année au cours de laquelle je devais construire le kraal, capturer les zèbres, les apprivoiser, tenter leur dressage et même la production des zébrules.

Le nombre d'indigènes dont je pouvais disposer était aussi très limité ; je ne pouvais compter sur plus de deux cents travailleurs munis d'outils imparfaits pour la plupart indigènes, travailleurs malhabiles, qu'il fallait dresser, organiser en équipes (chaque chef construisant avec ses gens une portion du kraal), employer à l'abatage des arbres, au transport des matériaux sur une distance de 2 à 3 kilomètres et à la construction proprement dite du kraal.

Je n'avais donc pas de temps à perdre et je me contentai des reconnaissances dont j'ai parlé précédemment, reconnaissances forcément insuffisantes, destinées surtout à vérifier les dires des indigènes et les renseignements que j'avais recueillis ; je fis alors procéder immédiatement à la construction de l'enclos qui ne fut terminé qu'après trois longs mois d'ouvrage.

Mais le but de ma mission ne consistait pas seulement à capturer des zèbres ; il eût donc été logique de m'entourer dès le début des éléments indispensables à la réussite de cette autre partie de mon programme : apprivoiser et tenter un dressage au moins sommaire

de mes captifs. Cette condition était d'autant plus nécessaire à réaliser que j'ignorais à quelle espèce de zèbre j'avais affaire ; d'après les données recueillies avant mon départ, et en me basant sur mes propres appréciations, le zèbre que je cherchais à capturer semblait appartenir à l'espèce dite « zèbre ordinaire ou véritable », celle qui est réputée comme indomptable, tout au moins comme devant offrir au dressage le maximum des résistances ! Je me demandais même s'il n'eût pas mieux valu me déplacer et aller, dans d'autres endroits, à la recherche d'une espèce différente, le couagga ou le dauw, plus facile à domestiquer.

Étant donnée cette situation, j'avais fait des démarches, dès mon départ, pour obtenir que l'on m'envoyât un couple de zèbres dressés, mâle et femelle, réunissant les meilleures conditions de santé et de conformation, dressés si possible à la selle et au trait, tels qu'on les offre en vente, m'avait-on assuré, en Afrique allemande, chez M. Bronsart von Schellendorf. Je me basais pour introduire cette demande sur les avis d'hommes compétents en la matière qui m'avaient parlé de l'influence extraordinairement heureuse que les animaux déjà dressés exercent sur les autres. M. Lhoëst (directeur du Jardin zoologique d'Anvers), me citait même cette règle élémentaire, inséparable selon lui de la réussite, mais par contre féconde en résultats heureux : placer alternativement dans les écuries des animaux dressés à côté d'animaux non dressés.

Si satisfaction pouvait être donnée à ma demande, la possession de ces animaux dressés devait constituer un avantage aussi au point de vue de la reproduction. Ils nous auraient de plus servi de monture, nous facilitant beaucoup l'exécution de la chasse ; et, chose essentielle, ils nous auraient permis de montrer aux indigènes, nos seuls auxiliaires, la possibilité de dresser ces animaux dont ils avaient une crainte presque insurmontable ; n'était-ce pas là le véritable moyen de les intéresser à ma cause, de les encourager, de combattre la fâcheuse impression que devaient produire sur ces esprits simples les insuccès inévitables du début ?

Cette condition de réussite me manqua malheureusement aussi. À défaut de zèbres dressés, je demandais alors que l'on me fit parvenir des ânes ; il en existait à Lukafu, où leur utilité n'était que très relative ; l'itinéraire conduisant de Lukafu à Sampwé était à l'abri des invasions de la terrible mouche tsé-tsé ; ma demande pouvait donc être satisfaite sans trop de peine. Mais des circonstances spéciales,

sans doute, ne la firent accueillir que tardivement : je reçus un aâne à Sampwé, au moment même où je captuais mon troupeau de zèbres.

Au Kilimandjaro, où l'on se livre aux traques, l'on emploie jusqu'à des milliers de rabatteurs pour cerner les troupeaux et les chasser vers les kraals. La réussite devait donc dépendre aussi de la quantité et de la qualité du personnel que je pouvais réunir.

Malgré toutes mes démarches dans ce but, je n'eus jamais plus de cinq cents hommes à ma disposition, et quels hommes ! Des noirs peureux, inconscients de l'importance de leurs fonctions, obligés d'opérer d'ailleurs dans des conditions très difficiles, alors qu'ils avaient à faire eux-mêmes leur apprentissage ! Je leur reconnais une qualité essentielle cependant, leur merveilleux instinct d'orientation sans lequel leur aide eût été beaucoup moins efficace encore.

Joignez à cela le manque de matériel pour l'entretien et le dressage éventuel des zèbres, et vous conviendrez que j'ai opéré dans des conditions que je n'hésite pas à qualifier de défavorables.

Et si j'ai insisté sur ce point, ce n'est pas dans l'intention d'accroître les mérites que nous pûmes avoir en réussissant, ce n'est pas par un sentiment de fierté exagéré, mais parce qu'une conclusion en doit être tirée.

Si nous avons réussi convenablement dans ces circonstances difficiles, il est hors de doute que le problème de la capture des zèbres et de leur apprivoisement peut être considéré comme résolu ; le succès est certain si l'on prend soin de s'entourer des éléments nécessaires et d'opérer méthodiquement, en résolvant successivement et sans précipitation les diverses parties du problème.

CHAPITRE II

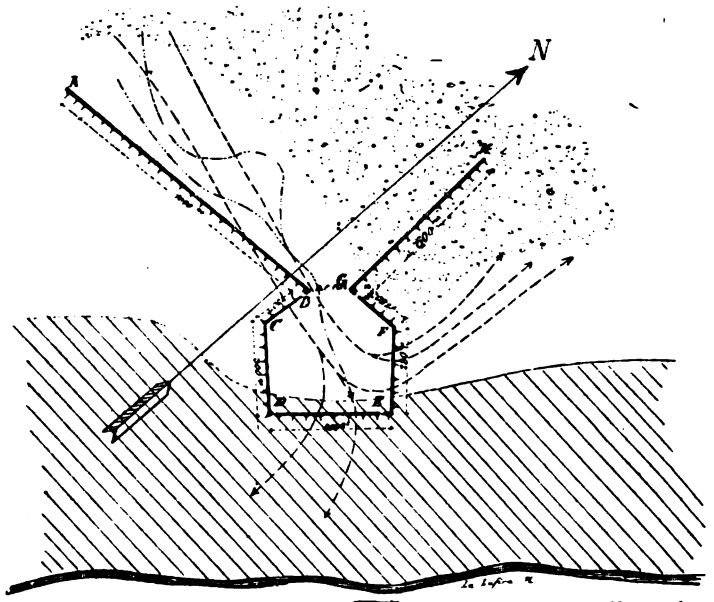
Comment ma mission fut accomplie.

1. LE KRAAL.

Ainsi que je l'ai déjà dit dans le précédent chapitre, j'avais choisi pour emplacement du kraal, dont la construction fut entamée le 20 novembre 1903, un terrain situé sur la rive gauche de la Lufira et à 8 kilomètres environ du poste que j'avais créé. Les raisons qui militaient en faveur de cet emplacement ont été exposées. Parmi celles-ci, l'une des plus importantes était la situation du kraal à l'abri des inondations, malgré la proximité si avantageuse de la rivière. Il était essentiel aussi de placer le kraal en un point de l'itinéraire que suivent les zèbres; c'est ce que je me suis efforcé de réaliser. La figure 4 montre les itinéraires suivis pendant trois années consécutives par les zèbres, itinéraires que je pus me fixer en relevant à terre les traces laissées par ces animaux et en tenant compte du dire des indigènes.

J'avais appris que les zèbres demeurent pendant une partie de l'année dans la forêt et ne traversent alors la plaine que pour se rendre à la rivière ou à la mare qui leur sert d'abreuvoir. Ils viennent brouter dans la plaine pendant la saison sèche, une fois que les eaux se sont retirées et que sur le terrain qu'elles inondaient pousse une herbe nouvelle et tendre, alors que dans les terrains non inondés les herbes sont à la fois devenues trop dures et trop hautes. Ce sont, outre l'eau et l'ombre, les endroits où se trouve une herbe jeune et appétissante qu'ils recherchent; il suffit de les déterminer pour fixer leurs itinéraires préférés.

La figure 4 indique la forme générale ainsi que les dimensions du kraal que nous avons construit. Il suffit de remarquer que le périmètre a plus de 3 kilomètres d'étendue pour se rendre compte de la besogne que pareille construction nous imposa. Tout fut édifié au moyen de matériaux trouvés dans les bois voisins et d'outils imparfaits, les seuls dont je disposai. Ainsi que le montre la figure, j'englobai dans le kraal la presque totalité des itinéraires suivis pendant les dernières années.



Legende.

Echelle $\frac{1}{24500}$




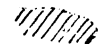

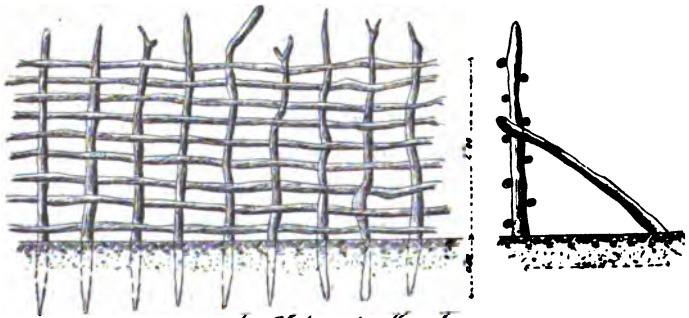
-  Chemin parcouru par les zébrés en 1902 et 1903.
-  ——— id ——— en janvier 1908 (du N au S)
-  Clôture du Kraal, étagonnée
-  Terrains marqués au début de février 1908
-  Réserve française, au delà de la forêt

FIG. 4.



La Clôture du Kraal.

FIG. 4a.

Le kraal proprement dit ne comprend que l'espace polygonal *BCDEFG* dans lequel il faut chasser le ou les troupeaux traqués. En *BG* subsiste donc une ouverture qu'il faut pouvoir fermer rapidement. Les deux bras *AB* et *GH* prolongent le kraal et permettent de traquer les bêtes jusque dans l'enclos, en opposant à leur fuite l'obstacle qu'ils constituent.

Tout le périmètre *ABC...H* est formé d'un clayonnage construit comme l'indique la figure 4a. Les piquets sont plantés en terre à une profondeur de 0^m60 (longueur du bras) et à un intervalle de 0^m60 également. Ces piquets, véritables pieux très solides, ont de 0^m12 à 0^m15 de diamètre moyen. Le clayonnage est établi sur une hauteur totale de 2 mètres. Pour assurer à l'ensemble la solidité voulue, des étançons se suivent à 2 mètres de distance. Quatre petites portes peuvent être fermées, chacune, en une ou deux minutes de temps.

Il ne pouvait être question de fermer au moyen d'une porte unique l'ouverture *BG*, large de 150 mètres. Il fallait cependant arriver à boucher rapidement cette issue, afin de maintenir prisonniers les zèbres chassés dans l'enclos. Ne pouvant songer à fermer assez solidement cette issue au moyen d'un seul filet tendu de *B* en *G*, je fis préparer dans l'intervalle *BG* cinq petites palissades en forme de redans, ainsi que des pieux destinés à supporter et à servir d'appui aux filets constituant fermeture provisoire. Ces palissades formées de pieux accolés serviraient en même temps de base pour la construction des portes définitives. Tous les matériaux devant servir à ce dernier objet furent également préparés et déposés à proximité.

Après beaucoup de peine et d'efforts, nous eûmes, M. Putz et moi, la joie de voir notre kraal achevé vers la fin de février. Il nous fallut donc trois mois de labeur, et je n'entrerai pas ici dans les détails des difficultés qui surgirent plus d'une fois, des interruptions de travail imposées par la mauvaise saison, etc.

Quoiqu'il en soit, nous nous trouvions prêts à recevoir, vers la fin de février, les troupeaux qui auraient l'amabilité de se laisser enfermer dans notre kraal.

Il ne pouvait cependant pas être question de commencer les traques à ce moment là. J'ai fait remarquer à plusieurs reprises déjà combien est grande la méfiance des zèbres; si l'on joint à cela le flair étonnant qui leur permet de déceler la présence du nègre à plusieurs centaines de mètres de distance, il est aisé de comprendre

qu'une mesure de sagesse s'imposait avant tout : quitter les lieux voisins du kraal, afin de laisser aux zèbres le temps d'y repaître. Le va et vient continuel des indigènes, pendant la construction, avait naturellement provoqué l'exode des troupeaux vers des lieux plus solitaires et plus tranquilles.

J'ordonnai un mois complet d'interruption dans le travail et fis défendre à tous, de la façon la plus stricte et la plus absolue, de repaître pendant ce temps aux environs du kraal. Quelques observateurs seulement devaient très prudemment venir se nicher de temps à autre dans des arbres et explorer du regard les environs.

M. Putz et moi, nous allions profiter de ce mois de répit pour dresser le personnel permanent aux opérations des traques et lui enseigner son rôle en qualité de « cadres ».

2. MON PERSONNEL.

Je possédais, en tout temps, un personnel permanent habitant avec moi le poste que nous avons créé à l'ancien village de Sampwé. J'avais disposé, pour la construction du kraal d'environ deux cents travailleurs que je renvoyai ensuite à leurs villages, leurs services n'étant plus indispensables et surtout afin de leur permettre de travailler à leurs cultures.

Mon personnel permanent comprenait un total de vingt-six noirs, soit :

- 2 cuisiniers ;
- 2 boys ;
- 5 chasseurs d'éléphants recrutés dans l'Uellé ;
- 5 chasseurs au filet recrutés à Katombé ;
- 10 chasseurs au filet recrutés à Kisenga ;
- 1 jardinier ;
- 1 aide-jardinier.

TOTAL. 26

L'exécution d'une traque exigeant un nombreux personnel (des milliers de traqueurs sont employés au Kilimandjaro), nous avons à nous efforcer de recruter, tant à Sampwé que dans les villages environnants, le plus de monde possible. J'écrivis dans ce but aux chefs des postes voisins ainsi qu'au représentant du Comité spécial du Katanga. J'ordonnai en même temps que tous les auxiliaires se munissent de vivres pour une dizaine de jours au moins, les ressources de mon poste étant absolument insuffisantes à leur entretien.

Nous ne parvinmes, malgré tous nos efforts, qu'à enrôler cinq cents hommes environ, soit à

Sampwé	120
Moudemba, Mofungwa, Kalonga et Mokana	120
Moussabila (Kibue)	20
Kiombo	40
Kilombé (chef Mirambo)	40
Kayumba	95
Lukafu	145

Soit cinq cent vingt hommes, y compris les chefs, capitas et enfants.

Je leur fixai rendez-vous au poste pour le 1^{er} avril en interdisant de prendre pour me rejoindre tout itinéraire passant dans le voisinage du kraal.

3. LES PREMIÈRES TRAQUES.

Mon monde arrive à Sampwé à la date fixée. Il faut avant tout faire comprendre à mes auxiliaires ce que j'attends d'eux ; j'organise dans ce but des répétitions générales qui se passent à deux ou trois lieues du kraal ; je les place tous sur une même ligne à 20 mètres d'intervalle environ, leur ordonnant de demeurer en liaison comme nos tirailleurs, d'avancer et de s'arrêter aux signaux que j'ai soin de répéter devant eux à plusieurs reprises.

Le 4 avril 1903, je pars avec tout mon monde, faisant un détour vers le Nord pour atteindre ainsi un emplacement situé dans l'axe de l'enclos et à quatre lieues de celui-ci.

Ayant placé mon monde en ligne dès le début de la journée, j'ordonne la marche en avant. Je n'avais nulle connaissance en ce moment d'emplacements bien déterminés occupés par des troupeaux de zèbres, mais je savais que ceux-ci avaient reparu depuis quelques jours dans les environs du kraal. Je les rencontre effectivement en bandes accompagnées d'antilopes ; mais mes traqueurs, oubliant en même temps que toutes mes recommandations que nous chassons uniquement les zèbres, ne se préoccupent que des antilopes et pourchassent celles-ci, si bien que tous nos efforts pour réunir les traqueurs autour des zèbres sont inutiles. Attirés par l'espoir du festin que les antilopes doivent leur procurer, ils harcèlent ces dernières, les traquent vers le kraal où viennent s'enfermer près de cinq cents de ces bêtes, tandis que les zèbres ont pris la fuite. Il était indispen-

sables de donner une leçon aux traqueurs qui avaient rempli leur rôle de façon si légère et si mortifiante pour moi ; aussi, loin de leur permettre de tuer les antilopes capturées, j'ordonnai la mise en liberté immédiate de toutes ces bêtes affolées et les fis chasser hors du kraal. J'expliquai alors aux traqueurs que je ne leur donnerais des antilopes que le jour où ils m'auraient efficacement aidé à capturer des zèbres. Je crois que ma leçon fit impression, mais ils n'ont sans doute jamais compris que je fusse assez insensé pour relâcher cinq cents antilopes, de quoi festoyer des semaines durant !

Cette première traque fut donc un insuccès dont les causes sont connues. Ayant reporté mes hommes par un long détour vis-à-vis et à grande distance de l'entrée du kraal, je les remets en marche le 8 avril. Tout s'annonce bien au début ; nous apercevons un troupeau de zèbres que nous chassons peu à peu devant nous, quand soudain quelques lions faisant irruption au milieu du troupeau y sèment une panique épouvantable, panique qui se communique aussitôt à mes hommes.

Le 10 avril, j'ordonne une troisième traque ; nous approchons du kraal sans rien apercevoir et je suis informé bientôt que le troupeau de zèbres s'est replié vers le sud. C'est donc une nouvelle traque manquée.

Je commençais à désespérer du succès ; j'ordonnai un repos, nécessaire d'ailleurs, en vue du ravitaillement de mes hommes, et j'appris sur ces entrefaites que des troupeaux avaient reparu à deux journées de distance du kraal. Je portai à nouveau mes traqueurs en un point situé à trois journées de marche de l'enclos et dans l'axe de celui-ci. Le 17 avril, la marche en avant, dirigée par M. Putz, est ordonnée. Nos gens rencontrent trois troupeaux forts, ensemble, de cent têtes au moins, et les traqueurs, qui commencent à opérer plus habilement, les chassent lentement devant eux, si bien que le soir du 18, les zèbres ont été amenés dans le voisinage de l'entrée du kraal. Mais des signes d'inquiétude se sont manifestés dans les troupeaux ; ils se sont réunis, flairant un danger ; nous ne sommes pas tranquilles, quoique nous soyons si près du but cette fois ; pour la nuit, toutes les précautions que nous croyons utiles sont prises, mais c'est en vain ! A la faveur de l'obscurité, les zèbres, mis en éveil, parviennent à contourner les ailes de la ligne des traqueurs et disparaissent sans que nous ayons pu nous en apercevoir.

Nous jouions de malheur, décidément ; à partir de ce jour, il nous

fut impossible de découvrir des zèbres; il était hors de doute que nous les avions mis en méfiance et que ces animaux s'étaient éloignés de parages aussi dangereux. Vouloir continuer la chasse, affoler complètement les bêtes, c'était compromettre les traques futures et risquer un échec complet. J'estimai aussi que nos insuccès étaient dus, en grande partie, à la présence des hautes herbes, lesquelles empêchaient les traqueurs de se régler les uns sur les autres. Sans doute aussi avions-nous commencé trop tôt la première traque et fait se succéder les autres à des intervalles trop rapprochés. Mes hommes, enfin, commençaient à manquer de vivres : il devenait urgent de les renvoyer chez eux.

Pour tous ces motifs, je me décidai à suspendre pendant le temps voulu toutes les tentatives, à quitter les lieux où nous venions d'opérer et à laisser ainsi aux zèbres le temps de reparaitre et de reprendre la confiance que nous avions indubitablement chassée.

Je licenciai mes traqueurs, tout en leur faisant promettre leur concours ultérieur. Et tandis que je m'occupais d'une question que j'avais été prié d'étudier concurremment à celle qui tait l'objet de ce travail, je fis surveiller journallement les abords du kraal et les environs par des observateurs intelligents et adroits, décidé à attendre patiemment le moment favorable à de nouvelles entreprises.

4. LA TRAQUE DÉFINITIVE.

Lorsque je décidai d'abandonner momentanément les traques, je fis mettre le feu aux herbes des environs immédiats et à celles qui poussaient dans le kraal même; cette herbe, devenue dure et coriace, devait de la sorte être remplacée peu à peu par une herbe plus tendre. La saison des pluies étant passée, les petites mares disséminées tant dans la forêt que dans la plaine environnant le kraal, allaient peu à peu s'évaporer; les zèbres ne pouvant plus s'y abreuver allaient donc sous peu se voir forcés de venir boire au bord de la Lufira; et comme j'avais eu soin de veiller en même temps à leur fournir la nourriture aux environs du kraal, je pouvais espérer voir réapparaître bientôt les troupeaux dont je faisais espionner le retour.

Vers le milieu de juillet 1904, je ne puis plus douter que les zèbres aient repris confiance, regagné leur ancien séjour et qu'ils se soient accoutumés à la vue du kraal.

Mes reconnaissances personnelles ainsi que les observations de mes aides me confirment que depuis plusieurs semaines déjà, ces

animaux se réunissent journallement, aux mêmes heures, en deux endroits différents :

1° Un premier troupeau dans les environs du village de Moepu (un sous-ordre du chef Sampwé), entre ce village et mon poste provisoire;

2° Un deuxième troupeau entre la Lufira et la branche ouest du kraal.

Je me décide à tenter leur capture aussitôt que le personnel que j'ai demandé aux villages voisins sera réuni.

Le 28 juillet, je dispose de deux cent septante-quatre hommes, non compris mon personnel permanent que je destine à « encadrer » les auxiliaires. Ceux-ci viennent à :

115 de Sampwé;
24 de Moussabila;
90 de Mofunga;
12 de Moudemba;
27 de Milamba (ou Mirambo);
6 de Kalonga.

Je réunis aussitôt un conseil comprenant, outre M. Putz, mes chasseurs permanents et les principaux indigènes des villages voisins, afin de rechercher d'un commun accord les moyens les plus propres à opérer la capture des zèbres.

Les deux troupeaux aperçus n'ont absolument rien de commun entre eux. Je décide donc d'appliquer les deux moyens que nous avons trouvés les meilleurs, séparément sur chacun des troupeaux.

Le troupeau de Moepu se trouvait dans le voisinage de marais fangeux, d'une sorte de petit lac boueux dans lequel deux jeunes zèbres avaient déjà été capturés. Le procédé que les indigènes préconisaient (lequel d'ailleurs ne m'inspirait qu'une médiocre confiance) consistait à cerner ce troupeau et à le chasser vers les marais dans lesquels il irait s'embourber. Il devait alors être possible de capturer quelques-uns d'entre eux et notamment les jeunes zèbres.

Mis à exécution le 29 juillet, ce moyen ne réussit guère; le troupeau s'échappe sans même avoir pris la direction du marais.

Sans m'attarder à vouloir recommencer cette opération, je retourne au kraal, décidé à m'occuper exclusivement du deuxième troupeau.

L'emplacement qu'il occupait en K (fig. 5) nous impose des travaux préliminaires qui se font le 29 juillet :

- a) Fermeture de la grande porte BG;
- b) Ouverture en CC' d'une nouvelle porte large de 50 mètres.

Le lendemain, à l'aube, nos reconnaissances nous apprennent que les zèbres viennent d'arriver à l'endroit habituel.

Afin de boucher l'issue subsistant entre le kraal et la Lufira, je dispose un cordon de sentinelles de D en D' . Ayant réuni mes hommes en M (au nombre de 250 environ), je les fais marcher, à la file, à une vingtaine de mètres de distance, suivant l'itinéraire MBA . Lorsque le dernier homme de la file a atteint le point A , j'arrête les traqueurs : il leur suffit de faire face à gauche pour être disposés de la façon voulue. Le troupeau se trouve cerné de A en N ; faute d'un nombre d'hommes suffisant, une petite ouverture subsiste en NN' .

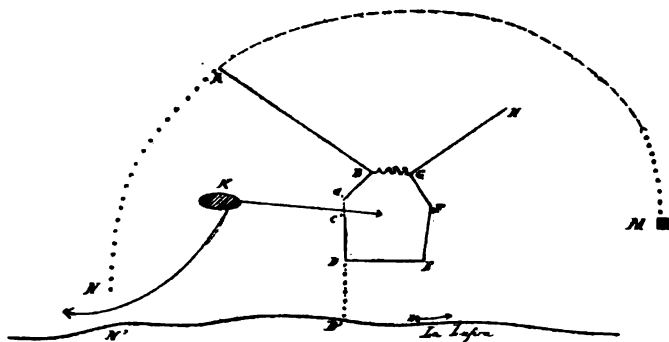


FIG. 5.

Nous avons devant nous, à quelques centaines de mètres, quatre troupeaux comprenant ensemble plus de cent têtes. L'un d'eux nous ayant aperçu parvient à filer, suivi de quelques lions, par l'ouverture NN' . Cela me prouve la nécessité d'agir vite, d'autant plus que j'ai trop peu de monde et que les intervalles entre les traqueurs sont grands. Au signal convenu, nos gens se portent en avant, sans bruit; les trois troupeaux, flairant le danger, se réunissent. Cependant, nous continuons d'avancer, la ligne des traqueurs se resserre; les zèbres, sentant le piège, prennent un galop furieux et par trois fois cherchent à franchir notre ligne. Les traqueurs tiennent bon et les repoussent; je fais même tirer quelques coups de fusil destinés à prouver aux zèbres le danger qu'il y a à se diriger vers nous. Ce stratagème réussit et brusquement, prenant un élan furieux, tout le troupeau se précipite dans le kraal par la baie CC' . Nos hommes se ruent à leur suite et l'issue est rapidement bouchée.

Voilà donc les zèbres emprisonnés dans le kraal, mais complète-

ment affolés, galopant à des allures folles, soulevant un tel nuage de poussière qu'il devient impossible de distinguer quoi que ce soit. Je n'ai qu'une crainte, c'est de les voir se ruer sur les palissades de l'enclos, et comment celles-ci résisteront-elles alors? Je me rendais bien compte que tout devait céder devant une pareille poussée. Pour éviter cette catastrophe, je fais disposer tout autour du kraal un cordon dense de sentinelles; elles y demeureront nuit et jour, avec ordre de repousser tout assaut éventuel des zèbres contre la clôture. Il est à remarquer que nous nous trouvons pour la première fois en présence de zèbres captifs, que nous ignorons complètement ce qu'ils vont faire: il était donc urgent de les surveiller afin de pouvoir déjouer toutes leurs tentatives.

Peu à peu cependant, le troupeau se calme; à l'allure folle de tantôt a succédé un repos relatif. Nous parvenons à dénombrer nos captifs: il y en a quatre-vingt-dix, parmi lesquels beaucoup de juments pleines et quelques poulains. Nous comptons aussi huit grandes antilopes counzi et quelques autres animaux.

5. ENTRETIEN DES ZÈBRES; NOURRITURE; BOISSON; MORTALITÉ.

Vers le milieu de la journée, mes craintes se dissipent de voir les zèbres s'enfuir par une brèche qu'ils auraient pratiquée dans l'enclos. Ils sont bien enfermés, bien gardés, et leur calme relatif semble prouver qu'ils se sont résignés à leur sort. Mais le moment de se reposer n'est pas encore venu; il faut garder en vie tous ces captifs et leur assurer, par conséquent, la nourriture et la boisson.

Comme le kraal renfermait de l'herbe en quantité suffisante pour quelques jours au moins, la question la plus urgente, en même temps que la plus délicate, consistait à fournir en abondance l'eau nécessaire à ces nonante estomacs altérés. Or, si la Lufira se trouvait à distance raisonnable, je ne possédais malheureusement pas les récipients nécessaires; en tout et pour tout, j'avais au kraal cinq caisses zinguées que j'avais précieusement conservées; je les fis remplir d'eau et déposer dans le kraal. J'envoyai d'urgence chercher à mon poste de Sampwé onze caisses zinguées contenant des biscuits de mer; ces caisses, vidées et remplies d'eau à leur tour, furent également déposées dans le kraal pendant la nuit.

Enfin, comme il me fallait au moins pouvoir disposer de cinquante récipients, j'écrivis en hâte à tous les chefs de postes voisins pour les

prier de me venir en aide en m'expédiant au plus tôt des caisses zinguées et des dames-jeannes. En attendant, je fis réquisitionner tous les pots indigènes que je pus recueillir jusqu'à cinq lieues à la ronde.

J'eus bien raison de me préoccuper à ce point au sujet de la boisson, car ce fut une des questions dont la résolution me coûta le plus de peines et me causa les plus sérieuses inquiétudes. Dès le lendemain de la capture, nous constatons, en effet, que si les zèbres daignent brouter l'herbe du kraal, ils refusent obstinément de boire, les caisses zinguées leur inspirant probablement une folle terreur. J'espère vaincre leur appréhension en faisant enterrer quelques-unes des caisses et en dissimulant les autres au moyen d'herbes; mais, malgré tout, l'odeur du nègre subsiste, et le quatrième jour, les zèbres n'ont pas encore approché des baquets. Je les fais cerner dans le kraal, les amenant ainsi de force jusqu'aux récipients, mais ce fut peine perdue.

Le cinquième jour enfin, un petit nombre d'animaux se décident à aller boire; je fais remplir les baquets vidés et, rééditant l'opération de la veille, je tâche d'amener jusque-là les plus récalcitrants. La majorité des zèbres se refuse malgré tout à se désaltérer. Aussi la plupart d'entre eux m'inspirent-ils de sérieuses craintes; ils ont cessé de manger et se promènent mélancoliquement dans le kraal, la tête basse, l'aspect malade et fatigué. C'est que la soif les dévorant, ils refusent même de toucher à la bonne herbe toute fraîche et tendre que j'ai fait déposer à leur intention dans le Kraal. Les plus hardis seuls mangent et boivent gloutonnement. Un zèbre vide tout seul un récipient, et comme pour les remplir il faut aller chercher l'eau dans des pots de dimensions restreintes, cela impose une grande besogne.

Mais notre persévérance fut enfin récompensée : le sixième jour vingt zèbres daignent boire et manger, le septième jour ils étaient quarante et le huitième jour, à part quelques malades, tous acceptent l'herbe et l'eau que nous leur offrons. Nous les voyons en quelque sorte renaître à la vie; ils ne sont pas tous encore très fringants, mais l'espoir nous revient, je ne saurais vous dire avec quelle joie, après toute cette semaine d'angoisse et d'anxiétés.

Après bien des recherches, M. Putz avait, parmi une dizaine d'espèces d'herbes diverses, fini par découvrir celle qui avait la préférence de nos zèbres. Il fallait malheureusement la chercher à près d'un kilomètre de distance.

J'aurais voulu pouvoir m'occuper très sérieusement de la question

relative à la boisson et à la nourriture de mes captifs. Si les fourrages étaient assez faciles à trouver, il n'en était plus ainsi de l'eau, et j'aurais dû pouvoir chercher à résoudre le problème de la façon la plus avantageuse, soit en prolongeant le kraal jusqu'à la rivière, soit en conduisant, par une dérivation, l'eau de celle-ci jusqu'au kraal. Mais le temps me faisait malheureusement défaut. Et comme je venais de recevoir les récipients demandés, j'espérais étancher la soif de mes captifs avec les seules ressources employées jusqu'alors. Mon temps devait être plus utilement mis à profit par la menée à bien de la suite de mon programme. J'avais capturé les zèbres, résolu la question de leur entretien : restait maintenant à les capturer individuellement, à les séparer, à les domestiquer si possible.

Avant de passer à cette partie de la question, je dirai un mot de la mortalité chez nos zèbres.

Il va de soi que les nonante zèbres capturés le 30 juillet ne vécurent pas tous. J'ai dressé un tableau sommaire des morts survenues ; les causes générales des décès peuvent se résumer de la façon suivante :

1° Quelques zèbres se sont obstinés à ne vouloir ni boire ni manger ;

2° Des juments pleines, après être restées volontairement à jeun, ont accouché (ou avorté) dans des conditions particulièrement anormales ou défavorables, et leurs jeunes sont morts ;

3° Certains poulains, trop jeunes encore pour manger l'herbe, sont morts de faim, leur mère n'ayant pu les nourrir faute de lait ;

4° Plusieurs animaux, après un jeûne prolongé, ont mangé et bu trop gloutonnement ;

5° Au début, enfin, les caisses d'abreuvement faisant défaut, certaines bêtes n'ont pas pu étancher leur soif en temps opportun.

Ci-dessous le tableau de la mortalité :

DATES.	CAUSES DES DÉCÈS.	Jeunes.	Adultes.
30 juillet.	Une jambe brisée pendant la traque	»	1
3 août.	Avortement	1	1
4 id.	Probablement de soif	»	2
5 id.	Id.	1	2

DATES.	CAUSES DES DÉCÈS.	Jeunes.	Adultes.
6 id.	Probablement de soif	»	1
—	Accident (rectum sorti)	»	1
—	Accouchement	1	1
7 id.	Suite de blessures	»	2
—	A bu trop glouonnement	»	1
—	Trois accouchements	3	3
9 id.	Ont bu et mangé trop glouonnement.	»	3
13 id.	Malade depuis la capture	»	1
Du 15 au 20 août.	Mort-nés	5	»
24 août.	Jambe cassée la nuit, lors d'une panique	»	1
Du 24 au 29 août.	Mort-nés	6	»
2 septembre.	Un jeune né le 17 août (mort de faim).	1	»
Du 9 au 15 sept.	Mort-nés	2	»
16 septembre.	Cause inconnue	»	1
17 id.	Coliques	»	1
27 id.	Par accident lors de la capture dans l'écurie.	»	1
29 id.	Id.	»	1
—	Malade depuis la mort de sa mère.	1	»
2 octobre.	Rupture de l'estomac après capture dans l'écur.	»	1
3 id.	Id.	»	1
Du 4 au 17 oct.	Mort-nés	5	»
19 octobre.	Blessé à l'œil depuis un mois	»	1
20 id.	Efforts violents lors de la capture dans l'écurie.	»	1
—	Mort-né	1	»
25 id.	Insensibilité et paralysie	»	1
	TOTAL	27	29
	TOTAL GÉNÉRAL	56	

Parmi les 56 décès, il y avait 26 morts-nés; 30 de mes captifs avaient donc succombé, soit un tiers. Il me restait à la fin du mois de septembre 60 zèbres (adultes et jeunes) en bonne santé.

6. LA CAPTURE INDIVIDUELLE DANS LES ÉCURIES.

Dès que furent assurés les premiers travaux relatifs à l'entretien de mes captifs, je fis commencer la construction d'une soixantaine d'écuries. Il s'agissait de séparer les zèbres en des logements distincts; cela devait faciliter leur entretien en même temps que permettre de tenter leur dressage. Si depuis un certain temps les nègres s'étaient quelque peu familiarisés à la vue du zèbre, j'étais encore bien loin cependant de pouvoir compter sur une aide très efficace de leur part dans la question de l'apprivoisement. On se souviendra que j'avais demandé que l'on m'envoyât des ânes de Lukafu; j'en reçus un vers la fin du mois de juillet, un brave et bon petit âne aussi tranquille qu'inoffensif. Quel orgueil aussi doit avoir été le sien à l'idée de la terreur qu'il inspira aux noirs de Sampwé! A sa vue, tous s'enfuirent sans qu'il me fût possible de les décider à approcher; il me fallut plusieurs jours pour apaiser leurs craintes; ce ne fut qu'en voyant que M. Putz et moi nous approchions du petit âne qui se laissait caresser et nous suivait partout, qu'ils osèrent avoir confiance.

L'âne m'avait néanmoins fourni une preuve nouvelle du courage étonnant de mes auxiliaires; ce n'est donc pas sans appréhension que je me demandais comment obtenir des noirs qu'ils approchassent des zèbres pour les soigner et les habituer peu à peu à la présence de l'homme.

Toujours est-il que je poussai le plus activement possible la construction des écuries.

La figure 6 indique le plan des écuries ainsi que leur situation par rapport au kraal. La construction achevée, une ouverture serait ménagée dans la clôture, donnant accès du kraal aux écuries.

L'ensemble comprend deux écuries parallèles, séparées par un couloir large de 4 mètres. Chaque écurie est divisée en boxes d'une longueur et d'une largeur de 4 mètres; les parois extérieures et intérieures ainsi que les séparations sont constituées d'un clayonnage haut de 2 mètres, analogue à celui qui clôture le kraal. Les piquets

sont enfoncés dans le sol de 0^m60 et, dans un but de consolidation, les parois extérieures sont fortement étauçonnées.

Les figures 7 et 8 reproduisent l'aspect des écuries ; la figure 8 en donne une coupe transversale, la figure 7 une vue prise du côté du couloir.

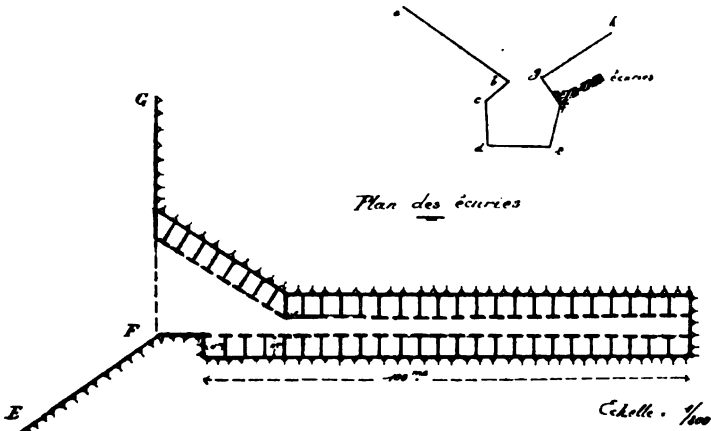


FIG. 6.

Les écuries furent achevées au bout d'un mois. A chacun des boxes se trouve ménagée une porte d'entrée ; il s'agissait de la clôturer instantanément dès qu'un zèbre aurait pénétré dans son boxe. Dans ce but, ainsi que le montre la figure 7, un filet est préparé à chaque porte, relevé et lié à la traverse supérieure au moyen d'une ficelle peu solide. L'entrée demeure ainsi libre, et pour la fermer il suffit d'exercer de l'extérieur une traction sur la corde : la petite ficelle se rompt et le filet s'abat ; une deuxième corde liée au filet et passant sous la traverse inférieure permet de le fixer assez solidement pour que le zèbre soit prisonnier. La clôture définitive de la porte se fait au moyen de rondins superposés.

Une fois les écuries achevées, je fis exécuter au kraal les réparations devenues nécessaires.

Pendant ce temps, les zèbres avaient fini par se civiliser quelque peu ; on pouvait s'approcher d'eux jusqu'à une dizaine de mètres de distance. Les poulains surtout étaient d'une docilité surprenante ; deux entr'eux même se laissaient caresser et ne montraient aucune sauvagerie à notre approche.

Je fis porter dans les écuries, les abreuvoirs et y déposer les herbes

préférées des zèbres. Ils y entrèrent d'eux-mêmes lorsque la séparation eut disparu entre le kraal et les écuries.



FIG. 7.

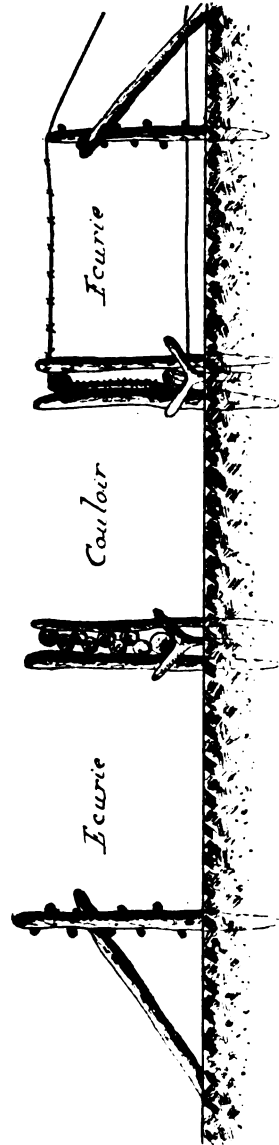


FIG. 8.

Étant parvenu jusqu'alors à conserver mes captifs en vie et en bonne santé, je crus prudent de continuer à agir avec beaucoup de

méthode et de façon progressive, sans brusquer les animaux. C'était là, selon moi, le moyen le plus certain et le plus rapide d'obtenir un résultat sérieux.

Lorsque les zèbres eurent acquis l'habitude d'aller manger dans les écuries, je me décidai à m'emparer chaque jour d'un ou deux d'entr'eux. Je capturai de la sorte dix zèbres (un jeune et neuf adultes) du 20 au 30 septembre, auquel il convient d'en ajouter, pour mémoire, deux morts accidentellement en se ruant violemment sur les parois de l'écurie.

La capture s'opérait le matin afin de pouvoir exercer sur les zèbres une surveillance constante pendant le restant de la journée et éviter ainsi qu'ils ne se tuent ou se blessent dans leurs boxes.

Je fis l'autopsie des deux zèbres qui s'étaient tuée et constatai une rupture de l'estomac. J'en déduisis la nécessité de capturer les zèbres à jeûn. Cette mesure eût les résultats les plus favorables. Parmi les cinquante et un animaux que je capturai en octobre, je n'eus plus à déplorer que trois décès par accidents.

La capture individuelle se poursuivait lentement; rien ne pressait d'ailleurs, car avant de pouvoir songer à m'occuper du dressage proprement dit, il y avait urgence à exécuter un certain nombre de travaux avant la saison des pluies et à soustraire de la sorte nos captifs à des causes déterminantes de maladies, sinon de mort.

A la fin d'octobre, une soixantaine de zèbres se trouvaient donc logés dans des boxes distincts; j'avais obtenu ce résultat sans subir plus de 6 % de pertes parmi les animaux. Ce résultat heureux peut être considéré comme le produit des causes suivantes :

1° Les zèbres, pendant leur séjour en liberté dans le kraal, se civilisaient de jour en jour, perdant graduellement leur sauvagerie;

2° Notre personnel noir, au dressage duquel nous avons apporté tous nos soins, avait acquis la confiance et l'habileté. Le jour où l'âne les faisait fuir était heureusement bien oublié; depuis lors, la hardiesse leur était venue; ils soignaient les zèbres, pénétraient dans leurs écuries, souvent même avec une insouciance du danger telle que nous fûmes obligés de les mettre en garde contre eux-mêmes;

3° La précaution de capturer les zèbres à jeûn avait porté ses fruits. Les plus sauvages parmi nos animaux s'accoutumèrent relativement vite à leur étroite captivité et, à la fin d'octobre, tous se comportaient fort bien dans leurs boxes, laissant les indigènes y pénétrer sans faire la moindre tentative dans le but de mordre ou de ruer.

Au début, quelques-uns d'entre eux maigriront, les gros mâles surtout, sans toutefois nous inspirer des inquiétudes bien vives, vu qu'ils conservaient tout leur appétit. Leur moral seul était sans doute attaqué, ce qui m'engagea de plus en plus à hâter les travaux destinés à leur fournir un logement meilleur, et à les entourer de tous les soins désirables.

L'époque de mon départ approchant, je ne pouvais songer au dressage en règle des zèbres; je me contentai donc de les apprivoiser et cela me fut aisé, tant ils y mirent eux-mêmes de bonne volonté, se laissant approcher, permettant qu'on circulât autour d'eux, qu'on les caressât même, venant chercher jusque dans la main des nègres l'herbe fraîche que ceux-ci leur apportaient.

7. — LES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES.

Les travaux urgents dont j'ai fait mention dans le précédent paragraphe étaient :

1° La construction de toitures aux écuries, tant pour préserver les zèbres du soleil que de la pluie;

2° Surélever le sol des écuries afin d'éviter qu'il ne soit inondé à l'époque des pluies;

3° Creuser des rigoles devant assurer l'écoulement des eaux;

4° Consolider les écuries. Construites un peu hâtivement, elles n'offrent de résistance sérieuse aux assauts des zèbres que vers la paroi extérieure. Pour la cloison intérieure, nous avons employé en fait de liens, et faute de mieux, beaucoup de « kambas » indigènes, sortes de fibres qui, en se desséchant, perdent toute leur solidité et deviennent cassantes. D'autres liens, plus solides, furent cherchés jusqu'à une distance de neuf lieues du poste;

5° Construire deux ou trois hangars, afin de placer les fourrages à l'abri des pluies;

6° Achever la maison d'habitation pour blancs commencée peu après la capture.

* * *

Les toitures furent établies de la façon indiquée par la figure 9, c'est-à-dire de telle sorte qu'on recouvrit au moyen d'un toit unique

les deux moitiés adjacentes de deux boxes contigus. Cela réalisait le double avantage suivant :

1° Économie de toitures;

2° Les zèbres peuvent, à leur gré, se placer à l'ombre ou au soleil, ainsi que se garantir contre la pluie. Un remblai en dos d'âne assurait en même temps l'écoulement des eaux tombant soit de la toiture, soit dans l'intervalle non recouvert.



FIG. 9.

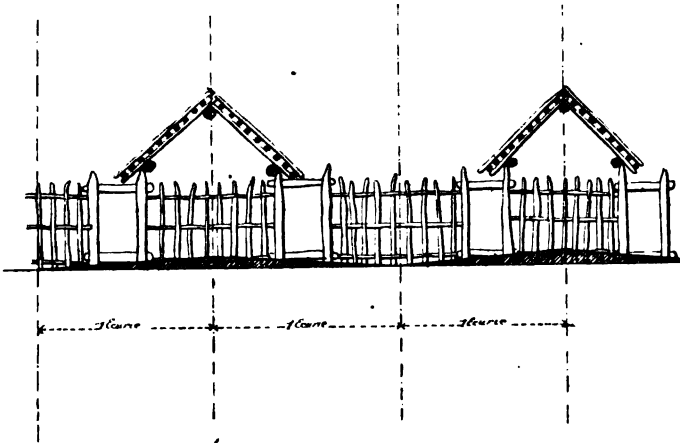


FIG. 10.

La figure 1° montre la mise sous profil du sol des écuries; deux fossés latéraux recueillent les eaux.

* * *

Le terme de mon service étant arrivé, je quittai Sampwé après avoir remis la direction du poste et du kraal à mon adjoint, M. Putz.

Ce n'était point sans regrets que je me séparai de mes amis les zèbres, à la capture desquels j'avais consacré tant de temps et d'efforts, et qui, pendant plus d'une année, se trouvèrent associés si intimement à la plupart des actes de mon existence.

CHAPITRE III.

Conclusions générales et propositions concernant l'emploi du zèbre au Katanga.

1. A QUELLE ESPÈCE APPARTIENT LE ZÈBRE DU KATANGA ? POURRA-T-ON LE DRESSER ?

N'ayant pu songer de ramener en Europe un spécimen des zèbres que j'avais capturés, je me suis contenté de joindre à mes bagages quelques peaux de zèbres et d'emporter quelques photographies. Je comptais faire décrire le zèbre par un spécialiste, mais les seuls documents que je pouvais fournir dans ce but étaient malheureusement insuffisants pour que la description scientifiquement exacte pût être faite.

Je me trouve donc réduit à ne donner que quelques détails concernant la forme générale et l'aspect des zèbres du Katanga.

Ayant mesuré très exactement un grand mâle décédé, je lui ai trouvé la taille de 1^m40 au garrot. L'espèce capturée se distingue donc par une taille élevée; je ne saurais mieux fixer les idées à ce sujet qu'en comparant mes zèbres aux chevaux ardennais de notre artillerie de campagne. Ils en ont les formes générales, un peu trapues; la tête est plutôt grande, le regard très vif; les jambes sont fines, le sabot assez petit; la robe est admirablement rayée de bandes noires ou très foncées, se détachant sur un fond blanc et parfois grisâtre. La couleur de la robe est à vrai dire assez variable; mais l'aspect général est constant et les zèbres du Katanga fournissent tant par leur structure que par la vivacité, l'énergie et la souplesse de leurs allures, l'impression de bêtes étonnamment agiles et vigoureuses. Je n'oserais pas m'aventurer à qualifier l'espèce à laquelle appartient ce zèbre, n'ayant guère la compétence voulue en cette matière. Il se rapproche à la fois du zèbre véritable ou ordinaire que décrit Brehme, et du zèbre de Burchell que d'autres auteurs ont dépeint. Peut-être constitue-t-il une sorte d'intermédiaire entre ces deux races distinctes.

Quoi qu'il en soit, et ainsi que je l'ai fait remarquer à la fin du chapitre précédent, le temps me fit défaut pour entreprendre le dressage proprement dit du zèbre, opération longue et délicate. J'aurais hésité d'ailleurs, jusqu'à un certain point, à tenter l'entreprise, ne







disposant ni de l'expérience ni du matériel indispensables à la réussite d'une telle opération. Ma compétence en cette question était bien faible, les seules données que j'avais pu réunir avant mon départ n'ayant certes pu suffire à me faire connaître tout ce qu'il y a non seulement de délicat et d'ardu, mais même d'élémentaire dans les essais de dressage.

J'avais réalisé le maximum de ce que la durée de ma mission m'avait permis de tenter et je puis affirmer que mes zèbres, séparés dans les boxes, sont dociles, confiants, amicaux, complètement apprivoisés en un mot. L'homme ne leur fait plus peur ; il est vrai que j'avais interdit strictement l'emploi de la violence ou de la brutalité à leur égard. La patience et la douceur ont été les principes essentiels de ma façon de procéder, afin que ces animaux, à l'instinct si développé se rendissent compte que l'homme est leur ami.

Pourra-t-on les dresser, les accoutumer à la selle et au harnais ? telle est maintenant la question capitale. Si je m'en rapporte à l'impression que je garde des zèbres parmi lesquels j'ai vécu plusieurs mois, je ne puis répondre que « oui » sans hésitation. Si je m'en rapporte à ce qui a été réalisé ailleurs, ma réponse demeure « oui » encore, car je ne puis admettre que si l'on est parvenu à dresser des zèbres au Kilimandjaro, au Transvaal et dans d'autres lieux, nous ne puissions obtenir le même résultat au Katanga. L'on est trop souvent enclin à considérer les zèbres comme indomptables ; je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler brièvement ici les résultats obtenus déjà en ce qui regarde leur dressage.

Dans un article que publiait le *Petit Bleu* du 9 mars 1902, il était dit que les expériences du dressage du zèbre ont réussi dans l'Afrique allemande où des essais victorieux ont été tentés avec lui, tant comme bête de trait que comme monture : « Le baron Bronsart von Schellendorf, y est-il dit, annonce officiellement de Mombassa qu'il est prêt à fournir à l'Europe des zèbres dressés au prix de 200 à 300 roupies, soit de 300 à 700 francs pièce. »

L'*Étoile Belge* du mardi 11 novembre 1902 dit également : « On a cru jusqu'à ce jour que le zèbre était indomptable et ne pouvait être utilisé pour le transport, comme l'âne et le cheval. C'était une erreur ; elle a d'ailleurs brillamment été réfutée l'année dernière par un Français établi en Afrique, tout près du mont Kilimandjaro, lequel est parvenu à les discipliner parfaitement par des exercices gradués. »

Le *Bulletin de la Société d'études coloniales* (n° 2, février 1905) écrit

ce qui suit : « M. Bronsart von Schellendorf, qui s'occupe depuis plusieurs années de l'élève du zèbre dans les steppes du Kilim, a fourni à la *Koloniale Zeitschrift* des renseignements d'où il résulte que la reproduction pure et la sélection sont les seuls moyens d'arriver à faire des zèbres des animaux utiles à la colonie. On ne voulait pas tout d'abord admettre, écrit-il, qu'il fût possible de s'emparer des troupeaux de zèbres. Quand j'y eus réussi, on mit en doute la possibilité de leur reproduction en captivité, et ensuite celle de leur dressage. Or, je possède actuellement un joli troupeau de poulains. Je n'attendais de dressage complet que des jeunes nés dans le haras; j'ai cependant réussi à atteler et à monter des zèbres adultes. J'ai fait ces essais avec douze zèbres et j'ai obtenu de bons résultats avec tous. Je les ai attelés tantôt seuls, tantôt en couples (deux zèbres ou un zèbre avec un âne), tantôt en troïka (zèbres dans les brancards). »

Citons encore l'extrait suivant du *Berliner Lokal Anzeiger* du 18 décembre 1903 :

« Depuis quelque temps, on fait des essais en Afrique pour dresser les zèbres, si joliment marqués et si vigoureux, mais en même temps si sauvages et si rebelles, et les employer comme bêtes de trait ou de selle.

» Dernièrement, un zèbre a fait ses preuves, monté par un cavalier pendant un voyage d'inspection fait par le gouverneur comte de Goetzen dans l'Afrique orientale allemande. Le comte a donné lui-même les détails suivants à un rédacteur du journal *Ostafrikanische Zeitung*, de Daar es Salaam.

» Mon adjudant, le lieutenant Abel, a monté le zèbre pendant les trois semaines que dura notre marche. L'animal avait été conduit peu de temps auparavant à la force publique dans un état assez sauvage. Pendant notre voyage, nous l'avons soigné de la même façon que les chevaux et mulets : jamais il n'a fourni des preuves de mauvais instincts.

» On n'aurait assurément pas remarqué parmi nous un animal de selle d'un nouveau genre, si le zèbre ne s'était pas fait remarquer lui-même par sa robe bizarre. Il était très vigoureux et souvent, en gravissant les montagnes et en traversant les cours d'eau, se montra plus adroit et plus obéissant que les mulets. L'expérience a été couronnée d'un plein succès. »

Si les résultats obtenus ne prouvent pas d'une façon péremptoire que la question de la domestication du zèbre peut être considérée

comme résolue, ils établissent néanmoins avec certitude la possibilité de dresser les zèbres et la nécessité d'étudier cette question avec le plus grand soin.

C'est pourquoi ma conviction est profonde dans les services inestimables que le zèbre peut rendre en Afrique. Et l'article suivant, paru tout récemment, vient la fortifier encore. C'est un passage consacré par la revue *Sport im Bild* à l'emploi des zèbres comme montures et bêtes de trait par les troupes allemandes de l'Est-Africain allemand, article reproduit par l'*Internationale Revue über die gesammten Armeen und Flotten* dans son supplément en langue française :

« Les premiers essais tendant à apprivoiser des zèbres afin de pouvoir peu à peu les employer pour des buts militaires comme montures ou bêtes de trait, sont relativement tout récents. Ils sont dus en partie à l'initiative du comte de Goetzen, lorsqu'il devint gouverneur de l'Est-Africain allemand en 1905. Les raisons pour lesquelles on négligea si longtemps d'attacher une importance suffisante à l'apprivoisement de ces animaux, dont il existe environ cinquante mille têtes dans la colonie allemande, sont de multiple nature. La raison principale est, sans doute, qu'à cause de leurs instincts sauvages on ne croyait pas pouvoir les employer à des usages pratiques et que l'on pensait que tous les essais de dressage étaient peine perdue. Ce n'est que lentement qu'on s'est convaincu du contraire, après qu'on eût trouvé la voie à suivre et une méthode rationnelle au moyen de laquelle on pouvait arriver à des résultats satisfaisants. Dans ses grandes lignes, cette méthode peut être caractérisée comme suit : on commence par rassembler les zèbres par troupeaux d'environ deux cents sur de grandes prairies; puis, dans ces troupeaux, on choisit quelques-uns des animaux les plus tranquilles et on les loge dans de grandes écuries, séparés les uns des autres, en leur donnant pour voisins des ânes qui doivent leur transmettre leur calme flegmatique. Après quelque temps, lorsque les zèbres sont devenus tranquilles, on essaie de leur mettre un harnais et de les habituer aux soins de l'écurie, puis on les fait sortir par couples avec les ânes et on les fait marcher. Longtemps on ne peut arriver à dépasser ce point et à imposer aux zèbres un harnachement et la selle, car ces animaux mordaient cruellement leurs maîtres et empêchaient d'approcher par des ruades. Enfin, on découvrit que les zèbres ont un point faible et que, si on les tient par les oreilles, ils abandonnent bientôt

toute résistance. C'est ainsi qu'on progresse peu à peu, et lorsqu'on eût découvert, en outre, que le calme et les bons traitements ne suffisent pas toujours, mais que, par contre, le fouet donne de bons résultats dans le dressage, les premiers essais avec des zèbres comme montures et bêtes de trait réussirent assez bien et couronnèrent de succès un long et patient travail.

» Il restait à savoir si l'on pouvait compter sur les zèbres au point de vue militaire et surtout sous le rapport de l'endurance. Des essais répétés en patrouilles et en reconnaissances ont donné de bons résultats et ont montré que les zèbres peuvent fournir des chevauchées de plusieurs jours en franchissant 500 kilomètres et sont encore, à la fin, frais et dispos et en bon état. »

Voilà, j'espère, de quoi vaincre les dernières résistances de ceux qui douteraient encore de la possibilité de domestiquer le zèbre.

2. LES HYBRIDES DU ZÈBRE; L'UTILITÉ DES CROISEMENTS.

On sait qu'il existe trois grandes espèces de zèbres à caractères distincts :

1° Le zèbre de Grevy (*Equus Grevyi*), de Shoa et des Somalis, que l'on désigne aussi sous l'appellation de zèbre impérial;

2° Le zèbre véritable ou ordinaire (*Equus zebra*), de l'Afrique méridionale et centrale, mieux connu sous le nom de zèbre des montagnes;

3° Le zèbre de Burchell (*Equus Burchelli*), vivant dans l'Afrique orientale, centrale et méridionale et pénétrant aussi en Afrique occidentale jusqu'au Congo.

Il a été reconnu que ces trois espèces ne sont pas au même degré susceptibles de domestication. D'après Brehme, entre autres, le zèbre véritable doit être considéré comme extraordinairement rebelle au dressage.

Ainsi que je l'ai dit déjà, le zèbre que j'ai capturé tient à la fois, à mon avis, du zèbre véritable et du *Burchelli* et est parfaitement domptable.

Mais admettons même que [d'une façon générale le zèbre du Katanga fasse preuve d'instincts si sauvages que son emploi pratique doive être considéré comme impossible. Faut-il pour cela abandonner tout espoir et le considérer comme un animal inutile?

Résumons un article qui parut à ce propos dans le *Soir* du 19 juillet 1903, sous la rubrique : « La mule au XX^e siècle ».

« Quelle est cette mule ? C'est le zébrule, c'est-à-dire un parent du zèbre, un demi-zèbre. L'autre moitié du tout, c'est une jument qui la fournit. Autrement dit, le zébrule est un hybride qui a pour père un zèbre et pour mère une jument.

» C'est en Afrique que se fabriquent actuellement les zébrules. Les zèbres, qui y sont nombreux, offrent un avantage marqué pour les transports et voyages en Afrique : c'est qu'ils ne sont point sujets à la maladie des chevaux et que la mouche tsé-tsé les laisse tranquilles. Mais on ne peut guère les dompter ; ce qui n'empêche pas de les utiliser à produire des zébrules. Ils ne font point de difficultés... Le zébrule est beaucoup plus civilisé et est robuste. On aura donc, avec le zébrule, un animal utile au lieu de deux animaux dont on ne peut tirer parti en Afrique : l'un à cause de sa susceptibilité aux maladies, l'autre à cause de sa nature indépendante et ombrageuse. Les zébrules présentent souvent les raies caractéristiques de leur père, mais la couleur générale de la robe est celle du cheval. Leur caractère est plus facile que celui de la mule : ils sont en outre actifs, vifs et intelligents. On en fait présentement un essai aux Indes ; ils servent dans les attelages de l'artillerie de montagne, et M. Hagenbeck, de Hambourg, s'occupe de les introduire en Allemagne et aux États-Unis. »

Lisons encore le *Petit Parisien* du 11 janvier 1903 :

« On n'ignore pas que Hagenbeck fait le commerce des animaux féroces de toute nature... Un essai des plus intéressants qu'il ait tentés est celui du croisement du zèbre et de la jument. Hagenbeck prétend que le mulet issu de ce croisement, dont la robe est zébrée sur un fond bai, est plus résistant, plus vigoureux que le mulet ordinaire. Il pourrait rendre les plus grands services. »

La *Nature* (1900, 2^e semestre, page 85), traitant du même sujet, mentionne, dans un article intitulé : *Les zébroïdes*, le rapport publié par M. Flaniel, ministre des États-Unis au Brésil, relativement au croisement du zèbre et de la jument :

« D'après lui, les croisements les plus faciles et les meilleurs seraient ceux que l'on obtient avec l'espèce connue sous le nom de *Equus Burchelli*. Quelques individus de ce type sont déjà employés avec succès au Transvaal comme bêtes de trait. On assure que ces hybrides, si on pouvait les obtenir en grand nombre, rendraient des

services considérables en Afrique, *parce qu'ils semblent être à l'abri de la piqûre de la tsé-tsé, qui cause tant de ravages.*

» Au Brésil, les expériences ont été poursuivies chez M. de Parana, dans son domaine de Lordella, commune de Sapacaia. On y a obtenu cinq hybrides :

Un mâle, né en 1896;

Deux mâles, nés en 1898;

Deux femelles, nées en 1898,

tous produits de zèbres et de juments.

» Ces cinq zébroïdes se sont laissé dresser avec facilité; ils sont très vifs, mais très dociles, et possèdent une puissance musculaire vraiment extraordinaire. Le type prédominant est celui de la mère. Ainsi, pour avoir des zébroïdes forts, il est bon de croiser les zèbres avec des juments de race percheronne (à large croupe).

» Le croisement avec des juments arabes fournit des zébroïdes élégants, plus vifs et plus souples, plus rapides d'ailleurs.

» M. de Parana estime que ces hybrides méritent toute l'attention et sont susceptibles de grand avenir dans les pays chauds. »

Dans une brochure très documentée ⁽¹⁾, un auteur anglais M. J. Cos-sar Edwart, étudie les hybrides du zèbre, faisant l'histoire de la question, décrivant et analysant les divers produits obtenus. Sans le suivre dans l'examen des détails, retenons de son travail ce qui suit :

Les hybrides obtenus sont de deux catégories :

I. Les hybrides zèbre-âne;

II. Les hybrides zèbre-cheval

CATÉGORIE I. — Ce sont les *zébryles*.

On a obtenu des hybrides :

A) Du zèbre des montagnes (zèbre véritable) et de l'âne;

B) Du zèbre de Burchell et de l'âne.

Les hybrides qu'il a pu voir et examiner se rapprochaient selon lui plus de l'âne que du zèbre.

CATÉGORIE II. — Ce sont les *zébrules*.

On a obtenu des croisements :

A) Avec le cheval et la femelle du zèbre de Burchell, hybrides

⁽¹⁾ *Guide to the Zebra Hybrids, etc., on exhibition at the royal agricultural Society's show. York.*

remarquables, ressemblant beaucoup au mâle, animaux sages, tranquilles et très dociles, puissants, courts de jambes, turbulants parfois mais pleins d'action ;

B) Avec le quagga mâle et la jument, mule vigoureuse et de grand avenir ;

C) Avec le zèbre mâle véritable et la jument, animaux ayant toute la nature des métis ;

D) Avec le zèbre mâle de Burchell et la jument, dont des exemplaires remarquables ont été obtenus et dressés au Brésil.

D'après l'auteur, rien n'est plus varié que la forme et la robe de ces hybrides ; il lui paraît difficile de formuler des conclusions générales absolues sur la progéniture du zèbre et du cheval ou du zèbre et de l'âne. Ce qui apparaît dès à présent toutefois comme évident, c'est que les hybrides sont moins sauvages que le zèbre. Il estime qu'il sont plus aptes à se suffire à eux-mêmes que les animaux de race pure, à la fois plus actifs, plus vigoureux et plus intelligents que ces derniers. Dès leur jeune âge, les hybrides du zèbre sont plus amicaux, plus curieux et plus confiants que les poulains ordinaires. Ils remarquent tout, inspectent avec prudence toute chose qui pourrait déceler un danger, mais s'ils sont attentifs et se méfient, il est bien rare qu'ils prennent une fuite éperdue ; ils s'arrêtent au contraire lorsque la distance qu'ils ont parcourue leur paraît rassurante. *On peut dire sans exagération, écrit l'auteur, qu'ils sont tout aussi soumis que des animaux apprivoisés jusqu'au moment où l'on tente de restreindre leur liberté, moment où ils deviennent étonnamment sauvages.*

Mais cela passe rapidement et ils apprennent extraordinairement vite. Avec un peu de patience et de soins, la plupart d'entre eux pourraient être dressés à n'importe quelle espèce de travail.

Il est à peu près impossible et en tous cas dangereux de manier un jeune mulet, mais il n'est pas difficile de mater l'hybride du zèbre. Chose caractéristique, le nombre de raies permet généralement de se rendre un compte très approximatif du degré de sauvagerie de l'animal.

D'après l'auteur toujours, les hybrides du zèbre sont moins nerveux que la plupart des chevaux. Récemment, dit-il, il fut nécessaire de renverser un poulain de deux ans ainsi qu'un hybride de trois ans. L'opération fut bien plus laborieuse avec le poulain qu'avec l'hybride.

D'après certaines de ses constatations et des oui-dire, il croit que

le zèbre impérial (*Grevyi*) est plus sociable que le zèbre de Burchell et plus docile que le zèbre des montagnes. Mais, quoi qu'il en soit, les hybrides du zèbre et du cheval seraient tout aussi faciles à manier que des mulets et il y a tout lieu de croire qu'ils seraient autrement utiles que ces derniers aux Indes et en Afrique.

Pour terminer, l'auteur insiste afin que l'Angleterre s'engage résolument dans cette voie et fasse l'élevage rationnel des zébroïdes. Les hommes, dit-il, ont jadis domestiqué le cheval. Nous pourrions tout au moins apprivoiser le zèbre suffisamment pour assurer la production aisée et profitable des zébrules. Bien des zèbres ont des formes générales très supérieures à l'âne et doivent être meilleurs reproducteurs. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner quelques-uns des hybrides dont il a été fait mention : les jambes sont excellentes; le sabot réunit toutes les qualités désirables; l'arrière-main est bien bâtie; la conformation des épaules paraît surtout dépendre de la mère. La force vitale des zébrules est énorme. *Dans les pays chauds, ils défieraient très probablement la plupart des maladies auxquelles succombent si aisément les chevaux et les mulets et souffriraient à peine des variations excessives de température et des autres conditions défavorables du climat.*

Ainsi donc, les hommes compétents en la matière sont unanimes à déclarer qu'à défaut du zèbre, ses hybrides peuvent et doivent constituer la véritable cavalerie africaine. Et leurs affirmations sont si catégoriques, les essais tentés jusqu'à présent paraissent si concluants, qu'on aurait bien mauvaise grâce à ne point partager leur avis. A nous donc d'aider la nature si l'animal qu'elle met à notre disposition ne convient pas pour remplir le rôle auquel nous voudrions le destiner. Le résultat de ma mission prouve, à son tour, que ce nous sera chose assez aisée, puisque la capture des troupeaux de zèbres est possible et que ces animaux s'apprivoisent rapidement et sans grand-peine. Il est hors de doute, je pense, que les vigoureux étalons que j'ai enfermés dans les écuries de Sampwé mettront toute leur bonne volonté à créer des hybrides et qu'ils auront vite fait de nouer des relations... intimes avec les juments ou les ânesses que nous leur présenterons.

Il paraît certain aussi que les hybrides du cheval et du zèbre se reproduisent, ce qui semblerait prouver que le zèbre et le cheval sont plus proches parents que le cheval et l'âne.

Puisque l'on opère dans nos pays la castration des étalons, il y

aurait peut-être lieu aussi d'essayer ce que cette opération peut produire là-bas, en l'exécutant sur un certain nombre de zèbres.

3. PROPOSITIONS GÉNÉRALES.

Ainsi que je l'ai fait ressortir dès le début de ce travail, la question des transports en Afrique ne peut se résoudre, dans l'état actuel des choses, que si l'on dispose d'animaux qui soient à l'abri des ravages que cause la piqûre de la mouche tsé-tsé. Il est essentiel d'insister sur ce point, car si la faune locale est immunisée, les animaux domestiques, le cheval, le mulet, l'âne, le mouton, le porc, le chien, *meurent infailliblement de la piqûre de cette mouche*. Je crois utile de rappeler ici ce qu'écrivit M. H. Chastrey, qui étudia jadis l'effet du venin de la tsé-tsé sur le bétail d'importation européenne.

« Le venin, dit-il, ne produit d'effets chez l'animal atteint de son dard redoutable que vingt-quatre heures environ après sa pénétration dans l'organisme. L'animal a de l'anxiété, de l'inappétence; il est agité de mouvements convulsifs, l'œil devient brillant, la pupille se dilate : c'est la première phase de l'infection, qui dure de dix à quinze heures. Puis le poil devient terne et se hérissé, les yeux pleurent, une mucoosité sanguinolente s'échappe des naseaux; l'animal se plaint, bêle ou hennit; il n'avance plus qu'en chancelant. Au bout de vingt-quatre heures, les lèvres enflent démesurément et se tuméfient; l'abdomen et les flancs s'excavent, l'amaigrissement survient; la malheureuse bête tombe bientôt, en général; dans le coma et meurt; parfois, au contraire, elle semble atteinte de folie furieuse, et se précipite en poussant des cris inarticulés sur tous les objets qu'elle voit, les mordant, les criblant de coups de cornes et de pied, se roule, gratte la terre de ses pieds et finit par s'abattre sur le sol où elle meurt, raidie par un dernier spasme.

» Contre ce terrible fléau, il n'existe qu'un remède : fuir au plus vite le lieu où le premier insecte venimeux a fait son apparition; c'est pour le gardien du troupeau la seule chance de conserver quelques têtes de bétail, car la tsé-tsé ne s'éloigne jamais bien loin des lieux qu'elle habite.

» Les endroits que cette mouche affectionne de préférence à tous les autres sont les terrains humides, quelque peu boisés; elle n'en sort que pour aller piquer de son aiguillon empoisonné le bétail qui passe à sa portée et y revient aussitôt. »

Les bactériologistes cherchent le sérum qui, inoculé aux animaux, les préserverait des suites mortelles de la piqûre. Le bruit a couru que la découverte était faite ou en voie de se faire. Souhaitons-le, mais aucun sérum ne pourra lutter contre le climat si défavorable aux animaux importés et soumis à un rude labeur.

Le zèbre et l'éléphant sont donc les seules ressources sur lesquelles il est rationnel de compter. En ce qui concerne le Katanga, je crois pouvoir affirmer que l'éléphant ne saurait réaliser pour le moment les espérances que certains ont fondées sur son emploi. Je parle en connaissance de cause, ayant étudié cette question sur place.

Pour me résumer, j'affirme ma conviction pleine et entière dans le succès si l'on recourt à l'utilisation des zèbres. Je propose donc que l'on songe sérieusement à en organiser la capture et le dressage, qu'on s'occupe en même temps de la production des hybrides, après avoir étudié préalablement et à fond la question des croisements. Car les hybrides aussi, d'après des affirmations compétentes, seraient selon toute vraisemblance à l'abri de la mouche tsé-tsé. Il va de soi que les chevaux et les ânes destinés à la reproduction étant exposés aux piqûres mortelles de cette mouche, il faut choisir pour y établir des haras des lieux où cette mouche n'existe pas et où il sera toujours possible de conduire les étalons zèbres.

Je ne veux pas insister plus longuement sur cette question dont l'étude approfondie ne saurait être faite que par des gens de compétence notoire en la matière.

Je vais résumer, sous forme de propositions, ce que mon expérience me permet de considérer comme indispensable pour assurer une solution pratique au problème de la capture et du dressage des zèbres en Afrique.

I. — Le personnel nécessaire.

A. *Personnel blanc.* — Il faut un chef, chargé de la direction et responsable.

Ses aides devront comprendre principalement des spécialistes, savoir :

Un *dresseur* de toute première valeur.

Un *aide-dresseur* au moins.

Un *vétérinaire*.

On choisira parmi ces aides celui qui sera chargé, en dehors de ses fonctions spéciales, de l'administration et des écritures.

Un *personnel d'ouvriers* comprenant au moins un sellier, un charron, un forgeron.

B. Personnel noir. — Je n'entends parler ici que du personnel permanent qui servira à encadrer les auxiliaires.

Il faut le composer uniquement de noirs soigneusement choisis, sur lesquels on puisse agir et compter.

Le personnel auxiliaire, nécessaire à l'époque des traques, doit se recruter aux environs. Il est indispensable que ce recrutement soit assuré et que des instructions dans ce sens soient envoyées aux chefs des postes voisins.

II. — Le matériel nécessaire.

A. Les filets. — Destinés principalement à être utilisés de la façon que j'ai indiquée au chapitre II, ils doivent être très solides. Ce seront des filets venant d'Europe, à mailles de 20 centimètres au maximum. Les filets indigènes sont mauvais, lourds et difficiles à manier; ils manquent d'ailleurs de résistance.

B. Les abreuvoirs. — Si possible, on construira de toutes pièces un abreuvoir dans le kraal. Il faut, en tous cas, disposer d'excellentes caisses zinguées très solides. Ces caisses, qui pourraient servir à l'expédition des ravitaillements envoyés d'Europe, devront être bien soudées intérieurement. Leurs dimensions seront calculées de façon que les caisses soient à la fois maniables et solides; leur contenance devra être naturellement suffisante aussi.

A ces abreuvoirs on joindra un matériel spécial comprenant une pompe et des conduites d'eau.

C. Sellerie et harnachement. — Ce matériel doit comprendre tout ce qu'il faut :

- 1° Pour dresser les zèbres;
- 2° Pour les atteler;
- 3° Pour les monter;
- 4° Pour le portage des fardeaux.

La nomenclature des objets nécessaires à cet effet dépendra natu-

rellement des désirs exprimés par le dresseur. Je recommande en tous cas la bride Norton Smith.

On y joindra des bâts, des sangles, des couvertures d'écurie, ainsi que les ingrédients nécessaires à l'entretien du harnachement, etc.

D. *Matériel de roulage.* — En dehors des brouettes nécessaires au nettoyage et aux petits transports intérieurs, il faut le matériel roulant nécessaire au dressage : des traîneaux et des chariots. Lorsque l'emploi des animaux comme bêtes de trait pourra être considéré comme assuré, il faudra disposer du matériel nécessaire aux transports, en tenant compte, pour la confection de celui-ci, de l'état des routes et chemins à suivre. L'avis de spécialistes est indispensable.

E. *Outillage.* — Il faut :

- a) Des outils de menuisier, charpentier, charron. Des outils indigènes seront nécessaires également ;
- b) Des outils de forgeron auxquels on joindra une forge de campagne et une meule à aiguiser ;
- c) Des outils de sellier ;
- d) Les outils nécessaires à l'exécution des soudures ;
- e) Pour les écuries, des fourches, pelles, lanternes, cordes, poulies, seaux ;
- f) Pour la toilette et les soins à donner aux zèbres, des peignes, brosses à pansage, étrilles, éponges, du savon phéniqué, des tondeuses, etc. ;
- g) Une balance ou une bascule ;
- h) Une machine à hacher les herbes ;
- i) Des faux et faucilles ;
- j) Les outils nécessaires aux travaux de terrassement et de jardinage ;
- k) Des outils agricoles pour les cultures.

III. — Constructions et travaux à exécuter.

A. *Le kraal de capture.* — En ce qui concerne la capture aux environs de Sampwé, j'estime qu'il n'y a pas lieu de déplacer pour le moment le kraal que j'ai construit.

Tout kraal peut être construit ailleurs en se basant sur le procédé

que j'ai suivi (chapitre II), en tenant compte au surplus des recommandations suivantes :

a) Augmenter la solidité, afin de résister aux poussées qui se produisent au moment des paniques, lesquelles seront causées surtout par l'apparition de lions aux environs du kraal. Comme il a été constaté que ce sont les angles qui cèdent les premiers, c'est surtout en ces points qu'il faudra surveiller la construction.

Il y aurait lieu d'examiner la question d'une clôture dans laquelle entreraient des montants en fer et du fil de fer galvanisé.

Il y aurait avantage aussi à créer une clôture vivante, c'est-à-dire en pieux d'une essence d'arbre prenant facilement racine dans le sol. Ces clôtures seraient à l'abri des ravages causés par les termites et autres insectes rongeurs de bois. J'ai fait mettre ce projet à exécution au kraal de Sampwé peu avant mon départ;

b) Construire le kraal de façon à empêcher les lions et autres fauves d'y pénétrer. Il va de soi que ces animaux féroces sont attirés par l'agglomération de zèbres au même endroit;

c) Prendre des précautions contre les dangers d'incendie. Ce danger est permanent pendant la saison sèche à cause des herbes environnantes; il convient donc d'enlever celles-ci sur tout le pourtour et jusqu'à bonne distance du kraal;

d) L'emplacement choisi répondra aux meilleures conditions en ce qui concerne le ravitaillement en eau et en fourrage.

B. Le kraal permanent. — Destiné à recevoir plus tard les zèbres domestiqués, il sera conçu d'après les mêmes principes que le kraal de capture et de façon à réunir au même degré toutes les conditions nécessaires en ce qui concerne la proximité de prairies, de sources en eau, d'ombrages.

Lorsque la question des transports aura été résolue, il y aura lieu d'établir des kraals permanents le long des routes que devront parcourir les attelages de zèbres; ces Kraals, de dimensions plus réduites, seront établis en des lieux soigneusement déterminés et qui serviront de gîtes d'étapes.

C. Les écuries. — Tout en construisant celles-ci d'après les principes que j'ai appliqués à Sampwé, il faut chercher à rendre les écuries aussi saines et aussi solides que possible. On agira à cet effet comme pour la clôture du kraal, en remplaçant les matériaux insuffi-

sants que j'ai dû employer par des matériaux choisis, concurremment avec des matériaux provenant d'Europe au besoin.

Veiller à ce que le sol soit uni, à l'abri de l'humidité, permettant l'écoulement des eaux et des urines. Chercher à se rapprocher le plus possible du type le meilleur de nos écuries de troupe, en ayant soin de construire des boxes séparés pour les zèbres.

Les toitures seront très soignées, car il est indispensable que les zèbres soient abrités contre les intempéries et l'ardeur du soleil.

J'insiste sur la nécessité de visiter journallement les constructions dont je viens de parler et de les entretenir très soigneusement, sans quoi les termites y exerceront de rapides ravages.

D. *Une infirmerie pour les zèbres malades.*

E. *Les installations pour blancs et pour noirs.* — Elles comprendront :

- a) Des maisons d'habitation pour blancs ;
- b) Des maisons d'habitation pour noirs ;
- c) Des magasins divers ;
- d) Des hangars pour fourrages, etc.

L'emploi de la tôle ondulée est très recommandable dans ces diverses constructions.

F. — *Assurer la distribution d'eau.*

Il y a lieu, dans chaque cas particulier, de rechercher la solution la plus pratique à cette question. Il est indispensable que l'on évite tous les mécomptes que j'ai connus au début par suite des difficultés que j'ai dû surmonter pour ravitailler mes zèbres en eau. A titre d'exemple, voici les solutions générales parmi lesquelles il y a lieu de choisir au kraal de Sampwé :

- a) Créer un canal amenant dans le kraal les eaux de la rivière ;
- b) Prolonger le kraal jusqu'à la rivière ;
- c) Creuser un puits ;
- d) Amener l'eau de la rivière jusqu'au kraal par l'emploi de pompes et de tuyaux ;
- e) Transporter l'eau dans des tonneaux sur roues.

IV. — *Création de cultures spéciales.*

Il faut assurer en tout temps aux zèbres une nourriture saine et abondante.

- a) On dispose à cet effet et tout d'abord des herbes indigènes ;

mais, attendu que ces animaux préfèrent surtout certaines espèces d'herbes, il faut chercher à entretenir celles-ci et à améliorer les pâturages existants. Le meilleur moyen, *lorsque la chose est possible*, serait de faire parquer des troupeaux de bœufs, moutons, etc., dans les environs des kraals. Au besoin, l'on créera artificiellement les pâturages destinés à fournir l'herbe nécessaire ;

b) Il faudrait également tenter la culture de diverses plantes fourragères, de la betterave, de la carotte, du maïs, etc. Pendant la saison sèche, il faut pouvoir arroser les pâturages et les cultures et assurer en conséquence la distribution d'eau.

Des cultures devraient aussi être tentées dès à présent le long des routes qui sont appelées à être utilisées plus tard pour les transports ; ces essais ne seraient jamais une dépense inutile, en tous cas, puisque, dès maintenant, ces routes sont fréquentées. Ces cultures seraient tout naturellement créées autour des kraals permanents formant gîtes d'étapes.

V. — Les ravitaillements d'Europe.

Parmi les ravitaillements qu'il y a lieu d'assurer d'une façon périodique, j'attire spécialement l'attention sur :

- a) Les médicaments destinés aux animaux ;
- b) La nourriture spéciale des zèbres : sucre, sel, lait condensé, etc. ;
- c) Les étoffes, perles, etc., destinées à des achats divers et au paiement *régulier* du personnel permanent et auxiliaire.

VI. — Capture et traitement des zèbres.

A. *Les traques.* — Toutes les questions qui font l'objet des paragraphes précédents ayant été réglées dans leurs moindres détails, la capture des zèbres deviendra chose relativement aisée. Malgré qu'il existe divers modes de capture, je préconise l'emploi exclusif des *traques*, ce moyen permettant seul d'atteindre le but poursuivi.

Pour leur exécution, il suffit de s'en rapporter au procédé que j'ai suivi (chapitre II). Je crois utile toutefois de rappeler les principes suivants qu'il importe avant tout d'appliquer :

- a) Exécuter des reconnaissances très complètes et se rendre compte de façon approfondie des mœurs et des habitudes des zèbres. Étudier dans tous ses déplacements le troupeau que l'on veut capturer. Placer des observateurs dans les arbres.

b) Laisser aux zèbres le temps de reprendre toute confiance et de s'habituer à la présence du kraal avant de procéder à la chasse.

c) Choisir attentivement l'époque de la traque : les hautes herbes empêchent les traqueurs de se voir; il faut s'efforcer de connaître l'époque à laquelle les juments mettent bas, car en traquant des juments pleines, on s'expose à les faire toutes avorter et mourir.

d) Réunir les auxiliaires en très grand nombre, dresser soigneusement les cadres et exécuter des répétitions générales.

e) Préparer la nourriture et la boisson dans le kraal avant le départ.

f) Chercher à envelopper le troupeau le plus près possible du kraal.

g) Marcher en silence, exiger l'obéissance absolue aux signaux, le maintien des intervalles et la marche en ligne; les traqueurs ne peuvent pas se perdre de vue.

h) Se fier complètement aux renseignements des noirs quant à la direction à suivre pour aboutir au kraal; leur instinct est, à ce point de vue, aussi merveilleux que déconcertant.

i) Une fois les zèbres capturés, les abandonner dans le kraal tout en les surveillant étroitement.

j) Les capturer individuellement dans les écuries lorsque les bêtes seront calmes et habituées à la présence de l'homme.

B. L'approvisionnement. — Lorsque les zèbres seront séparés dans les boxes, les traiter avec autant de patience que de douceur afin de leur inspirer toute confiance : ils se laisseront alors, sans difficulté, approcher et soigner. On en fera rapidement de la sorte des animaux approvoisés.

C. Le dressage. — A ce moment pourra commencer leur dressage proprement dit.

Il est à recommander de dresser avant tout les jeunes animaux, de nature plus docile; leur influence s'exercera de cette façon et peu à peu sur les adultes que l'on pourra dès lors dresser plus aisément. Je rappelle aussi la nécessité de disposer d'animaux déjà dressés, là où s'opère le dressage : ce sera un grand élément de succès.

D. Les croisements. — Je n'en parle que pour mémoire, ayant examiné déjà cette question précédemment. Elle est hautement intéressante et susceptible de résultats inespérés.

Je ne voudrais pas abandonner cette question sans reproduire ici une lettre que m'a adressée M. Vander Snickt, lequel entrevoit des horizons tout nouveaux pour nous, grâce à l'emploi des hybrides du zèbre :

« J'ai été émerveillé d'apprendre que non seulement vous avez découvert au Katanga un zèbre d'une valeur inestimable, mais que vous êtes parvenu à le capturer et à le familiariser. S'il est réel que parmi ces animaux il s'en trouve qui mesurent jusqu'à 1^m40 au garrot, vous pouvez rendre au pays des services énormes. Il y a longtemps qu'en qualité d'éleveur et de directeur de jardins zoologiques je m'intéresse à la domestication du zèbre et à la production du zébroïde. Je cherche à doter mon pays d'une industrie nouvelle comparable à la production du cheval de gros trait belge. Je me suis même mis en route pour le compte d'un grand éleveur, qui n'a en vue que la prospérité de l'élevage belge, en quête d'un étalon zèbre sur lequel il puisse être, de suite, fondé un haras avec six juments. Il n'a plus été possible de trouver un zèbre de grande taille, impérial ou *Grevyi*, pas même un *Burchelli* apte au métissage. Les quelques zébrules attelés venaient d'être vendus pour l'Amérique du Sud à un prix qui serait exorbitant pour notre pays. J'ai moi-même eu l'occasion de conduire une couple de ces zébroïdes et de juger ainsi de leur force, leur endurance et leur étonnante docilité.

» La valeur du zébroïde augmente en proportion de sa taille.

» Il vient de nous être signalé un zèbre apte à l'élevage du zébroïde, mais son propriétaire veut le garder dans son propre haras. En attendant que, coûte que coûte, il puisse être amené un de vos grands zèbres du Katanga jusqu'en Belgique, les grosses juments belges pourront donner un produit par le seul étalon disponible, qui est de l'espèce du Kilimandjaro.

» Mais, à part l'élevage du zébroïde qui devra se faire en Belgique, les zèbres pourront être utilisés en Afrique. Je vous ferai faire un appareil au moyen duquel n'importe quel zèbre sera dressé en moins de quatre semaines par la douceur et pourra circuler dans les rues de Bruxelles.

» J'ai cherché à identifier votre zèbre ; il n'a pas encore été décrit. Sa grande taille le distingue de tous les autres, et, quoi qu'il en soit, je vous engage à faire tous vos efforts pour qu'il puisse arriver jusqu'ici des exemplaires vivants de votre gros zèbre. Son introduction,

son élevage et son métissage seront pour la Belgique une source de richesse aussi précieuse que l'élevage du gros cheval belge. »

Considérations finales.

Voilà donc terminée la tâche que je m'étais imposée : exposer la menée à bien de ma mission, en faire connaître les résultats pratiques et m'efforcer de communiquer aux autres la foi, si vive et si profonde chez moi, je le répète, en la valeur inappréciable du zèbre utilement employé en Afrique.

Je ne saurais assez insister pour que la question du dressage du zèbre soit étudiée avec toute la considération qu'elle mérite et que lui soit donnée toute l'extension désirable. Et ce n'est pas seulement guidé par l'intérêt que nous devons agir dans ce sens, c'est surtout, je le rappelle, dans un but hautement moral et humanitaire. Nous n'aurons vraiment bien mérité le titre d'agents du progrès et de la civilisation que le jour où nous serons parvenus à délivrer les noirs de ce joug, hélas encore nécessaire, qui en fait trop souvent l'équivalent des bêtes de somme.

Je me souviens que, quelque temps après notre capture, alors que calmes, confiants et dociles, nos zèbres circulaient librement dans le kraal, une idée me vint à l'esprit en regardant ces bêtes si vigoureuses, si agiles et presque affectueuses déjà. Je songeais qu'il y a quelques siècles, le cheval était totalement inconnu des Indiens d'Amérique et qu'en un temps relativement court ils ont fait de cet animal, au moins aussi sauvage à l'origine que notre zèbre, un objet de toute première nécessité, une chose absolument indispensable à leur existence. Le cheval, dans les régions qu'il habite bien entendu, constitue pour l'Indien comme une moitié de lui-même ; j'ai pu m'en assurer lors du voyage que je fis en 1899 dans l'Amérique du Sud, en constatant que les indigènes ne sauraient se déplacer de quelques centaines de mètres sans utiliser leur monture.

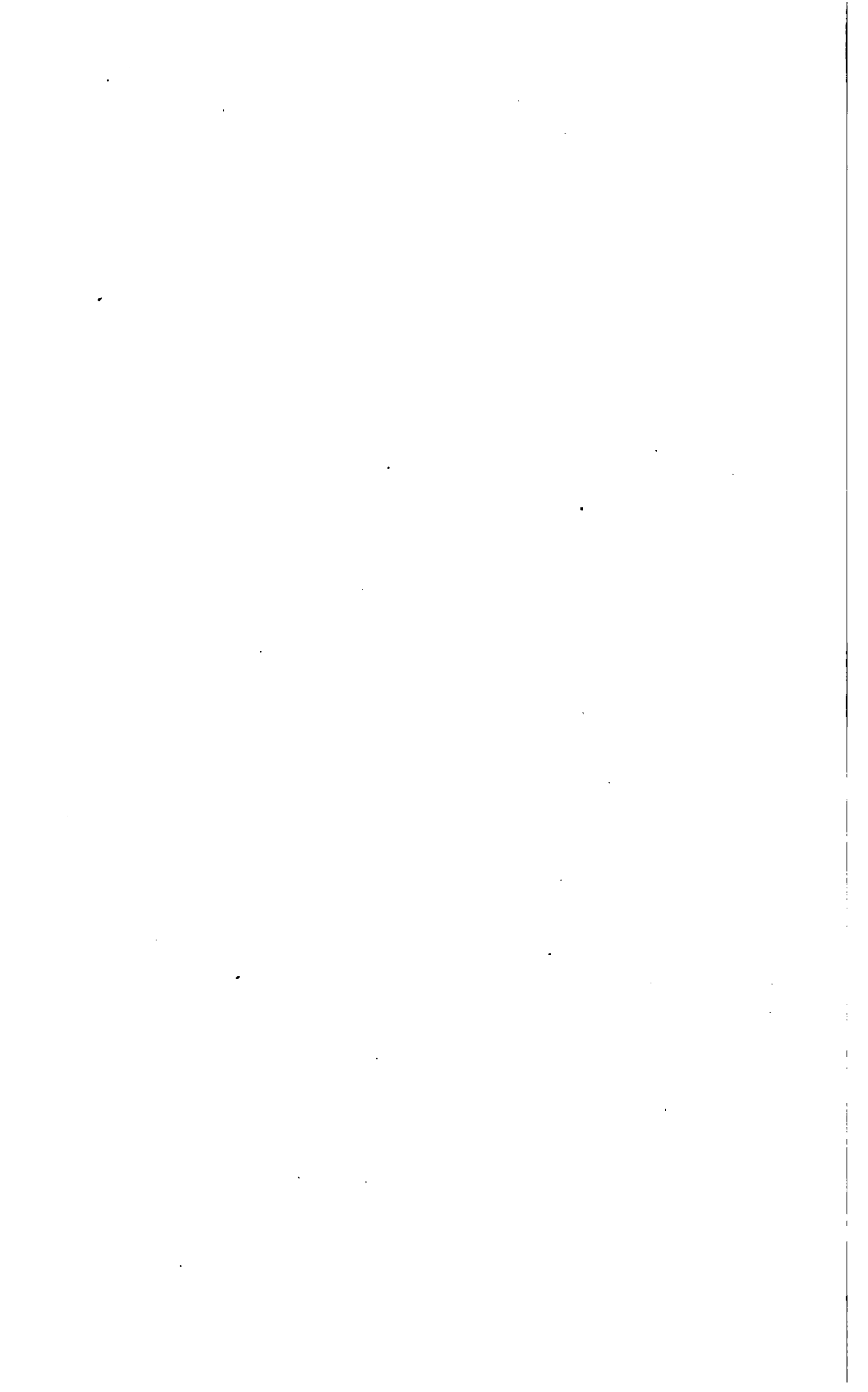
Pourquoi n'obtiendrions-nous pas un résultat analogue en Afrique, et ceci n'est-il pas un idéal que nous avons presque le devoir de poursuivre : rendre le zèbre aussi indispensable aux nègres que le cheval l'est aux Indiens ? Il y aura sans doute des railleurs et des sceptiques, mais peu m'importe ; je tiens à mon idée et j'ai fait le premier pas déjà dans sa réalisation. Avant de quitter Sampwé, j'ai

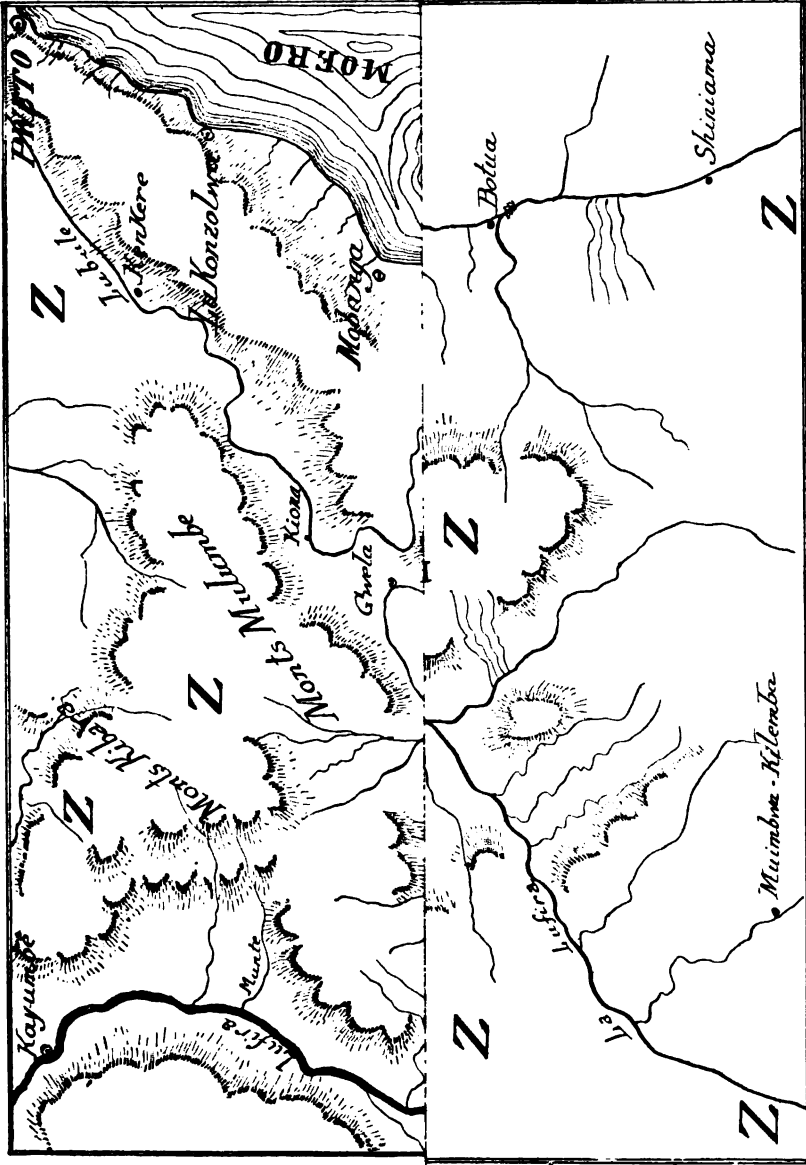
fait don des zèbres capturés aux chets noirs et aux principaux indigènes. « Ces animaux vous appartiennent, leur ai-je dit, je vous les donne, mais à charge pour vous de les nourrir et de les soigner dans leurs écuries. Pour bien vous prouver qu'ils sont à vous, votre zèbre s'appellera de votre nom. Plus tard, des blancs viendront qui vous enseigneront à monter les zèbres et à les employer pour que vous n'ayez plus de charges à porter. »

Tous ont accepté avec une réelle fierté, et les soins assidus dont ils entouraient leurs animaux m'ont fortifié encore dans mes convictions.

La question se présente donc vaste. Rappelons aussi les propositions de M. Vandersnickt concernant l'emploi des zèbres en Belgique; je ne désespère pas de voir l'un ou l'autre de nos éleveurs s'y intéresser activement.

En Afrique, en tous cas, le succès est certain; un peu d'énergie et de bonne volonté suffiront à l'assurer. Certes les débuts devront être plus ou moins modestes, et loin de moi la prétention de voir l'idée que j'expose plus haut prendre immédiatement corps. Admettons que dans les conditions présentes elle soit encore un idéal éloigné; mais il ne tient qu'à notre persévérance et à notre énergie de l'obliger à se faire réalité!





Echelle : 1
 100.000

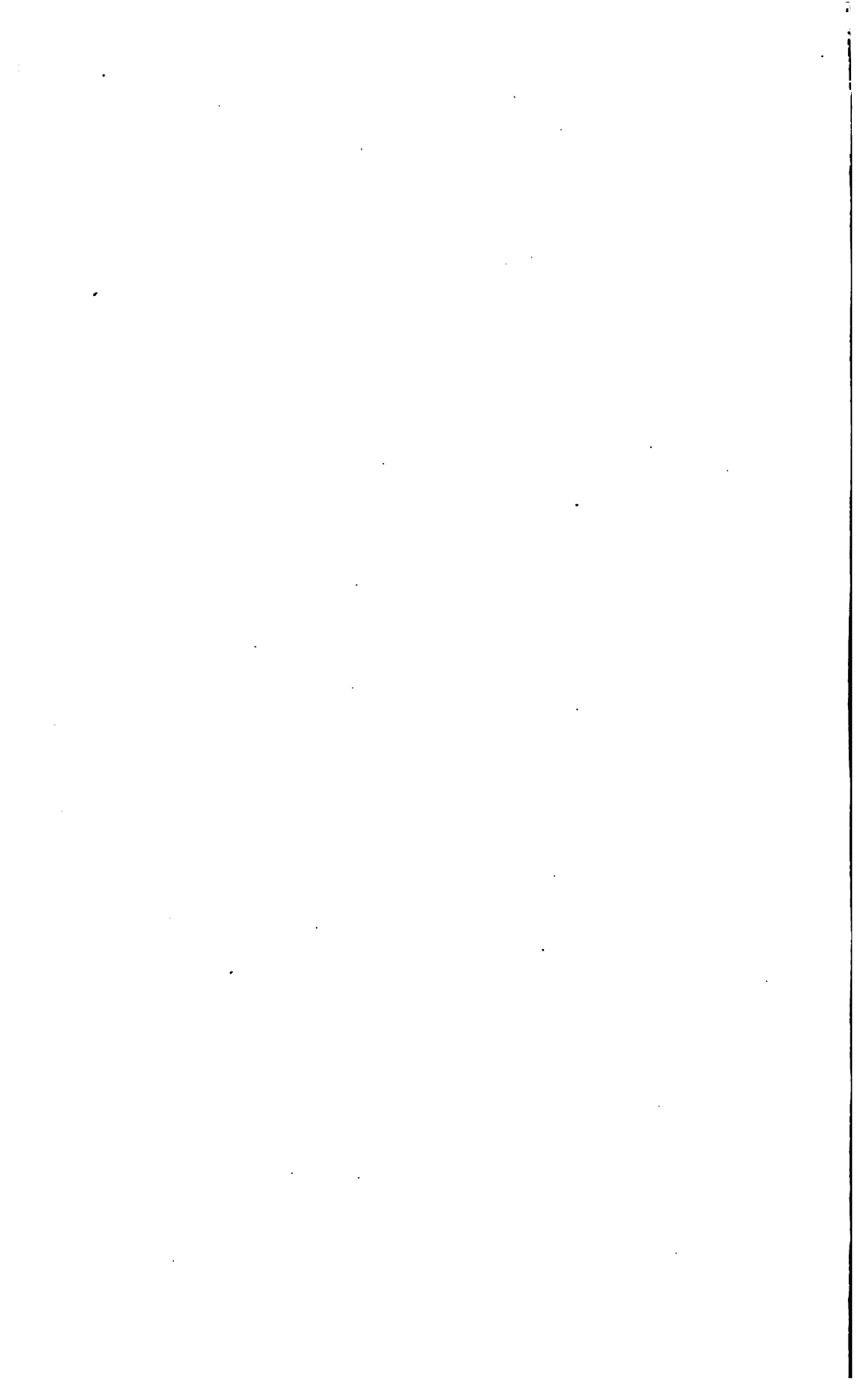


TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I^{er}.

MA MISSION; RECHERCHES ET TRAVAUX PRÉLIMINAIRES LA CONCERNANT.

	Pages
1. But et raison d'être de ma mission	1
2. Arrivée; installation; choix d'un campement	4
3. Les procédés de capture	6
4. Les conditions dans lesquelles je dus opérer.	10

CHAPITRE II.

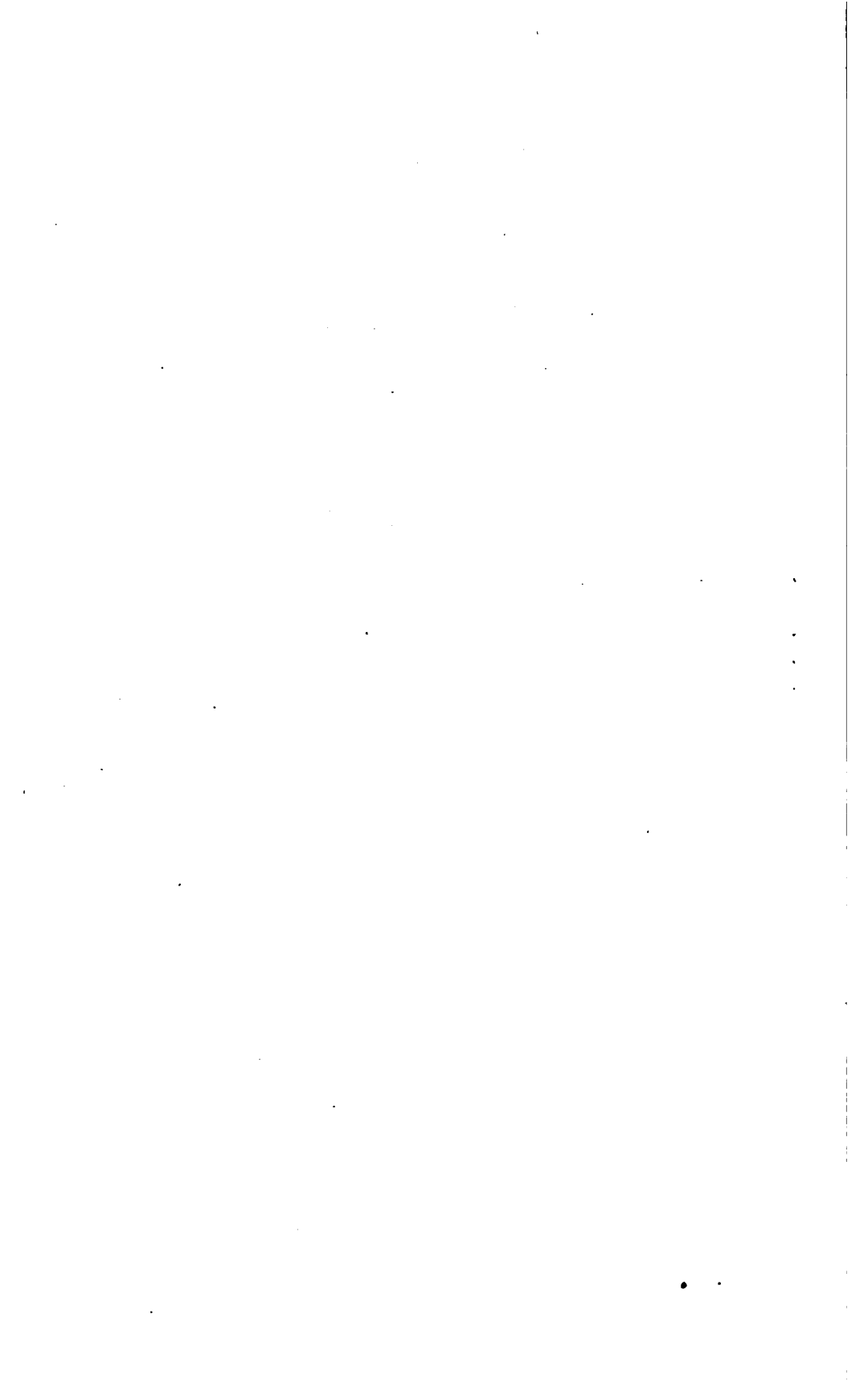
COMMENT MA MISSION FUT ACCOMPLIE.

1. Le kraal	13
2. Mon personnel	16
3. Les premières traques	17
4. La traque définitive	19
5. Entretien des zèbres; nourriture; boisson; mortalité	22
6. La capture individuelle dans les écuries	26
7. Les travaux complémentaires	30

CHAPITRE III.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET PROPOSITIONS CONCERNANT L'EMPLOI DU ZÈBRE AU KATANGA.

1. A quelle espèce appartient le zèbre du Katanga? Pourra-t-on le dresser?	32
2. Les hybrides du zèbre; l'utilité des croisements.	36
3. Propositions générales	41
I. Le personnel nécessaire	42
II. Le matériel nécessaire.	43
III. Constructions et travaux à exécuter	44
IV. Création de cultures spéciales.	46
V. Les ravitaillements d'Europe	47
VI. Capture et traitement des zèbres.	47
Considérations finales	50



CONGRÈS INTERNATIONAL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

Les efforts qu'il convient de faire dans le but d'améliorer la situation des agents coloniaux en leur procurant les délassements d'ordre intellectuel et notamment en créant des bibliothèques.

NOTE

DE

M. le lieutenant F. NYS, du régiment des grenadiers.

La Section V, § 7, du Congrès international d'expansion économique mondiale appelle l'attention de ses membres sur les efforts qu'il convient de faire dans le but d'améliorer la situation morale des agents coloniaux, en leur procurant les délassements d'ordre intellectuel et notamment en créant des bibliothèques.

Nous croyons répondre au vœu formulé par les rédacteurs du programme du Congrès en déposant une note succincte résumant l'organisation et le fonctionnement de l'*OEuvre des bibliothèques congolaises*.

L'*OEuvre des bibliothèques congolaises* est due à l'initiative de M. Ch. Buis, ancien Bourgmestre de la ville de Bruxelles.

Au cours du voyage qu'il fit au Congo, lors de l'inauguration du chemin de fer de Matadi à Léopoldville, il fut frappé du manque de récréation intellectuelle dont souffraient ses compatriotes en Afrique.

En effet, de toutes les privations subies par les Européens dans les colonies, il n'en est certes pas de plus réelle que celle qui résulte de l'interruption brusque et entière d'une certaine communauté

d'idées avec le monde civilisé; le découragement et l'ennui qui en sont la conséquence font des victimes tout comme la maladie.

Il importait d'obvier à cette absence de réconfort moral et d'organiser partout, et plus particulièrement dans les postes éloignés, des bibliothèques où seraient réunis des livres de tout genre, œuvres littéraires et ouvrages techniques, les unes devant procurer des lectures saines et reposantes qui font paraître moins longues les heures d'inactivité, les autres devant compléter utilement les connaissances spéciales qui pourraient faire défaut à certains agents.

Un Comité de propagande fut créé à Bruxelles et de nombreux sous-comités installés dans les principales villes du pays. Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert de Belgique a bien voulu accepter la présidence d'honneur de l'œuvre.

Un chaleureux appel au public sollicita de sa générosité des dons en argent ou en livres.

Avec des ressources modestes, le Comité est parvenu à remplir en grande partie le programme qu'il s'était tracé dès le début, et trente postes possèdent actuellement des bibliothèques.

Ce sont les postes de :

Léopoldville; Basoko; Nouvelle-Anvers; Lualaba (Kasaï); Zone des Stanley Falls; Boma; Banana; Camp de la Luki; District de l'Équateur; Camp d'Umangi; District du Lac Léopold II; District du Kwango; District de Matadi; Lusambo (district du Lualaba-Kasaï); Imese (district de l'Ubangi); Bumba (district des Bangala); Libenge (district de l'Ubangi); District de l'Aruwini; Zone du Tanganika; Zone de Rubi Uélé; Zone du Haut-Ituri; Zone de Manyema; Tumba-Mani (district du Kwango oriental); Zone de Makrakra; Zone de la Makua; Zone de Uéré Bomu; Zone de Ponthierville; Shinkakasa (district de Boma); Tshila; Uvira (territoire de Ruzizi kivu); Villa coloniale (Watermael).

Chaque envoi se compose d'environ cent cinquante à deux cents ouvrages et constitue une bibliothèque.

Il contient, dans la mesure du possible, des romans et des livres de science, dont la majorité sont de langue française; cependant, chaque envoi renferme également des livres flamands, anglais, allemands et italiens.

Tous ces volumes sont reliés en vue d'assurer leur conservation.

L'œuvre a obtenu du Ministre de la Justice l'autorisation de faire exécuter ces travaux de reliure dans les prisons; il en résulte une

économie sérieuse, la main-d'œuvre ne coûtant ainsi que 15 centimes par volume. Les fournitures que nécessite la reliure sont envoyées par le Comité.

Un des obstacles qui devait le plus sérieusement entraver le développement de l'œuvre résidait dans la difficulté et la cherté des transports.

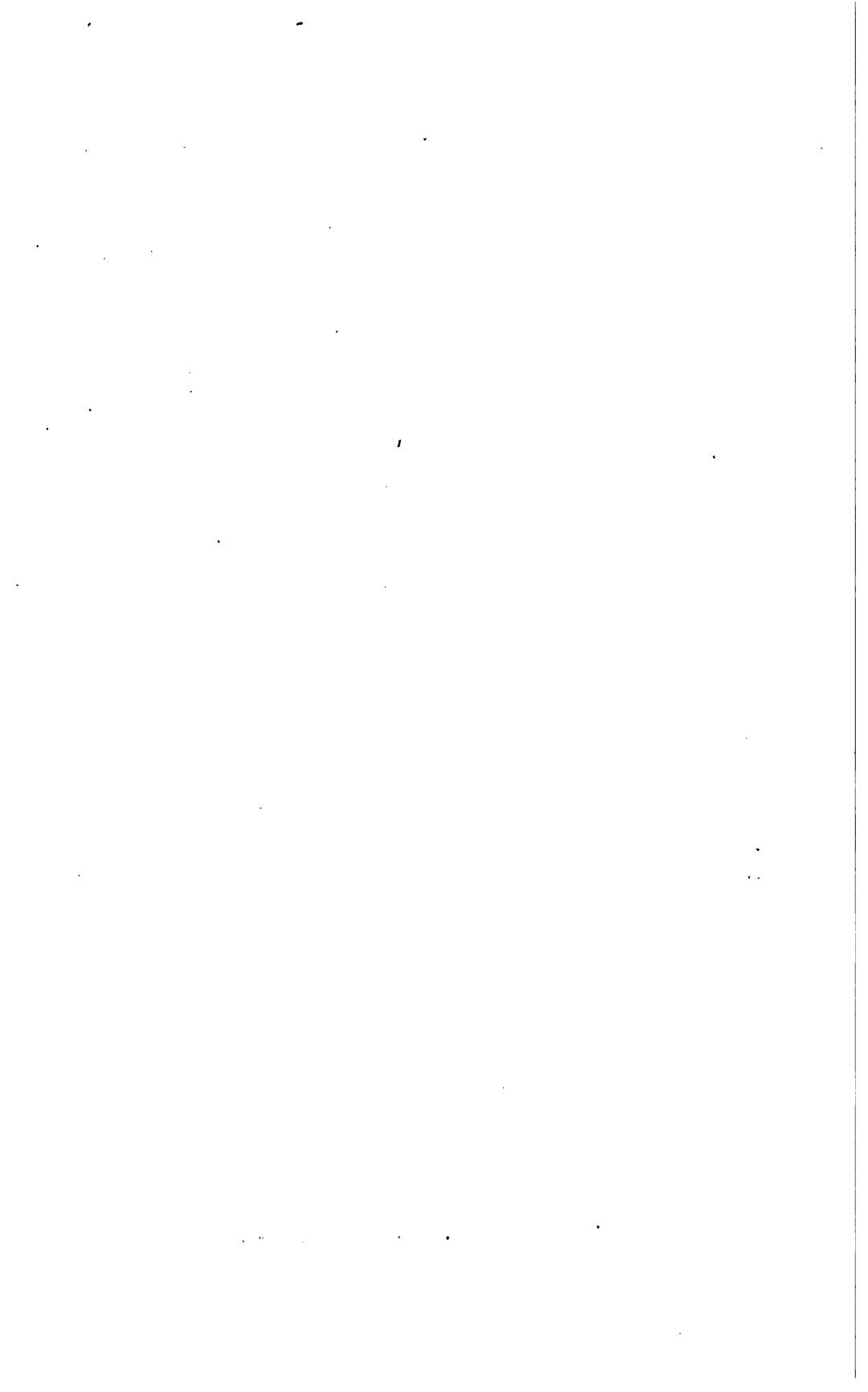
En effet, les colis qu'il fallait expédier d'abord d'Anvers au Congo, transporter ensuite par chemin de fer de Matadi à Léopoldville, devaient être chargés alors sur les steamers du Haut-Fleuve pour être dirigés enfin vers les stations de l'intérieur.

Le Comité fut heureusement secondé dans sa tâche : la Société maritime belge de navigation transporte gratuitement tous les envois des bibliothèques congolaises à bord de ses steamers ; la direction du chemin de fer de Matadi à Léopoldville accorde le transport gratuit sur sa ligne jusqu'à concurrence d'une somme de 1,000 francs. Le transport au delà de Léopoldville se fait par les soins de l'État Indépendant du Congo.

Afin d'éviter des détériorations, les envois se font dans des caisses zinguées ayant 64 centimètres de longueur sur 31 de largeur et 28 de hauteur. Le poids total ne peut dépasser 25 kilogrammes, de façon que la charge puisse être facilement transportée à dos d'homme.

L'expédition d'une bibliothèque nécessite l'emploi de huit caisses, dont deux comprennent la bibliothèque proprement dite. Celle-ci est démontable et construite en fer, de façon à se trouver à l'abri des termites. Elle peut contenir environ cent cinquante à deux cents volumes.

Malgré des ressources limitées, l'œuvre a pu jusqu'à ce jour créer au Congo trente bibliothèques contenant environ quatre mille volumes.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

**L'organisation rationnelle
de l'information et de la documentation
en matière économique.**

**EXAMEN DES MOYENS D'ASSURER AUX SERVICES DE RENSEIGNEMENTS DES
MUSÉES COLONIAUX ET COMMERCIAUX, AINSI QU' AUX OFFICES DE REN-
SEIGNEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX INDÉPENDANTS UNE PLUS
COMPLÈTE UTILITÉ AU POINT DE VUE DE L'EXPANSION MONDIALE.**

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. PAUL OTLET

Secrétaire général de l'Office international de Bibliographie.

La création des musées coloniaux et commerciaux est née de la nécessité de faire connaître au monde industriel et commercial ce qui se passe hors des frontières et de l'initier aux grands mouvements de l'évolution économique. Les « hommes » n'allant pas suffisamment jusqu'aux « choses de l'extérieur », les organisateurs de ces musées se sont efforcés de faire aller les « choses de l'extérieur » jusqu'aux hommes.

L'objectif principal au début était de chercher à représenter en quelque sorte le monde actuel en miniature et sous son aspect réel — plus généralement les matières premières et les produits fabriqués — soit par des objets originaux caractéristiques, soit par des fac-similés, des réductions, des modèles ou des échantillons de tels objets.

On n'a pas tardé cependant à constater combien une exposition permanente de produits, si elle est organisée à elle seule, est manifestement insuffisante comme mode d'information. Les objets matériels, en effet, sont encombrants et exigent des locaux spacieux qui font trop souvent défaut; ils sont difficiles à recueillir et à conserver; ils deviennent promptement surannés, susceptibles seulement de témoigner de faits du passé.

Pour parer à ces inconvénients, on a été amené à limiter les collections à de simples spécimens, renouvelés fréquemment, recueillis selon les besoins du jour ou à la demande expresse des intéressés⁽¹⁾. Toutefois, même dans de telles conditions, les objets présentés seuls offraient ce grave défaut qu'il était impossible d'inférer de leur seul examen toutes les données expérimentales ou théoriques recueillies à leur propos. Un commentaire vivant et approprié était indispensable. C'est pourquoi, parallèlement aux collections concernant les matières premières importables, les produits exportables et les modes d'emballage et de transport, les institutions du type des musées coloniaux et commerciaux ont été conduites à organiser, sous divers noms, des services d'informations et de renseignements industriels et commerciaux, établis en étroite connexion avec les collections d'objets exposés.

Intégrés de cette manière, de tels organismes ont eu chaque jour une action utile plus étendue, et leur place s'est affirmée primordiale parmi les institutions destinées à développer l'expansion économique mondiale⁽²⁾.

* * *

Tout service d'informations ou de renseignements implique l'existence des documents imprimés ou manuscrits, écrits ou iconographiés,

(1) Voir notamment la pratique suivie par le *Musée commercial* de Bruxelles et démontrée par l'examen même du catalogue de ses collections. Voir aussi la méthode suivie par le *Bureau voor Handelsinlichtingen* créé à Amsterdam en février 1903, à l'initiative de la *Maatschappij van Nijverheid*, et qui a établi d'étroites relations avec le *Koloniaal Museum* de Harlem.

(2) L'organisation rationnelle de musées a donné lieu de nos jours à des questions de technic spéciale que l'on a pu grouper sous le terme général de *Muscographie*. Comment recueillir les objets, les conserver, les présenter au public, les étiqueter, les cataloguer; comment les faire comprendre et apprécier, en tirer le maximum d'utilité, ce sont là tous points qui entrent dans le cadre de cette branche d'études.

dans lesquels sont consignés les faits destinés à être communiqués aux intéressés. L'utilité d'un tel service est proportionnelle à la valeur des documents qu'il a à sa disposition. Dès lors, la question de la meilleure organisation à donner à la documentation des services d'informations et de renseignements est directement et intimement liée à celle du développement des musées coloniaux et commerciaux.

Recueillir au jour le jour des renseignements utiles, sûrs, abondants et récents, les *conserver* sous une forme adéquate, les *distribuer* largement, rapidement, facilement, ce sont là les trois aspects principaux sous lesquels doit être envisagée toute organisation documentaire rationnelle.

Qu'a-t-il été réalisé jusqu'à ce jour, à ce triple point de vue, dans le domaine industriel et commercial? Quelles critiques fondées peut-on faire à l'ordre de choses actuel? Quelles dispositions pourraient être prises pour donner satisfaction aux desiderata exprimés?

Ces divers points paraissent mériter un rapide examen en se plaçant principalement au point de vue de l'expansion économique mondiale.

* * *

Le fonds de la documentation des musées commerciaux et coloniaux est constitué de nos jours par les renseignements que leur adressent les agents diplomatiques et consulaires. C'est, en effet, à ces agents que, dans la plupart des pays, a été confiée la mission spéciale de s'informer de tout ce qui peut intéresser le commerce et l'industrie de leurs nationaux dans les pays de leur juridiction respective. Ils ont pour devoir d'adresser périodiquement à leurs gouvernements des rapports circonstanciés sur ces matières. Ces rapports sont les uns généraux et annuels, les autres spéciaux et occasionnels. Un grand nombre d'entre eux sont publiés *in extenso*, en résumés ou par extraits, et distribués en plus ou moins grand nombre aux divers intéressés. Les rapports non publiés sont conservés dans des dossiers auxquels les services de renseignements peuvent recourir selon leurs besoins.

Quant aux demandes de renseignements adressées à ces services et dont la réponse ne se trouverait pas déjà dans les rapports antérieurement reçus, il y est donné suite par une correspondance particulière, qui est adressée en chaque cas aux agents de l'étranger les mieux en situation d'y donner réponse.

Les documents de l'espèce dite « Rapports consulaires » présentent de très grandes analogies dans les divers pays qui marchent à la tête du mouvement économique. Ils diffèrent cependant entre eux par certains détails qui ont leur importance.

EN FRANCE, les *Rapports commerciaux des agents diplomatiques et consulaires* sont publiés comme supplément au *Moniteur officiel du commerce*; chaque rapport fait l'objet d'un fascicule. Les fascicules sont numérotés et se vendent séparément au prix de 20 centimes à 1 franc suivant le nombre de pages. Il n'est publié d'autre table annuelle qu'une liste des titres des fascicules comprenant quatre pages d'étendue environ. Le nombre total de pages publiées dans tous les fascicules s'est élevé à 3,578 en 1904.

EN ALLEMAGNE, c'est le *Deutsches Handels Archiv, Zeitschrift für Handel und Gewerbe*, qui contient les rapports consulaires dans sa deuxième partie, dite « Berichte über das Ausland ». Ce recueil, qui est publié par le *Reichsamt des Innern*, comporte annuellement un fort volume de près de douze cents pages, texte compact à deux colonnes. Il est accompagné de trois tables, l'une par circonscription des agents consulaires dont les rapports sont publiés, l'autre par noms de localités, la troisième par matières ou produits.

AUX ÉTATS-UNIS, les *Monthly Consular Reports* sont édités par les soins du *Department of Commerce and Labor*. Le nombre des rapports publiés est très considérable. Le recueil comporte annuellement plus de deux mille cinq cents pages de texte accompagnées d'index trimestriels comprenant chacun environ trente-deux pages de rubriques de références. En général, les rapports sont très concis. Ils ont l'allure d'une véritable correspondance d'affaires adressée par un agent à son gouvernement aussitôt qu'un fait intéressant est parvenu à sa connaissance. Le texte est fréquemment illustré de clichés typographiques reproduisant des vues intéressantes.

EN ANGLETERRE, la collection des *Diplomatic and Consular Reports*, éditée par le *Board of Trade*, comprend annuellement environ deux cents rapports d'agents régionaux, soit quatre forts volumes. On a réalisé dans la rédaction du recueil des dispositions qui contribuent beaucoup à l'utilisation de la collection. C'est ainsi que chaque rapport est numéroté selon un numérotage continu. Il a sa

page-titre particulière et une pagination spéciale. Il peut former ainsi une publication indépendante, vendue séparément à très bas prix (de 1 à 2 1/2 deniers), en même temps qu'un élément d'une collection étendue. En tête de chaque rapport, on trouve un sommaire concis de son contenu et une référence aux numéros des rapports antérieurs ayant trait aux mêmes régions ou aux mêmes matières. Des notes marginales servent à rubriquer les questions traitées et facilitent les recherches. Annuellement paraît une table générale des matières sous le titre de *Index to Consular Reports*. Cet index comprend en une seule série alphabétique de rubriques, l'indication de toutes les matières traitées pendant l'année, tant dans l'*Annual Series*, qui est réservée aux rapports généraux, que dans la *Miscellaneous Series*, qui est consacrée aux rapports sur des questions particulières. L'index est à double entrée, de manière à répondre à ces deux ordres de questions : « Quels renseignements trouve-t-on dans le recueil relativement à tel pays, région, localité? ou relativement à telle espèce de produits? » Les rubriques géographiques sont subdivisées par matières, tandis que les rubriques des matières sont subdivisées par lieux géographiques. L'index est complété par des références aux documents officiels de l'année courante autres que les rapports consulaires, tels certains documents parlementaires, certains traités internationaux relatifs à des matières industrielles ou commerciales, etc.

EN BELGIQUE, le *Recueil consulaire*, contenant les rapports commerciaux des agents belges à l'étranger, est publié, en exécution de l'arrêté royal du 12 novembre 1855, par le Ministère des Affaires étrangères. La publication, qui est éditée par livraisons, comprend annuellement environ deux mille pages réparties en quatre tomes : chaque fascicule est accompagné d'un bref sommaire, mais des tables générales, analysant les matières contenues dans les cent vingt-neuf tomes parus, font défaut, le manuscrit commencé n'en ayant jamais été publié. Dans le corps des rapports, pour faciliter les recherches, on s'est efforcé de rubriquer les matières en chapitres et paragraphes dont les intitulés ont été placés en vedette. En ces derniers temps, on a cherché à substituer à la publication directe des rapports des consuls et vice-consuls locaux, celle des rapports des consuls généraux, dans lesquels les renseignements des premiers sont utilisés et coordonnés. De cette manière, les rapports constituent

des études d'ensemble qui font mieux ressortir les grandes fluctuations des marchés extérieurs.

∴

L'examen comparé des recueils de rapports consulaires publiés par les différents pays permet, certes, de constater un progrès continu dans ce genre de publication, mais il fait aussi reconnaître le bien fondé de critiques très vives.

A. Tout d'abord, et malgré leur étendue, ces rapports sont *insuffisants* pour documenter à eux seuls les services de renseignements industriels et commerciaux, eu égard surtout aux nombreuses autres sources d'informations existantes ou à développer;

B. En général, les rapports sont rédigés *sans plan d'ensemble*. Chaque agent a toute liberté pour traiter des questions qu'il croit utiles et pour présenter ses informations dans l'ordre que lui dicte sa propre fantaisie. Il s'ensuit un véritable chaos lors de la publication des rapports. Certaines questions sont développées outre mesure, d'autres ne sont jamais traitées. Lors de la lecture et de la consultation, les matières défilent en désordre et sans pouvoir donner lieu à des comparaisons immédiates;

C. Les *sources* auxquelles les agents ont puisé leurs renseignements sont rarement indiquées. Il en résulte que toute critique relativement à la valeur des données recueillies est à peu près impossible et que des contradictions flagrantes sont révélées par la lecture des rapports émanant d'agents de nationalités différentes en mission dans une même région;

D. La publication des rapports est *lente et tardive* (1). Étant donnée la rapidité des transformations économiques, les informations sont souvent surannées quand elles parviennent à la connaissance du public. Ces retards dans la publication proviennent en premier lieu du fait que les recueils consulaires sont conçus comme des ouvrages

(1) Voici un exemple de ces lenteurs. Le consul de Belgique à Berlin adresse au Ministre des Affaires étrangères son rapport sur le commerce et l'industrie de Berlin en 1903, sous la date du 2 septembre 1904. Le rapport paraît en 1905 dans la 2^e livraison du tome CXXVIII. A cet égard, le *Board of Trade* fait preuve d'une certaine diligence. Un rapport sur la situation économique d'Alexandrie pendant l'année 1903, rapport daté du 25 août 1904 et reçu le 1^{er} septembre suivant à Londres, est imprimé et présenté au Parlement endéans le même mois

périodiques, dont la publication concorde avec la périodicité d'une distribution régulière aux abonnés, et non pas avec les dates d'envoi des rapports par les agents. Mais la lenteur dans les informations est aussi causée par le fait que les agents, spontanément ou sur ordre, n'expédient leurs rapports que lorsqu'ils les croient complets, attendant pour ce faire qu'ils soient en possession des derniers éléments nécessaires;

E. On s'est en général trop peu soucié de rendre rapide et aisée la *consultation des recueils*. On perd de vue que l'abondance des renseignements est presque aussi nuisible que leur pénurie, s'il s'agit pour les chercheurs — principalement des commerçants et des industriels peu au courant de la manipulation des livres — de retrouver ce qu'ils désirent, sans guide, parmi la masse informe de données dont ils n'ont cure. En général, les index et les sommaires font défaut ou ne sont pas assez développés; la répartition des rapports en fascicules n'est pas assez divisée, le nombre des volumes à feuilleter est considérable et fait reculer.

* * *

Quelle que soit la valeur des documents dont on dispose, c'est en fait par le service de renseignements qu'ils doivent être mis en œuvre. Il importe donc de se faire une idée très exacte de ce qu'on peut attendre de semblables institutions.

Les services de renseignements en général ont pour fonction de fournir rapidement et facilement aux intéressés les réponses à toutes les questions qui rentrent dans leurs cadres.

Envisagés à un certain point de vue, on doit voir en eux des organes de diffusion des connaissances, créés par les nécessités de l'action pratique et qui ont pris rang progressivement à côté des institutions d'enseignement et des bibliothèques (1).

Les institutions d'enseignement visent les connaissances générales et d'un caractère plutôt théorique, connaissances que l'on doit acquérir selon un certain cycle pédagogique déterminé. Elles sont appelées à former l'esprit et à créer des habitudes intellectuelles bien

(1) Voir PAUL OULET, *Les sciences bibliographiques et la documentation*. (INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE, Bruxelles, 1903.)

plus qu'à fournir des éléments précis, concrets, immédiatement utilisables dans la vie pratique.

Les bibliothèques, appelées justement les « universités des auto-didactes », effraient et éloignent ceux qui ne cherchent que des renseignements. Il en est ainsi malgré les intéressants efforts qui sont faits aujourd'hui dans les pays les plus avancés pour en faire de véritables « laboratoires » et pour organiser pratiquement la consultation rapide et fructueuse des livres, consultation qui se substitue de plus en plus à leur lecture intégrale et continue. Les bibliothèques demeurent encore trop des « conservatoires » d'ouvrages surannés, inutilisables dans les domaines à transformation rapide, comme le sont le commerce et l'industrie. Au demeurant, leurs richesses mal classées et peu cataloguées restent inaccessibles à la grande masse des chercheurs.

Lorsqu'on a reconnu l'utilité de développer une action économique éclairée et réfléchie, il a donc été tout naturel de créer en dehors de l'enseignement et de ses cours, en dehors des bibliothèques et de leurs collections de livres, des organismes nouveaux chargés de fournir directement aux intéressés, sous forme de consultations verbales ou écrites, des renseignements sur des points déterminés. L'insuffisance des collections d'objets dans les musées coloniaux et commerciaux a donné à cette création une très vive impulsion. Mais les agents chargés du fonctionnement des services d'information ne sont en définitive que des intermédiaires entre le public d'une part, et, d'autre part, des collections de renseignements préalablement recueillis, classés dans un ordre rigoureux et prêts à être utilisés pour les divers besoins. Dès lors, la bonne organisation documentaire apparaît comme la condition primordiale du bon fonctionnement de ces institutions.

* * *

Faut-il insister sur le rôle de l'information et de la documentation en toutes matières? Il suffira de faire quelques citations à cet égard :

« La science progresse par les efforts des savants de tous les pays et de toutes les spécialités. Il importe donc à l'homme d'étude comme à celui qui a charge d'enseigner, de se tenir au courant des travaux de ses prédécesseurs et de ses contemporains pour les utiliser et pour pousser plus loin l'investigation scientifique, en évitant des répétitions involontaires et des pertes de temps. Les hommes de pratique professionnelle (ingénieurs, médecins, juristes, commerçants, indus-

triels) ont, d'autre part, besoin d'être guidés dans le domaine des écrits pour y trouver aisément les renseignements qui peuvent leur être utiles et qui peuvent leur apporter de sérieux éléments de succès dans leur action quotidienne. Le besoin est le même pour ceux qui ont à s'occuper de la gestion des affaires publiques, législateurs, administrateurs ou fonctionnaires. » (Institut international de Bibliographie en son *Manuel du Répertoire bibliographique universel*.)

« Le temps qu'on gaspille se traduit toujours par une perte et un ralentissement dans le progrès. C'est à ce système de se tenir toujours au courant de sa branche, de pouvoir toujours retrouver à son sujet tout ce qui a été fait et dit, que j'attribue en grande partie les progrès rapides qui ont été accomplis aux États-Unis. On ne verra pas souvent, en effet, un Américain travailler à un problème déjà résolu, et ceci est dû, en majeure partie, à ce qu'il tient ses références, et à son organisation documentaire si bien au courant qu'il n'est jamais entraîné à devoir revenir sur une chose déjà faite. » (R.-A. Hadfield, président de l'*Iron and Steel Institute*, en son discours inaugural, 1905.)

« Avec l'accumulation des matériaux, il faut qu'il se crée concurrence des moyens propres à les rendre accessibles. La quantité de littérature publiée est devenue tellement considérable que l'homme, sans un concours spécial, s'y perd et ne peut profiter des progrès constants de nos connaissances⁽¹⁾. Malgré tous ses efforts, le travailleur ne peut arriver à puiser à toutes les sources d'information qui se présentent à lui, de même qu'il ne peut trouver à se renseigner sur un sujet sans se livrer à de longues recherches. Il est indispensable que la société possède une intelligente coordination du travail éparpillé de toutes les intelligences. » (J. Rigby Smith, *L'accessibilité des informations*.)

Le besoin d'une documentation précise, rapide, aisée, à jour, intégrale, limitée à l'objet recherché, est donc devenu de nos jours un besoin primordial pour l'homme d'action. Longtemps c'était là le propre des hommes d'étude. Mais dans toutes les pratiques de la vie, dans les opérations de l'industrie et du commerce, un effort

(1) Nous avons estimé de 20 à 25 millions les unités bibliographiques existantes, c'est-à-dire le nombre de livres et articles de revues qui ont été publiés jusqu'à ce jour. (PAUL OTLET, *La statistique internationale des imprimés*, 1904.) La *Bibliographia technica* dépouille régulièrement plus de 300 périodiques importants relatifs aux sciences techniques.

considérable est fait de toutes parts pour sortir de la routine et pour mettre scientifiquement en valeur les utilités. Tout est discuté, tout est soumis à nouvel examen. Les projets, les réformes, les améliorations surgissent au continuel contact des hommes et des choses ; il faut les étayer, les contrôler, les adapter. Pour cela, il faut des renseignements, immensément de renseignements. Or ceux-ci existent, recueillis et formulés à l'avance dans les innombrables documents publiés. Mais il faut mettre l'*offre* en relation avec la *demande*.

Cette tâche est celle que s'est assignée l'Institut international de Bibliographie dont l'Office central a été reconnu comme service public par le Gouvernement belge. Fondé à Bruxelles en 1895, son but est de « favoriser les progrès de l'inventaire, du classement et de la description des productions de l'esprit humain ; de déterminer les unités bibliographiques en vue de faciliter, d'internationaliser et de perfectionner le caractère scientifique de ce classement ». L'étude des méthodes documentaires, de l'organisation rationnelle de la documentation en général, a fait l'objet de cet Institut depuis sa création. Dans le domaine de la réalisation, il s'est attaché exclusivement jusqu'ici à l'élaboration du *Répertoire bibliographique universel*, mais des recherches et des essais ont été tentés pour appliquer les principes d'organisation de ce répertoire aux diverses branches de la documentation : documentation par le livre, par le journal, par la revue, par l'image photographique, etc. Ces principes s'inspirent des idées fondamentales suivantes : caractère international de l'organisation — coopération de groupes spéciaux et régionaux pour le travail — uniformité dans le classement des matières — réduction des éléments documentaires en unités aussi individualisées que possible — conservation de ces éléments sous la forme de répertoires en fiches mobiles — caractère universel attribué à chacune des collections de documents dont chacun des documents particuliers est conçu comme élément d'une collection idéale, complète, qu'il est possible et qu'il faut tendre à acquérir en son entier — office international pour organiser la coopération et élaborer le répertoire central de documents, prototype à l'image duquel sont établis, partout où il y a utilité, les répertoires particuliers qui en sont dérivés.

* * *

C'est à la lumière de tels principes qu'on peut utilement rechercher quelle conception d'ensemble, idéale et schématique, on peut

se faire aujourd'hui des services d'information et de renseignements, de leur organisation documentaire, et comment cette conception se dégage de l'étude comparée des faits.

C'est le point que nous allons maintenant examiner.

L'organisation type vers la réalisation de laquelle il y aurait lieu de faire converger tous les efforts en utilisant, en transformant et en complétant les institutions actuellement existantes, présenterait les caractéristiques suivantes :

Fonctionnement dans chaque pays d'un office central d'information et de documentation en matières industrielles et commerciales, organisé par les pouvoirs publics avec le concours de libres associations.

Ce service a pour objet de poursuivre une enquête permanente et méthodique sur les choses, les personnes, les lieux, les institutions d'ordre économique, ainsi que d'organiser toute la documentation qui y est relative.

Ce service est largement et gratuitement accessible au public, installé dans un local situé près du centre, desservi par un personnel composé d'agents dont certains sont chargés de recueillir les renseignements, d'autres de les coordonner, les troisièmes de les distribuer sur demande verbale ou écrite des intéressés.

La documentation du service est assurée par des collections de documents divers en originaux, réunis en une bibliothèque cataloguée et classée, et par un répertoire central de documentation établi sur fiches, disposées selon les tables d'une classification méthodique uniforme des matières, et dans lequel sont enregistrées et conservées au jour le jour toutes les données recueillies.

L'existence d'un tel répertoire, établi sur des bases identiques dans tous les services de renseignements, conduit à la réforme des méthodes mêmes selon lesquelles sont colligés, imprimés et publiés les renseignements; ces méthodes tiennent compte de la possibilité d'utiliser directement les documents originaux dans les cadres du répertoire documentaire central.

Quant à la nature des renseignements à recueillir, ce sont ceux-là mêmes qui peuvent intéresser la vie industrielle, commerciale, maritime et coloniale, en tenant compte de l'utilité pour les affaires et les opérations à traiter de renseignements aussi détaillés, aussi complets et aussi individualisés que possible.

Le service central est en relation avec de multiples succursales

à qui il procure des renseignements tout prêts à être utilisés par leur organisation documentaire établie identique à la sienne.

Les diverses institutions indépendantes qui poursuivent partiellement un but similaire à celui de l'office central sont appelées à lui apporter leur collaboration.

Les divers services nationaux sont unis entre eux, à l'intermédiaire d'un bureau international, par les liens de la collaboration de travail et de l'échange des documents.

L'*Office central* et le *Répertoire universel de documentation* sont l'un l'organisme, l'autre l'instrument proposés pour organiser l'information et la documentation en matière économique, industrielle et commerciale.

* * *

Reprenons point par point les diverses caractéristiques désirables de l'organisation préconisée et cherchons à les justifier à la fois par le raisonnement et par les faits. Pour ces derniers, nous nous bornons à les énumérer brièvement, car un grand nombre sont connus et les autres peuvent l'être au moyen des références données en note. C'est ici le groupement des faits bien plus que leur description minutieuse qui est de nature à former démonstration.

I. — Dans chaque pays ou région est établi un *office central permanent* d'information et de documentation économique, industrielle et commerciale.

La concentration et l'union des efforts peuvent seules réaliser une tâche aussi importante que de documenter le commerce et l'industrie. Il y a lieu de mettre fin aux gaspillages des forces et aux travaux stériles par double emploi (1).

Il existe sous des formes variées, et sans qu'elles portent explicitement le nom de « service de renseignements », des organisations très nombreuses qui ont le but déclaré de fournir des données sur des

(1) A un certain point de vue, le service central de renseignements et d'informations n'est que la généralisation des institutions privées créées pour la documentation en certaines matières, tels, par exemple, le service des études financières des grandes banques (celui du Crédit lyonnais à Paris est un modèle du genre), le service des études pour les entreprises minières formé à l'initiative des grandes banques allemandes, etc.

points précis (4). Ainsi, par exemple, dans un domaine tout technique, l'Union permanente des Tramways fournit des consultations par écrit à ses membres. Lorsque les questions posées par ceux-ci présentent un intérêt général, elles font l'objet d'un questionnaire adressé par voie de lettre circulaire à toutes les exploitations affiliées. Ainsi agissent aussi le Comité central de Houillères de France et d'autres. Mais les renseignements fournis de la sorte sont limités à certaines catégories et le caractère souvent professionnel ou fonctionnel de telles associations est un obstacle à la diffusion de ces services. Par suite, ils se trouvent dans la situation des bibliothèques spéciales et privées comparées aux grandes bibliothèques centrales publiques, dont les collections permettent de satisfaire aux besoins de tous.

La coopération d'un service central avec des organismes spéciaux est donc nécessaire pour leur plus grand avantage respectif. Car si les associations ont l'inconvénient de limiter leurs renseignements à des objets très spéciaux, par contre elles offrent cet avantage que les relations de confraternité entre leurs membres engendrant une confiance réciproque, l'information peut s'étendre à des faits qui échappent à un service purement administratif. Il est à noter cependant que ces services étendent de plus en plus leurs investigations à mesure que les défiances du public sont vaincues par les services qu'il reconnaît qu'on lui rend.

La tendance à centraliser les services de renseignements et de documents, et les bons résultats qui en sont la conséquence, sont prouvés par les offices spéciaux que les États ont créés en diverses matières pour diriger des enquêtes permanentes, et qui sont une des formes de l'introduction de la science dans la pratique administrative, tels les offices du travail, les services d'agriculture, services géologiques, services des mines, bureaux de législation étrangère, etc. On peut dire que l'information en tous les domaines est devenue en ces dernières années, et dans presque tous les pays, une véritable

(4) Certaines rédactions de revues agissent comme de véritables offices de renseignements. Leurs abonnés peuvent leur adresser des questions auxquelles il est répondu par lettre particulière ou par la voie de la revue. Les rédactions trouvent là une véritable collaboration de la part de leurs abonnés qui leur signalent des points de pratique et d'actualité. On peut citer à titre d'exemple les consultations du *Génie civil* et des *Annales des Chemins de fer et des Tramways*. — La *Revue de l'ingénieur et l'index de la presse technique* se définit : « Un bureau d'ingénieur-conseil organisé en service public. »

fonction gouvernementale, tout à fait distincte de l'enseignement, et destinée à éclairer à la fois les administrations et le public (1).

De plus en plus, on *amalgame* les services. L'« Imperial Institute », créé à Londres en 1887 à l'occasion du jubilé de la reine Victoria, a été rattaché au « Board of Trade » par un acte du Parlement de 1902. Le bureau de renseignements, « Commercial Intelligence Office » de l'« Imperial Institute » est conduit actuellement par le « Commercial Intelligence Branch » du « Board of Trade ». — La coopération a été établie aussi entre l'« Imperial Institute » et l'« Emigrant's Information Office », établi par le « Colonial Office ». — Au Musée commercial de Bruxelles on a adjoint le service de l'émigration et ceux des adjudications publiques, etc.

Le mouvement en faveur de la concentration des bibliothèques, tel qu'il se produit notamment aux États-Unis, démontre d'autre part les grands avantages de la fusion des collections de documents.

II. — Le service central est organisé par les *pouvoirs publics*, mais avec le concours de libres associations.

Les pouvoirs publics disposent de moyens d'investigation qu'ils sont seuls à pouvoir mettre en œuvre. L'action impartiale est une garantie en des matières qui touchent d'aussi près à des intérêts pécuniers. L'étendue même de la documentation et les facilités d'accès à donner au public occasionnent des frais que la collectivité seule peut supporter. Il s'agit d'ailleurs d'un véritable service public à raison de l'intérêt général que présente le but à atteindre : entretenir et développer la vie économique de la nation. Quant au concours des associations, il se justifie par l'avantage de faire participer dans une large mesure les intéressés eux-mêmes au travail, au contrôle et aux initiatives des services publics.

Faits à l'appui : Les États entretiennent de nombreux offices nationaux de renseignements qui portent des noms divers : Office national de commerce extérieur de France — Office du gouvernement général de l'Algérie — Office colonial de France — « Commercial Intelligence

(1) Un exemple typique de ce que peut une action gouvernementale bien conduite en matière d'information est fourni par la véritable révolution qu'en moins de vingt ans le Gouvernement est parvenu à faire accomplir à l'agriculture en Belgique. C'est la diffusion des renseignements par voie de cours, conférences, travaux, etc., qui a surtout produit un tel résultat.

Branch » du « Board of Trade » anglais — Offices de renseignements pour les Indes, le Canada, le Canada et Queensland, établis à Londres en connexion avec le « Board of Trade », — « International Bureau of the American Republics », fondé à Washington à la suite de l'« International American Conference » de 1890 pour faire connaître les unes aux autres les républiques de l'Amérique — « Bureau of Manufacturers » créé il y a deux ans par le Congrès des États-Unis — Institut mondial fondé à Bruxelles par le Roi Léopold II il y a quelques mois.

L'opportunité d'associer les institutions libres au fonctionnement de tels services officiels est indiquée par le vœu du dernier Congrès des chambres de commerce anglaises de voir les chambres de commerce agir comme distributeurs des renseignements recueillis par le « Commercial Intelligence Branch ».

D'autre part, l'exemple de l'Office national du commerce extérieur de France est probant. Il a été fondé par la loi du 4 mars 1898, à la suite d'une convention passée entre l'État et la Chambre de commerce de Paris. Cet office a été déclaré établissement public ayant capacité de recevoir des dons, legs et subventions. Il relève du Ministère du Commerce, mais son comité de direction, pour le fonctionnement journalier, est composé de représentants des chambres de commerce (1).

III. — Le service d'information a pour objet de poursuivre cette *enquête permanente* sur les lieux, les choses, les personnes et les institutions au point de vue économique, d'en faire l'étude systématique et d'organiser toute la documentation qui y est relative.

Les extraits suivants des actes constitutifs de certains offices corroborent ce point :

« L'Office national du commerce extérieur de France a pour mission de fournir aux industriels et négociants français les renseignements commerciaux de toute nature pouvant concourir au développement du commerce extérieur et à l'extension de ses débouchés dans les pays étrangers, les colonies françaises, les pays de protectorat. »

(1) L'Office national du commerce extérieur est remarquablement organisé. Il comporte quatre services : notoriété et honorabilité commerciales, enquêtes industrielles et commerciales ainsi que les renseignements généraux, douanes et transport. Il occupe trente-sept personnes. L'État lui alloue une subvention annuelle de 70.000 francs. La Chambre de commerce de Paris lui donne une allocation de 54.000 francs et a affecté à ses services un grand immeuble qui lui appartient. Le budget des recettes de l'Office en 1905 est de 184.600 francs.

« L'Office du gouvernement général de l'Algérie a pour mission de faire connaître en France et à l'étranger l'importance économique de l'Algérie, fournir gratuitement tous les renseignements de nature à favoriser le développement commercial, industriel et agricole de la colonie, et hâter son peuplement par des éléments français. »

« The Commercial Intelligence Branch of the Board of Trade is intended to be a centre at which information on all subjects of commercial interest shall be collected and furnished in a form convenient for reference and at which, so far as the interest of British Trade permit, replies shall be given to enquiries by traders on commercial matter. »

L'objet du « Bureau of Manufacturers » est spécifié comme étant notamment de « recueillir, de compiler, de publier et de distribuer toutes les informations utiles concernant l'industrie et le commerce ».

IV. — Le service d'information est *accessible au public*, tous les jours, pendant de nombreuses heures, gratuitement ou moyennant certaines conditions de réalisation facile.

Il faut, en effet, que chacun puisse recourir à ces institutions, en tout temps, sans délai, sans justification de sa condition ni du pourquoi de ses demandes.

Les règlements des services existants stipulent presque tous la gratuité, l'accessibilité au public en général, de longues séances d'ouverture.

Les plus grands soins doivent être apportés en vue de rendre aisément accessible l'usage des services organisés. La bonne obligation des agents ne suffit point. Des instruments de recherche et de consultation tels que des index doivent librement être mis à la disposition du public. Il faut aussi que les agents entrent autant que possible en contact avec les personnes qui s'adressent à eux. Ils doivent parler, converser, chercher à bien saisir le renseignement désiré plus encore que le renseignement demandé. Des questions complémentaires, dérivées ou connexes, doivent être suscitées dans l'esprit de l'interlocuteur, de manière à lui faire comprendre le parti qu'il peut tirer de l'organisme auquel il s'adresse et de le familiariser avec les ressources d'information qu'il peut y trouver. On apprend à se servir des offices de renseignements comme on apprend à se servir de livres. Il y a là toute une éducation du public à faire. Les agents de ces offices doivent être pénétrés de cet esprit

d'apostolat qui caractérise celui qui accomplit vraiment la fonction d'instruire.

V — Le service est organisé dans un *local* bien aménagé et situé à proximité du centre des affaires. Il importe qu'il soit très connu et très fréquenté.

Si les galeries des collections ne peuvent être édifiées qu'à la périphérie de la ville, à cause de leur extension, le service d'information et de documentation peut en être séparé et réuni, s'il y a lieu, à d'autres services de renseignements ou de documentation connexe, dont la fréquentation a déjà créé un mouvement de visiteurs.

A Paris, l'Office du commerce extérieur est installé près de la Bourse, 3, rue Feydeau (II^e arrondissement), et l'Office colonial au Palais Royal. A Londres, le « Commercial Intelligence Branch » est joint aux autres services du « Board of Trade », près de la Cité, tandis que les collections sont réunies à South Kensington, à l'« Imperial Institute ». A Bruxelles, le Musée commercial est installé à proximité de la Bourse, rue des Augustins.

Que de services créés pour le public demeurent insuffisamment connus de lui, et quels regrets éprouve souvent le personnel qui se dévoue à l'organisation de tels services de ne pouvoir davantage être d'une utilité réelle, alors cependant qu'il est profondément convaincu de l'utilité de ses travaux ! Cet état de choses résulte souvent d'un défaut d'organisation pratique ou du manque de publicité. Mais souvent aussi la raison en doit être cherchée dans le fait de locaux mal situés, éloignés du centre des occupations, placés en dehors des voies de grande circulation ou à un étage trop élevé.

L'aspect extérieur des bâtiments — dont l'architecture répond souvent mal à la destination — ainsi que l'agencement intérieur ont une réelle importance. En s'inspirant des améliorations introduites dans les locaux des grandes banques modernes, certaines administrations publiques ont réussi à rendre moins rébarbatif l'accueil fait au public par leurs installations. La réforme des bureaux de poste en France en est un exemple. Les dispositions très ouvertes adoptées à l'Office du commerce extérieur à Paris en sont un autre (1).

(1) L'ingénieux aménagement des bureaux centraux des grandes banques allemandes à Berlin (*Deutsche Bank, Disconto-Gesellschaft, Dresdner Bank, etc.*) fournit d'intéressants modèles.

VI. — Le personnel du service comprend trois sortes d'agents :

Les agents chargés de recueillir les renseignements et de procurer les documents qui les contiennent : agents diplomatiques et consulaires, représentants attirés envoyés en mission spéciale, hommes d'étude, institutions et associations assumant la tâche de recueillir certaines données, etc. ;

Les agents chargés de coordonner et d'organiser les renseignements recueillis selon les dispositions arrêtées pour en faire un ensemble systématique aisément utilisable : lecteurs, analyseurs, traducteurs, indexeurs, compilateurs, etc. (4) ;

Enfin, les agents chargés de répondre aux demandes verbales ou écrites du public, en recourant eux-mêmes à cet effet aux collections documentaires.

La répartition du travail entre ces trois sortes d'agents est justifiée dans une organisation étendue, car elle répond à trois fonctions distinctes, exigeant des aptitudes différentes. Elle correspond en fait à l'organisation virtuelle de la plupart des services existants.

Le corps des agents diplomatiques et consulaires augmente tous les jours de nouveaux membres, qui accroissent les possibilités d'informations du service central. A tout moment, des envoyés spéciaux sont engagés pour parfaire l'enquête des premiers, telle par exemple la mission spéciale confiée il y a quelques mois par le Bureau des manufactures des États-Unis à cinq personnalités compétentes, chargées de visiter les divers pays du monde et de compléter les renseignements recueillis par les agents consulaires.

Les correspondants du Ministère du Commerce et de l'Office national du commerce extérieur portent le titre de « conseillers du commerce extérieur de la France » et sont choisis parmi les industriels et négociants. Leurs attributions consistent à répondre aux demandes de renseignements qui leur sont adressées par la voie du Ministère ou de l'Office et à donner spontanément à ceux-ci des communications de toute nature susceptibles de contribuer à l'expansion de l'industrie et du commerce français.

(4) Le service des traductions prend de plus en plus d'importance dans les offices de renseignements. Il est intéressant de rappeler ici que c'est à l'idée de traduire et de résumer l'essentiel du contenu des grandes revues étrangères que doit son origine le Cabinet des périodiques de la Bibliothèque royale de Bruxelles : c'est le Roi Léopold II qui inspira cette création il y a bien des années.

Dans le cas où des négociants ou industriels français s'adresseraient directement aux conseillers de commerce pour se procurer des renseignements commerciaux, ceux-ci doivent faire parvenir à l'Office national les réponses à ces demandes d'information. Cet établissement public les transmet alors aux intéressés, après en avoir pris note pour ses propres besoins. De la sorte le concours désintéressé des conseillers ne profite pas seulement à des intérêts particuliers, mais il est utilisé également dans l'intérêt général du commerce français.

VII. — Il est pourvu à la *documentation* des services d'information par la formation de collections de documents originaux, réunis en bibliothèque, par la formation d'un répertoire central de renseignements et informations provenant de sources multiples, et complété par divers répertoires annexes.

VIII. — Les *collections* comprennent des livres et brochures, des périodiques (revues et bulletins publiés par des associations ou institutions), des journaux, des catalogues industriels et commerciaux, des annuaires d'adresses, des documents iconographiques, des diagrammes et cartogrammes, des extraits de journaux, des notices manuscrites, des renseignements adressés par correspondance, etc. Ces collections sont recueillies méthodiquement, d'une manière continue et en s'inspirant d'un plan d'ensemble. Elles sont disposées dans des meubles classeurs appropriés à chaque espèce de documents. Elles sont cataloguées et indexées au jour le jour. Elles réalisent ainsi, pour les matières industrielles et commerciales, le type moderne des bibliothèques conçues comme institution destinée à la conservation et à l'utilisation des documents.

Faits à l'appui :

Documentation par le livre et les revues; bibliothèque spéciale et cabinets de périodiques formés par les musées commerciaux et coloniaux. Il en a été créé notamment par le « Board of Trade », l'« Imperial Institute », l'Office du commerce extérieur de Paris, le Musée commercial de Bruxelles, le Musée commercial et industriel d'Anvers, etc.

Vœux émis par les congrès des chambres de commerce d'Angleterre, en faveur de bibliothèques spéciales à organiser par les chambres de commerce.

Progrès considérable réalisé par les bibliothèques aux États-Unis et trop peu connu encore en Europe, où la plupart des établissements de cette espèce sont gérés suivant les principes traditionnels peu conformes aux nécessités contemporaines. Le mouvement des bibliothèques aux États-Unis date à peine de trente ans. Aujourd'hui, on y compte 4.000 bibliothèques, possédant ensemble 50 millions d'ouvrages et réparties dans tous les États de l'Union (1). Les méthodes basées sur la coopération entre établissements similaires, l'intervention de l'outillage mécanique, l'emploi de meubles appropriés et minutieusement étudiés, l'unification des règles et procédés ont permis de mettre à la disposition du public des ouvrages nombreux et facilement accessibles. Ils ont accru dans des proportions considérables le rendement effectif des collections de livres (2).

Collections méthodiques de catalogues, prospectus, circulaires, prix-courants industriels et commerciaux, formées systématiquement un peu partout. A citer notamment la collection classée de la bibliothèque de l'École industrielle de Luxembourg, la collection du Bureau commercial de l'Exposition de Liège (3), la collection pour laquelle la Chambre de commerce de Philippopoli (Bulgarie) a fait appel aux industriels étrangers et qui concerne les machines et appareils utilisables en Bulgarie (4). Des progrès considérables ont été réalisés au

(1) Pour l'organisation des bibliothèques américaines, consulter notamment le *Library Journal*, organe de l'Association des bibliothécaires américains, qui comprend plus de mille membres, et les rapports annuels de la *Library of Congress*. Cette bibliothèque, qui est la Bibliothèque nationale des États-Unis, a été construite suivant des plans qui prévoient la possibilité d'emmagasiner cinq millions de volumes. Le bâtiment, superbe monument érigé dans un parc public, a coûté environ 38 millions de francs. Le budget annuel dépasse 3,500,000 francs.

(2) Jast (*Library Journal* 1904, n° 12, p. 36), au Congrès international des bibliothécaires de Saint-Louis, 1904, définissait ainsi le rôle et la fonction des modernes bibliothèques :

« The conception of the reference library as a great workshop, a literary laboratory, in which the student, the technical worker, the professional man, in short, every one in search of informations shall find every possible facility for consultation and study and the uses of which shall be a necessary part of everyone's educational up bringing. »

(3) Cette collection a été classée avec la collaboration de l'Institut international de Bibliographie et conformément à la classification décimale.

(4) Sous le titre de « Portefeuille commercial des colonies françaises », l'Office colonial a fait faire un groupement méthodique et sous reliure des catalogues et prix-courants de certaines maisons. Ce portefeuille est déposé dans toutes les colonies françaises par les soins de l'Office colonial.

cours de ces dernières années dans la confection et l'impression des catalogues industriels et commerciaux. Les grandes maisons dépensent annuellement des sommes énormes pour annoncer leurs produits sous une forme agréable et parfaitement documentée. L'illustration est abondante, la typographie soignée, l'aspect extérieur séduisant et original (1). Aux États-Unis, des spécialistes se chargent de mettre en forme les matériaux qui doivent composer de tels catalogues et des imprimeries se sont fait la spécialité de les imprimer. La rédaction des catalogues s'améliore aussi. On en fait des traductions en diverses langues; on rélige les données essentielles, mesures, quantités et prix, en le système du pays auquel on destine les exemplaires. On a songé aussi à améliorer le système de distribution afin d'éviter les gaspillages, à mesure que le poids et le coût en augmentaient. Exemples : distribution collective des catalogues par le Bureau commercial à l'Exposition de Liège; Central stand pour cette distribution à l'« Imperial Institute » de Londres, etc. (2).

Documentation par l'image. Collections méthodiques de documents iconographiques, concernant notamment les matières du commerce et de l'industrie. Exemples : Musée de photographies documentaires de Paris; essais tentés par l'Institut international de Bibliographie en vue de la création d'un Répertoire iconographique universel; extension aux États-Unis des collections de photographies documentaires formées par les grandes bibliothèques concurremment avec les collections d'estampes; annonce d'un prochain Congrès d'iconographie documentaire, organisé par le Congrès international de photographie à la suite des délibérations qui ont eu lieu à ce sujet au récent Congrès de Liège (juillet 1903). Les représentations graphiques des objets, des personnes et des milieux — véritables musées du monde par l'image — constituent le complément naturel des descriptions écrites. Elles ont sur ces dernières, quant à l'économie de temps et à la fatigue cérébrale, l'avantage d'une perception *simul-*

(1) On a souvent signalé les résultats étonnants obtenus par les grands magasins de Paris, tels que le Louvre et le Bon Marché, par la distribution à profusion, en province et à l'étranger, de catalogues illustrés et échantillons conçus de manière si pratique qu'ils ont rendu possibles aux ménagères des commandes sans avoir à connaître des objets eux-mêmes. Le catalogue illustré de la Maison de Blanc de Paris est à citer au point de vue de l'exécution photographique des illustrations.

(2) On cite telle firme américaine préparée à fournir des renseignements industriels et commerciaux et qui a réuni une collection de début de 30,000 catalogues l

tanée du tout et de ses parties, à l'opposé de la perception successive que réalisent les écrits fondés sur la représentation des sons.

Possibilité et utilité de collections étendues de diagrammes et cartogrammes tenus à jour et condensant sous une forme synoptique un grand nombre de données numériques : démontrée par les essais des instituts de statistique, par l'extension donnée aux publications de diagrammes, par l'application qui a été faite avec succès de ce mode de figuration aux diverses expositions universelles, notamment dans les sections des sciences et d'économie sociale. Utilité des cartes économiques et industrielles permanentes des divers pays.

Collections de revues. — Les périodiques sont publiés de nos jours en nombre de plus en plus considérable. Dans le domaine commercial et industriel, à raison des transformations rapides que subit le monde économique, leur fonction est plus importante encore que dans d'autres domaines. Ils représentent l'actuel, tandis que les livres trop souvent sont vieux avant l'achèvement de l'impression (1).

IX. — Dans un *répertoire central de documentation* sont enregistrés et conservés tous les renseignements destinés à servir de réponse aux questions du public. C'est une sorte de livre continu, de vaste encyclopédie de faits économiques, commerciaux et industriels, constamment accru et susceptible de devenir complet, intégral, universel, véritable cadastre de ce qui existe dans ce domaine, archives vivantes du monde actuel, instrument pratique de la documentation et de l'information.

Les dispositions mêmes de ce répertoire permettent d'y concentrer, en un tout homogène et unique, l'ensemble des renseignements de toute nature recueillis au jour le jour, et qui risqueraient fort de s'égarer ou de devenir inconsultables s'ils étaient accumulés sans ordre ni classement. Ce répertoire est constitué par utilisation des documents innombrables, de provenances diverses, non compris dans les collections dont il est question au paragraphe VIII, et auxquels on fait subir les opérations nécessaires pour les verser dans des cadres

(1) La plupart des revues commerciales et industrielles ont une partie d'annonces très étendue. Il y a tendance marquée à rédiger l'annonce sous une forme documentaire, en faisant part au lecteur de faits précis au lieu de vagues boniments. Certaines revues classent leurs annonces par spécialités et en publient même une table de matières.

classificateurs et unificateurs : rapports, articles de revues, correspondance, extraits d'ouvrages, notes manuscrites, renseignements puisés dans la correspondance, découpures de journaux, etc. Les recueils de statistique, les publications consulaires, les publications administratives fournissent des sources abondantes à utiliser (1). Pour fusionner en un tout homogène et coordonné les documents divers, ils sont dépouillés et les renseignements réduits à leurs éléments analytiques ultimes, c'est-à-dire aux renseignements unitairement les plus simples. A chaque unité, ou renseignement formant notice distincte, est consacrée une fiche mobile, soit que le renseignement ait été transmis, soit qu'il provienne du découpage et du collage de documents préexistants et conservés. Chaque fiche porte un titre ou intitulé, une mention indiquant l'origine, la provenance ou la source du renseignement, un numéro classificateur de la matière emprunté à une classification méthodique invariable. Les fiches portant les mêmes numéros de classification sont toujours réunies. Des fiches divisionnaires plus hautes et d'autre couleur séparent les fiches de renseignements en groupes distincts (2).

(1) Les renseignements que contiennent les publications administratives et parlementaires ainsi que les annuaires de statistique sont innombrables et du plus haut intérêt. Malheureusement leur mode de publication fait obstacle à leur diffusion. La question des améliorations à apporter dans la publication des documents officiels devrait faire l'objet d'un examen d'ensemble. Il n'existe même pas de catalogue tenu à jour des publications officielles des divers États. En ce qui concerne la statistique, on a formellement proposé, sinon de remplacer, du moins de compléter les annuaires par des offices conservant les données en manuscrits et les communiquant au fur et à mesure des besoins. On a proposé aussi l'unification de la statistique sur la base de la classification décimale. (Voir notamment *International statistical Institute*, 40th session. London, 31 July 1903 : *The future of statistics*, by J. G. MANDELLO.)

(2) Le Répertoire central de documentation pourrait, à juste titre, être dénommé Répertoire encyclopédique, à raison de son mode de consultation qui rappelle celui des grandes encyclopédies et à raison aussi de la variété de renseignements qu'il doit contenir. Si la méthode de documentation exposée ici s'étendait quelque jour à d'autres branches que les matières économiques, industrielles et commerciales, l'unité de format des fiches employées et l'unité de la classification permettraient de réaliser le *Répertoire universel de documentation*, le seul qui puisse répondre complètement aux besoins de l'heure présente et constitue pour le XX^e siècle, après tous les progrès réalisés en toutes matières et l'accumulation formidable des matériaux fragmentaires et épars, une œuvre équivalente à ce que l'*Encyclopédie* a été pour le XVIII^e siècle.

Les essais de Répertoire de documentation entrepris par l'Institut international de

Le *Répertoire central de documentation* est composé de diverses parties affectées chacune à une espèce particulière d'information ou de document. Tels sont le répertoire des adresses, comprenant des listes choisies de personnes, de firmes et institutions classées par localité et par spécialité; le répertoire des brevets d'invention (1); la partie du *Répertoire bibliographique universel* et du *Répertoire iconographique universel*, élaborés par l'Institut international de Bibliographie (2), relative aux faits du commerce et de l'industrie, etc.

Le *Répertoire universel de documentation* substitue l'unité de sources à consulter à la multiplicité des recueils, registres, dossiers, documents divers. La compilation de renseignements sous la forme analytique permet de les utiliser comme éléments de réponse à toute question quelconque du public, que ces questions concernent des ensembles ou des détails, des aspects simples ou des complexes. L'emploi de la fiche mobile d'un même format permet en tout temps les additions, les modifications, les rectifications, les permutations. Des tables de classification, l'une par matières, l'autre par localités, et dont les rubriques sont systématiquement ordonnées et exprimées sous la forme concise de numéros classificateurs décimaux, assurent au classement un caractère désirable d'unité, de permanence, d'universalité et d'internationalisme. Quant à la rédaction des notices de renseigne-

Bibliographie ont pris comme base la fiche du format papier commercial (275^{mm} × 215^{mm}), utilisé dans le sens de la hauteur. Les fiches sont conservées dans des fardes de papier fort, numérotées décimalement et qui sont ensuite placées verticalement dans les tiroirs de meubles classeurs (système dit *vertical filing*). Ce format est identique à celui des fiches du Répertoire iconographique de l'Institut (en formation). Le découpage et le collage sur fiches des documents peuvent être facilités par l'emploi de petits massicauts et de machines à coller.

(1) Sur l'organisation des répertoires de brevets d'invention, voir *Bulletin de l'Institut international de Bibliographie*, t. VIII, p. 160.

(2) Le Répertoire bibliographique universel comprend dès aujourd'hui plusieurs centaines de mille renseignements sur les écrits (livres et articles de revue) qui concernent les sciences économiques, commerciales et industrielles. L'organisation du Répertoire bibliographique universel permet de procurer à tout service de renseignements un duplicata de ce répertoire et de le tenir constamment à jour. (Voir *Manuel du Répertoire bibliographique universel*, p. 74.) La *Bibliographia economica*, qui paraît régulièrement depuis 1903, publie mensuellement environ 400 notices bibliographiques. La *Bibliographia technica* (Index de la presse technique) comprend de 1903 à 1905, en une trentaine de fascicules, l'indication de 36,000 écrits se rapportant à autant d'ouvrages ou articles de périodiques. Elle comporte des notes analytiques en plusieurs langues.

ments, elle s'inspire de la nécessité d'être clair, concis, complet. Les dispositions types les mieux appropriées sont employées dans chaque cas sous forme de texte courant, de tableaux, de programmes, de schémas figuratifs. Place y est réservée pour les données futures chaque fois qu'il s'agit de faits continus. Les recommencements sont ainsi évités et la condensation des matériaux atteint un degré plus élevé.

Les faits viennent-ils donner un appoint à cette conception théorique d'un Répertoire documentaire central ?

Pour se convaincre qu'il est possible de réunir des centaines de mille renseignements en un vaste répertoire sur fiches classées, il suffit d'étudier l'organisation donnée par l'Institut international de Bibliographie au Répertoire bibliographique universel qu'il élabore (1). Ce répertoire comprend actuellement plus de six millions et demi de notices bibliographiques établies sur fiches séparées et dont les éléments sont rédigés suivant des règles uniformes. Ces fiches, établies en duplicata, sont classées en deux séries, l'une suivant l'ordre des noms d'auteurs des ouvrages, l'autre d'après l'ordre des sujets dont ils traitent. Ce classement est opéré à l'aide d'une classification bibliographique (classification décimale) dont les tables, entièrement imprimées aujourd'hui, ne comportent pas moins de trente-trois mille rubriques coordonnées (2). Le Répertoire bibliographique uni-

(1) Voir *Manuel du Répertoire bibliographique universel* (organisation, méthodes, travaux), publié par l'Institut international de Bibliographie. Bruxelles, 1, rue du Musée, 1905.

(2) L'Institut de Bibliographie présente la classification décimale comme un système complet de classement et d'« étiquetage » :

« D'une manière générale, comme classification des matières uniforme et internationale, la classification bibliographique universelle est susceptible d'être appliquée au classement des diverses espèces de documents et des matériaux dont les travailleurs intellectuels ont à se servir, et elle fournit à cet effet des cadres tout prêts, tracés d'avance : classement des répertoires bibliographiques et des catalogues; classement des ouvrages eux-mêmes dans les bibliothèques; classement des notes, observations, extraits et documents divers destinés à des études et à des travaux personnels; classement des tables des matières des recueils périodiques; classement de documents graphiques, illustrations et photographies, de clichés, de brevets, de spécimens, de catalogues industriels, de circulaires commerciales et toutes autres applications à la documentation, prise dans le sens le plus large.

» Le jour où la classification documentaire universelle se sera répandue, où son application aura été généralisée, au lieu d'avoir à se familiariser avec vingt clés différentes, variant d'après les institutions qui conservent et qui classent les docu-

versel, qui s'accroît tous les jours et qui devra comprendre jusqu'à cinquante millions de fiches, est d'une consultation extrêmement facile. Il substitue aux innombrables listes et recueils bibliographiques existants, qui sont fragmentaires, incomplets, anciens, une collection homogène, un instrument de recherche unique.

Le système des fiches tend à se généraliser de plus en plus. Imaginé pour la formation des catalogues de bibliothèques, il n'a pas tardé à trouver son emploi dans les administrations publiques et dans les maisons de commerce et d'industrie, notamment en Amérique et en Angleterre, plus récemment en Allemagne et en Belgique : catalogues, inventaires, listes d'adresses et de correspondants, registres d'état civil, listes de l'armée, cadastre des propriétés, éléments de comptabilité publique et industrielle, etc. (1).

Quant à la classification uniforme, encyclopédique, internationale, s'exprimant en rubriques concises et d'une intelligibilité universelle, de nombreux essais en ont été faits en divers domaines avant la publication de la *Classification décimale*. Exemple : les classifications des expositions universelles, les classifications adoptées par les congrès internationaux des mathématiciens, des chimistes, etc. (2).

ments, le public des chercheurs pourra, à l'aide d'une seule clé, c'est-à-dire d'une même table de classification des matières, se faire ouvrir les trésors de tous les dépôts de documents. Une économie considérable de temps pourra être réalisée ainsi, et le chercheur bénéficiera des avantages de la connexion étroite établie entre toutes les sources documentaires de nos connaissances, grâce à la notation internationale exprimant à l'aide de chiffres concis les rubriques des principales questions scientifiques. La classification bibliographique universelle permettra enfin de créer l'entente et la coopération dans les travaux. Au point de vue des collaborations internationales, elle pourra jouer un rôle similaire à celui qu'on attend de la langue internationale, qui ne cherche pas à contrarier les langues particulières ni à s'y substituer, mais bien à servir d'auxiliaire et de complément pour les relations extérieures. Aussi la classification bibliographique universelle ne cherche pas à se substituer aux classifications scientifiques fragmentaires existantes, mais à se juxtaposer à elles pour créer un lien matériel de classement entre toutes les productions de l'esprit. » (*Manuel du Répertoire bibliographique universel : Exposé de la classification bibliographique*, n° 32.)

(1) Voir la brochure publiée par l'Institut international de Bibliographie sous le titre de : *Les Répertoires sur fiches*. Bruxelles, 1903. Consulter aussi les périodiques *System* (New-York); *Organisation* (Oos, Baden); *Le bureau moderne* (Genève); *L'Index de la Presse technique* (Bruxelles).

Ces périodiques s'occupent d'une manière fort intéressante de ce qu'on a appelé l'« organisation » dans le domaine de la vie pratique et des travaux de bureau.

(2) PAUL OTLET, *Comment classer les pièces et documents des sociétés industrielles*. Bruxelles, 1904.

Le procédé consistant à extraire par découpage certaines parties de publications imprimées, et à les reporter, par collage, sur des feuillets séparés, a été pratiqué notamment pour les collections de découpages de journaux. Les *Argus* de la presse (*Litterarische Bureaux*) l'exploitent sur une grande échelle. Dans les ministères et dans les grandes administrations publiques, les services de presse dépouillent systématiquement de cette manière tous les articles de journaux pouvant présenter quelque intérêt pour l'institution. La Bibliothèque fédérale suisse, à Berne, constitue par ce moyen des archives nationales de faits sociaux méthodiquement classés. Le Congrès international de la Presse a été saisi, en ses sessions de Vienne 1904 et Liège 1905, du projet de former un répertoire universel de la presse quotidienne par découpage et classement des articles de journaux (1).

X. — En supposant que des répertoires de documentation, constitués sur des bases analogues, existent dans les divers services d'information, les renseignements doivent être *recueillis*, à l'avenir, de manière à correspondre à toutes les questions qui figurent dans les cadres de ces répertoires. Ils doivent en outre être rédigés et publiés autant que possible sous forme de documents pouvant y être utilisés directement, sans aucune transformation.

Les rapports des agents diplomatiques et consulaires et ceux des chambres de commerce demeurent les sources principales qui alimentent ces répertoires, mais ils sont désormais rédigés suivant les données méthodiques d'un formulaire commenté par des instructions écrites, et conformément aux desiderata d'une enquête systématique permanente (2).

Afin de recevoir sans retard ni lenteur les renseignements les plus

(1) HEINZMANN-SAVINO, *Un répertoire des articles de presse quotidienne* (reproduisant notamment une note sur la question présentée par l'Institut international de Bibliographie). IX^e Congrès international de la Presse, Vienne, 1904.

(2) Si l'on objectait que des règles pour le classement, la rédaction et la publication des documents sont complexes et compliquées, nous répondrions par l'exemple de la réglementation administrative qui n'a été rendue possible et efficace que lorsqu'on s'est trouvé en présence d'un code complet, d'une compilation méthodique de dispositions. et par l'exemple de la statistique, qui ne s'est développée et n'a donné des résultats appréciables qu'après avoir étudié des méthodes très complexes pour recueillir les données numériques, les comparer et en déduire des conséquences.

récents, les agents sont invités à les transmettre aussitôt qu'ils parviennent à leur connaissance, sur feuillets ou fiches séparés contenant chacun un seul objet et portant même, avec un titre adéquat et une date précise, le numéro correspondant de la classification des questions.

Les faits suivants viennent à l'appui de cette manière de concevoir l'information :

Généralisation dans la correspondance commerciale d'un format de papier uniforme, dit papier commercial (215^{mm} × 275^{mm}). — Généralisation de l'usage commercial de consacrer une lettre spéciale à chaque objet distinct. — Généralisation, dans toutes les opérations administratives, de l'emploi de formules identiques, imprimées d'avance, de manière à réduire les transcriptions à la main. — Généralisation de l'emploi de questionnaires et d'instructions dans les grandes enquêtes statistiques, sociologiques, législatives, scientifiques (1).

Possibilité d'un collectionnement méthodique de faits, démontrée par le résultat des enquêtes relatives à une même question poursuivie simultanément et selon un plan uniforme par les agents consulaires d'un même pays dans leurs circonscriptions respectives. Exemple : l'enquête sur la situation mondiale des industries textiles conduite par le Musée commercial de Bruxelles; l'enquête sur la situation mondiale des mines de fer, conduite par le *Board of Trade* au moyen des agents consulaires anglais, à la demande de la *British Iron Trade Association*.

XI. — Les relations des agents et des autres organes d'enquête sont *imprimées* et *publiées* dans celles de leurs parties qu'il paraît intéressant de porter à la connaissance du grand public. Les autres parties sont utilisées dans le répertoire de documentation soit en original, soit en copies manuscrites, prêtes à être communiquées aux intéressés à première demande.

La publication des renseignements est faite sous plusieurs formes différentes.

(1) Voir notamment le plan d'enquête de la *Science morale, l'Enquête ethnographique et sociologique sur les peuples de civilisation inférieure* conduite par la Société belge de sociologie Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1905) et *Hints to travellers scientific and general*, edited for the Council of the Royal geographical Society by JOHN COLBS. Volume II : *Industry and commerce* by J. S. KELTIE. London. 1904.

D'abord sous forme de recueil, mais un recueil sans périodicité déterminée, paraissant au fur et à mesure de la réception des renseignements. Ce recueil a l'allure d'un journal de faits. Les renseignements y sont publiés de manière à constituer chacun une notice complète par elle-même, avec un titre clairement exprimé et inscrit en vedette et, en outre, le numéro correspondant de la classification. La concision est désirable et implique la suppression de toute formule de politesse, de l'expression de vagues généralités ou de faits supposés connus. L'impression du recueil est faite au recto des pages seulement, le verso restant blanc, de manière à permettre aux abonnés de découper à leur guise les notices qui les intéressent et de constituer à leur usage personnel des répertoires particuliers de renseignements sur fiches, maintenus toujours en concordance avec les répertoires du service central. Des sommaires et des index cumulatifs sont annexés à la publication (1).

La deuxième forme de publication est l'édition directe sur fiches ou feuillets des notices du recueil. C'est le moyen d'alimenter directement les répertoires des services de renseignements, sans autre opération complémentaire. C'est par suite le moyen de multiplier de tels répertoires dans tous les centres d'activité. Des abonnements, limités aux renseignements sur des matières ou sur des régions déterminées, peuvent être souscrits par les firmes commerciales et par les particuliers pour lesquels ils constituent l'équivalent d'informations ou de propositions d'affaires qu'ils recevraient régulièrement de leurs correspondants à l'étranger. La diffusion des renseignements est ainsi largement réalisée. La crainte des souscripteurs d'avoir trop à lire, trop à consulter est combattue par l'offre de ne fournir directement à chacun que ce dont il pense pouvoir tirer profit.

La troisième forme de publication est constituée par des compilations d'ensemble, résumant, condensant, à des périodes déterminées, tout l'état d'une question ou d'un ensemble de questions : des rapports généraux, des monographies, des enquêtes spéciales, etc. Ce

(1) Lire dans *The theory of national and international Bibliography*, par F. CAMPBELL (London Library Bureau, 1896), les intéressantes considérations du chapitre Ier sur la nécessité de soumettre la compilation et la publication des ouvrages à des règles déterminées (*An introduction to the theory of compilation and publication*). L'auteur, attaché longtemps au British Museum, s'y est trouvé aux prises avec le désordre et le chaos qui règne dans l'immense littérature des Indes anglaises qu'il avait assumé la tâche de cataloguer.

sont là travaux coordonnés et solidement établis, bases sur lesquelles viennent se superposer ensuite, en assises successives, les rapports quotidiens de faits nouveaux.

Exemples à l'appui : Améliorations de détail apportées successivement aux rapports consulaires, et dont il a été question plus haut. — Périodiques publiés actuellement avec le verso des pages en blanc, de manière à permettre le découpage : le *Mois scientifique*, l'*Index de la presse technique*, divers recueils de la collection *Bibliographia Universalis* (1).

Possibilité d'une documentation individuelle : Plusieurs journaux techniques importants offrent aujourd'hui de livrer, à un prix modéré, le texte et les gravures des articles découpés dans les publications, de même que les traductions d'articles étrangers

Liste des importateurs et exportateurs aux États-Unis, publiée directement sur fiches et tenue à jour par la Chambre de commerce de Philadelphie. — Publication méthodique entreprise par le Gouvernement des Indes qui, d'accord avec l'« Imperial Institute » et en vue de faire connaître les produits économiques de l'Inde, a organisé, parallèlement et en concordance : 1° la publication d'un Catalogue descriptif ou dictionnaire des produits économiques de l'Inde, dont tous les articles sont numérotés, 2° une collection de spécimens de tous ces produits (Index-collection) numérotés en concordance avec le dictionnaire, 3° une collection commerciale des produits spéciaux et un matériel descriptif de cette collection. — Publication par les organismes du type des musées commerciaux, de périodiques se rapprochant du genre journal ou revue, qui complètent les informations des rapports consulaires et signalent, en les résumant, les informations parues dans les rapports étrangers ou dans les revues indépendantes. Tels : le *Bulletin commercial*, organe hebdomadaire du Musée commercial de Bruxelles; *The Board of Trade Journal*, publication hebdomadaire du département commercial du « Board of Trade », prix 1 denier (2), etc.

(1) CH. DIDIER, *La revue à découper*. (BULLETIN DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE, t. IV, p. 175.) — PAUL OTLET, *La technique et l'avenir des périodiques*. (BULLETIN DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE, 1901, nos 4-6.)

(2) Voir aussi le mode de publication par fascicule, consacré à un seul sujet et se suffisant à lui-même, adopté par la *Science sociale*, l'importante publication qui poursuit l'œuvre de Le Play.

L'Office national du commerce extérieur a organisé méthodiquement toutes ses publications. Le *Moniteur officiel du commerce* paraît tous les jeudis et samedis, à raison de 20 à 24 pages de texte par numéro. En annexe sont publiés les *Rapports* des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger. La *Feuille d'informations et renseignements* est bi-hebdomadaire. Elle est une réduction du *Moniteur* destinée à la vulgarisation des renseignements commerciaux les plus saillants. Imprimée verso des pages en blanc, elle est adressée régulièrement et gratuitement à plus de mille institutions commerciales, publicistes et journaux. Les *Monographies industrielles et commerciales* cherchent à épuiser un sujet donné. (Celle relative au *Commerce de vins à l'étranger et aux colonies* comprend trois volumes.) Les *Notices commerciales* concernent l'étude d'un produit dans un pays déterminé. Les *Dossiers commerciaux* ont pour but de permettre à tout négociant français, s'occupant d'une branche commerciale ou industrielle déterminée, de constituer à son usage personnel une collection de renseignements sur sa spécialité. Ces dossiers ne contiennent ni rapport d'ensemble ni étude générale sur un produit ou un pays, mais des renseignements de détail, notamment les informations à caractère confidentiel pour le commerce français et « qui s'accorderaient mal avec une publicité étendue à l'étranger », et aussi les indications d'une portée immédiate et d'une utilisation urgente qui perdent de leur valeur en attendant leur publication dans des organes périodiques (adjudications, propositions d'affaires, prévisions de récolte, etc.). Les dossiers ou rubriques sont au nombre de quatre-vingt-quatorze spécialités. Les feuillets sont numérotés conformément au tableau de classement des rubriques; ils portent un deuxième numéro en concordance avec la table des pays et un troisième numéro qui est celui de l'ordre des feuillets d'un même dossier. Le service des feuillets n'est pas périodique; ils sont adressés aux abonnés aussitôt qu'il y a lieu. Tout dossier ou rubrique contient ainsi un nombre variable et illimité de feuilles de renseignements s'ajoutant les unes aux autres: l'abonnement est de 10 francs par an pour cinq rubriques. En 1904 ont paru 1,001 feuilles différentes de renseignements. Plus de 27,000 feuilles ont été envoyées aux abonnés. C'est là un instrument de vulgarisation permettant de diffuser en toute sûreté les renseignements nécessaires au commerce. Le service des feuillets est personnel, confidentiel et réservé aux personnes de nationalité française.

XII. — Quant à la *nature des renseignements* à recueillir, conserver et distribuer, ce sont tous ceux qui peuvent intéresser la vie industrielle, commerciale, coloniale, maritime, voire même les faits du travail, de l'agriculture et de la finance, qui ont tant de rapports avec ceux du commerce et de l'industrie proprement dits : matières premières, produits fabriqués, transports, tarifs douaniers, droits et taxes, forme de contrat, conditions de paiement, emballages, entreprises à créer ou affaires à suivre, travaux publics et adjudications; situation des marchés, prix des marchandises, salaires; conditions techniques de la production; statistiques; adresses des maisons de commerce, particuliers ou sociétés qui sont établis en telles localités ou s'occupent de telles spécialités, notoriété de firme, etc.

Mais tous ces faits, pour les pays exotiques principalement, et même pour les pays civilisés, doivent être complétés par des données sur les mœurs, les coutumes, les besoins, les croyances, les institutions, dans leurs rapports avec la vie économique. Tout ce qui touche à la vie matérielle et à la vie sociale des peuples influe sur leurs conceptions du commerce et détermine leurs besoins de certaine manière qu'il importe de pouvoir apprécier. L'ethnographie et la sociologie, au sens large du mot, sont ici les auxiliaires des sciences économiques.

Les renseignements énumérés plus haut sont relatifs non seulement aux pays étrangers, mais aussi au pays où fonctionne le service central. Un cadastre économique doit être complet et l'on ne voit aucun motif d'en omettre le pays national. Il est des marchés intérieurs et des productions indigènes aussi importants à connaître et à conquérir que ceux de l'extérieur. D'ailleurs le développement économique mondial est étroitement lié au développement économique à l'intérieur des frontières. Au surplus, la collaboration internationale dont il sera question au paragraphe XVI suppose que chaque région assume, avant toute autre, la tâche de se faire connaître elle-même.

Les renseignements sur toutes les questions indiquées plus haut ne se bornent pas à des données générales et synthétiques propres à intéresser plutôt l'économiste, l'homme d'État, les hauts dirigeants de l'activité commerciale et industrielle. Ces renseignements ont aussi, et même en premier lieu, une portée pratique. Ce sont ceux dont il est nécessaire de s'entourer pour effectuer des transactions commerciales, conclure les achats et les ventes, assurer les transports,

s'engager, à faire ou stipuler le travail d'autrui. Ces renseignements sont donc nettement précis, actuels, complets surtout; ils sont aussi individualisés et concrets qu'il est possible (1).

Exemples à l'appui quant à l'espèce de renseignements : Le but très étendu que se proposent les offices de renseignements existants tel qu'il est déterminé dans leurs règlements ou actes de constitution. — Les matières actuellement traitées par les rapports consulaires et dont l'extrême variété est démontrée par les index et tables des matières. — Les programmes étendus des instituts supérieurs de commerce qui font rentrer la plupart de ces matières dans le cadre de leur enseignement. — La tendance à organiser les musées ethnographiques en vue des buts utilitaires et pratiques, notamment pour faire connaître les us, coutumes, institutions et croyances des peuples primitifs avec lesquels il y a lieu de trafiquer. — Les manuels des voyageurs dans les pays exotiques qui traitent de beaucoup de ces matières, tel, notamment, le *Manuel du voyageur au Congo*, publié par la Société des études coloniales de Bruxelles.

Exemple à l'appui quant à l'opportunité d'étendre l'enquête au pays national : Les ouvrages publiés par les divers Gouvernements à l'occasion des expositions universelles, tels notamment que les exposés relatifs à la Belgique publiés pour l'Exposition de Saint-Louis; l'ouvrage intitulé *La Belgique*, publié en 1905; l'ouvrage sur le *Canada*, son histoire, ses productions et ses ressources naturelles, publié pour l'Exposition de Liège par le Ministère de l'Agriculture du Canada.

Exemples à l'appui quant à l'opportunité d'individualiser les renseignements : Certains recueils consulaires, tel le recueil belge, citent dans les rapports publiés le nom de certaines firmes étrangères importantes et l'office publicateur s'offre, en déclinant toutefois toute responsabilité, à faire connaître aux intéressés le nom d'autres firmes qui seraient signalées dans les rapports manuscrits qu'il reçoit. — L'avis que publie à cet égard le Ministère des Affaires étrangères

(1) Les renseignements par écrit doivent être mis en corrélation avec les renseignements d'autres espèces, cela va de soi. Exemple : Le rapport sur les résultats de l'enquête poursuivie à Madagascar par le Gouverneur général à la demande de l'Office colonial, a été appuyé de collections d'échantillons, accompagnées de fiches de renseignements et d'un lot de photographies représentant différents types de costumes indigènes. Ces documents peuvent être consultés au Musée colonial, à Paris.

de Belgique, éditeur du *Recueil consulaire*, formule notamment le principe que « parmi les informations de nature à guider les négociants et industriels désireux de se créer des relations à l'étranger, l'indication des maisons s'occupant du commerce de différents articles constitue un des éléments les plus importants ». — La plupart des bulletins des musées commerciaux publient des listes d'adjudications publiques avec renseignements circonstanciés. — Le *Board of Trade Journal* a une rubrique permanente dans laquelle il signale en termes exprès des « affaires » possibles à l'étranger. — Des collections d'annuaires, de Botin, de livres d'adresses, destinés à créer des relations de personnes à personnes, sont mises à la disposition du public dans tous les musées commerciaux. — Les listes spéciales d'importateurs et d'exportateurs publiées par la Chambre de commerce de Philadelphie et dont il a été question plus haut. — La pratique instaurée par le Bureau « voor Handelsinlichtingen » d'Amsterdam, consistant à s'informer du nom des firmes qui ont importé en pays étranger des produits que pourraient éventuellement fournir certains fabricants hollandais et à faire connaître ensuite spontanément ces renseignements aux fabricants affiliés (1).

XIII. — Le public *recourt* aux offices de renseignements soit par des demandes verbales, soit par des demandes écrites. Il lui est répondu verbalement ou par écrit, soit en donnant une solution adéquate et *in extenso* à ses questions, soit en lui remettant en lecture les notices elles-mêmes du répertoire central de documentation, soit en lui signalant les sources ou documents à lire et à consulter. Le public, comme il a été dit plus haut, peut aussi souscrire aux diverses publications des services (recueils, fiches ou publications occasionnelles), et se tenir ainsi au courant de ce qui l'intéresse.

XIV. — Le service central d'informations et de renseignements commerciaux et industriels a de multiples *succursales* installées dans

(1) Comme exemple de renseignements détaillés, on peut encore citer le rapport publié du Chef des services des douanes de Madagascar sur le commerce des tissus et fils de coton dans cette île. Il renseigne très exactement sur les marques de tissus les plus en faveur, ainsi que sur les principales maisons françaises et étrangères qui se livrent à l'importation des étoffes à Madagascar. Les renseignements sont bien coordonnés : un tableau en colonnes en rend la consultation fort aisée.

les villes de province. Ainsi se fait une large diffusion de renseignements dans le public. Les succursales, plus ou moins complètes, sont installées et fonctionnent comme services annexes à des institutions locales existantes, musées commerciaux et coloniaux, bibliothèques, associations, instituts, chambres de commerce, établissements d'enseignement à tous les degrés, consulats à l'étranger⁽¹⁾. Les succursales comme telles n'ont à assumer aucun travail pour recueillir ou coordonner des renseignements. Ce travail est opéré, une fois pour toutes, au service central, lequel reçoit tous les renseignements et documents, leur donne leur forme définitive, les catalogue, leur assigne les cotes de classement et ensuite en transmet aux succursales des duplicata tout élaborés et prêts à être utilisés. Certains documents plus rares forment des collections itinérantes et circulent de succursale en succursale, ou bien sont communiqués sur demande au siège de l'une d'elles, qui en demeure responsable vis-à-vis du service central.

A l'appui de la conception d'un service central de renseignements en relations avec de nombreux bureaux succursales, on peut invoquer l'intéressante organisation qui été donnée récemment aux bibliothèques de Norvège, lesquelles, au nombre de 750, ont été toutes rattachées à un service central, domicilié à Christiania. Le but poursuivi est d'unifier les procédés et de concentrer le travail afin d'augmenter le rendement de l'organisation. Toutes les bibliothèques fédérées font usage de la même classification (la classification bibliographique décimale); elles appliquent les mêmes méthodes de distribution des ouvrages. Le bureau central achète les ouvrages en gros et en établit le catalogue pour compte des diverses bibliothèques, lesquelles reçoivent les livres tout prêts à être placés sur les rayons⁽²⁾.

XV. — De même que l'organisation exposée fait entrer parmi les sources d'information qu'elle utilise les documents de provenances diverses qui sont énumérés au paragraphe IX, de même elle fait appel

(1) L'examen comparé de la manière dont les consuls des divers pays organisent leurs bureaux est fort suggestif. Les consulats allemands et américains sont particulièrement intéressants à étudier, car ils disposent d'une documentation rapide et abondante.

(2) HAAKON NYHUUS, *The organisation of State supported libraries in Norway*. (LIBRARY JOURNAL, vol. XXIX, n° 12, décembre 1904, p. 59.)

à la plus large *collaboration de tous les organismes* existants et qui poursuivent pour l'information elle-même et la distribution des renseignements des buts connexes aux siens, tels notamment les chambres de commerce (4), certaines administrations publiques, les grands groupements industriels et scientifiques.

Un grand nombre de chambres de commerce ont réalisé les desiderata exprimés plus haut. Leurs rapports constituent des sources d'informations de premier ordre; elles ont des journaux qui sont distribués largement et gratuitement à toutes les institutions similaires du pays et aux principales de l'étranger; elles ont créé des bibliothèques spéciales, etc.

Le but et les attributions de ces chambres ont été définis de la manière suivante par le meeting de l'Association des chambres de commerce du Royaume-Uni, tenu à Manchester en septembre 1904 :

« Fournir au « Board of Trade » des informations sur les questions commerciales et industrielles, créer des musées commerciaux, publier annuellement ou plus fréquemment, si possible, un rapport de leurs procès-verbaux des conditions du commerce, de l'industrie, du travail, des moyens de transport, réunir et répandre des informations offrant de l'intérêt et de la valeur pour la communauté commerciale, agir comme distributeur officiel des informations communiquées par les agents consulaires et par le « Commercial Intelligence Branch » du « Board of Trade », répertorier et classer de telles informations de manière à les mettre à la disposition de ceux qui font des recherches, organiser une bibliothèque commerciale, etc. (2). »

La connexion et l'interpénétration des connaissances font une nécessité de la documentation. Il est peu de questions dont certains aspects ne concernent pas l'industrie, le commerce, la colonisation. La science de l'ingénieur, les travaux publics, l'hygiène, l'enseignement, la législation, les questions ouvrières, l'étude sociologique, ethnographique, anthropologique, psychologique, historique des

(4) Des groupements existent en dehors des chambres de commerce qui se proposent l'étude méthodique de certains pays. Ainsi la *Société des études portugaises*, à Paris, la *Société des Amis du peuple russe*, en Belgique, le *Comité pour l'inventaire méthodique des ressources de l'Afrique occidentale française*, à Paris, la *Société d'études coloniales*, de Bruxelles, etc.

(2) Le Congrès international des chambres de commerce (Liège 1905) s'est occupé de la question : « Quel est le meilleur moyen d'assurer dans le sein des associations un service d'informations rapides? »

racés et des peuples, doivent être considérés comme des auxiliaires puissants de l'expansion économique, tant nationale que mondiale (1).

Il suit de là qu'il y a lieu, pour la documentation et l'information, d'établir des liens permanents entre les grandes institutions existantes, liens purement fédératifs qui maintiennent entières leur constitution propre et l'autonomie de leur action.

Il s'ensuit aussi qu'il y a lieu d'établir des connexions entre les œuvres et les travaux divers établis en ce domaine. De même que le Répertoire bibliographique des matières économiques a été conçu et partiellement réalisé suivant les mêmes méthodes que le répertoire bibliographique des autres sciences, de manière à pouvoir considérer que le groupement des divers répertoires particuliers constitue le Répertoire bibliographique universel — de même il convient de concevoir pour le Répertoire de documentation en matières économiques une organisation similaire à celle que les nécessités pratiques font entrevoir pour d'autres branches, de manière à former, quelque jour, encore lointain mais certain, le Répertoire universel de documentation en toutes matières.

Nous avons développé cette pensée ailleurs en ces termes : « Les offices documentaires seront des distributeurs de tous renseignements d'ordre scientifique. Organes de la conservation et de la diffusion de la science, ils la transmettent par la voie écrite du document, comme l'école et la chaire la transmettent par la voie orale. C'est dans ces offices que se rendra le travailleur désireux de disposer sur l'heure de données sûres, précises, parfaitement à jour et présentées sous une forme analytique telle qu'il puisse immédiatement les utiliser soit dans la construction ou synthèse personnelle qu'il entreprend, soit pour progresser dans la recherche qu'il se propose. Mais ces offices eux-mêmes entreprendront graduellement la publication du « Livre universel » qu'ils seront chargés d'élaborer et de conserver. Cette publication sera faite sous forme de feuillets volants ou de fiches, dont les plus récentes, résumant et condensant toujours davantage, remplaceront les plus anciennes.

(1) Le traité magistral de Schmoller, dont la traduction française vient de paraître sous le titre de *Principes d'économie politique*, constitue une démonstration lumineuse du fait que les données de tous ces groupes de connaissances influent sur tous les problèmes de l'économie.

» Enfin un jour viendra, étape ultime, où il sera librement reconnu, sinon par tous, du moins par la généralité, que toute publication doit être astreinte à des règles précises de rédaction, de composition, d'impression, de distribution. La forme du « Livre universel » sera alors la forme en laquelle seront faites toutes les publications scientifiques. La tâche des offices documentaires en sera singulièrement simplifiée. Le « Livre universel » se formera de soi, au jour le jour, par la réunion des feuillets des publications individuelles (classés et ordonnés selon les rubriques d'une classification sûre, précise et détaillée, et emmagasinés dans une série de meubles classeurs appropriés). Ce livre donnera lieu à autant de duplicata intégraux ou partiels, complets ou abrégés, qu'il sera désiré par les instituts documentaires existants et par les particuliers (1). »

Le groupement des « Livres universels » de diverses sciences constituera par lui seul le *Répertoire universel de documentation*. C'est en ce sens qu'on a pu dire que le livre de l'avenir, c'est l'office.

XVI. — Par de certains côtés, *l'organisation est internationale*. Tous les services centraux nationaux sont fédérés entre eux par les liens de la collaboration et des échanges. On admet que l'expansion économique est favorable à tous les pays, que les opérations économiques sont conclues à l'avantage de toutes les parties contractantes, que toutes les nations dès lors ont un intérêt à ce que les transactions soient nombreuses, faciles, avec élimination, si l'on peut s'exprimer ainsi, de tout poids mort et de toute friction. Or, la plus grande partie des renseignements recueillis par les agents des offices nationaux sont utilisables par les autres offices. Dès lors, c'est accroître pour chacun d'eux le nombre des renseignements dont il peut disposer que de les échanger régulièrement entre eux, alors surtout que leur publication à destination des nationaux les ferait en tous cas parvenir à la connaissance des plus diligents.

Un office international, organisé à l'instar des grands services internationaux existants, a pour tâche de réaliser d'une manière efficace les relations entre services internationaux.

L'enquête sur les conditions commerciales et industrielles des nations et organisée suivant un plan d'ensemble est mondiale, l'in-

(1) PAUL OTLET, *Les sciences bibliographiques et la documentation*, 1908, p. 24.

stitution fédérative est internationale, — la documentation en ces matières est universelle. — L'interdépendance des conditions du commerce et de l'industrie, l'unité de la science économique conduisent à l'unification dans les méthodes et l'organisation : l'unification dans les instructions et les formulaires d'enquêtes, dans les types de publications, dans la classification des matières et dans le format des fiches ont produit l'unification dans les répertoires de renseignements.

La nécessité de donner à l'information et à la documentation une organisation internationale, parallèlement aux organisations nationales, apparaîtra surtout quand elles devront servir à seconder l'effort des institutions économiques internationales que l'on entrevoit, telles par exemple les Unions douanières et le Bureau international permanent des intérêts commerciaux et économiques. Cette nécessité grandira à mesure que la communauté des intérêts deviendra plus étroite entre les nations devenues plus solidaires.

Les États ont déjà réglé entre eux, par des conventions internationales, plusieurs questions qui se rattachent à la documentation en général. C'est ainsi que la Convention de 1885 a organisé les échanges internationaux, notamment les échanges littéraires comprenant les publications scientifiques, artistiques et techniques. Pour la Belgique seule, les opérations d'échange se chiffrent annuellement par un mouvement de 55,000 à 60,000 volumes. — En 1890 est intervenue entre les États une entente pour publier régulièrement, sous le nom de *Catalogue international de la littérature scientifique*, des informations classées sur les travaux en matière de sciences pures.

La possibilité d'une coopération internationale entre les États et les associations en vue d'organiser l'information et la documentation industrielle et commerciale est elle-même démontrée par la création récente de l'Institut international d'Agriculture. On lit, en effet, ce qui suit dans les instructions aux agents diplomatiques formulées par le Gouvernement italien à la suite de l'initiative première du roi d'Italie :

« Les agriculteurs vivant isolés et dispersés se sont montrés moins aptes à établir et à maintenir des rapports réciproques, directs et continus, à se procurer des nouvelles promptes et sûres sur la production, sur la consommation, sur les prix, sur les usages des différents marchés du monde où d'autres deviennent souvent arbitres de leur sort en négociant les produits de leur travail..... La constitution d'un institut international, formé par les représentants des

grandes associations agricoles et par les délégués des divers Gouvernements... faciliterait la connaissance directe et réciproque non seulement des conditions des diverses régions agricoles, des méthodes de production, des marchés et des prix, mais encore des obstacles que le commerce des denrées rencontre à cause des défauts des lois et des tarifs ou bien à cause du manque ou du coût excessif des transports et similia. Un institut international ainsi fait fournira des informations rapides, sûres et générales, données en temps utile et d'une façon proportionnée aux intérêts mêmes, et contrôlées par les autorités qui feraient partie de l'institut. L'institut à créer, pour être efficace, ne peut être autrement qu'international, parce que mondial et unique est désormais le marché des plus importants produits du sol, de même que mondiale est la division territoriale des cultures. »

* * *

Tel est le faisceau de considérations et de faits qui paraissent simplement justifier l'organisation rationnelle proposée de l'information et de la documentation considérée notamment comme moyen d'assurer une plus complète utilité aux musées coloniaux et commerciaux.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

Les musées coloniaux et commerciaux, nés du besoin de faire connaître les choses de l'extérieur en matière commerciale et industrielle, ont été amenés à compléter leurs collections d'objets par des services d'informations et de renseignements. L'utilité de ces services est en raison directe de la valeur et de l'abondance de leur documentation. Actuellement, le fonds de leur documentation est formé de renseignements fournis par les agents diplomatiques et consulaires, publiés sous le nom de rapports consulaires. Malgré les progrès réalisés dans ce genre de publication, elles donnent lieu à des critiques fondées dont l'examen conduit à envisager dans leur ensemble les améliorations dont sont susceptibles le fonctionnement des services de renseignements annexés aux musées commerciaux et coloniaux ou indépendants et plus spécialement l'organisation rationnelle de leur documentation.

Les conclusions suivantes sont le résultat de cet examen qui doit faire désirer plus de méthode, plus d'unité, plus de vues d'ensemble, plus de coordination dans des efforts trop souvent gaspillés :

Il y a lieu, en se servant des institutions et des éléments existants, de faire fonctionner dans chaque pays un OFFICE CENTRAL D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Cet Office, organisé par les pouvoirs publics avec le concours des libres associations, doit fonctionner comme service public. Il doit avoir pour but :

1° De poursuivre une enquête permanente, méthodique et détaillée sur le pays même où il est situé ainsi que sur les pays étrangers, de manière à connaître et apprécier la production et la consommation, les débouchés, les centres d'approvisionnements, les progrès réalisés dans la technique des procédés ;

2° D'organiser rationnellement toute la documentation qui y est relative et plus spécialement de constituer, sous la forme d'un RÉPERTOIRE DE DOCUMENTATION SUR FICHES, un cadastre économique central des lieux, des choses, des personnes et des institutions ;

3° De distribuer largement les renseignements et informations au public susceptible de les utiliser, tant au moyen de publications diverses, mais coordonnées, qu'au moyen de consultations écrites ou verbales.

De nombreuses succursales régionales et locales de l'Office central doivent fonctionner partout où il y a utilité de répandre les informations qu'il recueille. Ces succursales doivent être organisées d'après les mêmes méthodes que le service central, lequel doit être chargé de pourvoir à leur documentation.

Des liens fédératifs doivent unir à l'Office central, pour la collaboration et l'échange, les administrations, les institutions et les associations existantes qui recueillent et communiquent à leurs membres ou au public des informations qui peuvent intéresser l'industrie et le commerce.

Une entente directe doit intervenir entre les offices centraux des différents pays et les grandes institutions internationales, afin d'échanger les

informations et les documents, de demeurer en relations constantes, de coopérer, suivant un plan d'ensemble, à l'enquête économique permanente et d'adopter des méthodes documentaires uniformes. L'organe de cette entente doit être l'OFFICE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE; son instrument, le RÉPERTOIRE UNIVERSEL DE DOCUMENTATION, que viendront à la fois alimenter et utiliser les institutions nationales centrales et les institutions internationales spéciales.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

—
MONS, 1905
—

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS.

Moyens propres
à provoquer et à faciliter l'expansion civilisatrice.

—
LES HABITUDES SOCIALES; L'ÉDUCATION PHYSIQUE.
L'ÉDUCATION SCIENTIFIQUE; MUSÉES COLONIAUX.
—

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Ch. PETY DE THOZÉE

Ancien Secrétaire de Légation.

Si la grandeur de la Belgique ne peut résider dans l'étendue de son territoire, ni dans la force des armées de terre ou de mer, si sa diplomatie même n'est appelée, au point de vue politique, qu'à jouer un rôle secondaire, nous devons avoir l'ambition de devenir un grand peuple par l'expansion de notre activité industrielle, artistique et commerciale. Nos relations sont déjà étendues, nos exportations gagnent les contrées les plus lointaines; mais, en observant les hommes et les choses, on se rend facilement compte de certaines faiblesses, auxquelles il serait urgent de porter remède.

C'est ce que nous nous proposons de faire dans cette étude.

*
* *

La question de savoir quels sont les moyens les plus propres à provoquer et à développer le goût des carrières vers les pays neufs est complexe. Pour la résoudre, il y a lieu d'envisager, d'un côté, nos habitudes sociales, qui sont souvent casanières, routinières, esclaves des méthodes surannées. Il faut examiner, d'autre part, le programme de

notre enseignement et se demander si des instituts spéciaux, des écoles coloniales et des musées ne sont pas nécessaires pour former des candidats aux emplois d'outre-mer. Il convient enfin de se préoccuper du mode de recrutement des fonctionnaires du service extérieur et de la situation matérielle et morale qui sera faite à ces agents.

Les habitudes sociales.

La Belgique qui fut, au commencement du XIX^e siècle, l'arène des batailles de l'Europe, a depuis longtemps perdu cette triste notoriété et les cités de Bruxelles, Anvers, Liège, Gand sont le lieu de rendez-vous des parlements, qui accomplissent quelque chose de pratique et dirigent réellement l'univers. D'autre part, les habitants de notre petit pays, qui sont sobres, actifs, laborieux, doués de fortes vertus civiques, mais n'ambitionnent que des situations médiocres, stables et monotones, trouvent aisément chez eux les moyens d'existence. Les principales denrées alimentaires sont exemptes de droits d'entrée. Les plus grandes facilités sont données au transport de la fabrique vers les portes, grâce à un système de canaux qui complète admirablement le réseau des voies ferrées, grâce aussi à la position favorable de notre métropole commerciale, située au centre du monde et faisant de notre pays un vaste entrepôt, où convergent les produits des contrées environnantes, pour se répandre sur l'univers entier.

En 1830, notre commerce annuel ne dépassait guère cent millions; en soixante-quinze ans, il a atteint trois milliards et demi (1).

(1) L'Office du Commerce anglais vient de publier la statistique du commerce pour 1904. Voici quelques chiffres topiques, — nous arrondissons les fractions de centaines de millions :

Angleterre.	19 milliards	600 millions.
Allemagne.	14 »	300 »
Etats-Unis.	12 »	800 »
France.	9 »	— »
Belgique	4 »	700 »
Autriche	4 »	300 »
Italie	3 »	500 »
Suisse.	2 »	100 »
Japon	1 milliard	900 »
Espagne	1 »	700 »

L'immense Empire russe ne voit arriver son commerce international qu'à 4,186 millions de francs.

Remarquons que, dans ce relevé, la petite et bourdonnante Belgique vient au cinquième rang, avant l'Autriche, l'Italie, la Suisse, le Japon et l'Espagne, ce qui ne laisse pas de surprendre déjà. Mais l'étonnement va grandissant si nous calculons par kilo-

Les Belges ont prêté leur attention aux conseils des hommes éclairés qui n'ont jamais ambitionné que le bien du pays. Ils commencent à avoir la vue de ce qu'ils doivent faire, nos industriels plient leur fabrication aux usages des pays neufs, nos commerçants engagent leurs capitaux; les uns et les autres affrontent la lutte avec leurs concurrents des plus puissantes nations. Mais, si le succès a encouragé ces premières tentatives, ne croyons pas que tout soit fait. Trop peu de nos jeunes gens vont encore chercher fortune par delà les mers et y faire connaître, en même temps, le nom et le négoce belges. Et qu'on veuille bien ne pas prononcer avec dédain ce mot « négoce », car « le commerce est la manifestation la plus expressive de l'activité humaine, il est en même temps l'agent le plus efficace de la transmission des idées et le véhicule le plus puissant de la sociabilité et de la civilisation (1). »

Quelles sont les causes de cet attachement excessif de nos jeunes gens au sol natal ?

mètre carré, soit cent hectares. La Belgique n'a que 29,456 kilomètres carrés. Le total de ses importations et exportations représente donc 152,000 francs par kilomètre ou 1,520 francs par hectare.

Et, sur cette même base, les pays cités plus haut se présentent dans l'ordre que voici :

Belgique	152,000 francs.
Angleterre	62,600 »
Suisse.	51,000 »
Allemagne	27,000 »
France	17,000 »
Italie	12,000 »
Autriche-Hongrie.	7,000 »
Japon.	5,000 »
Espagne	5,000 »
Etats-Unis	1,400 »

soit une avance formidable pour la Belgique !

Si, enfin, on établit le chiffre du commerce par tête d'habitant, la Belgique étant cotée à une population de sept millions d'âmes, on arrive au tableau que voici :

Belgique	670 francs.
Suisse.	628 »
Angleterre	457 »
Allemagne.	255 »
France.	231 »
Etats-Unis.	160 »
Italie	105 »
Autriche-Hongrie.	95 »
Espagne	91 »
Japon	39 »

Anvers est actuellement le troisième port du monde. Son tonnage n'est dépassé que par Hong-Kong et Londres.

(1) Noël, *Histoire du commerce du monde*, Paris, 1891-1894, 2 vol. in-4°. T. 1^{er}, p. 1.

La première réside dans la famille, principal facteur des habitudes sociales. C'est au foyer que l'enfant reçoit sa première formation. La conversation du père de famille anglais a une portée généralement sérieuse, réelle, virile. Il ne vante pas le monde à la mode, ne s'occupe pas des racontars et des potins, ne parle pas du bon vieux temps, où l'existence était facile, calme et agréable; il préconise au contraire la lutte pour la vie, le *struggle for life*, l'aptitude à se tirer d'affaire soi-même : *self help*. Chez nous, il en est d'ordinaire autrement; aussi n'arrivons-nous pas, comme nos voisins d'Outre-Manche, à rendre nos enfants énergiques, audacieux, entreprenants, fermes de caractère, capables d'affronter, par leur seule valeur personnelle, les difficultés mouvantes et renouvelées de l'existence. Si le jeune homme entend prôner quotidiennement les carrières tranquilles, les emplois du gouvernement, les places où l'on évite le plus possible les soucis et les responsabilités, s'il s'aperçoit que continuellement on s'efforce de lui éviter toute peine, toute fatigue, si l'on aplanit devant lui les difficultés de la vie, il est certain qu'il n'acquerra point l'esprit d'initiative; il aura pour toute ambition d'obtenir le diplôme qui lui permettra de devenir fonctionnaire.

Réagissons donc énergiquement contre cette tendance néfaste. Faisons en sorte que nos jeunes gens acquièrent une intelligence personnelle et ne se contentent pas de l'esprit d'imitation servile, du clichage perpétuel. Qu'ils sachent où commencer, par quoi continuer, où finir. Pour arriver à ce but, il faut stimuler les timorés, les aider dans le début, pour les laisser ensuite voler de leurs propres ailes, encourager les efforts, fussent-ils malheureux, les aiguillonner sans en avoir l'air, se garder surtout de railler les tentatives inefficaces. Il y a lieu, d'autre part, de former le caractère, et de fortifier la volonté des adolescents, afin qu'ils puissent lutter contre la mauvaise fortune, être fidèles à leurs engagements, fermes dans leurs convictions, intrépides dans le danger, modestes dans le succès, courageux dans l'adversité.

Mais d'autres périls guettent encore le jeune homme. Si, par extraordinaire, il manifeste le désir d'abandonner les sentiers battus et de prendre une carrière qui l'éloigne de la famille, il verra sa mère en pleurs, il devra lutter et sera tenté de reculer devant le sacrifice. C'est mal aimer ses enfants que de les retenir près de soi et s'en faire un entourage agréable, doux et commode, « car, comme le dit M. Demolins (1), dans notre forme de dévouement paternel, il entre une assez grande part d'égoïsme honorablement voilé, je le veux bien... on aime trop ses enfants. Les aime-t-on pour eux ou pour soi? ».

(1) A quoi tient la supériorité des Anglo Saxons.

Le président Roosevelt, qui possède des notions parfaitement claires et judicieuses, concernant l'éducation de la jeunesse, disait, vers la fin de 1904, à l'occasion des fêtes jubilaires de l'église Saint-Patrice et de l'inauguration d'une école catholique : « Vous savez sans doute, que je déteste les caractères lâches et moralement faibles. Je voudrais voir en chacun de vous, garçons et filles, ces qualités sans lesquelles on peut être aimable et agréable, quand tout va bien, mais sans lesquelles, on ne saurait affronter l'orage et les épreuves. Je voudrais voir dans l'homme la virilité et dans la femme les qualités de son sexe. Ce que je désire, c'est le courage, la persévérance, la volonté d'affronter le travail et pour vous, hommes, le danger, si c'est nécessaire; la détermination de ne pas faiblir, quand on rencontre un échec, mais de revenir à la charge et d'arracher la victoire à la défaite ».

La sollicitude que les parents ont chez nous d'épargner à leurs fils toute tracasserie, tout ennui les pousse uniquement à leur constituer à force d'économies, la plus forte dot possible. Cette préoccupation n'a rien que de louable, mais elle ne suffit pas pour assurer l'avenir de la jeunesse, car, comme nous le verrons, dans quelques instants, l'émission de ces fortunes est chose fatale.

Le souci des pères et mères est encore mis en éveil quand il s'agit du mariage de leurs enfants. On ne manque pas de louer à tout propos la chance et l'habileté des jeunes gens, qui savent capter les grosses dots et s'assurer ainsi une fortune à laquelle le travail et l'économie n'auront nullement contribué. On répète sur tous les tons, qu'une riche héritière est toujours un ange de vertu. Certes, quand un jeune homme sérieux, convoite la main d'une jeune fille, il peut se demander quelle sera la dot, quelle est la situation de la famille, quelles sont les espérances. Mais, si le confident, auquel il s'est adressé pour se renseigner, répond : « N'escomptez point une dot opulente, par contre je puis vous assurer qu'il s'agit d'une famille très honorable, vivant décemment, mais sans faste; la jeune personne a été élevée dans les principes convenant aux ménages peu fortunés. On lui a appris à se contenter de peu, à ne compter que sur elle-même, à ne pas dépenser inutilement, à confectionner ses robes, à surveiller et diriger son intérieur, ce qui est d'après Montaigne, « la plus utile et honorable science et occupation utile d'une femme ». Elle a le talent de charmer ses loisirs par des travaux sérieux; elle sait que la grâce et un soupçon de coquetterie ne déparent pas le ménage, qu'au contraire, elle ne doit rien abdiquer de ses avantages physiques et qu'elle doit allier la séduction de sa jeunesse aux nécessités de sa condition ». Si tel est le résultat de l'enquête, nous disons au jeune homme : Mon ami, n'hésitez pas. Les vraies dots ne se comptent point en écus. L'éducation pratique, l'esprit d'ordre et d'épargne, les habitudes simples sont mille

fois préférables aux fortunes opulentes, car le plus souvent les héritières sont élevées à la mode moderne, habituées à une toilette luxueuse, à un service domestique exagéré, à un train de maison fastueux. Difficilement elles se plient aux nécessités de la situation d'un homme sérieux et la conclusion d'un tel mariage, est souvent l'esclavage de l'un des époux. En effet, ou bien le ménage sera réglé d'après les goûts du mari, et la femme devra renoncer à toutes les fantaisies de sa jeunesse; ou bien, elle continuera la vie de dépenses que sa mère lui a enseignée et alors le mari, sera forcé de s'associer à des dilapidations contraires à ses goûts et que sa conscience lui reprochera, s'il voit que le ménage va à la gêne, peut-être à la ruine. Combien de couples nous pourrions citer, qui, ayant à 20 ans par devers eux une superbe fortune, sont arrivés à des embarras pécuniaires, avant d'avoir eu des petits-enfants et ont dû se restreindre, parce qu'ils avaient entamé leur capital! D'autre part, combien de jeunes hommes et de jeunes filles, qui n'ayant associé que leur amour, leur travail et leurs goûts simples, sont parvenus à léguer à leurs enfants une situation honorable, enviable! Ce contraste n'a rien qui doive étonner. De nos jours, les fortunes, qui ne sont pas soutenues par le travail et l'économie, doivent fatalement diminuer, car le taux de la rente tend à s'abaisser sans cesse. Quel est le portefeuille ou la propriété foncière, donnant les mêmes revenus qu'il y a un quart de siècle? Et si l'on se contente de vivre de ses rentes, si une certaine parcimonie et le travail n'augmentent pas le patrimoine, que restera-t-il après deux ou trois générations? L'émiettement est inévitable et tel, qui jouit d'une belle aisance, laissera ses descendants dans une misère relative, s'il n'a pris soin de contrebalancer par son labeur et une sérieuse épargne, le déchet provenant de l'avilissement de l'argent et du partage des biens entre les héritiers.

L'épargne est nécessaire à qui veut s'agrandir (1). Mais lorsque, par bonheur, le jeune homme ne rencontre pas chez ses parents des sentiments timorés à l'excès et casaniers, ne s'y heurtera-t-il pas chez sa femme ou dans l'entourage de sa nouvelle famille? De nos jours, combien de jeunes filles sont opposées à toute union, qui les expose à des déplacements! Combien jurent, qu'elles n'épouseront qu'un voisin assuré de ne jamais devoir quitter la ville natale!

A côté de ces exagérations auxquelles conduisent les sentiments les plus respectables, il faut signaler une autre cause d'apathie pour la jeunesse : Notre système successoral, qui garantit à chaque enfant une part de l'héritage de ses père et mère, souvent escompté et quelquefois

(1) Th. Corneille.

dilapidé longtemps avant son échéance, avec la complicité des usuriers (1).

Si notre situation économique et nos habitudes sociales ne poussent pas les Belges vers les carrières mondiales, ceux-ci en sont aussi éloignés à cause de la déféctuosité de leur éducation physique et intellectuelle. Nous allons examiner ce point.

L'Education physique.

Lès générations, qui se lèvent, sont-elles suffisamment armées, leurs corps sont-ils façonnés pour les besoins de la vie? Les muscles et les bras ne sont-ils pas négligés au détriment du cerveau? N'envisage-t-on pas trop le côté intellectuel de l'éducation? Forme-t-on des hommes? Loin de nous la pensée d'imposer aux jeunes gens des surmenages d'exercices corporels, des fatigues, qui auraient pour résultat d'affaiblir le corps par des tours de force, mais nous voudrions qu'on les mette à même de subir les conditions ordinaires de l'existence. Le gouvernement s'est préoccupé déjà des modifications à apporter à notre ancienne et affreuse gymnastique, de façon à arriver à un développement plus rationnel, qui contribue à donner l'endurance, le calme, la possession de soi-même.

Puis nous désirerions que, sans y mettre d'exagération, les habitudes sportives soient cultivées par la jeunesse, car elles apprennent à l'individu à se connaître et à ne pas se juger au-dessus de sa valeur; elles fortifient la volonté de l'enfant et gardent l'homme mûr de l'inertie et de la paresse. On travaille mieux par l'esprit, quand l'éducation de la volonté a été bien faite. Les sports développent le goût de faire mieux que les autres et surtout de faire mieux soi-même qu'on n'a fait jusque-là, ils sont une école d'optimisme, un trésor de force morale, qui font des vaillants et gardent les hommes de la désespérance. En mettant la force corporelle plus en honneur, nous ferons perdre à nos compatriotes leur superbe dédain pour le travail manuel, nous les affranchirons de cette vieille erreur, qui consiste à regarder certaines professions avec mépris, au lieu d'estimer seulement qu'il y a des gens capables et des gens incapables, des travailleurs et des paresseux.

L'Education scientifique.

Si notre vie s'écoule paisiblement entre nos étroites frontières, si nous risquons d'étouffer dans les limites restreintes de notre territoire, si trop peu de nos concitoyens cherchent une carrière outre-mer, si

(1) CH. et R. PETY DE THOZÉE, *Théories de la Colonisation et rôle de l'État dans le développement des colonies*. (Mémoire couronné par l'Académie Royale de Belgique, in-4^o, Bruxelles, 1899.)

la Belgique ne lutte pas aussi victorieusement qu'il serait désirable contre de puissants voisins sur le terrain industriel et commercial, c'est aussi que l'enseignement intellectuel de notre jeunesse est vicieux en divers points.

De nos jours, les classes riches et aisées répugnent trop à l'enseignement commercial, industriel et manufacturier, parce qu'elles sont imbues de préjugés à l'égard des carrières qui ne sont pas décorées du titre de « professions libérales ». Nos compatriotes ont encore pour tout ce qui est métier manuel la même aversion que les hommes libres de l'antiquité et certaines classes de la société aux époques qui suivirent. Cependant, si les uns sont nés pour devenir savants et philosophes, poètes, artistes, avocats, fonctionnaires, d'autres feront infiniment mieux d'appliquer leur intelligence et leurs forces physiques, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, à un métier manuel.

Il y a une trentaine d'années, alors que les professions libérales étaient moins encombrées, on pouvait comprendre que le flot se portât de ce côté : la vanité y trouvait son compte et le titre de « docteur » ne nous déplaisait pas plus qu'aux Sud-Américains. Mais, depuis lors, il n'en est que trop qui se sont aperçus de l'inanité des titres académiques et qui, malgré leur doctorat, ont souffert de la faim. Heureux furent-ils de trouver un emploi plus ou moins lucratif. Ils n'en furent pas moins déclassés et rarement ils parvinrent à réussir. Qu'on réagisse donc une bonne fois ! Oui, il faut des avocats, des ingénieurs, des savants, des médecins, surtout de bons, mais il n'en faut pas trop : il y a aujourd'hui surabondance, crise par excès. D'autre part, il y a crise par défaut de bons techniciens, de bons employés, de bons artisans. Certes, la mécanique a envahi le domaine de ces derniers, mais il serait à souhaiter qu'ils connussent mieux leur métier et s'appliquassent à la pratique avec plus de connaissances théoriques et moins de routine.

L'évolution économique et sociale, qui s'est opérée depuis un quart de siècle, a produit de telles conséquences que la vie s'est en quelque sorte transformée et qu'il faut façonner la jeunesse à cette vie nouvelle. C'est très beau de savoir traduire Tacite et Homère, mais le jeune homme aujourd'hui doit lire les journaux d'affaires, qui se publient en anglais et en allemand. Il doit être de son temps. On arrivera ainsi à fortifier cette classe intelligente et laborieuse, qui s'appelle la petite bourgeoisie et qui constitue une nécessité, dont l'existence est une question d'équilibre de la société. En effet, entre la grande industrie et la population ouvrière, il faut une classe moyenne réunissant dans ses mains le capital et le travail. Ses membres jouissent de l'autonomie et ils en ont les risques ; à côté de l'initiative, ils ont la responsabilité. Ceux qui ont pénétré dans cette classe si intéressante savent quels sont

la ténacité et le courage de ses membres. Ceux-ci ont une situation médiocre dans la richesse, mais une situation suffisante, qui, malgré le travail le plus opiniâtre, ne devient que très rarement l'opulence. Cette position a été bien définie par M. Perin, l'éminent économiste belge, quand il a dit : « Amie de l'ordre et de la paix, la petite bourgeoisie est le plus sûr rempart de la stabilité d'un Etat. »

D'autre part, le souci de la conservation des institutions de notre pays nous fait un devoir de défendre la bourgeoisie, qui a fourni tant d'hommes aux classes dirigeantes, tant de personnalités, qui ont fait le plus grand honneur à la patrie. L'étude des intérêts de la petite bourgeoisie est donc un des points saillants du problème social, envisagé sous son aspect politique et économique.

Or, il est incontestable que la classe moyenne traverse en ce moment une crise intense, causée surtout par la concurrence du grand capital mis au service de la grande industrie et du grand commerce. Elle doit donc se perfectionner elle-même et améliorer son outillage, si elle veut continuer à lutter avec chance de succès contre de puissants concurrents. Si, comme l'a constaté l'enquête sur la petite bourgeoisie, tenue ces derniers temps en Belgique, il a existé chez nous une tendance trop fréquente de refuser au travail manuel la considération à laquelle il a légitimement droit, on commence à s'apercevoir qu'il y a plus d'avenir pour un bon artisan, plus d'espoir d'arriver à une situation amiable que pour les ronds-de-cuir et les gratte-papier. Il y a donc lieu de faire converger une série d'efforts en vue de réagir contre la défaveur dont sont frappés les professions manuelles et de rechercher les mesures qu'il conviendrait d'introduire dans l'enseignement actuel. A ce point de vue, nous voudrions, tout au moins pour les écoles rurales, sinon tailler dans le programme, du moins orienter autrement l'instruction, de façon à armer les enfants pour la vie. L'instituteur devrait diriger l'intelligence et l'amour-propre des élèves vers le travail qui les fera vivre. L'école est inutile et même dangereuse si elle n'apprend pas ce qu'il importe de savoir, si elle ne donne pas une instruction en harmonie avec les besoins agricoles, commerciaux et industriels de la région. L'attention devrait être appelée sur ces considérations, d'autant plus que partout sévit le fléau de l'émigration, non pas celle qui jadis entraînait heureusement au delà des mers les esprits actifs et aventureux, mais l'émigration qui arrache le paysan à son village pour le perdre à jamais dans l'atmosphère de la ville. C'est la terre qui meurt. On souhaite le plaisir, on espère les hauts salaires et on ne veut plus vivre dans les champs, où l'on est né. Le laboureur, que le chemin de fer fait trop facilement voyager et qui a été familiarisé avec la ville par le service militaire et mille autres causes de contacts, n'en revient plus et y attire même le frère ou la sœur restés au pays.

Si la crise provoquée par ces diverses causes, dans nos campagnes, depuis vingt ans a été quelque peu enrayée, si le sort de nos populations rurales a été amélioré, il faut cependant reconnaître que l'agriculture manque de bras, tandis que l'industrie en a trop. Le paysan abandonne trop la terre maternelle, où il avait la vie assurée dans des conditions parfaites, pour aller grossir, dans les villes, l'armée des sans-travail et des candidats à la tuberculose, folie qui ne lui est pas moins nuisible à lui-même que dangereuse pour le pays. La prospérité nationale et le salut de la race exigent impérieusement le retour à la terre.

Pour les jeunes filles, le défaut est encore plus grave, parce qu'il ne se trouve pas seulement dans l'école primaire, mais aussi dans les établissements où elles vont recevoir un complément d'éducation. On leur apprend la littérature, le piano, le dessin, la broderie, peut-être même le modelage, en un mot, tout ce qu'il importe de connaître à des dames. Mais la science du ménage, de la cuisine, de la basse-cour, de la comptabilité, de l'hygiène, aucune maîtresse ne l'enseigne ; aussi la jeune fille, rentrée chez elle, sera inhabile à toute besogne et n'aura rapporté de son exode que l'idée d'épouser un monsieur de la ville ! Ici encore on continue d'ignorer la préparation à la vie, l'enseignement professionnel, et l'on peut conclure que ce n'est pas l'instruction qui fait les déclassés, mais l'instruction mal appropriée.

Il est d'autres moyens d'enrayer le mouvement qui pousse la population rurale vers les cités industrielles : ce sont, d'une part, les œuvres de relèvement rural, qui ont pris chez nous un développement inespéré : le crédit agricole, les syndicats, les coopératives, les sociétés d'assurance et de prévoyance. Nous sommes au début d'une ère nouvelle que l'association a ouverte pour nos paysans et déjà, de l'aveu unanime, une transformation radicale s'est opérée. A côté de tout cela, nous voudrions voir les propriétaires foncier comprendre leur devoir social. La campagne devrait redevenir le centre de leur activité, au lieu que la ville soit, comme c'est trop fréquemment le cas, le lieu de leur désœuvrement. Non seulement ils auront ainsi rempli la mission dévolue à la richesse, mais ils garantiront leur patrimoine contre la dispersion rapide dont la vie des cités le menace et ils feront de leurs fils des laborieux, capables de se conduire eux-mêmes et de se rendre utiles à autrui. Comme vient de l'écrire M. Méline, la terre féconde et éternelle est la nourricière de l'humanité, la mère de toutes les industries, qui ne feront, en lui revenant, que rentrer dans le sein d'où elles sont sorties. La terre a des consolations pour toutes les misères et ne laisse jamais mourir de faim ceux qui l'aiment et se confient à elle.

D'une façon plus précise, nous disons que, pour faire de bons arti-

sans, il faut tout d'abord de bonnes écoles professionnelles et industrielles. Depuis quelques années, de nombreux établissements se sont fondés; mais ont ils tous le but pratique de former de bons ouvriers? N'y a-t-on pas trop sacrifié à l'érudition? Puis, ces établissements ne sont fréquentés que par des adolescents, qui ont déjà choisi leur carrière, tandis que la grande réforme consiste à faire naître le goût des métiers. C'est pourquoi il faudrait que, dès l'école primaire, le travail manuel fit partie du programme et, vers la fin de l'école primaire, il y aurait utilité à créer un enseignement préparatoire à l'enseignement professionnel plus approfondi, préparatoire à l'école professionnelle.

Modifions donc l'orientation de notre jeunesse. Voyons ce que font l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Que les carrières toutes pratiques de colon, d'agriculteur, de commerçant voient enfin se multiplier le nombre des jeunes gens actifs et instruits. Renonçons à ce dédain pour le négoce et l'industrie. Gardons-nous d'inspirer à nos enfants un goût exclusif pour les professions libérales; ne nous imaginons plus que la réussite dans les affaires peut s'obtenir sans sérieuse préparation et sans grande dépense d'efforts intellectuels. Le seul idéal d'une vie sagement organisée ne doit pas être le fonctionnarisme; tous ne doivent pas songer indistinctement à obtenir des positions officielles. Que les parents comprennent qu'il est d'autres voies dans le monde que celles qui mènent aux bureaux des administrations publiques.

Il n'est pas bon de lancer tous les jeunes gens dans la vie par le même chemin. Le commerce, l'industrie et l'agriculture offrent des situations honorables et enviables, des ressources fécondes à l'homme armé pour la lutte, qui, à l'énergie du caractère, joint une solide culture moderne de l'esprit.

S'il y a lieu de renforcer le programme des études professionnelles, on a, d'autre part, trop négligé, dans les cours d'humanités, deux sciences extrêmement importantes pour le développement de la vie internationale : les langues modernes et la géographie. Belges, nous vivons au confluent des grands courants civilisateurs, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Néerlande. Nous nous rencontrons sur des marchés que se disputent de puissants rivaux. L'activité se concentre de moins en moins en Europe. L'expansion des nations a porté le négoce sur les places les plus lointaines et ceux qui veulent se diriger vers ces contrées doivent en connaître la géographie et ne peuvent se contenter de parler la langue française (1). Hâtons-nous d'ajouter que

(1) *Report of sixth international geographical congress*. London, 1895. — Général ANNEKOFF, *Sur l'importance de la géographie en vue de la vie économique actuelle*, p. 776.
— CH. et R. PETY DE THOZÉ, *op. cit.*, p. 802.

nous n'entendons pas la géographie dans le sens étroit qu'on donne généralement à cette science. Il ne suffit pas de s'assimiler certaines nomenclatures et classifications, d'apprendre par cœur la liste des caps, des golfes, de dresser la répartition des bassins fluviaux et des systèmes orographiques, de connaître les noms et la situation des villes importantes, les divisions administratives d'un pays. Ce sont là des amas de mots abstraits et inertes, qui ne mènent nullement à la connaissance du milieu physique et social dans lequel se meut l'humanité, et qui donnent à l'élève le dégoût des voyages et de l'émigration. Elisée Reclus a intitulé son grand ouvrage : *Nouvelle géographie universelle. La terre et les hommes*. Ces derniers mots indiquent que la géographie, et c'est dans ce sens que nous la comprenons, doit s'occuper des habitants de notre planète et devenir ainsi l'auxiliaire intime de l'histoire, être à celle-ci ce que la physiologie est à la psychologie.

La plaine et la montagne, le climat, la végétation, la constitution du sol, la configuration des côtes, la faune et la flore, les productions minières, tous ces éléments doivent être rassemblés et mis en rapport avec l'être humain, dont ils spécialisent l'habitat, définissent la race, la nation.

En un mot, la géographie doit être anthropologique, c'est-à-dire déterminer les rapports, qui existent entre les phénomènes d'un milieu physique et la vie sociale qui s'en développe (1). Un pas vers cette réforme a été fait par divers auteurs, le frère, Alexis, MM. Vidal Lablache et Camena d'Almeida, qui, s'affranchissant de la conception classique, ont multiplié les digressions, interrompu leur exposé méthodique pour faire ressortir l'importance d'un point de géographie physique, pour faire l'historique de tel ou tel événement. Mais ce n'est pas suffisant. Les autres sciences naturelles ont fait des progrès plus brillants, ces dernières années. Les professeurs de physique et de chimie, par exemple, conduisent l'esprit de l'élève d'induction en induction, d'expérience en expérience, à la loi générale qu'ils veulent exposer. L'étudiant n'est plus étourdi par une longue énumération de noms aux consonnances barbares, mais il a l'illusion de tout découvrir lui-même, la joie de tout pouvoir reconstituer, si sa mémoire lui fait défaut.

Enfin, le programme de l'enseignement devrait comprendre des notions d'économie coloniale avec l'indication des avantages à retirer des possessions d'outre-mer. Ces connaissances seraient exposées sommairement dans les écoles primaires, puis traitées d'une manière plus développée, mais toujours très précise dans les établissements d'instruction moyenne, pour faire apprécier les bienfaits des colonies par

(1, HEEREN, *Manuel de l'histoire ancienne*, p 14.

nos populations et mettre les adolescents, qui ont fini leurs études, à même de poursuivre leurs investigations avec fruit, s'ils le désirent.

A côté de ces réformes à introduire dans l'enseignement, il y a lieu de se préoccuper aussi de la création et du développement d'organismes appelés à compléter les éléments scientifiques puisés à l'école et au collège : nous voulons parler des instituts spéciaux, des écoles coloniales.

On doit étudier dans ces établissements la géographie, la température et les saisons, surtout des régions tropicales, s'occuper de la nourriture, de l'hygiène, des éléments de médecine et de chirurgie, des habitations, des mœurs, du langage, des productions animales, végétales et minières. Suivant la carrière à laquelle les futurs colons se destinent, il faudra enseigner :

1° Aux militaires, l'art de négocier avec les autochtones et de faire la guerre dans les pays exotiques, les saluts, l'usage du pavillon, les salves, la levée d'un itinéraire, la construction des ponts, la photographie, les instructions météorologiques ;

2° Aux magistrats, le droit des indigènes, les traités internationaux ;

3° Aux administrateurs, la politique indigène, la définition exacte des pouvoirs ;

4° Aux planteurs, les notions de géologie, d'histoire naturelle, la création de plantations, l'art de diriger les chantiers, de faire des collections.

Les réformes que nous venons de préconiser permettront aux Belges de se jeter dans la mêlée des nations industrielles et d'y conquérir une place en rapport avec la richesse du pays et l'activité des populations. « Si l'Allemagne, dit M. Maurice Lair, a fait des progrès aussi surprenants, elle le doit à l'admirable préparation qui enrôla toutes les forces vives dans l'armée du travail, qui forma l'état-major, dressa les soldats, prépara le matériel. Au jour dit, cette armée s'est trouvée à son poste ; quand a sonné l'heure de la mobilisation, elle a étonné le monde par une suite de victoires aussi inattendues, aussi foudroyantes que ses succès sur les champs de bataille de la Bohême et de l'Alsace. »

En terminant cette partie de notre étude, nous adressons un chaleureux appel aux parents soucieux de l'avenir de leurs fils, aux industriels et commerçants soucieux du sort de leurs affaires, aux patriotes soucieux des intérêts du pays ; nous les sollicitons tous de faire leurs efforts pour que le goût des entreprises coloniales se développe chez notre jeunesse.

La lutte sera longue, peut-être. On redoutera les sacrifices qu'elle impose. Mais ce mot « sacrifices » est mauvais. On ne doit pas le prononcer quand il s'agit des intérêts du pays et la famille. Donner son

sang et son argent pour la patrie est un devoir strict. L'action est toujours glorieuse et elle devient facile quand on sème pour la science et qu'on lui prépare des récoltes abondantes.

Si nos conseils sont écoutés, les vocations ne manqueront pas d'éclorre et l'on arrivera à doter le pays d'hommes capables d'exercer des fonctions élevées dans les contrées d'outre-mer ou de soutenir le renom industriel et commercial de la Belgique à l'étranger. Ces vaillants athlètes n'auront plus qu'à faire souche, car, selon la forte parole de Stuart Mill, « l'éducation est la culture que la génération présente donne à la génération qui va suivre, pour la rendre capable de garder intact et d'accroître, si possible, l'héritage intellectuel et moral des générations disparues ».

A tout ce que nous venons de dire, nous voulons mettre une restriction, comme nous l'avons fait à propos du mariage des jeunes gens.

Si nous trouvons les carrières libérales encombrées, si nous faisons un appel en faveur des professions commerciales et industrielles, il doit être bien entendu qu'il ne s'agit pour personne d'avoir un culte pour l'intérêt matériel : les fortes convictions ne doivent pas se laisser entamer par l'avidité du gain; des gens appartenant à des familles nobles ou d'ancienne bourgeoisie, élevés dans les principes désintéressés et chevaleresques d'autrefois, ne doivent pas du jour au lendemain se dire qu'ils ne sont plus de leur temps et se jeter à tête perdue dans des milieux où quelquefois la richesse couvre tout. Les postes honorifiques, le service de l'Etat, la magistrature, l'armée apportent toujours la considération et le respect qu'ils avaient autrefois. Et pour ceux qui s'occupent d'affaires, la morale n'est pas plus large que pour le commun des mortels. Tout profit, quel qu'il soit, n'est pas légitime. La conscience et l'honnêteté ont toujours leur mot à dire. Personne n'a le droit de les braver.

Musées coloniaux.

L'installation de musées coloniaux est un des meilleurs moyens de propagande pour faire naître dans l'esprit des jeunes gens les pensées d'expatriation et en même temps de mettre nos industriels au courant des besoins des pays d'outre-mer.

Il y a plus de vingt ans déjà, M. Louis Vignon (1) déclara que le musée commercial de Bruxelles peut servir de plan. Nous n'avons pas

(1) *Les colonies françaises. Revue britannique*, 1884, pp. 546 et 549.

à en décrire ici l'organisation. Mais cet établissement suffit-il pour stimuler énergiquement nos populations ? Certes non. Il faudrait que, dans chaque centre d'affaires un peu important, des collections analogues fussent mises à la portée des intéressés. Nous voudrions, d'autre part que, par nos agents diplomatiques et consulaires, fussent constitués à l'étranger des musées commerciaux belges. Certaines de nos chancelleries ont déjà quelques armoires renfermant des échantillons de nos produits.

Cette pratique pourrait être généralisée de façon que nos fabricats soient mieux connus. Si l'on sollicitait quelque peu le concours de nos industriels, les collections seraient rapidement en voie de formation.

Dans l'intérêt de notre commerce et de la vulgarisation de l'idée d'expansion morale, nous voudrions que les rapports de nos agents à l'étranger parussent plus rapidement dans le *Recueil consulaire* et que certains de ces travaux fussent annoncés et succinctement relatés au moins par la presse quotidienne. On pourrait aussi publier des tables récapitulatives.

Cette reproduction par les journaux des rapports consulaires est le vrai moyen de faire passer sous les yeux des intéressés les renseignements souvent fort judicieux fournis par des fonctionnaires dévoués.

Enfin, il y a utilité à préconiser la création de Chambres de commerce belges à l'étranger, comme cela existe déjà dans certaines grandes villes.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

Recrutement des agents coloniaux et consulaires.

**Situation matérielle et morale des agents consulaires
et coloniaux.**

RAPPORTS PRÉSENTÉS

PAR

M. Ch. PETY de THOZÉE

Ancien Secrétaire de Légation.

I

RECRUTEMENT DES AGENTS COLONIAUX ET CONSULAIRES.

La question du recrutement des agents coloniaux doit préoccuper sérieusement les esprits qui ambitionnent l'expansion économique de la Belgique. Que les fonctionnaires de l'Administration intérieure d'un pays soient choisis avec légèreté, par favoritisme, qu'ils soient des hommes médiocres, c'est déjà fort regrettable, mais il n'en résulte pas un dommage sérieux, car ils doivent rarement faire preuve d'initiative; l'intérêt général souffre donc peu. Mais le personnel consulaire et colonial doit être composé d'hommes d'élite, doués de hautes qualités intellectuelles et morales, possédant les aptitudes les plus diverses, spécialement l'initiative, l'énergie, la rapidité dans les déci-

sions. En effet, tantôt il leur faut toute la valeur d'un diplomate consommé, tantôt le sang-froid et le courage de l'homme de guerre.

Une colonie ne peut prospérer si elle n'est administrée par des agents animés d'intentions élevées, doués d'une intelligence développée et d'un jugement assez droit pour interpréter les lois avec prudence, sagesse et modération. De bonnes lois appliquées par des fonctionnaires médiocres ne produisent pas le bien qu'on en attend, et, par contre, de mauvaises lois peuvent être corrigées si de bons agents les font exécuter. Aussi les pays dont les colonies ont été les plus florissantes se sont-ils toujours attachés à ne nommer que des fonctionnaires d'élite (1).

Dans les colonies tranquilles, l'Administration doit tendre sans cesse au progrès, au développement du commerce, à l'extension des relations avec la métropole, à la prospérité générale. Nos industriels peuvent, sans trop de difficultés, produire les fabricats recherchés dans les pays lointains, modifier leur production en vue des marchés où ils veulent commercer, mais, pour y conquérir une place, ils doivent être renseignés sur ce qui y plaît, il faut le concours d'un consul, d'un industriel, d'un négociant déjà établis et avec lesquels ils entreront en rapport.

Les hommes réunissant les qualités dont nous venons de parler sont rares. C'est une raison de plus de faire un choix sévère.

La nécessité d'être judicieux dans le recrutement des agents consulaires et coloniaux, se conçoit encore à un autre point de vue. Les fonctionnaires métropolitains ont au-dessus d'eux l'opinion publique pour les diriger et les contenir ; mais ce contrôle n'existe pas dans les pays étrangers. La valeur de l'Administration y est tout entière dans l'individualité des fonctionnaires, dans leurs qualités intellectuelles et morales, dans leurs aptitudes personnelles, ce qui a fait dire à Stuart Mill (2) que « le monopole du *civil service*, cet objet de tant d'invectives, est comme le monopole des employés judiciaires pour le barreau, et l'abolir serait la même chose que d'ouvrir les sièges de Westminster-Hall au premier venu dont les amis certifieraient qu'il a de temps en temps jeté les yeux sur Blackstone ».

(1) CHAILLEY-BERT, *Le recrutement des fonctionnaires des colonies*. Rapport général soumis à l'Institut colonial international dans la session de 1895, p. 11.

(2) *Le Gouvernement représentatif*, p. 405.

Quelles règles présideront donc au choix des agents consulaires et coloniaux ?

Il faut d'abord exiger de ces fonctionnaires une constitution leur permettant d'affronter les climats extra-européens.

Au point de vue intellectuel, les candidats doivent naturellement posséder une solide instruction générale, des connaissances spéciales à leurs fonctions et de hautes qualités morales. On s'assurera un corps d'élite parmi les postulants de deux manières différentes : D'après l'une, on force les candidats à passer des examens pour faire preuve de leurs connaissances ; d'après l'autre, les autorités compétentes choisissent librement les hommes qui leur conviennent.

Ces deux méthodes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Le choix du Gouvernement peut se porter sur des personnes plus capables que celles qui se seront soumises au concours, car il aura la faculté de nommer des hommes d'âge, ayant révélé leurs mérites dans d'autres carrières, ayant non seulement les connaissances techniques, mais aussi des qualités intellectuelles et morales, dont les épreuves d'un concours ne peuvent dénoter l'existence chez de jeunes candidats. Malheureusement les autorités ne se laissent pas toujours guider par ces seules considérations ; le système parlementaire arrive facilement au favoritisme, qui est évité par les examens. Pour concilier les avantages que présentent ces deux modes de recrutement, on use, dans la pratique, de l'un et de l'autre.

En résumé, il faut prendre les agents du service extérieur parmi les meilleurs, car, à l'étranger et aux colonies surtout, il n'y a pas place pour les médiocrités. A moins de posséder des aptitudes et surtout des connaissances spéciales, résultant d'une autre carrière longue et laborieuse, tout postulant sera obligé de se soumettre à un examen sévère. Les postes élevés seront réservés aux esprits d'élite. Sans exclure de ces hautes fonctions les hommes à intelligence vive et énergique, qui auront débuté dans des emplois modestes, il doit être entendu que l'avancement n'aura pas lieu à l'ancienneté. Admettre qu'un expéditionnaire, après de longues années d'un travail subalterne et monotone, puisse arriver à une position supérieure, demandant de l'initiative et du tact, serait s'exposer à de grandes déconvenues.

Les fonctionnaires consulaires et coloniaux ont une tâche délicate. Il n'est pas facile d'administrer un pays, d'y rendre la justice, surtout si l'on ignore ses mœurs et ses traditions, quand on y est seul, privé

des conseils de collègues plus anciens et plus expérimentés, dépourvu de livres, quand on ne peut compter que sur ses connaissances et son expérience personnelles. Le jeune licencié risque d'être quelque peu surpris, quand il sera transporté, au lendemain de sa nomination, dans une région où tant de choses lui seront nouvelles. Aussi voudrions-nous que les candidats fussent obligés de faire un stage préparatoire à leurs fonctions futures. Les magistrats devraient avoir suivi le barreau, avoir été attachés à un parquet; les administrateurs devraient avoir fréquenté certains bureaux de l'Administration métropolitaine (1). Ils acquerraient ainsi une solide préparation théorique et pratique, tout comme les officiers et sous-officiers, qui ont passé par les casernes de la mère patrie. Ceux-ci ont l'esprit de corps, la discipline, le sentiment de l'autorité et sont donc généralement mieux préparés que les civils pour les fonctions du commandement administratif dans les colonies naissantes. La constatation de ce qui se passe dans l'État Indépendant du Congo suffit pour prouver le bien fondé de cette observation.

Une des causes de faiblesse chez nos agents consulaires est sans contredit leur ignorance des pays pour lesquels ils partent, le manque de connaissance, non seulement des langues, mais des mœurs et des coutumes des régions dans lesquelles ils vont se fixer. Les Anglais, toujours pratiques, envoient leurs jeunes gens étudier sur place la langue, les us et coutumes, et quand leur instruction est suffisamment développée, quand on les croit aptes à se rendre utiles par leurs connaissances acquises, on les détache dans les consulats et ils y rendent des services inappréciables.

Il résulte des principes que nous avons exposés que le choix pour toutes les charges doit être exclusif de tout favoritisme. Cette règle sera appliquée également à l'avancement, sous peine d'introduire dans le corps des fonctionnaires une cause puissante de découragement et de démoralisation.

Pour avoir de bons agents, il est essentiel de leur accorder, à chacun dans sa sphère, une pleine autorité et une entière sécurité, surtout à ceux qui occupent le haut de l'échelle hiérarchique. Il convient que les fonctionnaires de tous grades puissent absolument compter sur leurs inférieurs et n'aient jamais à redouter aucune

(1) Un décret du Président de la République française du 7 avril 1905 a créé, à l'École coloniale, une section spéciale préparatoire à la magistrature coloniale.

résistance ni aucune perfidie. A cet effet, il est indispensable de donner à tous des pouvoirs suffisants et bien définis, afin que les subordonnés n'aspirent pas à jouer le rôle de chef. En cas d'absence, on ne chargera généralement l'inférieur que de l'intérim et, dans le cas où sa nomination doit devenir définitive, elle se fera attendre.

La question du recrutement des fonctionnaires, dont nous parlons, a été résolue d'une façon remarquable par l'Angleterre et la Néerlande.

L'examen des systèmes français et allemand suggère aussi des observations utiles (1).

Avant de terminer le point qui nous occupe en ce moment, nous désirons résumer en quelques lignes les principes qui doivent guider les agents consulaires et coloniaux, s'ils veulent accomplir avec honneur et fruit la haute et délicate mission qui leur est confiée.

Si l'administration bien comprise doit être ferme et ne jamais se déjuger, il faut cependant qu'elle soit paternelle. Les fonctionnaires se pénétreront bien de ce principe que toute rigueur exercée à l'égard de l'autochtone sans nécessité absolue, toute répression non prévue et pleinement justifiée, prononcée par un sentiment autre que celui du droit, est sévèrement défendue. Les membres de la hiérarchie administrative, à quelque degré qu'ils appartiennent, traiteront les colons et les natifs avec bonté, seront pour eux des guides bienveillants et leur porteront le plus grand intérêt. En toutes circonstances, ils agiront comme des hommes n'ayant qu'une ambition : assurer le développement de la colonie tout en augmentant dans la mesure du possible le bien-être personnel de ses habitants.

En ce qui concerne le corps consulaire, ces fonctionnaires qui accomplissent en général fort honorablement leur tâche, il y a lieu d'exprimer le vœu de voir leur nombre s'augmenter dans une large mesure. La Belgique a actuellement 509 consuls et vice-consuls non rétribués, 51 consuls et 32 vice-consuls de carrière. C'est vraiment trop peu, vu l'importance économique du pays. On ne peut demander un travail sérieux qu'aux agents rétribués. Or, des 51 consuls, 18, soit plus de la moitié, remplissent les fonctions d'agents diplomatiques.

Un moyen de renforcer le corps consulaire consiste dans l'institu-

(1) Voir à ce sujet : CH. et R. PETY DE THOZÉE, *Théories de la colonisation et rôle de l'État dans le développement des colonies*. Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1899, p. 777.

tion de conseillers commerciaux extérieurs, c'est-à-dire de personnes qui, par leurs connaissances ou la pratique des affaires, seraient à même d'être consultées par nos diplomates et nos consuls et de leur fournir des renseignements utiles. Certaines puissances européennes se servent déjà de hautes personnalités dont le concours est fort utile au corps diplomatique et consulaire.

II

SITUATION MATÉRIELLE ET MORALE DES AGENTS CONSULAIRES ET COLONIAUX.

Considérant que les fonctionnaires de l'Administration extérieure ont une carrière pénible et souvent aléatoire, qu'ils quittent leur pays, leur famille, leurs amis, leurs habitudes, pour aller vivre sous un climat quelquefois dangereux, au milieu d'une société ne rappelant en rien leurs anciennes relations, privés de tout plaisir, obligés à un régime nouveau, devant se plier à des privations de tous genres, ne voyant pas quels seront le terme et le résultat de longues années d'exil, il y a lieu de leur assurer une situation que nous allons déterminer.

Si l'on exige tant de qualités des fonctionnaires du service extérieur, si leur carrière offre tant de côtés ingrats, il est juste de leur accorder des conditions favorables, dont les principales sont :

1° Des appointements élevés, qui les mettent à l'abri du besoin et leur laissent en plus quelques économies à la fin de leur carrière. En effet, un personnel d'élite ne peut consentir à subir les rigueurs, les tristesses, les dangers de l'expatriation qu'en vue d'émoluments sensiblement supérieurs à ceux qu'il obtiendrait sans quitter son pays. D'ailleurs, il faut considérer, d'une part, que le déploiement d'un certain luxe est, chez les peuples primitifs surtout, la condition indispensable pour exercer l'autorité avec le prestige nécessaire et, d'autre part, qu'une situation matérielle très aisée constitue souvent la meilleure garantie de moralité chez les agents appelés à personnifier la métropole à l'étranger. Enfin, même au point de vue budgétaire, l'entretien d'un petit nombre de fonctionnaires largement payés, mais à la hauteur de leur mission, sera certainement moins onéreux que le salaire d'une foule de services mal organisés, qui souvent ont donné le spectacle de conflits, d'impuissance et d'incapacité;

2° La sécurité dans la carrière; celle-ci ne doit être ni brisée, ni entravée par les caprices du pouvoir ou le changement de gouvernement;

3° La sécurité pour l'avenir, c'est-à-dire que l'âge de la retraite ne sera pas, en général, trop reculé et que le taux de la pension assurera une existence aisée pour que les anciens serviteurs ne tombent pas dans une position médiocre;

4° Il y a lieu de se soucier aussi des fonctionnaires forcés de quitter le service pour motif de santé. En Angleterre et en Néerlande, les fonctionnaires coloniaux reçoivent de belles pensions. S'ils sont capables de continuer leur service en Europe, ils sont pourvus d'un poste dans la mère patrie. En France, il en est autrement; aussi y a-t-on vu des agents, pour lesquels le retour aux colonies était un arrêt de mort, se réembarquer cependant, après avoir épuisé tous les congés de convalescence, parce qu'ils ne voulaient pas mourir de faim dans leur pays.

En résumé, il faut garantir aux agents une carrière rémunératrice, sûre, régulière et paisible et leur assurer une retraite honorable.

Remarquons encore, en finissant, qu'il convient, dans la généralité des cas, que les fonctionnaires restent attachés à une colonie et y fassent toute leur carrière, ce qui est encore une raison de bien choisir les sujets. Faire passer les fonctionnaires d'un poste à un autre, c'est les forcer à recommencer chaque fois le travail d'initiation. Les finances publiques se trouvent fort mal de cet usage et le travail des agents en souffre plus encore.

CONCLUSIONS.

Dans la succession des siècles, pendant lesquels l'humanité s'est transformée, a étendu le champ de son action, a perfectionné ses procédés de travail, toutes les nations n'ont pas atteint le même degré de grandeur et de prospérité, de durée, parce qu'elles n'ont pas eu les mêmes aptitudes pour les sciences et les choses de l'esprit, pour l'agriculture et le négoce, pour la politique et l'administration, pour la navigation et l'expansion mondiale. Il faut donc se garder de croire que les peuples élus durent leur sort heureux au hasard, à des circonstances ou combinaisons accidentelles et non à leurs fortes qualités morales, à leur constitution sociale, à leurs institutions.

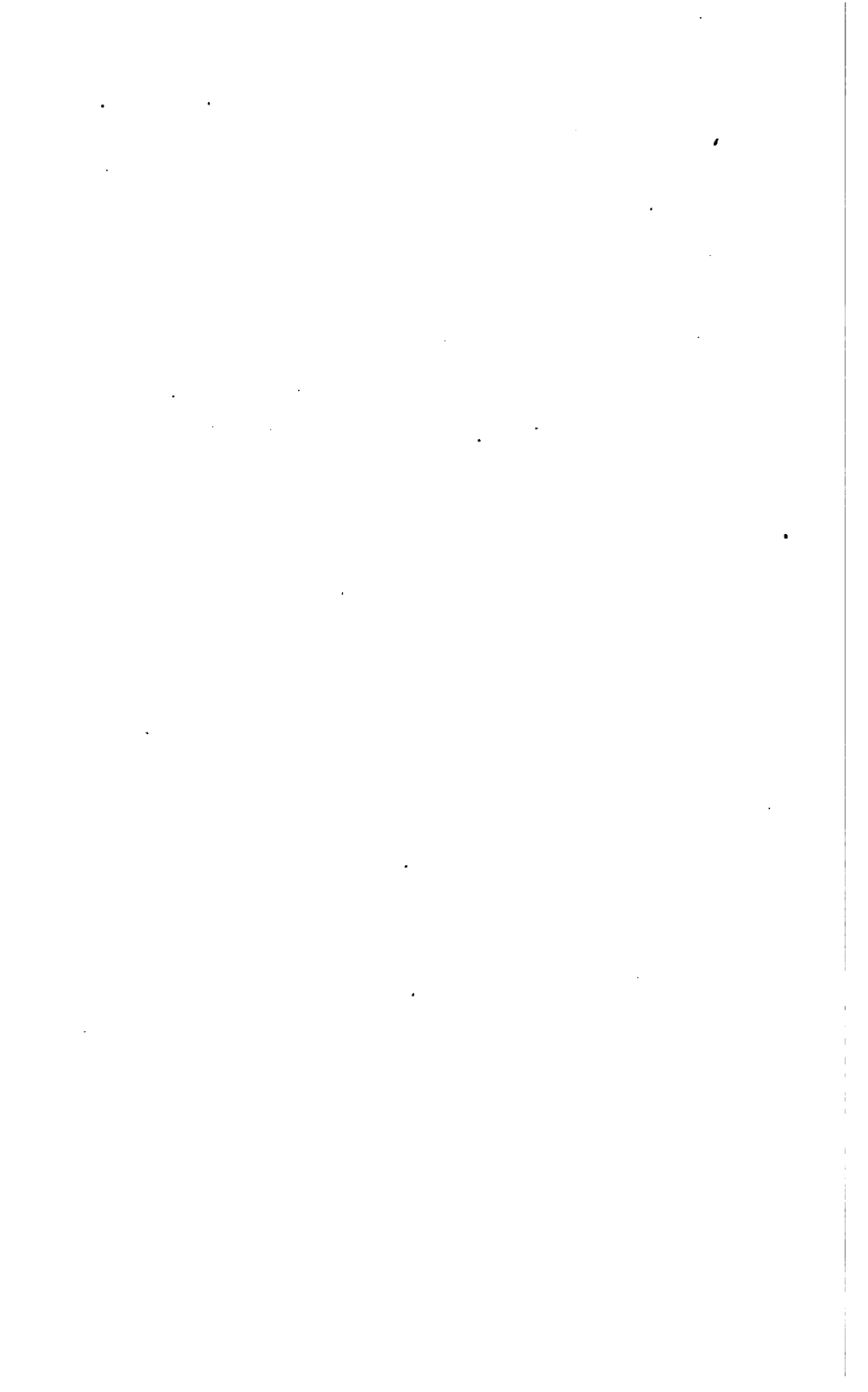
Ainsi s'expliquent, dans l'antiquité, la supériorité des Assyriens, des Phéniciens, des Grecs et des Romains; au moyen âge, la gloire de Venise, de Gènes, de Pise et de Florence; dans les temps modernes, la grandeur du Portugal, de l'Espagne, de la Néerlande, de la France, de l'Angleterre; enfin, pendant l'ère contemporaine, la croissance colossale de l'Allemagne.

Pourquoi les Belges ne pourraient-ils aspirer à prendre une place absolument prépondérante dans le mouvement commercial et colonial? Que l'on ne dise pas que notre pays est trop petit pour avoir des rêves d'expansion; à ces timorés nous répondrions que, si nous ne comptons que sept millions d'habitants, l'Angleterre en avait à peine autant, quand, sous le règne d'Élisabeth, elle jeta les bases de sa puissance coloniale et que la Néerlande en avait bien moins, lorsqu'une poignée de marins et quelques marchands audacieux conquirent sur l'Espagne le domaine des mers. L'histoire met d'ailleurs en relief que les peuples parvenus à leur développement ont une tendance irrésistible à se répandre et à envahir des régions inconnues, placées loin de leur atteinte et de leur influence, et nulle nation prévoyante n'a le droit d'éluder la fatalité de l'expansion, sous peine de déchéance, car cette fatalité porte en elle-même, avec ses incertitudes et ses inconvénients, son remède et ses avantages⁽¹⁾. Le succès appartiendra à ceux qui, attentifs aux leçons du passé, tiendront un compte rigoureux des lois générales réglant les relations d'intérêts entre les nations. « La Belgique est forte et unie; elle est armée de toutes les qualités qui distinguent les grandes nations; elle est prête à entrer en possession de l'empire qui lui est assuré et qu'elle mérite plus que tous les autres États de l'Europe... Les Belges ont expérimenté que la puissance d'un pays ne se mesure pas à sa superficie; ils ont compris que, comme le disait leur Prince, la conquête pacifique du monde est possible pour ceux qui ont le courage de s'y mettre; ils ont vu que pour réussir, il suffit d'oser... Les encourager dans cette voie, telle a été la grande œuvre de Léopold II; non seulement la Belgique, mais l'Europe entière doit lui en savoir gré⁽²⁾.

(1) NOËL, *Histoire du commerce*, t. I, p. XXI.

(2) J. DE COURCY MAC DONNEL, *King Leopold II. His rule in Belgium and the Congo*, in-8°, 391 pages. London. Cassel et C^{ie}.

Hardie dans ses ambitions et persévérante dans sa sagesse, la Belgique continue à donner au monde le merveilleux exemple du travail fertile et de la prospérité. Elle se conforme ainsi à la loi supérieure, qui veut que la lutte soit la condition de la vie et que l'humanité poursuive, sur sa route indéfinie, la perfection sociale. Un pas se fait à chaque siècle et, après avoir profité des efforts de nos aïeux, nous en repassons à nos fils le trésor augmenté. « Nous nous plaignons et non sans droit, a dit Guizot, de nos épreuves et de nos mécomptes. Nos pères n'ont pas vécu plus doucement que nous, ni recueilli les fruits de leurs travaux. Il y a dans le spectacle de leurs destinées de quoi s'attrister et se fortifier à la fois. L'histoire abat les prétentions impatientes et soutient les longues espérances ».



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS.

L'éducation à l'armée.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

E. ROBERT

Sous-lieutenant au 12^e régiment de ligne,
Licencié en géographie.

Essayer de montrer l'armée comme facteur de l'expansion civilisatrice vers les pays neufs, voilà certes une tâche qui apparaît bien étrangère aux discussions d'un congrès d'économie mondiale, essentiellement pacifique, par son origine et ses desseins. Soixante-quinze années de paix ont donné à la Belgique le merveilleux outillage industriel et commercial qui l'autorise à prendre l'initiative de débats aussi vastes que ceux-ci, et nous venons réclamer des lauriers pour l'armée ! Il nous semble que c'est un peu sous sa garde vigilante que se déroule le colossal effort des travailleurs de toutes catégories, que c'est elle qui veille au maintien de la sécurité indispensable à ceux dont les travaux ont la chance d'être plus directement, plus visiblement utiles à tous, à l'élévation de la patrie.

Mais l'armée, dans une telle patrie, fait plus que veiller ; l'exemple de la masse l'a profondément atteinte, elle a voulu être plus que gardienne, plus que spectatrice : elle a voulu être actrice et participer à l'irrésistible poussée vers l'évolution générale. Elle n'est pas restée la machine à fabriquer des automates, elle ne s'est pas grossièrement emparée de milliers de jeunes bras pour les soustraire au labeur de la

nation et les employer dans un domaine absolument différent. En un mot, elle s'est faite grande éducatrice; elle s'est surtout emparée des jeunes cerveaux, malléables encore, mais insuffisamment préparés au combat de la vie; elle a recueilli d'innombrables jeunes gens jetés trop tôt dans la déprimante lutte pour l'existence; elle en a fait des citoyens meilleurs, elle en fait des hommes!

Le « Caporalisme force économique » (1) de M. G. Pourveur nous a montré l'Allemagne industriellement puissante par son armée, par sa discipline, son énergie. Nous pensons qu'en Belgique aussi l'armée s'est surtout faite la grande école de l'énergie, et nous osons la signaler comme un des principaux moyens propres à *provoquer*, à *développer* le goût des carrières vers les pays neufs, à *préparer* ceux qui s'y destinent.

En créant le Congo, notre roi a réveillé l'esprit d'initiative et d'entreprise de notre race, il a provoqué la renaissance de son esprit d'expansion. Mais où donc a-t-il puisé pour trouver les centaines de sujets d'élite nécessaires à cette création, formidable entre toutes? Dans l'armée! Elle a donné sans compter, elle s'est dégarnie de ses membres les plus vigoureux, les plus décidés, les plus fiers. La plupart ont succombé aux durs débuts... Leur gloire rayonne avec éclat aux tableaux d'honneur de nos régiments, leur culte est religieusement transmis parmi nous. Tout comme de petits villages ignorés se sont passionnés pour les exploits d'un des leurs mort au continent noir ou fêté à son retour, les régiments conservent des souvenirs vécus narrés dans les chambrées autour d'héroïques portraits.

Des croix bleues s'étalent sur de courageuses poitrines, montrant à la jeune génération la récompense de ceux qui n'ont craint ni la balle, ni la fièvre, qui sont allés, luttant pour la civilisation, créer une nouvelle Belgique. Et nos jeunes miliciens sentent combien sont méritées ces petites étoiles d'or brillant d'un si pur éclat dans le bleu profond du ruban africain...

Ainsi se propage, de proche en proche, les notions de l'expansion; ainsi se révèlent aux masses nos aptitudes colonisatrices, précieux héritage de nos ancêtres dont le besoin de guerroyer au loin, jadis, était déjà une des formes de leurs tendances à l'expansion. La caserne lègue de précieuses traditions, un peu de notre âme nationale s'y perpétue; même elle complète celle-ci en l'habituant aux mœurs coloniales. Par la caserne surtout le Congo est devenu pour nos populations autre chose qu'un tombeau; la terre africaine s'est rapprochée,

(1) G. POURVEUR, *Écho de la Bourse*, 1903.

on voit des officiers partir, on les voit revenir, reprendre parmi nous leur tâche journalière, avec la même conscience, et une expérience supérieure de manieurs d'hommes. Ainsi nos miliciens sont amenés à considérer une Belgique plus grande, une autre terre, — autre patrie, — où des Belges vivent, travaillent, se dévouent au service d'une noble cause.

Peu à peu la grande masse du peuple apprend alors à connaître les choses coloniales, s'habitue à regarder par delà nos frontières. C'est par la caserne que se complète l'éducation du peuple, trop tôt ravi aux précieux enseignements de nos instituteurs, de nos professeurs; c'est l'officier qui imprime en dernier lieu sa façon de penser, sa façon de sentir, au cerveau et au cœur de la nation. C'est lui qui résume, en de longues causeries avec ses hommes, tout ce que la presse, la publicité, le livre, les revues, les polémiques, l'histoire et la géographie consacrent à l'État du Congo. Il éveille leur curiosité par des détails ethnographiques, provoque les questions et ne tarde pas à trouver trop brèves les minutes que les programmes réservent à ce genre de sujets, captivants au plus haut point. Car tous nous avons reçu, de vive voix, des impressions fortes de camarades rentrés d'Afrique; tous nous sommes en correspondance avec des amis encore à l'État Indépendant, et tous, dans nos entretiens avec nos soldats, nous avons des pages vécues à leur livrer, avec cette émotion qui provoque les enthousiasmes. Notre troupier n'y est certes pas rebelle, et l'enfant de 20 ans gagne, à ces récits, singulièrement le goût de l'action, de l'initiative, des voyages. Il en restera beaucoup à l'homme de demain.

Ces quelques lignes suffiront-elles à montrer comment, à l'armée, on fait l'éducation coloniale des esprits? Quel fruit on pourrait en attendre, si elle s'adressait à l'entière de nos citoyens, tous également préparés à de tels enseignements! Car, en Belgique, où l'unité nationale repose, non sur l'unité de race, mais sur l'ensemble des institutions, on ne peut se passer de l'institution éducatrice par excellence, de celle qui plus que toute autre forme l'âme du citoyen, lui communique l'impression vivante de la patrie.

* * *

Dans l'état de choses existant, l'armée pourrait bien mieux remplir son rôle, si les éléments qu'elle reçoit chaque année avaient été mieux préparés, par les familles d'abord, par l'instituteur après. Disons tout de suite que celui-ci a déjà beaucoup fait dans ce sens, qu'il s'acharne à fixer chez l'enfant l'idée de patrie, à exalter ses meilleurs sentiments

pour elle. Nous lui en sommes reconnaissants. Mais ses laborieux efforts sont trop souvent détruits par l'influence des familles, qui persistent à avoir pour l'armée une crainte irraisonnée. Que de bonnes-mamans versent encore de larmes dès qu'approche le moment où le fils devra partir au régiment. Cet événement reste le cauchemar des familles, qui essaient toutes de ruser avec la loi, au lieu de préparer courageusement les jeunes gens à ce devoir commun : servir la patrie.

Depuis quelques années pourtant, nous assistons à un revirement dû à l'initiative de quelques esprits éclairés, de patriotes dévoués. Grâce à eux, nous voyons se multiplier les sociétés d'anciens militaires; ceux-ci sentent le besoin de se grouper autour du drapeau, de marquer aux populations comme une certaine supériorité acquise à l'armée; ils proclament le service militaire un devoir social, ils prouvent qu'il leur en reste un esprit d'organisation basé sur une discipline rigoureuse.

De là naît une force morale, une solidarité que nous devons hautement apprécier, car ces qualités-là sont absolument nécessaires au peuple qui veut jeter des regards par delà ses frontières. Il lui faut avant tout avoir conscience de son unité, de sa valeur. Les sociétés d'anciens militaires répandent cette notion, qui atteindra bientôt l'enfance. Ceci me rappelle que, tout jeune, j'ai entendu bien des fois mon père admirer la transformation dans la constitution d'un ci-devant lourd villageois, à son retour du régiment. Le pas s'est relevé, disait-il, le gars a beau chausser ses gros sabots comme jadis, l'allure reste vive, alerte. Un cerveau moins primitif d'ailleurs commande à toutes les manifestations de vie; un œil pétillant témoigne d'une culture moins fruste, d'une pensée plus rapide. Il se présente mieux, s'habille plus soigneusement, applique les principes d'hygiène. Voilà l'extérieur de l'ancien soldat. Mais il faudra le voir aussi chez lui, présidant avec l'habitude d'une sage autorité — pratiquée sur soi-même —, la jeune famille fondée au retour de l'armée. Soyez sûr qu'il y régnera plus de discipline, plus d'ordre, plus de vie que chez le voisin dont l'apprentissage de la vraie vie fut bien moindre. Les fils de l'ancien soldat apprendront de leur père les leçons de la chambrée; ils connaîtront les conférences faites autrefois par l'officier sur les vertus morales, les devoirs sociaux du bon citoyen; ils apprendront par leur père à aimer leurs éducateurs en général, ils sauront que leur système est basé sur l'affection mutuelle, non sur une répression à outrance. Or, le problème du progrès n'est, au fond, qu'un problème d'éducation. « Remplacer de mauvaises habitudes cérébrales par des habitudes meilleures, qui orientent l'évolution de chacun de nous dans le

sens le plus favorable à l'accomplissement de ses destinées : tel est le but ultime à atteindre (1). »

Le système éducatif actuel de l'armée y tend ; en améliorant chaque unité, il grandit le corps social tout entier, il contribue au progrès.

Mais il ne suffit pas d'atteindre les masses par l'idée et le sentiment, il faut agir sur elles par l'action et l'intérêt. L'activité humaine est intellectuelle ou commerciale. « Le rayonnement par les idées et le rayonnement par les affaires, voilà les deux manières qui s'offrent au choix des nations organisées (2). » L'armée participe directement à la première forme, nous l'avons vu ; elle aide à atteindre la seconde.

Ses moyens sont divers. Avant tout, elle pousse à l'épargne : en restreignant les besoins, en habituant aux privations, en combattant l'alcoolisme, en enseignant l'ordre, en retenant davantage le soldat à la caserne par le travail et la distraction. « Or, un moyen d'expansion serait de pousser à l'épargne. Le régime fiscal d'un État peut devenir un admirable instrument de progrès et de sécurité (3) (3a) (3b). »

Mais l'homme, en possession d'un certain capital, doit oser en disposer de la façon la plus utile à l'intérêt commun en même temps que particulier. Il faut donc à ce nouveau capitaliste assez d'initiative, d'esprit de suite, de personnalité, pour pouvoir entreprendre. L'armée encore développe cette grande, cette seule vertu de l'individu : le pouvoir, la puissance (*die Macht*). Elle veut réaliser la conception de Stirner et Nietzsche : « Puissance physique : force et beauté ; puissance intellectuelle : talent et génie ; puissance du vouloir et vouloir de la puissance : énergie, persévérance ; voilà ce qui constitue l'homme. » Voilà, dirons-nous, ce qui fait l'homme d'action, de force, de caractère.

Et où donc mieux qu'à l'armée, dans notre pays, assure-t-on ces qualités-là ? Ses diverses écoles d'éducation physique ont surtout comme but de répandre l'activité, l'élan de vie, la belle humeur, la

(1) D^r P. VALENTIN, *La vie normale*. Paris, 1904.

(2) PIERRE BAUDIN, *L'ombre au tableau* (*le Journal*, 18 juillet 1905).

(3) PAUL DELOMBRE, *Les finances françaises* (*Revue bleue*, 1904).

(3a) ALBERT MÉTIN, *Y a-t-il un péril jaune ?* (*Revue bleue*, 1904). « Les nations qui s'enrichissent par l'exportation des cotonnades, de l'acier, de la quincaillerie, seront atteintes si elles n'augmentent le pouvoir d'achat de leurs consommateurs nationaux. »

(3b) JACQUES BARDOUX, *L'impérialisme britannique*. (*Revue bleue*, 1904). « Seule une aristocratie d'argent pouvait assez souffrir de la pléthore des capitaux pour sentir la nécessité des placements coloniaux et de la concurrence industrielle. »

trempe du caractère. « Leur principe, c'est que ces qualités font la valeur de l'étoffe humaine, la supériorité d'un individu et d'une race, l'idéal pédagogique étant bien moins de cultiver et meubler l'esprit que de développer les facultés d'initiative, de ténacité, de résistance, d'attention, d'assurer l'équilibre de l'âme, de la fixer à l'idée de la règle et du devoir (1). » Les écoles d'équitation, d'escrime, de gymnastique suédoise fournissent de nombreux moniteurs formés à la rigidité de ces principes sévères, ils les répandent partout, même dans les sociétés civiles de gymnastique, d'escrime, de sports de tous genres où l'autorité militaire favorise fort heureusement leur accès.

D'autre part les établissements scientifiques militaires appliquent largement de semblables procédés : l'exercice physique régularise, stimule même le travail intellectuel. Et nous connaissons le résultat de pareil enseignement ; depuis les premières expéditions en Afrique, jusqu'aux exploits récents vers les pôles, c'est l'armée qui a fourni le contingent des hommes énergiques dont la Belgique se glorifie ; c'est elle qui a surtout aidé notre grand roi dans son œuvre vigoureuse d'expansion.

* * *

L'armée donc s'attache de plus en plus à répandre parmi les soldats les idées d'expansion et les moyens qui y conduisent. Grâce à son éducation spéciale et aux sujets spéciaux qui en sont l'objet, l'armée est surtout à même de s'adresser au peuple directement, de le mettre en contact avec les notions d'une patrie plus grande, de rendre populaire, en un mot, des efforts qui partent de trop haut pour que toute la nation en ait conscience.

On pourrait fortifier cet enseignement spécial en demandant de nos officiers plus de dévouement encore à la cause de l'expansion ; nous voudrions les voir s'adonner davantage aux conférences traitant des qualités morales dont nos officiers, nos sous-officiers ont dû faire preuve dans leurs difficiles expéditions à l'étranger ; des qualités de race qui font du Belge un colonisateur d'élite. Le développement de ces conférences pourrait se réaliser par des tournées de conférenciers, lesquels trouveraient toutefois dans les bibliothèques régimentaires les principaux documents nécessaires à la préparation de leurs travaux : *Recueil consulaire*, publications des chambres de commerce, *Bulletin* du futur bureau international d'ethnographie, etc.

Ici nous formulons un dernier vœu. Bientôt va s'ouvrir à Tervueren

(1) ANDRÉ CHEVILLON, *En pays bouddhique* (*Revue des deux mondes*, 1903).

la superbe école mondiale due à la généreuse initiative de notre souverain. Parmi les multiples institutions qui prépareront les futurs élèves de l'école, nous pensons que l'armée pourrait prendre une place digne de ses traditions. Tout comme elle a fourni jusqu'ici les éléments à l'école coloniale de l'État indépendant, elle pourrait largement alimenter l'école mondiale, en introduisant dans les programmes de ses écoles régimentaires, des pupilles et des cadets les améliorations que formuleront les conclusions de la première section de ce Congrès.

L'école régimentaire des carabiniers a donné cette année des cours spéciaux à de nombreux sous-officiers suédois destinés à l'école coloniale, et elle a prouvé que l'on pouvait espérer d'excellents résultats dans ce domaine.

L'école des cadets notamment se prête on ne peut mieux à une préparation à l'école mondiale; elle pourrait devenir une pépinière d'agents aux fonctions coloniales. Les cadets sont tous fils d'officiers, ont déjà par leurs origines beaucoup d'attache avec les efforts de la Belgique aux pays neufs, ont reçu une éducation de famille qui les y pousse. N'oublions pas que les cadets choisissent une carrière absolument quelconque à l'âge de 16 ans.

Enfin l'école mondiale sera admirablement située pour permettre à ses élèves de se livrer à tous les exercices et sports qui rendent l'homme conscient de la plénitude de ses moyens lorsque, aux pays neufs, il sera à tout instant livré à lui-même devant le danger. Que l'on y pratique largement la marche, le tir, le canotage, l'équitation et la gymnastique suédoise.

* * *

Notre pays s'impose de lourds sacrifices d'argent pour son armée, mais trop souvent on considère ces dépenses comme intégralement perdues. Nous voudrions avoir montré combien le rôle social de l'armée est complexe et profondément utile à la nation, à sa marche ascensionnelle, à son expansion mondiale.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

QUATRIÈME QUESTION :

Convient-il de créer des établissements d'enseignement approprié, instituts spéciaux et écoles coloniales, en vue de la formation aux carrières vers les pays neufs ?

(Quel devrait être le programme théorique et pratique en vue de rendre les candidats aptes à ces diverses carrières, notamment aux services publics, administratifs et judiciaires et de les instruire des meilleures méthodes à suivre dans les relations des éléments étrangers avec les populations indigènes dans le but d'améliorer les conditions matérielles et morales de ces populations ? Quel serait le meilleur mode de former un personnel enseignant compétent ?

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Léon ROGET

Ancien directeur général de la C^{ie} a charte de Mozambique.

« Je ne puis approuver que ceux qui cherchent
en gémissant. »
PASCAL.

PREMIÈRE PARTIE.

**POINT DE VUE SPÉCIAL : DE LA FORMATION D'UN PERSONNEL POUR OCCUPÉER
LES EMPLOIS SUPÉRIEURS DANS UNE GRANDE COLONIE D'AFRIQUE DE
CRÉATION RÉCENTE.**

Commençons par préciser comment nous nous sommes placé au point de vue concret.

Nous supposons que l'on fonde aujourd'hui un examen colonial pour fonctionnaires supérieurs (1906), d'où sortiront, pour la première fois en 1908, des jeunes gens de vingt-trois ans en moyenne (ou plus âgés, transitoirement).

Cinquante pour cent d'entre eux parcoureront, aux colonies, une

carrière normale jusqu'à quarante-cinq ans; quelques-uns d'entre eux, pendant cinq, dix ou quinze ans, poursuivront en Europe une carrière rattachée aux choses de l'Administration coloniale.

Mais supposons encore que l'examen une fois fondé, on ne puisse pas utilement en remanier le programme d'ensemble avant dix ans.

Le jeune homme qui passera cet examen à vingt-trois ans aura commencé des études spéciales à vingt ou vingt et un ans, sa vocation s'étant manifestée définitivement vers vingt ans.

Les premiers étudiants examinés, de cette catégorie supérieure, embrassent donc la carrière coloniale en 1908; 70 % d'entre eux servent la colonie jusqu'en 1918 et 50 % jusqu'en 1930. La dixième promotion nous mène à 1940 et ceux qui continuent à servir en Europe nous conduisent jusqu'en 1955.

Les promotions de la période décennale 1908-1918 auront donc une influence certaine sur la conduite des affaires aux colonies jusqu'en 1940 et une influence manifeste, quoique indirecte, jusqu'en 1955.

Lors donc que lesdits examens ouvriront la porte aux carrières coloniales du degré supérieur, on fait avec l'avenir un pacte de plus d'un demi-siècle.

Introduction.

Nous ne nous arrêterons pas à de minces et transitoires intérêts, car nous négligerions l'étude du développement méthodique de la formation des fonctionnaires supérieurs. Dans ce travail, nous écarterons d'emblée ce qui concerne les besoins immédiats, les compromis du jour et les improvisations. Gardons-nous, pour avoir longtemps désiré une chose, de considérer comme une faute tout ce qui en retarde la jouissance et ne cherchons pas à nous rapprocher de la jouissance par des moyens réputés habiles. Le point de vue doit être large, il faut hardiment envisager l'avenir et supputer, si nous le pouvons, le chemin qui pourra être parcouru en un demi-siècle par l'opinion publique du monde, par l'opinion publique du pays, par l'Administration coloniale et par la colonie.

Est-ce trop de dire que dans un demi-siècle seront réalisés et mis en pratique la plupart des desiderata formulés aujourd'hui par les

esprits élevés, par les magistrats aux vues larges, par les fonctionnaires éclairés et par le monde colonial savant? Je ne le pense pas.

Parcourons cinquante, quarante, trente ans de l'histoire de n'importe quelle grande administration coloniale active et nous constaterons que la somme des progrès ne permet plus de reconnaître les principes directeurs d'antan et cela à une époque où la science n'avait pas l'influence qu'elle a de nos jours.

Cette évolution, dans quelques pays, ne se fit pas sans heurt, parce que le personnel n'était pas préparé.

Macaulay n'a mis que vingt ans (1853-1853) pour provoquer en Angleterre un mouvement qui amena une réforme radicale dans l'organisation du personnel de la Compagnie des Indes, et c'était à une époque où les moyens de communication et de propagande n'étaient pas comparables à ceux qui existent aujourd'hui; il s'agissait cependant de contrebattre la plus âpre des aristocraties marchandes.

Les fonctionnaires coloniaux supérieurs.

Les grandes œuvres sont en majeure partie le produit de l'harmonie. Ceux qui doivent participer à échafauder la grandeur d'une colonie ne pourront être assez minutieusement préparés aux sources pures de la science et aux épreuves de l'expérience.

La colonisation est un fait social complexe et elle exige de la part de l'État qui veut s'y livrer des efforts persistants et des sacrifices constants.

Pour accomplir les étapes qui se rapportent à cette phase que les Anglais appellent la *preparation* d'une colonie, il faut disposer d'un personnel supérieur d'élite alliant à une expérience éclairée et sans préjugés une instruction spéciale étendue et une culture supérieure.

Nous nous gardons bien de demander que l'on copie servilement ce qui se fait ailleurs. Des facteurs nombreux et complexes doivent entrer en ligne de compte. Quelle est la force et quelles sont les ressources de la métropole ou du Gouvernement, quelles sont les aptitudes des colons, quel est le climat, quelles sont les ressources de la colonie, quel est le caractère et quelles sont les institutions des

indigènes? Nous n'en devons pas moins nous éclairer à l'expérience d'autrui.

L'Angleterre possède une expérience trois fois séculaire, ininterrompue et contemporaine, dont on peut dégager certaines règles de conduite qui ne sont plus contestées et qui sont mises en œuvre ou en pratique en Hollande et en France.

L'Angleterre manifeste une juste défiance du fonctionnaire improvisé, elle proclame son sentiment, cent fois confirmé, que ni les règlements tutélaires, ni la discipline militaire, ni même ces dons admirables qu'on appelle bon sens, puissance de travail, force d'assimilation et facilité, ne sont à eux seuls des guides suffisants dans la conduite des affaires coloniales. Il faut y suppléer par une puissante et préalable culture de l'esprit. Cette culture consiste essentiellement, selon eux, dans une forte instruction générale, dans l'étude du droit, des lois de la métropole et de leur fonctionnement. Ils veulent une formation de l'esprit qui résulte de l'étude approfondie d'une des trois branches : l'histoire, la littérature ou les mathématiques ; enfin, de l'étude de l'expérience des autres : l'histoire et la législation comparée des colonies.

« L'éducation et la préparation du fonctionnaire colonial doivent être plus poussées que celles d'un fonctionnaire de la métropole, disait Macaulay, en 1855, car les fonctions qu'il aura à remplir à âge égal ou à grade égal seront infiniment plus importantes et plus délicates. » Le fonctionnaire, l'homme appartenant à une profession libérale qui fait carrière dans la métropole peut agrandir chaque jour le champ de ses connaissances par la lecture, l'étude et les relations d'une société policée. Le fonctionnaire supérieur colonial se trouvera le plus souvent loin des bibliothèques, trop occupé ou trop fatigué que pour étudier et n'aura pour société qu'un monde qui lui est inférieur. Il ne pourra en aucun cas combler les lacunes d'une instruction ou d'une préparation insuffisante.

De fortes études sont seules aptes à susciter l'esprit d'observation utile, seules elles peuvent créer l'esprit synthétique, seules elles peuvent placer des hommes dans la situation de formuler des théories ou des aperçus généraux, sans lesquels une société ou une administration tâtonne, vit au jour le jour, est livrée à la merci des circonstances.

Une culture élevée, une intelligence compréhensive et un jugement droit sont indispensables, mais les intentions élevées résultant

d'un courage moral solidement établi sont aussi des qualités dont ne peut se passer celui qui va administrer des indigènes. Le métier est un sacerdoce. Une éducation soignée, l'esprit du devoir à un haut degré, le désir de toujours bien faire en respectant la sincérité doivent guider sans cesse le fonctionnaire qui doit assouplir et moraliser un pays en même temps qu'il établit et répartit l'impôt (1).

Le fonctionnaire, tel que nous nous le figurons, devra exercer la justice, même sans contrôle, à différents degrés, il doit donc être imprégné de la notion du droit, et pour appliquer à un peuple nouveau une justice simple et humaine, il lui faut au moins connaître les Codes tels qu'ils sont compris dans la métropole, sinon il ne pourra cultiver ces larves bizarres d'une race en formation et affamées de justice.

Pour rendre la justice aux colonies, à quelque degré que ce soit, il faut du courage, car on doit, avec impartialité, trancher entre le conquérant et le conquis. Celui qui vient de vaincre, de conquérir, ou qui s'appuie simplement sur un système de domination, conserve une secrète tendresse pour les moyens coercitifs ou violents. Il est donc malaisé de demander à celui qui vient de conquérir d'user de moyens pacifiques.

Après l'occupation, pendant la pacification, la justice doit être rigoureuse. La faiblesse et les erreurs jetteraient le discrédit sur une administration coloniale.

Il faut à un moment donné, sans froissements, remplacer le système militaire par un système plus souple. Comme le disait Lord Dufferin, « Le soldat n'est que le pionnier de l'ordre, le gardien permanent de la tranquillité publique; c'est l'homme de police ». Dans deux circonstances, le maréchal Roberts de Candahar a, lui aussi, chef de l'armée, exprimé la même opinion.

Mais la colonisation s'exerce à la fois sur les hommes et sur les choses; les pionniers et les commerçants jouent un grand rôle dans une première phase, cependant ils poussent parfois à l'excès et inopportunément la recherche de l'aventure, de la gloire, l'amour du lucre, l'esprit d'injustice et d'oppression. Dans une colonie de peuplement,

(1) LEROY-BEAULIEU dit : « Partout le colon considère l'indigène comme un ennemi; il le tuerait volontiers, comme on tu le kangourou ou le renard ».

il faut à un moment donné les contenir et les contrôler avec un tact qui rende imperceptible l'action exercée.

Dans une colonie d'exploitation, il faut renouveler leurs rangs par l'infusion d'une couche pure et de culture élevée.

Nous ne nous étendrons pas sur ce point, dans la crainte de trop nous écartier du sujet principal.

Considérons le rôle des fonctionnaires sous un autre angle.

Les colons viennent peu à peu s'établir dans certaines parties des territoires. Ici clairsemés, parce que la colonie ne se prête pas au peuplement, mais simplement à l'exploitation; là en plus grand nombre, pour arracher au sein de la terre des richesses minérales ou pour demander à un sol prodigue des récoltes abondantes.

Le fonctionnaire se trouvera en présence d'une catégorie d'Européens ou d'Asiatiques autrement difficile à manier que la gent moutonnaire de notre vieille société. Ce seront peut-être des convicts réclamant un traitement tout spécial. Le fonctionnaire aura à résoudre tout à la fois dans un pays immense, aux communications difficiles, avec des moyens d'action lents et limités tout ce qui se présente dans l'ensemble de nos administrations et de nos cours de justice. Ou bien il aura affaire à une élite de travailleurs, car ceux qui quittent la patrie, sans le couvert gouvernemental, sont généralement les hommes les plus énergiques, les plus entreprenants, les esprits les plus sagaces et les plus actifs.

Comment administrer judicieusement tout ce monde, n'étant armé que de lois incomplètes ou imprécises, et de manière à les interpréter dans l'intérêt du colon, de l'indigène et de la colonie? Comment les élargir au besoin de façon à en faire une force et non une gêne? Comment le faire sans être préparé par l'étude, sans connaître au moins le jeu des lois dans son propre pays?

Des esprits peu réfléchis ont proposé de se passer du droit dans ces circonstances.

Nous nous rangeons plutôt à l'avis de M. Köbner, qui disait dans l'une des dernières séances de l'Institut colonial :

« Un mauvais juriconsulte fera un mauvais employé dans les colonies, mais il faut aussi veiller à ce que les juriconsultes ne soient pas animés d'idées excessives en matière de formalisme judiciaire et il faut donc leur donner une préparation toute spéciale. *Il ne faut pas leur donner l'enseignement en négligeant le droit, mais en le cultivant de façon particulière.* »

* * *

Aux colonies, quoi qu'on fasse, les lois et les règlements paraissent pousser « comme de la mauvaise herbe », disent les colons. En effet, on y franchit en peu d'années ce que les pays d'Europe ont mis souvent des siècles à parcourir.

Ici un particulier peut n'avoir eu affaire aux lois que peu de fois dans sa vie ; aux colonies, elles viennent continuellement le secouer, et presque toutes le concernent.

C'est ainsi que la tutelle administrative est infiniment plus vexatoire aux colonies que nulle part ailleurs, son action étant plus fréquente, plus apparente, plus sensible. L'action administrative sera dans son application beaucoup plus sujette à erreurs, faute de précédents, ou par suite de l'inexpérience des fonctionnaires connaissant à peine les circonstances et les conditions locales. Les fonctionnaires se trouvent, en cas de doute, dans l'impossibilité d'avoir recours en haut lieu ou de recourir auprès des législateurs. Dans les milieux nouveaux, les intérêts de tous sont enchevêtrés. Aussi de toutes les institutions du Vieux Monde, il n'en est pas qui puisse être plus intolérable pour le colon et plus pernicieuse pour l'indigène que celle mal exercée d'administrateur colonial.

Faut-il insister davantage? Nous ne le croyons pas. Nous pensons avoir établi que les états-majors des différents départements de direction et des divisions territoriales nécessitent un personnel de choix qui doit recevoir une préparation spéciale.

C'est à ce prix que l'on parviendra à *améliorer les conditions matérielles et morales des populations indigènes.* (Termes de la question.)

* * *

En Angleterre, on a jugé que dans les pays neufs les fonctions des employés supérieurs civils ne peuvent guère être séparées de celles des fonctionnaires de la justice, et la préparation des deux catégories se fait parallèlement.

En France et en Hollande ⁽¹⁾, le recrutement des deux catégories

(1) La nuance que je viens de signaler ne trouve pas son origine dans des nécessités d'enseignement ou de préparation coloniale, mais simplement dans la différence fondamentale qui distingue l'enseignement universitaire anglais d'avec l'enseignement français et hollandais.

de fonctionnaires est distinct, mais il faut remarquer que dans ces pays on pousse fort loin, dans les matières de droit, la préparation de ceux qui viennent concourir sans être préalablement pourvus de leurs degrés en droit.

Application.

Supposons que le Gouvernement central de la colonie en Europe soit composé de cinq départements et d'un secrétariat.

Il serait désirable que chacun des départements, d'ici à dix ans, comprit au moins deux fonctionnaires, formés spécialement : le chef du département et le sous-chef, par exemple, ayant satisfait aux conditions d'admission de fonctionnaire supérieur et ayant séjourné dans les colonies.

En 1918, il faudrait que l'Administration centrale contint donc :

	Fonctionnaires.	Origine.
Cabinet	1	Gradué en droit ⁽⁴⁾ .
Département de l'Intérieur (police, affaires indigènes, etc.)	2	Gradués en droit.
Département de la Justice (affaires étrangères, instruction publique, cultes, etc.).	2	Id.
Département des Travaux publics (marine, postes, télégraphes, chemins de fer, mines, etc.)	2	Génie.
Département des Finances, etc.	2	Gradués en droit.
Département de la Guerre, etc.	2	Armée.
	11	

Supposons que le Gouvernement de la colonie en Afrique comporte un Gouvernement général et trois Gouvernements de province, formant un total de quinze districts.

Dans ce qui suit nous comprenons les indisponibles et le personnel en congé, c'est-à-dire un effectif suffisant pour assurer en tout temps le service.

(4) Dans ce travail nous désignons par *gradué en droit* le jeune homme qui a suivi avec fruit une partie des cours de droit de l'université sans avoir atteint la fin de ses études et obtenu le diplôme de docteur en droit.

Supposons que l'Administration locale du Gouvernement général se compose également d'un secrétariat et de cinq départements.

Le personnel nécessaire en 1918 sera le suivant :

	Fonctionnaires.	Origine.
Secrétariat (bureau du Gouvernement général).	3	Gradués en droit.
Département de l'Intérieur	3	Id.
Id. de la Justice.	3	Id.
Id. des Travaux publics	4	Génie.
Id. des Finances	3	Gradués en droit.
Id. de la Guerre.	3	Armée.
	<hr/>	
	19	

Supposons le territoire divisé en trois Gouvernements et quinze districts.

Le personnel devrait comprendre :

	Fonctionnaires.
Trois Gouvernements (administration civile, finances et travaux publics, etc.)	$3 \times 3 = 9$
Justice	$3 \times 2 = 6$
Armée	$3 \times 2 = 6$
Quinze districts (administration civile, finances et travaux publics, etc.)	$15 \times 4 = 60$
Justice	$15 \times 2 = 30$
	<hr/>
	111

Ce personnel peut se dénombrer ainsi :

	Fonctionnaires.	Origine.
Justice.	36	Gradués en droit.
Administration civile	23	Id.
Finances	23	Id.
Génie	23	Génie civil, mines, etc.
Armée	6	Armée.
	<hr/>	
	111	

	Fonctionnaires.
Total général :	—
Europe, Administration centrale	11
Afrique, Gouvernement général	19
Gouvernement des provinces et districts	111
	<hr/>
	141

Si nous les rangeons par origine, nous obtenons le tableau suivant :

Gradués en droit :	
Destinés au service de la justice	41
Destinés au service civil	32
Destinés au service des finances	28
Ingénieurs	29
Officiers	11
	<hr/>
	141

Supposons que les pertes que subira le personnel d'Afrique dans les dix premières années soient les suivantes :

Mortalité	10 %
Changements de carrière, démissions	10 %
Retraités au bout de 10 ans	10 %

Il faudra régler les admissions de telle façon que dans dix ans le personnel d'Afrique comprenne cent trente fonctionnaires destinés aux hauts emplois.

C'est-à-dire que pendant les dix premières années, il faudra admettre définitivement dans la carrière cent nonante-sept candidats aux hautes fonctions (dont onze passeront à l'Administration d'Europe).

$$\begin{array}{r} 197 \\ - 11 \\ \hline 186 \end{array}$$

Déchets d'Afrique :	
Mortalité	10 % = 18,6
Démissions	10 % = 18,6
Retraités	10 % = 18,6
	<hr/>
	55,8

$$\begin{array}{r} 86,0 \\ - 55,8 \\ \hline 130,2 \end{array}$$

De ces cent trente fonctionnaires en titre, environ trois quarts seront en service actif et un quart en congé.

Les admissions annuelles pourront être prononcées comme l'indique le tableau suivant :

	Autant que possible de l'origine suivante :				
	Gradués en droit destinés aux services :				
	Armée.	Génie, etc.	Justice.	Civil (adminis.)	Finances.
1 ^{re} année.	21	3	5	5	3
2 ^e id.	20	2	5	5	3
3 ^e id.	21	2	5	6	3
4 ^e id.	19	0	5	6	3
5 ^e id.	19	2	4	6	2
6 ^e id.	17	0	4	6	2
7 ^e id.	19	2	4	6	2
8 ^e id.	16	0	4	6	2
9 ^e id.	18	2	4	6	2
10 ^e id.	16	0	4	6	3
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	186	13	44	58	25
	<hr/>				
	186				

Si les pertes dépassent ou n'atteignent pas trente pour cent, si les besoins des services augmentent ou diminuent, on pourra aisément modifier le nombre des admissions.

C'est afin de ne pas avoir un surplus de fonctionnaires que nous donnons un tableau de répartition des admissions où les chiffres vont en diminuant. Cependant le cadre des services spéciaux de la justice étant déjà composé actuellement de docteurs en droit, cette règle ne nous a pas paru s'imposer avec la même force pour cette catégorie que pour les autres.

Un mot d'explication n'est pas surperflu quant à cette répartition.

Notre intention n'est pas de confondre armée avec police, et si nous avons introduit dans la composition du personnel supérieur un certain nombre d'officiers, c'est parce que nous sommes persuadé que l'on trouvera dans l'armée de bons sujets, qui voudront suivre des cours de droit, et aussi parce que nous souhaitons de voir entrer dans la composition de l'état-major spécial de l'armée coloniale, tant

à l'Administration centrale, en Europe, qu'en Afrique, un noyau de fonctionnaires militaires ayant, en dehors de leur spécialité, une grande conformité de préparation avec leurs collègues des autres services. De cette manière, il régnera une harmonie parfaite dans la direction de la grande machine administrative gouvernementale.

Nous pensons que dans la période qui va s'ouvrir, on se trouvera tenu de procéder à de grands travaux publics, tels que : édification de logements confortables, ouvertures de communications, vastes travaux d'assainissement ; c'est pourquoi nous avons introduit une aussi forte proportion d'ingénieurs ⁽¹⁾ dans le personnel supérieur permanent.

La question de santé étant d'une importance capitale, nous ne voyons aucun inconvénient, au contraire, nous ne voyons que des avantages, dans la période actuelle, à donner à des étudiants en médecine accès à la carrière coloniale en remplacement d'un certain nombre d'ingénieurs ⁽¹⁾.

Des travaux basés sur des raisons hygiéniques s'imposeront, et c'est en alliant la justice, l'industrie et l'hygiène à un commerce non oppressif que l'on doit vaincre les hommes et le sol des climats sauvages et meurtriers.

Parmi les professionnels du droit, nous pensons qu'il faut établir trois courants, de telle façon qu'au bout de dix ans le Gouvernement colonial ait à sa disposition trois noyaux assez spécialisés quant à la justice, à l'administration territoriale et aux finances (budget, impôts, etc.).

La justice seule doit se spécialiser dès maintenant.

* * *

Ce que nous venons d'exposer concerne le personnel *admis*, mais il faut tenir compte des pertes subies à l'examen d'admissibilité et pendant la durée des études spéciales.

⁽¹⁾ A part ceux qui feront partie des états-majors des départements en Europe ou à l'Administration centrale locale, ces ingénieurs et ces médecins sont avant tout des fonctionnaires civils qui, occasionnellement, font usage de leur préparation antérieure.

Esquisse pour servir à l'établissement d'un Budget.

	Nombre des titulaires.	Minimum de temps de service actif pour être promu.	Appointements d'activité.	Indemnité de premier établissement.	Indemnité de résidence.	Pension minimum en cas de décès, malade ou au bout de 10 années de service.	Pour chaque année de service en plus de 10 années.	Au bout de 20 années de service et 45 ans d'âge.
Gouverneurs, juge d'appel	6	»	Maximum. 40,000	A régler.	»	»	»	»
Chef de département en Afrique, résident supérieur, juge de 1 ^{re} classe	12	1 an.	Maximum. 30,000	»	»	»	»	»
Sous-chef de département, résident de 1 ^{re} classe, juge de 2 ^e classe	18	1 an.	Maximum. 20,000	»	»	»	»	»
Résident de 2 ^e classe, juge de 3 ^e classe	18	1 an.	15 à 18,000	»	»	»	»	»
Résident de 3 ^e classe, juge suppléant de 1 ^{re} cl.	18	1 an.	12 à 14,000	Rien.	»	»	»	»
Sous-résident, juge suppléant de 2 ^e classe.	»	1 an.	7,500 à 10,000	Rien.	»	3,000	»	»
Adjoint résident, juge suppléant de 3 ^e classe	58	1 an.	7,000	Rien.	»	2,500	»	»
Stagiaires	»	promotion au bout d'un an.	4,000	600	»	2,000	»	»

Les obligations du candidat et de l'État.

Nous demandons de nombreuses qualités et nous exigeons de grands efforts chez ceux qui veulent prendre place dans le personnel supérieur colonial.

Dès lors, les candidats sont en droit de demander une carrière réglée, car elle se présente comme très exclusive.

L'État colonisateur ne peut se réserver seul l'avantage de la solution; il doit se placer au point de vue de l'intérêt commun des parties en donnant en échange de sérieuses garanties.

* * *

Nous ne nous étendrons pas beaucoup sur ce sujet. La question a été admirablement résolue en Angleterre, et M. Chailley Bert en a fait un exposé très substantiel, qui se trouve reproduit dans les *Annales de l'Institut colonial international*. A la suite de la guerre contre l'Espagne, un travail fouillé, sur le même sujet, a été fait par M. A. Lawrence Lowell, pour le compte de l'Amérique, à l'occasion de l'entrée de ce pays parmi les colonisateurs.

Nous nous bornerons à signaler ce qui est important et à demander l'introduction de ce que nous jugeons essentiel pour le cas qui nous occupe.

ADMISSIBILITÉ.

L'entrée dans la carrière doit être réglée comme suit :

Le candidat doit se faire inscrire à l'Administration coloniale en produisant les documents suivants :

1° Une copie authentique des diplômes et certificats d'études qu'il possède;

2° L'énumération des connaissances spéciales et des parties des branches obligatoires sur lesquelles il offre de se faire examiner, etc.;

3° Les pièces requises attestant qu'il est qualifié pour se présenter (extrait de naissance, état civil, situation de milice, etc.);

4° Les documents établissant sa moralité, sa conduite, etc.;

5° Sous pli cacheté, pour être remis à la commission médicale,

une notice du médecin traitant ou l'engagement de ce dernier de se présenter à l'appel de ladite commission.

* * *

Condition de limite d'âge. — Être âgé de dix-neuf ans au moins et de vingt-trois ans au plus. Cet âge correspond à celui de sortie des grandes écoles qui offrent des garanties de haute culture intellectuelle. C'est aussi à cette époque de la vie que les vocations s'affirment et que les candidats ont le plus de souplesse pour apprendre les langues. Pendant les premières années de l'application de ces règles, on pourra, par mesure transitoire, porter la limite d'âge jusqu'à vingt-huit, vingt-neuf, trente ans, afin de permettre à des personnes ayant déjà entamé une carrière, sans l'avoir trop étroitement étreinte, et pour autant qu'elles soient sérieusement recommandables, de prendre rang parmi les fonctionnaires d'Afrique, ou encore pour permettre à ceux qui sont déjà en service de se présenter.

Conditions physiques. — Le candidat devra être reconnu apte au service sous les tropiques devant une commission de trois médecins, comprenant au moins un spécialiste ayant servi aux colonies. Cette commission aura à tenir compte non seulement de l'état de santé, mais aussi de la vigueur et de l'aspect physique du candidat.

Conditions morales. — Une commission composée de trois personnes de situation indépendante et de haute respectabilité s'entretiendra avec le candidat.

La commission fournira une note quant à son sentiment sur le caractère du candidat.

Il est désirable que ces commissions aient rempli leur mandat avant l'ouverture des examens proprement dits.

Conditions d'instruction générale. — Examen. — Les candidats satisferont à un examen composé de trois parties.

La première partie de cet examen comportera des interrogations et des travaux écrits, en français, relatifs aux matières qui constituent le bagage scientifique et intellectuel des candidats. Les questions seront posées à un point de vue général. Cet examen a pour but de juger également de la méthode du candidat et de son aptitude à

rédigier. Il y aura un assez grand choix de questions, de manière que le candidat puisse choisir un sujet qu'il possède à fond.

La deuxième partie de cet examen portera sur les langues. La langue française devra être connue à fond. La langue anglaise sera obligatoire. La connaissance de l'allemand et du portugais sera recommandée.

Le candidat pourra demander à être examiné sur d'autres langues, mais pour autant que le jury puisse être constitué en conséquence.

La troisième partie de l'examen portera sur des matières spéciales indiquées par le candidat et qui peuvent l'avantager.

Admission définitive. — Le candidat qui a satisfait à l'épreuve d'admissibilité se livrera ensuite à l'étude des matières plus spéciales que comportera l'examen d'*admission définitive*. Quant à ce programme d'études spéciales, il doit autant que possible comprendre des matières d'intérêt général, de telle sorte que celui qui échouera n'ait pas perdu trop de temps et que le bagage intellectuel accumulé puisse être utilisé dans la vie.

A côté de difficultés sérieuses, par des facilités, il faut séduire les familles et la jeunesse ardente à laquelle on fait appel.

Nous aurons à examiner dans un autre chapitre si ces études peuvent être acquises librement ou s'il convient de créer des instituts particuliers.

Au moins six mois avant ⁽¹⁾ la date fixée pour l'examen d'*admissibilité*, l'Administration coloniale annoncera par la voie de son journal officiel le nombre minimum de *stagiaires* qui seront admis aux *examens de sortie*, c'est-à-dire d'*admission définitive*.

EXAMEN D'ADMISSION DÉFINITIVE.

Les candidats passeront une contre-visite médicale et devront s'entretenir avec les membres de la commission qui a fourni une note au sujet de leur caractère. Les membres de cette commission ont pour mission, dans l'intervalle qui sépare les deux examens, d'admissibilité et d'admission, de suivre les candidats dans leurs travaux, leurs études et leur conduite.

(¹) Si les cours ont une durée de deux ans, c'est donc trente mois avant la date fixée pour les examens d'admission définitive que le public des candidats doit connaître le nombre minimum d'admissions.

Les candidats passeront un examen oral sur des langues européennes.

Ils passeront un examen sur les langues indigènes.

Il y aura un examen physique et pratique.

Les candidats passeront un examen obligatoire sur les matières que comporte le programme des études.

Ils passeront un examen facultatif sur les branches qui ne sont pas au programme, et qu'ils présentent.

Les épreuves seront écrites et orales.

Le jury rangera les étudiants par ordre de mérite et délivrera des brevets à ceux qui auront satisfait à l'examen.

Pourvu de ce brevet, l'étudiant pourra aussitôt demander à l'Administration coloniale son inscription comme *stagiaire colonial*.

L'Administration coloniale, après avoir tenu compte du nombre des étudiants qui renoncent à la carrière, sera obligée de nommer, dans les six semaines qui suivent la proclamation du jury, le nombre de stagiaires annoncé six mois avant le concours d'admissibilité et cela dans l'ordre de mérite. A dater de sa nomination, le candidat a droit à 150 francs d'appointements mensuels et, éventuellement, devra servir temporairement dans les bureaux de l'Administration centrale. Il pourra, dans les six mois qui suivent, réclamer son embarquement, et touchera des appointements de 4,000 francs à compter du jour du débarquement. En tout état de cause, il doit recevoir une désignation pour les colonies dans cette période. Un an et six mois après sa nomination de stagiaire, il sera promu de droit résident adjoint aux appointements de 7,000 francs.

Nul ne pourra entrer à l'Administration centrale avant d'avoir effectué trois années de service effectif aux colonies et d'avoir rempli, au moins pendant une année, un emploi qui comporte une responsabilité.

L'État doit assurer à ses fonctionnaires le repos d'esprit et la satisfaction morale, afin qu'ils puissent entièrement se consacrer à leurs devoirs.

La sécurité dans la carrière devra être établie par des règlements bien étudiés et appliqués avec sagesse et intégrité.

Au cas de maladie ou de blessure, le fonctionnaire doit être assuré de trouver une retraite qui ne lui fasse pas regretter de s'être voué à l'œuvre coloniale.

Des repos doivent être accordés. L'État a intérêt à ménager pour son service un homme expérimenté.

Pour combattre l'inévitable dépression qui atteint le moral, le physique et même la conscience des fonctionnaires, des congés dans un milieu fortifiant et policé devront être rendus obligatoires, après des périodes de service actif.

Une solde considérable doit être garantie, ainsi qu'une pension de retraite largement payée, après huit à quinze années de service effectif en Afrique ou dix à vingt années avec les congés intermédiaires.

Des honneurs éventuels doivent être réservés à ce personnel ainsi que des places dans les commissions et les conseils du Gouvernement.

Dans les grands pays coloniaux, on s'est aussi préoccupé d'épargner aux fonctionnaires les soucis provenant des intrigues nouées dans les bureaux et de rendre vaines les tentatives que les fonctionnaires eux-mêmes pourraient tenter dans le même sens.

Voici les grands principes qui ont prévalu :

Les concours d'*admissibilité* et d'*admission définitive* ainsi que l'*enseignement spécial* sont complètement mis aux mains de la mère patrie. C'est elle qui forme les *stagiaires* et qui dit au département colonial : vous avez demandé tant de *stagiaires*, les voici.

Le département colonial n'intervient que partiellement dans la rédaction du programme et seulement pour demander l'insertion des branches qu'il juge indispensables; des savants de différents ordres concourent à la rédaction du programme définitif en veillant à ce qu'on tienne compte des progrès en cours et à ce que les vues générales dominent. On évite soigneusement l'immédiat et le terre à terre, tendance naturelle vers laquelle penchent ceux qui sont confinés dans les limites étroites du travail administratif journalier. Un stagiaire bien formé apprendra tous les détails du service pendant son stage; au surplus, on ne peut pas demander de service administratif effectif et sérieux à un homme qui débarque dans un milieu nouveau. Un esprit bien cultivé et préparé à l'observation rendra infiniment plus de services, à partir de la deuxième année, qu'un esprit peu cultivé, mal préparé à l'observation et auquel on aura prétendu inculquer en quelques semaines les matières nécessaires à une prise de service au débotté.

Les examens d'*admissibilité* et d'*admission oraux* doivent être passés devant des jurys composés d'*examineurs professionnels*, de

professeurs et d'administrateurs coloniaux de grade élevé. Ces trois éléments sont nécessaires.

Les administrateurs coloniaux apprécient le candidat pour son caractère et sa confiance en lui ; à l'examen d'admission, ils représentent la pratique (1).

Les professeurs des cours enseignés sont chargés de maintenir les examens dans les limites de la théorie des connaissances.

Aux examens d'admissibilité ils ont l'occasion de se rendre compte de la valeur des récipiendaires, et aux examens d'admission définitive, ils peuvent renseigner le jury sur les côtés solides et sur les faiblesses des futurs stagiaires. Connaissant tous les candidats à la sortie, si ceux-ci sont formés dans un institut spécial, en connaissant personnellement une portion notable, si les cours sont libres, ils peuvent donner des informations que les examinateurs ne pourraient obtenir en quelques jours de séances.

Les examinateurs doivent être des hommes indépendants et d'esprit vigoureux ; ils sont chargés de peser le degré de culture et par conséquent d'établir la valeur des candidats. Ils doivent veiller à ce que les examens embrassent les grandes théories. Ils tiennent la main à ce que les cours soient orientés avec énergie vers la recherche du bien et vers la recherche du mieux, avec une sage mesure et beaucoup de prudence. Ils veillent encore à ce que les applications ne deviennent pas des travaux futiles et stéréotypés.

Il y a deux manières de composer normalement un jury. On le compose de sept membres dont trois examinateurs, deux professeurs (2) et deux administrateurs coloniaux. Ou encore, on forme des groupes de trois jurés pour examiner les candidats un à un sur chaque branche ; chacun de ces groupes comprend le professeur, un administrateur et un examinateur, ce dernier président. Ensuite se réunit une commission centrale de cinq membres administrateurs et examinateurs, qui procède au classement définitif, les professeurs ayant voix consultative. Au cas de doute, le jury peut réclamer une nouvelle épreuve orale.

(1) M. CHAILLEY BERT : « ... la pratique des fonctionnaires, avec ce qu'elle peut à la vérité avoir d'étroit et de mesquin, mais aussi avec ce qu'elle apporte nécessairement de vie et de nouveauté. »

(2) Deux des professeurs du corps professoral et choisis selon la matière à examiner.

Aux examens d'admissibilité et au cas où il s'agit d'un institut spécial, il n'y a pas d'inconvénient à ce que le directeur de l'établissement préside le jury; mais aux examens d'admission définitive, il est convenable de donner cette présidence à un personnage des plus considérables et d'établir sa responsabilité par la permanence de son emploi.

Aussitôt que le stagiaire est nommé, il passe au personnel colonial. En Angleterre et en Hollande on le place immédiatement aux ordres du gouverneur, mais son avenir est minutieusement réglé par la loi qui a prévu tous les cas. Dans une colonie de formation récente, où les gouverneurs changent souvent et ne font pas de longs séjours, ce système pourrait présenter des inconvénients. Les fonctionnaires devraient être placés sous les ordres du gouverneur général, mais avec la faculté de pouvoir, dans certains cas déterminés, en appeler par écrit devant une commission présidée par un ministre d'État et composée d'anciens gouverneurs, d'un avocat consultant et du chef d'un département en Europe comme secrétaire.

A tout prix on doit s'efforcer d'assurer aux fonctionnaires une carrière paisible, sûre, en écartant les mauvaises menaces de carrières capricieuses.

Il est enfin un dernier principe qui est soigneusement observé dans les grands pays coloniaux : c'est qu'il ne doit jamais être plus facile à un fonctionnaire de faire sa carrière dans le personnel métropolitain que dans celui de la colonie.

* * *

Ce n'est qu'au prix de ces multiples précautions que l'on pourra recruter un personnel supérieur de marque. Ce que nous préconisons n'est nullement exagéré. Le recrutement et la formation de l'état-major colonial sont répartis sur une douzaine d'années. Au point de vue budgétaire les dépenses ne se feront sentir que peu à peu; dans une douzaine d'années le personnel se trouvera au complet; dans vingt-deux ans seulement les pensions auront augmenté les charges et l'on supportera le poids à peu près entier du système.

Mais nous sommes persuadé que l'existence d'un semblable noyau permettra, pendant les dix ou vingt années qui viennent, de diminuer le personnel flottant qui se trouvera toujours encadré par un personnel parfaitement idoine.

* * *

Nous désignerons désormais l'état-major colonial par l'expression : *personnel permanent*, et l'autre partie du personnel par la dénomination de *personnel non permanent*.

DEUXIÈME PARTIE.

POINT DE VUE SPÉCIAL : DE LA FORMATION D'UN PERSONNEL NON PERMANENT.

**Gouverneurs généraux, gouverneurs de grandes colonies,
gouverneurs de petites colonies, gouverneurs de province.**

Les gouverneurs de province et les gouverneurs de petites colonies font partie du personnel permanent et arrivent à ces situations après avoir rendu des services dans le personnel administratif des colonies.

Exception est faite, au système de la promotion par la voie hiérarchique, pour les gouverneurs généraux et les gouverneurs de grandes colonies.

Cependant, il arrive fréquemment que d'anciens fonctionnaires sont investis de ces hautes fonctions.

Tels sont les principes généralement observés.

Ces règles nous paraissent fort judicieuses. En effet, le Gouvernement a intérêt à se réserver toute liberté pour la désignation du gouverneur général d'une grande colonie.

Si, en général, un homme d'expérience coloniale *consommée* est requis pour prendre la tête d'un grand Gouvernement colonial, le plus souvent ces fonctions sont d'*ordre politique*; souvent il convient d'en remettre le fardeau à un spécialiste, et cela aux époques où le programme du Gouvernement comporte un *grand progrès à réaliser ou une réforme à accomplir*

Pour un certain nombre d'autres fonctions d'ordre technique général, telles que certaines inspections, il est aussi d'usage dans tous les

Gouvernements coloniaux de munir simplement un fonctionnaire temporaire d'une commission de service (1).

Fonctionnaires non permanents.

Quels sont les autres fonctionnaires que réclament les cadres d'une organisation coloniale?

Nous les divisons en trois catégories.

A. — PREMIÈRE CATÉGORIE.

Département de l'Intérieur. — Chefs de station et de poste. Officiers de police et employés du même rang. Premiers comptables. Médecin, etc.

Département de la Justice. — Greffiers. Personnel de l'enseignement et des cultes. Personnel du notariat et de l'état civil. Personnel des postes et télégraphes (partie non technique, etc.).

Département des Travaux publics. — Ingénieurs (constructions, réparations, topographie, marine, télégraphes, chemins de fer, hydrographie, mines, eaux et forêts, électricité, etc.). Conducteurs de première classe. Mécaniciens de première classe. Comptables de première classe. Capitaines des steamers, etc.

Département des Finances. — Personnel comptable de première classe, collecteurs d'impôt adjoints. Personnel des recettes des postes, télégraphes et douanes. Personnel du service foncier, du cadastre et des hypothèques. Personnel de l'agriculture. Personnel administratif des bureaux du commerce et de l'industrie. Personnel des bureaux des concessions et du domaine privé, etc.

Département de la Guerre. — Officiers des différentes armes, de l'intendance et du service de santé.

Secrétariat. — Personnel de première catégorie.

(1) Lorsque l'organisation locale d'une colonie comporte un Conseil, une Haute Cour de justice et une Cour des comptes, toujours le président, et parfois quelques membres de ces collèges, sont nommés par le Gouvernement métropolitain.

B. — DEUXIÈME CATÉGORIE.

Département de l'Intérieur. — Commis. Infirmiers, etc.

Département de la Justice. — Commis, etc.

Département des Travaux publics. — Commis. Conducteurs de deuxième classe. Seconds comptables. Conducteurs d'embarcations. Pilotes. Contre maîtres. Mécaniciens de deuxième classe, etc.

Département des Finances. — Personnel comptable de deuxième classe. Personnel inférieur des recettes des postes, télégraphes, douanes, etc., des bureaux du commerce, de l'industrie, des concessions, etc.

Département de la Guerre. — Assimilés aux sous-officiers.

Secrétariat. — Personnel de deuxième catégorie.

C. — TROISIÈME CATÉGORIE.

Artisans, mécaniciens de troisième classe. Gardes-phares, etc.

La diversité des fonctions énumérées montre clairement qu'une administration coloniale, même bien outillée, ne peut songer à donner l'enseignement spécial que réclament ces nombreuses catégories de fonctionnaires, d'employés et d'artisans. La mère patrie même ne peut le faire que progressivement à mesure que les services sont nettement spécialisés aux colonies, et encore sera-t-il préférable, lorsqu'il n'y a pas une population coloniale prête à remplir ces fonctions, de développer l'instruction spéciale dans les établissements déjà existants et qui subviennent aux besoins du pays.

Pour fournir quelques médecins à une colonie, il ne viendra à l'esprit de personne de créer une université spéciale de médecine coloniale. Les cours concernant « les maladies des pays chauds et leur traitement » trouveront tout naturellement leur place à la suite des cours habituels des universités. Et si un jour les besoins en médecins croissent, une section spéciale, rattachée à une université, pourra être chargée de la formation des spécialistes. En attendant, des bourses d'études pour l'étranger sont utiles pour former par la pratique quelques médecins dans les grands hôpitaux qui

fonctionnent dans certaines colonies et dans certains dépôts situés en Europe ou sur la route de retour des colonies.

Un raisonnement analogue peut être tenu pour les ingénieurs et conducteurs qui se prépareront dans leurs écoles, où l'on peut ouvrir des cours spéciaux relatifs aux constructions, aux communications, à la marine, aux mines etc... Ceux de la deuxième catégorie ne pourront trouver une meilleure préparation que dans une école telle que celle de Mons. L'École commerciale des industriels du Hainaut s'est visiblement inspirée du Collège anglais de Hollesley Bay.

Les employés des bureaux des postes, des télégraphes, des douanes, de la comptabilité, des impôts, du notariat, de l'état civil, etc., devront se former, en partie, dans les bureaux de l'Administration centrale en Europe, en partie, dans les écoles de commerce.

Les forestiers et les agronomes trouveront à Gembloux et à Vilverde la préparation à leur labeur sous les tropiques.

Ces divers cours nécessiteront la création de bibliothèques et de musées spéciaux, qu'il sera infiniment moins onéreux d'obtenir par le développement de ceux qui existent déjà dans les grandes écoles (1) que par l'établissement de collections et de bâtiments entièrement neufs et peu accessibles aux étudiants ou loin du centre de leurs études.

La police coloniale exige chez son personnel une grande énergie, un tact extrême, infiniment de justice. Une partie de son personnel pourra être recrutée parmi des officiers détachés de l'armée, après qu'ils auront satisfait à des examens sur le droit et la législation et qu'ils auront donné des témoignages d'une connaissance approfondie de la langue indigène. Les Anglais font grand cas de ces connaissances spéciales pour les officiers de leurs forces de police, où personne n'est reçu s'il n'a satisfait à des épreuves sérieuses.

Les officiers destinés à l'armée coloniale seront choisis parmi les officiers de l'armée ayant reçu une instruction approfondie dans une annexe à établir à la suite des écoles militaires.

* * *

Il s'agit maintenant de fusionner ces éléments disparates et de les préparer à prendre du service aux colonies, où le personnel non permanent sera encadré par le personnel permanent.

(1) M. Girault, l'éminent professeur, faisait ressortir dans les séances de l'Institut colonial international, à Rome le 27 avril 1905, combien la création de cours coloniaux dans quelques universités françaises a contribué à enrichir les bibliothèques.

Avant d'aborder ce sujet, qu'il nous soit permis de signaler une condition préalable.

A notre avis, aucun programme ne vaudra, aucun effort ne sera accompli par des hommes réfléchis qui songent à embrasser la carrière coloniale, sans l'établissement de bases sûres pour le recrutement.

Nous sommes convaincu que l'on peut, avec une approximation très suffisante, — les lacunes et les défauts ne constituent pas des raisons rédhibitoires, — établir pour les différents services, et un an à l'avance, les besoins en personnel de toutes les catégories.

Que l'on établisse et publie avant tout ce tableau en y indiquant les conditions requises, les soldes, les chances d'augmentation et les conditions d'avancement, la durée du terme ainsi que les engagements ultérieurs de l'Administration coloniale.

Alors seulement des programmes d'admissibilité et d'admission auront leur raison d'être et l'on pourra instaurer des concours pour le nombre de places annoncées.

Au bout de quelques années de ce régime, les inconnues du problème se dégageront, et l'Administration pourra procéder à l'organisation de *nouvelles carrières permanentes* d'accord avec les ressources budgétaires.

* * *

Comme nous le disions plus haut, il s'agit de préparer des éléments disparates à prendre du service dans la colonie.

L'éducation professionnelle européenne des recrues est censée complète. Pour ne pas provoquer par la suite de légitimes déceptions, il faut entourer l'examen d'*admissibilité* de toutes les garanties désirables et le considérer comme d'importance capitale, car on ne pourra que difficilement, sauf dans des cas graves ou pour une insuffisance notoire, repousser, au moment de l'*admission définitive*, les candidats qui se seront prêtés à sacrifier les chances d'autres carrières et beaucoup de temps, pour une carrière, somme toute, encore très aléatoire.

Nous pensons même que pour les candidats qui n'appartiennent pas à une administration publique ou privée qui leur continue l'allocation d'une solde, la condition du succès résidera essentiellement dans une rémunération allouée en cas de réussite aux examens

d'admission définitive, rémunération qui doit rembourser à l'étudiant les frais auxquels il a été tenu pendant la durée de ses études spéciales.

Les examens d'admissibilité seront différents pour les agents de la première et de la deuxième catégorie.

Les cours de la deuxième catégorie pourront être de très-courte durée.

Afin de diminuer la durée des cours et afin de recruter un personnel animé du désir de réussir, on accordera à l'examen d'*admissibilité* des points supplémentaires à ceux qui présentent déjà une langue indigène.

Les examens d'*admissibilité et d'admission* pour les artisans seront purement professionnels et on leur remettra au moment de l'embarquement un manuel de langues indigènes. Ceux qui, au débarquement, témoigneront d'un effort accompli toucheront une prime.

TROISIÈME PARTIE.

Convient-il de créer des établissements d'enseignement approprié, instituts spéciaux et écoles coloniales, en vue de la formation aux carrières vers les pays neufs?

Nous examinerons cette question au point de vue général, puis, pour chacune des catégories : fonctionnaires permanents, fonctionnaires de première catégorie, fonctionnaires de deuxième catégorie, artisans.

L'Angleterre et la Hollande ont adopté le système de ne recruter leurs fonctionnaires supérieurs que parmi des étudiants qui se présentent aux concours. Dans ces deux pays, on laisse les candidats libres de choisir les établissements ou les professeurs qui les prépareront; il n'existe pas de monopole légal pour cette préparation.

Pour un candidat qui a satisfait aux conditions d'admissibilité, le système qui consiste à préparer son examen d'admission définitive où bon lui semble provoque beaucoup d'indépendance et d'initiative

et ne peut que tremper solidement un homme. D'autre part, dans de nombreuses circonstances il le dispense de gros sacrifices pécuniaires.

En Angleterre on ne cache cependant pas que l'on préfère voir l'étudiant faire ses études en suivant les cours d'universités et de collèges désignés.

En Hollande, chaque candidat peut se présenter à l'examen d'admission définitive (dit grand examen) en se préparant par ses propres moyens. Mais malgré cette liberté légale les plus nombreux des candidats se préparent dans les écoles spéciales : actuellement l'École municipale de Delft.

En France, l'École coloniale n'a pas le monopole de la formation des fonctionnaires supérieurs; on réserve simplement aux élèves qu'elle forme, et qui sont reçus, quatre cinquièmes des vacances.

Nous pensons que la liberté de la préparation doit être admise en principe, mais qu'il serait inopportun de l'appliquer immédiatement dans un pays, tard venu aux choses d'outre-mer, et dont l'atmosphère coloniale n'est pas encore formée.

Nous préconisons la formule suivante : « Jusqu'à disposition contraire, tous les candidats aux fonctions coloniales permanentes, ainsi qu'aux fonctions non permanentes de première catégorie ou de deuxième catégorie seront tenus, après avoir subi l'épreuve d'*admissibilité*, de suivre des cours dans des établissements, désignés à cet effet, où ils recevront la préparation nécessaire en vue de subir l'épreuve d'admission définitive ».

Pour accoutumer les futurs coloniaux à la conduite de soi-même et afin de pouvoir observer avec fruit leur caractère, il y a lieu d'examiner à quel régime ils doivent être soumis.

Nous pensons qu'il faut adopter le régime de l'externat dans une localité où la vie se passe dans des maisons de verre, ou bien le régime de l'internat, établi dans les mêmes conditions, mais un internat extrêmement libre. La surveillance ne doit pas être exercée par des pions; il faut que les bienfaits du respect de soi-même résultent du système même de la vie. Une année passée dans ce milieu ne permettra à aucun candidat de soustraire son caractère au critérium de ses condisciples et du personnel enseignant.

Dans un établissement où les étudiants de *même catégorie* sont en rapports constants avec des *professeurs de choix*, on leur imprime plus facilement l'enseignement nécessaire en même temps qu'on arrive à les mieux connaître. On peut mieux deviner les services qu'ils seront

capables de rendre, bien qu'il ne faille cependant pas accorder à de tels pronostics une valeur exagérée ou à longue portée.

Il convient de n'établir d'heures fixes que pour les services suivants :

La sortie des chambres à coucher le matin ; les cours et les applications ; les deux repas principaux ; la fermeture de la porte de l'établissement et l'extinction des lumières dans les salles d'études et les chambres à coucher.

Les étudiants doivent régler eux-mêmes le temps qu'ils consacrent aux sorties, aux récréations et aux études. Les salles d'études et les bibliothèques doivent être ouvertes toute la journée (1).

Nous devons ajouter, pour être complet, que l'Angleterre a possédé une excellente école coloniale dont l'existence a duré plus d'un demi-siècle.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher ce qui amena les Anglais à créer une école spéciale pour la formation de leur personnel supérieur et ce qui les détermina par la suite à la supprimer.

Ce sont les plaintes formulées par Lord Wellesley, en service aux Indes, qui provoquèrent l'établissement de l'école.

Le personnel en service manquait d'homogénéité, il était détestable comme qualité et même corrompu, par le contact d'un commerce oppressif.

La Compagnie des Indes était marchande et le patronage était la règle pour le recrutement du personnel ; l'esprit mercantile hantait l'esprit de ceux-là mêmes qui avaient pour mission de diriger l'avenir et d'administrer les territoires. On résolut de grouper les candidats fonctionnaires dans une école afin de leur donner une forte instruction sous des professeurs du plus grand mérite et aux aspirations idéalistes ; en même temps, on voulait leur donner beaucoup de cohésion par la connaissance les uns des autres.

Selon Morse Stephens, l'historien de l'école de Haileybury, on cherchait pour l'avenir à faire des étudiants « une association d'administrateurs et de frères ».

Malheureusement la Compagnie des Indes ne comprit pas nettement le rôle qu'avait à remplir l'école, et elle voulut la diriger. Ce

(1) « ... Il faut laisser à l'écolier éprouvé et grandi une certaine liberté d'allure intellectuelle et de choix dans le travail.. ». (LAVISSE.)

n'est qu'en 1843, après trente-sept années d'existence, que la Compagnie reconnut qu'elle devait s'interdire toute ingérence dans la direction de l'établissement.

Toutefois Haileybury avait créé l'esprit de corps dans le personnel supérieur et la tradition dans le mode d'administration. Malgré le respect qu'ont les anglais pour la tradition, un courant d'opinion se forma peu à peu; on faisait observer qu'il y avait excès de tradition, c'est-à-dire routine, et que les sphères gouvernementales devenaient *cliquishness*.

En vérité, ce n'était donc pas l'école que l'on attaquait, c'était l'esprit de tendance que la Compagnie des Indes y infusait.

On sait que le Gouvernement anglais intervenait dans le Gouvernement des Indes (*East India Co*) en associant à la direction un conseil du contrôle (*Board of control*). En 1853, la Compagnie des Indes fut privée du droit de nomination de son personnel supérieur et ce fut le président du conseil du contrôle, Sir Charles Wood, depuis Lord Halifax, qui réclama cette mesure radicale. Depuis vingt ans, Macaulay réclamait l'établissement d'examens en dehors de toute ingérence de la Compagnie des Indes. Une commission dont fit partie l'illustre écrivain conclut en déposant le rapport remarquable qui sert encore aujourd'hui de régulateur pour le recrutement du personnel supérieur des colonies anglaises. Le régime des examens indépendants sortait victorieux de la tourmente.

L'école de Haileybury ne fut pas supprimée, c'est le régime du recrutement qui fut bouleversé.

Sir Charles Wood déclara qu'en présence du régime de l'examen, *competitive system*, l'existence de l'école spéciale n'était plus indispensable, les candidats devant jouir de la liberté de se former où bon leur semblerait. La Compagnie des Indes n'ayant plus à intervenir dans les nominations obtint d'être relevée de l'obligation de l'entretenir. Voilà comment elle disparut.

*
* *
*

Depuis quelques années, dans certaines sphères, on s'occupe activement de choses coloniales; mais on ne peut pas dire que ce soit toujours avec suffisamment de compétence ou sans parti pris.

La plupart de nos grandes écoles ont institué des cours qui ont contribué à diffuser des notions saines en matière coloniale. Des

carrières ont de la sorte été provoquées. Une certaine préparation a même été fournie à ceux qui se sont destinés aux colonies.

Nous ne respirons pas encore, comme dans d'autres pays coloniaux, une atmosphère coloniale épurée. En Angleterre et en Hollande, et dans bien d'autres pays, on entend parler chaque jour et dans chaque milieu de choses coloniales avec mesure et justesse.

Dans un pays nouveau venu aux choses d'outre-mer, les candidats, même instruits, qui se présenteront dans les premières années entameront leurs études spéciales sous l'influence d'idées mal assises, l'*ambiance* à créer dans les établissements spéciaux acquerra une influence énorme et la mission du corps professoral sera délicate.

* * *

Il ne faut pas placer dans un même établissement des degrés trop différents d'instruction.

Ainsi l'enseignement supérieur ne peut vivre sous le même toit que l'enseignement professionnel. Ce serait une cause de désarroi perpétuel.

On ne peut donner les mêmes professeurs aux jeunes gens qui ne sont pas destinés à recevoir la même formation. Sous prétexte de contact ou d'économie, en mêlant trop les étudiants on baisse le niveau général. C'est là un fait d'expérience.

Formation des fonctionnaires permanents.

INSTITUTS POUR LES CANDIDATS AUX FONCTIONS SUPÉRIEURES.

Une année de travail en commun nous paraît le minimum indispensable pour donner de la cohésion aux futurs fonctionnaires, pour apprécier leur caractère et pour leur donner une instruction technique coloniale suffisante. Toutefois, pour ceux qui n'ont pas fait d'études de droit, une année de préparation devra précéder cette année d'études coloniales.

Fonctionnaires non permanents.

ÉCOLE POUR LES CANDIDATS, DE TOUTE PROVENANCE, AUX EMPLOIS DE PREMIÈRE CATÉGORIE.

En Hollande nul ne peut devenir fonctionnaire des Indes s'il n'a satisfait au *grand examen*. Nul ne peut devenir officier dans

l'armée des Indes s'il n'a passé par des épreuves sérieuses. En principe nous voudrions voir appliquer ces formules, mais nous ne croyons pas que l'on puisse en demander actuellement l'application intégrale.

Il ne faut donc pas perdre de vue que nous ne préconisons le système d'études réduites pour les fonctionnaires non permanents de première catégorie que comme un système transitoire, appelé à disparaître peu à peu, à mesure que les services se spécialiseront mieux, que les besoins en personnel s'affirmeront davantage et que les ressources budgétaires permettront de créer des catégories nouvelles d'employés permanents.

Nous pensons qu'une préparation de six mois sera suffisante pour les candidats qui ne possèdent pas des certificats d'études de droit.

Ceux qui présentent des certificats pourront être exemptés de suivre les cours qui y correspondent.

ÉCOLE POUR LES CANDIDATS DE DEUXIÈME CATÉGORIE (ASSIMILABLES AUX SOUS OFFICIERS DE L'ARMÉE).

Une préparation spéciale de trois mois paraît devoir répondre aux besoins d'un assez long avenir.

ÉCOLE POUR LES ARTISANS.

La préparation de cette catégorie d'employés doit entièrement se faire dans les écoles professionnelles et de telle sorte que l'enseignement soit utile dans n'importe quelle direction de la vie. Mais il convient de donner la préférence à ceux qui auront été formés dans des établissements désignés à cet effet.

QUATRIÈME PARTIE.

Quel serait le meilleur mode de former un personnel enseignant compétent ?

Le pays, étant nouveau venu en matière coloniale, ne doit-il pas commencer par s'appliquer les imprescriptibles lois de la colonisation en demandant à l'étranger, aux pays les plus réputés, le

personnel enseignant compétent? Telle est la première pensée qui nous vient à l'esprit.

Il est entendu que le chauvinisme est une qualification qui ne s'applique qu'au voisin !

On objectera que nous possédons une colonie, qu'elle a fait ses preuves et qu'il existe dans les limites étroites de nos frontières des hommes aptes à remplir toutes les fonctions.

Mais ne nous trouvons-nous pas aujourd'hui devant un aréopage international? Et n'est-ce pas un enseignement bienfaisant, venu de tous les coins de la terre, qui demain va rayonner et répandre de nouvelles lumières dans nos milieux coloniaux ?

Certes, nous pensons que nos instituts coloniaux doivent conserver une direction nationale, mais nous pensons également qu'il y aurait tout à gagner à ce qu'une partie de l'enseignement supérieur nous vint du dehors.

Il pourrait être organisé sous formes de conférences et de lectures, données par des sommités étrangères, venant nous dire comment on entend la colonisation dans leur milieu scientifique, et par des fonctionnaires de grandes colonies, venant nous exposer comment on applique dans leurs possessions les grands principes de la colonisation moderne.

Nos fonctionnaires supérieurs coloniaux, et de préférence ceux qui témoignent de dispositions pour l'enseignement, pourront être chargés de missions à l'étranger, auprès des ministères coloniaux ainsi que dans les colonies intéressantes. Ils formeront ainsi la pépinière où l'on rencontrera de futurs professeurs.

Quelques professeurs devront résider dans les instituts coloniaux, sinon la formation de l'ambiance serait une chose vaine, et il est inutile de dire qu'il est désirable que ce soient des personnalités ayant séjourné dans des colonies.

Les missionnaires se sont adonnés avec zèle, et non sans succès, à l'étude des langues indigènes. C'est parmi eux que l'on trouvera aujourd'hui les meilleurs maîtres pour l'enseignement des idiomes africains.

CINQUIÈME PARTIE.

Les programmes.

FONCTIONNAIRES PERMANENTS. — EXAMEN D'ADMISSIBILITÉ.

Il y a lieu d'établir une liste des diplômes d'études qui constitueront un avantage pour les postulants (docteur en droit, docteur en médecine, ingénieur, licencié du premier degré en sciences commerciales, politiques, administratives, adjoint d'état-major proposé pour le service d'état-major ou issu des armes spéciales).

On fixera avec soin le minimum d'études antérieures assurant une instruction générale suffisante.

A. — *Sciences, histoire, littérature.*

(Par écrit : quatre heures ; oral : vingt minutes.)

Chacune des trois branches, sciences, histoire, littérature, sera divisée en sections, par exemple : géodésie, astronomie, mécanique, histoire romaine, histoire générale du moyen âge, histoire économique de l'Europe depuis la Révolution française, les guerres modernes de à . . . , la littérature française depuis la Révolution française, les philosophes et les moralistes, etc.

Les candidats désigneront deux sections appartenant à des branches différentes, sur lesquelles ils désirent se faire examiner. Ils choisiront ces deux questions sur une liste comprenant au moins deux questions par section. Ils développeront une question et indiqueront sommairement comment ils auraient traité l'autre.

B. — *Géographie économique de la Belgique et de l'Afrique.*

(Par écrit : une heure. — Oral : dix minutes.)

D'après un auteur à indiquer.

Les candidats choisiront deux questions dans une série de quatre questions se rapportant par deux à la Belgique et à l'Afrique.

(Le jury désignera et fera fournir les atlas qui pourront être employés.)

**C. — Histoire parlementaire de la Belgique depuis l'avènement
du roi Léopold II.**

(Par écrit : deux heures. — Oral : dix minutes.)

D'après un auteur désigné.

Le jury indiquera les documents que l'on mettra à la disposition des candidats.

D. — Économie politique.

(Par écrit : une heure. — Oral : dix minutes.)

D'après un auteur à indiquer.

E. — Notions d'histoire de la colonisation jusqu'en 1815.

(Par écrit : une heure — Oral : dix minutes.)

D'après un auteur à indiquer.

Pour les sections C, D et E, les candidats choisiront entre deux questions.

Langues.

F. — Langue française.

(Composition : trois heures.)

Un sujet, à choisir sur une liste de six questions générales, permettant d'apprécier l'étendue de la culture du candidat, sa méthode et sa rédaction.

Les candidats indiqueront leur degré de connaissances dans les langues autres que le français; ils seront examinés par écrit et oralement jusqu'au degré par eux indiqué.

G. — Langue anglaise.

Minimum obligatoire :

- a) Conversation ordinaire (dix minutes);
- b) Version à vue d'un auteur anglais choisi dans un des trois groupes : sciences, histoire, littérature ; oral (dix minutes);
- c) Traduction écrite du français, ou d'une autre langue, en anglais,

sans dictionnaire. Le candidat choisira la traduction dans un des trois groupes d'ouvrages : sciences, histoire, littérature (une heure).

H. — *Langues allemande et portugaise.*

Minimum : la grammaire et le vocabulaire des mots les plus usités. On procédera comme pour l'anglais. Les durées seront réduites de moitié.

I. — *Autres langues.*

On procédera comme il est indiqué ci-dessus.

J. — *Matières facultatives.*

Le jury déterminera la manière dont il procédera pour examiner les candidats sur les matières qu'ils auront eux-mêmes désignées et qui ne font pas partie du programme ci-dessus. Le jury pourra rejeter les propositions lorsqu'il jugera qu'elles ne rentrent pas dans le cadre d'une instruction et d'une éducation générales. Cependant, le jury devra toujours examiner le candidat qui désire témoigner de sa vigueur ou de son habileté physique, ainsi que celui qui pratique un art (il sera utile de préciser ces arts).

Pour figurer sur la liste des admissibles, il faut avoir été accepté par la commission médicale et par la commission spéciale; de plus, avoir obtenu une moyenne de 10/20 des points dans le groupe des études I et dans le groupe II. (Voir ci-dessous.)

Ces moyennes s'obtiennent de la façon suivante :

	I.		
	Cote de 0 à 20	Coefficient.	Produit
Sciences, histoire, littérature	<i>a</i>	10	$10 \times a$
Géographie	<i>b</i>	3	$3 \times b$
Histoire parlementaire	<i>c</i>	2	$2 \times c$
Économie politique	<i>d</i>	2	$2 \times d$
Histoire de la colonisation	<i>e</i>	3	$3 \times e$
			<hr/>
		Total. . .	N

$$\text{Moyenne } \frac{N}{20} = M^2$$

II.

Français	<i>f</i>	13	$13 \times f$
Anglais	<i>g</i>	7	$7 \times g$
			N^2
		Total. . . .	N^2

$$\text{Moyenne } \frac{N^2}{20} = M^{11}$$

Des cotes supplémentaires pour l'allemand, le portugais, les autres langues et les matières facultatives ne sont accordées que pour autant que le jury juge que le candidat mérite sa moyenne dans ces branches. On n'accorde aucune cote supplémentaire aux candidats qui se sont montrés insuffisants dans les branches facultatives.

Cotes supplémentaires pour l'allemand.	0,05 à 0,50
Pour le portugais	id. id.
Pour une langue indigène	id. id.
Pour une autre langue.	0,03 à 0,30
Cotes pour les branches présentées par le candidat	0,50 à 1,40 (*)

* * *

L'ordre de mérite définitif est établi de la manière suivante :

$$\frac{M^1 \times 13}{M^{11} \times 7} \quad \frac{N''}{20} = M^{111}$$

$M^{111} + \text{cotes pour langues facultatives} + \text{cote pour branches facultatives} + \frac{x}{m} M^{111}$.

La valeur $\frac{x}{m}$ étant attribuée aux diplômes d'études supérieures suivant une échelle établie pour la valeur de m (2).

(1) Les cotes inférieures correspondent à la moyenne 10 et les cotes supérieures au maximum 20.

(2) En France on donne à m la valeur 6 pour l'examen de sortie de Polytechnique, de l'École de droit, etc.

PROGRAMME DES COURS.

EXAMEN D'ADMISSION DÉFINITIVE.

DIVISION PRÉPARATOIRE.

Les cours de cette section seront obligatoires pour les candidats qui n'ont pas fait d'études spéciales de droit.

Les cours comprendront :

SECTION A. — Des cours de droit réglés de telle sorte que les candidats puissent acquérir en une année les principes nécessaires. — (Programme à établir. Environ douze à quinze heures par semaine.)

SECTION B. — Des conférences ayant alternativement pour objet les sciences, l'histoire et la littérature. La matière de ces conférences doit permettre à des hommes amis de l'étude de suivre le mouvement intellectuel du monde pendant une période où il ne leur est pas accordé de loisirs suffisants pour le faire par eux-mêmes. — (Dans l'année, quinze à dix-huit conférences d'une heure. Les étudiants remettront un résumé sur chaque conférence.)

SECTION C. — Des discussions de travaux écrits, sous la direction du professeur :

a. Sur des sujets scientifiques, historiques ou littéraires, traités par les étudiants d'après un thème donné par le professeur (six à dix pour l'année, selon leur importance).

b. Sur des sujets de même ordre mais nécessitant de la part des étudiants des recherches dans les bibliothèques et les archives (deux pour l'année).

c. Sur un sujet analogue, mais les étudiants étant formés en groupes ayant chacun un président et un rapporteur (un pour l'année).

SECTION D. — Des cours de langues : *anglaise, allemande ou portugaise, indigène* (trois cours obligatoires).

A la fin de l'année les professeurs doivent présenter les étudiants dans l'une des catégories délimitées par le programme suivant :

Cours de langues indigènes : un vocabulaire étendu et la grammaire.

Cours de langues européennes :

Cours inférieur : Conversation ordinaire, composition sur un sujet simple.

Cours moyen : Conversation sur un sujet scientifique, historique ou littéraire, composition écrite commentant un article nouvellement paru dans la langue désignée.

Cours supérieur : Dissertation orale sur un texte nouvellement paru, composition écrite sur un sujet élevé.

SECTION E. — Des exercices physiques. — Programme à déterminer ⁽¹⁾. En tout cas, il y aura un *stand* contenant tous les jeux sportifs et un atelier où les étudiants pourront exercer leur dextérité manuelle. Des instruments de topographie, etc., seront mis à la disposition des étudiants. Il y aura une chambre noire pour les amateurs photographes, etc.

Des auditeurs libres seront admis aux cours et conférences.

Les examens de sortie de la section préparatoire porteront sur les sections A, D et E. Il y aura des épreuves écrites et orales sur les sections A et D. Une moyenne de dix sera exigée pour chacune des sections A et E, ainsi que pour la langue anglaise et la langue indigène.

Les résumés dont il est question à la section B et les travaux mentionnés à la section C seront mis à la disposition du jury pour être

(1) Danse, équitation, attelage, tir, escrime, natation, rowing, jeux sportifs, conduite des machines, etc... Reste à indiquer la partie obligatoire et la partie facultative.

« L'objet de l'instruction est de cultiver dans chaque génération les facultés physiques, intellectuelles et morales et, par là, de contribuer à ce perfectionnement général et graduel de l'espèce humaine, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée ». (GILBERT.)

Emerson et Spencer ont dit que la condition essentielle du succès dans la vie c'est d'être un « bon animal ».

« Il faut que le corps soit pour l'homme un serviteur toujours prêt à accomplir sa volonté et à exécuter facilement et avec plaisir le travail dont ce corps est capable comme instrument ». (HUXLEY.)

soumis à une discussion à laquelle les étudiants prendront part. On consacra trente minutes par candidat.

Les membres de la Commission spéciale assisteront à ces séances. Une moyenne de dix est également exigée pour cette discussion.

Programme des cours pour l'examen d'admission définitive.

Durée : une année (onze mois d'études).

SECTION A.

Aa. — L'histoire des colonies depuis 1813;

Le droit public, le droit administratif, le droit civil et le droit pénal aux colonies;

La situation et le régime économique des colonies;

Les systèmes coloniaux étrangers;

L'organisation générale des colonies.

Ab. — L'histoire de l'État Indépendant du Congo;

Le droit public, le droit administratif, le droit civil et le droit pénal au Congo;

La situation et le régime économique du Congo;

Le système colonial appliqué au Congo;

L'organisation de l'État Indépendant.

Ac. — La géographie de l'Afrique et la géographie détaillée de l'État du Congo.

Ad. — L'ethnographie. Les productions coloniales. Notions d'agriculture coloniale.

L'hygiène.

Cours facultatif.

Le droit musulman.

SECTION B. — Des conférences.

Les conférences dont il est question à la section B des études de la section préparatoire seront données en commun aux étudiants des deux années.

SECTION C. — Des discussions de travaux écrits.

Les étudiants auront à traiter pendant l'année la même série de

travaux que dans l'année préparatoire, mais au lieu de se rapporter aux sciences, à l'histoire et à la littérature, ils se rapporteront aux cours enseignés ou à des questions coloniales.

SECTION D. — Des cours de langues.

Anglais.

Minimum : Conversation sur un sujet faisant partie d'un cours traité pendant l'année, commentaires par écrit d'un texte nouvellement paru.

Allemand et portugais.

Minimum : Conversation ordinaire, composition sur un sujet simple.

Langue indigène.

Minimum : Un vocabulaire étendu et la grammaire.

Cours de langue facultatif.

L'arabe

SECTION E. — Des exercices physiques.

Voir la section E de la division préparatoire.

SECTION F.

Examen sur des matières spéciales indiquées par l'étudiant et ne faisant pas partie du programme enseigné pendant l'année (1).

Des auditeurs libres seront admis aux cours et conférences.

Les examens de sortie porteront sur les sections A, D et E. Il y aura des épreuves écrites et orales sur les sections A et D. Une moyenne de dix sera exigée pour chacune des sections A et D, ainsi que pour la langue anglaise et la langue indigène.

Les résumés des conférences (section B) ainsi que les travaux

(1) « le programme, nous le modifions assez souvent, preuve que nous ne sommes jamais tout à fait contents, et cette inquiétude nous est une circonstance atténuante ». (LAVISSE.)

mentionnés à la section C seront mis à la disposition du jury pour être soumis à une discussion à laquelle les étudiants prendront part. On y consacrerá trente minutes par candidat. Les membres de la Commission spéciale assisteront à ces séances. Une moyenne de dix est également exigée pour cette discussion.

Établissement de l'ordre de mérite.

Cours de la Section A :

	Cotes.	Coefficient.	Produit.
	—	—	—
Cours Aa	<i>x</i>	11	<i>x</i> × 11
» Ab	<i>y</i>	4	<i>y</i> × 4
» Ac	<i>z</i>	3	<i>z</i> × 3
» Ad	<i>v</i>	2	<i>v</i> × 2
			<hr/>
	Total.		N

$$\text{Moyenne } \frac{N}{20} = M^A$$

Résumé des	Cotes.	Coefficient.	Produit.
	—	—	—
Conférences	<i>k</i>	3	<i>k</i> × 3
Travaux discutés : 1 ^{re} espèce. . .	<i>l</i>	5	<i>l</i> × 5
— 2 ^e —	<i>p</i>	6	<i>p</i> × 6
— 3 ^e —	<i>q</i>	6	<i>q</i> × 6
			<hr/>
	Total.		N ¹

$$\text{Moyenne } \frac{N^1}{20} = M^{a. c.}$$

Langues.	Cotes.	Coefficient.	Produit.
	—	—	—
Anglaise	<i>r</i>	10	<i>r</i> × 10
Allemande ou Portugaise	<i>s</i>	4	<i>s</i> × 4
Indigène	<i>t</i>	6	<i>t</i> × 6
			<hr/>
	Total.		N''

$$\text{Moyenne } \frac{N''}{20} = M^P.$$

Exercices physiques : Moyenne = M⁸

Établissement de la moyenne des cours obligatoires.

Cotes.	Coefficient.			
M ^A	11	M ^A	x	11
M ^{B. C.}	6	M ^{B. C.}	x	6
M ^D	2	M ^D	x	2
M ^E	1	M ^E	x	1
		Total. . . . N'''		

$$\text{Moyenne } \frac{N'''}{20} = MG$$

Augmentation pour les branches facultatives.

M ^C + 0.03	à 0.40	pour chaque langue en plus	}	à condition d'avoir obtenu la moyenne.
+ 0.03	à 0.40	pour le droit usulman.		
+ 0.03	à 0.40	pour l'arabe		
+ - 0.30	à 1.00	pour les branches présentées en plus. . .		
Total. . M ⁸				

Examens d'admissibilité des fonctionnaires non permanents.

PREMIERE CATÉGORIE.

Il y a lieu de déterminer les programmes à suivre dans les écoles spéciales supérieures du pays, y compris les écoles militaires, en vue de préparer différentes catégories de jeunes gens aux emplois non permanents dans la colonie (1).

(1) Les cours coloniaux spéciaux créés à l'Institut d'Anvers pour l'obtention de la licence du degré supérieur en sciences commerciales et coloniales ne paraissent pas en faveur (création de 1901).

Voici le nombre des diplômes délivrés dans la section coloniale :

1901-1902	12
1902-1903	6
1903-1904	9
1904-1905	0

« La décroissance du nombre de diplômes délivrés par la section coloniale est notable. Il faut l'attribuer sans aucun doute au fait que le Congo n'offre pas actuellement assez de positions convenables pour des jeunes gens ayant fait des études semblables à celles organisées à Anvers ». (M. CATTIER, *Institut international colonial*. Rome 1905, p. 550.)

Examen.

Nécessairement la Direction du personnel procédera à la vérification des documents présentés : diplômes, certificats de travaux ou d'emplois, extrait de naissance et état civil, situation de milice, certificat médical, certificat de moralité, titres divers. Elle formera le dossier de chaque candidat. Le dépouillement des demandes sera fait devant une commission, qui se réunira aussi souvent que le besoin s'en fera sentir. Cette commission pourrait être composée de trois personnes, l'une étrangère à l'Administration, le chef ou le sous-chef du département intéressé, et le directeur ou sous-directeur du personnel.

En principe, la Commission fera comparaître le postulant et s'assurera qu'il connaît la langue française; elle pourra réclamer d'autres examens en cas de doute.

La Commission dressera une liste des admissibles qui sera publiée deux fois par an et paraîtra au moins quinze jours avant le commencement des cours.

Admission.

PROGRAMME DES COURS.

(126 jours de cours.)

	Heures.
SECTION A. — Aa Historique de l'État Indépendant.	12
Ab Le droit tel qu'il est appliqué au Congo (droit public, droit administratif, droit civil et droit pénal)	120
Ac Aperçu de la situation et du régime économique de l'Afrique et de l'État	25
Ad L'organisation de l'État Indépendant	20
Ae Coutumes indigènes	20
SECTION B. — Ba Géographie et ethnographie	25
Bb Les productions coloniales de l'Afrique et du Congo	25
Bc Notions d'agriculture	15
Bd Hygiène	25
SECTION C. — Une langue indigène	126
SECTION D. — Des rédactions en français sur des sujets enseignés (huit sujets à 5 heures chacun)	40
SECTION E. — Exercices physiques (1 heure par jour)	
SECTION F. — Notions pratiques : administration, comptabilité, transports, etc., dessin, topographie, etc.	50

Coefficients :

A a	1					
A b	11	B a	10	C	D	E
A c	4	B b	4			
A d	2	B c	2			
A e	2	B d	4			
M^A		M^B		M^C	M^D	M
				M^A 9		
				M^B 4		
				M^C 2		
				M^D 3		
				M^E 1		
				M^F 1		
				M^C		

DEUXIÈME CATÉGORIE.

Examen d'admissibilité.

On suivra la même règle que celle qui a été énoncée pour les fonctionnaires de première catégorie, toutefois tous les candidats devront faire une composition sur la rédaction française, le calcul et la géographie de l'Afrique. Les sous-officiers devront passer un examen sur les règlements militaires en usage dans la colonie.

Admission.

PROGRAMME DES COURS.

(60 jours.)

Coefficient.		Heures.
0 25	Histoire et organisation de l'État Indépendant du Congo	8
0 25	Géographie de l'État Indépendant du Congo	10
2	Coutumes indigènes	10
9	Le droit et les devoirs de l'Européen aux colonies	90
0 25	Notions d'agriculture	10
0 25	Les produits de la nature	10
1 50	Hygiène.	20
2	Une langue indigène	60
1	Rédaction française (six sujets à 3 heures chacun)	18
1 50	Exercices physiques (1 heure par jour)	18
2	Notions pratiques : communications, administration, comptabilité, etc.	20

Examens d'admission définitive.

Pour la première et la deuxième catégorie, ces examens se passeront devant des jurys différents, composés de cinq personnes pour la première catégorie et de trois personnes pour la deuxième catégorie.

Les candidats seront rangés par ordre de mérite et l'Administration nommera, dans les huit jours qui suivent la proclamation du jury, le nombre des candidats qui a été requis.

* * *

Dans ce qui précède, nous sommes parfois entré dans des détails, bien que le travail n'ait pu être poussé à fond dans toutes ses parties; on pourrait donc croire que nous avons fait montre d'un zèle peu ordonné. Nous avons simplement, tout en ne perdant pas de vue le sujet principal, voulu manifester une opinion qui a pris des proportions considérables dans notre esprit : c'est que si l'on veut recruter un personnel de qualité, il y a tout un système à créer et qu'il exigera un immense labeur.

La qualité d'avoir résolu d'aller faire un tour en Afrique semble à beaucoup de nos jeunes gens un mérite colonial suffisant, et la nécessité de faire un préalable et dur apprentissage est une surprise.

De fait, un mode de recrutement qui n'est pas entouré de garanties n'est pas de nature à déraciner l'idée que la plupart des engagés vont mener une vie de trappeur en Afrique et de hasard au retour.

Le programme de l'enseignement colonial est inséparable du programme de l'organisation du personnel.

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS.

Les *Annales* de l'Institut colonial international jusqu'en 1905.

MM. J. CHAILLEY BERT. — La méthode dans les études coloniales. Cours de colonisation comparée à l'École des sciences politiques. Les Anglais en Birmanie. La Hollande et les fonctionnaires des Indes néerlandaises.

A. GIRAULT. — Principes de colonisation et de législation coloniale.

R. LOBSTEIN. — Essai sur la législation coloniale de l'Allemagne.

BONVALOT. — La France de demain.

LEROY-BEAULIEU. — De la colonisation chez les peuples modernes.

A. LAWRENCE LOWELL. — Colonial civil Service (New-York).

D^r MAX BENEKE. — Die Ausbildung der Kolonialbeamten.

SACHAU. — Seminar für orientalische Sprachen.

DE LOUTER. — Handleiding tot de kennis van het Staat, en administratief recht van Nederlandsch Indie.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

De la formation générale

ET

De la préparation individuelle aux carrières d'expansion.

RAPPORT PRÉSENTÉ

par M. Léon RYCK, avocat, à Bruxelles.

« Faire comprendre au public que les carrières d'expansion peuvent mener aux plus belles situations, à condition que celui qui s'en va soit muni d'un bagage de connaissances, d'indications et de conseils pour pouvoir se diriger. Cette tâche pourrait être utilement poursuivie par un organisme qui centraliserait les renseignements, avis et conseils obtenus de ceux qui ont fait l'expérience des pays neufs et qui s'occuperait de faire l'éducation du public en cette matière et de diriger et seconder ceux qui partent. »

SOMMAIRE :

I. — DE L'IMPORTANCE DE LA PRÉPARATION ET DE LA SÉLECTION.

A. — Le public ne se fait en général aucune idée des conditions réelles de l'expatriation et des qualités spéciales qu'elle requiert. Il est donc nécessaire de faire, à ce point de vue, l'éducation du public en lui fournissant des notions exactes et contrôlées ;

B. — 1^o Que l'incapacité de se plier aux conditions du travail en Europe et aux besognes médiocres est parfois considérée à tort comme étant l'indice d'un tempérament colonial ;

2^o Du danger de farcir l'esprit des jeunes gens d'anecdotes non contrôlées, et de se fier aux indications des articles de journaux ou de revues ;

C. — La sélection est indispensable : il est des qualités natives auxquelles aucune préparation ne peut suppléer.

II. — QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR LA PRÉPARATION ?

A. — *État actuel de la question.* — Le jeune homme qui veut partir cherche un engagement. S'il n'en trouve pas il renonce à s'expatrier, n'étant pas documenté sur la question.

B. — Au point de vue matériel. — La préparation consiste à apprendre au jeune homme les langues et à le pourvoir d'un métier, à en faire un bon artisan, un bon employé, un bon ingénieur ou homme d'affaires.

C. — Au point de vue intellectuel. — 1° Elle consiste à lui faire connaître quels sont les débouchés que les divers pays offrent à son activité ; à lui apprendre « que tel pays convient à un artisan, tel autre à un agriculteur, tel autre à un employé ; qu'ici un certain pécule est indispensable ; que là-bas il lui est interdit de débarquer avec un contrat d'engagement, etc.... » ;

2° Il faut qu'il connaisse la meilleure direction à donner à son activité et les conditions d'existence dans le pays où il veut s'établir ;

3° Que nos travailleurs ne sont pas à même de recueillir par eux-mêmes les multiples conseils qui peuvent être utiles, ou même ayant le désir de s'expatrier, ne songent pas à se renseigner sur ces questions. D'ailleurs, beaucoup d'indications (parfois les plus précieuses) sont en dehors du cadre des traités sur la matière ;

D. — Au point de vue moral. — 1° La préparation individuelle consiste à signaler à celui qui s'expatrie les défauts et les causes morales d'insuccès que l'expérience a fait relever : une des principales est la méconnaissance de la mentalité et des mœurs des races étrangères ;

2° Au point de vue du public en général, la préparation morale consiste à le familiariser avec les choses du dehors et avec l'idée de l'expatriation, de telle sorte que les pays étrangers ne lui apparaissent plus comme l'*ultima Thule* ;

3° Il est bon que le public se rende compte que les pays neufs offrent à ceux qui ont de l'initiative des situations qu'ils ne trouveraient pas ici ;

4° Et qu'il sache l'avantage que le commerce et l'industrie d'un peuple retirent de l'établissement de ses nationaux à l'étranger ;

5° Qu'il serait avantageux de maintenir un lien entre la patrie et les absents.

E. — Conclusion. — L'éducation du public et la préparation individuelle des travailleurs pourrait être utilement poursuivie par une association qui s'occuperait de recueillir et de vulgariser des notions exactes sur l'expatriation et de préparer et seconder des travailleurs qui partiraient sous ses auspices.

III. — COMMENT ACQUÉRIR LA SUPÉRIORITÉ ? LA DOCTRINE DE L'EFFICACITÉ : « SAVOIR, C'EST FAIRE ».

La formation devrait s'inspirer de la notion d' « efficacité » :

A. — Dans l'enseignement qui devrait être terminé à 18 ans et être moins chargé de matières inutiles.

B. — Dans les méthodes de travail qui sont souvent lentes, surannées, ne tiennent pas compte des perfectionnements. On perd trop de vue que la somme de travail utilement produit importe plus que la somme de labeur dépensé.

C. — Dans la culture générale qui néglige les qualités « efficaces » telles que la tenue, l'art de commander, de s'exprimer, l'aisance dans la manière d'être, la politesse dans le sens élevé de ce mot. Celui qui est embarrassé, bredouilleur et balourd ne peut, malgré beaucoup de travail et d'application, exercer aucune action.

D. — L'application est inefficace lorsqu'elle n'est plus que de la passivité et de l'inertie. D'autre part, la tendance à dégoûter les jeunes gens des besognes ordinaires et médiocres sous prétexte de leur inculquer le besoin d'initiative et d'indépendance présente des dangers. C'est un tort de vouloir former tous les jeunes gens d'après un même moule, de leur assigner le même objectif et leur inspirer les mêmes ambitions. L'éducateur doit combattre la propension au dénigrement.

E. — Pour former efficacement les jeunes générations, il faut surtout modifier l'état d'esprit des parents : ils ignorent que leur devoir est de doter leurs enfants d'un « capital d'expérience ». Il y a tout un ensemble de notions qu'il faudrait faire pénétrer dans le public.

I. — De l'importance de la préparation et de la sélection.

A. — *Le public ne se fait en général aucune idée des conditions réelles de l'expatriation et des qualités spéciales qu'elle requiert.*

La nécessité de l'expansion est évidente et peut se passer de longs développements.

Il n'en est pas de même de la nécessité de la préparation : on peut dire qu'elle est un domaine absolument inconnu de la masse du public.

Le public ignore la nécessité de la préparation et ne se fait aucune idée des conditions réelles de l'expatriation.

Ceux qui participent à l'administration d'entreprises en pays étrangers, en Chine, par exemple, savent qu'à chaque instant des demandes d'emploi sont formulées par des jeunes gens qui ne se doutent même pas que la connaissance des langues est élémentaire.

Dès qu'un jeune homme a reçu son diplôme de licencié en sciences commerciales, il est persuadé qu'il peut immédiatement trouver un engagement pour l'étranger avec un traitement de 10,000 ou de 15,000 francs, et il est profondément étonné de s'entendre répondre, là où il se présente, qu'il n'a pas les aptitudes nécessaires.

Il faut donc, avant tout, pénétrer les éducateurs de cette vérité : que pour pouvoir s'expatrier avec chances de succès, il faut réunir des qualités spéciales et que, par conséquent, il faut avant tout procéder à deux choses : premièrement à la préparation, secondement à la sélection.

B. — *1° Que l'incapacité de se plier aux conditions du travail en Europe et aux besognes médiocres n'est pas l'indice d'un tempérament colonial.*

La première forme de la préparation ou sélection sera de donner au public des idées justes et exactes sur l'expatriation.

Souvent les éducateurs prennent pour bonne disposition à la vie à l'étranger, l'incapacité de se faire aux conditions de la vie en Europe.

C'est là une grave erreur.

Sans doute, le goût des aventures est une disposition d'esprit favorable, et pour donner aux jeunes gens le désir des carrières à l'étranger, il y a tout avantage à les familiariser avec l'idée des voyages. La lecture des récits de voyages est pour les jeunes imaginations un excellent aliment. Elle combat le penchant au sédentarisme et l'appréhension des pays lointains, dont beaucoup sont encore imprégnés à un degré singulier, alors que ceux qui ont séjourné en pays lointain ont presque toujours le désir d'y revenir.

Mais, d'autre part, ceux qui partent parce que Robinson Cruséo et les héros de Cooper hantent leur imagination ne font pas toujours de bons colons. Ceux qui veulent aller au loin parce que la lecture de Loti les a fait rêver de « fantômes d'Orient », de pagodes et de minarets, ou parce qu'ils veulent promener leur nostalgie ou leurs désenchantements sous d'autres cieux, reviennent souvent aigris et désillusionnés.

Il faut se garder de donner aux jeunes gens des idées non conformes à la réalité des choses; et sous ce rapport les méthodes d'éducation nouvelles que l'on préconise ne doivent être maniées que par des éducateurs pleins de tact. Sous prétexte de développer le besoin d'initiative et la haine de la routine, on en arriverait vite à dégoûter les jeunes gens des besognes médiocres, des travaux ennuyeux et faciles, de la discipline et de la ponctualité, toutes choses auxquelles il est indispensable de savoir se plier en tout pays.

Comment veut-on, par exemple, qu'un jeune homme élevé suivant une méthode « qui s'attachera à exalter le besoin d'initiative personnelle et d'indépendance, à éviter de comprimer les aspirations, car l'adolescent se sent comme appelé vers la nature et la vie libre; où l'école sera sans mur et sans clôture, ouverte sur la nature, avec l'ignorance de toute contrainte; où l'existence sera harmonieuse, saine et libre », comment veut-on que le jeune homme élevé suivant une pareille méthode puisse tout à coup (sans éprouver de dégoût et sans se sentir étouffé) se résigner à passer de longues journées à un bureau pour y faire de la comptabilité et de la correspondance, à écrire en diverses langues : « comme suite à votre honorée du 10 de l'écoulé? » Comment veut-on, s'il lui faut, par exemple, passer un examen de droit, qu'il se résigne à apprendre par cœur la nomenclature des cas de compétence du juge de paix?...

L'éducateur n'oubliera donc pas qu'il doit faire des esprits pondérés, capables de s'adapter au besoin, à la règle et parfois même à

la routine. Il craindra de faire des révoltés et des esprits aigris. Il veillera à mettre ses enseignements en rapport avec les réalités de la vie.

Il ne donnera à ses élèves que des conceptions exactes et soigneusement contrôlées, se souvenant de la vérité de ce grand adage : « *Maxima puero debetur reverentia* ».

2° Du danger de farcir le cerveau des jeunes gens d'anecdotes non contrôlées.

Un grand respect, une grande révérence sont dus à ces intelligences encore neuves, prêtes à accepter comme vérité les paroles du maître, comme une cire encore molle qui prend l’empreinte dont on la façonne.

Une parole imprudente peut avoir, sur une existence, une influence désastreuse, et le maître prendra bien soin de faire remarquer à ses élèves qu’il ne leur donne que « sous bénéfice d’inventaire » les opinions et affirmations qu’il a recueillies dans les journaux et revues.

Avant de raconter aux adolescents l’anecdote du milliardaire américain qui, dans son enfance, était porteur de télégrammes et qui fit fortune parce qu’il amena son père à hypothéquer sa petite maison d’ouvrier pour acheter des actions de sa Compagnie de télégraphie, lesquelles centuplèrent de valeur ; avant de proposer cet exemple à ses élèves, le professeur fera bien de se renseigner auprès de personnes compétentes sur les chances de gain que réserve aux petits télégraphistes la spéculation sur les parts de fondateur et les actions de dividende.

Il ne proposera pas aux enfants l’exemple de l’Allemand qui, se réveillant un beau matin totalement ruiné, « partit pour le Brésil sans savoir ni le portugais ni la médecine et devint au bout d’un an le premier médecin de Rio » ; le professeur ne proposera pas cet exemple sans parcourir d’abord les rapports consulaires où il verra « qu’il n’est pas conseillé, à ceux qui ont perdu leur situation en Europe ou qui y ont fait de mauvaises affaires, de s’en aller chercher fortune au Nouveau-Monde ; et qu’il est plus difficile de devenir balayeur de rues à New-York que dans les grandes villes européennes, cette fonction n’étant accordée à New-York qu’à des citoyens influents... ».

Beaucoup de professeurs se sont enthousiasmés, et non sans raison,

pour les récits si hautement intéressants contés par des hommes d'affaires américains, et beaucoup prennent pour évangile la boutade : « un jeune homme doit commencer par balayer le bureau ; s'il balaye bien, il sera au bout de six mois à la tête de l'entreprise ». Mais ceux qui connaissent les choses d'Amérique nous disent qu'il est nécessaire de remarquer que ces écrivains racontent l'histoire de leur jeune temps, de la période héroïque qui s'est clôturée il y a plus de trente ans, et qu'un enseignement basé sur ces récits est singulièrement retardataire (1).

C. — *La sélection est indispensable : il est des qualités natives auxquelles aucune préparation ne peut suppléer.*

Et nous croyons en second lieu que la préparation, à elle seule, est insuffisante. Il faut encore la sélection.

Pour réussir, il faut posséder ce qu'on appelle familièrement « de l'étoffe », il faut être fort et avoir en soi ce je ne sais quoi de mystérieux qui force la chance. Il y a des incapables et des malchanceux qu'aucune préparation ne peut mettre à même d'affronter les grandes aventures. Il n'y a parmi les hommes que trois catégories : les intelligents, les médiocres, les incapables. C'est une distinction fondamentale.

J'ai connu un Anversois qui, à quinze ans, était parti pour New-York. Son père lui avait remis une lettre de crédit, en lui recommandant de ne pas s'en servir, si possible. Il se présente aux bureaux d'un grand courtier. On lui dit qu'aucun emploi n'est vacant. Sans répondre, l'enfant prend une brosse qui se trouvait dans un coin et se met à balayer le bureau. On le garda. Il resta deux ans à New-York, vivant uniquement de ce qu'il gagnait et il vécut largement.

Seulement, celui-là avait le génie des affaires dans le sang. L'ata-

(1) Trop souvent les articles de journaux ou de revues publiés sur ces questions sont faits « de chic », ou basés sur des renseignements sans consistance : Un industriel à qui on demandait — à table — ce que peut espérer gagner un jeune ingénieur, à l'étranger, déclarait : « Je lui garantis 50,000 francs par an, au bas mot ». Quelques jours plus tard, ce même industriel taxait de *prétention impertinente* la demande que lui faisait un ingénieur très distingué d'être chargé de la direction d'une entreprise, à condition de recevoir un traitement de 50,000 francs. Beaucoup d'articles de revues sont basés sur des propos de table ou de *sleeping* recueillis à la légère par des globe-trotters.

visme le guidait et, tout enfant, bien qu'il appartint à une des familles les plus notables d'Anvers, il s'amusait à guider les étrangers à travers la ville pour le plaisir de gagner quelques sous.

Il est par contre bien des jeunes gens, fils de magistrats, de notaires, de fonctionnaires, qu'une aberration paternelle a poussés aux études commerciales et qui, studieux, bien élevés, gentils, porteurs de beaux diplômes de licenciés en sciences commerciales, bourrés de nomenclatures, ne seraient pas capables de vendre le moindre article de commerce.

Il nous paraît donc que le premier devoir des éducateurs doit être de ne s'inspirer que de notions soigneusement vérifiées.

Il ne faut envoyer à l'étranger que les meilleurs, ceux qui sont suffisamment armés, et non les débiles et les incapables.

II. — Que faut-il entendre par la préparation.

Nous venons d'insister sur la nécessité, insoupçonnée du grand public, d'une préparation rigoureuse.

Que faut-il entendre par préparation et comment la réaliser? Notre tâche devient ici plus épineuse.

Nous avons essayé, par une modeste et patiente enquête, de rassembler quelques renseignements qui n'ont pas de place dans les traités techniques et qui pourraient — peut-être et dans une certaine mesure — fournir quelques notions sur la matière.

Nous avons interrogé (et parfois essayé de confesser) un grand nombre de nos concitoyens ayant longtemps séjourné à l'étranger. Les appréciations que nous avons recueillies ont souvent été contradictoires.

Nous allons tenter un exposé du problème.

A. — État actuel de la question : un jeune homme qui veut s'expatrier cherche un engagement. S'il n'en trouve pas, il renonce à partir, n'étant pas documenté sur la question.

Si nous voulons établir tout d'abord l'état actuel de la question de l'expatriation, nous constatons que le jeune homme qui veut s'expatrier commence par adresser une demande d'emploi aux sociétés ayant des établissements à l'étranger. On lui répond qu'il n'y a pas d'emploi vacant et, après avoir fait ainsi le tour de quelques sociétés,

le candidat renonce à s'expatrier, — exception faite, bien entendu, en ce qui concerne la Belgique, pour le Congo, qui offre de nombreuses occasions d'engagement dans des conditions qui sont suffisamment connues par le public.

C'est que, contrairement à ce que beaucoup de personnes supposent, les candidats pour l'étranger ne manquent pas. Mais il manque aux candidats de savoir comment il faut faire pour partir.

Supposons que nous ayons entre les mains un jeune homme désireux de faire carrière à l'étranger, comment le préparerons-nous ?

B. — *Au point de vue matériel, la préparation consiste à apprendre au jeune homme les langues et à le pourvoir d'un métier.*

Supposons le d'abord robuste, intelligent, actif.

Nous lui ferons en premier lieu apprendre les langues et nous lui donnerons un métier qu'il saura à fond.

S'il est fils d'ouvriers, nous lui donnerons une instruction professionnelle pratique : il sera forgeron, agriculteur, charpentier, constructeur ; il sera à même de se servir de ses dix doigts et de faire au besoin le pionnier ; il saura planter une tente, installer une forge dans la plaine ou dans la forêt.

S'il rentre dans la catégorie des employés, il saura à fond la comptabilité, la correspondance ; il connaîtra les affaires. S'il est ingénieur, il possédera complètement le métier.

Ainsi armé et équipé, notre pupille est-il prêt à partir pour son compte et à affronter l'inconnu ? L'avis général de ceux qui connaissent les choses de l'expatriation est qu'il aura toute chance de réussir et de faire fortune, et l'on m'a cité maints exemples d'hommes ayant réussi, par leur énergie, dans des conditions moins avantageuses.

C. — *1° Au point de vue intellectuel, elle consiste à lui faire connaître quels sont les débouchés que lui offrent les différents pays.*

Mais si nous voulons transformer ces chances en une quasi-certitude, il reste une partie importante de la préparation qu'il faudra soigner.

I. — C'est l'étude des débouchés qui s'offrent à l'activité de notre

jeune homme, et c'est là la pierre d'achoppement à laquelle presque tous se buttent.

Comment pourrait-il se reconnaître et faire un choix dans la multiplicité des régions du monde qui lui paraissent ouvertes; savoir que dans tel pays — comme par exemple Madagascar, d'après une circulaire du général Gallieni — il est bon de ne venir qu'avec un contrat d'engagement en poche; que dans tel autre, la législation interdit l'entrée au travailleur qui se présente avec un engagement.

Ici, il y a place pour l'émigrant qui va chercher à se tirer d'affaire en travaillant de ses dix doigts. Là, on refuse de laisser entrer celui qui n'est pas lesté d'une certaine somme d'argent. Tel est le cas notamment aux États-Unis.

Il est beaucoup de pays où il ne faut pas aller sans avoir de quoi subvenir à un premier établissement coûteux.

Aux États-Unis et au Canada, il paraît qu'il n'y a rien à faire pour les professions libérales. On y trouve un médecin, un jurisconsulte établis à chaque coin de rue. Par contre, un correspondant me renseigne qu'en Chine, il y aurait des situations très rémunérées à prendre pour des médecins. Les douanes chinoises offrent de belles positions.

Il y a beaucoup à faire dans beaucoup de pays pour le maraicher, l'arboriculteur, le laitier.

Dans certains pays, la main-d'œuvre locale est toujours préférée à la main-d'œuvre étrangère. Il est en beaucoup d'autres où de bons ouvriers sont demandés. Au Chili, il y a place, paraît-il, avantageusement pour nos ouvriers ferblantiers. L'Amérique du Sud a besoin de métallurgistes...

Un journal de Valparaiso vient d'annoncer la promulgation prochaine d'un règlement sur l'émigration : de nombreux industriels de Santiago et de la province attendent ce règlement pour faire appel aux contremaitres et aux ouvriers spécialistes nécessaires à leurs industries, lesquels ne se trouvent pas dans le pays, les écoles technique manquant pour les former. (*El Mercurio* du 9 mai 1905.)

Le colon isolé peut vivre et même faire fortune dans telle région, mais il en est d'autres où les colons doivent se grouper, s'organiser, faire sentinelles, faute de quoi leurs établissements et leurs troupeaux sont exposés aux vols et aux déprédations.

Une étude des débouchés et des conditions de travail à l'étranger est donc bien nécessaire à ceux qui veulent partir. Et comment le

public pourrait-il posséder ces notions, si l'étude n'en a pas été faite par lui et si ces notions ne sont pas vulgarisées?

Il arrive donc que beaucoup qui voudraient partir et qui pourraient partir ne partent pas, faute de savoir que faire; et parmi ceux qui s'en vont, beaucoup échouent alors que peu de chose suffirait à les mettre sur la bonne voie.

2° Il faut qu'il connaisse la meilleure direction à donner à son activité et les conditions d'existence dans le pays où il veut s'établir.

Combien réussiraient s'ils avaient été guidés, le moins du monde, sur la meilleure direction à donner à leur activité.

On m'a raconté cette histoire curieuse d'un Gantois échoué à Mexico et qui y faisait le métier de tailleur; c'était un tout petit tailleur, ne faisant que les racommodages. Un jour, un client s'arrête à son échoppe. Ce client était un Belge établi au Mexique. Il s'intéressa à son compatriote misérable et lui dit : « Quittez votre établi et faites-vous horticulteur : ce métier vaut mieux ici que le vôtre ». Le tailleur suivit ce conseil. A sa mort, qui survint une dizaine d'années plus tard, il laissait une centaine de mille francs. L'histoire n'est pas une de ces anecdotes non contrôlées dont nous dénoncions plus haut la désastreuse influence. Elle est véridique et elle semble vraiment montrer quelle est l'importance d'un bon renseignement donné au moment opportun.

Mais les renseignements qu'on obtient ne sont pas toujours concordants et ils doivent être comparés et contrôlés pour qu'on puisse en retirer des indications sur la voie à suivre.

C'est ainsi que, dans son intéressant ouvrage sur le commerce français, M. Aubert exprime l'opinion qu'il n'y a pas grand'chose à faire à l'étranger pour l'employé, le « clerck ». Cette manière de voir est partagée par beaucoup de personnes compétentes; mais d'autres, cependant, expriment l'avis très formel qu'un jeune homme qui sait l'anglais, qui connaît la « correspondance », se tirera d'affaire à peu près partout, aussi bien en Australie qu'en Chine. Quelqu'un qui connaît à fond la Chine nous disait : « Le jeune homme qui débarque dans une des grandes places chinoises trouvera facilement un emploi à 150 dollars par mois. Sa pension lui coûtera de 60 à 75 dollars par mois, tout compris. S'il est intelligent et actif, il améliorera rapidement sa situation ».

Par contre, plusieurs assurent que tous les emplois inférieurs sont déjà occupés par des volontaires.

Dans tous les cas, tous ceux qui connaissent la Chine déclarent qu'il y a énormément à faire et à gagner dans tous les genres d'affaires proprement dites : négoce, commissions, affaires de douanes, etc. Celui qui connaît à fond une branche spéciale des affaires est certain de se faire une très belle situation.

Je noterai, en cette matière, l'opinion qui m'a été exprimée par un de nos concitoyens qui s'est acquis une fort belle situation en Extrême-Orient : « Si j'avais un fils, me disait-il, et que celui-ci me parut apte à l'expatriation, je le ferais d'abord voyager pendant un an. Je l'enverrais en Extrême-Orient, où il séjournerait dans les principales places, trois semaines dans celle-ci, trois mois dans celle-là. Il étudierait la situation du marché et verrait ce qu'il y a à faire. C'est, du reste, ce que font en ce moment les Anglais qui, préoccupés par la concurrence allemande, envoient des jeunes gens en mission d'études commerciales un peu partout. Mon fils m'enverrait fréquemment des rapports afin que je pusse suivre ce qu'il fait. Quand il aurait choisi la place où s'établir, je m'occuperais de lui fournir des représentations de nos firmes. Il est bon, avant de s'établir quelque part, d'étudier soigneusement le marché. Ceux qui peuvent se payer ce luxe se trouvent évidemment dans une situation favorisée ».

Même divergence d'opinions au sujet des États-Unis :

« Aux États-Unis, nous ont dit des ingénieurs hautement compétents qui ont bien voulu nous documenter, le jeune ingénieur devra débiter comme apprenti ouvrier. S'il a beaucoup de talent, il a neuf chances sur dix d'occuper au bout de quelques années une situation très supérieure à celle qu'il aurait eue en Belgique; mais il faut, pour arriver à ce résultat, beaucoup de talent. Les occasions de gagner largement sa vie sont très nombreuses, mais l'époque des fortunes soudaines, des Carnegie, est passée.

» Il est bon d'être muni d'un certain pécule, mais il ne faut pas une avance de fonds considérable. On peut, dans la plupart des villes, s'installer dans un « Boarding House » pour 8 dollars par semaine ou 200 francs par mois. On peut débiter par un gain de 20 cents, soit 1 franc à l'heure, et au bout de deux ou trois mois gagner 30 cents, ce qui suffit à toutes les dépenses nécessaires. Mais il faut être solide, ne pas craindre de frapper à cent portes d'usines sans rien trouver, et de mener une existence rude ».

Par contre, d'autres appréciations autorisées que nous avons pu recueillir sont en opposition avec celles que nous relatons ici.

Évidemment, nous n'avons pas la prétention de présenter les quelques renseignements et opinions que nous consignons ici comme une contribution à l'étude de nos débouchés. Les constatations que nous présentons paraîtront par trop élémentaires à tous ceux qui connaissent ces questions ; mais nous avons eu maintes fois l'occasion de nous apercevoir que ces notions sont cependant tout à fait inconnues de la généralité du public, même de la partie du public qui prend le plus vif intérêt à la question de l'expansion.

Au surplus, quand nos travailleurs se seront documentés sur les conditions techniques qui les attendent à l'étranger, que d'autres notions encore leur seront nécessaires et qu'il ne leur est pas possible de connaître si cette étude ne leur est pas facilitée!

Un ouvrier d'élite obtient un engagement pour un pays étranger. Il part avec sa famille. Quand il s'est installé là-bas, il s'aperçoit que la population est d'une immoralité et même d'une obscénité telle que ce séjour n'est pas possible pour une femme européenne honorable, ou tout au moins pour des jeunes filles et de jeunes garçons. Personne ne s'est avisé de lui parler de cela avant son départ. Et cependant, il est important que celui qui veut partir puisse savoir que telle contrée convient mieux à celui qui va seul, et telle autre à celui qui va avec les siens. Bien d'autres détails du même ordre ont leur importance et sont passés sous silence.

3° Nos travailleurs ne sont pas à même de recueillir les multiples conseils qui peuvent être utiles ou même ayant le désir de s'expatrier, ne songent pas à se renseigner sur ces questions.

Or, la difficulté de la documentation du public en matière d'expansion est double :

D'une part, ceux qui ont longtemps séjourné en pays lointains et ont de l'expérience en cette matière se sont complètement familiarisés avec le milieu où ils ont vécu et ont fini par considérer comme toutes naturelles et ne valant pas mention des particularités qui sont importantes pour les débutants.

S'il m'est permis de faire appel, à titre documentaire, à un souvenir personnel, j'eus un jour à m'occuper d'un jeune Belge qui allait s'établir au loin et très désireux de bien faire.

Comme il en était à son premier voyage et totalement inexpérimenté, je voulus le mettre en garde et lui signaler les écueils de la route.

Je m'adressai à quelques-uns de nos compatriotes qui avaient séjourné au pays en question. Chacun de ceux auxquels je m'adressai commença par me dire qu'il n'y avait absolument rien de spécial à mentionner. J'arrivai cependant, non sans y mettre quelque patience, à extraire à chacun quelques renseignements non sans utilité.

L'un me dit : « On joue énormément à bord du paquebot. J'ai vu souvent des jeunes gens arriver à destination en ayant perdu leur petit pécule, jusqu'au dernier centime. Dites à votre jeune homme de ne pas jouer ou d'être en garde contre les entraînements du jeu ».

Un autre me dit : « A telle escale, les passagers se rendent à terre pour faire un bon diner à l'hôtel. Les novices y trouvent toujours deux ou trois gentlemen aimables qui poussent à la consommation. A la fin du diner, quand les têtes sont échauffées, ces gentlemen aimables organisent une partie à certaine maison hospitalière. Dites à votre jeune homme de s'en garder comme de la peste ou du choléra... »

Rien que pour la traversée, je parvins à réunir un certain nombre de renseignements dont le moindre pouvait empêcher le voyageur inexpérimenté de gâcher son avenir.

Mais des détails de cette espèce (importants en somme lorsque ceux qui partent appartiennent à un milieu qui fut longtemps casanier et où chacun n'a pas profité des leçons de son entourage) ne trouvent pas leur place dans les traités sur la matière.

L'autre difficulté de la documentation réside dans ce fait que le public, ouvriers ou petits bourgeois, même ayant le désir de partir, ne se donnent pas la peine d'étudier, ou ne songent pas qu'il faudrait étudier, ou ne savent pas comment et où ils pourraient se renseigner.

Il serait donc bon de mettre ces questions à l'ordre du jour par des conférences, des publications, par la voie de la presse, de manière à attirer l'attention du public sur ces questions et à faire *l'éducation du public*.

Ceci nous amène à considérer la préparation de nos jeunes gens sous un troisième aspect : la préparation au point de vue moral.

D. — 1° *Au point de vue moral, la préparation individuelle consiste à signaler à celui qui s'expatrie les défauts et les causes morales d'insuccès que l'expérience a fait relever : une des principales est la méconnaissance de la mentalité et des mœurs des races étrangères.*

Nous avons tenté d'examiner dans un premier paragraphe la préparation au point de vue matériel : celui des connaissances techniques, et dans un deuxième paragraphe la préparation au point de vue intellectuel : celui de l'étude des débouchés.

Nous allons tenter d'examiner maintenant la préparation au point de vue moral : celui de la mentalité à donner au jeune colon.

Cette éducation doit s'adresser d'une part à l'individu, d'autre part au public en général.

Essayons de préciser quelques points de la formation d'esprit individuelle.

Il faut mettre le jeune homme en garde contre une propension qui est générale : celle de critiquer et de trouver bizarre et absurde ce qui se fait à l'étranger. Certains écrivains d'une nation amie prétendent relever cette manie à charge de leurs compatriotes. Nous n'en sommes certes pas exempts. Nous traitons d'Iroquois ceux qui n'ont pas nos manies et nos défauts. J'entendais un jour à Spa une jolie Parisienne déclarer qu'elle était dans un pays de sauvages : des gens qui ne connaissaient même pas la scie parisienne à la mode !

Beaucoup raisonnent de la même façon.

Rien n'est plus pernicieux ; et la faculté de comprendre la psychologie des peuples étrangers est précieuse.

Je demandais un jour à quelqu'un de compétent : « D'où vient la grande influence qu'un tel s'est acquise en Chine » ?

Il me fut répondu : « C'est parce qu'il a su comprendre et apprécier les Chinois, leur mentalité, leur philosophie. Ceux qui veulent s'amuser à ridiculiser ce peuple en sa présence sont mal venus. Et c'est cette compréhension du milieu et de la race qui lui a donné une réelle influence là-bas ».

Ce point important est totalement négligé ; on ne s'occupe pas d'examiner si le caractère de telle race exige la manière forte ou la manière douce. Ceux qui arrivent, débarquent comme en pays conquis et s'imaginent qu'il faut d'abord faire montre de crânerie et de

brutalité. Or, dans certains pays où la race est fière, où le moindre agriculteur se considère comme le seigneur du lopin de terre dont ses ancêtres se sont transmis le fief de génération en génération, pareille politique est pleine de cuisants déboires.

Nous pourrions citer telle grosse société qui a, pour longtemps, fermé certains pays à ses nationaux, par suite des haines soulevées par le manque de diplomatie et de tact de ses agents.

Par contre, il est certaines races qui considèrent la bonté comme de la faiblesse et à qui des traitements empreints de douceur inspirent le mépris.

Beaucoup ne se rendent pas compte qu'il faut encore plus de doigté et de tact vis-à-vis des classes inférieures que des classes supérieures. La haute société ne prend pas ombrage de la supériorité d'un étranger et elle ne se froisse pas de certaines critiques dont elle sait la justesse. Le populaire a le chauvinisme agressif et la moindre remarque malveillante l'exaspère.

Il faut savoir tenir sa langue, ne pas raconter ses affaires au premier venu, être plutôt réservé que « bon garçon », ne pas faire montre de ses défauts ou des mauvais cas dans lesquels on a pu se mettre. Beaucoup prennent le contre-pied de ces règles de prudence.

Il est important de connaître ce qu'un poète ancien appelait « les abords faibles de l'homme et ses moments » et qui dépendent de la psychologie et du caractère de chaque race.

Il en est peu qui, chargés de négocier à l'étranger, songent qu'il ne faut pas imiter la cigogne offrant au renard des mets servis dans des vases à long col; ils importent la « civilité puérile et honnête », telle qu'elle est codifiée en Europe, et offrent à leurs convives des plats européens sans s'inquiéter de les accommoder aux goûts de l'étranger.

Tel personnage sera insensible au cadeau qu'on lui fait d'un bronze d'un prix exorbitant, mais sera charmé d'une montre ingénieuse ou de jouets donnés à ses enfants.

Celui qui va à l'étranger doit savoir tout particulièrement qu'il faut être honnête, qu'il faut remplir scrupuleusement ses engagements vis-à-vis de l'indigène, ne pas tromper sur le poids et la qualité des marchandises, car une réputation s'établit instantanément et la mauvaise foi d'un seul nuit à tous ses compatriotes.

Enfin, il peut être bon de noter que la préparation doit être, dans une certaine mesure, différente pour chaque sujet, suivant qu'il se

destine à l'Amérique du Nord, à l'Amérique latine, à l'Orient ou à l'Afrique.

Nous ajouterons que celui qui s'expatrie doit être mis en garde contre la propension, à laquelle sont inclinés beaucoup de ceux qui partent, à vouloir vivre comme « un pacha », à s'accorder toutes ses aises et à être esclave de ses habitudes locales, de son tabac et de sa bière.

Un de nos plus brillants officiers d'artillerie, qui a bien voulu me renseigner abondamment, m'écrit de très loin : « Tout cela n'est que la partie secondaire. Avant tout, il faut, pour réussir ici, l'élévation d'âme et la pureté morale, dans le sens le plus fort de ces mots. Il faut un idéal. Ceux qui ont au cœur cet idéal feront bon marché des sacrifices personnels, parce qu'ils songeront à la cause pour laquelle ils travaillent. Ceux à qui cet idéal fait défaut, ceux qui sont sceptiques, n'ont pas une noble idée d'eux-mêmes et cherchent avant tout la satisfaction de leurs penchants, ceux-là sont guettés par toutes les déchéances physiques et morales. Ce sont des candidats à la syphilis et autres maladies spéciales dont l'énumération encombre la quatrième page de certains journaux et aux maladies de l'âme qui sont l'envie, le découragement, l'abaissement du caractère. Comment élever les âmes? La question des livres est ici capitale. Si l'esprit d'un jeune homme s'est formé au contact de nos grands penseurs et des vies des hommes qui se sont illustrés par leur dévouement à une cause, envoyez-le ici. Ceux-là réussiront contre toute concurrence ».

2° *Au point de vue du public en général, la préparation morale consiste à le familiariser avec les choses du dehors, de telle sorte que les pays étrangers ne lui apparaissent plus comme l'« Ultima Thule ».*

Quant à la formation morale, envisagée au point de vue du public en général, elle consistera à élargir les idées, à montrer au public qu'il y a d'autres horizons que ceux du clocher, à le familiariser avec le dehors.

Un ingénieur nous racontait qu'il y a trente ans, au village d'Ardenne où il avait grandi, on appelait la région située à l'occident de la Meuse le *pays bas*, celui « où les gens ne sont pas comme tout le monde ». S'il s'agissait de l'Espagne ou de la Russie, c'était l'« Ultima Thulé ». La grande œuvre africaine a puissamment modifié l'es-

prit public, mais nous n'en sommes pas encore au même point que les Anglo-Saxons, qui sont familiarisés avec le dehors, parce qu'ils ont tous un parent, un ami, un voisin, qui a été aux Indes, en Australie, au Transvaal.

Prenant le contre-pied d'une formule célèbre, nous serions tentés de dire : « y penser toujours et toujours en parler ». Il faudrait parler à la foule des pays étrangers qui paraissent lointains et qui sont si près quand on y est allé, de manière à familiariser le public avec les choses de l'expatriation, le renseigner, le documenter. Il y a peu de temps, le fils d'un fermier de Furnes allait s'installer en Australie. Il s'y trouva bien et, depuis lors, plusieurs jeunes gens de Furnes ou des environs ont suivi la même route.

3^e Il est bon que le public se rende compte que les pays neufs offrent à ceux qui ont de l'initiative des situations qu'ils ne trouveraient pas ici.

Il faudrait montrer qu'il y a place au dehors pour la vie active, large, indépendante, au lieu de l'existence végétative et morose que tant de jeunes hommes vigoureux mènent chez nous, ceux dont l'idéal a été dépeint dans une boutade significative : « Je vais me dépêcher de faire mes trente ans d'administration pour avoir droit à ma retraite ».

Il faudrait dire au public qu'il a été relevé, à Paris, que pour 20 places de garçon de bureau à conférer, il y a eu 7,000 demandes; que pour 8 emplois de commis au Mont-de-Piété, il s'est présenté 2,512 candidats !

Il faudrait surtout montrer les bienfaits de l'expatriation, montrer que des initiatives et des capacités qui n'ont pas l'occasion de se faire jour ici peuvent trouver au dehors un champ d'activité plus favorable et des occasions de se faire place. Dans des pays où l'encombrement est moins grand, où des entreprises nouvelles surgissent de toute part, où tout est à faire, celui qui a de l'initiative est certain de se faire jour, parce que le chef d'entreprise est à l'affût de ceux qui pourraient être ses lieutenants : une simplification dans la besogne, une idée ingénieuse, sont reçues et adoptées avec enthousiasme. Les considérations hiérarchiques n'existent pas et beaucoup de dirigeants sont de tout jeunes gens, qui ont commencé, dit Carnegie, à balayer

le bureau, ce qui, chez nous, est plutôt un mauvais début. D'après un article du *Harpers monthly Magazine*, de juillet 1905, intitulé : « The Search of Men » et publié sous la signature de M. H. Jackson Hapgood, article très intéressant, mais dont nous n'enregistrerons les affirmations que sous bénéfice d'inventaire (ce qui doit être la règle de quiconque essaye d'étudier ces problèmes sérieusement), la demande de chefs d'entreprise capables dépasse, en Amérique, tout ce que le public peut imaginer. L'occasion frappe continuellement là-bas à la porte de l'homme d'affaires. Le népotisme y est inconnu, et l'on préfère payer un employé 10,000 dollars plutôt que 1,000 dollars s'il le mérite. Il n'y a place que pour des hommes jeunes, et le simple « clerck » d'aujourd'hui peut être le directeur général de demain.

Il n'en est pas de même dans les pays anciens où l'activité est moins fébrile, parce qu'il s'agit plutôt de conserver et de développer sagement ce qui existe que de créer du nouveau. Les situations sont acquises et soigneusement défendues, la hiérarchie maintenue, l'organisme fonctionne de lui-même. Si l'inférieur montre de l'initiative, le chef s'inquiète et lui dit : « Est-ce vous qui dirigez ou est-ce moi ? Si vous croyez pouvoir mieux vous y prendre que moi, vous n'avez qu'à remettre votre veston et vous en aller ». (*Commission industrielle Mosely*, préface.)

Il faut surtout montrer au public, à notre bourgeoisie, que celui qui est allé au dehors a une supériorité qui le met à plusieurs coudées au-dessus du casanier et que son expérience lui servira à mieux organiser sa vie jusque dans de petits détails, qui peuvent avoir, en réalité, une grande importance.

4° *Avantage de l'établissement de colons pour le commerce et l'industrie.*

Il faudrait aussi apprendre aux industriels, aux commerçants, cette loi — maintes fois vérifiée — que celui qui va s'établir à l'étranger, même sans esprit de retour, est un auxiliaire inappréciable pour les intérêts de ses nationaux. L'émigré cherche toujours à s'occuper des choses de son pays d'origine, à se procurer ses produits, à être chargé de leur représentation. A ce point de vue, il serait bon d'inspirer à ceux qui partent le désir d'union et de solidarité entre nationaux d'un même pays qui fait, par exemple, la force des Allemands à l'étranger.

5° *Des liens à maintenir entre la patrie et les absents.*

Il y aurait à encourager et à soutenir toute œuvre qui aurait pour objet de maintenir un lien entre la patrie et ses fils éloignés, à raviver dans leurs cœurs son souvenir et son amour.

E. — *Des services que pourrait rendre un organisme s'occupant de placer et de seconder nos travailleurs à l'étranger.*

Comment réaliser ces *desiderata*, comment les faire entrer dans la pratique; par quels moyens faire l'éducation de la jeune génération, la préparation du candidat à l'expatriation; par quels moyens le mettre en mesure de partir fructueusement?

M. Hanotaux a préconisé la « commandite coloniale ».

Un homme ayant de la fortune choisirait lui-même un jeune homme laborieux, honnête, entreprenant, et s'associerait avec lui : l'un avançant ses capitaux et l'autre risquant son travail.

Il est assez curieux d'apprendre que, chez les Chinois, cette commandite, d'une nature spéciale, a été la première forme de l'association : des parents, voisins et amis, s'unissent pour faire, à frais communs, l'éducation d'un adolescent qu'on estime « rémunérateur ». Les gains que fait plus tard le jeune homme sont répartis entre les membres de l'association.

Ce mode de préparation présente cet avantage que le protecteur pourra donner à son protégé bien des conseils et bien des indications précieuses qui sortent du cadre d'une préparation ou d'un enseignement officiel.

Il n'est pas à supposer que pareil placement tente beaucoup nos capitalistes. Il présente des aléas, et le commandité sera tôt porté à se considérer comme exploité par ses bailleurs de fonds.

Mais il semble qu'une « association pour le placement », dans laquelle la rémunération du capital ne serait considérée que comme une éventualité et qui s'inspirerait d'un but patriotique et économique, rendrait vraisemblablement d'inappréciables services.

Ce serait sortir du cadre de ces aperçus que de tenter de tracer le plan d'un pareil organisme. Cette tâche réclame, du reste, une compétence que nous serions assez mal venus à nous attribuer et nous n'oserions, au surplus, garantir la viabilité de l'entreprise que nous

allons envisager, bien que l'idée en ait été approuvée sans réserves par ceux à qui nous l'avons soumise.

Nous nous bornerons à grouper quelques indications.

L'action d'un pareil organisme pourrait consister à vulgariser les connaissances en matière d'expansion et à faire choix de quelques candidats après un rigoureux examen des garanties matérielles, intellectuelles et morales qu'ils présentent (nous croyons pouvoir assurer que le seul embarras serait celui du meilleur choix); à remettre aux élus leur ticket de passage pour tel pays soigneusement choisi, avec une introduction auprès de telle personnalité qui aurait accepté de s'occuper d'eux et de leur servir de correspondant; à mettre à la disposition de ces protégés un crédit, dont ils pourraient faire usage avec l'autorisation du correspondant pour subvenir à leurs premiers besoins, et, dans certains cas, pour leur permettre de s'établir; à se tenir en rapport avec eux et leur faire obtenir, le cas échéant, des représentations de firmes commerciales et industrielles.

Le protégé de l'association ne contracterait d'autre engagement que d'être à son tour, le jour où il aurait conquis une situation, le protecteur de l'association qui a facilité ses premiers pas, à devenir son correspondant; à accueillir ses protégés et à leur prêter ses bons offices.

Il pourrait être bon de ne pas envoyer au loin des jeunes gens isolés, mais de les envoyer à deux ou trois ensemble, des frères ou des amis si possible.

Ils se viendraient mutuellement en aide. Beaucoup d'entre eux réussiraient puisqu'ils seraient l'élite de nos travailleurs.

L'expérience pourrait être tentée dans divers pays et dirigée principalement, dans la suite, vers les pays où les résultats ont été favorables. Il se créerait ainsi par le monde des noyaux de colonies, de settlements, où l'œuvre pourrait envoyer ses protégés.

L'œuvre serait renseignée ainsi sur les occasions favorables, par ceux de ses anciens pupilles qui seraient devenus ses correspondants et qui seraient pour elle ce que les délégués des associations touristes sont pour ces organismes, et il pourra se faire que la qualité de représentant ou délégué de l'œuvre soit hautement prise en compte et recherchée par nos nationaux à l'étranger.

Enfin, s'il s'agit de créer des colonies agricoles, l'entreprise pourrait valoir aux capitaux de l'œuvre une rémunération importante par la mise en valeur de terres non cultivées.

Des hameaux pourraient être créés à la périphérie d'un terrain dont la partie centrale, laissée vacante au début, acquerrait ainsi une plus-value considérable et pourrait, après quelques années, être vendue avantageusement.

Les échecs subis par des entreprises de ce genre ne doivent pas les faire considérer comme irréalisables, car, trop souvent, on reste déconcerté de constater dans quelles conditions certaines tentatives de colonisation agricole ont été menées : sans étude préalable du terrain, des cultures possibles, du climat ; sans discernement dans le recrutement des colons, sans souci de leurs habitudes, de leurs besoins moraux.

S'il nous était permis d'essayer de tirer des conclusions des quelques aperçus que nous venons de présenter, nous serions tenté de dire : que notre expansion économique mondiale recevrait une immense impulsion de la vulgarisation, parmi le public, des conditions réelles de l'expatriation, et par l'établissement à l'étranger, sous les auspices d'une association de placement, de jeunes gens préparés *matériellement* par la connaissance des langues et d'un métier, *intellectuellement* par la connaissance de la meilleure direction à donner à leur activité et des débouchés qui s'offrent, *moralement* par la connaissance des défauts et des causes d'insuccès contre lesquels doivent être en garde ceux qui vont s'établir chez des peuples étrangers.

III. — Comment acquérir la supériorité? — La doctrine de l'efficacité.

La formation devrait s'inspirer de la notion d'efficacité.

La question des moyens par lesquels une race peut acquérir la supériorité dans la lutte économique mondiale a fait l'objet de tant d'études qu'il y aurait une singulière outrecuidance de notre part à vouloir la traiter *ex professo*.

Nous nous bornerons à la tentative plus modeste de présenter quelques considérations que le hasard nous a mis maintes fois en mesure de déduire de la pratique des faits. La plupart des études sur la « supériorité » ont été faites à un point de vue philosophique ou de haute psychologie. Les quelques constatations que nous présenterons sont simplement suggérées par la pratique.

Nous serions tenté de dire que la race qui acquerrait la supériorité serait celle où tout l'esprit du public serait imprégné de la formule que lord Rosebery donnait comme mot d'ordre : « *efficiency* (*efficacité*) ».

Ce qui est important, ce n'est pas la somme de travail que l'on dépense ; c'est la somme de travail que l'on produit *efficacement*.

Pour fournir une longue marche, il ne suffit pas de partir avant l'aube et de marcher tard dans la nuit : il faut s'assurer que les chaussures que l'on a aux pieds sont d'un modèle à permettre la marche.

Il ne suffit pas à celui qui doit transporter un fardeau de dire : « Bah ! en peinant j'y arriverai bien ». Malheureux ! Ajustez d'abord votre fardeau, équilibrez-le soigneusement, employez des sangles d'un bon modèle. Faute de quoi vous arriverez peut-être à destination, mais les reins rompus et incapable d'effort pour le lendemain.

A cette notion, si essentielle et si féconde, de l'efficacité, les éducateurs ne semblent attacher aucune importance. En vérité, si l'on pouvait créer une « ligue pour l'efficacité » qui se consacrerait à imprégner l'esprit du public et des éducateurs de cette idée : « que la somme de travail fourni n'a de valeur qu'en raison de la somme de travail *efficacement produit* », pareille ligue ne serait pas la moins utile de toutes celles qui couvrent le pays. On se demande de quoi ne serait pas capable un peuple où l'énorme somme de labeur que chacun fournit depuis son adolescence, serait appliquée à l'obtention d'un résultat, au lieu d'être gaspillée à des travaux inefficaces. Quand il s'agit d'une race laborieuse et courageuse comme la nôtre, on se dit que les possibilités seraient illimitées.

EFFICACITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT.

A. — *Dans l'enseignement, qui devrait être terminé à dix-huit ans et être moins chargé de matières inutiles.*

Si nous prenons les programmes scolaires, et si nous analysons les innombrables listes de « matières » qui les composent (rien qu'à lire ces listes de matières, la tête éclate, dit M. G. Hanotaux), avons-nous l'assurance que ces études sont efficaces ?

Le grand Herbert Spencer le nie, avec des indignations éclatantes.

Jules Lemaitre nous dit : « La beauté allemande et la beauté anglaise que j'entrevois si riches, si profondes, me sont closes. Je ne

suis même pas capable de voyager avec fruit ; j'ai oublié le peu que j'ai su de mathématiques et de sciences naturelles. Mes membres sont maladroits... »

Gabriel Hanotaux s'écrie : « Trop heureux ceux chez qui le grand ressort n'en est pas brisé ».

Et Michelet disait : « Docteur à quinze ans, sot à jamais ». « Les études sont trop longues. On reste beaucoup trop tard sur les bancs du collège. Nous voyons passer dans les rues des hommes à lunettes, avec la barbe à travers le visage, qui vont au lycée habillés de pantalons trop courts et coiffés de képis trop étroits sur des cheveux trop longs. Ne riez pas, ce sont des collégiens. Que de temps perdu. Quel gaspillage de la courte vie humaine. » (HANOTAUX : *Du choix d'une carrière.*)

Les études devraient être terminées à dix-huit ans. A cet âge, l'adolescent devrait être, non un collégien, mais un homme. L'enseignement, pour être efficace, devrait être l'*enseignement court*. Il faut entrer jeune dans la carrière de manière à pouvoir supporter le risque de plusieurs années perdues à attendre l'occasion, la chance favorable.

Nous nous étonnons lorsqu'on nous dit que les examens que subissent les étudiants chinois roulent sur des questions comme celles-ci : « Pourquoi le caractère d'écriture qui représente la lune est-il fermé par le bas, tandis que celui qui représente le soleil est ouvert ? » et sur des exercices de style qui consistent à savoir introduire dans une dissertation le plus de citations textuelles d'auteurs vieux de vingt siècles ; que toutes les études portent sur des textes vieux de deux mille ans et sur les commentaires de ces textes. Le colonel Young-Husband, relatant ses négociations avec le Ti Rimpochi de Lhassa, remarque que « ses connaissances ne dépassent guère son talent de savoir par cœur des quantités prodigieuses de vers tirés des livres sacrés ».

Nous nous étonnons et nous disons : « C'est vivre avec les morts » ; et nous oublions que nous avons passé des années à travailler sur des textes latins et grecs, enseignés par des professeurs qui, parfois, ne connaissaient ni le latin ni le grec !

Certes, on a pu dire avec raison que ces langues mortes sont en réalité immortelles, mais nous croyons fermement que leur étude ne peut être utile qu'à des élèves très intelligents et à condition d'être enseignée par des professeurs d'élite, capables d'en sentir la puissance

et la splendeur. Nous croyons ne pas nous tromper en affirmant que sur cent élèves ayant fait leurs humanités, il en est à peine deux ou trois qui savent réellement le latin.

Et que dire de l'emploi du temps imposé à notre jeunesse scolaire dans les pensionnats où les études commencent à sept heures du matin pour finir, au plus tôt, à sept heures du soir, avec quelques récréations d'une demi-heure.

Un ami qui est en Chine m'écrivait : « Rien n'est plus indispensable qu'une forte préparation gymnastique ; goût des sports sains : marche, foot-ball, tennis, canotage, etc... »

Du temps où j'étais écolier, celui qui avait le goût des sports était considéré comme une brebis galeuse, comme un paresseux. Il y avait bien un prix de gymnastique, mais une défaveur ironique y était attachée.

Dans l'enseignement universitaire, nous ne suivons pas la méthode qu'a exposée comme suit M. J. Chailley, étudiant les méthodes de recrutement des fonctionnaires pour l'Inde.

Après avoir rappelé le mot célèbre suivant lequel l'Angleterre administre son Empire avec 900 fonctionnaires, M. Chailley dit : « Dans un premier examen, on interroge les jeunes gens non pas sur l'ensemble des connaissances humaines, comme chez nous, mais sur une matière qu'ils sont libres de choisir eux-mêmes. Le seul fait qu'on se propose de constater, c'est qu'ils savent bien ce qu'il leur a plu d'apprendre, c'est-à-dire qu'ils sont intelligents. Il faut en même temps qu'ils produisent un certificat de bonne santé, un certificat de bonne vie et mœurs, qui est beaucoup plus sérieux que le banal document que délivrent nos commissaires de police et qu'ils prouvent qu'ils sont bons cavaliers ».

C'est qu'en effet, *savoir c'est faire* ; et de ce grand aphorisme, les programmes universitaires ne s'inquiètent pas.

Quelle nécessité ou quel avantage peut-il y avoir à apprendre par cœur ce qu'un aide-mémoire *anglais* ou *américain* peut nous rappeler à toute minute ? Pourquoi un élève ingénieur doit-il apprendre par cœur toutes les dimensions d'un chapiteau dans chacun des ordres, alors qu'un manuel quelconque peut les lui fournir ? ...

EFFICACITÉ DANS LES MÉTHODES DE TRAVAIL.

B. — *Dans les méthodes de travail qui sont souvent lentes, surannées, ne tiennent pas compte des perfectionnements. Les éducateurs perdent de vue que la somme de travail utilement produit importe plus que la somme de labeur dépensé.*

En Angleterre et aux États-Unis, on se préoccupe de travailler vite et bien, suivant des méthodes efficaces. Dans les administrations, les bureaux s'ouvrent tard, ferment de bonne heure, les « Bankholidays » sont fréquents et l'employé est un gentleman qui songe à entretenir sa vigueur par la pratique des sports. Seulement, pendant les heures de bureau, on travaille sans autre interruption qu'un lunch rapide à midi. Les visiteurs sont reçus debout, ce qui abrège les audiences. On emploie la sténographie, la dactylographie, les codes télégraphiques, la classification décimale ; les documents sont contenus dans des fardes et des classeurs ingénieux qui permettent les recherches instantanées.

Dans d'autres pays, il est d'importantes sociétés où les dossiers sont ficelés dans des chemises, d'après les méthodes qui datent d'il y a un demi-siècle. L'employé arrive à son bureau à neuf heures. A midi, il déjeune plantureusement, ce qui l'alourdit jusqu'à trois heures. Il est lent, laborieux et morose. Le samedi, on le retient encore plus tard à cause du congé du lendemain. Ce congé, il va l'employer dans quelque guinguette méphitique ou dans les mauvais lieux.

Il y a un pays très laborieux où, il y a peu de temps encore, les commerçants ne connaissaient pas l'emploi du chèque, les méthodes de classement, les moyens rapides, directs, d'information et d'échange. Ils faisaient mal les paquets et les emballages. Ils libellaient mal les adresses et les connaissements. Les industriels ne s'occupaient guère des débouchés de leurs produits.

Beaucoup de travail, mais nul souci de travailler efficacement. Les Allemands donnent en cette matière une grande leçon d'efficacité. Ils savent qu'il ne suffit pas de travailler bien, mais qu'il faut travailler selon le goût du client. Ils ont inondé l'Orient de leurs

produits en les adaptant au goût des Orientaux. (C'est ainsi, par exemple, qu'ils ont supplanté les Américains pour la vente des montres, simplement en mettant en vente des montres avec inscriptions en chinois.)

Si l'on veut un exemple de ce que la notion d'*efficacité* peut faire dans une organisation, nous en trouvons un, saisissant, dans un article d'un grand journal étranger, relatif à une mobilisation de la garnison de Metz, mobilisation effectuée en deux heures :

« Cette rapidité dans la mobilisation tient à ce que les régiments allemands revêtent immédiatement leurs effets de guerre qu'ils ont sous la main, prennent leur sac et leurs munitions et quittent la caserne, sans se préoccuper des travaux de propreté ou de mise en ordre des effets d'habillement n° 2 et n° 3 et de la literie, qui sont laissés à des services spéciaux.

» Le fantassin, chez nous, ne peut être mobilisé en moins de trois heures, parce qu'il est obligé d'aller chercher sa collection de guerre au magasin spécial, d'aller toucher différents objets de campagne, d'assister en rangs à la distribution des cartouches, de plier, ranger et coudre dans des sacs ses uniformes inemployés, de défaire les lits, de ranger les planches et les châlits, etc. Toutes ces occupations inopportunes le retardent et le fatiguent inutilement ».

Nous nous plaignons de l'encombrement et de la lenteur de l'organisme judiciaire. Aux États-Unis, quand deux plaideurs se présentent devant le juge, celui-ci a eu au préalable communication des dossiers et des conclusions complètes des parties. On ne plaide pas. Le juge expose comment il a compris le procès et demande aux avocats des éclaircissements. Parfois, il interrompra l'audience pour aller dans la chambre voisine demander l'avis d'un collègue sur un point épineux.

Chez nous, une affaire d'importance moyenne est plaidée pendant plusieurs audiences, et des magistrats disent qu'après plusieurs heures de plaidoirie le juge n'est souvent pas fixé sur ce qu'on lui veut. Malgré tout le labeur dépensé par nos magistrats, l'arriéré des causes s'accumule.

EFFICACITÉ DANS LA CULTURE GÉNÉRALE.

G. — *Dans la culture générale qui néglige les qualités efficaces telles que la tenue, l'art de s'exprimer, de commander, l'aisance dans la manière d'être. Celui qui est embarrassé, bredouilleur et balourd ne peut exercer aucune action, malgré beaucoup de travail et d'application.*

Mais nous croyons surtout que le grand défaut de l'éducation et des éducateurs est de ne pas se préoccuper, dans la culture générale du jeune homme, des qualités efficaces : celles qui permettent d'exercer une action autour de soi.

A quoi sert-il au jeune homme d'avoir beaucoup appris s'il ne sait s'exprimer, s'il est gauche, timide, embarrassé ; si par là il ne peut obtenir aucun résultat des connaissances acquises ?

Sans doute, l'homme qui a une grande valeur personnelle peut se passer des dons extérieurs, mais nous nous plaçons au point de vue du jeune homme, du débutant, pour qui la grande difficulté est précisément de trouver un emploi pour ses capacités (1). Combien ce sera chose précieuse pour lui de savoir s'exprimer avec netteté, avec précision, de n'avoir dans son allure ni gaucherie, ni suffisance, ni timidité.

Une éducation qui veut mériter le titre d' « humanité » — faire des hommes — devrait être pénétrée de l'importance qu'il y a à donner à l'élève l'aisance de la tenue, de la parole et des manières.

Or, non seulement cette culture spéciale est tout à fait négligée, mais les éducateurs semblent s'appliquer à déformer chez l'enfant toute aisance.

M. Primbault, dans un article intéressant sur ses observations aux États-Unis, constate notre étonnement de voir à New-York de jeunes enfants se tirer d'affaire tout seuls dans les rues, ne pas craindre d'arrêter un passant pour lui demander un renseignement, se comportant déjà comme des gentlemen et ignorant l'embarras et la gaucherie.

(1) Les sujets capables ne manquent pas, mais la difficulté pour un chef d'entreprise est de les découvrir. Quand un emploi est vacant, des centaines de candidats se présentent, et comme la plupart sont des inconnus, le chef ne sait lequel choisir.

C'est que toute l'éducation anglo-saxonne tend, depuis l'enfance, à donner au jeune citoyen la tenue et l'aisance. Les écoles y sont de petits clubs où le bambin a déjà la notion de sa dignité.

« A l'Université de Harvard, me disait un éminent professeur, j'ai été frappé de la bonne tenue des étudiants, corrects, bien mis, respectueux de leurs manchettes bien empesées, ayant dans leurs façons de la bonne grâce et de la dignité. Chez nous, il arrive que le jeune homme qui a souci de la correction de sa tenue est l'objet des railleries dénigrantes de ses condisciples et les professeurs eux-mêmes le voient d'un mauvais œil, ici parce qu'on estime que l'élégance aristocratique du vêtement n'est pas compatible avec la saine démocratie; là-bas parce que les maîtres redoutent que ce raffinement ne mette le jeune homme sur le chemin de la volupté : vertu n'est pourtant pas synonyme de saleté. »

La tenue, l'attitude, ce qu'un savant allemand intitulait dans un opuscule curieux « l'attitude qu'en impose et la manière de l'acquérir », sont essentielles pour celui qui va à l'étranger et veut y exercer une action. Là, il est nécessaire de savoir se mettre en rapport avec des personnalités diverses; et au point de vue de l'expansion économique, on peut dire que l'homme le meilleur est celui qui sait nouer les relations les plus utiles aux intérêts dont il a la charge.

Comment alors pourrions-nous songer à confier la représentation de nos intérêts au loin à un jeune homme, même appliqué et laborieux, si, comme c'est trop souvent le cas, son abord prévient contre lui, s'il ne sait que faire de ses mains, sur quel pied se tenir, mi-debout mi-assis, s'il bredouille, rougit et se trouble, si toute sa manière d'être est déplaisante et sans assurance (1)?

Il faut que l'éducateur engage l'élève à se préoccuper de ce point; à chercher à se rendre compte quand l'assurance devient de la suffisance, quand la modestie devient de la timidité, quand la manière de s'habiller devient de l'afféterie ou du débraillé. C'est là une matière où les facultés d'observation s'exerceront efficacement, et le

(1) Un homme d'affaires nous disait : je cherche un directeur pour une entreprise importante à l'étranger. J'ai vingt candidats, dont plusieurs très intelligents, mais pas un qui ait la *plastique* d'un directeur, le « je ne sais quoi » qui en impose et donne l'impression d'un chef.

jeune homme qui réussira à apprécier ces détails avec un sens juste, aura acquis une notable supériorité.

L'éducation qui néglige cette partie de la formation est une éducation *inefficace*.

D. — 1° *S'il est dangereux de dégoûter les jeunes gens des besognes ordinaires et médiocres sous prétexte de leur inculquer le besoin de l'indépendance et de l'initiative, on ne peut se dissimuler que l'application est inefficace lorsqu'elle n'est plus que de la passivité et de l'inertie.*

A ce même point de vue, nous voudrions qu'il nous fût permis d'insister sur un point dont la pratique nous a fait maintes fois constater la grande importance : c'est la grave erreur dans laquelle versent beaucoup d'éducateurs qui développent chez les élèves l'esprit d'inertie et de passivité sous prétexte d'application et de persévérance.

Nous avons insisté précédemment sur la nécessité de ne pas dégoûter le jeune homme des vertus « médiocres », telles que la ponctualité, le souci de bien faire les besognes ordinaires. Nous disions cela en ayant en vue certaines méthodes nouvelles d'éducation qui semblent n'avoir pour objectif que d'inspirer le besoin d'indépendance, d'initiative, au détriment de l'esprit de règle et d'application.

Mais sous le bénéfice de ces observations, nous nous demandons si l'éducation actuelle, en s'attachant surtout à ces vertus ordinaires, n'en arrive pas à imprégner les esprits d'une sorte de passivité, d'une sorte de stagnation et d'inertie spéciale, qu'elle décore du nom de persévérance et de ténacité?

Je me suis intéressé à interroger beaucoup de personnes d'expérience sur leur *curriculum vitæ* en leur demandant : « Si vous aviez à recommencer votre carrière, quels sont les écueils que vous éviteriez, maintenant que vous êtes instruit par l'expérience? »

Rares sont ceux qui ne m'ont pas répondu : « J'évitais la perte de plusieurs années que j'ai gaspillées stupidement à persévérer dans une situation sans issue; je croyais être persévérant; en réalité, je manquais de décision : erreur d'éducation ».

Le récit suivant d'un ingénieur précisera cette idée : « Au sortir de l'université, j'entrai au service d'une grande entreprise à l'étran-

ger, comme volontaire. Je m'employai laborieusement à beaucoup de besognes... inutiles, ce qui est le cas de la plupart des débutants. J'avais été placé sous les ordres d'un certain ex-contremaitre qui ne pouvait voir que d'un très mauvais œil l'arrivée d'un jeune ingénieur porteur de diplômes et étranger. Ce personnage s'arrangea de façon que je ne pus rien apprendre. Ce que voyant j'avais grande envie de réclamer mon changement de division ou de m'en aller ailleurs. Mais on m'avait inculqué l'application et la persévérance; je me dis : « à force de ténacité, j'arriverai bien à surmonter l'obstacle », et je persévérerai pendant trois ans... jusqu'au jour où je fis la connaissance d'un Américain qui, avec l'énergique promptitude de décision de ses compatriotes, avait changé vingt fois de métier suivant les circonstances, hier dans un ranch, aujourd'hui dans une usine, demain dans la capitale. Je compris alors et j'eus honte de ma passivité.

» Je n'en avais pas moins perdu cinq années, par une fausse conception qu'on m'avait inculquée, de la persévérance et de l'application; conception fausse qui a formé la base de l'éducation de toute ma génération ».

S'il est donc nécessaire d'attacher un grand prix aux qualités secondaires qui sont la ponctualité et l'application, ces qualités doivent être bien comprises et ne pas avoir le pas sur l'intelligence et l'initiative.

Or, beaucoup d'éducateurs, dans le but louable d'inspirer le goût du travail, donnent aux yeux des élèves une illusoire supériorité à l'application sur l'intelligence et l'initiative; et le modèle proposé par le maître est presque toujours celui du jeune homme qui travaille « sans lever les yeux ».

Nous sommes, au contraire, très porté à croire qu'on ne peut accorder que très peu de crédit au jeune homme qui se tient les yeux baissés et ne sait pas, à l'occasion, voir ce qui se passe autour de lui.

L'éducateur doit se souvenir de cette forte parole d'un penseur : « savoir, c'est faire ». Toute la philosophie de la doctrine de l'efficacité est enclose dans cette formule, qui nous dispense de longs développements à ce point de vue.

Ce qui est important, c'est de savoir si un jeune homme a compris et, par conséquent, s'il s'aura appliquer, plutôt que de savoir s'il a retenu. Nous avons relaté plus haut l'appréciation de M. Chailley sur les examens envisagés à ce point de vue.

Nous trouvons cependant contre nous une très haute autorité : celle de M. Jules Simon. Voici une anecdote qui nous est contée par lui : « Un de mes professeurs m'infligea un jour, en guise de pensum, un certain nombre de lignes. J'exécutai le travail d'assez méchante humeur et je ne pus m'empêcher de déclarer au maître que ce labeur m'avait paru insipide. Il me répondit (et jamais je n'ai oublié cette parole et ce profond enseignement) : « ce travail ne vous eût pas ennuyé si vous l'aviez fait avec soin ».

Nous citons cette anecdote parce qu'elle est typique et nous paraît caractériser toute une méthode.

Eh bien, malgré le respect que doit inspirer toute opinion de Jules Simon, nous croyons que si un élève peut tirer quelque profit de cent ou même de mille lignes faites avec soin, s'il s'agit de plusieurs milliers de lignes, il faut plaindre celui qui est capable de faire ce travail avec intérêt.

S'il nous est permis de résumer en une courte conclusion ces quelques considérations « contre l'inefficacité », nous dirons : Tout travail inutile est non seulement du travail perdu, mais il est encore une cause de démoralisation, parce qu'il arrête un élan et brise un ressort.

*2° C'est un tort d'inspirer à tous les mêmes ambitions
et les mêmes espoirs.*

Nous nous demandons aussi si l'une des causes principales d'inefficacité dans les méthodes pédagogiques n'est pas la propension des éducateurs à ne pas proportionner ce qu'on peut attendre de chaque élève.

Dans une réunion de jeunes gens, il y a quelques intelligents, beaucoup de médiocres et un certain nombre d'incapables. Or, l'éducateur (qui a cependant lu la jolie fable de l'âne et du petit chien), les met tous dans un même moule et veut leur assigner le même objectif, les mêmes ambitions, les mêmes espoirs, ce qui doit inévitablement en faire des aigris et des révoltés.

La formule légendaire suivant laquelle « chacun a dans sa giberne le bâton de maréchal », mal comprise, a produit de détestables résultats, et j'ai remarqué plusieurs fois le sourire un peu narquois

avec lequel des Anglais, intelligents et versés en la matière, me demandaient si vraiment tout jeune homme pourrait, chez nous, aspirer à devenir « un être supérieur ». « En Angleterre, nous ne pensons pas que tout le monde doive être supérieur. Nous nous contentons d'avoir quelques hommes intelligents. Pour la généralité, il suffit qu'ils soient « clever ». »

Et les prospectus des collèges américains, qui sont cependant ambitieux dans leurs visées (*to teach a boy self control and the ability to control others, — to be leaders of men — fit them for life, for the work of the world*, telles sont les expressions qui abondent dans ces prospectus), ont bien soin de mentionner en gros caractères : *the training is not severe — no nerve, straining examination*.

3° *Que l'éducateur doit combattre la propension au dénigrement.*

Par contre, si nous insistons sur ce point qu'il ne faut pas donner au jeune homme des ambitions et des espoirs en disproportion avec ses moyens, de peur d'en faire plus tard un grincheux et un insurgé, nous ne saurions trop insister sur la nécessité de combattre, dès que l'enfant a l'âge de raison, le penchant au dénigrement et au terre-à-terre. Jamais une race ne fera de grandes choses si elle est portée au dénigrement. Il y a dans l'esprit public je ne sais quel penchant à débâter toute initiative.

On veut doter la ville de meilleurs services, embellir, aérer, assainir. Les gens ricanent : « qu'on les laisse tranquilles ; les choses sont bien comme elles sont ».

Un élève s'intéresse à quelque chose qui sort de la platitude courante. Les autres ricanent. Il y a une formule familière, mais si caractéristique, qui traduit cette étroitesse d'esprit, ce besoin de dénigrement et de terre-à-terre : « il croit que c'est arrivé ! » C'est là la phrase qui accueille tout enthousiaste, la formule haïssable qui arrache les ailes à tout élan et le piétine dans la boue. L'éducateur devrait savoir et dire à ses élèves que cette formule est indigne et doit être proscrite.

Nous avons consacré cette étude à la formation de nos jeunes gens. En réalité, ceux qu'il faut former, ce sont les parents.

E. — *Avant toute chose, il y a à modifier l'état d'esprit des parents et à leur faire comprendre qu'ils doivent procurer à leurs fils un capital d'expérience.*

Pour modifier le tempérament public, il faut s'adresser aux éducateurs, aux parents, aux mères surtout. C'est à eux que doit aller l'apostolat dont les enfants sont l'enjeu.

Il faudrait modifier la mentalité des parents.

« Nos jeunes gens, me disait un éminent professeur, ne demanderaient pas mieux que de pouvoir voyager, courir le monde, acquérir de l'expérience, travailler. Mais le jeune homme qui demande à ses parents de lui donner quelque argent pour qu'il puisse aller à l'étranger se voit, dans les classes bourgeoises, opposer un refus formel dicté par le souci de l'épargne. Les parents ne comprennent pas que ce léger sacrifice assurerait à leur fils un inestimable capital d'expérience. La réponse est invariable : « vous trouverez cet argent après notre mort ». Les parents sont uniquement guidés par le désir d'augmenter l'héritage qu'ils laisseront à leurs enfants, sollicitude provinciale louable, mais peu clairvoyante. »

Il faudrait faire pénétrer dans les esprits cette idée qu'agir ainsi est manquer à un devoir et qu'il est plus utile de laisser aux enfants un héritage peut-être un peu moindre, mais de les doter d'un capital d'expérience.

« Quand bien même ils n'auraient pas gagné beaucoup d'argent, m'écrivait un ingénieur, ils auront retiré un tel profit de leur voyage, ils auront vu tant de choses et acquis des connaissances si diverses, que leur déplacement leur aura rapporté suffisamment pour qu'ils n'aient pas à le regretter. Ils retrouveront dans ce pays-ci le capital et l'intérêt dépensé là-bas. Ils auront élargi leur champ d'actions et pourront appliquer ici des perfectionnements, même à la manière de vivre, qui les mettront à plusieurs coudées au-dessus du casanier qui n'a rien vu. »

Il faudrait faire pénétrer ces idées dans le public.

C'est aux mères surtout que devrait aller la croisade à mener. Elle ne sera pas fructueuse si l'on ne s'adresse pas à elles. Il faudrait leur dire qu'en voulant retenir leurs enfants, elles sont égoïstes, qu'elles font leur malheur, qu'elles les condamnent à une vie pauvre, morose,

étroite, alors qu'il est au dehors des carrières indépendantes et heureuses ; que la mère qui sacrifie la carrière de ses enfants au désir de les garder près d'elle, ne sait pas aimer.

Enfin, pour donner à notre jeunesse le désir des carrières lointaines, ne craignons pas de nous adresser aux sentiments les plus nobles, d'exalter les enthousiasmes, de montrer aux nouvelles générations ce qui sépare les peuples jeunes des nations vieilles, et de montrer à nos jeunes gens que c'est à eux qu'il appartient d'éviter à notre patrie le jugement sévère d'un penseur latin qui, rentré au foyer après avoir parcouru la jeune Amérique, écrivait :

« Comme nous avons vieilli ! Nous sommes des vieux, des vieux engourdis et qui cultivent le scepticisme afin de justifier notre inaction. Nous sommes des vieux sur les banquettes d'estaminets et sur les ronds de cuir des bureaux. Nous sommes des vieux hésitants, jaloux, querelleurs, qui nous disputons dans les cabarets politiques, qui nous acharnons à ne rien vouloir.

» De mes pauvres yeux latins, de mes pauvres yeux morbides, j'ai vu une nation d'athlètes et ses gloires olympiques, une nation de magiciens et la multitude de ses miracles, un peuple de déracinés aventureux, riches, fiers, vaillants, férus de leurs illusions audacieuses, les créant et les réalisant au soleil, et je rentre ici dans un hôpital d'enracinés qu'endort l'arome éventé de ses jardins, tout à l'heure de ses cimetières. Oh ! comme nous avons vieilli depuis trente ans ! »

C'est là un jugement excessif : à notre jeunesse à en faire la preuve.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

SEPTIÈME QUESTION :

Quelles suggestions convient-il de faire dans l'intérêt de la situation matérielle et morale des agents coloniaux, en ce qui concerne notamment la possibilité d'emmener leur ménage avec eux...?

NOTE

DE

M. D. SIFFERT

Consul de Belgique, à Shangai.

Les agents coloniaux sont les nationaux d'un pays à colonies qui vont résider dans ces derniers pays pendant un temps plus ou moins long, au service du gouvernement de la mère patrie ou du gouvernement colonial.

Il est de la plus haute importance que tout soit mis en œuvre pour faciliter aux agents coloniaux la possibilité d'emmener leur ménage avec eux. Les avantages pécuniaires d'un agent marié doivent être plus considérables que ceux d'un agent célibataire.

Les frais de déplacement dans la colonie et de déplacement de et vers la mère patrie doivent être majorés pour l'agent marié, et cela en proportion du nombre de ses enfants n'ayant pas atteint l'âge de pourvoir eux-mêmes, par leur travail, à leur subsistance. Le retour dans la mère patrie doit se faire le plus fréquemment possible, afin

de faciliter à l'agent et à sa famille le maintien de leurs relations de famille et d'affaires.

Les frais de déplacement doivent être calculés strictement en concordance avec le grade de l'agent.

Le retour plus fréquent vers la mère patrie s'impose impérieusement pour les colonies à climat dangereux, afin de permettre à l'agent de récupérer sa santé affaiblie.

Le traitement de congé doit être largement suffisant pour permettre à l'agent de passer un congé sans gêne et sans trop de manque de confort.

Les allocations de retraite doivent être généreuses et appliquées à un âge où l'agent pourra, selon toutes probabilités, en jouir encore pendant un bon nombre d'années.

L'assurance sur la vie devrait être obligatoire pour l'agent colonial dès son entrée au service.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

**Un exemple de service de documentation présentant
un caractère mondial.**

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. G. SIMOENS

Docteur en sciences minérales,
Attaché au Service géologique de Belgique,
Membre de la Commission de la Carte géologique du Royaume.

La question de l'information et de la documentation, envisagée tout particulièrement au point de vue mondial, est un sujet que nous aimons surtout à traiter devant vous, parce qu'il nous donne l'immense satisfaction de vous dire qu'il nous apparaît comme le problème d'hier, dont nous avons aujourd'hui en main la solution.

Ce problème a été longtemps agité, mais il y a plus de dix ans un mouvement considérable s'est produit dans notre pays, et quelques hommes éminents, auxquels je me plais à rendre hommage, se sont efforcés de doter la Belgique d'une institution dont le caractère essentiel était d'être mondial. Ils ne se doutaient certes pas qu'aujourd'hui cet aspect international, dont ils revêtaient déjà leur œuvre et qui paraissait alors si téméraire, dût avoir une aussi formidable sanction. C'est à leur persévérance, à leur indomptable énergie, à leur foi dans l'avenir, que nous devons aujourd'hui ce jalon qui marque une grande étape du progrès dans la science documentaire. En ces personnes tous le monde reconnaîtra M. le baron Descamps, MM. le sénateur H. La Fontaine, P. Otlet et M. Mourlon. Ils auront

eu le grand mérite d'avoir pressenti le mouvement qui s'affirme aujourd'hui et d'avoir nettement posé et résolu le problème de la documentation dans le sens international. A ces avant-coureurs de la grande idée, à ces précurseurs de la pensée mondiale, je dis, au nom de tous ceux que passionne la pensée de centraliser, en les fédérant, les sources d'information, au nom de tous ceux qui désirent connaître ce que l'homme a écrit, depuis qu'il sait écrire, dans le domaine scientifique et économique, je dis merci. C'est à leur énergie constante que nous devons, depuis 1895, la création de l'Institut international de bibliographie, dont la qualité maîtresse est le mondialisme et dont je me félicite aujourd'hui d'avoir avec feu Eugène Lemeere et mon savant confrère J. Masure été un des collaborateurs de la première heure.

M. le baron Descamps nous avait dit l'importance des instituts internationaux, et celui de la documentation lui parut une œuvre digne de ses constantes préoccupations; à MM. H. La Fontaine et P. Otlet, nous devons le perfectionnement de la méthode, et si l'Américain Melvil Dewey est l'auteur de la classification décimale, les savants bibliographes de Bruxelles lui donnèrent une étendue si considérable qu'elle constitue à cette époque, après dix ans de travail et de perfectionnement, le monument le plus considérable qui ait été jusqu'à ce jour élevé à la science documentaire.

Vers la même époque, M. M. Mourlon organisait le service géologique de Belgique, et sa première pensée fut d'y installer sur une large base le principe de la documentation, malgré combien de luttes, de compétitions de toutes sortes et de préventions dont le caractère universel de l'œuvre était surtout l'objet.

Heureux retour des choses d'ici bas! Ce caractère d'universalité imprimé par le directeur du service géologique à la documentation des sciences minérales et de l'art des mines, et qui pendant dix ans fut battue en brèche, devient, Messieurs, le principe vivant qui domine aujourd'hui nos débats, et c'est pour donner à cette grande pensée une définitive sanction, que le gouvernement du Roi a convié ici tous les peuples du monde civilisé.

Afin d'éviter l'éparpillement des forces vives et les continuels recommencements, la section de la documentation géologique et minière du Service géologique, dont le chef, M. Mourlon, m'avait confié la direction, décida, comme tous les instituts similaires groupés autour de l'Office international de bibliographie, d'adopter

le principe de la documentation mondiale, principe qui permet à un établissement de quelque importance, soit public, soit privé, de réunir et de centraliser les renseignements écrits, cartographiques et autres, qui constituent la raison d'être de l'institution.

La section documentaire du service géologique a réuni, depuis dix ans, et précisément en vue de l'expansion mondiale :

D'abord tous les documents qu'elle a pu se procurer jusqu'ici sur les ressources géologiques, minières, agronomiques et hydrologiques, se rapportant aux régions lointaines. Malheureusement, la difficulté de faire accepter cette idée mondiale, difficulté qui disparaît à la suite de ce Congrès, ne permettait pas, jusqu'ici, de donner à ce service toute l'extension dont il était susceptible.

La section documentaire du service a ensuite élaboré la bibliographie, aussi complète que possible, tant au point de vue idéologique qu'au point de vue régional, et de telle manière qu'il est possible aujourd'hui de trouver au service géologique la littérature idéologique qui comprend déjà plus de 200,000 fiches bibliographiques sur les différents sujets des sciences minérales et sur les localités et les provinces de n'importe quel pays du monde.

Tous les jours, il nous arrive des explorateurs et des voyageurs désirant se rendre dans les pays les plus divers, et qui viennent chercher dans notre section bibliographique et documentaire les matériaux et les connaissances indispensables pour accomplir facilement et sans déboires leur mission. Comme exemple, je me permettrai de vous citer le dernier en date, c'est le cas de M. le Dr Deladrier, qui vient d'être chargé par le Gouvernement belge d'une mission en Perse et qui s'y est rendu récemment avec la suite du Schah. M. Deladrier nous écrit, à la date du 22 septembre dernier : « Envoyez-moi tous les renseignements que vous possédez dans votre service au sujet de la Perse, adressez-les moi à Téhéran ». Voilà donc un cas pris entre mille, où on nous demande, à Bruxelles, au sujet de pays lointains, des renseignements et des documents qu'on chercherait en vain à se procurer dans le pays même.

Je termine cet exemple d'un établissement scientifique ayant inspiré à ses travaux le caractère pratique et s'étant efforcé de donner à son service documentaire, et cela dans la mesure de ses faibles moyens, tout le développement possible.

Je me permets, Messieurs, de déposer le vœu suivant :

« Il y a lieu de provoquer la formation et d'encourager éventuelle-

ment le développement des bureaux existants de renseignement et de documentation, tant des divers services publics que des institutions techniques privées. Il importe, au point de vue de la méthode, que ces services spéciaux de documentation se fédèrent avec l'Office international de bibliographie; il y a lieu de donner à la section documentaire du service géologique, comme aux sections similaires des autres services publics, un caractère international et mondial. »

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

Que doit être un Musée mondial ?

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. G. SIMOENS

Docteur en sciences minérales,
Attaché au Service géologique de Belgique,
Membre de la Commission de la Carte géologique du Royaume.

Abstraction faite des musées d'art, on peut définir un musée : un établissement où se conservent, à l'usage de tous, des documents concernant les sciences et leurs applications.

Dans une bibliothèque, on conserve des idées ; dans un musée, on conserve des choses.

Ces choses doivent être classées en groupes suivant l'ordre des sciences concrètes ; il faut, de plus, classer côte à côte le produit naturel et des exemples de ses multiples applications.

Actuellement, il existe des musées de science pure et des musées de sciences appliquées.

Ainsi on trouve de l'asbeste ou du mica dans des collections minéralogiques, on en trouve aussi dans les musées commerciaux ; alors que l'idéal consisterait à mettre sous la vue du visiteur des échantillons convenables et de grandes dimensions d'asbeste ou de mica à côté de leurs productions manufacturières.

De plus, il conviendrait de rédiger des notices explicatives, sous forme de pancartes, sur les gisements de ces produits d'abord, sur leurs transformations industrielles ensuite, puis, enfin, sur les lois,

les arrêtés, les considérations économiques et commerciales s'y rapportant, les tarifs douaniers, les statistiques, etc.

Il faut donc absolument renoncer à l'ancien régime qui perdure encore.

Mais, de plus, il importe de classer les objets non par leur nom, ou d'après leur nature et leurs qualités, mais bien par régions et pays.

Ainsi, dans un musée minéralogique actuel, on classe ensemble, pour me servir de l'exemple de tout à l'heure, tous les micas, aussi bien ceux de l'Oural que du Canada. On y trouvera de même groupés, les échantillons d'or de la Sibérie, de l'Australie et les quartz aurifères du Transvaal.

Au point intuitif, ce procédé est déplorable.

Il convient de classer les objets et les produits par pays, et dans la salle réservée à la Sibérie ou au Canada, à côté des échantillons de ces espèces minérales, on exhibera des vues de placers, on montrera les procédés d'extraction des minerais et l'on complétera ces notices à mesure des besoins et des progrès nouveaux.

Au groupe Transvaal, on fera de même, et le visiteur se convaincra de la sorte de la différence d'exploitation minière qui existe en Sibérie d'une part, et au Transvaal d'autre part.

Mais il faut donner au visiteur une documentation plus complète. Il faut là, tout près de l'or de la Sibérie, dans un petit casier, placer les fiches bibliographiques se rapportant aux livres et documents écrits conservés dans les bibliothèques spéciales et qui se rapportent à l'or de la Sibérie.

Il doit en être de même pour tous les produits naturels minéraux, animaux et végétaux, et leurs productions industrielles, et puis, enfin, pour le facteur homme.

On aura ainsi pour un groupe quelconque, soit le Canada, le Mexique, l'Australie ou le Congo, une exposition permanente disposée comme ceci :

Premier groupe.

La géologie et ses subdivisions minéralogique, lithologique, etc., avec à côté les industries minières ou autres se rattachant à cette science et à ses subdivisions, aux transformations de ces produits qui constituent l'objet de ces sciences et puis la bibliographie de toutes ces subdivisions.

Deuxième groupe.

La biologie avec ses divisions et subdivisions, et toujours à côté de celles-ci les industries qui s'y rattachent : la chasse, la pêche, l'élevage, la culture et la transformation industrielle de tous ces produits, puis les renseignements bibliographiques.

Troisième groupe.

Anthropologie, comprenant l'étude de l'homme, comme l'indique le mot; ce serait le musée ethnographique mais, bien entendu, dispersé dans les différents pays. On y trouverait les documents, les objets se rapportant aux civilisations primitives ou disparues, puis toujours à côté de ces choses, la bibliographie de chacune des subdivisions que comporte le sujet.

Le musée mondial serait ainsi le musée des musées.

Ce serait, en somme, une exposition permanente, où chaque pays ou contrée aurait sa salle ou mieux son pavillon, comprenant tout ce qu'il peut exhiber dans tous les domaines : géologique, biologique et anthropologique.

Ce musée s'impose chez nous comme dans n'importe quelle capitale, car un pareil musée ne serait plus le résultat du dilettantisme, mais bien d'un besoin.

A côté de ces musées mondiaux, il y a place pour les musées nationaux, qui, eux, doivent être exclus de ces exhibitions internationales. Cette tendance se précise du reste chaque jour.

Ainsi, le Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles a pris depuis plusieurs années le caractère d'un musée national, et tous ses crédits vont aux collections nationales; cet établissement a pris pour devise l'exploration systématique de la Belgique, et il a raison : on ne peut pas bien faire deux choses à la fois, et il faut louer son directeur d'avoir créé un musée national qui reste un modèle.

Il doit en être de même du Jardin ou Musée Botanique, qui doit tendre à rester national. C'est au musée mondial et à la section japonaise, par exemple, qu'iront les plantes du Japon; et de même que chacune de nos maisons a son jardin et sa serre, chacun des pavillons

de cette exposition permanente aura les siens. Il doit en être de même pour la géologie.

Le Service géologique de Belgique est entré lui aussi dans cette voie. Depuis dix ans, il s'efforce de recueillir tous les documents et renseignements concernant le sol belge, estimant que la place des documents concernant les pays étrangers est au musée colonial ou mondial; le musée mondial sera donc une collection de musées régionaux.

Il est donc désirable de voir, dans chaque pays, s'ériger un musée revêtant le caractère d'une exposition internationale permanente et qui groupera des musées régionaux où les choses de la minéralogie, de la biologie, de l'anthropologie et de leurs applications seront exposées côte à côte; il y sera joint des notices explicatives et une documentation bibliographique.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS.

NOTE

SUR LES

QUESTIONS 5 ET 6

DE

M. FREDERICK J. V. SKIFF,

Directeur du Field Columbian Museum de Chicago.

In giving support to the proposition before the section to encourage museum extension and the establishment of exposition centres I wish to briefly record my conviction that the modern exposition is the greatest civilizer that can be employed and that the museum is the most potent force for popular education.

Any great movement that will give knowledge of the resources of the world and the characteristics of its peoples to all classes and all stations should receive the cordial support of those who recognize that national progress is an intellectual process accomplished and maintained alone along educational lines. The advance in culture and commerce, in all cities and countries where expositions have been held, has been so marked that the observer in socio-politics is confused no longer as to which produced the other; whether the exposition preceded or followed culture. The exposition is a cause and not an effect. I am an advocate not only of the occasional great international exposition but of the national and even municipal permanent museum. While perhaps the greatest benefit of the international exposition is in its sociologic value; in its fraternizing of all races; in its unifying of the peaceful people of the world, its economic benefits are immeasurable. The contribution to commerce and the

knowledge of the transactions of the world's merchants and manufacturers, is of the widest usefulness to every section.

The national exposition and the local exposition, permanent or occasional, creates a vast fund of knowledge on all topics of interest to society from the individual contributions of the participants. Example is better than precept and illustration is more forceful than assertion.

The museum is of course an established institution in the cause of education. It is finding its proper place of influence in the new world as it has so long occupied in the old world. But the expansion of the work of the modern museum may be wider if the Government institutions will unite in some system which will give a broader influence to each. With vast resources of material to which comparatively few people have access, the educational possibilities among the masses are much less than were the horded material more distributed and exposed. An international exchange, an international expansion of museum work seems a dear possibility. I believe the movement in this direction will find advocates in all museums. While the museum must be a depository of scientific and technical data and material, it need not be the burial place of the one nor the warehouse of the other. Expansion of knowledge is a prerequisite to the expansion of commerce. Knowledge of primitive people is essential to their redemption. To what extent the exposition and the museum may serve the cause of civilization now so plainly claiming universal attention, the aid given and the support extended by Governments and elected authorities must place the limitations.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS.

Quels sont les moyens les plus propres à préparer et à former ceux qui se destinent aux carrières vers les pays neufs.

NOTES

DE

M. Eugène SLOSSE

Ex-chef de section
à la Compagnie impériale des chemins de fer chinois,
ligne de Pékin à Hankow.

Le Congrès d'expansion économique mondiale, par l'ampleur et la précision de son programme, a su attirer l'attention des hommes d'études et des hommes de pratique. Laissant aux premiers le soin des synthèses d'idées, je cède aux sollicitations de mes amis en rédigeant ces simples notes, sans prétention et sans ordre scientifique, se rapportant à plusieurs des questions du programme.

A ceux dont la vie est dans l'action, on ne peut demander que des indications, quelquefois des conseils qui se rapportent à la pratique des hommes et des choses.

Les notes qui vont suivre sont le résultat des observations faites durant plus de quinze années de voyage, et des impressions que m'ont laissé les séjours dans les colonies.

Catégories parmi ceux qui quittent le pays.

Le premier point est de considérer pourquoi on s'expatrie. On peut diviser les partants en deux catégories : 1° les partants volontaires,

n'ayant pas d'engagements avant leur départ et allant à l'aventure chercher dans un pays lointain le pain quotidien que la patrie a refusé, ou l'espoir de ne pas vivre médiocrement, ni croupir dans la routine séculaire; 2° les partants engagés par des compagnies ou des sociétés qui veulent, en risquant des capitaux, étendre le chiffre de leurs affaires.

Dans le premier cas, le Belge qui part ne conserve que peu d'espoir de revenir plus tard dans la mère-patrie, et si ses intérêts l'y invitent, il se fera naturaliser colon de sa nation d'adoption, et le voilà perdu pour la Belgique. En cela il ressemble à l'Anglais, notre modèle pour l'expatriation, avec cette différence que l'Anglais amène derrière lui sa nation tout entière et que là où il va son pays le suit et sous peu son drapeau y flottera.

Dans le second cas, une société ou un capitaliste amènent des agents en pays étrangers. L'agent garde sa nationalité et au bout de quelques années il revient vers la patrie souvent pour ne plus repartir. Il perd ainsi le fruit de l'expérience qu'il a acquise.

Il convient de distinguer soigneusement ces deux catégories de personnes et de chercher séparément les moyens d'être utile aux uns et aux autres.

Connaissances du pays.

Les émigrants qui partent sans avoir leur situation assurée avant leur départ, souvent végètent faute d'un appui ou d'une faible ressource, soit aussi faute de connaissance de la langue ou des usages du pays.

A ces diverses difficultés, on peut opposer une organisation de secours, des bureaux de renseignements, des musées de produits coloniaux et territoriaux, avec bureaux de placements et bureaux de recrutements.

Au Japon, par exemple, on voit dans toutes les villes importantes de l'empire des musées de produits indigènes, avec les prix-courants des marchandises et l'adresse des fabricants.

Il est absolument certain qu'une mesure qui amènerait de bons résultats serait de faire connaître les produits belges dans les principales villes du monde par l'introduction de musées commerciaux et industriels et d'y établir quelques agents officiels qui auraient dans leurs attributions de donner des renseignements sérieux sur les articles que l'on recherche le plus. Cela amènerait le Belge à craindre moins de partir pour les pays lointains, parce qu'il aurait la certitude

de trouver au loin aide et protection pour ses entreprises, chose qui n'existe pas aujourd'hui.

Ces bureaux gouvernementaux auraient encore l'avantage, pour les capitaux belges, de faire connaître le pays avant de les y aventurer. Combien de sociétés n'ont-elles pas dû fermer leurs guichets pour avoir gaspillé leurs fonds en tâtonnements que des informations recueillies auprès d'un bureau comme celui que j'indique auraient pu leur éviter.

Développement de la volonté.

Il ne faut pas croire que tous les caractères s'accoutument à la vie d'efforts constants que doit déployer l'homme qui quitte son pays. Celui qui s'expatrie doit être doué d'une grande force de volonté.

La volonté peut être développée graduellement comme n'importe quelle partie du corps.

Des exercices fortifieront la volonté de même que le laisser-aller l'affaiblira, identiquement comme un membre auquel on fait faire journellement de l'exercice et qui maigrira si on ne l'oblige à rien, finira par s'atrophier complètement.

La volonté joue un très grand rôle dans l'existence, et l'étude des moyens qui parviendront à la développer sera une étude de la plus haute utilité.

Voici à titre d'exemples quelques exercices qui paraissent particulièrement recommandables pour fortifier la volonté. Ces exercices très pénibles au commencement seront rendus de plus en plus aisés par l'exercice journalier.

Il faut commencer par s'imposer d'avoir toujours la pensée droite, sans détours, sans compromis avec les faux-fuyants ou le mensonge.

Ce premier exercice est plus difficile à exécuter qu'on ne le pense, car pour dire les faits tels qu'ils sont, sans variantes, et sans entacher le récit des finesses de la partialité, il faut souvent beaucoup de courage.

Observez-vous pour vous en convaincre.

Il faut, comme exercice salutaire, s'appliquer à conserver le calme et la bonne humeur. Pour cela, dès le matin, en se levant il faut vouloir fermement, et prendre la résolution inébranlable de supporter les petites contrariétés qui peuvent être suscitées durant la journée. Il faut parvenir à vaincre l'excitation nerveuse qui fait perdre le calme et l'empire sur soi. Il faut éviter la colère et les mouvements d'impatience ou d'humeur.

Il faut s'efforcer toujours de se contenter philosophiquement de ce

qu'offrent les circonstances, et mettre en pratique le vieux dicton : « Si on n'a pas ce qu'on aime, il faut aimer ce qu'on a. »

Il faut s'appliquer aussi à éliminer de son caractère tous les petits travers qui le rendent désagréable à autrui. Il faut être conciliant mais sans faiblesse et calme pour juger les difficultés présentes avec fruit, afin de s'en tirer le mieux possible, sans se laisser dominer par l'appréhension des ennuis ou des désagréments hypothétiques de l'avenir toujours incertain et toujours chanceux. « A chaque jour suffit sa peine », dit le dicton et cet autre le corrobore : « Tout s'arrange. »

Il faut avoir confiance en soi pour inspirer confiance aux autres. Partout on admire les gens calmes et de sang-froid, et dans les relations avec les naturels d'un pays on doit se préoccuper grandement de savoir imposer sa personnalité, plus encore que son autorité.

Avant de prendre une résolution ou d'accomplir une action, il est nécessaire de réfléchir attentivement à tous les aspects que prendra cette action quand elle sera exécutée, la réflexion vous amène à ne pas précipiter vos résolutions : cela accoutumera à vanner les actions et les paroles, car souvent, trop souvent, on regrette une parole dite à la légère ou une action accomplie avec trop de précipitation.

On remarque souvent un arrêt de la respiration dans les moments où la pensée est soumise à un effort intense : c'est qu'alors nous ne sommes pas maîtres de notre volonté. Il y a là un signe qui nous avertit que nous avons, avant tout, à nous ressaisir.

Bien des gens sont doués de bonne volonté, mais leur volonté est sans force. Dès qu'une difficulté surgit, ils abandonnent leur décision et le but à atteindre est manqué, souvent perdu.

Ces personnes ne président pas aux événements mais elles se laissent gouverner par eux. Elles sont enthousiastes, mais leurs forces sont gaspillées parce qu'elles se dirigent à la fois dans trop de directions.

Quand on s'est assigné un but, il faut ne jamais le perdre de vue, ne négliger aucun détail qui mène directement vers le but poursuivi, et surtout s'accoutumer à ne jamais abandonner ce qu'on a commencé.

Combien voit-on de personnes toujours être indécises et ne pouvant s'arrêter à aucune détermination. Elles sont faibles de volonté et hésitantes. Elles ne parviendront à rien de bon.

Il faut s'habituer à effectuer toutes les choses qui se présentent, même si elles sont pénibles ; c'est ainsi que beaucoup de personnes ne peuvent supporter la vue du sang, il faut s'accoutumer à ces spectacles parce que l'on peut être appelé à devoir porter secours à son prochain et qu'il faut être fort pour lui être utile.

Tous ces exercices sont reconnus excellents pour développer la volonté, de plus ils aident à nous rendre sympathiques. De la sym-

pathie naît la confiance, et de la confiance découle tout naturellement la soumission d'autrui; on acquiert en conséquence l'autorité et le prestige dont on a besoin pour conquérir les intelligences et les cœurs.

Relations avec les indigènes.

Pour conserver son prestige et jouir de son autorité, une fois qu'on les a conquis, il faut agir avec délicatesse, savoir éviter les froissements, et comprendre l'âme et les sentiments des gens que vous devez manier.

Il faut avoir du tact.

Le tact se développe en perfectionnant les qualités du cœur. Ces qualités doivent être inculquées dès l'enfance, c'est là l'éducation première de la mère de famille. C'est à elle qu'incombe le devoir de préparer ses fils à devenir des hommes.

Si vous avez été éduqués par appel aux bonnes impulsions de votre cœur, si vous avez eu de bons exemples dans votre enfance, vous traiterez les hommes à l'instar de ce que l'on a fait avec vous.

Souvenez-vous toujours : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. »

Pourquoi vouloir assujettir par la force ou la brutalité des êtres que leur condition native a mis en relation avec vous? Mille moyens sont à notre portée pour nous faire estimer; les bons procédés d'abord; ensuite la confiance, ainsi que je l'indiquais plus haut, enfin l'assimilation des habitudes propres à chaque contrée.

Tous les petits détails du savoir-vivre et de la bonne éducation nous seront un guide sûr, car on est captivé tout naturellement par les doux et les bons, comme on répudie les brutes et les méchants.

Pour cela, dès l'enfance, ne laissez pas se développer la cruauté envers les faibles, envers les animaux, et faites aux enfants méditer les nombreuses plaques que l'on rencontre sur les routes de Belgique : « Traitez les animaux avec douceur. »

Et traitez vos semblables de même!

OEuvres d'assistance.

Il y aurait grande utilité à pouvoir accorder aux nationaux nécessiteux à l'étranger les secours que réclameraient les gens honnêtes, honorables, recommandables et courageux, que l'adversité a poursuivis : de même qu'il y aurait souvent utilité à pouvoir réprimer les

abus de gens paresseux et parfois mal intentionnés et malfaisants, qui jettent le discrédit sur une nation entière.

Dans les pays lointains, les œuvres d'assistance des étrangers sont presque nulles et inexistantes. Les quelques caisses de bienfaisance sont d'organisation privée, de ressources très limitées et souvent la partialité ou l'ambition dirigent les actes de la charité. Les vraiment pauvres et les intéressants nécessaires n'obtiennent pas les consolations qui les rendraient des êtres utiles.

Cette question mérite d'attirer toute l'attention.

Si, à l'étranger, on était assuré de rencontrer aide et protection, dans un moment difficile qu'on peut avoir à traverser, il est certain que le mouvement expansionniste se développerait grandement.

Langues modernes préconisées.

Toutes les personnes ayant un peu l'expérience des voyages seront unanimes à déclarer que la langue anglaise est universellement répandue, et qu'il est absolument nécessaire de nos jours de la posséder aussi parfaitement que la langue maternelle.

La langue anglaise est devenue la langue universelle de la marine; dans tous les grands ports de commerce, on pourra se faire comprendre en parlant l'anglais.

Un fait qui a son importance, est de remarquer que cette langue est adoptée très aisément par tous les peuples, même de culture intellectuelle très rudimentaire, tels les Africains, les Chinois du peuple, et à plus forte raison par les peuples plus intelligents, comme les Japonais, etc.

Si on examine le globe, on voit que la langue anglaise est parlée sur les trois quarts de sa surface, en effet : l'Amérique du Nord, l'Australie, l'Afrique du Sud et de l'Ouest, l'Égypte, les Indes la parlent, et on ne tient pas compte des nombreuses colonies de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale, de l'Afrique centrale et des côtes de l'ouest, où elle a pénétré, mais où elle n'est pas officiellement reconnue.

La meilleure façon de bien faire pénétrer l'usage de la langue étrangère que l'on veut apprendre est de faire, étant jeune, un stage de plusieurs mois dans la région même, jointe à l'obligation de se servir journellement et exclusivement de la langue que l'on s'est proposé d'apprendre.

Il faut envoyer les enfants séparément dans des familles ne connaissant pas la langue originelle de l'étudiant.

Le premier effort et le principal, que doit tenter celui qui s'expatrie, est de s'assimiler la langue du pays qu'il doit habiter, de pouvoir s'entendre et s'entretenir avec l'indigène sans l'intervention d'un interprète qui défigurera toujours soit les demandes, soit les réponses, soit par ignorance, soit intentionnellement.

L'influence d'un agent parlant la langue du pays, comparée à celle de celui qui ne la parle pas est très considérable, et les services qu'il parvient à rendre sont infiniment supérieurs. Le simple bon sens, du reste, indique que la suppression des intermédiaires est un grand avantage.

Exercices physiques et éducation.

L'éducation dès le berceau devrait tendre à former des hommes d'une trempe plus ferme et plus virile. Les parents ne doivent pas gâter les enfants, c'est leur malheur qu'ils préparent sans le vouloir, et leur cœur devrait les avertir qu'en élevant durement les enfants, les moindres douceurs que leur réserve l'avenir seront pour eux des joies bien plus grandes, puisqu'ils n'auront pas été habitués à en recevoir; au contraire, en les rendant mous et efféminés, en satisfaisant leurs caprices, en les choyant outre mesure, la moindre contrariété les fera souffrir, ils seront malheureux toujours et mécontents de tout.

Endurcissez le corps par des bains froids, été comme hiver, c'est hygiénique et calmant.

Ne plaignez pas devant lui un jeune enfant qui souffre, qui tombe ou qui se fait quelque blessure, car vous le sollicitez à se croire intéressant, à implorer de la pitié, et vous faites appel à des larmes là où il ne songerait pas à pleurer si vous ne l'y aviez invité vous-même.

Si plus tard, pour lui, la fortune se dérobe et qu'il soit obligé de s'expatrier, il sera plus aguerri et plus fort; il souffrira moins que si ses premiers pas avaient été trop choyés.

Considérez le peuple américain, dont les premiers pionniers ont dû tout faire par eux-mêmes; voyez l'éducation qu'ils ont donnée aux leurs, éducation toute d'exemple et d'endurance, et voyez à quel degré de perfectionnement ils sont parvenus.

Il est nécessaire de développer le corps par des exercices violents, des marches, la gymnastique, la natation, exercices dont on peut avoir besoin pour être utile à son prochain comme pour soi-même.

Tous ces exercices, tout en étant très salutaires à la santé, endurent le corps, forment le caractère, développent l'endurance, qui

est une des premières nécessités pour former la persévérance et fortifier la volonté

Le développement de la volonté est une étude qui offre beaucoup d'intérêt, et on pourrait élaborer une méthode d'exercices gradués capable d'être appliquée suivant l'âge.

CONCLUSIONS.

J'ai signalé quelques points vulnérables de notre éducation. Puisse-t-on y trouver et y apporter remède, et puissent ces observations être de quelque utilité à ceux qui ont le désir ou le devoir de s'expatrier.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS.

La Magistrature coloniale.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Albert SOENENS

Vice-Président du tribunal de première instance de Bruxelles

« On peut mesurer le degré de civilisation d'un peuple à la perfection de sa magistrature. »

(Discours de S. M. Léopold II.
à Gand, le 28 juin 1905.)

« Après les écoles, la plus puissante ressource de la civilisation est dans l'organisation judiciaire. »

(P. LEROY-BEAULIEU, *De la colonisation chez les peuples modernes*, t. I, p. 475.)

§ 1^{er}. — Notions générales.

Si, comme le disait dernièrement S. M. Léopold II, « l'on peut mesurer le degré de civilisation d'un peuple à la perfection de sa magistrature », cette « perfection de la magistrature » est et doit être un des premiers et des plus efficaces agents de l'accession à la civilisation.

Cette vérité est proclamée par LEROY-BEAULIEU dans ses magistrales études sur *La Colonisation chez les peuples modernes* : « Après les écoles » déclare-t-il « la plus puissante ressource de la civilisation est dans l'organisation judiciaire » (1).

(1) LEROY-BEAULIEU, *La Colonisation chez les peuples modernes*; Paris, Guillaumin & Co, 1902, 5^e édition, t. 1^{er}, p. 475.

Cette importance de la magistrature et de l'organisation judiciaire, si justement reconnue dans les degrés et les états supérieurs des civilisations, est particulièrement sensible dans l'œuvre de la colonisation des races inférieures, qui est entourée de tant de difficultés et, hélas ! exposée presque fatalement à tant d'abus (1) !

Sans parler notamment des conflits entre administrateurs et fonctionnaires coloniaux mêmes, des rivalités entre les éléments militaires, civils, administratifs, qui montrent déjà la nécessité d'une bonne et forte organisation judiciaire, combi en celle-ci n'est-elle pas impérieusement réclamée dans les rapports des coloniaux avec les indigènes ! N'est-elle pas la base et la garantie indispensable de la « justice pour tous », même et surtout pour les inférieurs, les petits, les moins civilisés, voire les non-civilisés ?

N'est-ce pas là le vrai et presque le seul remède contre cette tendance d'oppression vis-à-vis des races inférieures, qui, — il faut savoir le reconnaître pour pouvoir y remédier, — est presque fatale et universelle dans les colonisations, tant modernes qu'anciennes ?

Pour ne pas être taxé d'exagération à ce point de vue essentiel et pour éviter des appréciations personnelles et particulières qui répugnent à nos propres sentiments et à notre passion pour l'œuvre de la colonisation, bornons-nous à recueillir ici ces déclarations non suspectes, mais aussi graves que caractéristiques, d'un des colonisateurs les plus autorisés et les plus expérimentés, M. J.-L. DE LANESSAN.

« En présence des races qu'il considère comme inférieures, l'homme le plus civilisé devient comparable aux enfants dans leurs relations avec les animaux domestiques : il les traite en *souffre-douleurs*... La colonisation la plus moderne n'apparaît pas beaucoup moins barbare que celle des époques les plus reculées. »

(1) Recueillons encore ces justes pensées de M. ARTHUR GIRAULT, membre de l'Institut colonial international : « Une préoccupation essentielle de tout Etat colonisateur doit être d'assurer la justice aux indigènes des pays qu'ils entreprend de dominer et de diriger. C'est là, à la fois, pour lui, une obligation morale et une nécessité politique... Il faudrait se garder de croire que les indigènes, étant moins civilisés que les Européens, le besoin de justice doit être, par cela même, moins intense chez eux que chez nous .. Le meilleur moyen de nous faire aimer des indigènes est de leur assurer une bonne justice » (*Principes de colonisation*, 2^e édit., t. I, p. 527 et suiv.) Cons. aussi *Notice sur l'Etat Indépendant du Congo (Exposition de Liège)*, p. 6.

« Les idées de beaucoup d'Européens qui vivent au milieu de races différentes de la leur sont si facilement dévoyées qu'on voit des hommes, justement considérés comme très corrects dans les relations avec leurs compatriotes, se livrer, à l'égard des indigènes, aux plus grandes violences pour les motifs les plus futiles et commettre, s'ils sont fonctionnaires ou militaires, des abus de pouvoir qui, en Europe, tomberaient sous le coup de la justice criminelle... Dans nos colonies, j'ai vu rarement condamner un Européen pour sévices exercés à l'égard d'un indigène, quoique les faits de cet ordre soient très fréquents (1). »

Fallût-il même admettre quelque exagération dans ce réquisitoire, il faut bien reconnaître que nous touchons ici à la source, trop peu connue, — et que nous pouvons y trouver en même temps le remède, trop peu apprécié, — des abus les plus criants, des scandales les plus retentissants qui souillent et entravent l'œuvre admirable de la colonisation moderne.

« La civilisation européenne, dit aussi M. LÉROY-BEAULIEU, aura bien des obstacles à surmonter pour faire son œuvre. Elle devra s'inspirer d'un sentiment de *justice*, de bienveillance à l'endroit des populations indigènes, les traiter avec une *suprême équité*, contrairement à tant de fâcheux exemples qu'enregistre en rougissant l'histoire coloniale, même dans le courant de ce siècle. La tâche sera délicate et longue (2). »

Cette tâche « délicate et longue », tâche de « justice », de « suprême équité », de protection du faible contre le fort, de résistance à l'oppression et à la tyrannie, de respect du droit et de l'humanité, de l'équilibre des pouvoirs mêmes, est et doit être, ici comme ailleurs, — ici plus qu'ailleurs, — la tâche essentielle de la magistrature (3). Et elle ne peut être accomplie et assurée que par une bonne organisation judiciaire, ayant à sa base une bonne formation de la magistrature.

« Le recrutement de tous les agents, et spécialement des magistrats, est », de l'aveu de M. DE LANESSAN, « le premier

(1) J. DE LANESSAN, *Principes de colonisation*, Paris, 1897, p. 49, 58.

(2) LÉROY-BEAULIEU, *ibid.*, p. 365 et s.

(3) C'est ainsi que le Gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo a proclamé que « la tâche la plus lourde qui appartient à la justice est celle de protéger l'indigène dans sa personne, sa liberté et ses biens » et, ailleurs, que la « justice doit remplir impartialement son rôle et atteindre les blancs qui donneraient l'exemple d'actes illégaux. » — *Rapports au Roi-Souverain, 15 juillet 1900 et 21 mai 1897; Bull. offc. Congo, 1900, p. 133 et s., 1897, p. 104 et s.*

point sur lequel doit se porter l'attention des gouvernements métropolitains et coloniaux (1). »

Ces considérations préliminaires peuvent suffire à montrer toute l'importance de cette question spéciale, comme aussi toute son étendue et ses rapports avec les questions d'ordre général qui font l'objet du programme du Congrès et de l'œuvre de la colonisation.

* *

Nous ne pouvons songer, dans ce rapport, nécessairement succinct et pratique, à envisager ce problème sous tous ses aspects, spécialement dans ses données les plus générales.

Nous nous attacherons surtout à insister sur quelques conditions fondamentales pour la formation et spécialement pour le recrutement de la magistrature coloniale.

Ainsi, nous ne rechercherons pas quelles sont les qualités indispensables ou utiles à tout magistrat, colonial ou non, ni même, en général, quelles sont les qualités indispensables ou utiles à tout « colonial », quels que soient sa qualité et ses fonctions.

Aussi bien ces desiderata, d'ordre plus général, pourront-ils être éclairés par tous les rapports et les discussions du Congrès, particulièrement intéressants au point de vue de la culture intellectuelle et morale, de la formation et du recrutement de tous les « coloniaux ».

§ II. — Séparation entre les fonctions judiciaires et les fonctions administratives ou militaires.

Une première règle pour la bonne organisation judiciaire dans les colonies, et spécialement pour la formation et le recrutement de la magistrature coloniale, c'est d'éviter, autant que possible, la confusion entre les fonctions judiciaires et les fonctions administratives, tout au moins dès que la colonie est sortie de la période d'enfance.

Cette règle peut se déduire déjà des considérations générales que nous avons fait valoir ci-dessus, et particulièrement de la nécessité et de la difficulté reconnues de résister, dans l'œuvre de la colonisation, aux abus de pouvoir, à l'oppression

(1) J. DE LANESSAN, *Principes de colonisation*, p. 252.

des races inférieures, aux « idées dévoyées » des Européens en contact avec ces races.

En théorie du moins, elle ne paraît guère discutable ni discutée.

C'est ainsi que M. E. DESCAMPS, secrétaire de l'Etat Indépendant du Congo, reconnaît que cette confusion entre les fonctions judiciaires et les fonctions militaires ou administratives, « qui se comprend dans la période d'occupation d'un pays neuf, doit évidemment disparaître au fur et à mesure des progrès de l'organisation » (1).

Mais, de la théorie à la pratique, il y a malheureusement assez loin, et parfois beaucoup trop loin.

Trop souvent, la « période d'occupation d'un pays neuf » est prolongée indûment, avec son organisation embryonnaire, prêtant le flanc à tous les abus (2).

A ce point de vue spécial, nous croyons intéressant, — sans devoir ni vouloir nous en approprier toutes les appréciations et expressions, — de joindre, aux déclarations générales et autorisées de M. DE LANESSAN, que nous avons recueillies déjà, cette page cinglante, qui peut leur servir de démonstration ou d'exemple (3) :

(1) E. DESCAMPS. *L'Afrique nouvelle. Essai sur l'Etat civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le Gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo*; Paris et Bruxelles, Hachette et Lebegue, 1905, p. 365.

(2) L'Etat Indépendant du Congo a reconnu la nécessité d'établir des « tribunaux réguliers » avec « un personnel spécial et apte d'hommes de loi » et de « faire disparaître la compétence exclusive de la juridiction militaire des que la situation provisoire des débuts de l'existence de l'Etat a cessé d'exister ». *Rapport au Roi-Souverain, 21 mai 1897, Bull. offic. Congo*, 1897, p. 192. — Cons. aussi les critiques mordantes de M. LARCHER contre les tribunaux répressifs d'Algérie, ces « tribunaux de pacotille » où se confondent tous les pouvoirs (*Revue pénitentiaire*, 1903, p. 1151); A. GIRAULT *Principes de colonisation*, t. II, p. 315, 324 et s., 534, 532 et s. — Comp. pour la tolérance : A. GIRAULT, *ibid.*, t. I, p. 460, 550 et s.; L. DE SAUSSURE, *Péychologie de la colonisation française*, p. 147 et s.

(3) J. DE LANESSAN, *ibid.*, p. 224 et s. — Comp. pour la thèse et les appréciations plus réservées : LEROY MEULIEU, *ibid.*, p. 44 et s. : l'auteur admet la règle « en principe, mais quelquefois non en fait »; il cite d'ailleurs un exemple où il y a lieu de mettre les magistrats « à couvert de la pression résidentielle »; — A. GIRAULT, *ibid.*, t. I, p. 530 et s. : l'auteur, tout en n'admettant la confusion des autorités administratives et judiciaires que comme « un expédient provisoire » nous paraît en exagérer la durée et les raisons d'opportunité prolongée; — R. VAUTHIER, *Les Juges, Belg. colon.*, 1899, p. 123 : l'auteur soutient « qu'en pays neuf » il est inopportun de pousser à l'extrême le principe de la séparation des pouvoirs et que, de fait c'est l'homme d'action (l'administrateur) qui doit l'emporter « avec, comme correctifs, l'entière responsabilité, la présence d'un « conseiller légal », le contrôle des autorités judiciaires supérieures.

« La prétention qu'ont les autorités militaires de se réserver la police partout où elles réunissent les fonctions administratives aux fonctions judiciaires est réduite à néant par l'incapacité qu'elles montrent d'ordinaire dans l'exercice de toutes les fonctions qui incombent à la police. Cette incapacité elle-même est due, non seulement à l'absence d'éducation spéciale, mais encore à la tournure particulière d'esprit des militaires et aux intérêts professionnels qui dominent leurs actes. Tandis que le devoir et l'intérêt de la police sont de prévenir les délits et d'empêcher les crimes, les autorités militaires songent surtout aux avantages matériels et moraux qu'elles peuvent retirer d'une intervention armée dans les troubles et les désordres ; leur intérêt n'est nullement de les empêcher de naître, mais de les réprimer quand ils se sont produits. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'elles s'adonnent très activement à la surveillance des régions où elles exercent à la fois les pouvoirs administratifs et les pouvoirs militaires. On peut encore moins leur demander d'employer, en vue du maintien de l'ordre, aucun moyen n'ayant pas la force brutale pour principe. »

* * *

Comme corollaire de ces appréciations pessimistes de l'intrusion des autorités administratives ou militaires dans le domaine judiciaire et comme déduction du principe de la séparation des pouvoirs, il faut signaler la nécessité, préconisée par le même auteur, de l'organisation dans les colonies d'une police *judiciaire* distincte de la police administrative ou militaire, — l'institution de « la *gendarmerie coloniale* qui devrait former la base de toute l'organisation du service de sûreté et de police dans les colonies (1) », tout en laissant autant que possible « aux autorités indigènes le soin de maintenir l'ordre dans les villages » : ce que l'auteur appelle « la police intime (2) ».

Il est certain que ce serait là l'organisation idéale des fonctions de police, assurant la répression plus complète de tous abus ou manquements de la part et vis-à-vis de tous, par l'indépendance même des agents et fonctionnaires judiciaires. Mais n'est-ce pas trop exiger, surtout pour les colonies nais-

(1-2) J. DE LANESTAN, *ibid.*, pp. 225, 232 et suiv.

santes, alors que, dans nos pays européens, règne encore trop fréquemment la confusion des fonctions de la police administrative avec celles de la police judiciaire proprement dite?

§ III. — Relations avec la magistrature métropolitaine.

Est-il indispensable que la magistrature coloniale constitue toujours un corps absolument distinct de la magistrature métropolitaine?

C'est là une question délicate, controversable, à laquelle nous croyons ne pas devoir donner de solution absolue et générale et sur laquelle nous nous permettons ainsi de différer d'opinion avec les auteurs justement estimés.

L'opinion de M. PAUL LEROY-BEAULIEU notamment est catégorique et générale dans le sens de la *spécialisation* de tous les fonctionnaires coloniaux : « Toute nation qui veut coloniser avec efficacité et non par ostentation, » écrit-il, « doit avoir un personnel tout spécial de fonctionnaires coloniaux : la tâche de ces agents est, en effet, singulièrement délicate et exige une éducation particulière, commencée de bonne heure. C'est une très grande imprudence que de confier l'administration coloniale à des fonctionnaires pris dans le personnel de l'administration métropolitaine : il y a en effet des différences essentielles, parfois énormes, entre la manière d'administrer une contrée vieille et celle de diriger une contrée neuve (1). »

L'argument nous paraît surtout péremptoire pour l'*administration* proprement dite et perd de sa force et de son étendue en ce qui concerne l'administration de la justice. Au milieu des diversités des pays, des peuples et des races, parmi les vicissitudes des lois, des coutumes, des doctrines et des jurisprudences, c'est le privilège de la Justice — et l'honneur de la conscience et de l'intelligence humaines — de demeurer ferme et *une* dans l'exercice de la faculté de « dire le Droit », de ramener à l'unité essentielle les législations les plus diverses en se basant, pour l'application des lois et coutumes les plus variées, sur les mêmes règles et principes fondamentaux de Droit et d'Équité.

(1) PAUL LEROY-BEAULIEU. *De la colonisation chez les peuples modernes*. Paris, Guillaumin, 1902, 3^e édit., t. II, p. 695. — Comp., spécialement en ce qui concerne le Congo, F. CATTIER, *Droit et admin. de l'Etat Indépendant du Congo*, pp. 243 et suiv.

Il faut bien se pénétrer, d'autre part, de cette vérité d'expérience judiciaire que si « l'on naît poète », on devient magistrat.

Ces fonctions délicates exigent une formation et une période d'essai, dont les hasards sont réduits à leur minimum au milieu d'une magistrature bien organisée et d'une civilisation avancée. Mais que de difficultés et d'incertitudes pour les magistrats qui font leurs débuts dans une colonie lointaine, dans un pays neuf, sans appuis ni conseils, sans le viatique d'une doctrine et d'une jurisprudence établie et appropriée, aux prises avec les convoitises, les empiètements, les abus déjà signalés! (1)

Notre argumentation se trouve singulièrement corroborée par ces constatations et déclarations du dernier et récent rapport officiel de l'État indépendant du Congo :

« Quelle que soit la bonne volonté des agents judiciaires, il est hors de doute que *certaines nouveaux venus n'ont pas toujours acquis, avant leur entrée dans notre magistrature, une expérience suffisamment longue de la pratique judiciaire*. Je renouvelle ici le vœu, qui a déjà été manifesté, à savoir que des magistrats de tribunaux et de parquets belges soient autorisés à obtenir des congés pour occuper des fonctions judiciaires au Congo (2). »

Le maintien des relations entre la magistrature coloniale et la magistrature métropolitaine est utile à un autre point de vue, — la solution de la question délicate du rapatriement des magistrats coloniaux :

« Il serait puéril de se dissimuler », dit M. A. GIRAULT, « que toutes ces différences (d'organisation entre la magistrature coloniale et la magistrature métropolitaine), qui peuvent avoir à certains égards leur raison d'être, ont cet inconvénient grave de faire à la magistrature coloniale une situation à part, situation inférieure, dans la grande famille judiciaire et de diminuer sa considération et son prestige. Elles rendent très difficile le retour dans la métropole de magistrats

(1) Sur la difficulté pour les magistrats coloniaux trop jeunes et trop peu influents de résister, en cas de conflit, avec les autorités administratives, voyez R. VAUTHIER, *Les Juges, Belgique coloniale*, 1899, p. 125.

(2) Rapport au Roi-Souverain, *Bulletin officiel du Congo*, 1904, p. 132. Cette déclaration est d'autant plus péremptoire que le rapport est signé par le directeur de la Justice au Congo, M. FUCHS. — Comp. L. DE SAUSSURE, *Psychologie de la colonisation française*, pp. 156 et suiv.

dont la santé est ébranlée par un séjour prolongé sous les tropiques. Et cependant, dans l'intérêt du recrutement du corps judiciaire colonial, il serait de bonne politique d'assurer aux magistrats, qui ont un certain nombre d'années de service aux colonies, une situation égale dans la mère-patrie (1). »

Toutes ces raisons nous paraissent suffire à recommander d'adopter, pour cette question des relations entre la magistrature coloniale et la magistrature métropolitaine, des solutions pratiques et non absolues et d'aboutir à un *modus vivendi* dont le principe peut être formulé comme suit : « Si la magistrature coloniale doit former, dans son ensemble, et notamment par sa hiérarchie et sa discipline, un corps distinct de la magistrature métropolitaine, la similitude générale de fonctions doit permettre de maintenir entre elles des liens permanents et, notamment, d'autoriser des permutations de l'une dans l'autre (2). »

* *

L'un des expédients les meilleurs et les plus efficaces nous paraît, en effet, consister dans les facilités à accorder aux magistrats de la mère-patrie pour remplir, pendant un bon nombre d'années, des fonctions dans la magistrature coloniale, — tout en maintenant, et même en améliorant leur situation, leurs droits et prérogatives dans la magistrature de la mère-patrie.

Le recrutement sera singulièrement facilité parmi l'élite de la « jeune magistrature », déjà suffisamment formée et dans toute la plénitude de ses facultés intellectuelles et physiques, si, en vue de leurs engagements comme magistrats coloniaux, ils peuvent, à l'instar d'autres fonctionnaires et spécialement des militaires gradés, obtenir des congés pour une période illimitée ou pour un terme assez long (3).

(1) A. GIRAULT, *Principes de colonisation et de législation comparée*, Paris, Larose, 1904, 2^e édition, t. I, p. 484. — Pour l'application en Allemagne, voyez E.-V.-O., *La formation des fonctionnaires coloniaux* (étude du Dr MAX BENCKE), p. 12.

(2) Cette solution de juste milieu, admise en France, n'est l'objet d'aucune critique de la part de M. PAUL DISLÈRE, dans son excellent *Traité de législation coloniale*, Paris, Dupont, 1907, 2^e édition, t. I, pp. 752-756

(3) C'est la solution pratique qui vient d'être admise en Belgique pour faciliter le recrutement de la magistrature de l'Etat Indépendant du Congo : le Gouvernement belge a accordé à cet effet à certains magistrats belges un congé de deux ans (qu'il faut souhaiter renouvelable) avec suspension du traitement payé par l'Etat belge et sous la garantie de rémunération assez large par l'Etat Indépendant du Congo.

§ IV. — Formation spéciale des magistrats coloniaux.

La solution pratique et de « juste milieu » que nous venons de préconiser n'est nullement exclusive de la formation *spéciale* et des qualités particulièrement requises pour l'entrée dans la magistrature coloniale.

Le recrutement des magistrats coloniaux dans la magistrature métropolitaine ne peut se faire qu'à bon escient et doit réunir toutes les garanties désirables de capacité, de pondération, de moralité et de santé. L'exode aux colonies — loin de pouvoir fournir un « exutoire » à la magistrature métropolitaine — doit avoir lieu « au grand choix ».

« Les magistrats européens chargés de rendre la justice parmi les populations indigènes », dit justement M. LEROY-BEAULIEU, « doivent être choisis entre les hommes les plus probes, les plus éclairés, les plus calmes, et du naturel le plus humain et le plus ferme à la fois (1) ».

*
*
*

Parmi les connaissances *spéciales* requises des magistrats coloniaux, il convient de signaler tout particulièrement la connaissance de la langue et des mœurs de la colonie où ils vont exercer leurs fonctions.

L'importance de cette connaissance a été, jadis surtout, trop perdue de vue dans la pratique, et cet oubli nous apparaît — de même qu'aux coloniaux expérimentés — comme une des principales causes d'erreurs, de malentendus, de préjugés, de fausses directions.

Elle est sensible dans l'administration de la justice autant et plus qu'ailleurs : le magistrat doit être en rapports directs, plus que quiconque, avec les indigènes — comme avec tout justiciable — et sa justice doit tenir compte des mœurs et coutumes de la région.

Au point de vue spécial de la connaissance de la langue du pays, l'expérience judiciaire chez les peuples civilisés mêmes, où — comme en Belgique — existe le conflit de plusieurs

(1) *Id.*, t. II . p. 648. — Comp. pour le trouble apporté aux facultés judiciaires par le séjour dans les colonies : A. GIRAULT, *id.*, t. I, pp. 550 et suiv. ; — R. VAUTHIER, *Les juges, Belg. colon.*, 1899, p. 123. — Cons. aussi *supra*, p. 2 et s.

langues nationales, démontre suffisamment la nécessité pour le fonctionnaire — et surtout pour le magistrat — de comprendre la langue des administrés et des justiciables et de ne pas être à la merci des retards, inexactitudes et fantaisies des traducteurs et interprètes, dont le moindre défaut est d'empêcher le contact direct avec la pensée et l'âme du justiciable, surtout dans la procédure non écrite.

Combien cette nécessité devient-elle plus impérieuse dans les colonies et surtout chez les peuples peu civilisés, où notamment les vices et dangers des interprètes sont signalés comme une des « plaies coloniales (1) »!

C'est assez dire que nous faisons nôtres ces considérations de M. J. DE LANESSAN : « Un principe essentiel de colonisation est que les fonctionnaires (et notamment les magistrats) connaissent très bien la langue et les mœurs de la colonie où ils exercent leurs fonctions. C'est par là seulement qu'ils peuvent atteindre à l'autorité morale qui leur est nécessaire... Je voudrais que ces notions fussent très hautement prisées pour l'avancement des administrateurs, des magistrats. Si l'indigène connaît la langue du peuple colonisateur, tandis que les fonctionnaires de celui-ci ne connaissent pas celle des indigènes, ces derniers ont une indéniable supériorité : ils comprennent le fonctionnaire et le fonctionnaire ne les comprend pas ; ils n'ont pas besoin d'interprète pour se faire entendre... (2) ».

* * *

L'un des moyens les plus pratiques de permettre et de faciliter l'acquisition de ces connaissances spéciales, si utiles, quasi-indispensables, c'est l'organisation dans les pays colonisateurs d'une bonne *école coloniale*.

Cette organisation sort du cadre de cette étude et fera vraisemblablement l'objet de nombreux et intéressants rapports présentés au Congrès d'expansion économique mondiale.

Il importe cependant, au point de vue de la magistrature coloniale, tout en notant ses heureux effets, de signaler cette juste réserve d'un colonial expérimenté, qui corrobore les

(1) Voy. spécialement, L. DE SAUSSURE, *Psychologie de la colonisation française*, pp. 152 et suiv.

(2) J. DE LANESSAN, *Principes de colonisation*, p. 253.

principes que nous avons développés ci-dessus, — et spécialement l'attribution des fonctions judiciaires, dans les colonies, à des magistrats de carrière et d'expérience :

« Pour les administrateurs ou résidents et les magistrats, dit M. DE LANESSAN, il a été institué, à Paris, une *Ecole coloniale*, dont les élèves se recrutent parmi les licenciés en droit... Il faut qu'à leur arrivée dans la colonie, les élèves de cette école ne soient considérés que comme des stagiaires... Si on leur donne d'emblée des postes importants, on s'expose à leur voir commettre des fautes contre lesquelles il est difficile de les prémunir et l'on perd tous les bénéfices d'une institution très bonne en soi... (1) »

§ 5. — Nature de la préférence à accorder aux juges européens.

Il n'est point inutile et hors de propos non plus de toucher ici la question de la préférence qui peut être accordée, en général, pour l'organisation judiciaire dans les colonies, aux juges européens plutôt qu'aux juridictions indigènes.

Cette préférence dérive de nécessités pratiques, presque universellement constatées par l'expérience et admises par les auteurs les plus réputés.

Elle est justifiée en ces termes par M. A. GIRAULT, dans ses *Principes de colonisation* :

« Si le devoir et l'intérêt s'accordent pour conseiller aux autorités européennes de ne pas intervenir dans la justice civile entre indigènes, ils s'accordent également pour leur commander de prendre tout de suite en mains la justice répressive... Le jury, pour statuer sur des crimes commis par les natifs, est la solution la plus déraisonnable de toutes... On ne peut composer un jury d'indigènes : ce serait une abdication, une folie dont les inconvénients sautent aux yeux. D'un autre côté, un jury de colons ne répond pas au but et constitue pour l'indigène tout le contraire d'une garantie (2). »

(1) J.-L. DE LANESSAN, *Principes de colonisation*, p. 332. — Sur l'organisation et les bons effets des écoles coloniales dans les autres pays, voy. E.-V.-O., *La formation des fonctionnaires coloniaux et les écoles coloniales* (analyse de la brochure du Dr MAX BENCKE) détails sur l'examen judiciaire colonial en Hollande et en Allemagne.

(2) A. GIRAULT, *Principes de colonisation*, 2^e édit., t. I, pp. 531 et suiv., 548 et suiv., 553 et suiv.

« Les indigènes », dit M. LEROY-BEAULIEU, « ne doivent pas être jugés par un jury de colons, suivant l'absurde et inique pratique suivie en Algérie : ils doivent l'être par des juges européens de profession, auxquels il est bon d'adjoindre, quand l'état mental des populations le permet, quelques assesseurs indigènes (1). »

Tout en nous inclinant devant cette nécessité pratique, nous croyons conforme au but élevé et à la fin dernière de l'œuvre de la colonisation de reproduire ici et d'adopter ce vœu formulé dans un récent rapport au Président de la République Française : « Il faut que la magistrature coloniale ne se désintéresse pas de l'administration de la justice locale ; il faut que, par une étude constante de leurs mœurs et de leurs coutumes, elle prépare en faveur des indigènes l'organisation de juridictions régulières (2). »

L'œuvre de la colonisation, par son but le plus élevé, sinon le plus immédiat, doit être une œuvre de civilisation et, par conséquent, d'émancipation. Toute autorité coloniale doit s'inspirer des maximes de « l'école pour la vie » : en formant une humanité plus forte et plus éclairée, elle doit être amenée à prévoir et même à préparer en quelque sorte, sa propre abdication ; dans la mesure qui convient et pour le temps voulu, sans précipitation ni sans retard, elle doit favoriser les germes d'autonomie, sous la tutelle et avec la protection de la mère-patrie.

§ VI. — Magistrature spéciale à chaque région.

Nous touchons ici à un des grands défauts et à une des grosses difficultés de l'organisation, du recrutement et de la formation de la magistrature coloniale, « cause principale de tous les conflits, source de toutes les erreurs, » pour employer les expressions de M. DE LANESSAN (3).

(1) *Id.*, t. II, p. 648.

(2) Rapport précédant le décret présidentiel du 19 décembre 1900, cité dans *Ducloux, Traité de législation coloniale*, 2^e partie, supplément, 1901. — Comp. pour l'application et l'extension même de ce principe : J. DE LANESSAN, *id.*, t. II, p. 232 et s. ; F. CATTIER, *Droit et administration de l'Etat indépendant du Congo* ; Brux., Larivière, 1903, p. 250 ; — R. VAUTMANN, *L'évolution morale et l'organ. jud.* (Notice sur l'Etat indépendant du Congo ; Exposition de Liège), p. 98.

(3) J. DE LANESSAN, *Principes de colonisation*, p. 263 et suiv. — Voy. aussi L. DE SAUSSURE, *Psychologie de la colonisation française*, p. 145 et s.

« Il importe à la bonne administration de la justice », dit cet auteur, « de constituer, autant que possible, un corps judiciaire spécialement attaché à la colonie. Il importe, surtout quand la police judiciaire est entre les mains du parquet, que les magistrats ne débutent pas, dans la colonie, dans des postes élevés. C'est la différence d'origine des magistrats et des administrateurs et l'ignorance dans laquelle se trouvent les premiers, lorsqu'ils sont nouveaux venus dans la colonie, qui est la *cause principale de tous les conflits* entre ces deux catégories de fonctionnaires. »

Il faut appliquer *a fortiori* aux magistrats coloniaux ce que l'auteur dit ensuite des « administrateurs des affaires indigènes » : « ils devraient faire toute leur carrière dans le pays, s'attacher à lui, apprendre, petit à petit, à le juger sainement et régler leur conduite sur la connaissance du peuple... S'ils ignorent la langue du pays, ils sont une proie facile aux mains des interprètes, dont la valeur morale est généralement assez douteuse. S'ils ignorent les lois, les mœurs, les coutumes des justiciables, ils s'exposent à commettre, avec la meilleure foi du monde, les erreurs les plus préjudiciables. »

Et, en vérité, les avantages de la stabilité du juge pour le bon exercice de ses fonctions ne paraissent nulle part aussi évidents que dans les colonies et chez les peuples de race inférieure. Les indigènes — comme tous les êtres frustes — sont portés à se méfier de leurs nouveaux juges autant que de leurs nouveaux maîtres : ce n'est qu'à la longue qu'on acquiert de l'ascendant sur eux et qu'on captive leur confiance. Et, d'autre part, il faut bien du temps aux magistrats, plus encore qu'aux fonctionnaires, pour arriver à une connaissance suffisante des peuplades dont ils ont à apprécier les actes (1).

Il importe donc de favoriser par tous moyens la « stabilité » de la « spécialisation » de la magistrature coloniale, notamment en lui accordant les chances et les bénéfices de l'avancement sur place.

Il y a lieu de s'inspirer des mesures prises récemment, en Belgique, pour attacher les juges de paix — surtout ceux des cantons ruraux — à leur juridiction d'origine, spécialement en leur accordant des augmentations de traitement péri-

(1) On peut consulter à l'appui de cette vérité une intéressante interview d'un fonctionnaire indigène du Congo belge, publiée récemment dans le *Journal de Bruxelles* (numéro du 17 août 1905) sous la signature de M. l'avocat C^{te}. HERVY.

diques, en raison même de leurs années de service dans un même ressort et en arrivant à supprimer ainsi presque totalement les différences de classe et de rémunération entre les divers sièges.

On peut signaler aussi l'exemple de la magistrature française en Indo-Chine, cité et justifié ainsi par M. A. GIRAULT :

« La magistrature française en Indo-Chine tend à former au sein de la magistrature coloniale un corps à part, inaccessible aux fonctionnaires venus d'ailleurs... Cette tendance ne saurait être trop approuvée. Les magistrats indo-chinois s'attacheront au pays où ils auront toutes chances de rester; ils s'appliqueront à le mieux connaître. Cela vaudra sans doute mieux que de les envoyer dans une autre colonie, où leur connaissance des choses annamites ne leur servirait à rien, pour les remplacer par de nouveaux venus qui auraient tout à apprendre. Les chassés-croisés de fonctionnaires coloniaux ne sont pas seulement coûteux : c'est là leur moindre défaut; leur grand vice est d'entraver l'utilisation rationnelle des aptitudes acquises (1). »

CONCLUSION.

Les principes que nous avons essayé de formuler et justifier ci-dessus constituent des règles importantes pour le recrutement et la formation de la magistrature coloniale : appuyés sur l'expérience pratique tout autant que sur la théorie et le raisonnement, ils peuvent être considérés, dans leur ensemble, comme de nature à assurer une solution satisfaisante de cet important desideratum de l'œuvre de la colonisation.

Mais, d'autre part, ils peuvent apparaître comme difficiles à réaliser partout pratiquement, tout au moins dans leur application prochaine et complète.

Aussi bien, nous semblent-ils susceptibles d'amendements, d'expédients, dans des situations particulières et pendant une période transitoire et provisoire. La poursuite d'un idéal ne doit pas aveugler ; le mieux ne doit pas être l'ennemi du bien.

Et, par dessus tout, il importe de se pénétrer, ici encore, de la vérité de la maxime : « Tant vaut l'homme, tant vaut l'institution. » Elle n'est nulle part plus vérifiée qu'en matière d'expansion mondiale, et particulièrement de judicature coloniale.

(1) A. GIRAULT, *Principes de colonisation*, t. I, p. 504.

DIVISION.

	Pages.
§ 1. — Notions générales	1-4
§ 2. — Séparation entre les fonctions judiciaires et les fonctions administratives ou militaires.	4-7
§ 3. — Relations avec la Magistrature métropolitaine	7-9
§ 4. — Formation spéciale des magistrats coloniaux	10-12
§ 5. — Nature de la préférence à accorder aux juges européens	12-13
§ 6. — Magistrature spéciale à chaque région	13-15
§ 7. — Conclusions	15

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

Ueber die Beschaffung des ethnographischen
Materials.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. S. R. STEINMETZ Dr. juris

Privatdocent de sociologie à l'Université de Leyde.

Die zweite Frage der 5^o Section betrifft die Beschaffung des ethnographischen Materials im weitesten Sinne, denn es gilt hier eigentlich alle Länder die nicht aus eigenen Kräften mehr oder weniger systematisch ihre eigenen socialen und kulturellen Zustände beschreiben, also alle Länder die ausserhalb des europäischen Kulturkreises liegen.

Die Wissenschaft die sich mit diesen Zuständen beschäftigt, die Ethnologie, deren bloss beschreibenden Teil die Ethnographie bildet, befindet sich in einer misslichen und seltenen Lage was die Beschaffung ihrer Materials soweit es aus Beschreibung besteht, betrifft. Zwar sind in manchen Wissenschaften grosse Anstrengungen von Nöten um den wissenschaftlichen Stoff brauchbar zu erlangen, man denke hier an die Zoologie, die Botanik, die Astronomie zum Teil, die Geologie, die Geographie, u. s. w. Aber eine grosse Schwierigkeit kommt bei allen diesen nicht vor; nur in der Ethnographie sind ein längerer Aufenthalt an einer Stelle und dazu Sprachkenntnisse die Bedingung für alle bessere Stoffsammlung, Intimität mit dem betreffenden Volke ist unbedingt nötig, und die lässt sich nicht in wenigen Tagen und ohne Kenntniss seiner Sprache erwerben. Die notwendige

Folge dieser Sachlage ist eine sehr eigentümliche, die in keiner anderen Wissenschaft vorkommen dürfte. Ueberall ist der Fachforscher ohne weiteres am bestem befähigt sein eignes Material zu sammeln; nur müssen für zoologische, botanische, geographische Forschungsreisende einige persönliche Eigenschaften und Befähigungen hinzutreten. Der ethnographische Sammler muss aber besondere Kenntnisse, die der betreffenden Sprachen, besitzen, die der Ethnologe gar nicht braucht und auch gar nicht haben kann, es würde ja das geläufige Sprechen und Verstehen von zahllosen Sprachen heissen. Aber ausserdem macht die erforderliche Intimität mit dem betreffenden Volke, die zu tieferen ethnographischen Studien unbedingt nötig ist, den längeren Aufenthalt unumgänglich. Der beste Ethnologe ist also gar nicht auf einmal fähig im vollem Umfange ethnographische Beobachtungen zu machen. Daher die eigentümliche Erscheinung, dass Ethnographie und Ethnologie, die Beschreibung an Ort und Stelle und die theoretische Verarbeitung dieses Stoffes, gesonderte Teile einer Wissenschaft sind, was sich auch hierin äussert, dass mit wenigen Ausnahmen die selben Personen nicht zugleich Ethnographie und Ethnologe sind.

Ein weiterer Umstand macht diese Trennung noch tiefer. Wie der Ethnologe nicht so leicht zum Ethnographen werden kann, so fällt es dem Ethnographen schwerer als dem Materialsammler in anderen Wissenschaften sich die nötigen Kenntnisse zum theoretischen Studium zu erwerben, weil diese hier ausserordentlich viele und sehr verschiedenartige sind. Und umgekehrt ist es möglich sehr wertvolle ethnographische Beobachtungen zu machen ohne besondere ethnologische Kenntnisse zu besitzen, wie die vielen alten, zu oft unterschätzten Ethnographen beweisen. Sprachkenntnisse, langer Aufenthalt, Intimität mit dem Volke sind in so hohem Grade die Bedingungen erspriesslicher Beobachtung, dass ein Minus an ihnen nicht durch ein Plus an ethnologischen Kenntnissen aufgewogen werden kann. Und die complicirten Verhältnisse die es hier zu beobachten und objectiv zu beurteilen gilt, machen eine wenn nicht sehr vertiefte ethnologische Entwicklung fast zu einer Gefabr. Mit der theoretischen Kenntniss kommen theoretische Vorurteile, Erwartungen, die der geborne und geübte Beobachter, der kein Fachmann, nicht kennt. Sehr grosse Intimität mit dem betreffenden Volksleben könnte allein diese Gefahr aufheben, indem sie ihr ein Gegenwicht gäbe. Auch sehr gründliche ethnologische Ausbildung mit beson-

derer Schätzung der Wahrnehmung und ihrer Methoden würde hier keine Gefahr aufkommen lassen. Im Gegenteil, auch ich glaube, dass solche wahrhaft wissenschaftlich entwickelte, zu Beobachtern ausgebildete Ethnologen die allerbesten Stoffsammler für unsere Wissenschaft abgeben werden. Aber nur diesen untergeordnet behalten die blossen Ethnographen die also keine andere Bedingung erfüllen als die eingehender Volkskenntniss (was Sprachkenntniss und langen Verbleib voraussetzt) ihren grossen unersetzlichen Werth. Sie sind als Beobachter und folglich als Beschreiber weit wertvoller als die Gelehrten deren Ehrgeiz sie verführt möglichst viele Völker zu besuchen und über alle sehr zweifelhafte Notizen zu sammeln.

Die Trennung zwischen Ethnographen und Ethnologen ist also nicht bloss eine natürliche, unvermeidliche Folge der Verhältnisse, sondern in Anbetracht unseres Beobachtungsgegenstandes, gewissermassen ein Vortheil.

Die Hülfe der *Laien* braucht bei unserer Stoffsammlung also gar nicht verworfen zu werden, ja sofern sie die genannten Bedingungen nur vollständig erfüllen, ist ihre Arbeit von eigentümlichem Werte, eigentlich unersetzlich.

Wir sind jetzt in der Lage unsere Frage zu beantworten.

Zwei Weisen der ethnographischen Stoffsammlung sind hier überhaupt möglich. Die durch ortsansässige Personen, und die durch hingereiste Ethnologen. Die ersteren werden fast immer keine ethnologischen, ja überhaupt keine wissenschaftliche Vorbereitung haben; den zweiten wird die grössere Intimität mit dem betreffenden Volke fast nie erreichbar sein, weil sie sich nicht so lange an der einen Stelle aufhalten werden. Dagegen sind sie vorbereitete Wahrnehmer.

Aus dem Vorhergehenden wird deutlich sein, dass, meiner Meinung nach, die Ethnographie sich auf die Arbeiten beider stützen kann und darf.

Sehr nützlich können auch die Beiträge einer dritten Kategorie von Beobachtern sein, die der wissenschaftlichen Reisenden, die aber nicht eigentlich ethnologisch vorgebildet sind, Mediciner, Anthropologen, Linguisten, Biologen, etc. Als Beobachter können sie höher stehen als die ortsansässigen Laien, doch fehlt ihnen die Intimität mit dem Volke, den reisenden Ethnologen stehen sie nach in Bezug auf Fachkenntniss. Sie dürfen also keineswegs als die idealen Ethnographen gelten. Es wird sich dies besonders bemerkbar machen

bei den Punkten die der naturwissenschaftlichen Beobachtung, der Messung und Photographirung nicht zugänglich sind, also der religiösen, socialen, juridischen, statistischen, moralischen, psychischen Erscheinungen. Und gerade diese beanspruchen die eingehendste Beobachtung und Beschreibung, da sie am ehesten verschwinden oder verändern. Für sie, mehr noch als für die anderen ethnographischen Erscheinungen (äusserer Kulturbesitz z. B.) gilt es Eile zu machen. Alle diese Thatsachen, mit Ausnahme vielleicht und zum Teil der religiösen, werden äusserst stiefmütterlich behandelt, in fast allen ethnographischen Beschreibungen. Doch legt die Ethnologie den höchsten Wert auf dieselben (!). Ihre Entdeckung, genaue Schätzung und deutliche Beschreibung gehören gewiss zu den schwersten Aufgaben der ethnographischen Wahrnehmung. Wir können als sicher annehmen, dass gerade in diesen Abschnitten alle unsere ethnographischen Monographien die schwersten und meisten Fehler enthalten werden, die später am schwierigsten zu corrigiren sind und den nachtheiligsten Einfluss auf die theoretische Forschung üben. Man denke an die höchst ungenauen, unvollständigen und unbetraubaren Angaben über das Eigenthum!

In welcher Weise lässt sich hier Besserung schaffen? oder: wie können wir mehr und bessere Beschreibungen von Naturvölkern erhalten?

1° Die ortsansässigen Volkskenner können in verschiedener Weise für unsere Zwecke gewonnen werden, z. B. durch mässiges Honorar, durch Ehrenbezeichnungen; besonders von der mässigen Honorirung würde ich viel erwarten.

2° Diese Dilettanten können und müssen durch Fragebögen (Questionnaires) zu besserer und vollständiger Nachforschung und Beschreibung angeleitet werden.

3° Auch die nicht ethnologisch geschulten Forschungsreisenden brauchen diese Fragebögen in hohem Grade. Ich komme auf diese Questionnaires zurück.

4° Von dem grössten Werte für das so notwendige Studium der

(!) Vergl. meinen Vortrag: « Die Aufgaben der Social-Ethnologie », im Correspondenz-Blatt der Deutschen Anthropologischen Gesellschaft, n° 41, 1903.

Natur- und Halbkulturvölker wäre die Herstellung der Möglichkeit tüchtiger ethnologischer Berufsausbildung mit besonderer Berücksichtigung der Wahrnehmungsmethoden. Es scheint mir aber fraglich, ob hierzu die Errichtung eines besonderen Instituts nöthig sei. An den grösseren Universitäten aller Kulturländer fehlen wohl noch wenige Fächer um eine ethnologische Ausbildung an ihnen zu ermöglichen. Es scheint mir empfehlenswerter auf die Austüftung dieser Lücken anzudringen resp. dazu beizutragen, als sich für die Errichtung eines neuen Instituts anzustrengen, das immer den Nachteil der Centralisation besitzen müsste.

Die Hauptsache scheint mir zu sein, erstens die Eröffnung unserer Universitäten für die Ethnologie, die Beachtung ihrer Ansprüche, und zweitens die Erweckung des Interesses aller kolonienbesitzender Regierungen für die eminent praktische Bedeutung der Ethnologie und der ethnographischen Erforschung und Beschreibung der in ihren Bereich fallenden Naturvölker. Er gibt hier noch sehr viel zu thun.

Die Aussendung von tüchtig vorbereiteten Fachethnologen wäre die natürliche Folge des hier einmal, aufgeweckten Interesses. Dieselbe sollte von besonderen ethno- und geographischen Instituten aufs kräftigste unterstützt werden.

Diese fachmännische Arbeit, auch wenn bedeutend häufiger und besser als jetzt, wird nie die Hülfe der so zahlreichen, überall verbreiteten befähigten Dilettanten überflüssig machen, aus den oben angedeuteten Gründen. Die Questionnaires bleiben ein durchaus unentbehrliches Hilfsmittel. Sie müssen also so gut wie nur möglich gemacht werden.

Wir besitzen deren jetzt eine nicht geringe Anzahl, die in der « Enquête ethnographique et sociologique » aufgezählt werden; hinzu kommen noch die von Keller (1) und die speciell sociologisch-juristische von mir für die « Internationale Vereinigung für vergleichende Rechtswissenschaft und Volkswirtschaftslehre zu Berlin » und für die « Deutsche Kolonialgesellschaft » ausgearbeitete, die noch nicht veröffentlicht wurde.

Es scheint mir ein sehr guter Gedanke von dem Entwerfer der belgischen Enquête den allgemeinen und die speciellen Fragebögen zu trennen. Nur möchte ich zwischen den ganz allgemeinen, zur

(1) « Queries in Ethnography », 1903.

vorläufigen Orientation geeigneten Fragebögen die auch die Anthropologie und Linguistik umfassen, und den ganz speciellen die nur mit einzelnen Fragen sich beschäftigen, einen Platz für die Kategorie beanspruchen, die, wie die von mir entworfene, ein besonderes Gebiet mehr « en détail » aber zugleich vollständig durchmustern. Wahrscheinlich wird ja der eine Dilettant (wie der eine Fachmann) mehr für diese Hauptabteilung der Ethnologie Interesse fühlen, der Andere mehr für jene. Die Zerschneidung einer Abteilung in zahllose Kapitelchen, jedes mit einem eigenen Fragebogen scheint mir aber ein bischen gefährlich; man hat ja in der Theorie schon viel zu sehr die allerengsten Zusammenhänge zwischen den verschiedenen Seiten des primitiven wie des kultivirten Volkslebens vernachlässigt, — muss das jetzt auch in die Wahrnehmung eingeführt werden?

Ob es wünschenswert die Entwerfung und Verbreitung der Questionnaires, sowie die Verarbeitung ihrer Antworte centralisirt zu betreiben? Ich glaube die Frage verneinend beantworten zu müssen. Nicht nur scheint mir die Durchführung dieser Centralisation sehr schwierig, ja unmöglich: würde das Smithsonian Bureau of Ethnology sich je einer fremden Centralstelle unterwerfen? ginge es an dasselbe zu diesem Range über alle europäischen Institute zu erheben? ist es denklich, dass London, Paris, Berlin auf ihre Selbständigkeit verzichten würden? Aber unerwünscht scheint mir die Sache auch. Es ist gut, dass mehrere Geister zu gleicher Zeit auch auf diesem Gebiete ihre Eigenart zur Geltung bringen können. Die Vorteile der Verschiedenheit, des Wetteifers, des Lernens von einander würden sonst verlustig gehen. Der Schaden wird durch die fraglichen Vorteile der Uniformität keineswegs aufgehoben.

Die Mittel zur Hebung der ethnographischen Forschung sind also nach meiner Ansicht die folgenden:

1° Aufnahme der ethnologischen Wissenschaft an den Universitäten;

2° Besondere Uebung der ethnologischen Fachreisenden in den Wahrnehmungsmethoden, nicht allein in denen der fassbaren Gegenstände, sondern auch in den socialen und psychologischen;

3° Entwerfen und Verbreiten von gründlichen, anregenden Questionnaires zum behuf der ortsansässigen Dilettanten sowie der nicht ethnologischen wissenschaftlichen Reisenden;

4° Aufweckung des Interesses der ortsansässigen Dilettanten zur

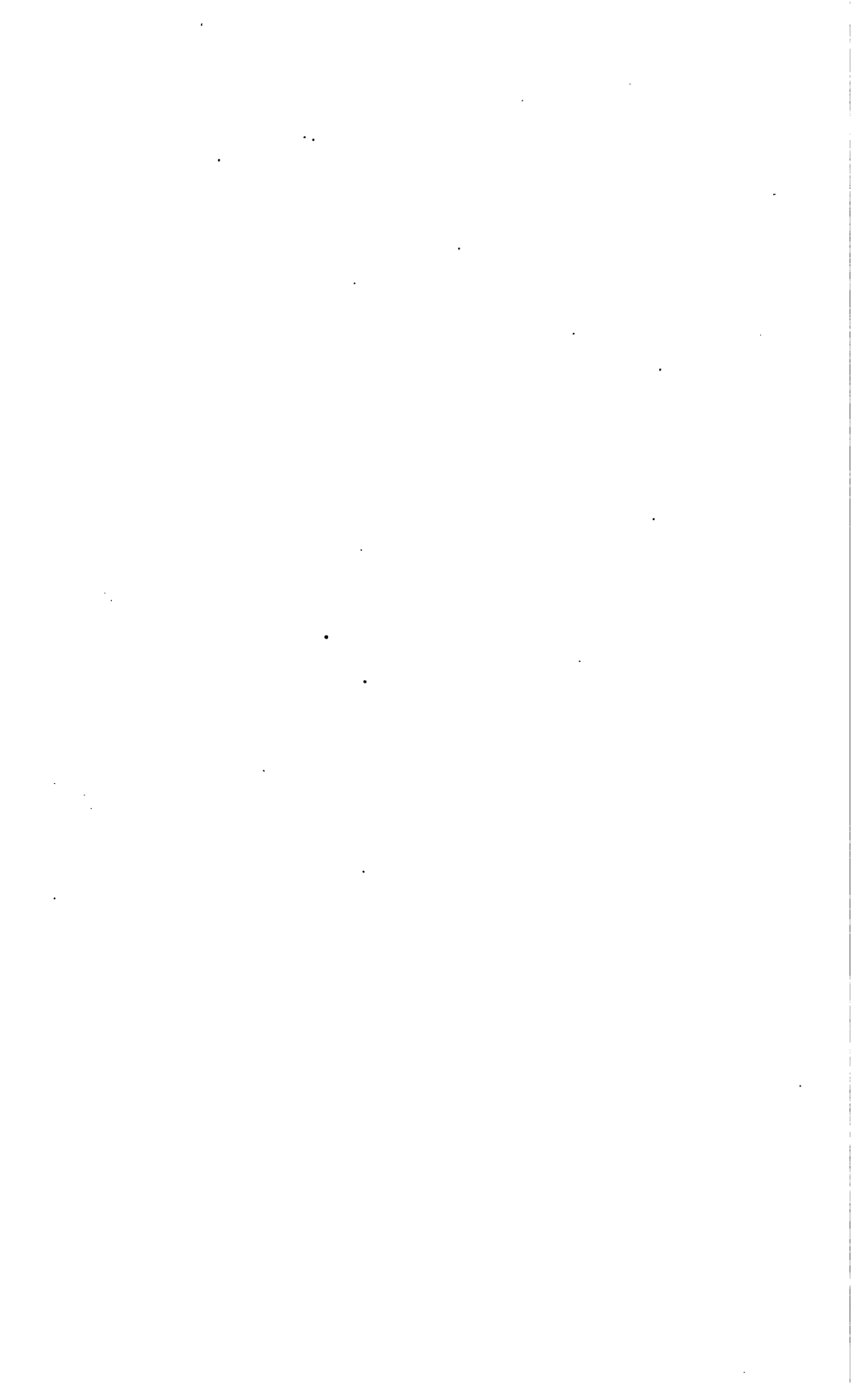
Beantwortung dieser Questionnaires durch verschiedenartige Belohnungen;

5° Aussendung von Fachethnographen durch Regierungen und Gesellschaften, wobei am liebsten je ein bestimmtes Gebiet gründlich und systematisch studirt werden müsste;

6° Zweckmässige Veröffentlichung aller Resultate;

7° Einführung von regelmässigen (nicht zu häufigen) internationalen Congressen von Berufsethnographen und Ethnologen, da deren Interessen nun einmal auf den Anthropologen- und Geographencongressen nicht zur vollen Geltung kommen können.

Mit allen Maassregeln zur Hebung der ethnographischen Forschung hat es bekanntlich die dringendste Eile. Alles Andere bleibt, aber die Naturvölker schwinden und verderben, und am meisten gilt das für die socialen und psychischen Erscheinungen. Der letzte Termin zu ihrem Studium ist angefangen; versäumen wir ihn, so lässt sich das in aller Ewigkeit nicht wieder nachholen oder gutmachen! Regierungen und besseres Publikum, auch das der Universitäten, müssen von dieser ersten Wahrheit durchdrungen werden. Das ist unsere erste Aufgabe.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

L'Expansion belge au point de vue agricole.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Em. TIBBAUT

Membre de la Chambre des Représentants.

La Belgique est le pays classique de l'agriculture. Elle vient de le démontrer une fois de plus en résistant, mieux que d'autres, à la crise qu'avaient provoquée, dans les campagnes, l'industrialisme par la tendance à l'exode rural et la concurrence des pays producteurs nouveaux par la chute du prix des céréales ⁽¹⁾.

Mais, *au dehors*, elle n'a pas pris sa place légitime dans l'extraordinaire mouvement économique qui conquiert de plus en plus aux industries agricoles les terres immenses, longtemps perdues pour la production, et qui fera du XX^e siècle le siècle de l'expansion agricole.

Deux facteurs agissent avec une puissance croissante : d'une part, les moyens de transport, qui rapprochent la production de la consommation, et, d'autre part, l'industrie frigorifique, qui, en conservant aux produits leur fraîcheur, permet de les apporter à grande distance sur le marché international.

Depuis que les fruits, le beurre et la viande, derniers résultats des transformations agricoles, se transportent à l'égal des céréales, les

⁽¹⁾ E. TIBBAUT, *Un chapitre de l'évolution agricole*. (REVUE GÉNÉRALE AGRONOMIQUE DE LOUVAIN, 1905.)

terres les plus reculées peuvent être fécondées par les capitaux et par le travail. Là où la culture est impraticable à défaut de main-d'œuvre, l'élevage y pénètre trainant avec lui soit l'industrie du beurre, soit l'industrie de la boucherie et les industries dérivées.

Le champ de l'agriculture s'élargit ainsi à l'infini, augmentant la richesse générale et le bien-être de l'humanité. Les capitaux des pays riches viennent au secours des pays jeunes, qu'ils enrichissent en stimulant l'activité des populations indigènes, ou en utilisant les bras des colons.

Ce mouvement économique est l'un des plus puissants que les siècles aient vu ; il est bienfaisant et fécond ; loin d'imiter le système de domination espagnole qui épuisait la colonie en lui prenant ses richesses minérales, il puise, en la développant toujours, à la source inépuisable de la productivité du sol.

Les plaines de la Sibérie, grâce à l'initiative des Anglais et des Danois, se sont ouvertes à l'industrie du beurre, et l'on assiste à ce phénomène curieux d'un pays producteur de beurre, le Danemark, consommant le beurre de Sibérie, pour pouvoir fournir à Londres son propre beurre, qui l'emporte en qualité (1).

L'Océanie, où les Belges et les Anglais ont largement contribué à défricher le sol et à développer l'élevage, envoie en Europe des quantités considérables de viande et de beurre.

L'Amérique du Sud et surtout la République argentine ont vu se développer, avec une rapidité extraordinaire, le commerce de la viande et du beurre ; l'activité industrielle s'y est acclimatée si bien qu'elle s'y développe d'elle-même ; c'est ainsi qu'en ce moment se poursuit l'utilisation du petit lait, par l'élevage et l'engraissement du porc.

Le Canada, dont toutes les nations se disputent le territoire agricole, va doubler sa superficie de culture et de pâturages par l'établissement du nouveau chemin de fer transcanadien, l'œuvre géniale qu'élabora le premier ministre, Wilfried Laurier, et qui se complétera par des travaux maritimes très importants.

En Égypte, l'irrigation et la culture du coton ont produit des richesses considérables.

La République argentine, à son tour, a introduit la culture du

(1) PRATT, *The organisation of the agriculture*. New-York, 1904.

coton, en recourant au concours des planteurs de la Louisiane, et ces produits sont vantés parmi les meilleurs (1).

Dans cette merveilleuse expansion agricole, le peuple allemand a une part importante par l'établissement de colons et aussi par la création de lignes de navigation avec installations frigorifiques; mais c'est l'Angleterre, imitée depuis par l'Amérique, qui a pris la première place. Des firmes puissantes ont installé dans les grands ports des machines frigorifiques qui concentrent les marchandises pour les conserver et les confier aux steamers. En mettant ainsi à la disposition de la consommation mondiale des produits agricoles, elles les ont mis en valeur, elles en ont encouragé la fabrication et elles ont, par voie indirecte, enrichi le monde de toute la fertilité de ces immenses étendues de terrains précédemment délaissées (2).

La Belgique n'a pas pris suffisamment contact avec ce mouvement puissant, qui doit se développer par son propre succès. Sur le terrain des grandes industries de la métallurgie et des transports, elle a franchi hardiment la frontière, et elle s'est décidée à l'action là où elle lui paraissait devoir être rémunératrice. Elle devrait se préparer à agir de même sur le terrain des industries agricoles. C'est ce que nous nous proposons d'examiner dans ce rapport.

Nous nous placerons en dehors de l'idée coloniale proprement dite. Tout ce qui concerne l'État libre du Congo a été l'objet d'une sollicitude auguste qui poursuit un plan d'ensemble et qui n'a rien oublié pour assurer à la grande œuvre congolaise le concours d'agents et de collaborateurs dignes d'elle.

Nous examinerons successivement les deux éléments de l'expansion agricole, qui ont leurs rôles propres, rarement confondus : l'élément cultivateur et l'élément supérieur, représenté par le haut enseignement, la direction ou l'industrie.

A. — *Élément cultivateur.*

De nombreux Belges ont suivi le mouvement d'émigration qui a

(1) Rapport fait par le Gouvernement de la République argentine pour la récente exposition de Buenos-Ayres.

(2) Parmi les firmes anglaises on peut citer : Nelson brothers, Macdonald, propriétaire des machines frigorifiques Hercules, Lowel and Christmas. A mentionner aussi la firme Brougham de Chicago.

entraîné l'Europe depuis quelques années (1) La plupart appartiennent au monde agricole. Ils ont généralement réussi à conquérir des situations favorables.

Les colons belges établis aux États-Unis d'Amérique et au Canada se sont de préférence appliqués à la culture maraîchère et horticole autour de grands centres. Ils ont pris dans l'agriculture la partie qui demande le plus de compétence et de soins et qui, pour ce motif, leur est laissée par les autres colons en quasi-monopole.

Habitué en Belgique à suppléer à l'épuisement du sol par l'engrais et le travail de la bêche, ils ne reculent devant aucune peine pour obtenir de la terre le maximum de rendement et pour reconstituer la force productrice que la récolte non compensée affaiblit annuellement. On les voit souvent mettre à profit les déchets des villes que l'agriculteur américain néglige à tort; et ils appliquent ainsi les conseils pressants que la science donne pour prévenir l'excessif appauvrissement d'un sol, perdant chaque année un peu de sa substance fertilisante.

Aussi n'est-il pas de colon qui soit estimé à l'égal du Belge. Récemment encore, un ministre du Canada nous faisait l'honneur de l'affirmer, et exprimait le vœu de voir se multiplier l'immigration belge.

Les Belges qui émigrent comme cultivateurs n'ont pas besoin d'autre formation que la pratique de l'agriculture belge. Il leur suffit d'observer le mode de travail qui convient au pays d'adoption; ils n'ont aucune peine à se l'approprier et, éventuellement, à l'améliorer.

Le défaut principal qu'on a pu reprocher à la plupart des émigrants belges est d'avoir manqué au début de ressources financières. C'étaient plutôt des ouvriers agricoles que des exploitants aisés; pour beaucoup, les débuts ont été très pénibles. Aussi les consuls sont-ils unanimes pour déconseiller l'émigration agricole sans ressources. Aux colons qui disposent de moyens, ils donnent le conseil de ne s'établir qu'après avoir étudié le pays, par exemple après avoir suivi pendant quelques temps l'exploitation d'une ferme.

Dans les États-Unis d'Amérique, il se produit en ce moment un courant impétueux d'émigration vers le Canada, vers les régions qui

(1) D'après l'*Annuaire statistique de Belgique* de 1904, page 128, la moyenne annuelle, de 1891 à 1900, a été de 21,304 émigrants et pour l'année 1903 de 24,791. Il s'agit là de l'émigration générale dont une très grande partie profite à la France.

vont être traversées par le nouveau chemin de fer transcanadien; à l'inverse de ce qui se produit en Belgique, l'émigrant américain est, non pas l'ouvrier agricole, mais l'exploitant aisé qui réalise ses propriétés et qui a presque une idée de spéculation en affectant ses ressources à la création d'une nouvelle exploitation, appelée à croître en valeur.

Jusqu'à quel point conviendrait-il d'encourager l'émigration agricole?

L'Angleterre l'encourage en la considérant plutôt comme une assistance par le travail. Elle y destine les sans-travail des grandes villes et les fait servir le plus possible à des entreprises d'industrie agricole. Le Canada a offert à l'Armée du Salut d'Angleterre, qui l'a acceptée, une immense étendue de terres destinée à une colonie agricole (1).

L'Allemagne aussi semble voir avec faveur l'expatriation non seulement vers sa colonie de Cameroun, mais vers l'Amérique du Sud et du Nord.

Les grands pays peuvent trouver dans ce rayonnement des nationaux une augmentation d'influence qui consolide leurs liens commerciaux et industriels avec les pays d'émigration. Ainsi, dans l'Amérique du Sud, l'Allemagne a acquis une grande situation par ses colons, qui sont groupés en des centres importants, qui restent en rapport d'affaires avec des maisons de commerce allemandes et qui demeurent en contact avec la mère-patrie par la langue et les publications (2).

Dans le Canada, le colon de langue anglaise remplit aussi un rôle politique; il réagit contre l'élément français, qui jadis avait le monopole de l'agriculture et qui a la part dominante dans le gouvernement du dominion.

Mais ces considérations n'ont guère d'application pour la Belgique. Le pays est, comparativement à d'autres, si petit que l'émigration agricole apparaît difficilement avec une autre portée que celle de l'établissement personnel du colon. L'émigrant belge, s'il n'exerce le commerce ou l'industrie, est aisément noyé dans les flots étrangers qui l'enveloppent.

(1) H. RIDER HAGGARD, *The poor and the land*, Report on the Salvation army colonies. London, Longmans, Green, and Co, 1903.

(2) *Mryers historisch-geographische Kalender*.

Il existe des centres de colons belges, et tous les efforts devraient tendre à former des groupements assez puissants pour conserver un caractère propre (1). Mais faut-il aller jusqu'à encourager l'émigration des travailleurs agricoles?

Le conseil se comprendrait s'il n'y avait plus de place en Belgique; mais tel n'est pas le cas. L'expansion agricole peut se faire aussi aisément à l'intérieur qu'à l'extérieur. La population agricole, qui a diminué dans tous les pays voisins (Angleterre, Allemagne, France), ne se développe pas suffisamment en Belgique; elle a même reculé d'une façon persistante dans quatre arrondissements et dans l'ensemble des communes de moins de 2,000 habitants. Notre législation fiscale, en contrecarrant l'acquisition, la libération et la conservation de la petite propriété immobilière, fait tout ce qu'elle peut pour provoquer et aggraver ce mal de l'exode rural. Les exploitations modestes font défaut, au point que les mariages et, par conséquent, les natalités en sont ralentis (2). Si l'on veut songer à expatrier la population agricole, il importerait d'abord de la développer en facilitant son existence sur le sol belge.

Mais ce n'est pas un motif de fermer l'horizon aux yeux de ceux de nos compatriotes qui, se sentant à l'étroit, voudraient trouver au dehors un champ plus vaste à leur activité. Il faut les éclairer en s'adressant de préférence aux agriculteurs qui, par leurs ressources financières, sont dans de meilleures conditions pour chercher fortune ailleurs.

B. — *Élément de direction agricole.*

L'expansion mondiale intéresse davantage l'agriculture belge dans son élément de direction, de connaissance technique, d'industrie agricole.

C'est l'ingénieur agricole qui doit regarder le monde comme son champ normal d'action.

En Belgique, il a pour mission de diriger les grandes exploi-

(1) Suivant l'*Annuaire statistique de Belgique* pour 1904, il se trouvait en 1895, dans la République argentine. 5,402 Belges. On connaît des groupes de belges à Détroit, à Rochester et dans les États-Unis, et ceux de Saint-Alphonse, de Bruxelles, etc., au Canada.

(2) E. TIBBAUT, *Commentaire législatif*. Siffer, 1903. — II. Rapport à la Chambre des Représentants, n^o 13 et suiv.

tations ou de répandre la science appliquée dans toutes les couches rurales. Mais les universités distribuent chaque année des diplômes si nombreux qu'il y a pléthore sur place et qu'il faut regarder au dehors. C'est cette préoccupation de l'entreprise à l'étranger qui doit pénétrer le haut enseignement agricole.

Deux éléments y méritent plus de place : d'une part, la géographie économique, qui indique le champ d'activité, d'autre part, la connaissance des langues, qui en ouvre l'accès.

Connaitre les pays et leurs ressources est la première condition pratique pour diriger l'esprit d'entreprise. C'est un avantage considérable que de devancer la concurrence éventuelle dans l'étude du terrain sur lequel elle peut s'exercer.

Les recueils consulaires, les rapports, les revues, les livres fournissent des renseignements éparpillés. La géographie les réunit et les groupe méthodiquement; c'est par là qu'elle est indispensable pour la formation de l'ingénieur agricole.

Il existe des ouvrages allemands importants, tout récents : *Allgemeine und specielle Wirtschaftsgeographie*, par le Dr Ernst Friedrich, Leipzig, Goscher, 1904. — *Grundriss des Handelsgeographie*, par le Prof Eckert, Leipzig, Goscher, 1904. M. De Wildeman, le distingué et actif conservateur du Jardin botanique de Bruxelles, en a montré l'importance pour l'enseignement. On ne saurait assez y insister.

* * *

Un moyen d'instruction dont l'Allemagne et l'Angleterre se servent depuis de longues années est le musée ethnographique général et spécial.

Le Musée ethnographique de Berlin agit comme celui de South Kensington. Il vulgarise les notions économiques sur les divers pays; le classement des produits, encadrés et illustrés de photographies, met à la portée de tous un enseignement général et donne aisément une idée superficielle des pays.

Le musée spécial, tel que le nouveau musée agricole de la *Königliche landwirtschaftliche Hochschule* de Berlin, s'adresse aux spécialistes et a une force d'enseignement plus pénétrant.

Dans la même voie, le Musée de Tervueren, pour sa sphère spéciale, peut, s'il est complété, devenir un modèle sur lequel devraient se modeler les musées plus généraux.

Leur création est d'une utilité incontestable; et pour augmenter leur puissance de rayonnement, il conviendrait d'en rendre des parties mobiles; celles-ci peuvent servir à l'appui d'un enseignement ambulante. L'Autriche a organisé sur ce pied son musée commercial. L'Allemagne et l'Angleterre ont fait de même pour les musées industriels, dont les parties mobiles servent à l'enseignement professionnel.

* * *

Les langues étrangères, surtout l'anglais et l'espagnol, devraient faire partie intégrante de l'enseignement donné aux ingénieurs agricoles.

On objecte parfois que cette étude se fait mieux sur place dans le pays où l'on se fixe. Mais on perd de vue que la langue est nécessaire, non seulement pour exercer l'industrie dans le pays d'adoption, mais aussi pour s'orienter et se guider dans le choix des pays et de l'industrie à y exercer.

Avant de se fixer dans un pays, il faut connaître les espérances qui vous y conduisent et qui vous le font choisir de préférence à d'autres. Or, ce n'est que par la langue étrangère qu'on peut faire cette étude comparative. Elle est pour l'ingénieur agricole le moyen d'étendre le champ de son activité et de faciliter le choix des affaires. Elle est, en général, la clef qui ouvre le monde à l'esprit d'entreprise.

On ne saurait méconnaître l'importance du rôle que le Belge pourrait jouer dans le monde au double point de vue de la direction — enseignement ou service public — et des industries agricoles.

De nombreux pays ont fait appel à la Belgique pour obtenir des professeurs dans le haut enseignement et des directeurs de services publics agricoles; la situation que nos compatriotes y ont acquise par leur mérite ne fera qu'augmenter les sympathies et la confiance.

Partout, surtout dans les pays neufs en voie de développement, les pouvoirs publics concentrent leur attention sur l'agriculture, qui est le premier élément de richesse nationale. Ils y appliquent de plus en plus les notions de la science par l'organisation de l'enseignement.

Des instituts, des écoles agricoles surgissent sur tous les points du monde; les progrès brusques qu'ils ont aidé à réaliser dans les

États-Unis d'Amérique et au Canada en feront encore ressortir l'utilité.

La carrière des hommes de science agricole s'élargit ainsi de jour en jour. Ce n'est pas dépasser les limites d'une légitime ambition que de souhaiter que la Belgique y soit largement représentée.

Dès maintenant, il est consolant de parcourir la liste des élèves sortis de l'Université de Louvain, de l'Institut de Gembloux et de l'Institut de commerce d'Anvers. On les voit fréquemment à l'étranger au sommet du haut enseignement et des administrations publiques. Il ne semble pas téméraire, lorsqu'on prend en considération l'esprit de méthode, de travail et d'honnêteté qui caractérise le peuple belge, d'espérer des succès plus grands encore et de rêver à la conception de la Belgique servant de pépinière d'hommes pour l'expansion agricole mondiale.

Les entreprises privées, les industries agricoles sous toutes leurs formes ne sont pas moins dignes de toute l'activité de nos ingénieurs agricoles à l'étranger.

La culture ordinaire les intéresse moins; en dehors de l'élevage en grand, l'exploitation agricole, même dans les pays neufs, n'ont généralement pas une extension suffisante pour exiger la capacité d'un ingénieur.

M. Pierre Leroy-Beaulieu (1) a démontré que les États-Unis d'Amérique forment de moins en moins un pays de grande culture; la culture se heurte aux difficultés de la main-d'œuvre; elle tend à se réduire à la capacité de travail de la famille, augmentée de toute la puissance des machines agricoles.

Ce sont plutôt les industries dérivées de l'agriculture qui doivent solliciter l'attention de l'ingénieur agricole, telles les fabriques de beurre, de conserves de viande, de fruits, de légumes, de sucres, les abattoirs frigorifiques, les distilleries, etc. Elles permettent de mettre

(1) *Les États-Unis au XX^e siècle*. Colins. Paris, 1905.

Le Mexique au début du XX^e siècle. L'agriculture et les mines; reproduit dans le BULLETIN DU COMITÉ CENTRAL DU TRAVAIL INDUSTRIEL, 1^{er} septembre 1905.

Voir aussi : *United States, Report of the Secretary (YEARBOOK OF THE DEPARTMENT OF AGRICULTURE, 1903)*.

en valeur les produits des populations indigènes ou des colons ; c'est par elles que l'Angleterre a donné à son mouvement économique une impulsion nouvelle.

La géographie économique a pour but de faire connaître les richesses à mettre en valeur. Les rapports des consuls présentent à cet égard un bien grand intérêt ; mais si les consuls étaient des spécialistes au point de vue agricole, leurs études et leurs mémoires deviendraient un trésor inépuisable, toujours rempli de nouveaux conseils.

L'Allemagne, dans de nombreux pays, a adjoint un ingénieur agricole au corps consulaire et leur concours est hautement apprécié. La publicité la plus large est organisée autour de leurs rapports⁽¹⁾.

Au Congrès de géographie de 1893, M. Barbier, de Nancy, avait proposé comme vœu que les sociétés de géographie centralisassent les documents d'émigration transmis par le Ministère et les fissent connaître au public.

Le système réalisé en Belgique par le *Bulletin consulaire* a une allure moins scientifique et a le grand défaut d'avoir peu de contact avec le public.

L'Institut international d'agriculture, créé par l'initiative éclairée du roi d'Italie, aura à s'occuper aussi de l'émigration et de la Bourse du travail agricole ; cet objet, suivant l'intéressant commentaire qu'en a fait le comte Sabini, attaché commercial de l'ambassade d'Italie, à Paris, a une haute portée sociale et économique⁽²⁾.

Divers pays se préoccupent de répandre les idées de colonisation ; mais ils ont surtout en vue leurs propres colonies — et nous n'avons pas ici à les suivre dans cette direction. Nous préférons, au surplus, renvoyer au *Bulletin du jardin botanique de l'État*, à Bruxelles (novembre 1902) ; M. De Wildeman y a publié une étude remarquable sur ses visites aux instituts botaniques et coloniaux de Berlin, Dresde et Paris en 1902.

* * *

Les ingénieurs agricoles, qui sont les premiers intéressés dans ces études, devraient faire contribuer plus efficacement leurs organismes

(1) *Mitteilungen des deutscher Landwirtschafts Gesellschaft.*

(2) *Journal de la Société centrale d'agriculture de Belgique*, mars 1905, p. 171.

à l'expansion agricole. Ils sont groupés puissamment par des liens permanents. Déjà maintenant ces associations se préoccupent de rechercher des places pour leurs membres. Mais elles auraient bien plus de succès si elles élevaient leurs préoccupations d'un degré et si elles s'appliquaient à la découverte de ces puissantes industries agricoles qui semblent rester le monopole de quelques grandes firmes anglaises et américaines. Une fois la veine trouvée, elle donnerait des ressources durables, qui assureraient le bien-être et la prospérité à de nombreux compatriotes.

CONCLUSIONS.

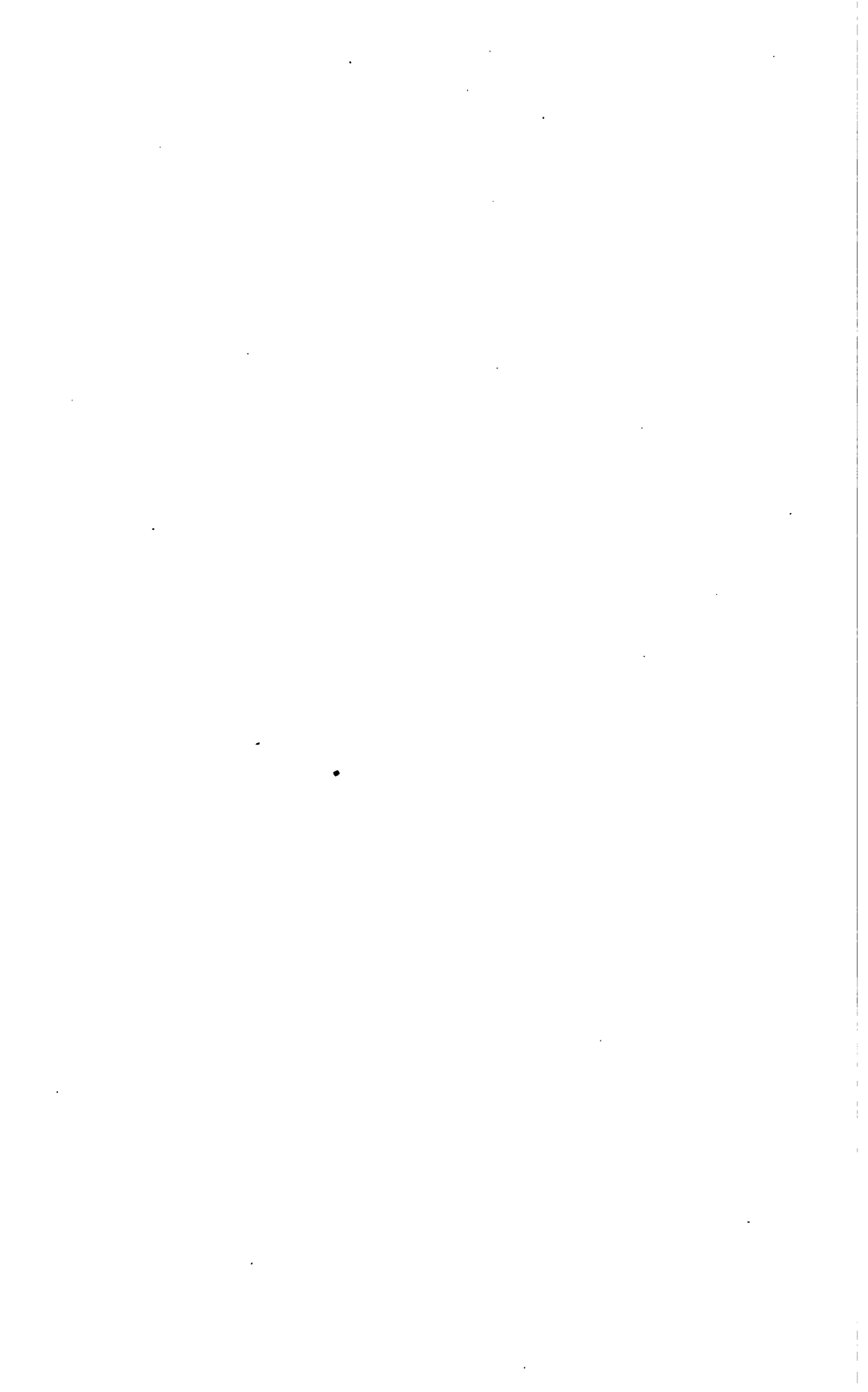
Il est à désirer :

1° Que dans le haut enseignement agricole une large part soit faite à la géographie économique et aux langues étrangères ;

2° Que des ingénieurs agricoles soient attachés au corps consulaire dans certains pays ;

3° Que, outre le Musée colonial, un musée ethnographique général soit créé pour faire connaître les champs d'activité économique, notamment au point de vue de l'agriculture et des industries dérivées ;

4° Que les associations d'ingénieurs agricoles s'organisent pour se renseigner sur les industries agricoles et pour en créer éventuellement à l'étranger, en collaboration avec des institutions de crédit.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS.

**Quels sont les meilleurs moyens de donner
aux jeunes gens
le goût des entreprises à l'étranger ?**

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Gaston T'SERSTEVENS.

Depuis douze ans, je voyage presque chaque hiver à la poursuite du joyeux soleil et des douces journées printanières.

J'aime le voyage, non seulement parce qu'il me procure d'incomparables distractions, un plaisir incessant ; parce qu'il fait succéder à mes yeux émerveillés un série de tableaux aux effets inattendus, aux couleurs nouvelles ; mais, bien plus encore, parce qu'il me permet de parcourir et d'étudier le vaste champ où l'activité commerciale des grands pays producteurs s'exerce et lutte avec une énergie toujours croissante.

J'aime le voyage, parce que j'aime mon pays et que j'apprends à le mieux connaître, à l'apprécier plus justement en le comparant aux contrées que je visite.

Que de progrès réalisés depuis peu d'années ! Que de centres civilisateurs créés là où l'anarchie régnait ! Que de débouchés commerciaux dont on ne pouvait prévoir l'existence il y a vingt ans à peine.

Mais s'il me plaît de me réjouir du progrès accompli, je dois constater aussi qu'on pourrait faire mieux et que, notamment, les Belges pourraient améliorer beaucoup la situation de leur commerce extérieur.

Pour arriver à ce but, il faut qu'un très grand nombre de jeunes gens appartenant à toutes les classes de la société, des plus élevées aux plus humbles, s'expatriant, deviennent les agents de notre commerce. En un mot, qu'un véritable mouvement populaire se produise. Seul le grand nombre produira de grands effets.

Comment former ces vocations? Telle est la question qui se pose.

Que de fois j'ai songé à cet important problème, y réfléchissant au cours de mes voyages ou repassant dans ma mémoire les conversations suscitées autour de moi à l'occasion de mes pérégrinations plus ou moins lointaines.

Donner aux jeunes gens le goût des entreprises à l'étranger est chose assez facile, mais qui dépend surtout d'une condition moins aisée à réaliser : « Donner aux parents le désir de voir leurs enfants faire carrière à l'étranger. »

PREMIÈRE PARTIE

PROPAGANDE CHEZ LES PARENTS

Il faudrait au jeune homme qui veut s'expatrier pour toujours, ou seulement pour un temps assez long, une volonté, une énergie impossible à acquérir, je dirais même un manque de cœur, pour passer outre aux sollicitations de toute sa famille. Et ici je parle seulement de sollicitations : Que dire des cas où ceux qui ont une autorité sur lui opposent à ses désirs un irrévocable veto?

Nous nous heurtons ici à un sentiment humain éminemment respectable : l'amour des enfants, le désir de les conserver près de soi et, plus encore, la crainte pour celui qu'on aime du danger et des aventures hasardeuses.

N'est-il pas vrai cependant que si nous parvenions à convaincre nos concitoyens que les carrières à l'étranger offrent d'incontestables avantages, que ces carrières sont sûres, garantissent l'avenir, que leurs enfants courent infiniment moins de dangers matériels et moraux qu'ils ne le croient, n'est-il pas vrai, dis-je, que les oppositions diminueraient notablement? Que les sympathies se montreraient plus vives? Et que nous verrions chez nous ce qui se passe en Angleterre : les parents pousser leurs enfants à voyager, à s'établir à l'étranger, à chercher fortune tant aux colonies que dans les pays d'Extrême-Orient et des Amériques?

D'immenses progrès ont été réalisés et je me plais à dire que le temps où l'on demandait, lorsqu'un jeune homme s'en allait en

voyage, quel mauvais coup il avait commis, est déjà lointain, que le voyageur n'est plus considéré comme un coupable « fugitif et latitant ». Je reconnais même qu'il est entouré d'une curiosité sympathique, mais il me paraît que cette sympathie ressemble encore beaucoup à celle dont tous les originaux bénéficient de par le monde.

Comme je le disais plus haut, la crainte de voir leurs enfants se lancer dans des entreprises hasardeuses est surtout la raison qui pousse les pères de famille à s'opposer au départ de leurs enfants.

Montrons à ces hommes sages et prudents qu'il existe un grand nombre de carrières de tout repos, qu'on peut en créer de nouvelles et notre cause sera gagnée.

Les carrières diplomatiques et consulaires sont connues et appréciées, celles d'agents commerciaux insuffisamment appréciées, parce que mal comprises généralement. Ce sont ces dernières surtout qui devraient attirer l'attention des pères de famille.

Fondation de comptoirs belges.

Mais à côté de ce qui existe, nos grandes maisons industrielles et commerciales ne feraient-elles pas bien de s'unir, de former des groupes pour fonder dans les contrées lointaines des comptoirs de produits belges, où l'on pourrait se procurer des marchandises de toutes natures? Je pose cette question à nos commerçants exportateurs.

J'ai vu des établissements de ce genre en Turquie, en Tunisie, au Caire, à Khartoum, et tous donnaient les meilleurs résultats. Ils avaient été fondés par des particuliers.

Ce qu'un homme a pu faire, une collectivité ne pourrait-elle le faire également? Le risque pour chaque maison ne serait pas énorme et pour donner un très beau traitement au représentant de commerce qui dirigerait ce comptoir, chacun des participants ne devrait pas dépenser une forte somme; ajoutez à ce traitement le pourcentage que devrait recevoir le chef de comptoir et vous aurez créé des positions magnifiques et des débouchés nouveaux à notre industrie.

La fondation de comptoirs de ce genre est, à mon sens, une absolue nécessité; dans beaucoup de pays la Belgique n'est pas connue comme pays producteur et cependant nos produits y sont vendus, mais démarqués... Qui reçoit la plus grande partie du bénéfice? L'importateur étranger.

Je laisse cette question si importante, mais qui m'entraînerait trop loin, à la méditation de nos grands industriels et je suis convaincu que bientôt nous apprendrons la fondation de nombreux établissements de ce genre.

La marine.

Forcément je suis amené à parler d'une autre institution, dont s'occupe spécialement un groupe de ce congrès et sur laquelle je ne me permettrai pas d'insister, ne me reconnaissant pas la compétence suffisante et ne voulant pas abuser de vos précieux instants, mais je dois la nommer, car je forme pour son établissement les vœux les plus ardents : « la marine ».

C'est de toute mon âme que je souhaite la fondation d'une *marine commerciale* et d'une *marine royale*, protectrice nécessaire de notre commerce et de nos nationaux à l'étranger.

Des voix plus autorisées que la mienne demanderont ces institutions nécessaires, indispensables, dirai-je, au développement du commerce belge à l'étranger ; diront pourquoi elles doivent exister.

Je n'en parlerai donc pas, mais que ceux-là qui soutiendront cette cause, aussi juste qu'utile, sachent qu'ils ont de grandes et profondes sympathies.

Là encore beaucoup de nos jeunes gens pourraient faire carrière honorable et sûre.

Créer de nouvelles carrières, faire mieux connaître les avantages de celles existant actuellement sont choses nécessaires. Mais ce qu'il faut avant tout, c'est faire naître la bienveillance, c'est capter l'attention, c'est attirer la confiance.

La presse quotidienne.

Qui donc fera connaître la vérité sans esprit d'enthousiasme ou de dénigrement systématique ? Qui donc pourra persuader ? Sinon l'ami qui vous parle chaque jour ; je veux dire le journal quotidien, qui chaque jour vous dira les progrès de notre expansion commerciale, vous fera comprendre les avantages que vos enfants peuvent avoir à s'expatrier. Sans le concours de toute la presse quotidienne nous ne pouvons aboutir. Il s'agit ici d'une œuvre nationale, la vitalité même de notre commerce et de notre industrie en dépend. Cette œuvre est en dehors et bien au-dessus de la lutte des partis ; nous ne pouvons douter un seul instant du concours de toute notre presse si vaillante, si travailleuse, si parfaitement patriotique et déjà nous escomptons son concours.

Les journaux spéciaux ne peuvent rien pour la campagne que nous préconisons, ceux qui lisent, et ils sont nombreux, ces publications si

utiles, sont déjà des convertis; leur amitié est acquise aux œuvres d'expansion mondiale. Il ne s'agit pas de prêcher des convertis, mais de former des adeptes, et c'est pour cela que la presse quotidienne nous est indispensable.

Les conférences.

A côté de l'œuvre de la presse nous devons aussi organiser de nombreuses conférences. Il faut instruire en amusant, en distrayant. Il faut attirer l'attention, faire naître la curiosité.

A ce point de vue, les sociétés de géographie, les sociétés d'études coloniales, les promoteurs d'œuvres de charité qui organisent des conférences, rendent plus de services qu'on ne le croit généralement. Ici je parle d'expérience: j'ai donné, en Belgique et à l'étranger, bien près de deux cents conférences, tant dans des cercles d'études qu'au profit de bonnes œuvres. Tout d'abord, je croyais être utile seulement à l'œuvre pour laquelle je travaillais.

Depuis j'ai appris, et j'en suis fier, que sans le savoir j'avais servi la cause pour laquelle nous nous trouvons réunis à ce congrès. De toutes parts j'ai reçu des lettres me demandant des renseignements sur les pays que j'avais visités. J'ai pu être utile à de nombreux voyageurs, à des commerçants, à de grands industriels et cependant je vous jure qu'en cherchant à ne pas trop ennuyer mes auditeurs, je n'avais aucune présomption de propagande commerciale.

Tant il est vrai qu'il faut faire connaître les pays étrangers et que les craintes proviennent surtout de l'ignorance.

Nos sociétés géographiques et autres remplissent leur devoir et c'est par centaines que sont données des conférences dans nos grandes villes. Cela ne suffit pas encore à mon avis.

Ce que je voudrais voir organiser, ce qui aurait une portée non moins grande, ce serait des conférences de voyage dans le monde industriel proprement dit. Conférences faites dans de petits cercles intimes, je dirais presque dans le cercle familial, conférences auxquelles assisteraient les dames, car ce sont surtout les mères qu'il faut convaincre, conférences absolument gratuites et qui seraient suivies de conversations entre les auditeurs et les conférenciers.

Selon moi, il n'est pas nécessaire que le conférencier soit un orateur de mérite, mais il est indispensable qu'il soit un voyageur observant minutieusement et consciencieusement, surtout qu'il ait parcouru lui-même les pays dont il parle. Le conférencier qui monte de toute pièce une conférence dans sa bibliothèque et chez le marchand de photographies, ne pourra jamais intéresser, émouvoir, s'imposer; on ne le croira pas; il ne produira aucun effet utile. Il faut pouvoir dire: « J'étais là, je l'ai vu, telle chose m'advint. »

Propagande personnelle.

Le dernier moyen que je propose est certainement le plus important : c'est la propagande par la parole et par le fait. Parlez des voyages, parlez des situations à l'étranger, de leurs avantages, discutez leurs inconvénients, apprenez à ceux qui l'ignorent tout ce qui a été fait et surtout persuadez à tous de voyager ; oui, de voyager si peu que ce soit, mais de voyager, afin que tout le monde sache que notre planète n'est pas si grande, que le « bout du monde » dont on parle si souvent, est bien près de nous ; que la civilisation marche à grands pas et que bientôt les « pays sauvages » auront disparu de la carte géographique.

Voilà comment et par quels moyens je vous propose d'attaquer les préjugés qui font que tous les parents ne sont pas favorables aux carrières lointaines.

DEUXIÈME PARTIE

PROPAGANDE CHEZ LES JEUNES GENS

Les parents étant convaincus, il sera facile de faire naître les vocations chez les jeunes gens.

Cours de géographie.

Il faut d'abord des cours de géographie et d'histoire bien donnés — c'est-à-dire intéressants et qui ne soient pas comme au temps où j'étais sur les bancs du collège de simples cours de mémoire. On me dit qu'il y a de grands changements : je le crois, mais je doute que l'on soit arrivé à la perfection. Il faut apprendre aux jeunes gens ce que sont les pays et les peuples et non pas seulement la forme de ces pays, leurs altitudes et leur climat. Il faut aussi que ces leçons soient suffisamment nombreuses et que l'on ne se contente pas de 30 ou 40 heures par année scolaire.

Développement de l'enthousiasme et du sentiment du devoir.

Il faut que nos jeunes gens soient au courant de notre admirable développement colonial. Il le faut parce que c'est une de nos gloires

nationales, il le faut plus encore pour développer chez eux *le sentiment du devoir et de l'enthousiasme*.

Autrefois, pour nous faire aimer les voyages, on nous donnait les romans du capitaine Mayne Reid ou mieux encore le Robinson suisse et le vénérable Robinson Crusoé.

Dieu me garde d'en médire ; je les ai aimés et je les aime encore pour le plaisir qu'ils m'ont fait. Combien ils nous ont enthousiasmé et cependant quelle n'était pas notre tristesse lorsque, arrivé à la fin du récit, nous devions nous dire : « quel dommage que tout cela soit un roman ! ».

Aujourd'hui nous pouvons donner à lire à nos enfants la conquête du continent africain, les aventures des héros qui s'y sont distingués, qui ont sacrifié leur vie à la grande cause de la civilisation. Ils peuvent voir Stanley traversant le continent noir encore inexploré ; ils peuvent voir nos officiers combattant l'esclavage, Dhanis et tant d'autres, ils peuvent voir le petit sergent Debruyne mourant volontairement par devoir, les missionnaires catholiques sacrifiant leur vie à la civilisation. Et lorsque, tout ému, les larmes dans les yeux, le cœur battant d'enthousiasme ils cesseront de lire, ils pourront s'écrier « tout cela est vrai et ce sont des Belges » !

Oh ! certes, il sera facile de trouver des jeunes gens tant pour les entreprises coloniales que pour les essais en Extrême-Orient.

Mais ce sont là carrières d'enthousiasme, carrières de dilettante, dirais-je. A côté de celles assez rares d'ailleurs où le jeune homme aura l'espoir de se distinguer par quelque action d'éclat, il en est d'autres très nombreuses et non les moins utiles, dans lesquelles on est presque certain de passer inaperçu. Elles semblent, tout d'abord, être de condition secondaire et cependant elles sont indispensables. Je veux parler des positions industrielles et commerciales inférieures.

Que ceux-là qui s'y consacrent comprennent bien l'importance de leur mission. Que tout le monde respecte et admire ces simples soldats de notre armée commerciale. Que les professeurs dans les collèges, dans les écoles commerciales, dans les universités, fassent bien comprendre aux jeunes gens qu'en remplissant scrupuleusement leur tâche si humble qu'elle paraisse, ils remplissent un devoir de la plus haute importance au point de vue de notre développement commercial et du bien général du pays.

Autant vaudra leur personnalité, autant vaudront non seulement les affaires dont ils s'occuperont, mais le respect dont notre nationalité sera entourée.

Nous avons jusqu'à présent le meilleur renom à l'étranger parce que la grande majorité des Belges qui se sont occupés d'expansion commerciale étaient des hommes de la plus haute honorabilité. Grâce à

l'esprit d'honnêteté parfaite qui anime notre monde d'affaires ; nous avons le droit d'espérer que ce bon renom ne fera que s'accroître et que le plus bel avenir est réservé à notre commerce d'exportation.

CONCLUSIONS.

Je me résume : souhaitant que chacun dans son cercle d'action fasse la plus active propagande par la parole, que la presse quotidienne nous prête sa voix puissante et écoutée, que les conférenciers redoublent de dévouement, que le gouvernement s'occupe sérieusement de l'organisation de la marine, que dans les écoles primaires, moyennes et supérieures l'enseignement de la géographie et de l'histoire soit rendu plus attrayant et qu'on lui donne l'importance suffisante ; enfin, et surtout, que chacun comprenne que ceux-là qui s'expatrient et consacrent leur existence au développement de notre commerce extérieur rendent un service immense à notre pays, qu'ils doivent être respectés et admirés par tous.

Tels sont les moyens que je propose pour engager les jeunes gens à se consacrer aux entreprises industrielles et commerciales à l'étranger.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE
VERS LES PAYS NEUFS,

**De la formation et du recrutement
de la magistrature coloniale.**

NOTE

DE

M Firmin VAN DEN BOSCH

Procureur du Roi, à Termonde.

La préparation aux carrières coloniales ne doit pas faire uniquement l'objet d'études spéciales et facultatives, réservées à quelques-uns; dans les temps actuels, elle est, en une certaine mesure, une condition de *culture générale*.

A cet effet, et en envisageant particulièrement la formation de la magistrature coloniale :

I. Il importe que dans l'enseignement moyen une place plus large et plus rationnelle soit faite à la géographie, complétée et vivifiée par l'étude des éléments de l'histoire coloniale.

II. Une étude plus approfondie de l'histoire coloniale, tenue au courant des événements les plus modernes, devrait faire l'objet d'un cours spécial, inscrit au programme de la candidature en philosophie et lettres.

III. Un cours spécial, à la fois sommaire et pratique, traitant comparativement des législations coloniales devrait être institué dans la Faculté de droit et être enseigné de préférence par un professeur ayant étudié sur place l'application de ces législations.

IV. Les cours mentionnés aux paragraphes II et III, s'ils ne peuvent être rendus obligatoires pour tous (ce qui serait désirable), devraient tout au moins faire l'objet d'un examen *obligatoire*, préalable à la nomination dans la magistrature coloniale.

V. Le système esquissé aux paragraphes II, III et IV paraît préférable, tant au point de vue de la facilité du recrutement des magistrats coloniaux qu'au point de vue de leur formation plus homogène et plus complète, au système des doctorats spéciaux.

VI. En soumettant à des conditions identiques la formation et le recrutement des magistrats coloniaux et des magistrats belges, on ferait disparaître, entre les deux catégories, une distinction qui fut préjudiciable jusqu'ici au prestige de la magistrature coloniale.

VII. L'autorité dont le magistrat colonial doit être investi, l'expérience dont il doit être armé, le sens rassis dont il doit être pénétré, rendent préférable la nomination, dans la magistrature coloniale, de sujets ayant déjà été engagés dans la carrière judiciaire en Belgique.

D'autre part, la nomination dans la magistrature belge, des magistrats engagés dans la carrière coloniale, doit pouvoir se faire dans des conditions qui sauvegardent entièrement le prestige et la dignité des magistrats coloniaux.

VIII. Il importe de n'imposer aux magistrats coloniaux que des attributions exclusivement judiciaires et de ne point les investir de fonctions administratives.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE
—
MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

De l'influence féminine
au point de vue de la colonisation.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

La C^{tesse} L. van den STEEN de JEHAY

La Mère.

« Les anciens sont les anciens et nous sommes les gens de maintenant », disait déjà Molière il y a deux cent cinquante ans.

C'est en gens de maintenant, en gens de progrès, qu'il nous faut vivre.

La population belge, trop dense, est à l'étroit dans ses frontières. Elles doivent s'ouvrir devant cet excédent et permettre à tous les laborieux de chercher, soit dans les pays civilisés, soit dans les colonies, une arène vaste et moins piétinée où, avec plus de chances de succès et moins de crainte de spolier le voisin, ils puissent livrer la lutte pour la vie.

Que notre cerveau — notre cerveau féminin surtout — suive le mouvement.

De nouvelles nécessités créent des idées neuves. Le cercle de notre vision intellectuelle est obligé de s'élargir.

Bien des frontières morales, hérissées de préjugés éminemment respectables, mais surannés, devraient être modifiées. Nos vieilles traditions d'éducation, nos vertus ancestrales doivent, non pas disparaître, mais s'adapter aux exigences modernes.

Si l'idéal d'une mère de famille était, jusqu'à présent, de voir toujours rassemblés autour de la table chargée du pot-au-feu fumant, ses enfants, heureux d'une douce et inaliénable médiocrité, ces temps-là sont changés.

Dans les familles nombreuses, douloureusement se font sentir le manque d'argent, l'instabilité de la situation, l'inutilité des diplômes, la difficulté de trouver un métier lucratif pour les fils, une profession ou un mariage — même passable — pour les filles.

Le pot-au-feu devient bien vite de la vache enragée, et l'âpre combat pour l'existence disperse de vive force les membres de la famille.

Pourquoi ne pas prévoir cette séparation inévitable, pourquoi ne pas se préparer à cet essaimage nécessaire ?

L'amour maternel en souffrira, sans doute. Mais en sacrifiant sa propre joie, — et quelle est la femme qui n'en prend pas vite l'habitude ? — la mère fera preuve d'un amour plus parfait. Ses enfants, plus tard, lui seront reconnaissants d'avoir non seulement consenti à leur exode, mais d'avoir, dès leur petite enfance, infiltré dans leurs fibres morales et physiques tous les viatiques nécessaires au voyage.

Ces enfants auront trouvé dans leur berceau un trésor, qui seul fait les hommes d'action : la pauvreté !

Aux parents qui comprennent leur devoir, de semer dans cette terre merveilleusement féconde la graine primordiale de l'énergie.

Donc, jeunes mères, pour vos bébés, pas de récits effrayants, de croque-mitaines, d'appels aux nerfs, pas non plus de raffinements de bien-être, de craintes excessives, de : « Prends garde de te faire mal », qui rendent l'enfance craintive et maladroite.

De l'eau froide pour l'âme et pour le corps, voilà le régime à suivre. Développez le raisonnement des jeunes enfants en même temps que leur volonté. Laissez-leur de l'initiative dès le bas-âge, et si, de leurs explorations dans la vie ils rapportent quelques bleus, n'allez pas par votre compassion leur apprendre à en pleurer. Mains succès en ce monde se soldent en souffrance ; pour payer une découverte, c'est peu d'une bosse, surtout quand l'avenir nous en tient d'autres en réserve.

La méthode Frœbel éveille merveilleusement les aptitudes des tous petits. Ils cherchent eux-mêmes, ils comparent, ils concluent, et leur jugement rudimentaire trouve en ce système bien compris une assise solide.

Quand vos fils grandissent, ne négligez pas les exercices physiques. La gymnastique est gratuite dans toutes les écoles. Si vos moyens le permettent, l'argent dont vous payerez quelques leçons d'équitation, de tir au fusil ou au pistolet, de bâton ou de boxe, ne sera pas un capital perdu.

Et ce qui s'apprend, sans autre dépense que celle du bon vouloir, c'est de nager et de ramer dans l'étang ou le canal voisin, de courir, de sauter, de lutter, d'escalader les arbres, de bâtir avec des planches et de la paille une maisonnette à la Robinson qui sera peut-être l'ancêtre d'une hutte moins fictive.

A la maison, n'habituez pas vos enfants à vous considérer, père et mère, comme des serviteurs d'une espèce supérieure. Ne les laissez pas inactifs. Apprenez-leur à se rendre utiles, non seulement à eux-mêmes, mais à la communauté. Exercez leur intelligence et leurs aptitudes aux travaux variés du ménage. Confectionner un repas simple, mettre la table, allumer le feu, balayer, laver, clouer, raccommoder..., en résumé « se tirer d'affaire », doit être pour eux une chose toute naturelle. Qu'ils sachent aussi soigner une blessure et panser une plaie.

Si vous habitez la campagne ou si vous disposez d'un jardin, initiez-les aux secrets de la culture, et si vous faites un peu d'élevage, que le soin de la basse-cour leur incombe en partie.

Introduisez dans leurs repas des aliments dont votre cuisine bourgeoise n'a pas l'habitude, mais qui offrent les multiples avantages de coûter peu, d'être nourrissants et hygiéniques et de former la base des menus de bien des pays où vos enfants peuvent être destinés à se nourrir plus tard. Ce sont le riz, les pâtes d'Italie, le maïs, le manioc, le poisson, les bananes, le miel, le thé, etc.

Je ne parlerai pas ici de l'influence de l'enseignement sur la vocation des jeunes gens. D'autres plumes plus autorisées développeront le rôle de l'école à ce point de vue spécial.

Mais bien des leçons de choses se prennent au sortir de la classe. Les facultés d'observation se développent mieux en liberté que sous la discipline scolaire.

Pourquoi, les jours de congé, ne pas conduire vos enfants aux musées coloniaux, si merveilleusement — si royalement, peuvent dire les Belges — organisés dans notre pays? Pourquoi ne pas les mener aux jardins zoologiques et botaniques, où la faune et la flore exotiques frapperont leur jeune imagination?

Après ces études de visu, combien ils comprendront mieux les livres qu'on lit le soir sous la lampe : le Robinson Crusoë, ce héros où chacun de nous, en rêve, s'est personnifié, les Jules Verne, au mirage scientifique, les aventures palpitantes de Gustave Aymard, les voyages, si mal imprimés et si empoignants, de ce pauvre capitaine Cook, qui — comme me l'expliquait un jour un jeune lecteur de huit ans — fut mangé par les sauvages dans un sandwich !

Avec les années, la fiction perd de son attrait. Vos fils trouveront du pratique et du précis dans des livres plus sérieux et plus modernes. Stanley, ce *self made man*, les enthousiasmera. Ils liront avec fruit, le crayon à la main pour prendre des notes et l'œil consultant souvent là carte de géographie.

On n'aura pas, à l'école, appris à vos fils le grec et le latin. Ils s'en consoleront. On ne leur aura pas appris davantage — hélas ! — les langues vivantes. Et vous ne pouvez pas payer des professeurs. Pourtant la connaissance des langues étrangères est, jusqu'à ce que l'*Esperanto* naissant fasse ses preuves, indispensable au futur émigrant.

On a dit et trop répété que le Belge apprend les langues avec facilité. Il serait plus vrai d'assurer que quand en voyage nous entendons baragouiner avec aplomb de l'anglais, de l'allemand, de l'italien, voire du français, nous identifions le plus souvent dans le linguiste jargonnant un compatriote !

Si le Belge parle toutes les langues, il les parle toutes également mal.

Le remède à cet état de choses ?

Il y en a trois :

1° Les cours de la Berlitz-School, que, à un prix très minime, on peut suivre dans la plupart des villes. Ce n'est qu'un palliatif.

2° Un séjour dans le pays dont on veut apprendre la langue. L'ouïe étant impressionnée par les sons d'un seul langage, le cerveau en devient bientôt imprégné. L'accent, les tournures de phrases, les idiotismes deviennent très vite d'un usage aisé, et après un temps relativement court de « dépaysement », on arrive à une telle habitude d'élocution qu'inconsciemment la pensée même adopte le nouvel idiome. « Ne plus traduire ses idées » est le vrai triomphe. Ce système est le meilleur. C'est le moins suivi.

3° Le pensionnaire étranger que l'on reçoit chez soi « au pair ».

Voilà un moyen terme et si facile à employer que l'on se demande pourquoi il est presque inconnu en Belgique. En Angleterre et en Allemagne, il est d'usage courant, surtout pendant les vacances, d'envoyer jeunes gens et jeunes filles dans les pays voisins pour se perfectionner dans la conversation. Une annonce dans un journal, quelques lettres de renseignements, et le voyage est décidé.

Vous voyez arriver un jeune homme ordinairement très bien élevé, qui se destine souvent à une carrière commerciale, et qui trouve tout naturel de partager simplement votre vie de famille et de faire avec ses hôtes un échange de connaissances philologiques (1).

Imaginons à présent nos jeunes gens perfectionnés au point de vue physique et intellectuel. Parents et maîtres d'école ont édifié en eux les matériaux les plus précieux.

Que faut-il pour souder entre elles les pierres de la bâtisse, pour s'infiltrer dans les fissures, pour faire de ces substances de provenances diverses un bloc solide et homogène, une forteresse qui résiste à tous les assauts?

Il faut un ciment qui, dès le début, se coulera, fluide et pénétrant, dans la construction, l'imbibant tout entière, et qui avec le temps et sous les attaques mêmes des éléments ennemis, se consolidera et empêchera à tout jamais sa désagrégation.

C'est à la mère de famille, c'est à la « maman », de verser doucement ce principe de cohésion dans l'âme des tous petits.

La religion, la saine et solide piété de notre vieille race, nous en devons boire les prémices avec le lait maternel.

En songeant aux épreuves physiques et morales auxquelles son fils sera exposé dans les pays lointains, en se rappelant combien un climat débilitant, joint aux boissons meurtrières, à l'isolement prolongé au milieu de populations bestiales, aux exemples de compagnons débauchés, ont détraqué et dégradé de belles et nobles natures, la mère munira son enfant d'un Palladium qui défie les agressions humaines.

Mieux que le sceptique ou l'indifférent, celui qui voit la vie à la

(1) Depuis quelques années des échanges internationaux de lettres sont organisés entre les lycées français et les gymnases allemands. Les jeunes gens des deux pays entretiennent entre eux une correspondance active, chacun se servant de la langue de son correspondant. C'est une innovation excellente, mais qui ne vaut pas l'initiation orale.

lumière de la foi, comprend que l'homme, fier de faire montre de sa civilisation à de moins civilisés que lui, doit les dominer d'abord de sa supériorité morale.

Quand les tentations inhérentes aux colonies viendront l'assaillir, le croyant résistera plus facilement. Sentant davantage sa responsabilité, il suivra mieux les règles de ce que nos voisins d'Albion appellent la « respectability » (le respect de soi-même), et cette vertu — dont les Anglais n'ont que le monopole du nom — le « self-control », lui sera plus facile à observer.

Nulle part moins qu'en Angleterre — ce pays d'élevage — les parents ne s'occupent de leurs enfants. Ils s'élèvent d'ailleurs admirablement bien tout seuls. Colons, ils sont — sauf les exceptions indispensables à toute règle — des modèles de dignité et de conduite honorable.

Ils s'embarquent, munis comme bagage moral de leur bible, de la bénédiction de leur mère et de cette recommandation paternelle : « Behave as a gentleman ! »

Croyez-vous que notre petit Belge, partant pour le Congo, ne sera pas mieux armé devant l'inconnu, si, passant des bras de son père dans ceux de sa mère, celle-ci lui dit au milieu de ses larmes : « Conduis-toi en bon chrétien ! »

L'Épouse.

S'il est un être, du moins en France et en Belgique, mal préparé aux devoirs de sa destinée, c'est bien la jeune fille.

Arrivée à l'âge — vingt ans ordinairement — où elle choisit (ou bien où on lui fait croire qu'elle choisit) un mari, elle s'engage, avec une légèreté effrayante, à accomplir une série de fonctions dont elle n'a que les notions les plus vagues.

Bien superficielles sont ses connaissances de ménage et de budget ; elle ne soupçonne pas le prix des choses nécessaires à la vie ; elle a rarement un gagne-pain personnel ; elle ne sait ni élever un enfant ni soigner un malade ; sa science, en fait de couture, de cuisine et d'hygiène, est puérole.

Sur toutes choses, son inexpérience est presque complète.

Et c'est cette incompétente qui doit devenir le collaborateur, le conseil et bien souvent le soutien de son mari ; c'est cette incon-

sciente qui va mettre au monde et élever des enfants : les hommes de demain !

Si cette lacune d'éducation est grande quand on la constate chez la nouvelle mariée demeurant au pays, entourée de la routine de son milieu bourgeois, quelles catastrophes n'évoque-t-elle pas lorsqu'elle s'applique à la compagne du colon, qui, à peine marié, s'en va jeter dans un pays rudimentaire les fondements d'une famille neuve !

Elle a cependant un atout dans son jeu dangereux, cette jeune épouse. Sa décision de suivre son mari, son départ, indiquent de l'énergie, de la volonté.

Il lui en aura fallu davantage encore si, au lieu d'épouser un compatriote, c'est un étranger qu'elle a pris pour conjoint.

D'où provient chez nous cette crainte excessive d'une alliance avec nos voisins ?

Si cette recherche était possible, on trouverait certainement, dans notre population sédentaire et compacte, que le Belge s'unit toujours à sa cousine. Pourquoi ne pas croiser d'un sang nouveau notre sang riche, mais alourdi par la consanguinité ? La beauté, la force de notre race y gagneraient. Les unions contractées jadis sous les dominations étrangères l'ont prouvé.

Qu'elle ait confié son sort à un compatriote ou à un étranger, la nouvelle épousée doit apporter à l'homme entreprenant, qui va l'enlever à sa vie jusqu'à présent étroitement circonscrite, tout un capital de qualités spéciales.

La compagne du colon peut être cause de sa réussite ou de sa perte. Il n'y a pas d'exemple que son influence n'ait eu un effet déterminé.

A présent que les carrières sont aussi encombrées pour les artisans que pour les détenteurs de brevets, la femme sensée ne doit pas empêcher son mari de chercher fortune dans les pays limitrophes ou d'accepter une situation, soit dans les pays exotiques, soit, comme le cas se présente en Belgique, dans une colonie pour laquelle l'État-Souverain offre lui-même des garanties.

Les chances de succès sont plus grandes dans l'expatriement que dans l'enracinement opiniâtre et désormais stérile. La femme doit vaincre sa crainte de l'inconnu, se raidir contre la nostalgie, encourager son mari, se réjouir d'avoir comme compagnon de sa vie un

être viril qui ne craint pas de travailler et de courir des risques pour assurer le bien-être et la sécurité à sa nouvelle famille.

De tout son cœur et dans son domaine spécial, elle doit le seconder.

Je voudrais qu'elle eût fréquenté avec fruit l'école ménagère et n'ignorât aucun de ses secrets économiques et pratiques.

Je voudrais aussi que les écoles ménagères inscrivissent à leur programme quelques connaissances spéciales, concernant les nécessités et les ressources des pays étrangers; les émigrées les mettraient plus tard à profit. Ou l'émigrante tiendra elle-même son ménage, ou si elle prend des domestiques indigènes, elle devra faire preuve d'une science presque infaillible pour les dresser et exercer sur eux son autorité.

Mais, sans parti pris et sans obstination, elle se pliera avec une intelligente souplesse aux us et coutumes de sa nouvelle patrie. Elle acceptera, parmi les habitudes de son entourage, toutes celles qui sont justifiées.

Comme elle n'aura pas été accoutumée chez ses parents à trop de luxe, elle se fera aisément aux difficultés d'une première installation forcément rustique et dépourvue de tout superflu et de beaucoup de nécessaire. Si elle en souffre, elle ne s'en plaindra pas, et sous son initiative, son activité et sa persévérance, le foyer se modifiera et s'ornera peu à peu.

L'encouragement du travailleur sera de trouver toujours dans sa maison, enjolivée et animée chaque jour davantage par tout ce que des doigts habiles peuvent créer, une compagne qui lui sourira... même si elle pleurait tout à l'heure dans sa solitude!

Rendre son home confortable est le grand talent de la femme, sa suprême adresse.

Les relations agréables avec les voisins dépendent en grande partie de l'affabilité, du bon caractère de la nouvelle expatriée, qui en se faisant aimer elle-même, fera apprécier son pays d'origine.

La bonne entente avec les indigènes, si nous parlons des pays exotiques, sera presque exclusivement son œuvre. Elle emploiera pour les séduire un philtre, dont l'usage sera de charité chrétienne autant que de bonne politique :

Le soin des malades fera d'elle une providence et une puissance dans la colonie.

Elle aura acquis cette science indispensable en suivant les cours de

la Croix-Rouge, qui se répandent de plus en plus en Belgique, et elle consultera et relira souvent son Guide médical, ce *vade-mecum* qui résume toute l'érudition de l'infirmier, tous les genres de pansements, mais auquel manquent quatre chapitres de supplément :

1° La reconnaissance et le traitement des maladies spéciales aux colonies : fièvres, hématuries, scorbut, entérites, etc.;

2° Les remèdes à emporter pour ces cas spéciaux;

3° Des renseignements sur la flore, les simples et les médicaments naturels aux colonies;

4° Des règles d'hygiène spéciales qui diffèrent d'après les contrées.

Cette science, si utile pour les relations extérieures, combien ne sera-t-elle pas bénie, quand les membres mêmes de la petite famille devront y avoir recours en l'absence du médecin, toujours trop éloigné dans les cas pressants! Elle se révélera d'ailleurs quotidiennement précieuse à la nouvelle ménagère, pour l'aider à élever ses enfants.

La naissance et les premiers soins du bébé sont déjà choses si délicates dans nos pays civilisés! Comment agira la jeune femme loin de tout secours? Cette appréhension fait trembler les mères de famille qui marient leurs filles à des nomades; elle cause bien souvent la séparation du nouveau couple.

Je pense que nos filles, en se mariant, devraient être instruites davantage de leurs prochains devoirs. Ce n'est pas par mauvaise volonté, c'est par ignorance qu'elles pèchent. Elles ne savent pas les précautions qu'elles doivent prendre et elles n'en comprennent pas bien le pourquoi.

Quand l'enfant est là, elles le soignent mal et font sur leur premier-né des écoles dont profiteront les cadets. L'ainé d'une famille est presque toujours plus délicat que les suivants : il pâtit de l'inexpérience de sa mère.

C'est toute une étude de « Maternité » qui manque aux jeunes filles. Puisque leur vocation naturelle est d'être mère, il serait si simple d'établir, pour les grandes élèves des pensionnats et des écoles ménagères, des cours théoriques et aussi des leçons pratiques des premiers soins à donner aux enfants.

Si toutes n'en profiteront pas plus tard pour leurs propres héritiers,

toutes en trouveront certainement l'emploi par amour de la progéniture d'autrui. Chaque femme — qu'elle soit célibataire, mariée ou religieuse — a sa place indiquée au chevet de l'enfant et du malade. Aucun talent masculin ne remplacera jamais cette compétence innée et cette douce intuition.

Les émigrées, qui accoucheront au loin, sous des climats perfides, déroberont leurs nouveau-nés au contact des servantes indigènes. Soignés par elles seules, et soignés avec méthode et hygiène, les nourrissons s'acclimateront, et il est certain que si la surveillance maternelle et intelligente n'est jamais en défaut, la mortalité infantile ne dépassera guère celle de nos pays.

La famille, fondée en terre vierge, par un couple d'époux unis, est tout entière l'œuvre de leur sang, de leur cœur et de leur cerveau : leur postérité sera ce qu'ils la feront.

Avec sérénité et amour, la jeune mère parlera à ses petits enfants du sol ancestral et des gens et des choses de là-bas. Elle leur enseignera le dialecte du terroir et le chant national. Aux murs pendent, à côté des portraits familiaux, les lithographies de nos souverains.

Le célibataire ne trouve, en regagnant son logis, aucune vraie consolation, aucun encouragement moral, et les pires distractions sont, avec l'alcool, souvent les seules ressources de son corps harassé et de son âme avide de tendresse.

Mais quand, rentrant las, découragé peut-être par un travail ardu et décevant, le colon, fondateur d'une nouvelle petite dynastie, ouvre la porte de sa demeure, il s'arrête charmé et bien récompensé de ses peines.

Ce foyer, qu'il a créé par sa volonté propre, est l'image d'un autre foyer chéri, où l'attendent aussi des êtres aimés, et toute fatigue est oubliée devant ce tableau d'un bonheur réel et présent, évocateur des joies du passé et des joies de l'avenir, devant ce mirage de la patrie absente!

Si je ne me suis occupée dans ce modeste compte rendu que des jeunes gens forcés par la nécessité à arpenter, la sueur au front, les terres étrangères, c'est qu'ils forment la majorité des émigrants. C'est vers ces hommes pauvres et fiers que se porte mon intérêt, et spécialement vers ces fils de la petite bourgeoisie citadine, dont l'attention doit être particulièrement attirée du côté des avantages coloniaux.

La réussite ne sourira pas au mendiant, à celui qui a connu l'indigence dégradante. Pour devenir propriétaire, toujours une étape fera défaut au gueux. Les autres continents offrent peu de ressources aux débarquements transatlantiques de hordes de pauvres diables, et les faméliques ne font, en s'expatriant, que changer de misère.

Les fils de famille qui émigrent, forment une très faible et ordinairement peu intéressante minorité. Les raisons qui les ont décidés — contraints parfois — à rompre avec une existence capitonnée sont souvent peu édifiantes.

Il en est cependant, parmi eux, qui sont tentés par l'attrait de l'inexploré, par les recherches scientifiques, par la gloire des découvertes, par l'émotion du voyage et les beautés de la nature. Une noble ambition les conduirait en dehors des sentiers battus. Mais si l'on constate que le Belge est élevé dans les jupons de sa mère — et combien sous ce rapport de pères enjuponnés! — la chose est vraie surtout pour les enfants des riches. Ce sont les parents qui empêchent l'envolée de leurs fils, de ceux-là qui ont des ailes, c'est-à-dire de l'argent, leur permettant d'aller loin, de planer haut, et, au retour, de renseigner et de conseiller leurs frères, voyageurs par contrainte et par nécessité.

Les professions libérales, dont l'importance s'accroît à l'étranger de jour en jour, séduisent peu nos compatriotes des classes supérieures.

Comment expliquer la réprobation étrange qui frappe, dans les mêmes sphères, les professions commerciales et même la carrière consulaire?

Quelle en est la raison?

Chose étrange, le plus souvent, ce n'est pas la crainte du départ ni de la séparation (l'homme fortuné et instruit voyage plus facilement que l'homme pauvre et ignorant), mais une fatuité étrange, un amour-propre mal compris, inculqué par la vanité des parents et fortifié par les préjugés mondains.

Vendre ou s'occuper d'affaires et de commerce fait déchoir!

Que ces messieurs consultent leurs blasons. Bien souvent, ils verront qu'ils ne sont ce qu'ils sont que parce que leurs ancêtres tinrent dans leurs mains calleuses ces maillets, ces marteaux, ces gerbes d'épis, ces faucilles, ces barillets, ces chaudrons, ces étrilles, ces balances, voire ces besans d'or : tous ces attributs héraldiques

et symboliques qui rendent aujourd'hui si dédaigneuse une élégante et stagnante descendance.

Si je n'ai pas fait allusion aux jeunes filles fortunées, c'est que je n'en connais pas une qui ne soit atteinte de cette « peur de vivre » que Henri Bordeaux a décrite si merveilleusement. Dans son roman, la vierge sage, prudente et pratique, sacrifie son amour à la crainte de quitter un bien-être assuré.

Qui ne blâmerait la demoiselle riche épousant — fût-ce par amour — non pas un diplomate (cette carrière offre maintes compensations et de fréquents retours payés par le Gouvernement), mais un consul nommé aux antipodes, un commerçant établi au Congo, un administrateur d'un chemin de fer de Chine ou d'Anatolie?

Et pourtant, ne voyons-nous pas, en ce début de XX^e siècle, apparaître un devoir, un de ces devoirs inédits qui se lèvent comme des astres naissants à l'horizon du progrès?

N'est-ce pas aux classes privilégiées, aux classes dirigeantes à donner l'exemple?

Au lieu de tenir serrés contre elles leurs enfants peureux et oisifs, que les mères de haute et riche lignée ouvrent leurs bras et, regardant au loin, indiquent à leurs fils et à leurs filles la tâche nouvelle à accomplir.

Jadis, sur les champs de bataille, les nobles se faisaient gloire de montrer aux milices comment on meurt.

Aujourd'hui, c'est comment on vit et comment on combat pour la vie qu'il faut apprendre aux conscrits. Les pionniers de cette campagne moderne devraient être ceux que leur fortune, leur intelligence, leurs relations et leur crédit à l'étranger mettent à même de diriger, de conseiller, d'aider les recrues novices, de leur fournir des armes et de les mener à la victoire.

Et la volonté, la force de partir et de vaincre, ces chefs et ces soldats de l'expansion mondiale doivent les puiser désormais dans les cœurs vaillants de leurs mères et de leurs épouses!

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

Nécessité de comprendre des notions d'instruction militaire parmi les branches d'enseignement de l'École mondiale.

NOTE

DE

M. VANDERDONCKT

Chef de division au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique

La question de savoir s'il convient de créer des établissements d'enseignement approprié, instituts spéciaux et écoles coloniales, en vue de la formation aux carrières vers les pays neufs, a été résolue affirmativement par l'État Indépendant du Congo.

Un arrêté du Roi-Souverain, en date du 1^{er} juillet 1905, fonde une École mondiale à Tervueren, ayant pour but de fournir aux Belges qui se destinent à porter leur activité vers les pays neufs, l'instruction *spéciale* qui leur est nécessaire.

L'enseignement comprendra trois degrés : l'un pour les carrières libérales et commerciales supérieures, le deuxième pour les carrières secondaires, et le troisième pour les carrières professionnelles.

L'École sera organisée selon les principes de la discipline militaire.

A mon avis, il y aurait grande utilité à comprendre des notions d'instruction militaire parmi les branches d'enseignement de l'établissement précité.

L'État Indépendant du Congo, sur un budget ordinaire de 29 millions, en consacre 5 1/2 à l'organisation de la force publique, soit

près du cinquième de ses recettes totales. La chose se comprend aisément en présence de la difficulté de maintenir l'ordre parmi des populations non encore civilisées et de garantir la sécurité des personnes et des propriétés.

Dans le but de limiter les dépenses et d'assurer plus complètement la sécurité, il serait avantageux de créer graduellement, à côté de la force publique régulière, une force auxiliaire locale, destinée à la protection et à la défense des établissements dans tous les centres comprenant un groupement de blancs et de travailleurs réguliers suffisamment compact.

Les agents sortis de l'École mondiale de Tervueren *sont liés envers l'État par un engagement de trois années*; ils deviendraient tout naturellement les chefs des unités auxiliaires à former et seraient à même, en cas d'attaque et en l'absence de postes de la force publique régulière, de prendre les premières dispositions d'une défense rationnelle. Les chefs de culture, les conducteurs de travaux, les chefs de chantiers, les agents des factoreries, les fonctionnaires divers, hormis les magistrats de l'ordre judiciaire, initiés aux rudiments de l'art militaire et convenablement armés, pourraient ainsi, le cas échéant, rendre de grands services à l'État, en même temps qu'ils veilleraient à la protection des lois et de leurs intérêts.

Ils ne seraient point rémunérés du chef de leurs fonctions militaires.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE

MONS, 1905

SECTION V. — EXPANSION CIVILISATRICE VERS LES PAYS NEUFS

EXPANSION ÉCONOMIQUE ET HYGIÈNE COLONIALE

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. le Dr Paul VAN DURME

Chargé de cours à l'Université de Gand,
Membre de la Commission sanitaire du port de Gand-Selzaete.

Un besoin général d'expansion coloniale marque l'histoire contemporaine. Depuis trois quarts de siècle, les nations civilisées se disputent les terres inexplorées et envoient à la conquête des marchés du monde les plus entreprenants de leurs nationaux.

Dans cette ruée vers les pays neufs, les Belges ne sont pas restés en arrière. Éclairés par la foi inébranlable d'un souverain aux conceptions géniales, des Belges mettent en valeur un territoire immense et étonnent le monde par leurs aptitudes colonisatrices. Secoués par ces initiatives hardies, d'autres vont par delà les mers faire connaître et apprécier les produits de l'industrie nationale. Vingt ans ont suffi pour renverser les traditions et les habitudes casanières. La route est frayée; nombreux déjà, sont ceux qui veulent la parcourir.

Après les audacieuses équipées du début, entreprises souvent avec plus de bonne volonté que d'expérience, mais que de fois, hélas ! bien chèrement payées, le moment est venu de préparer solidement les générations futures aux carrières mondiales qu'elles désirent embrasser.

Les pionniers d'avant-garde, placés tout d'un coup en face du problème colonial, en ont déterminé peu à peu, au point de vue belge, tous les éléments. Il importe maintenant de considérer chacun d'eux en particulier, de formuler les conclusions qui se dégagent de cette étude et de traduire celles-ci en mesures pratiques qui puissent concourir efficacement à l'édification de l'œuvre commune.

*
* *

Au nombre de ces questions fondamentales, il faut placer en première ligne le climat et les maladies des pays chauds.

De tout temps, depuis que les navigateurs du moyen âge eurent contemplé les féeries des rivages enchanteurs, les régions tropicales ont attiré les émigrants par la richesse de leur végétation et la fécondité de leur sol. Mais quelle que soit la race qui l'ait entreprise, quelle que soit la forme qu'elle ait revêtue : expédition militaire, déportation, émigration en masse ou expatriation isolée, toujours la colonisation tentée dans la zone intertropicale a été meurtrière. Les annales de la colonisation contiennent des pages douloureuses. En 1763, 12,000 colons français partent pour la Guyane. En 1765, il n'en reste plus un millier. En 1802, des 23,000 hommes envoyés par la France à Saint-Domingue, 22,000 sont fauchés en quelques mois. A Java, de 1819 à 1828, les statistiques annuelles accusent une mortalité européenne de 170 ‰. Dans les Indes anglaises, de 1800 à 1836, la mortalité chez les blancs est de 84 ‰. Au Sénégal, de 1819 à 1835, 106 colons sur 1,000 paient chaque année au climat la rançon de l'occupation.

Pour comprendre la terrible éloquence de ces chiffres, il faut se rappeler que ces moyennes portent presque exclusivement sur une population d'hommes adultes; elles peuvent donc être comparées avec la moyenne de mortalité annuelle de l'armée belge, qui est de 4 ‰.

Ce triste tableau ne peut étonner si l'on songe à ce qu'était la médecine et surtout la médecine coloniale il y a un siècle. L'hygiène

était un mot. La prophylaxie, un leurre. La thérapeutique, à cette époque essentiellement empirique, se trouvait impuissante contre des fléaux nouveaux. Les idées les plus fausses régnaient sur la cause de la maladie et le rôle du climat. Privés de tous nos moyens modernes d'investigation, les médecins progressaient à pas lents dans les connaissances médicales; le plus souvent, d'ailleurs, ils étaient débordés par les ravages de l'épidémie et ne trouvaient guère le temps de l'étudier calmement.

Aussi, ce que nous a légué, au point de vue colonial, la médecine d'alors se réduit-il à une collection de notes cliniques, hâtivement rédigées par quelque médecin militaire au soir d'une journée bien remplie, ou à une série de préceptes dont un vieux praticien de la marine émaillait son journal de voyage.

* * *

En réalité, l'histoire de la médecine coloniale commence avec la période, relativement récente, des découvertes bactériologiques.

C'est en 1880 que Laveran, alors médecin des troupes cantonnées à Constantine, voit pour la première fois le parasite du paludisme. Le spectre effrayant et mystérieux des fièvres, ce monstre avide qui dévore à lui seul autant de victimes que toutes les épidémies réunies, s'évanouit tout à coup; il ne reste plus qu'un petit organisme délicat que le savant tient dans le champ de son microscope et sur lequel le médecin peut étudier les vertus curatives de ses remèdes. C'est la fin de ce système où, pour cacher son ignorance, l'hygiéniste était obligé d'attribuer tous les méfaits à cette chose complexe et vague : le climat. C'est le point de départ de la recherche systématique des germes organisés comme cause des maladies tropicales. Désormais, nous connaissons l'ennemi à vaincre. Désormais, nous saurons que les influences climatiques par elles-mêmes n'interviennent que pour une faible part dans la mortalité des Européens aux colonies. A tel point que si on pouvait éliminer les contingences morbides comme la malaria, la dysenterie, le choléra, etc., l'état sanitaire sous les tropiques serait à peine plus défavorable que celui des climats tempérés.

En 1898, Ross fait faire un pas immense à l'hygiène coloniale. Confirmant les théories de Manson, il démontre le rôle joué par les moustiques dans la transmission de la malaria des oiseaux. Bientôt après, les savants italiens vérifient la découverte pour la malaria

humaine. Il est établi, dès lors, que ce n'est pas l'air, que ce ne sont pas les miasmes qui portent avec eux le poison fébrigène; l'auteur de tout le mal, c'est le moustique, qui, par piqûres, inocule le virus homicide. Cette notion élargit considérablement le champ d'action des mesures prophylactiques.

A côté de la prophylaxie par la quinine, visant à détruire dans le sang les germes de la maladie, on a institué la lutte contre l'agent de transmission, tâchant ainsi de prévenir la pénétration du parasite dans le corps humain. C'est la croisade contre les moustiques, prêchée tout d'abord par Ross et dont l'École de médecine tropicale de Liverpool la première a démontré toute l'efficacité. Fumigations, assèchement et drainage des mares où les moustiques vont déposer leurs œufs, destruction des larves par des substances larvicides lorsque les collections d'eau ne peuvent être supprimées, protection des habitations par des toiles métalliques garnissant portes et fenêtres, emploi de moustiquaires, etc., tout a été mis en œuvre pour diminuer, dans les agglomérations, le nombre des moustiques et pour protéger les habitants contre leurs piqûres.

Il n'entre pas dans le cadre de ce rapport d'exposer par le menu les détails de cette campagne. Qu'il nous suffise d'en acter les résultats.

Le district de Klang, dans l'État de Selangor (presqu'île malaise), était connu de longue date comme un foyer dangereux de paludisme. Vers la fin de l'année 1901 furent entrepris dans la ville de Klang les travaux d'assainissement. Dès l'année suivante, le nombre des moustiques avait sensiblement diminué et, parallèlement, les cas de malaria étaient devenus moins nombreux, comme le prouve le tableau suivant :

CAS DE MALARIA TRAITÉS A L'HÔPITAL DU DISTRICT.	1901.	1902.
Cas provenant de la ville de Klang	610	497
— des autres localités du district	499	202

Soit, pour la ville assainie, une réduction de la morbidité de

amenés des contrées tropicales. En vue des observations cliniques, il est à souhaiter qu'aux laboratoires soit annexé un hôpital réservé aux malades coloniaux. Une bibliothèque, centralisant les documents et les statistiques, ainsi qu'un musée d'hygiène coloniale complètent ces installations.

A côté de ces instituts ont été fondés des laboratoires dans les colonies mêmes : notamment à Kuala Lumpur en Malaisie, à Khar-toum, à Ceylan, à Léopoldville, etc. Ces laboratoires sont, de préférence, placés sous la même direction scientifique que les instituts d'Europe, qu'ils complètent en quelque sorte. On s'y occupe surtout des observations qui ne peuvent être faites sous notre climat ; on y amorce les recherches expérimentales ; on y rassemble les matériaux et renseignements demandés par les laboratoires européens.

En outre, chaque poste médical dans les colonies doit être pourvu d'un microscope et d'un petit outillage scientifique qui permettent d'entreprendre des recherches cliniques.

Ces laboratoires coloniaux ne peuvent être suffisamment nombreux pour résoudre tous les problèmes scientifiques d'intérêt actuel. Pour y suppléer, des missions scientifiques ont été envoyées dans différentes directions, chargées d'élucider des questions déterminées. Composées de savants désignés à raison de leurs connaissances spéciales, ces missions ont fourni à la médecine une contribution importante. Citons entre autres les missions envoyées par l'École de Liverpool sur la côte occidentale de l'Afrique pour organiser la campagne contre les moustiques ; celle de l'École de Londres dans l'Ouganda qui découvrit le germe de la maladie du sommeil ; celle de l'Institut de Hambourg au Brésil pour l'étude de la fièvre jaune.

Enfin, il convient de stimuler les recherches et de récompenser les découvertes par l'organisation de concours et la fondation de prix et bourses de voyage.

L'École de médecine tropicale de Londres dispose de plusieurs prix d'une valeur de 250 à 1,250 francs, et d'une bourse de voyage annuelle de 7,500 francs.

* * *

« L'avenir des pays chauds dépend de l'instruction des colons », disait Ribeiro au Congrès d'hygiène de Vienne, en 1887. On peut dire aujourd'hui : l'avenir sanitaire des pays chauds dépend de

l'instruction des médecins coloniaux. Développer l'enseignement de la médecine coloniale, c'est donc contribuer directement à la prospérité des colonies.

Depuis plusieurs années, cet enseignement est organisé d'une façon adéquate en Angleterre, en Allemagne et en France. Les instituts de Liverpool, Londres, Hambourg, Paris, Marseille et Bordeaux jouissent d'une réputation universelle. Ces instituts sont ouverts à tous ceux, nationaux ou étrangers, qui, porteurs d'un diplôme de médecine et de chirurgie, désirent spécialiser la médecine et l'hygiène coloniales. L'enseignement qui y est donné est donc post-universitaire ; les élèves qui le suivent y consacrent tout leur temps pendant deux à trois mois. De cette façon, il y a moyen de former des spécialistes qui, non seulement posséderont de solides connaissances pratiques, mais qui auront acquis en outre les éléments scientifiques nécessaires pour enrichir eux-mêmes le patrimoine de la science. Le programme des matières enseignées est très étendu. Il comprend l'étude des maladies exotiques proprement dites, des grandes épidémies qui temporairement peuvent envahir toute la surface du globe, et des modifications imprimées aux affections cosmopolites par le climat tropical. Une large part est faite aux questions connexes de physiologie, parasitologie, bactériologie, etc. Enfin, l'hygiène y est étudiée avec ses problèmes spéciaux d'hygiène coloniale, d'hygiène navale, de police sanitaire internationale. L'enseignement vise avant tout à être pratique. Il doit placer les élèves au lit du malade, les familiariser avec l'emploi des instruments et appareils de laboratoire, les initier aux méthodes de diagnostic les plus récentes. C'est dans cet esprit que presque tous les instituts ont été érigés dans les grands ports de l'Europe, où les hôpitaux reçoivent des malades appartenant à toutes les nationalités du monde.

Il convient de signaler à ce propos que l'Institut de Hambourg possède un hôpital particulier. De plus, le médecin directeur est en même temps chef du service sanitaire du port. De cette façon, les navires étant tous soumis à l'inspection médicale, aucun cas intéressant ne peut passer inaperçu. Et au lieu d'être dispersés, comme cela se fait ailleurs, dans les différentes cliniques de la ville, les malades atteints d'une affection exotique sont dirigés sur l'hôpital de l'Institut.

Il importe actuellement que tous les médecins qui prennent du service dans les pays chauds aient suivi un cours complet de médecine

coloniale. Les gouvernements anglais et allemand exigent ce complément d'instruction de tous leurs médecins coloniaux, civils et militaires, ainsi que des médecins de la marine.

L'Université de Cambridge a créé un grade spécial de docteur en médecine tropicale (D. T. M.), accessible aux médecins anglais et étrangers. La « Victoria University » confère un grade analogue aux élèves de Liverpool. Enfin, presque tous les instituts délivrent, après examen, un diplôme de médecin colonial.

Sans donner à leurs élèves la formation complète des instituts spéciaux, plusieurs universités possèdent une chaire de maladies des pays chauds. Citons : la plupart des « Medical School » en Angleterre, les universités de Kiel et de Heidelberg en Allemagne. Dans notre pays, des cours facultatifs sont donnés dans les universités de Liège et de Gand. Les futurs médecins peuvent acquérir ainsi des notions indispensables dans nos régions où les anciens coloniaux deviennent de jour en jour plus nombreux.

Dans quelques pays, les médecins de l'armée de terre et de la marine subissent une préparation spéciale. La pathologie exotique n'est pas oubliée, notamment dans les « Royal Army Medical School » à Netley et « Royal Naval Medical School » à Haslar, ainsi qu'à Lyon, à Toulon, au Val-de-Grâce, etc.

Former de bons médecins coloniaux n'est pas assez. Il faut que le personnel secondaire : ambulanciers, infirmières, agents sanitaires, soit mis à même de les seconder efficacement. Ce sera surtout le rôle des écoles de médecine indigènes, comme il en existe à Hanoï, Tananarive, Nova-Goa (Inde portugaise), Batavia et ailleurs, de former ces auxiliaires. Signalons que dans les instituts de Hambourg et de Liverpool fonctionne un cours réservé aux infirmières et garde-malades qui se rendent dans les colonies.

Depuis que la médecine coloniale a réalisé dans la prophylaxie des maladies les progrès que nous avons signalés, il est devenu hautement souhaitable que l'enseignement de l'hygiène ne reste pas limité aux seuls hommes de l'art. L'immense étendue des territoires colonisés ne permet pas que, dans chaque poste, se trouve toujours un médecin. Il sera donc très utile au missionnaire, à l'officier, au fonctionnaire, même au simple colon, de savoir, dans un cas pressant et sans nuire au malade, administrer des premiers soins. Il leur sera plus utile encore de savoir comment on s'expose à la maladie et comment on peut s'en préserver. Il est incontestable que la connais-

